REVUE AFRICAINE

VOLUME 93 ANNÉE 1949

JOURNAL DES TRAVAUX
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
PAR LES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ
SOUS LA DIRECTION DU PRÉSIDENT

PUBLICATION HONORÉE DE SOUSCRIPTIONS DU MINISTRE
DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE,
DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DB L'ALGÉRIE
DES CONSEILS GÉNÉRAUX DES DÉPARTEMENTS D'ALGER ET
D'ORAN.

ALGER
A. JOURDAN, LIBRAIRE-ÉDITEUR

CONSTANTINE
A RNOLET, IMPRIMEUR-LIBRAIRE
RUE DU PALAIS

PARIS
CHALLAMEL AÎNÉ, LIBRAIRE,
30, RUE DES BOULANGERS.

1949

Tome XCIII

1er et 2e Trimestres 1949

— enlevage en 1758 p. 134.

REVUE AFRICAINE

— le "nif", point d'honneur des Kabyles 126

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Quatre-vingt-quatorzième Année

ALGER

au Siège de la Société : FACULTÉ DES LETTRES

(INSTITUT DE GÉOGRAPHIE)

REVUE AFRICAINE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

REVUE AFRICAINE



AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE
FACULTÉ DES LETTRES (INSTITUT DE GÉOGRAPHIE). — ALGER

1949

Gemellae

Un camp d'Hadrien et une ville des confins sahariens aujourd'hui ensevelis sous les sables[1]

Dans l'avant-dernier fascicule de la Revue Africaine *M. Louis Leschi, Directeur des Antiquités de l'Algérie, a résumé les premiers résultats obtenus par les « Nouvelles recherches aériennes sur le* limes *de Numidie », qu'il avait bien voulu me confier* (2).

Depuis, M. Leschi n'a cessé de m'aider et de me pousser et M. Berton, Directeur de l'Intérieur et des Beaux-Arts au Gouvernement Général, de témoigner sa sollicitude pour nos travaux. Le constant et précieux appui de M. le Directeur Rols, l'aide si efficacement compréhensive de M. Lehuraux, alors Directeur des Territoires du Sud, m'ont permis de persévérer et de poursuivre la tâche commencée en 1946 dans des conditions de travail très difficiles. De son côté, l'Etat-Major Général de l'Air a donné les moyens nécessaires à une première tranche d'extension des prospections aériennes.

Il appartenait à M. le Ministre M. E. Naegelen, Gouverneur Général de l'Algérie, d'accorder à ces études le puissant soutien moral et l'aide matérielle permettant de continuer le travail au sol et d'entreprendre les fouilles voulues. Je tiens à lui exprimer ici toute ma respectueuse reconnaissance pour sa décision de faire publier le résultat de trois années de recherches à la suite desquelles on peut aujourd'hui se faire une idée nouvelle du limes *africain et présenter une « Vue aérienne de l'organisation romaine dans le Sud algérien »* (3).

---

(1) Le fond de cet article a fait l'objet d'une communication, lue à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres par le Colonel J. Baradez, au cours de la Séance du 24 septembre 1948.

(2) *Revue Africaine*, XCI, 1947, p. 201-12.

(3) Cet ouvrage, éidté par «Arts et Métiers Graphiques » vient de paraître sous le titre *Fossatum Africae.*

J'avais espéré d'abord pouvoir faire porter mon travail jusqu'aux confins marocains.

Malheureusement, les très fréquents vents de sable sévissant avec violence sur les confins sahariens (peut-être beaucoup plus intensément au cours des deux dernières années par suite d'une période de sécheresse tout à fait anormale) ont rendu la tâche bien difficile et ne m'ont permis que d'ébaucher la poursuite de missions aériennes délicates pour lesquelles il faut réunir des conditions de visibilité assez exceptionnelles en ces régions déshéritées.

J'ai cependant pu poursuivre la découverte de l'étonnant ouvrage linéaire constituant la ligne d'arrêt des défenses du limes, — *le* fossatum africae —, *largement au delà des frontières de Numidie : d'un côté jusqu'au* limes *tripolitain, au delà de la classique muraille du Tebaga, de l'autre jusque dans la région de* Thamallula, *en pleine Maurétanie Sitifienne, au Nord des Monts du Hodna, c'est-à-dire sur plus de 650 kms.*

Mon étude sur le *limes* me conduisit à *Gemellae*. J'y aboutissais en restituant pas à pas son réseau routier et notamment l'itinéraire du Sud figurant sur la Table de Peutinger. J'étais obligé également, en étudiant l'organisation militaire, de chercher ce qui pouvait bien subsister du Siège du *Praepositus Gemellensis*, cité par la *Noticia dignitatum*.

N'ayant aucune raison de ne pas admettre a priori ce qui n'était encore discuté par personne, je m'attendais à voir les vestiges du *Gemellae* militaire au lieu appelé par les Arabes el Kasbat (la forteresse) et 5 kilomètres plus loin, sur l'autre rive de l'oued Djedi, je devais retrouver — à côté de l'oasis de Mlili où on la situait — la *Gemellae* municipale (4).

Mais la prospection aérienne me prouva immédiatement deux choses. D'abord, je ne retrouvais pas la *Gemellae* municipale à Mlili, où il existe sans doute de nombreuses traces de l'occupation romaine — comme il en existe un peu partout dans ces régions — mais où je ne pouvais découvrir l'ensemble plus ou moins cohérent de ruines correspondant à ce qu'avait dû être cette agglomération importante.

(4) St. Gsell, *Atlas*, f° 48, n° 37. — J. Carcopino, *Syria*, p. 37.

Par contre, le camp dont la partie la plus visible correspond à el Kasbat, m'apparaissait comme occupant la partie centrale d'une vaste agglomération entourée d'une enceinte continue de murailles qui se développent encore sur plus de 2.000 mètres de longueur.

Je pouvais reconstituer le plan général de cette ville, avec ses voies, ses *insulae*, sa ceinture fortifiée, ses nombreuses tours, ses portes, son amphithéâtre et plusieurs de ses temples. Au sud de l'enceinte je constatais que des ruines s'étendaient de façon presque continue sur une surface presque aussi considérable.

Dans la partie centrale de la ville, le *decumanus*, qui se confond avec la voie de rocade du *fossatum* de la « Seguia » n'était autre que la voie prétorienne du camp. A l'extérieur, le *decumanus* se prolongeait au loin, d'abord bordé de quartiers *extra muros*, puis à travers les étendues aujourd'hui désolées : d'un côté en direction de Doucen (à 50 km. à l'Ouest), de l'autre, parallèlement à l'oued Djedi. Cette très longue voie rectiligne était jalonnée de *mansiones*, de petits centres agricoles, de fortins. Elle constituait en réalité la voie de rocade de toutes les organisations du secteur de *limes Gemellensis* dont la Seguia bent el Khas constitue l'élément du *fossatum* identifié par Stéphane Gsell (5) (le seul connu jusqu'à nos récents travaux) et dont les deux forts fouillés par Julien Guey avaient pu donner, sur un tronçon limité, une idée fragmentaire de la densité des ouvrages (6).

Quant au camp lui-même, je constatai immédiatement sa ressemblance frappante avec le grand camp de Lambèse, la partie centrale (el Kasbat, pour les Arabes) n'étant autre que le *praetorium*. Je constatai surtout que, par suite des sables qui en recouvraient une partie, les formes et dimensions admises jusqu'ici étaient inexactes.

A vrai dire ma déception fut immense en foulant les sables de *Gemellae* : je compris alors seulement comment mes illustres devanciers n'avaient pu voir que si peu de choses là où

(5) St. Gsell : « Le fossé des frontières romaines dans l'Afrique du Nord », *Mélanges Boissier*, 1903, p. 220-234.

(6) J. Guey : « Note sur le *limes* romain de Numidie et le Sahara au IVe siècle », dans *Mélanges d'Archéologie et d'Histoire*, 1939, p. 178 à 248.

j'avais, d'avion, dressé un plan complet. Il me fallut ce plan pour retrouver les repères précis permettant de limiter exactement, au milieu des mornes étendues de sable, les points particuliers qu'il fallait fouiller. Et je me persuadai que, faute d'avoir pu se faire une idée exacte de l'ensemble, les chercheurs anciens avaient dû passer à côté de l'essentiel.

Le Père Delattre n'avait d'ailleurs travaillé à el Kasbat qu'une seule matinée, en 1896. Et si Audollent et Letaille avaient procédé à 12 jours de fouilles, ils précisent bien n'avoir pu faire que divers sondages, avoir porté tout leur effort sur une longue tranchée, et ils insistent sur la « difficulté particulière du travail dans un sable qui s'éboule à tout moment et qui, soulevé par un violent sirocco, remplit, en peu de temps, de profondes tranchées ». Combien de fois ai-je mesuré moi-même toute la désespérance de ce travail de Danaïde au cours de mes deux mois et demi de fouilles, je devrais dire plus exactement deux mois et demi d'extractions méthodiques de vestiges aérodétectés — si je peux me permettre d'employer cette expression — pour représenter le patient travail de mise au jour de vestiges détectés par l'étude très poussée de détails infimes découverts sur les documents aériens, exactement comme le chirurgien extrait des chairs qui les recouvrent, les fragments révélés par l'étude radiologique. L'analogie est d'autant plus vraie, d'ailleurs, que je ne pouvais raisonnablement songer, pour *Gemellae*, à rendre des ruines à la lumière que pendant quelques jours et, parfois, pendant quelques heures, jusqu'à ce qu'un vent de sable vienne, à nouveau, combler le travail qui avait demandé tant d'efforts.

Gemellae est, en effet, situé à 25 km. au Sud et 19 km. à l'Ouest de Biskra. On ne pouvait s'y rendre que par 40 km. d'une piste inimaginable pour qui n'a pas lutté avec les fantaisies alternées du travail éolien, d'orages courts mais diluviens et d'un soleil brûlant. J'ai dû établir moi-même, et ensuite entretenir, mes derniers kilomètres de piste, notamment le passage à gué de l'oued Djedi et ses abords mouvants (7).

(7) J'exprime ma profonde reconnaissance à M. Magnien, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à l'Ingénieur Astier, chef de l'arrondissement de Batna et à M. Alquier, ingénieur subdivisionnaire à Biskra qui ont bien voulu faire passer un « motograder » sur ma piste et m'épargner en 1949, les dures fatigues de 1947-48.

Ce long préambule m'a paru d'autant plus nécessaire que je me limiterai aujourd'hui aux pièces maîtresses permettant d'imaginer *Gemellae*, réservant à M. Louis Leschi l'étude épigraphique pour l'ensemble des fouilles.

⁂

Le *Camp légionnaire* commande le plateau dominant la rive droite de l'oued Djedi jusqu'au *fossatum* de la Seguia dont les tours et fortins sont bien visibles du camp. Le terrain est choisi conformément aux principes de la castramétation ; la partie la plus élevée est occupée par le *praetorium*.

S'il est à proximité immédiate de l'eau issue des sources pérennes de l'oued Djedi — que lui fournissait un aqueduc longeant la voie de Doucen, et un puits intérieur au *praetorium* (tous deux non signalés) — le camp bénéficiait également de plusieurs belles piscines naturelles creusées par cet oued fantasque dont les crues, aussi violentes que subites, ne pouvaient l'atteindre.

L'enceinte du camp mesure 150 mètres du Nord au Sud, sur 190 mètres. Cette enceinte affleure actuellement au niveau des sables. Les arêtes de ses murs, désagrégées et disparues, ne laissent subsister en surface qu'une épaisseur de 2 mètres environ, comme l'avaient signalé Audollent et Letaille. En réalité, c'est, partout où je l'ai sondé, un excellent mur en maçonnerie de moellons, de 3 mètres d'épaisseur. L'enceinte est interrompue par 4 coupures correspondant aux 4 portes. La largeur de ces coupures est, à très peu de chose près, la même qu'à Lambèse. Si les portes sont rigoureusement invisibles du sol, on retrouve, sous les sables superficiels, un amoncellement d'éclats de pierres de taille semblant prouver l'acharnement mis à détruire et à émietter ces symboles locaux de la puissance romaine.

A l'extérieur de l'enceinte se voit bien, d'avion, la trace d'un *vallum*, au relief très amolli par les sables : Lambèse, camp de l'arrière, n'avait pas de *vallum* ; *Gemellae*, sentinelle avancée aux confins du Sahara, devait prévoir toutes les surprises.

Comme celle de Lambèse, l'enceinte de *Gemellae* est pourvue de tours bastionnées, non signalées jusqu'ici et dont la saillie, nulle à l'extérieur, est entièrement tournée vers l'intérieur où elle mord sur l'*intervallum*.

Si nous exceptons les tours des 4 portes et celles des angles du camp, nous savons maintenant que les grandes faces de l'enceinte de *Gemellae* possédaient 3 tours et les petites 2 (au lieu, respectivement, de 5 et 4 à Lambèse) : environ une tour tous les 30 mètres à *Gemellae* et une tour tous les 60 mètres à Lambèse.

A Lambèse il ne reste que les fondations des tours et les hypothèses qu'on a faites de ce qu'elles avaient pu être. J'ai eu la bonne fortune, à *Gemellae*, de dégager une tour en un point où le sol antique était à 3 m. 50 au-dessous de l'actuel niveau des sables. Les murs, en maçonnerie de moellons, parés aux angles avec de magnifiques pierres de taille, étaient si bien conservés que j'ai pu faire dégager la chambre intérieure de la tour, sous sa partie voûtée intacte et en dresser un plan exact.

Selon les préceptes d'Hygin, les quatre faces sont raccordées en quarts de cercle ayant pour centre les points où se coupent les lignes de front des cantonnements de cohortes, et pour rayon une longueur égale à l'*intervallum* longeant le rempart sur toute sa longueur. Ces angles arrondis sont puissamment renforcés intérieurement ; ils atteignent 4 m. 85 d'épaisseur en face des contreforts.

L'orientation du camp est celle prévue par les rites auguraux et les règles de la castramétration ; je me permets de rappeler, à ce sujet, que l'orientation de Lambèse a échappé de 90° à la règle et que sa porte prétorienne fait face au Nord.

Je n'ai pas encore eu la possibilité de fouiller les voies du camp, réservant tous mes moyens à la lutte contre les sables couvrant le *praetorium*.

Celui-ci est fort bien construit, avec un excellent mortier de chaux, en maçonnerie de moellons calcaires souvent débités en forme de briques ; ils sont identiques à ce qu'on pourrait extraire sur place.

Les harpes verticales armant les murs, les pierres d'angles,

les seuils et les linteaux de portes, les bases des colonnes et celles des monuments aux empereurs sont absolument identiques à la pierre des grandes carrières antiques signalées par Gsell à Zaatcha (à 14 km. de là à vol d'oiseau) et en proviennent indubitablement.

Je n'ai encore fouillé qu'une partie des 8.000 mètres cubes de sable noyant le *praetorium* de leur masse fluide. Mais la détection aérienne m'a permis, dès à présent, d'en dresser le plan exact et d'en extraire l'essentiel architectural.

Schématiquement nous pouvons présenter ainsi ce *praetorium* :

— Du côté de la porte prétorienne : un simple mur percé d'une porte principale, au centre, et de deux portes latérales aux extrémités.

— Du côté opposé : face à la porte principale, la Chapelle des Enseignes, encadrée, de part et d'autre, par une salle à abside et par deux autres salles ; face aux deux portes latérales, deux couloirs de sortie sur la *retentura*.

— Pour les deux faces symétriques : 10 chambres rectangulaires accolées par leurs grands côtés. La première de ces chambres donne immédiatement à côté d'une des portes latérales, la 10e donne sur le couloir du fond. Toutes les chambres, y compris la Chapelle des Enseignes étaient voûtées. Certaines ont conservé leurs seuils et leurs linteaux de portes auxquels sont encore fixées des pièces de fer scellées au plomb. Toutes les portes s'ouvraient vers l'intérieur des chambres.

La Chapelle des Enseignes, les pièces à absides et les 9 premières chambres des deux alignements symétriques ouvrent sur une grande cour intérieure.

Les deux alignements symétriques de 9 chambres correspondent aux 13 pièces homologues de Lambèse et devaient servir de magasins d'armes et de munitions.

Le couloir donnant sur la *retentura* et les 3 pièces qu'il commande sont à rapprocher de l'ensemble homologue de 6 pièces et un couloir existant à Lambèse à l'angle S.-E. et que l'on considère comme le lieu de réunion des divers collèges. A *Gemellae*, j'ai trouvé dans ces pièces, outre quelques

objets intéressants, de nombreux *graffiti* dont M. Leschi fera l'étude détaillée : il s'agit de noms peints en ocre rouge (à la même hauteur et à distances égales) qui marquaient vraisemblablement les places des occupants, de dates remarquables, de dessins de gazelle et d'autruche.

Exactement dans l'axe du camp, j'ai découvert et fouillé une grande salle rectangulaire d'environ 10 mètres de longueur, dont la moitié postérieure déborde le rectangle du *praetorium* pour empiéter sur la *retentura*, alors que la moitié antérieure recouvrait une crypte. Les murs latéraux de cette pièce, largement recouverts de sable, mesurent encore plus de 2 mètres de hauteur. Quant à la crypte, elle s'enfonce à plus de 5 mètres sous le niveau des sables. La situation axiale de cette pièce sur cave, d'un caractère exceptionnel, ne laisse pas de doute : il s'agit de la Chapelle des Enseignes. Son sol était surélevé par rapport à celui de la cour intérieure et on y accédait par 4 larges marches. Il fallait, au contraire, descendre les 9 marches d'un escalier intérieur, situé sur le côté droit de la chapelle, en entrant, pour parvenir à la crypte servant vraisemblablement suivant l'usage, de dépôt pour l'épargne des soldats.

Il est facile de restituer non seulement la crypte avec ses voûtes partiellement conservées, supportées par un pilier central, mais aussi la Chapelle des Enseignes elle-même : j'ai pu en recueillir, avec le plan exact, un échantillonnage complet de stucage, de moulures et de revêtements (branches de laurier peintes sur fond ocre jaune d'or).

A droite et à gauche de la Chapelle des Enseignes, s'étendent deux chambres symétriques (au lieu de 4 à Lambèse). On y accédait de la cour par 3 marches. Ces deux salles sont terminées en absides comme les 2 premières de Lambèse. C'est la chambre Nord qui avait été considérée comme axiale et qui avait, à peu près seule du camp, été fouillée par Audollent, puis par Blanchet, qui y avaient découvert le dais d'autel consacré à Mars et Pégase.

Quant à la salle symétrique, j'y ai découvert un beau cadran solaire placé sur une dédicace à Antonin le Pieux, posée elle-même à l'envers sur le sable.

L'intérieur de la Cour du *praetorium* recélait les plus belles choses.

A gauche, en entrant, la margelle d'un puits carré en pierres de taille dépassant un mètre de côté. Le puits, creusé dans la roche calcaire, est entièrement ensablé : deux colonnes l'encadraient.

Sur les 3 faces internes des bâtiments bordant la cour, se dressaient des portiques : aucune base de colonne ne manque ; certaines sont couchées, d'autres, intactes, étaient encore debout à l'intérieur de la masse de sable, et j'ai eu la grande joie, après les avoir dégagées au couteau des sels calcaires qui les enrobaient de leur carapace protectrice, de retrouver leur stucage peint.

Toute la zone comprise entre le portique nord, et l'*armamentarium* d'une part, entre le portique ouest et les *scholae* d'autre part, est encombrée de grandes tuiles plates et de couvre-joints ; les clous de charpente y sont également nombreux. D'autre part les murs de l'angle N.-O. qui dépassent encore 4 mètres de hauteur, laissent voir les appuis encastrés des pièces de la charpente : là aussi la restitution de ce qui fut est très facile à faire.

Les portiques latéraux soutenaient en quelque sorte le long auvent couvrant toutes les entrées des pièces constituant l'*armamentarium* et qui, s'étendant des portes latérales du *praetorium* aux couloirs donnant sur la *retentura*, constituaient des passages couverts. Des rigoles en pierres de taille permettaient de recueillir les eaux de pluie provenant de cet auvent.

Quant au portique du fond il soutenait, lui aussi, un large auvent protégeant les entrées de la Chapelle des Enseignes et des pièces voisines, et se raccordant avec les auvents latéraux.

Les bases des deux colonnes centrales de la colonnade du fond, celles qui se trouvent exactement devant la porte de la Chapelle des Enseignes, sont un peu plus écartées que les autres. Mais, si les colonnes ont disparu, j'ai par contre retrouvé, entre leurs bases, l'inscription capitale, longue de trois mètres, simplement brisée en trois segments absolument intacts, qui correspondent exactement à l'écartement de deux

bases des colonnes destinées à la soutenir. Cette inscription était tournée du côté de la cour : on pouvait la lire avant de passer au-dessous pour accéder à la Chapelle des Enseignes.

J'ai pu rapporter à Alger, malgré son poids, cette magnifique inscription en beaux caractères du IIe siècle, qui nous donne trois précisions. C'est une dédicace de la Légion III Auguste à Hadrien. Le nom de la Légion, profondément martelé, a été rétabli assez maladroitement, sans doute au retour de la Légion à *Gemellae* en 253 ; la lettre G avait, entre temps, changé de forme.

L'inscription remonte à la XVIe Puissance tribunicienne de l'Empereur : elle peut donc être datée entre le 10 décembre 131 et le 9 décembre 132. Elle nous apprend que le Légat d'alors était Lucius Varius Ambibulus.

Les deux colonnes centrales du portique du fond ne supportaient pas seulement la dédicace à Hadrien : elles servaient d'appui à des statues dont j'ai retrouvé les bases, les unes debout sous le sable et les autres couchées.

En arrivant de la porte prétorienne au portique, on pouvait voir à gauche, une statue élevée à Hadrien. Si je n'ai pas retrouvé la statue dans la partie actuellement fouillée, j'en ai rapporté à Alger le socle intact, avec les cavités de scellement des pieds sur la face supérieure d'un couronnement évidé pour s'appuyer au fût de la colonne. L'inscription se lit aisément et présente un intérêt remarquable.

1° Elle date incontestablement de la Xe Puissance tribunicienne d'Hadrien, ce qui permet de la situer entre le 10 décembre 125 et le 9 décembre 126, c'est-à-dire à une époque antérieure au discours d'Hadrien à Lambèse, de 19 mois au moins, et de 3 mois au plus. Mais la base de la statue me paraît trop petite par rapport à ce qui l'entoure : on a été obligé de la surélever de 40 cm. pour qu'elle atteigne une hauteur convenable. Qu'en couclure ? Je pense qu'elle est antérieure à la réalisation du *praetorium* tel qu'il devint six ans plus tard, en 132, quand la Légion couronna le portique de son inscription capitale.

Pour le Grand Camp de Lambèse, on admet que la Légion habita une douzaine d'années l'emplacement provisoire, dit du 1er camp, et que celui-ci subsista uniquement pour commémorer la harangue d'Hadrien de 128. Il est très possible que la statue, élevée à Hadrien à *Gemellae* dès 126, l'ait été dans le camp provisoire, situé sur l'emplacement du camp définitif, ou ailleurs, et que cette statue ait été placée là où nous avons retrouvé la base, quand le camp définitif fut achevé. Quoi qu'il en soit, nous savons aujourd'hui de façon certaine que, lorsque le grand camp de Lambèse fut construit, il était déjà couvert par celui de *Gemellae* situé 170 kilomètres au sud.

2° La statue d'Hadrien fut élevée par la *Cohors prima* de Chalcis en Syrie, *Cohors equitata* dont on connaissait le séjour à Bir oum Ali, entre Tébessa et Gafsa, en 163 et 164, et dont on sait, par un diplôme militaire trouvé à Rome, qu'un de ses préfets la commandait en Afrique antérieurement à l'année 78. On ignorait tout, jusqu'à présent, de cette cohorte entre 78 et 163. Nous savons aujourd'hui qu'en 126 elle occupait *Gemellae*, poste avancé du *limes*, peut-être même qu'elle construisit le camp primitif.

3° Le même monument nous apprend qu'en 126 le Légat était Sextus Julius Major, qui n'est pas pour nous un inconnu, mais pour lequel on s'accordait à dater vers 130 à 133 l'époque où il exerçait ses fonctions. Rappelons encore qu'on n'avait pu découvrir jusqu'à présent le nom du Légat qui, en 126, était cité par une inscription de Timgad : nous savons aujourd'hui qu'il s'agissait de Sextus Julius Major.

Faisant pendant à la statue d'Hadrien, s'élevait un grand monument dont le socle ne pouvait que porter une statue équestre. La plaque de la dédicace manque, mais celle d'Antonin le Pieux, que j'avais retrouvée dans la salle voisine de la Chapelle des Enseignes, s'y adapte parfaitement.

Sur l'autre face des deux colonnes centrales, et s'emboîtant dans celles-ci, s'élevaient deux autres monuments dont les inscriptions faisaient face, elles, à la Chapelle des Enseignes.

Opposée à la statue d'Hadrien, une statue de Pertinax.

Opposé à la statue d'Antonin le Pieux, un monument à Gordien.

J'ai pu apporter à Alger le monument de Pertinax, dont

la statue manque, mais dont les empreintes de scellement des pieds prouvent, comme celles de la statue d'Hadrien, que l'empereur était représenté marchant ou haranguant ses troupes. L'inscription est ainsi conçue : *DIVO PERTINACI PATRI ALA I PANNONIORUM*. Elle nous permet de retrouver un passage, ou une garnison, de cette auxiliaire de la Légion, citée par Hadrien lors de son inspecion d'Afrique — de cette aile qui, nous l'a appris Ch. Gilbert Picard, contribua à construire le lointain *Castellum Dimmidi* en 198.

Quant au monument de Gordien, son socle, privé de couronnement, était encore debout à l'intérieur de la masse de 3 mètres de sable qui l'englobait. L'inscription, elle aussi très lisible, veut nous prouver la dévotion particulière, et sans doute très opportune, de l'Aile des Pannoniens à l'Empereur Gordien. Ainsi, cette aile de cavaliers, provenant de l'Europe centrale, occupait *Gemellae*, à l'heure tragique pour la défense du *limes* où les Légionnaires de la III° Auguste dissoute combattaient en Rhétie, avant de revenir à nouveau en 253 occuper leur ancienne garnison saharienne et faire face à de nouveaux dangers.

A droite et à gauche des monuments précédents et appuyés aux colonnes suivantes du portique central, s'élevaient deux autres monuments, de dimensions égales à la base de la statue équestre de Septime Sévère ; il n'en reste malheureusement que les assises inférieures.

Exactement au centre de la Cour du *praetorium* se dresse un autel de 1 m. 90 de hauteur auquel on accédait par deux marches. Une partie de la dédicace manque, mais nous pouvons déjà la dater du retour de la Légion, replacée par Valerien et Galien dans son poste avancé.

Toute la cour intérieure était dallée. Jusqu'à présent je n'ai retrouvé que les dalles protégées par le poids des monuments. Cette cour était entièrement décorée à la peinture : les murs sur enduit de mortier, les colonnes sur stucage. Trois enduits au moins se sont succédé : le plus ancien, rouge pourpre ; les deux autres, blanc crème, recouverts de sujets peints.

Sur les murs, entre les portes de *l'armamentarium*, j'ai trouvé les restes de panneaux décoratifs représentant des corbeilles de fleurs encadrées de palmiers. Couleurs : ocre rouge et vert. Sur un autre panneau, un cheval et son cavalier en ocre rouge.

Quant aux colonnes, elles sont décorées de feuilles de vigne et de liseron ou de grappes de raisin, ainsi que d'une stylisation de cercles en fer forgé. Mes photographies montrent l'état de conservation remarquable de ces peintures au moment de leur découverte.

Dans la *praetentura* du camp, j'ai découvert une colonnade de 12 éléments situés à l'extérieur du mur du *praetorium* et ayant constitué une galerie couverte externe, bordant très vraisemblablement la *via principalis*.

Sur un des côtés latéraux du *praetorium*, j'ai trouvé un petit amphithéâtre presque circulaire de trois gradins seulement et 12 m. 50 de dimensions intérieures.

Enfin, dans la *retentura*, j'ai dégagé un des casernements comprenant 32 chambres, en deux groupes de 16, séparés par un mur mitoyen et s'ouvrant l'un à l'Est, l'autre à l'Ouest. Dans chacun de ces groupes, les chambres se commandent 2 à 2 : porte d'entrée médiane pour les chambres externes, portes de communication latérale pour les chambres internes. Ce casernement correspondait vraisemblablement à une demi-cohorte. J'en ai dès à présent identifié 3 autres semblables. Parmi les nombreux objets découverts dans le camp, citons, outre les monnaies dont la récapitulation sera faite plus tard, une petite victoire ailée en bronze, trouvée devant la Chapelle des Enseignes, des fragments d'armes, des boulets de pierre, des briques portant la marque de la Légion III Auguste.

***

A l'extérieur du camp et à 75 mètres de l'angle N.-E., la photographie aérienne me montrait la minuscule trace (1/2 mm.), d'une abside totalement invisible au sol.

Après avoir fait les mensurations de repérage voulues, je trouvai moi-même, en traçant à la surface du sable les limites de la fouille à exécuter, un morceau de stuc peint, représentant les plis d'une draperie. Plus de 300 fragments, mélangés à la masse de sable, furent patiemment recueillis à l'intérieur de

l'abside et proviennent, à n'en pas douter par leur forme, du cul-de-four de celle-ci. Je n'ai pu encore terminer la reconstitution complète de cette belle fresque, aux couleurs chaudes, dont la tête d'un des personnages (moitié de la grandeur naturelle), est admirable, avec le pur dessin de sa bouche et son magnifique regard.

J'ai entièrement fouillé ce petit temple. J'y ai relevé un certain nombre de graffiti et de dessins à la pointe tracés dans le plâtre, notamment un cheval et un buste de femme.

Au centre, gisaient deux autels dédiés aux *Dii Campestres*. Le premier, parfaitement gravé, a été élevé par Titus Aurelius Aurelianus, préfet des cavaliers de l'Aile des Thraces *pia fidelis*, dont nous connaissions la présence en Afrique du Ier au IIIe siècle par quelques inscriptions de *Cesarea*, de *Rapidum* et de *Tanaramusa*. Mais notre autel est le seul document attestant la présence de cette aile thrace en Numidie. *Gemellae* est le point le plus méridional et le plus oriental d'Afrique où la présence de ces cavaliers ait été signalée.

Le deuxième autel est nettement postérieur. Il fut élevé par Marcus Celerius Augendus, préfet des cavaliers de l'Aile Sévérienne des Pannoniens. Fait remarquable, seules les trois premières lignes et le début de la 4e sont gravées, alors que, pour les trois lignes suivantes, les lettres, simplement dessinées au plomb et à l'ocre, sont encore lisibles, en général.

Parmi les ex-voto (coquillages marins, cornes de gazelles), j'ai retrouvé deux fragments de poterie dont la longue inscription à l'encre n'a pas encore été étudiée.

Ainsi donc, à l'extérieur du camp, mais au cœur de la ville qui l'englobait, s'élevait un petit temple, essentiellement militaire, qui nous prouve la présence vraisemblablement successive de deux ailes auxiliaires de la Légion, Thraces et Pannoniens, alors que la fouille du *praetorium* nous avait permis d'identifier les Chalcidéniens et, déjà, les Pannoniens qui paraissent bien avoir occupé *Gemellae* pendant toute l'éclipse disciplinaire de la IIIe Auguste.

⁂

Au Sud du camp, et à environ 700 mètres, c'est-à-dire à l'extérieur de la ville enceinte de murailles, j'ai fouillé deux des temples que me révélait la photographie aérienne.

L'un d'eux m'a livré la cachette, creusée à deux mètres de profondeur dans la roche, de ses objets culturels brisés : vases de verre et de poterie, statuettes en terre cuite polychromes, collier, très beau cheval en terre cuite, tête de lion, etc...

Quant à l'autre que, faute de documents épigraphiques, j'appellerai temple du *Ciborium*, à cause de la découverte qui y fut faite, j'en ai complètement fouillé l'ensemble, à l'exception du puits, et en ai dressé le plan précis.

C'est un temple à 3 *cellae*, celle du centre avec abside. Il est situé à l'intérieur d'un vaste enclos dont les murs atteignaient 2 m. 50 d'épaisseur par endroits. Ce temple, comme celui des *Dii Campestres*, avait de légères fondations et un soubassement de murs en maçonnerie de moellons. Mais les murs proprement dits étaient construits en briques de terre crue analogues aux *toubes* des Arabes. Ces murs de terre étaient enduits d'un revêtement au mortier de chaux pour les faces externes ; ils étaient enduits et décorés à l'intérieur d'un stucage peint.

J'ai retrouvé les traces indiscutables de ce mode de construction : fragments de briques crues auxquels adhéraient des revêtements, éléments de corniches, de frises et plaques de stucage peint avec des fragments de leur support en *toub*. Tous ces fragments me permettront, d'ailleurs, de restituer la décoration générale des temples. J'ai même dégagé au couteau les trois gradins demi-circulaires, en terre crue enduite, absolument intacts, qui devaient servir à exposer les offrandes dont j'ai retrouvé de nombreux éléments et que je reconstitue petit à petit : chevaux, objets divers et personnages en terre cuite polychromes.

La vaste cour entourant le temple est divisée en deux parties communiquant par un couloir longeant son côté gauche.

Un grand puits circulaire, dont je n'ai dégagé que la margelle, était à gauche, en entrant dans la cour. Dans l'axe, devant les restes d'un autel d'où partait une longue rigole creusée dans la roche, le poids, destiné à accrocher la bête

du sacrifice, était encore en place. Entre cet autel et le temple, deux socles en pierre brûlée et noircie.

Les 4 angles de l'enceinte du temple étaient occupés par de grandes chambres rectangulaires. Des couloirs de 1 m. 10 de largeur, noyés à l'intérieur des murs latéraux de cette enceinte, permettaient de circuler, sans être vu, entre les chambres avant et celles du fond, qui, toutes deux, donnaient sur la cour postérieure du temple. Ces longs couloirs noyés dans les murs (45 mètres au total), permettaient également d'accéder aux *cellae* du temple, par le côté droit ; ils constituaient un dispositif complet de circulation cachée, entièrement à l'abri des vues de la cour intérieure.

Parmi les objets précieux découverts ici, signalons simplement aujourd'hui, très brièvement, le magnifique *Ciborium* dont les fragments, épars sur 500 m² et noyés dans l'épaisseur du sable, ont nécessité d'aussi patientes recherches de trouvailles que de reconstitution.

Sa base porte, dans un cartouche, deux mains fermées, opposées par leurs phalanges et vues par leur face interne. Quatre élégants pilastres soutiennent un magnifique dais, orné d'une frise en guirlande de feuilles de laurier ; au milieu de chaque face du dais, une tête de lionne montre ses crocs. Cet ensemble, de 60 cm. de hauteur, est délicatement sculpté dans une pierre très dure que recouvre un très mince stucage peint.

Sous le *Ciborium*, deux cavités d'encastrement. Dans la première s'emboîte avec précision un magnifique petit lion en pierre sculptée : il est couché et découvre largement ses crocs. L'autre encastrement était occupé, à n'en pas douter, par la petite déesse en terre cuite, richement polychromée de pourpre, de bleu et d'or, assise en une pose hiératique, sur un siège où dominent le vert olive, le jaune et l'ocre rouge. Le lion était couché aux pieds de cette statuette de 30 centimètres. Le bras droit de la déesse, levé, ne pouvait tenir, dans sa petite main demi-fermée, que la hampe d'un *vexillum*. Quant au bras et à la main gauches, tendus dans un geste d'offrande, ils présentaient une belle corne d'abondance, chaudement marbrée de rouge carmin et d'ocre brun, contenant une grappe de raisin noir, deux ailes fauves, une pomme jaune, une figue lie de vin, une pastèque ocre jaune et une

grenade rouge. Le cou, grêle, dégagé de l'austère tunique en forme de dalmatique par un large empiècement pourpre, portant des traces d'or, s'orne d'un collier peint en rouge, noir et or. La tête de la jeune déesse aux sourcils brun foncé, aux yeux peints en amande, allongés par un artifice simulant un trait de kohol, au front ceint d'un bijou terminé au-dessus de chaque tempe par des épanouissements en forme de corolles, est encadrée par les retombées d'une coiffure rouge rehaussée de boucles d'or, descendant jusqu'à mi-cou, et, très malheureusement, mutilée à sa partie supérieure.

Tout nous porterait à penser qu'il s'agit de la Déesse Afrique et que l'arrachement de la coiffure n'était autre que la *proboscis*.

Mais revenons au temple.

Dans la partie postérieure de la cour, tout le long des murs et, en outre, sur une rangée intermédiaire, j'ai pu retrouver plus de cent cruches, amphores, et même seringues de voûte en poterie, intacts en général, contenant des ossements calcinés et des cendres. M. le Professeur de Ribet, de la Faculté de Médecine d'Alger, qui a bien voulu les analyser, est formel à leur sujet : « aucun ossement humain, uniquement des ossements de jeunes moutons, de petits mammifères et d'oiseaux ». La plupart des cruches étaient placées dans des sortes de boîtes protectrices, faites de pierres calcaires plates ou de plaques de stuc, jointées au plâtre, ou encore de stuc coulé et moulé sur place. D'autres cruches étaient placées à l'intérieur de cavités creusées dans la roche.

Toutes étaient surmontées de pierres dressées verticalement et, en général, scellées aux murs formant la cour ; pierres triangulaires, oblongues ou allongées, plus ou moins grossièrement taillées, parfois avec une pointe encadrée de deux épaulements horizontaux. Certaines de ces pierres portent, encore très apparents, un croissant de lune aux pointes relevées et trois étoiles : une au centre du croissant et deux au-dessous. Deux des pierres triangulaires étaient remplacées par des stèles sculptées, d'un type assez fréquent dans le Constantinois et représentant le sacrifice du bélier à Saturne. Sur l'une, deux mains rituellement croisées par leurs pouces.

Des pierres horizontales surmontent généralement les réceptacles des cruches ou amphores auxquelles elles sont scellées ; la plupart sont creusées de plats symboliques à offrandes ; l'un était en albâtre, un autre était simplement modelé dans le stuc du réceptacle.

La fouille très méthodique de ce vaste ensemble et le dégagement des urnes, pratiqué entièrement au couteau, m'ont permis d'en prendre de beaux documents photographiques.

Dans toutes les régions entourant le temple, abondent les traces d'ossements calcinés et de fragments de poteries mêlés au sable. Nous y avons trouvé également d'extraordinaires monuments construits en pierres locales assemblées de façon à représenter de grossières formes humaines couchées, de 1 mètre à 1 m. 80 de longueur. Ces monuments sont plats, (une trentaine de centimètres de hauteur). Les uns sont revêtus, au-dessus ou sur les côtés, d'un enduit de mortier très fin ; pour d'autres la mosaïque des fragments de pierre est très visible.

Tous ces monuments sont évidés et contiennent des cendres, des fragments d'os calcinés et même des morceaux de charbon. Un évent, plus ou moins cylindrique, permet souvent une communication entre l'intérieur de la cavité et l'extérieur.

La plupart de ces sortes de *busta* sont accompagnés d'une cruche ou d'une amphore, placée intérieurement ou extérieurement. Ces cruches et leur contenu sont, en tous points, comparables à celles trouvées dans la cour postérieure du temple. Aucune n'était surmontée de pierres dressées. Par contre, plusieurs d'entre elles étaient accompagnées de stèles plates creusées de plats rituels ; d'autres contenaient des plats en terre cuite rouge, dont certains absolument intacts sont d'une très grande finesse. J'y ai également trouvé des lampes du IIe siècle accompagnées de bronzes malheureusement illisibles.

Si, pour la plupart de ces monuments, la forme humaine individuelle est absolument indiscutable, j'ai retrouvé des ensembles composés de 2 et 3 formes humaines. Il y a également des types dont la stylisation s'éloigne de plus en plus

des formes humaines pour se rapprocher de celles d'un sarcophage.

Signalons également une forme de quadrupède mâle dont la tête était remplacée par un plat de terre cuite.

La fouille du temple du *Ciborium* est terminée, à l'exception du puits. Elle n'a donné aucune épigraphie. Mais son caractère oriental est très net et les réminiscences puniques sont évidentes.

Si deux stèles à Saturne sont indiscutables, les 3 *cellae* semblent prouver que le temple s'élevait à la gloire d'une triade : laquelle ? Quelle est la déesse du *Ciborium* au lion couché et à la corne d'abondance ? L'Afrique ou encore Cibèle, la Dea Frugifer si souvent associée à Saturne ?

Quant à ces monuments à forme humaine contenant les restes d'ossements calcinés et brûlés sur place, sont-ils seulement des autels sur lesquels furent immolés les animaux sacrifiés ? Sont-ils des monuments funéraires contenant un mélange de cendres humaines et de restes d'animaux sacrifiés ? Leur forme qui, pour certains, rappelle de si près les figurations de Tanit et des stèles saturniennes africaines, peut-elle permettre de les identifier ? Qui éleva ces monuments ? La population civile du municipe encore imprégnée des cultes locaux et toujours attachée à des rites introduits par les Phéniciens ? ou les auxiliaires syriens de la Légion venus de Chalcis et ayant apporté avec eux, non seulement leur technique d'organisation d'un *limes* en régions steppiennes et désertiques, mais aussi leurs dieux et leurs cultes ? Quelle part attribuer à la conjonction en ce haut lieu des restes des cultes orientaux millénaires et des nouveaux cultes orientaux importés par des défenseurs issus des mêmes horizons, conjonction qui dut permettre tant de compréhension entre les troupes auxiliaires et les autochtones ?

L'énorme quantité de sable nivelant *Gemellae* recouvre sans doute la clé de bien des mystères et, malgré une moisson exceptionnelle, je sais que j'ai seulement effleuré ce site archéologique. Je n'étudierai pas ici la ville enclose dans une vaste enceinte aux angles arrondis comme ceux du camp lui-

même. Mais je n'ai pas cru devoir attendre le résultat de nouvelles fouilles pour décrire ce que nous avons déjà découvert du camp construit sous Hadrien dans le Sud, *avant le grand camp de Lambèse*, et de la ville de *Gemellae* aujourd'hui oubliée dans le Sahara, où siégea le Commandement d'un des plus importants secteurs du *limes* de Numidie.

JEAN BARADEZ,
Chargé de mission à la Direction des Antiquités de l'Algérie.

LÉGENDES DES PHOTOGRAPHIES

1. Vu d'avion, le camp de *Gemellae* apparaît très nettement, avec, au centre, son *praetorium*. Il est circonscrit lui-même par la muraille d'enceinte de la ville. Au premier plan, face Ouest de cette enceinte. En haut, à gauche, boucle de l'oued Djedi. A droite, temples et nécropole. Entre la face Sud du camp (partie droite) et le mur Sud de la ville, amphithéâtre.

(*Photo aérienne oblique Jean Baradez*).

2. A basse altitude, et dans les conditions les mieux appropriées, le plan de la ville apparaît nettement, avec ses rues et ses ilots de constructions.

Le cliché représente un des quartiers Est de *Gemellae*. En haut et à gauche, le camp, aplati par la déformation perspective.

(*Photo aérienne panoramique Jean Baradez*).

3. Au sol, le paysage est nivelé par les sables : l'enceinte du camp, dans sa partie la plus visible sur la photo 1, n'apparaît qu'avec un éclairage étudié et des filtres spéciaux.

(*Cl. Jean Baradez*).

4. Au bout de deux mois de fouilles, le *praetorium* du camp se dégage des sables qui l'ensevelissaient, et certains de ses murs atteignent encore 4 m. 20 de hauteur.

(*Cl. Jean Baradez*).



Fig. 1



Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4

LES HAFCIDES

d'après un livre récent (1)

Une fréquentation prolongée des gens et des choses de Tunisie, une utilisation prudente et sagace des sources aujourd'hui connues, un dépouillement exhaustif de tous les travaux touchant de près ou de loin son sujet, ont permis à M. Robert Brunschvig de nous donner cette magistrale histoire des Hafcides. De ces deux volumes, parus à sept ans d'intervalle, au milieu de circonstances tragiques et de difficultés matérielles presque décourageantes, le premier nous avait montré le déroulement des faits logiquement divisés en quatre périodes. Après l'ascension laborieuse du nouvel Etat, au cours du XIIIᵉ siècle, la dynastie traverse une période critique, « les troubles et les scissions » aboutissent, vers le milieu du XIVᵉ siècle, à l'intervention de l'étranger, à l'occupation du pays par les Mérînides de Fès. Puis, c'est la restauration des Hafcides, suivie du beau soir qu'illustrent les règnes des grands souverains du XVᵉ siècle.

Cette histoire des vicissitudes intérieures d'un Etat musulman, établie avec une rigueur critique qui donne toute sécurité, est exposée avec toute la clarté que le sujet pouvait comporter. Chemin faisant, M. R. Brunschvig nous révèle l'histoire infiniment moins connue et plus difficile à connaître des rapports du royaume hafcite avec les puissances européennes. Non moins nouveau est le panorama qu'il nous présente du pays avec ses populations rurales et citadines, où quelques grandes villes se détachent, chacune ayant ses caractères propres. Un dernier chapitre, le plus original peut-être de ce premier volume, est consacré aux non-musulmans, juifs

---

(1) Robert Brunschvig, *La Berbérie orientale sous les Hafsides des origines à la fin du XVᵉ siècle* (Publications de l'Institut d'études orientales d'Alger, t. VIII et XI) t. I, XLI — 476 pp. ; t. II, XII — 503 pp. Paris, Adrien Maisonneuve, 1940-1947.

et chrétiens, dont des sources jusqu'alors inexplorées lui ont permis de reconstituer la vie.

Avec le second volume, nous entrons dans l'intimité de ce royaume dont nous avions suivi la destinée. L'auteur décrit l'organisation politique et administrative et nous en montre le fonctionnement. Il replace ensuite la société musulmane dans son cadre, nous parle du régime de la propriété, de la technique agricole et artisanale, du commerce et de la vie matérielle dans l'Ifriqiya médiévale, sans nous dissimuler les lacunes d'une information contemporaine souvent déficiente et en usant avec le plus de discrétion possible de « la méthode contestable qui consiste à projeter dans le passé les résultats d'observations beaucoup plus récentes ». Sa profonde connaissance de l'islamologie et de la littérature arabe fournit à l'auteur les éléments d'un tableau de l'activité religieuse et de la production intellectuelle. Une conclusion, ou mieux un bilan, clôt l'ouvrage, dont cette analyse sommaire ne peut qu'indiquer la richesse et l'intérêt.

De tous les renseignements que ce livre nous apporte, je voudrais en souligner deux qui m'ont particulièrement arrêté. Ils concernent l'attitude du peuple d'Ifriqiya à l'égard de ses maîtres Hafcides et le rôle que tiennent dans la vie publique les éléments immigrés et autochtones.

***

La première moitié du XIII[e] siècle vit, en Ifriqiya, l'établissement d'une dynastie d'origine marocaine qui devait s'y maintenir pendant plus de trois cents ans. Héritiers des Almohades, qui étaient entrés dans le pays par la conquête, les Hafcides ne semblent avoir rencontré, ni l'impopularité qui pouvait s'attacher à des maîtres hors-venus, ni la résistance que pouvaient susciter des nouveautés religieuses devenues l'Islâm officiel.

Certes, durant ces trois siècles, la dynastie a connu des heures difficiles, des révolutions de palais, des crises successorales comme la plupart des dynasties musulmanes. Elle a été à deux reprises sur le point de succomber à l'invasion. Mais elle a survécu à ces épreuves. Elle a largement dépassé

les cent vingt ans qu'Ibn Khaldoûn considère comme la durée normale des empires. On notera même que, si l'échéance fatale marquée par l'historien-sociologue coïncide à peu près avec la conquête mérînite et l'annexion du royaume de Tunis par les Sultans de Fès, un quart de siècle après cet effondrement, la dynastie se redresse et elle fournira une nouvelle carrière de plus de cent vingt ans.

De cette réussite, on doit, semble-t-il, attribuer pour une bonne part le mérite aux Hafcides eux-mêmes, aux qualités dont ils firent preuve. Ces vingt souverains composent une lignée princière de belle tenue ; et l'on peut souscrire de confiance à l'éloge que M. Robert Brunschvig leur décerne et dont il ne refuse le bénéfice qu'à trois d'entre eux : « Il est peut être difficile de trouver dans l'histoire une pareille suite d'autocrates aussi ... conscients de leur dignité et de leur devoir ». Dans cette galerie royale, quelques effigies se détachent. Cinq des califes Hafcides ont d'autant mieux contribué à la solidité de la dynastie que, doués d'énergie et d'habileté politique, ils sont venus aux heures les plus critiques et les plus décisives. C'est d'abord Abou Zakariyâ, qui, prenant le pouvoir en 1228, fut le fondateur du royaume, lui assura « indépendance et souveraineté ». C'est son fils El-Mostancir, qui s'attribue la dignité califienne et qui, après avoir surmonté l'assaut de la neuvième croisade, établit avec les Chrétiens des rapports pacifiques et profitables. Après trois quarts de siècle, l'Ifriqiya subit l'occupation des Mérînides ; mais elle rentrera sous ses maîtres héréditaires avec Abou'l-'Abbâs, qui apparaît comme un chef de premier plan ; et ses successeurs Abou Fâris et 'Othmân profiteront de ce redressement. Le portrait que M. Robert Brunschvig nous fait de l'un et de l'autre met en pleine lumière les mérites de ces deux princes jusqu'alors méconnus. Grâce à eux, le XV[e] siècle fut « marqué dans son ensemble, en Afrique du Nord, par une prépondérance hafcide comparable à celle que le milieu du XIII[e] siècle avait connue ».

A vrai dire, ce qui assura la durée de l'Etat ifriqiyen, ce ne fut pas surtout la puissance militaire. Il ne dispose que d'une armée composite et sans cohésion, dont les éléments les plus solides sont des mercenaires étrangers, en particulier

cette milice aragonaise qui fait l'objet d'arrangements répétés avec le prince de Barcelone. Quant à la flotte, Froissart dira d'elle qu'« une galère armée de Chrétiens en déconfirait quatre de Sarrazins ». Comparés aux Mérinides de Fès, les Hafcides apparaissent militairement peu redoutables. Au reste les succès guerriers — ils en remportèrent de substantiels au XIII° comme au XV° siècle — ne leur eussent pas valu l'attachement de leurs sujets. Si cet attachement semble avoir été réel, d'autres avantages le justifient.

C'est d'abord la légitimité des droits qu'on leur reconnaît, le prestige califien dont le peuple accepte la fiction, l'auréole que la famille doit à ses aïeux, les Hafcides d'Espagne, combattants et martyrs de la Guerre sainte. Peut-être faut-il y joindre le souvenir des services rendus par l'ancêtre de la dynastie, qui avait délivré l'Ifriqiya des aventuriers Almoravides et mis un terme à leurs dévastations — mais souvenir bien confus sans doute, car la reconnaissance collective ne se transmet guère d'une génération sauvée du péril à une génération nouvelle, qui n'a pas connu les mêmes épreuves.

A l'actif des Hafcides et comme une cause possible de leur popularité, on doit aussi porter leur politique financière, qui ne semble pas avoir été oppressive. Sans doute les meilleurs d'entre eux espérèrent-ils, comme les souverains musulmans scrupuleux, réduire ou supprimer les taxes qui pesaient sur la circulation et la vente des denrées et furent-ils, tout comme les autres, amenés à les rétablir ; mais ces charges extra-coraniques étaient en somme normales et elles ne paraissent pas avoir été écrasantes. Sans abusive fiscalité et grâce à la modération de leurs dépenses somptuaires, les Hafcides surent maintenir des finances saines et constituer un trésor qui passait pour le plus opulent de la Berbérie. M. R. Brunschvig note le bon aloi permanent de leur monnaie.

Non moins que la discrétion relative de leurs exigences fiscales, le peuple d'Ifriqiya pouvait apprécier la piété des princes Hafcides. Les premiers d'entre eux se réclamaient, il est vrai, de la doctrine almohade dont certains articles devaient heurter les convictions de leurs sujets. Cette doctrine affirmait l'impeccabilité du Mahdi Ibn Toûmert et rejetait comme inutile l'étude de la jurisprudence, qui avait fait la gloire de

Kairouan ; mais la rigidité du credo officiel n'avait pas tardé à s'assouplir. Si la mention du Mahdi continuait à figurer au prône et sur les monnaies, c'étaient là pures survivances et formules de style ; elles n'empêchaient pas le retour à des traditions qui tenaient profondément au cœur des Ifriqiyens. Le malekisme avait été et demeurait ici chez lui. On sait que les savants qui le professaient avaient connu des fortunes diverses durant les derniers siècles. Respectés des Emirs Aghlabides, auxquels ils ne ménageaient pas leurs critiques, ils avaient subi les persécutions des Fâtimides et ils avaient été, sous les Zîrides, les instigateurs de la rupture entre Kairouan et le Caire. Ils jouirent de nouveau, sous les Hafcides, d'une incontestable autorité morale et de la bienveillance des puissants du jour. Toute innovation risquait de rencontrer une opposition des *ulema*, devant laquelle les souverains s'inclinaient. L'usage marocain de célébrer le *maulid*, anniversaire de la naissance du Prophète, par des séances musicales ne s'imposa qu'à l'extrême fin du XIV° siècle et ne fut pas admis sans réticence de leur part. C'était là, au reste, une nouveauté teintée de çoûfisme. Les poèmes psalmodiés durant la nuit bénie empruntaient leurs thèmes à la ferveur mystique. Or l'Islam orthodoxe avait dû faire sa part au mysticisme ; les *ulema* devaient composer avec les *çoûfis*. Dès la fin du XII° siècle ces derniers étaient apparus en Ifriqiya dans la personne de Sidi Bou Madyan, dont la renommée avait rayonné de Bougie, sa résidence. Le XIII° siècle avait vu ce mouvement religieux gagner en ampleur et en popularité. « Le Sahel est peuplé de saints », dira Ibn Nâji. Les *ribâts* de la côte, où l'on se préparait naguère à combattre pour l'Islâm, se sont mués en *zaouïa*, où l'on se voue à l'ascétisme et à la prière. Les *çoûfis*, que l'on tient pour favorisés du don des miracles, groupent autour d'eux de nombreux adeptes, et les Hafcides partagent le respect de leurs sujets pour les Amis de Dieu. Le sultan 'Othmân se montre le protecteur le plus déférent de Sidi ben Aroûs. Il s'associe au « deuil immense » provoqué en 1463 par la mort de celui que Tunis adoptera comme l'un de ses patrons. Qu'il s'adresse aux *ulema* ou aux mystiques, ce respect envers les hommes de religion solidarise les souverains avec l'élite citadine et le menu peuple.

L'attitude des Hafcides vis-à-vis de leurs sujets fortifie d'ailleurs les liens nés de cette communion de pensée. A cet égard encore, nous sommes tentés d'évoquer le souvenir des derniers Emirs Zîrides. En dépit du cérémonial dont El-Mostancir entoura la dignité califienne, l'accès auprès du souverain reste possible. Mieux que les sultans Mérînides de Fès, les califes de Tunis demeurent en contact avec leur peuple ; ils se laissent voir fréquemment au public assemblé ; ils accueillent eux-mêmes les suppliques et les plaintes.

Ainsi s'expliquent l'attachement des Ifriqiyens pour ces maîtres d'origine étrangère et le prestige qui survivra à leur puissance. Ainsi se justifie le fait que cette lignée de princes apparaît dans l'histoire de la Tunisie comme une sorte de « dynastie nationale ».

⁂

Autour des souverains Hafcides gravitent des groupes sociaux d'origines diverses dans lesquels ils recrutent leurs collaborateurs, conformément aux intérêts de leur politique ou selon les tendances du moment. De toutes les questions que ce livre permet d'élucider, celle qui concerne la composition de ces groupes sociaux, leur importance relative et l'évolution de leur rôle, nous paraît une des plus intéressantes.

A vrai dire, le peuple proprement ifriqiyen, l'élément autochtone est celui qui attire le moins notre regard. Sans doute forme-t-il le fond du tableau, et l'évolution religieuse lui réserve une revanche tardive, mais ceux qui tout d'abord tiennent la place la plus notable dans les chroniques parce qu'ils interviennent dans les affaires de l'Etat, sont des éléments immigrés.

Ce sont en premier lieu les *Almohades,* dont les Hafcides sont issus. Descendants des membres des tribus maghrebines qui soutinrent Ibn Toûmert et 'Abd el-Moûmin, ils constituent à la fois une caste militaire, le noyau primitif de l'armée hafcite, et une aristocratie gouvernementale. Les Almohades forment le conseil qui assiste le souverain et gère avec lui les affaires de l'Etat. A la tête de ce conseil est le grand Chaykh des Almohades, le plus haut dignitaire de l'Empire, qui d'ordinaire dirige l'intronisation du calife. Représentant de la tradition initiale, il apporte à cette investiture une collaboration qui légitime l'élévation du nouveau souverain. De même qu'au temps des Moûminides, les chaykhs Almohades coopéraient avec les *Sîd,* parents du calife, dans la capitale comme dans les provinces, de même les chaykhs interviennent conjointement aux membres de la famille hafcide à Tunis comme à Bougie. Sous Abou Zakariyâ, les princes Hafcides siègent à la droite de l'Emir et les Almohades à sa gauche.

Et certes, ils sont les soutiens naturels du pouvoir, « une des pièces maîtresses de l'armature » ; mais l'autorité qu'on leur reconnaît peut devenir redoutable. Pénétrés de leur importance, ils sont tentés de contrôler le monarque qu'ils ont investi, au besoin de contrecarrer son action ou de provoquer une crise. Dès les premiers règnes, les Hafcides s'efforceront sourdement de restreindre leur rôle, de tenir en main ce pouvoir dont ils ne peuvent se passer.

Abou Zakariyâ s'y était employé. Son successeur El-Mostancir, que les chaykhs Almohades avaient essayé de détrôner, procéda à l'épuration des plus compromis. Le règne d'El-Wathiq (1277-1279) est marqué d'un nouveau recul des Almohades. « Ils devaient faire longuement antichambre chez un ministre qui n'était pas des leurs ». Les difficultés que la dynastie rencontra dans la première moitié du XIVe siècle et qui devaient aboutir à l'hégémonie des sultans de Fès leur fournirent l'occasion d'une revanche. Elle fut l'œuvre du chaykh Ibn Tafrâguîn. De pure noblesse almohade, il descendait d'un compagnon du Mahdi, qui était né à Tînmâl, le berceau de la secte. La famille ayant émigré en Ifriqiya, plusieurs de ses membres s'étaient distingués comme gouverneurs de provinces ou commandants d'expéditions. En 1343, Ibn Tafrâguîn, après s'être débarrassé d'un rival, devint le véritable chef de l'Etat. Il le fut plus efficacement encore quand, à la suite de l'occupation marocaine et après s'être prudemment exilé, il reparut dans le pays et organisa la restauration des Hafcides. Il mit sur le trône un calife âgé de treize ans, ce qui lui permit de gouverner en son nom.

Ainsi la carence du pouvoir donnait au clan almohade le moyen de reprendre l'avantage. L'accession au trône d'un monarque énergique — tels Abou'l-'Abbâs et ses successeurs —

devait par contre amener leur déchéance. La tradition almohade s'estompait d'ailleurs dans le passé. Dans la première moitié du XVe siècle, le nombre de représentants du vieux groupe maghrebin était sensiblement réduit, et l'on ne les trouvait plus guère, ni à la tête des troupes, ni au gouvernement des provinces. Léon l'Africain ne signalera plus que « cent cinquante cavaliers maures », dont la présence auprès du roi de Tunis semble seule attester la survivance d'un rôle militaire glorieux.

En face des Almohades, fiers de la tradition héroïque et religieuse dont ils sont les mainteneurs et que nous imaginons gardant dans ces vieilles cités d'Ifriqiya la rudesse un peu méprisante de Berbères maghrebins dont les aïeux vinrent en conquérants, le pays a reçu, depuis l'installation des Hafcides, de nombreux immigrés *Andalous*, entendez Musulmans d'Espagne originaires d'Andalousie ou de quelque autre province ibérique.

Plusieurs causes avaient provoqué cet exode et l'avaient dirigé vers la Berbérie orientale. C'étaient d'abord les rapports en quelque sorte personnels qui unissaient la famille hafcide à l'Espagne, le souvenir prestigieux laissé dans la péninsule par les grands ancêtres Combattants pour la Foi, celui d'Abou Hafç, le compagnon du Mahdi, celui de son fils Abou Bakr, qui avait trouvé la mort des martyrs à la glorieuse journée d'Alarcos, et le souvenir plus récent du Hafcide Abou Zakariyâ, qui avait gouverné Séville. Le respect et la popularité dont la famille souveraine de l'Ifriqiya jouissait en Espagne orientaient les espoirs de ceux que la « Reconquête » chrétienne avait dépossédés ; et d'autre part la sympathie que les Hafcides gardaient pour les Andalous incitait les califes à accueillir les réfugiés. Or il se trouve que l'effort le plus efficace de la « Reconquête » et le sauve-qui-peut qui dut s'ensuivre coïncident avec la fondation du royaume ifriqiyen et l'appel de population urbaine qu'elle dut provoquer. La première moitié du XIIIe siècle voit « la perte des Baléares et la chute de centres tels que Valence, Jativa, Murcie, Jaen, Cordoue, Séville ». Bien que l'exode des citadins n'ait pas affecté l'allure massive qu'il prendra quatre siècles plus tard, lors de l'expulsion des Morisques, les départs vers l'Afrique du Nord furent nombreux et, durant des années, continus.

Entre toutes les villes maritimes qui donnaient accès à la terre du refuge, Tunis recevait naturellement les colonies les plus compactes ; mais Bougie semble avoir joué un rôle non moins important dans l'histoire de cette immigration. Bougie, ancienne capitale des Emirs Hammâdides, et qui, dès avant cette époque, était fréquentée par les Musulmans d'Espagne, devint, au XIIIe siècle, une cité partiellement andalouse, où les exilés continuaient à vivre entre eux, côte à côte avec les Kabyles, qui constituaient le fond de la population.

Les Morisques, qui viendront plus tard, seront pour une bonne part des gens du menu peuple des villes et des campagnes complètement hispanisés de langue et de coutumes ; les immigrés de l'époque hafcite sont de culture arabe et beaucoup appartiennent à l'élite citadine. On compte parmi eux des lettrés comme Ibn el-Abbâr de Valence, Abou'l-Hâzim de Carthagène, Ibn 'Ouçfoûr de Séville ou Abou ja'far el-Labli de Niebla. Dans cette Ifriqiya qui les accueille, ils apportent ou propagent le goût de la poésie et de la musique andalouses ; ils font triompher l'art hispano-mauresque, dont les formes se juxtaposent à celles qui subsistaient des siècles passés ; ils mettent à la mode le beau langage et les usages courtois de la bonne société espagnole. Le prince Hafcide les attire à Tunis. « A l'aube de la dynastie, Abou Zakarîyâ, qui avait vécu en Espagne, s'adjoignit une milice andalouse placée sous les ordres d'Ibn Abi'l-Husaïn ». Un contingent de même origine combattra les Croisés de Saint Louis. Toutefois le service militaire leur convient moins bien que les charges de plume. Leur emploi comme secrétaires sera pendant longtemps traditionnel. Ils y imposent l'usage du style fleuri particulier aux chancelleries et de la calligraphie occidentale. Leur culture littéraire et ce parfum d'Andalousie qui les enveloppe leur valent les faveurs et la familiarité flatteuse des princes Hafcides, dont plusieurs sont eux-mêmes de fins lettrés ayant habité l'Espagne.

Du secrétariat à des fonctions plus hautes, l'ascension était naturelle. Plusieurs obtinrent la charge de *hâjib* (chambellan), qui semble avoir été créée pour eux. Elle apparaît à Tunis sous Abou Ishâq, quatrième de la dynastie, et c'est l'un d'eux, Abou'l-Qâsim ech-Chaïkh, qui est investi de la *hijâba*.

« Comme la chose et le mot avaient été des plus répandus en Espagne, comme Abou Ishâq, avant de monter sur le trône, avait séjourné en Andalousie, on ne croit pas errer en attribuant à une influence espagnole cette innovation ». D'abord surintendant du Palais et contrôleur des dépenses de la maison royale, le *hâjib* prend de l'ampleur et devient, ainsi qu'Ibn Khaldoûn a défini son rôle « l'intermédiaire entre le souverain et les personnes de toutes conditions ». Cet organe tout puissant de la royauté restera presque constamment aux mains des Andalous jusqu'au règne d'Abou Bakr, le dixième calife. La *hijâba* deviendra une sorte de dictature quand Ibn Tafrâguîn s'en sera emparé. Celui-ci est, comme on sait, le chaïkh des Almohades. Sa mainmise sur ce levier de commande est en somme un épisode de la rivalité qui oppose au clan religieux et militaire maghrebin, le clan des immigrés bien en cour.

Après l'occupation des Mérînides, cette lutte sourde ou déclarée dut perdre de sa virulence. Les Almohades, nous l'avons vu, tenus en bride par le calife, ne représentaient plus la même force dans l'Etat. D'autre part les Andalous, dont l'immigration n'accroissait plus le nombre, ne conservaient plus « cette solidarité active habituelle aux compatriotes exilés ». En même temps qu'ils avaient exercé leur influence culturelle sur les autochtones, ils s'étaient eux-mêmes enracinés dans la terre du refuge, avaient adopté ses coutumes. Almohades et Andalous devaient d'ailleurs subir la concurrence d'un troisième élément d'importation qui prenait de plus en plus de prépondérance en Ifriqiya, celui des néo-musulmans *affranchis*.

Les immigrés de naissance étrangère à l'Islâm formaient des colonies assez importantes, dont M. R. Brunschvig s'est efforcé d'élucider le statut et le rôle. C'étaient, dans les villes maritimes, des marchands chrétiens, vivant sous la juridiction de leurs consuls et dont le gouvernement hafcite favorisait l'activité pour les revenus qu'il en tirait. C'étaient aussi ces soldats mercenaires dont la bravoure et la discipline trouvaient leur emploi chez les Hafcides comme naguère chez les Almoravides et les Almohades, mais qui, collectivement et régulièrement engagés au service des sultans tunisiens, constituaient en terre d'Islâm comme « un corps détaché de l'armée aragonaise ». C'étaient enfin les esclaves des deux sexes ramassés dans les croisières. Les uns et les autres vivaient en quelque sorte en marge de la société musulmane. Cependant, en dehors de ces groupes venus de bon gré ou de force, d'autres qui pouvaient en être issus, se fixaient dans le pays et y assuraient leur fortune. Plus d'une captive entrèrent au harem des notables ou des princes et exercèrent une influence sur les enfants musulmans qu'elles avaient mis au monde. Quant aux captifs et aux soldats de carrière qui avaient de bonnes raisons pour ne pas retourner dans leur pays, ils pouvaient espérer une situation avantageuse en embrassant l'Islâm. Certains étaient des aventuriers ayant délibérément pris le turban, comme ces renégats qui tiendront une si grande place dans l'Alger barbaresque ; mais la plupart étaient d'anciens esclaves ou fils d'esclaves. Leur conversion à l'Islâm n'en faisait pas automatiquement des hommes libres ; mais elle les acheminait vers l'affranchissement, cet affranchissement étant pour le maître une œuvre pie. Demeurés comme clients de leur ancien maître, ils trouvaient, grâce à sa protection un emploi, souvent dans les services de l'Etat. L'armée leur était ouverte et beaucoup y faisaient de brillantes carrières. Parmi les anciens esclaves du palais, personnellement liés au souverain, qui avait toute confiance en eux, se recrutaient les *caïds*, chefs militaires. Le rôle de ces « mamlouks » néo-musulmans ne devait cesser de grandir aux dépens des Almohades, plus exigeants et moins sûrs. Ce service leur donnait accès aux fonctions de l'Etat. Dès le règne d'Abou Bakr, en même temps que le *hâjib* semble apparaître le *mazwâr*, d'abord simple majordome, mais qui, au XVe siècle fera figure de ministre. Sous El-Mountacir (1434-5), il occupe le quatrième rang dans la hiérarchie officielle et, soixante ans plus tard, le second rang. Or les titulaires de cette haute charge sont le plus souvent des *caïds*, anciens esclaves ou fils d'affranchis.

Ainsi s'affirme dans l'Ifriqiya cette pénétration d'éléments européens, si notable au cours de son histoire et que l'on rencontre sous les Hafcides, comme au IXe siècle, au temps des Emirs Aghlabides, comme plus tard, à l'époque turque.

Cependant le tableau ne serait pas complet si l'on n'y faisait une place au peuple autochtone, que les étrangers ont

pu dominer ou influencer quant à ses goûts et son genre de vie, mais qui réagit contre cette domination ou cette influence. Certes, l'Ifriqiya a subi le joug des Almohades et adopté les Hafcides comme ses maîtres. Son élite s'est mise à l'école des Andalous ; son art et sa culture profane se sont enrichis de leurs apports. Mais sa conception religieuse demeure fidèle à ses traditions profondes. De même qu'elle avait été imperméable à la propagande fâtimite, l'enseignement des Almohades ne l'a guère pénétrée. Le malékisme, que lui inculquèrent les grands Kairouanais, reste sa doctrine. Il se montre au grand jour, avec l'agrément tacite du pouvoir, dès le règne d'El-Mostancir, dans la seconde moitié du XIIIe siècle, grâce au tunisois Ibn Zaïtoûn. C'est parmi les autochtones qu'à partir du début du XIVe siècle, seront recrutés les fonctionnaires religieux, mufti, cadi ou grand cadi. Tunis, héritière de Kairouan après quatre ou cinq siècles, apparaît comme « un des foyers les plus actifs du malékisme nord-africain ». La Mosquée Ez-Zaytoûna résonne des doctes discussions dans lesquelles s'affrontent ou se concilient la Loi et la Coutume. La personnalité du jurisconsulte Ibn 'Arafa, dont la longue carrière se déroula presque entière à la Grande Mosquée tunisoise et prit fin en 1401, semble une des plus représentatives de la vie intellectuelle au temps des Hafcides.

Cette suprématie des études religieuses et ce triomphe de l'orthodoxie étaient peu favorables à la culture philosophique et aux sciences profanes. En fait ces sciences ne préoccupaient plus que de rares individus, « qui devaient se dérober à la surveillance des docteurs ». Le mot est d'Ibn Khaldoûn. Il trahit l'amertume du grand historien qui, vers la cinquantaine, revenu dans Tunis, sa ville natale, prit le parti de la quitter devant l'hostilité de ses plus notables concitoyens. Au nombre de ceux-ci, Ibn 'Arafa était le plus irréductible et moralement le plus puissant. Malgré la faveur que lui témoignait Abou'l-'Abbâs, le calife Hafcide, Ibn Khaldoûn s'éloigna du pays où ses ancêtres avaient vécu et où il avait lui-même songé à fixer sa vie aventureuse, mais où ni son œuvre immortelle, ni son enseignement n'avaient été compris. « C'est, a dit excellemment M. Robert Brunschvig, l'un des drames les plus émouvants, l'une des pages les plus pathétiques et les plus significatives de l'histoire de la culture musulmane que l'incompréhension systématique et l'hostilité résolue auxquelles s'est heurté, dans son propre monde, ce penseur génial et aberrant. Ce n'est point, certes, par pure jalousie, par un simple heurt de caractères que le célèbre juriste Ibn 'Arafa s'est dressé contre lui à Tunis, sous Abou'l-'Abbâs ; ce n'est point seulement par un hasard d'intrigues que le faqîh a vaincu et contraint à l'exode le sociologue historien. Cette lutte, qui a opposé l'un à l'autre les deux esprits les plus représentatifs de la période hafcide, et son issue dans un sens favorable aux disciplines traditionnelles du droit et de la religion, sont très hautement symboliques. Les voies n'étaient pas encore prêtes, dans l'Islâm, pour accueillir des méthodes de libre examen et appliquer la recherche scientifique à l'évolution de l'humanité. Avec le triomphe d'Ibn 'Arafa s'affirment le refus d'une véritable renaissance intellectuelle et la rigueur voulue d'un conservatisme qui confinera bientôt à la stagnation ».

Georges MARÇAIS.

Esclaves et Missionnaires en Barbarie

(1672-1682)

De ce qui constituait autrefois, dans l'église de Ste-Croix à Tunis (1), les Archives de la mission des Capucins dans cette ville, il ne reste à peu près rien : deux excellents registres paroissiaux, très précieux pour l'état civil de la collectivité européenne, une centaine de lettres du vicariat apostolique d'Alger, et un modeste carton — d'époque récente — qui contient 14 lettres de Jean le Vacher. Tel est le patrimoine documentaire du temple chrétien séculaire de la Régence tunisienne.

La correspondance fragmentaire du grand consul lazariste, conservée par les successeurs des Capucins du XVIIe siècle, revêt un caractère d'importance exceptionnelle en raison des renseignements spécifiques qu'elle contient touchant l'organisation économique et hiérarchique des chapelles romantiques, dédiées aux saints patrons des différents bagnes, ainsi que des données précises sur la vie des esclaves et celle de leurs assistants spirituels.

Si la Chancellerie du vicariat d'Alger ne gardait pas copie des lettres adressées aux préfets capucins de Tunis, celles de Ste-Croix constituent l'unique témoignage des rapports entre les Lazaristes et les religieux de la Mission italienne. Dans quelles conditions et pourquoi les lettres reproduites dans le

(1) Des renseignements particuliers sur les Archives des Capucins se trouvent dans Achille Riggio, *Cronaca tabarchina dal 1756 ai primordi dell'Ottocento ricavata dai registri parrocchiali di Santa Croce in Tunisi*, in *Revue Tunisienne*, Tunis, 1937, fasc. 31 et 32, pp. 353 et suiv. ; du même auteur, *Schiavi calabresi nel ospedale Trinitario di Tunisi*, in *Archivio storico per la Calabria e la Lucania*, Rome, 1938, fasc. 1, pp. 31-46, et *Comunità calabresi nell'archivio dei Cappuccini italiani in Tunisi* (1777-1807), *ibid.* 1939, fasc. III-IV, pp. 363-377.

présent article ont-elles été sauvées des pillages et de l'incurie, il n'est guère facile de l'imaginer.

Elles ont été montrées à M. Misermont, mais celui-ci, dans ses brèves citations, ne fait pas allusion à celles des 17 juillet 1672, 4 juin 1673, 13 août 1675, 4 octobre 1676, 19 avril et 5 juin 1682. Il cite, par contre, des lettres des 6 et 7 octobre 1676, 2 octobre 1678, 23 juillet et 9 août 1672 (2) qui n'existent pas dans la collection de Tunis.

Il est hors de doute que la correspondance ait été volumineuse, car il est inadmissible que Jean le Vacher n'ait correspondu avec les pro-vicaires de Tunis qu'à des intervalles longs et inexplicables. Il faut donc accepter l'hypothèse que les 14 lettres de Ste-Croix sont un maigre résidu d'une riche correspondance officielle.

Comme on le verra, les lettres du consul-vicaire lazariste sont rédigées en langue italienne et présentent une uniformité de style et de graphie. Seules, celles de 1682 diffèrent un peu ; les caractères sont plus larges et ils sont dépourvus de ces enjolivures calligraphiques qui se voient sur les 12 premières missives. La signature de Jean le Vacher est cependant identique partout, sauf un léger plein que l'on remarque au second jambage du V dans *Vicario apostolico*. Peut-on affirmer que les lettres soient de la main du missionnaire et que l'idiome italien fut le sien ? Il est superflu de relever qu'elles sont pleines de gallicismes, d'hispanismes et de latinismes. Peut-être ont-elles été écrites par un secrétaire ? Dans ce cas, il semblerait que c'eût été un Espagnol avec son « el » au lieu de l'article « il », son « Pedro » à la place de « Pietro », « esto » pour « questo », etc. Puis voici la construction grammaticale française avec « lui hanno proposto » au lieu de « gli hanno », ou « havendo lui » qui traduit « avendogli », etc. Une comparaison avec d'autres lettres conservées à la Congrégation de la Mission à Paris, à la Congrégation de « Propaganda Fide » à Rome, ou à la Chambre de Commerce de Marseille (3) pourrait élucider ce problème. Quoi qu'il en soit,

(2) Cf. Lucien Misermont, *Jean le Vacher*, Paris, 1935, *passim*.

(3) Plusieurs actes de la Chancellerie du Consulat de France à Tunis, rédigés en italien, sont de la main de Jean le Vacher. L'écriture, courante, sans hésitations ni ratures, montre bien que le consul lazariste savait l'italien. (Note du Traducteur).

Jean le Vacher connaissait l'italien [4], mais il est peu probable qu'il sut l'écrire. Il s'agit vraisemblablement de lettres dictées, ou traduites du français.

Il est à remarquer que la période dramatique durant laquelle elles furent écrites, — une des plus critiques des deux Régences africaines —, n'a pas affecté le ton des lettres. L'écho du différend à Tunis entre le consul Jean Ambrozin, représentant naturel de la classe commerçante marseillaise, et le futur vicaire apostolique, n'apparaît que sous forme de critiques administratives, et il n'est fait que de vagues allusions aux troubles fréquents provoqués par les guerres mouradites. Pour ce qui est des difficultés intérieures de la Congrégation lazariste et de ses relations avec « les Puissances », aucune trace. On était, cependant, à Alger, au début du régime institué par la « taïffe » qui, grâce au pouvoir personnel du dey, avait étouffé la prépondérance de la milice turque. A Tunis, la lutte, engagée par la caste beylicale contre les derniers vestiges de pouvoir électif du dey, menait à l'épilogue monarchique des Husseinites. Si, à Alger, les raïs — qui possédaient la flotte, unique instrument de richesse et d'appui pour l'Etat corsaire — triomphaient, à Tunis c'était la soldatesque orientale et indigène qui s'affirmait contre la marine.

Cette fonction inverse des éléments militaires, qui constituaient le nerf vital des deux républiques corsaires, était déterminée par leur constitution démographique. On sait qu'Alger possédait les renégats les plus célèbres, partisans fanatiques et exécuteurs implacables des incursions navales sur les côtes de la Méditerranée chrétienne. Ils provenaient en majorité des classes sociales qui étaient opposées en Europe au féodalisme et à la monarchie de concentration. S'il était possible de procéder à une recherche biographique sur les renégats des XVIIe et XVIIIe siècles au service des Barbaresques, on pourrait exhumer un des aspects les plus particuliers de la guerre de classes (terme qui n'a ici rien de commun avec sa signification actuelle), commencée aux temps

(4) C'est ce que m'a confirmé le secrétaire général de St-Lazare, le P. Combaluzier, que je remercie vivement pour sa courtoisie.

modernes avec la réforme luthérienne. Toute l'histoire des rapports diplomatiques et économiques entre Etats musulmans de l'Afrique du Nord et Etats européens porte puissamment la marque de l'influence considérable des renégats.

A Tunis, les renégats, une fois passée la période mystique de la première moitié du XVIIe siècle, mitigèrent leur violence partisane par la pratique du commerce. Cela non seulement, mais comme prédominaient parmi eux des groupes ethniques du Royaume de Naples, de tempérament monarchique par suite, ceux-ci rendirent possible en 1705 l'avènement de la dynastie encore régnante. Il ne restait chez eux que l'idée antiféodale, exprimée par la guerre quotidienne de course.

Dans un tel embrouillamini de passions et d'intérêts, les classes dirigeantes d'Europe, avec à leur tête les souverains absolus, s'organisent contre les pays barbaresques, vaste réceptacle de rebelles. L'Eglise, rempart de la monarchie et de l'aristocratie féodale, ne pouvait naturellement pas rester étrangère à la lutte anticorsaire. Il y avait déjà, dans son histoire et dans sa tradition, la mission piétiste du rachat des esclaves, depuis l'apparition de la puissance turque dans la mer classique des Latins. Il était nécessaire pour la défense de l'ordre social constitué, d'arrêter les adhésions à l'Islamisme, d'empêcher que les esclaves en reniant augmentent les forces des Musulmans, et surtout qu'ils ne constituent pas des noyaux de résistance ou d'attaque en liaison avec les mécontents de leur patrie d'origine.

La France, l'Italie et l'Espagne, en contact presque direct avec la Barbarie, furent les seules nations qui firent le nécessaire grâce à de gros moyens de propagande et financiers, par la création de ces « Rédemptions », « Congrégations », « Missions », etc., pour la délivrance des Chrétiens tombés en esclavage. Il n'est pas possible de pénétrer le sens économique et politique de la course barbaresque — à ne pas confondre avec celle des Européens, en particulier dans la Mer du Nord et dans l'Atlantique — si on ne réfléchit pas d'abord aux conditions sociales des trois nations catholiques. On peut en dire autant pour la course elle-même si, en évaluant son facteur guerrier, politique et économique, on veut faire abstraction du rôle de direction technique des renégats.

Pour s'en tenir à la France, l'œuvre des Lazaristes en Afrique doit être encadrée dans cet état d'incubation que subit la bourgeoisie « colbertienne » naissante. La monarchie qui était sortie victorieuse des guerres de religion — expression dynamique de différends matérialistes et d'un superbe idéalisme rationaliste — avait retrouvé le pays appauvri, apathique, sans moralité. L'Eglise, toujours en éveil, et aguerrie par une expérience séculaire, vint à son secours en se consacrant en premier lieu au clergé, puis au peuple pour ramener celui-ci aux premières autorités du royaume, qui, au cours des luttes intestines, avaient bouleversé tout l'ensemble de la collectivité. C'est ainsi que naquirent des institutions variées de caractère philantropique, parmi lesquelles émerge par son originalité la « Congrégation de la Mission » de *Monsieur Vincent*. Mais dans celle-ci l'empreinte de l'aristocratie est clairement visible. Derrière l'abnégation et l'intelligence des prêtres de St-Lazare, le féodalisme français avait réussi à glisser tout un programme conservateur, voilé de piété. Il est hors de doute que l'organisation lazariste représente l'expression la plus typique de l'attitude défensive prise par la classe monarchique-féodale à l'égard de la jeune bourgeoisie qui avait tiré une vigueur nouvelle des doctrines individualistes de Calvin.

En matière de moralité et de pratique de la guerre de course, prêtres de la Mission et marchands ne pouvaient se rencontrer sur le même plan, et l'antagonisme idéologique et pratique entre eux se manifestait en toute occasion.

Pour les uns, l'esclavage représentait — ce qui était vrai — une soustraction d'éléments humains et, par suite, de valeurs économiques, au patrimoine légitime du roi ou du seigneur feudataire ; pour les autres, au contraire, l'activité corsaire — aidée par le courtage juif — ouvrait de nouveaux débouchés au commerce, à l'industrie, et faisait entrer dans le monde économique européen les vastes régions inconnues du continent africain.

Et l'on agit ainsi dans des camps opposés. L'Eglise, pour le compte des vieilles classes dirigeantes, et également pour suivre les préceptes évangéliques, cherche à réduire les dommages causés par la guerre de course en empêchant — grâce

à la présence de ses missionnaires dans les bagnes — les conversions à l'Islamisme (5) ; la bourgeoisie, d'autre part, munit les corsaires d'agrès pour les navires, de matériel de guerre, d'étoffes, leur verse des tributs en argent, etc. Entre les deux tendances opposées, l'action de vengeance des renégats s'exerçait d'une manière autonome et avec des buts particuliers.

L'accusation d'incapacité dans la gestion des consulats de Barbarie, adressée aux Lazaristes par certains historiens, mérite cependant une atténuation. A Tunis comme à Alger, les consuls lazaristes ne pouvaient suivre les directives de la Chambre de Commerce de Marseille, pas plus que celles des amis du génial Colbert. Certaines attitudes hostiles à l'égard des missionnaires de St-Lazare, comme celle, peut-être, de l'amiral Duquesne vis-à-vis de Jean le Vacher, doivent précisément avoir pour origine l'inguérissable divergence des deux systèmes adoptés dans la lutte de classes, transportée sur les côtes africaines.

Les lettres suggestives du vicaire apostolique d'Alger révèlent l'administration méticuleuse et parfaite des Lazaristes ; dans le champ moral, l'action des missionnaires contribuait sans doute à reconstituer l'équilibre des forces opposées, équilibre provisoire, mais nécessaire dans la lutte éternelle pour la vie (6).

Achille RIGGIO.

---

(5) Encore en 1815, le P. Michelangelo da Portanna, « préfet et pro-vicaire du Royaume de Tunis », écrivant au cardinal Litta, préfet de la Congrégation de « Propaganda Fide », rappelle naïvement à l'illustre prélat que le but de la Mission des Capucins est « d'empêcher les apostasies des esclaves ». Et, à cet effet, il demandait des appuis financiers. Cf. fasc. « Missione Ospizio N. I. », fol. 99. Arch. paroissiales de Ste-Croix à Tunis.

(6) Le fondateur de la « Congrégation de la Mission » se rendait tellement bien compte de ce qui précède, et cela par simple intuition, qu'il avait l'habitude en écrivant sur les renégats, de remarquer qu'« il est plus facile et plus important d'empêcher que beaucoup d'esclaves se pervertissent, que de convertir un seul renégat ». Cf. *Della vita di S. Vincenzo di Paolo* ..... Scritta da Mons. Lodovico Abelly, etc., Rome, 1847, vol. II, p. 87.

***

En ce qui concerne le rôle des renégats à Tunis vers 1705, rôle qui nous semble très grossi par M. Riggio (cf. p. 41, 2e par.), il est très regrettable qu'aucun nom n'ait été cité. (N. du Trad.).

I

R. do Segnore (1) [23 mars 1672]

Doppo tre giorni ho ricevuto una carta vostra delli 9 dello spirato mese che m'ha fatto reccapitare l Illmo Seg.re Gobern.re di Tabarca per la quale mi da V. S. più distinto raguallio di quei duo RR Religiosi il gesuitta et il Capucino che nuovamente hanno stati fatti schiavi in Tunisi che per una sua precedente non m'haveva dato, et della carita che loro ha fatto al suo arivo in dta Citta della quale Iddio ne fera un giorno ello med.mo la recompenza magna nimis, ho anche avuto consolatione di sentire che V. S. habia assegnato a luno tre bagni, et a laltro duo per la celebratione de la missa et lamministratione di Sacramenti a gli christiani schiavi che sono in quei Bagni ; Benche quei buoni Religiosi habiano diversi bagni, et gli altri sacerdoti che sono in Tunisi non dimeno non devono reiterare il sacro santo sacrificio de la missa che gli giorni de la Dominica, et delle feste di precepto.

ho inteso che l Illmo Segnore Mahamet si Hafels, padrone del Bagno di Santa Croce haveva fatto reedificare il Bagno di Santo Rocho et in ello la Capilla di dto Santo laltare con tutti i suoi paramenti denari a lambichi et altre cose lui attenevano haveva transferto en el Bagno de Santa Croce affinche il tutto fusse conservato...... che la dta Capella sia reedificata in dto Bagno di San Rocho che io haveva eretto et benedetto en el Bagno di Santa Croce se potra conservare per l anime del purgatorio et erigerlo per loro Confraternita la quale essendo eretta V. S. me n'avisera affinche lui possa procurare le indulgence de laltare privilegiato.

Jo mando a V. S. le solutione date dalla Sacra Congr.ne ad alcuni casi che lui hanno stati proposti da un bon religioso ja Missionario Apostolico in Tunisi V. S. li potra communicare a li confessori che sono et saranno allavenire in Tunisi et a sua commodita mavisera si havra havuto resposta del Rdo fr luigi da palermo, Jo saluto tutti li Rdi Sacerdoti che sonno in Tunisi mi raccomando a loro orationi et a le vostre et sono nellamore di nostro Segnore et di Sua B.ma madre di algeri alli 23 di marzo 1672. Spero che al presente V. S. havra ricevute altre mie con lordine di fare ripassare in Christianita o a l Isola di Tabarca il Padre Elzeario (2) dellordine di Santo francesco al

(1) Adressée au P. Marcello Costa da Novara, venu à Tunis en novembre 1670. Il avait succédé comme pro-vicaire apostolique au P. Luigi da Palermo, qui était passé en Sicile durant l'été de 1671.

(2) Tabarca était le second siège des missionnaires capucins à Tunis depuis 1636. Un décret de la Congrégation de P. F. avait prescrit : « On établira à Tabarca une mission de religieux dont l'emploi sera de se rendre dans les cités et bourgs de la Barbarie, spécialement à Alger, Tripoli et Tunis afin d'y visiter et consoler les esclaves catholiques ». Cf. *Mémoires*

quale non ho concesso facolta alcuna ne posso approvare la sua residenza in Tunisi.

Vro affect.mo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Apostolico

II

[17 avril 1672]

Rev. Signore (3) benche molto Impedito per le occupatione nelle quale Jo mi ritrova, nondimeno non posso lasciare partire questa nave nave (sic) che parte di questo porto senza scrivere a V. S. per avisarla di quanta consolatione m'ha stata la Sua Cariss.ma lettera delli 23 di febraio, che ho ricevuto otto giorni fanno per la quale ho inteso la consolatione che ha dato alli poveri Schiavi che sono in Bizerta ; et la devotione che loro ha procurato in lultimo Suo viaggio, Jesu xpto (4) Seignore Nostro ne fera uno giorno a V. S. la recompença magna nimis per l'Eternità.

ho scritto diverse volte, et per diferente commodita a V. S. a la consideratione di cotesto buono religioso dellorden et St fran.co il P fr. Elzeat che passava di Tabarca in Tunisi lanno passato per avisare V. S. che io non poteva consentire ne approbare la sua residença in Tunisi havendo lui scritto de se ne partire per la prima commodita, et di ritornare alla sua patria, spero che al presente V. S. havra ricevuto le mie lettere et che questo buono religioso havra ripassato in Tabarca o in françà.

V. S. ha fatto molto bene di concedere a li christiani franchi et schiavi che sono in Tunisi la dispença de latticini per questa presente queresima, spero che havra fatto ilstesso per quelli di Bizerta ; de donde m'avesa haver levato il quadro di St Rocho della sua Capella et haverlo trasportato alla Capella di sT Joseppe per lindecentia nella quale era il dto quadro tenuto in sua propria capella il che non po provenere che della indevotione delli xptiani (5) dello Bagno sottoposto alla prottione del dt Santo. liquali a la verita sono pochi et potevano che i turchi che andono bere a le loro taberne (6) no perdessero il dovuto respetto a quella

pour servir à l'histoire de la mission des Capucins dans la Régence de Tunis (1624-1865), par le R. P. Anselme des Arcs ... Revus et publiés par le R. P. Apollinaire de Valence, Rome, 1889, p. 13.

(3) Le P. Marcello Costa.

(4) Cristo.

(5) Cristiani.

(6) Les tavernes tenues par des renégats, ou par des esclaves, dans l'intérieur des bagnes, constituaient un revenu important pour la Mission des Capucins. Il paraît que la vente du vin avait été tolérée par les autorités ecclésiastiques, étant donné qu'un document curieux, daté du 18 septembre 1710, rapporte : « Les taverniers du bagne de St-Léonard ayant convenu avec le majordome du même de payer la dîme à l'Eglise, comme le font tous les autres bagnes de Tunis, qui paient une demi-piastre par barrique de vin, ils ont décidé de me présenter, à moi F. Giorgio di Genova, les articles ci-après...». Mais il se peut que par la suite cette source de revenu ait été supprimée par le Bey ou par la Congrégation de P. F., car en 1777

santa Imagine et alla sua Capella conforme che hanno fatto loro predecessori quando io resideva un Tunisi.

Resto molto consolato che tutti quei diferenti, e disordini causati in Tunisi dal padre fr. Antonio de Serravezza (7) hanno per il mezo di V. S. stati del tutto estinti et con questo restono tutti gli christiani in pace. Spero che di parte vostra V. S. havra concesso a quei due virtuosi religiosi nuovamente fatti schiavi in Tunisi, l'uno de la Compania de Jesus et laltro della ordine di St francesco l'authorita per la administratione delli sacramenti et la predicatione dell'Evangelio.

V. S. m'avisera a Sua commodita se un plego di lettere che lui ho inviato per via di Tabarca il mese passato lui havra stato reccapitato mi raccomando a suoi orationi et sonno nellamore di nostro Seignore Jesu xpto et di Sua Bma madre d'algeri alli 17 d'aprile 1672.

Vro affect.mo Serv.re
Gio.ne le Vacher Vicario Apostolico

Al Rdo Seig.re D.Marcello Costa Missionario Apostolico che n.s.g.

III [17 juillet 1672]

R.do Sig.re (8)

ho ricevuto doppo alcuni giorni tre cariss.me lettera di V. S. una delli 26 aprile et le due altre delli 6 et 20 giugno ho ressentito nellanima la mortificatione che m'avisa per la sua ultima havere

un certain Niccola Rombo écrit : «...j'atteste également par serment avoir acheté à Giorgio Rossi, corse, au prix de 113 piastres, un pressoir à vin et un alambic de cuivre que le P. Giuseppe Maria da Nizza, vice-préfet, a fait venir de Gênes et a payé avec les fonds de l'église. J'atteste également que les esclaves corses ont vendu 3 autres pressoirs et alambics aussi pour l'église, qui, *à l'époque des tavernes* étaient laissés aux taverniers pour presser et distiller le vin ».

On verra plus loin que Jean le Vacher était un ennemi déclaré des tavernes.

(7) Allusion aux conséquences du différend survenu entre les Capucins et le consul Jean Ambrozin, différend terminé par le rappel dans sa patrie du P. Antonio da Seravezza. Le chevalier de Beauchamp, dans une lettre de Cagliari, en date du 11 novembre 1671, au préfet de la Congrégation de P. F., était cependant du parti du missionnaire. « Deux choses pourtant me consolent dans mon malheur (il avait fait naufrage sur les côtes de Sardaigne) d'avoir rencontré icy le R. Père Antoine de Saravezza qui a été durant cinq ans vicaire apostolique à Tunis où il aurait continué sa charge si la maladie dû consul n'eusse irrité les Turcs à le faire sortir du dit Royaume... C'est à quoi Sa Sainteté doit remédier absolument du côté du roy de France pour réprimer l'insolence de la malice de ce consul...». Cf. Marthe de Bacquencourt et Pierre Grandchamp, *Doc. divers concernant Don Philippe d'Afrique, prince tunisien, deux fois renégat* (1646-1686). Extrait de la *Revue Tunisienne*, 1938, p. 39.

(8) Le P. Marcello Costa.

havuto per la mia ultima recapitatali, per la quale Jo lui rapresentava non haverli concessa l'auttorita di provicario apostolico in Tunesi, per il semplice ordine datoli d'havere cura di quella povera chiesa in absenza del P. fra luigi da palermo Capucino ; ritornato in Sicilia la sua Patria, non ho per mia dta lettera recapitatali, ne per tutte le altre mie precedente avisato V. S. di cosa veruna che lui potesse causarli molestia alcuna per non havere in lei cognoscito altro che cose d una singolare edificatione et degne veramente d una persona di suo merito et carattere, si le mie penultime lettere scritteli lui sianno reccapitate, con le quale eranno alcune inviatemi dalla Sacra Congr.ne che lui ho fatto reccapitare, spero che V. S. al presente sara consolata havendo con quelle della S congr.ne ricevute le facolta della Missione Apostolica et la maniera con che doveva V. S. esrcitarle seconda l'intentione della med.a S. Congr.ne.

Secondo che mi venne scritto di Roma non posso credere che il P fra luigi da palermo repassa in Tunisi, il procuratore generale di suo ordine havendone formalmente avisato che nomava altro padre alluogo di dto Padre per passare in Tunisi, il che spetto, non sapendo si sara il R.do P Alessandro da Sienna che colla (9) si ritrova schiavo, interim...(?) a V.S. continuare havere cura di quella povera chiesa come ha fatto per il passato, avisandome d'ogni cosa importante che occorrera.

V. S. mavisa per une delle sue precedente lettere, che un Capucino pretendea passare di Sicilia in Tunisi, et che il Sig.re Console mavisa per sua lettera delli 7 di maggio che uno Sacerdote nap.no havea passato in Tunisi per risedere cola con schiavi ma che V. S. haveva resoluto di fare imbarcarlo sopra un vessello ingles, ch era di partenza per Messina, il che spero haura sequitato ; V. S. non permette a nessuno sacerdote secolare o regolare di residere a Tunisi senza l'espressa nostra licenza et permissione (10).

havendo saputo che contra nostra intentione il P. fr. Elzeat observant. (11) di S.t francesco si tratene in Tunisi et che non ha ripassato alla sua provincia conforme li ordini che ne lui ho dato ecco che di novo jo lui scrive mandandoli in virtu della

(9) C'est-à-dire « colà ».

(10) Il est prouvé, grâce au témoignage des Archives, que se transférer en Barbarie constituait un avantage pécuniaire pour les missionnaires des différents Ordres. De là, les luttes intestines entre esclaves, Capucins, Trinitaires, consuls français, etc., toujours atténuées par l'intervention du Gouvernement de Paris ou de la Congrégation de P. F. Rien d'étonnant si des religieux aimant l'aventure, laïcs ou réguliers, tentaient de passer d'Europe en pays barbaresque, malgré l'interdiction formelle des autorités ecclésiastiques.

(11) C'est-à-dire « observantin », des « frères mineurs observants Capucins », par opposition aux « Conventuels », les deux principaux ordres monastiques issus de la scission franciscaine.

S.ta obedienza di ripassare a la sua provincia et prohibendoli ladministratione delli Sacramenti, et la celebratione della missa en la Citta di Tunisi et in tutta la Dioceze di Carthagene in Aphrica jo mando a V. S. la lettera che per ora scrivo a questo buono religioso al quale si compiaccera V. S. la rendere in manu propria in presenza de altri sacerdoti et si se puo del Sig.re Console di françа et di Signori mercanti intimandoli di parte nostra la dta suspensione a Divinis, et a suo tempo mavisera V. S. del successo.

ho risentito il furto fatto nella Capella di nostra Sig.ra del Rosario piace a Iddio che V. S. con le sue diligenze habia recuperato senon il tutto parte della somma con li sacri vasi. havea ordinato in Tunisi che il deposito delle Capelle fusse guardato in una Cassetta (12) serrante a tre chiave differente una delle quale doveva tenir il sacerdote Capelano et le due altre li due majordhuomini (13) ; po essere che con il tempo questo ordine havea stato negletto, supplico V. S. di rinovarlo.

Si come jo spero le mie ultime lettere hanno state reccapitate a V. S. haura al presente stata informata come ho pagato in questa Citta a uno turco venuto de Tunisi le mille pezzi da otto che sono in deposito alla Sacra Congr.ne dieci anni fanno incirca; le quale pretendevano in Tunisi fare pagare al povero Schiavo maltes Vincente picinini per haver dta somma stata consignata da uno Day di Tunisi ad un fratello di quello povero Schiavo ; ho pagata quella somma benche non fusse obligata, per leberare quello povero christiano del pericolo al quale V. S. m havera avisato... (?) quello membro de J Ch. to esposto, si io non pagaresse quella somma in questa Citta V. S. ne potra a sua commodita ragguallare la S Congr.ne acioche ben compiace farme rimborsare di dta somma.

(12) Chaque bagne avait son tronc public pour les aumônes que voulaient ou pouvaient verser chrétiens libres ou esclaves. Même la chapelle de St-Antoine, dans le cimetière du même nom, avait le sien. Les lettres de Jean le Vacher, comme on le verra plus loin, font allusion au rôle financier des troncs, mais on trouve sur l'organisation administrative des chapelles des divers bagnes des détails intéressants dans les Archives de Ste-Croix.

(13) Les entrées en argent qui affluaient dans les chapelles étaient affectées aux différents besoins par deux « majordomes », presque toujours esclaves, élus chaque année par les autres captifs, sous le contrôle — plutôt théorique — des préfets capucins. D'après les Archives citées, il y avait des abus journaliers, des vols et des querelles concernant les sommes confiées en garde aux « majordomes » en question. Pendant son vicariat, Jean le Vacher avait réussi à imposer un certain ordre, en particulier pour la concession des prêts aux chrétiens libres ou même à des personnalités musulmanes. Il est spécifié dans une quittance du 9 octobre 1676 que pour obtenir « trois cents gros », le Seigneur « Haggi Mustafa, khodja de S. E. le Sr Maometto bey », laissait en gage « deux paires de manilles, une paire d'or simple et l'autre également d'or avec piques, et six (ballotte) d'or avec des perles enfilées sur de la soie noire ».

Compatisco R.do S. quanto posso a V. S. in consideratione dell infermita sua molto dolorosa sopravenutali come m avisa dalle fatigue di suoi viaggi fatti di notte et di giorno con venti pioge et altri cativi tempi a Bizerta, la Cantara (14) corombalia (15) mamedia (16) et altri luogui per consolare i poveri schiavi, ecco Rdo Sig.re la moneta con che paga Ch. to nostro Sig.re, suoi più cari servi, laquale bien che da molti poco stimata et per meglio dire del tutto desprecata, e non dimeno d uno infinito valore.

V. S. m avisa che la sua infirmita e una retentione durina ecco una soveraniss.mo remedio a quella infirmita che jo mando a V. S. e una aqua espressamente alambicata con diversi ingredienti o sia rimedij la quale ha molte virtu considerabile con vedera V. S., e una aqua espressamente alambicata con diversi ingredienti o sia rimedij la quale ha molte virtu considerabile con vedera per il modo di farla che lui mando in lengua Espagnol (17) che d alcuno potra fare tradure in lingua Italiana per sua consolatione ; molti che in questa Citta pativano della stessa infirmita che patisse V. S. havendo pigliato di quella aqua hanno risentito grand.ma consolatione suppligo J Ch. to nostre Redemptore di permettere che quella aqua produce a V. S. il simile buono effetto ogni volta che pigliara, che sara quando lui parera e piaciara specialmente a la tarde avanti che andaresse a riposare m avisa V. S. in che posso servirla perchè sono cordialmente nella mane di N.S. et di Sua B.ma madre d algeri alli 17 di Luglio 1672.

Il Sigre Agy mahamet alias D.ph (18) e arivato con le galere in questa Citta.

Vr aff.mo Serv.re
Gio^ne le Vacher Vicario Apostolico

IV [2 août 1672]

Rdo Sig.re (19)

Per altra mia scritta a V. S. il mese precedente ho risposto alle sue ultime, la presente è per rispondere ad uno articolo d una lettera di V. S. delli 26 aprile al quale non credo havere ris-

(14) « Le Pont », Djedeida. Cf. Poinssot, *Le pont de Djedeida*, in *Revue Tunisienne*, 1942.

(15) Grombalia.

(16) La Mohammedia.

(17) Si le secrétaire de Jean le Vacher — en admettant qu'il en eût un — avait été Espagnol, n'aurait-il pu traduire la recette en italien ?

(18) En cette occasion, Don Philippe était-il allé à Alger ? Peut-être au retour d'une expédition en course ? Ou bien s'agit-il de sa fuite au Bastion de France, puis à Alger, à la suite de revers militaires ? Cf. Pierre Grandchamp, *La fuite de Tunis et le baptême de Don Philippe à Palerme*, in *Revue Africaine*, Alger, 1er et 2e trimestres 1940, p. 119.

(19) Le P. Marcello Costa.

posto avisandome V. S. che nellaltare di Sto Rocho ch'era nel Bagno di S.ta Croce apresso che il suo quadro haura stato transferito alla nuova Capella che lui ha stata edificata non si podra erigere la Confraternita delle anime del purgatorio per havere ja uno altare eretto della d.ta Confraternita nel Bagno di S.t Gioseppe, compiaciasi doncque a V. S. concertare con gli Christiani del dto Bagno di Sta Croce quale Confraternita se potrebbe erigere in quello altare, et della resulta me ne avisare a sua commodita mi raccomando a suoi orationi et sono nellamore di Jesu Ch.to nostro Sig.re et di Sua B.ma Madre d'algeri alli 2 d agosto 1672.

con mia ultima lettera ho inviato a V. S. alcuni fiaschetti d'aqua souraniss.ma per la retentione de urina de la quale infirmita ho inteso che pateva V. S. m'avisera se li ha ricevuti et del buon effetto che havera dto rimedio in lei operato.

Vro aff.mo Serv.re
Gio° le Vacher Vicario Apostolico

V

[23 octobre 1672]

Rev Sig.re mio oss.mo [20]

ho doppo alcuni giorni ricevuto la cariss.ma lettera di V. S. scrittami sotto li 29 dagosto e fatto la risposta a ella, doppo nho [21] ricevuto altre quattro cioe la copia delli 24 di giulio scorso alli 7 dagosto, altra delli 16 del med.mo mese et ultima delli 14 di 7bre per risposta al tutto primo jo compatisco molto a V. S. et resento nellanima la renovatione della sua infirmita piace a Jesu xpto nostro Sig.re che al presente lui ha del tutto passata, laqua che lui ho inviato per...(?) se ne deve bevere ogni matina un poco,...(?) a la tarde avanti dormire et no se ne scringarse [22]. un religioso seciliano dellordine di Sto fr.co di Paula Schiavo in questa Citta haveva la med.ma infirmita la quale se lui e gracia a Iddio passara al meno ne se ne risente doppo molti mesi, apresso haver usato della med.ma aqua.

molto mi maraviglia il procedere del Padre osservantino fr Elzearo la S Congr.ne ma avisato havere dato ordine al suo Padre gn.ale che lo richiama et m'ordina la med.ma S Congr.ne di farlo ripassare alla sua provincia anche con medij efficaci et rigorosi il che ho fatto per la suspencione a Divinis che supplicato V. S. de lui intimare di parte mia, caso che volesse restare in Tunisi. La quale sensura V. S. no dimeno ha prudentemente fatto de no lui intimarla in consideratione del secreto che

(20) Le P. Marcello Costa.

(21) Lire « non ho ».

(22) Probablement « siringarsi », dans le sens d'employer la sonde.

lui ha confidato il quale po essere havrebbe discoperto et affinche dto Padre no resta in Tunisi... potra con sua prudenza proponere et portarlo a passare al Bastione di françа [23] donde piu facilmente mi potra scrivere et transmettere la lettera del Cavaliero franceze et altre cose che vodra farmi tenere.

Ringracio V. S. della lettera che lui ha compiaciuto scrivere in mia consideratione alla S. Congr.ne toccante alle 1000 pezze da 8 reali che ho pagato perche ben havevano state depositate alla mia instanza dieci anni fanno incirca, procurero che il povero Schiavo al conspetto de quale li ho sborçate passa in questa Citta per levarlo del tutto dal pericolo nel quale si ritrova.

ho scritto alla med.ma S. Congr.ne rapresentandoli la necessita che V. S. havea dalcuno soccorso caritativo annuale de qualche cento pezze de otto réali per li viaggi che fa a Bizerta porto farina La Cantara la Cromballia et altri luoci per consolare spiritualmente gli poveri christiani schiavi.

ho anche fatto parte all med.ma delle contrebande mercancie prohibite trasportate da quei sacerdoti messenesi affinche ella dispone dellopportuno rimedio per impedere la continuatione del scandolo [24] ; V. S. no potendo apertamente supponere a tal infame negocio, ne impedire che D. Michele et suo compagno laltro Sacerdote non dica la missa, sença esponersi a qualche pericolo considerabile si contenta d'impedire quanto la prudenza ben sugerrara, che ne l'uno et laltro administra li Sacramenti.

ho stato consolato di sentire il che V. S. m ha scritto di quello buon religioso osservantino venuto di Tripoli in Tunisi spero che havra V. S. fatto reccapitare la lettera che lui ho mandato per il R.do P.fr.Pedro de palermo in Tripoli compagno di d.to padre.

Io compatisco al Rdo Padre Jesuista, et a D. Augustino in consideratione dell estraord.rio maltramenta che patiscono questo del viaggio che ha fatto dell gallere et laltro per essere strattamente tenuto, un turco di cotesta Citta [25] padrone di due sacerdoti li voleva inviare alla galera il che con la gracia d'Iddio havemo impedito.

Sono in cotesta Citta 17 Sacerdoti Schiavi tra Clerici che regolari di differente ordini et natione la major parte Espagnoli

(23) C'était la période la plus aiguë du différend entre le gouverneur du Bastion, Arnaud, et les directeurs de la Compagnie, quand — en réponse à l'envoi manqué de vivres et de marchandises pour l'obliger à rentrer en France — Arnaud « ne pouvant commercer avec Marseille, il entra en relations avec Gênes et Livourne ». Cf. *Hist. des établ. et du comm. français dans l'Afr. Barbaresque* (1560-1793) ... par Paul Masson, Paris, 1903, p. 131.

(24) Sur le commerce que faisaient les religieux et les « Rédemptions des captifs » par l'intermédiaire des renégats, cf. Pierre Grandchamp, *La France en Tunisie au XVII° siècle*, Tunis, 1926-30, *passim*.

(25) C'est-à-dire d'Alger. Comme on le remarquera la confusion entre « questa » et « cotesta » semble fréquente.

et portuguesi li quali ogni luna [26] paga chiascheduno di loro a suo padrone tre pezzi da otto reali, senza che il padrone loro subministra cosa alcuna ne per il vivere ne per il vestire, il che Dio per sua bonta et paternale providencia provede benche non siano che 4 bagni [27] tutti gracia a N. S. Jesu Chresto vanno vestiti dell habito ecclesiastico conforme a suo ordine.

ho doppo alcuni mesi stabilito una Confraternita de nostra Sig.ra del monte Carmelo a la quale piace a la bonta Divina dare benedittione n haveva stabilita una simile in Tunisi alla Capella del bagno chiamato del Carmine non so si ella persistera con due altre una del Rosario et laltra del Smo Sacramento questa ultima era nel Bagno di Sta Lucia onde ogni 3a Dominica del mese se diceva la missa cantata con Esposition del S.mo con il quale nella d.ta missa se faceva la processione nel med.mo Bagno, havra consolatione di sapere si quella devotione se perpetua mi commando a Vostri orationi et sono nellamore di Jesu xjsto Nostro Signore et di Sua Sma Madre d algeri 23 d ottobre 1672.

Vro affmo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Apostolico

VI

[4 juin 1673]

Rev.do Sigre Mto Oss.mo [28]

Doppo che ho respondido alle ultime lettere di V. S. nessuna altra ho ricevuto spero che negli desordini che si sono passati in cotesta Citta di Tunisi, la Bonta divina havra conservata V. S. et tutti gli christiani [29]. Per una Barca armata qui da Marsiglia doppo alcuni giorni, m'ha stato recapitato uno pligo di Roma nel quale s'e ritrovato una lettera scrittame dalla Sacra Congr. ne et uno decreto della medesima in favore di V. S. per il quale la dichiara Missionario Ap.lico in Bizerta con conditione che V. S. dovra ne ricevere le facolta dalla nostra Jurisdittione Jo mando a V. S. le copie de la dta lettera e Decreto affinche le vede et le havendo visto mi manda si secondo la intentione lui compiace

(26) Le mois musulman.

(27) A l'époque de Jean le Vacher, il y avait à Alger le bagne des « galères », avec la chapelle annexe de Ste-Croix ; celui dénommé le « Bastardo », ou « du Divan » ; puis de la « Douane » et du « Beylik » avec chapelle dédiée à l'Immaculée ; le bagne d'« Ali Bitchine » ou de « Chelibi » ou « Selibin », dont la chapelle était connue sous le vocable de l'Assomption ; et enfin celui de la « Padrona », avec la chapelle de Ste-Catherine.

(28) Le P. Marcello Costa.

(29) Le vicaire apostolique se référait sans aucun doute à la révolte de la Milice contre Hadj Mohammed Mentchali, dey de Tunis, et créature de Mourad bey, absent à ce moment-là du fait de son expédition à Tripoli.

accettare questo officio mediante il stipendio di trenta scudi annui che promette lui dare la Sta Sacra Congr.ne benche ho rapresentato a la S. Congr.ne che il meno che se poteva dare a V. S. annuamente era la somma di cinquanta scudi non dimeno non fa esparare altro che trenta sono aspettando la resolutione di V. S. la risposta delle mie ultime lettere scritteli, et la informatione del che si sara passato in cotesta Citta di Tunisi doppo il mese d'april passato.

Ecco che l'En.mo Agy mamet alias D.f. [30] che haveva fugito di Tunisi et passato in questa Citta d algeri ritorna in Tunisi chiamato del Sig.re Day di cotesta Citta se ne va con molti poveri christiani di differente natione schiavi che ha comprato in questa Citta tra quali sono due Sacerdoti uno delloratorio di S. felipo nerio de natione Siciliano et laltro Espanolo dellordine di Sto Dominico di quali jo ho avisato V. S. questi buoni Sacerdoti informeranno V. S. del stato di questa nostra povera et patiente chiesa la quale raccomanda a vostri orationi et Jo specialmente che sono nellamore de Jesu xjsto nostro Sig.re et di Sua B.ma madre dalgeri alli 4 di giunio 1673.

Vro affmo Serv.re
Gio.e le Vacher Vicario Ap.lico

VII

[20 juin 1674]

Mto Rdo Padre mio oss.mo [31]

ho ricevuto la lettera di V. R.a delli 14 dello spirato mese in risposta duna mia scritta lei sotto li 21 d'aprile per laquale l'avisava non ch'Ella la havesse intentionne d'inovare alcuna cosa nella chieza di Thunisi, overo di convertire il titulo della Capella dello fonduco di frança [32], in uno altro come Ella mi scrisse

(30) D'après ce qu'écrit Jean le Vacher, on doit penser que la fuite de Don Philippe à Alger n'a pas été seulement celle rappelée par l'historien tunisien el-Ouzir es-Seradj. D'autre part, ce départ signalé au préfet capucin ne peut être l'autre, définitif, pour l'Orient et Constantinople, où Hadj Mohammed, alias Don Philippe, mourut de la peste. Cf. Marthe de Bacquencourt et Pierre Grandchamp, *op. cit.*, pp. 41-42.

(31) Lettre adressée au P. Carlo d'Ancona qui, envoyé par la Congrégation de P. F., était arrivé à Tunis avec le P. Vincenzo da Frascati au début de 1674. A titre de consolation, le P. Costa était nommé pro-vicaire apostolique à Bizerte.

(32) En ce qui concerne les vicissitudes du Fondouk français de Tunis, voir P. Grandchamp, *La France en Tunisie au XVIIe siècle*, t. IV, pp. 22 et suivantes.

ma bensi che dta capella di dto fonduco era di S.t Luigi Re di françà et non di St Anthonio per averla jo benedetta alhonore et sotto l'invocatione del dto glorioso Santo Protettore della natione franceza et speciale avocato apresso Iddio di poveri Christiani schiavi in Thunisi, non ha questa Capella, ne nessuna altra in Thunisi il titolo di Cattedrale, non permette V Rda che i ufficiali (33) di Sto Anthonio et altri delle Capelle di Tunisi donnano questo titolo a sua Capella.

Quanto alloffitio del mercordi, giovedi et vendredi della settimana sancta pur espediente et di farlo di giorno nel Bagno di Santa Croce, che in nessun altro come sempre lho fatto doppo che ho benedetto la Capella di dto Bagno allhonore et sotto l'invocatione della Santa Croce.

Raccomando a V.Ra il povero sacerdote D. Agustino Rolli malteze schiavo nel dto Bagno di Sta Croce doppo molti anni carrigato di cattene. Ricevera V. Ra per questa comodita uno flasquetino di stagno pleno dolio Santo infermorum (34) che lui mando lo repartira a tutti i Bagni et ne fera parte al Ro Sigre D.marcello Costa per gli infermi di Bizerta.

La redemptione d Espagna ja molto tempo sperata in cotesta Citta non e arivata et non si spera piu per esto presente anno uno vesello armato qui di Sid bena doppo alcuni giorni avisa che la redemptione di portogallo sara qui per...(?) il mese dagosto prossimo, una d Espagna ha andato in Teutan al mese di marzo passato ed ha liberato 122 poveri schiavi espagnoles. una di françà arivo a Salè l'ultimo giorno del mese d Aprile con settanta mil peces da otto non si sa ancora il numero de schiavi francezi che havra liberati.

Sono in cotesta Citta 26 sacerdori schiavi clerici et regolari di ordini et natione differente tra quali sono quattro Capucini uno milaneze, uno espagnolo, uno francese, et uno corso gli padroni non donono cosa veruna per il vivere et vestire a quelli poveri ministri di Jesu xjsto nostro Sigre benche ognuno di loro lerepaga 3 pieces da otto il mese La paternale Bonta et providentia d'Iddio provede al tutto.

mincommanda alli orationi di V. Ra et a quelle di suo compagno (35) et sono nellamore di J Chto N S.re d'Algieri alli 20 giugnio 1674.

Vro affmo Ser.re
Gio.e Le Vacher Vicario Aplico

(33) C'est-à-dire les « majordomes » des différentes chapelles.

(34) Les vicaires apostoliques des Régences africaines ne furent jamais consacrés évêques, et, par suite, ils n'avaient pas la faculté de bénir les huiles. L'huile sainte — qui doit être bénie exclusivement par un évêque le Jeudi de la Passion —, venait aussi de Sicile.

(35) Le P. Vincenzo da Frascati.

VIII

[6 juillet 1675].

Mto R.do Padre (36)

In grandiss mo desiderio ero io di ricevere lettere di V.Ra quando m'ha stata recapitata la sua della X di febraro per la quale ho con singolare mia consolatione inteso della sua salute et di quella del R.do Padre suo compagno et della continua loro aplicatione allo spirituale et temporale della povera et patiente chiesa di Tunisi comessa alla loro carriga, et la speciale sollecitudine di V.Ra per la reparatione della Capella di St Luigi re di françà verso la quale il Signore Consul Ambrozin ha demostrato havere tanto poco devotione che in otto anni et più che ha stato console non ha fatto fare a dta Capella un paramento daltare une casula (37) une camigi (38) une tovilla (39) daltare ne cosa veruna, o Iddio che avrebbe sperato mai dun Console di françà uno protettore del Chrestianismo in terra d infedeli una negligenza una indevotione o per meglio dire una ingratitudine verso Iddio et una impieta tanta grande ha veramente fatto conoscere essere del numero di coloro che dice il santo apostolo i quali piu attendono a loro interessi che al interessi di Jesu Christo Nostro Signore Iddio lo perdona al dto Segnore Ambrozin al quale non ho possuto impedirme di no manifestarli il mio risentimento.

Quanto ho rapresentato a V.R.a che havea tassato la missa in Tunisi a una realle che sono sei aspre et medio di Tunisi credo messere declarato avisandola che non era la mia intentione dimpedire li xstiani di dare una dobla et più ancora si volevano alli Sacerdoti per una missa, ma ben che i Sacerdoti dimandassero piu che una realle per una missa...(?) ; con una realle uno Sacerdote puo vivere in Tunisi, et una reale a una...(?) et pur che una dobla (40) et una media pezze da otto a un frano in Christianita non se paga piu in guesta Citta ben che habiano statto fino a 28 sacerdoti tra clerici et regolari et ch'ognuno di loro pagaresse tre pezze da otto la luna a suo padrone. Il pastore deve contentarse de la lana superflua et lo latte della pecora et non scortigarla (41).

(36) Le P. Carlo d'Ancona.

(37) La chasuble, vêtement qu'endossent les prêtres par-dessus l'aube.

(38) Pluriel de « camice » (aube).

(39) Tovaglia.

(40) Il ne peut s'agir du « doublon », monnaie d'or d'Espagne, mais de la piastre tunisienne, ou, tout au plus, des pièces de 8 réaux. (Voir plus loin, p. 59, dernier paragraphe, ce que valait la « dobla ». — N. du Trad.).

(41) Juste rappel d'Ezéchiel contre les chefs d'Israel (34-2-3) ; « N'est-ce pas le troupeau que les pâtres doivent nourrir ? Vous mangez le lait, vous vous habillez de laine, vous tuez ce qui est engraissé, mais vous ne nourrissez pas le troupeau ».

fara molto bene V.Ra dassistere personalmente quanto potra o il Rdo Padre suo compagno alle electione delli majoridhuomini delle Capelle de Bagni che si fanno annualmente nelli Bagni per vedere ladministratione che se fa dello temporale de dte Capelle, havea per la conservatione di denari di dte Capelle ordonato che il deposito sarie posto en una cassetta serante con tre chiave differente una di quale sarie data al Sacerdote capelano del Bagno et le due altre a li due majori d'huomini della Capella et che non si leverebbe di dta cassetta diece peces di otto senza avisarne non so si esto ordin è encora in vigore.

quando è necessario di fare qualche speza per le muraglie del cemeterio di St Anthonio (42) devono tutte le Casse di Bagni contribuire ognuna sua parte et portione secundo sua possibilita il med.mo il Sig.re Console di frança et tutti li mercanti françezi et altri catholici romani.

La redemptione d Espagna che molti anni se spettava qui è rivata in esta Citta alli 17 di marzo, era d incirca cento et vinti mille pezzi da otto ch'hanno apporto con uno vassello genoes, otto religiosi dellordine de nostra Segnora de la mercè delle provincie di Castillea et Andalouzia, i quali si sono rimbarcati alli 9 d abril con cinq cent diece nove Schiavi rasquatati tra quali erano 13 Sacerdoti tra clerici et regolari, 20 femine, 13 donzelle et 13 figliuolini, altra se spetta de Burgos per il mese d ottobre prossimo.

di frança ho ricevuto alcuni libretelli per la recitatione del divino officio ne ho distribuito a tutti nostri poveri Sacerdoti schiavi et ne mando alcuni a V.R.a la quale li repartira alli Sacerdoti che sonno in Tunisi alli orationi di quali mi racommando molto como a quelli di V Ra et de Rdo Padre suo compagno che io saluto et sono nellamore di Jesu xsto nostro Seignore et di Sua B.ma Madre d'Algieri alli 6 di luglio 1675.

Vro affmo Serv.re
G. Le Vacher Vicario Ap.lico

IX

[13 août 1675]

Mto Rdo Padre (43)

ho dal presente lattore gerbino (44) ricevuto due lettere di V.R.a una delli 17 aprile et laltra delli 14 di guignio con altre per poveri schiavi a qua li li ho fatte rendere.

(42) A propos du Cimetière de St-Antoine, source de revenu pour les Capucins, il y eut des différends continuels entre religieux et esclaves, surtout pendant le XVIIIe siècle.

(43) Le P. Carlo d'Ancona.

(44) De l'île de Djerba.

Da V Ra solamente ho saputo che alcuni imprudenti chrestiani hanno contro d'Ella scritto a Roma del che non deve maravigliarse perche servus non est supra magiostrum havendi il giusto et santo procedere della sapienza increata et incarnata Jesu xjsto nostro Segnore stato improbato di Scribi et pharisei ch'eanno gli Savij nella lege non e marveglia che alcuni impii chrestiani contradicono al pio zelo con che pretende V R.a rimediare a l'inveterati disordini della povera et patiente Chieza di Tunisi comessa al la sua carriga, si nellaviso che me n'ha dato lui havesse compiaciuto denunciarne le persone jo ne loro avrebbe fatto la corretione paternale che meritano (45).

Jo risento nellanima i disgusti ch'esperimenta V Ra no potere con vorebbe celebrare le principale feste della Sta Chieza che annualmente occorronne facendo difficolta il Sigre Console di frança et officiali di St Anthonio di contribuere alla speza per cio necessaria ja per altre mie precedente ho rapresentato a V Ra che il Sigre Console di frança e obligato di tratenere la sua et di ne fare tutta l espeza che e la di St Luigi nello fonduco, non con obligo di ne fare fare il officio solenne le feste principale dellanno il che depende della sua pieta et devotione et caso che in Tunisi Sto Anthonio non habia altra Capella che la di St Luigi, tre giorni lanno solamente e obligato di fare l espeza per lofficio solenne cioe a 17 di genero giorno di St Anthonio, al 2° do febrero giorno della purificatione di Nostra Signora in consideratione delle candele che si fanno alle speze di St Anthonio, et che le benedicono et distribuiscono in dta Capella, et al 2° di novembre giorno della commemoratione di deffunti lofficio et la missa di quali si dice in dta Capella.

A le spese fatte per le muraglie del Cimeterio di St Anthonio devono con St Anthonio contribuire tutte le Capelle di Bagni di Tunisi a data portione ognuna secondo sua possibilita et il Signore Console di frança con tutti gli mercanti chatholici romani che cola residono secondo lore pieta et devotione.

Quanto a li paramenti d'altare, le casule i camigi, flori quadri et altre cose che VMR.a avisa me havere comprato o fatto fare nella Capella di St Luigi si egualmente hanno servito per St Luigi come per St Anthonio, deve il Signore Ambrozin che fu Console di frança pagare la mitta della speza et laltra di denari della cassetta di St Anthonio ;

(45) Des litiges et dénonciations aux autorités de Rome pour des différends financiers ou de prestige hiérarchique étaient fréquents entre Capucins, Trinitaires, esclaves et « taverniers ». L'écho des désordres parvenait jusqu'au seuil de la Congrégation de P. F., du vicariat apostolique d'Alger, des divers consuls européens de Tunis. En dehors des Archives de la Mission, voir E. Plantet, *Corresp. des beys de Tunis et des consuls de France avec la Cour* (1577-1839), 3 vol. Paris, *passim*, et Francisco Ximenez, *Colonia Trinitaria de Tunez*, publié par Ignacio Bauer, Tetouan, 1934, *passim*.

molto importa per la continuatione del ministerio di V. R.a alla Chieza di Tunisi ch'Ella si conserve con tutta la buona intelligenza possibile con il Signore Console di françà (46).

non e doppo la pasqua arivato qui Barcqua veruna di françà et percio non ho anco ricevuto loglio s. to di questo presente anno, quand l havro ricevuto jo non mancquero par la prima comodita ne fare parte a V.R.a.

non e necessario in Tunisi di conservare laqua benedetta il sabato santo con la mescolanza de loglio cathecumenorum et il S.mo Chrisma per conferire il sacramento del Batesimo stante che cola nulla e famiglia catholica et che raro et casualmente e amministrato esto Sacramento.

Li anni antepassati tre religiosi di St francesco... (?) overo osservantini erano passati a Tripoli per Missionarii apostilici duo di quali hanno stati rimandati a la loro provincia allistanza d'alcuni sacerdoti secolari et regolari novamente fatti schiavi in quella Citta con rapresentara al Day loro padrone che in consideratione di quei religiosi franchi non poteano pagarli la luna, ne anche vivere temo che si V Ra dimanda altri Capucini et che la Divina providenza permette che dalle gallere o vasselli corsanti di Thunisi alcuni sacerdoti siano di novo fatti schiavi il simile non succede et turba la pace che al presente si ritrova per la gracia d iddio in vostra povera et patiente Chieza.

mando a V.Ra la licenza et permettione di legere i libri prohibiti che m'ha domandato per il Rdo P. suo compagno alle orationi del quale jo mi raccomando et alle vostre et sono mellamore di Jesu xjsto nostro Signore et di Sua Bma madre Algieri alli 13 d agosto 1675.

Vro affmo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Aplico

X

[4 octobre 1676]

Duplicata. Rdo Padre, (47)

La lettera di V.Ra delli 22 dello spirato mese m'ha stata recapitata alli 11 dello presente con la copia dello Decreto concessoli dalla Sacra Congr.ne de Propag.da fide per la missione di Tunisi con la conditione di ricevere da me le facolta necessarie ; ho con la sua lettera inteso con singolare consolatione il suo salvo arivo in cotesta Citta in consideratione della necessita grande che quella povera chieza havea del suo ministerio, essendo tutti gli Christiani franchi et schiavi come tante pecorelle senza pastore tutti sacerdoti uno solo essetuato (48) essendo morti de la pesta con il virtuoso P. fr Carlo d'Ancona et il zelante D.marcello da Costa, non dubito Rdo P. che allarivo di V Ra in Thunisi non habiano tutti i Christiani dimonstrato una singolare alegressa la quale major havrebbe stata se il Rdo P. Chrisostomo genoa (49) suo compagno si fusse trovato, ho ricevuto una carta sua delli 19 d'aprile per la quale m'avisa di genoa havere ritardato suo passagio par la pesta ch'era in Thunisi, par la prima comodita che qui si presentera per l'ivorno o per genoa jo lavesavo che interamente passata.

havendo V Ra al sua arivo in Thunisi ricevuto del Sigre Console di franza le lettere che lui havea inviato per lei et il Rdo P suo compagno fr Chrisostomo, potea senza defficolta alcuna essercitare le facolta della sua missione, stante la authorita che ne lui havea concessa per la patente inviata a dto suo compagno il quale havea non V Ra declarato et constituito per dta patente pro vicario ap.lico in Thunisi, ma perche V Ra per sua ultima lettera mavisa che in consideratione dellassenza di dto suo compagno in Thunisi sarebbe espediente per il bene di quella povera chieza che con simile patente.

Jo vi declarasse anche pro vicario apostolico in cotesta Citta per fine che in ella detto compagno fusse avisato, ecco che mando a V Ra la desiderata patenta et le facolta della sua missione.

non dubito che nelle carte o sia papelli del defunto Padre fr Carlo d'Ancona, o di D. marcello Costa non habia V Ra ritrovati tutti gli avisi necessarii per la diretione della chieza di Thunisi la quale non innova V. R. a cosa alcuna importante senza me ne avisare.

Mavisa V Ra che gli sacerdoti che sono in Thunisi pretendevano meza piastra per la celebrazione della missa privata ma ch'avendo trovato che non si pagava ch'una dobla, ha fatto che se ne contentassero.

ho R° Padre nel tempo di 20 anni continui della mia residenza in Thunisi tassato la missa privata a una sealle che sono 6 aspre e 6 burbe moneta di cotesta citta, et una dobla che sono 13 aspre per la cantata ; et mai piu s he pagato, il med:mo se paga in questa Citta benche piu se potrebbe pagare per il numero grande di sacerdoti schiavi a quali i padroni non devono cosa alcuna per lo vivere et vestire et ognuno paga tre pezze da otto

(46) Charles Gratian, conseiller du Roi, consul de 1674 à 1681. Cf. Alphonse Rousseau, *Annales tunisiennes* ......, Alger, 1864, p. 398.

(47) Adressée au P. Bentivogli, qui remplaçait provisoirement le P. Crisostomo da Genova, nommé aux fonctions de pro-vicaire pendant qu'il était encore en Italie. Le P. Costa et le P. Carlo d'Ancona étaient morts de la peste.

(48) « E' situato » dans le sens « est resté seul » après la mort des autres religieux pendant l'épidémie de peste.

(49) Le P. Crisostomo da Genova.

ogni mese per la luna et a la verita uno scandaloso abuso che i sacerdoti pretendono piu in Barbaria de i schiavi christiani per la missa, che i franchi pagano nella Christianita, non intendo impedire la carita ne che le persone pie et commode donono il che vorranno per la missa ma che se sappe che non se deve esigere duno schiavo per una missa piu che una realle.

Li denari lasciati da defunti christiani de la pesta in Tunisi se devrebbero remettere nella Cassia di St - Anthonio con un memorial nel quale sia il tutto destintamente specificato et declarato nella presenza de l'offeciali di St Anthonio delli Spaleri (50) et altri officiali della Capelle di Thunisi et distribuire dti denari per tante messe secondo l'intentione de defunti caso che siano sacerdoti in Thunisi, si no ripartire dti denari a soccorere i più necessitosi schiavi, o allinfermi o per comperare le cose necessarie alle capelle, a vero a la reparatione delle muralie dello Cimiterio di St Anthonio onde reposano i corpi di tutti deffunti Christiani in Thunisi.

E' doppo alcuni anni morto larchevescovo di Cartagine il Sommo Pontefice havendo stato informato della morte di quello buono prelato m'ha constituito Vicario Apostolico della Chieza Citta et Dioçeze di Carthagine.

M'havrai molto consolato V Ra si nella sua ultima lettera avisandome di quello buono sacerdote siciliano che es in Thunisi m'havesse declarato il motivo per il quale ha passato in cotesta Citta et il tempo della sua residenza, se ne informara V Ra con sua prudenza et me n'avisera per la prima comodità ; Jo mi meraviglia che dto sacerdote non m'habia scritto per licensia de l'administratione delli Sacramenti, si V Ra recognosce che esso habia incorso alcuna censura lo rimanda in christianita per la prima comodita.

m'era scordato d'avisare V Ra che il suo compagno il Padre Chrisostomo m'ha per la sua lettera avisato che in consideratione della sua vechieza et indispositione se lui havea stato concesso uno fr. de lordine laico per servirlo ; dovrebe V Ra che cognosce dto Padre avisare si sa non labbia fatto, che altro si manda a suo luogo, stante che in Tunisi est messis multa et operarii panei ;

mavisa V Ra della sua salute per tutte le comodita et dello stato della Chieza di Thunisi me racomanda a suoi orationi et

(50) Le terme « spalero » ou « spalere » se rencontre souvent dans les documents du XVIII[e] siècle à propos du personnel des maisons feudataires. D'après le sens de ces documents, « spalero » pourrait signifier « domestique », « écuyer ». Dans le cas du Cimetière de St-Antoine, il signifie peut-être « gardien ». Des recherches sur ce curieux vocable sont restées infructueuses, étant donné les difficiles relations culturelles actuelles. Dans le langage contemporain, on emploie « spalliera » pour indiquer les rangs de soldats qui maintiennent la foule pendant les revues militaires ; donc sens de protection.

sono nellamore di nostro Seignore Jesu xjsto et di Sua Bma madre d'Algerii alli 4 d'ottobre 1676.

Rdo Padre

Saluto in Domino tutti i sacerdoti che sono in Thunesi et me racomando a loro orationi.

Vro affmo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Ap.lico

XI [19 janvier 1678]

Rdo Padre (51)

ja da molto tempo fa che una lettera di V. Ra dellanno passato delli 27 luglio m'ha stata recapitata alla quale fino adesso non ho possuto respondere no perche hanno manquato le occasione, ma in consideratione duna grave et lunga infirmita survenutame, della quale m he tutavia restata una febre continua, con una flachessa et debolessa grand.ma percio supplico V Ra volere scusarme della tardanza della resposta alla sopra assegnata sua lettera laquale m ha stata duna sensibile consolatione par il singolare zelo con che ho per Ella ricognociuto che V Ra sapplica al cult della...(?) de nostro Seigre Jesu Christo.

Poiche Rdo Padre come V Ra mavisa per la dta sua lettera non si puo' rimediare agli abusi comessi dalli ufficiali di Bagni et Capelle di Tunesi tocante a depositi lassiati da deffunti christiani della peste i quali hanno more despotico distribuiti, e necessario havere patienza et per impedire la continuatione di simili disordini allavenire m ha posto espediente di fare rinovare gli ordini che nel tempo della mia residenza in Thunisi ho dato a tutte le Capelle di Thunisi et di Bizerta ; cioe ognuna capella havra di conservare suo deposito in una cassetta serrante con tre chiave differente una de quale jo servava et le due altre le tenevano gli majordhumini o ufficiali de dte capelle et non si tocava a dti depositi senza la mia espressa licenza et permissione. V Ra potra fare rinovare esto ordine...(?) tocante detti depositi de quali jo aviso.

Il Rdo P. fr Christoforo (52) de genoa per la lettera che jo lui scrivo la quale spero che comunicara a V.Ra et perche dto padre per molte lettere che m ha scritto m ha rapresentato in consideratione delleta sua grande et delle sue continue infirmita, non podere satisfare alle fontioni della carriga di provicario apostolico che lui ho concessa avisando mi per esto che rinunciava a ella et supplicando mi di volere provedere da qualche altra persona, percio et per sodisfare alla pia intentione di dto Rdo Padre l ho liberato di dta carriga la quale io rimetto a V Ra per la patenta che ne lui mando per la presente comodita ; piace

(51) Lettre au P. « Gioseppe Ma da Bolonia » (Bologna).

(52) Au lieu de Crisostomo.

Rdo Padre alla bonta divina concedere a V Ra tutta la pienitudine necessarie per sodisfare a tale officio.

Mi dara V. Ra per ogni comodita ragguallio della sua salute et dello stato della povera et patiente chiesa di Tunisi no permettera V. Ra qual si sia sacerdote franco o schiavo clerico o regolare che venera in Thunisi di celebrare il sacro Sto Sacrificio della missa che primo ne lui consta essere sacerdote o per lexibitione delle sue lettere di missione overo da testimonii degni di fede ; ne lui permettera l'administratione de sacramenti specialmente della penitenza che primo non habia cognociuto sua capacita per uno examen che lui fara espressamente, avisandomi sempre di quei che novamente saranno arivati declarando il nome la natione la qualita et capacita, et si es franco de che ordine es inviato, jo mincomando alli suoi orationi et sacrificij et sono nellamore di Jesu xjsto nostro Sig.re et di Sua Bma Madre d algieri alli 19 di genero 1678.

Supplico V. Ra volere fare recapitare la lettera inclusa a Angello Bernadelli caso sia ancora nel Bagno di St Leonardo.

Vro affmo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Apostolico

XII [26 avril 1680]

Rdo Padre (53) allarivo di no vasello di Tunisi in esta Citta ho ricevuto la lettera di V Ra delli 12 dello corrente mese per risposta alla quale lui diro che molto ho risentito il malo procedere di Angello Bernadelli verso il temporale della Capella di St Leonardo che como Ufficiale se lui era confiato non so si non havera fatto il med.mo dello deposito di St.Anthonio dello quale era molti anni fa anche ufficiale.

Deve V Ra tenire una chiave di tutte la cassie del deposito di tutte la capelle di Tunisi cioe di bagnni di non permettere che i christiani schiavi tenono o piglianno cosa alcuna di dti depositi che non rimettanno in pegno della valuta della somma che pigliranno, et che si tardanno di restituire la somma pigliatta vendere il dtto pegnno apresso n'havere avisato quello che l'haveva dato.

V Ra potra un giorno nell'ottava del Smo Sacramento fare esponere il Smo Sacramento nella Capella di Sta Lucia et il giorno dello padrone di ognuna capella di Bagni di Tunisi il giorno della propria festa mediante che sia bastante concurso di populo et che non sia della parti di Turchi suspicione veruna di scandalo o sacrilegio.

(53) Au P. Giuseppe da Bologna, devenu pro-vicaire apostolique à la suite du refus du P. Crisostomo da Genova.

Prohibisce V Ra a christiani schiavi et specialmente a tutti ufficiali di Bagni et Capelle di Thunisi sotto pena della scomunica ipso facto...(?) et a noi riservata di non pigliare qual si sia somma di depositi delle capelle senza lespressa licencia et permissione di V Ra.

Saluto il Rdo P. Vincenzio suo compagno, mincomodando a suoi orationi et alli vostri et sono nellamore di Jesu xjsto nostro Seignore et di Sua Sma Madre d'algieri alli 26 d aprile 1680.

Vro affmo Servit.re
Gio le Vacher Vicario Apostolico

XIII [19 avril 1682]

Rdo Padre (54) doppo cinque giorno mi sono recapitate due lettere di V. S. una delli 25 di novembre et laltra delli 31 di gennaio havendo per luna et laltra stato molto consolato di sentire della salute di V. S. quanto alle indulgentie delle capelle di Sto Leonardo et di Sto Antonio che m'havisa non havere ricevuto io le procurero per la prima occasione et io scrivero a Roma, quanto alla equivocatione che she (55) fatta per quelle della Capella di Sta Croce havendo declarado la Essaltatione per la inventione poco importa ; non...(?) nodimeno de m'avisare a Roma.

quanto al Deposito della Capella di St Rocho che sacrilagamente ha stato rubato dovenano i ladroni xjstiani essere dichiarati scomunicati et interdetta la dta Capella et privata de l'administratione di Sacramenti et della celebrazione dello Santo Sacrificio della Missa per fine che d:to deposito havesse del tutto stato restituito. Gli Christiani che pretendono servirse di depositi delle Capelle devono pegni equivalenti della somma che pretendono pigliare o rispondenti persone habile per pagare d.ta somma a suo tempo, altramente non si dona cosa veruna. .....(?) il patrimonio di Jesu xpto nostro Signore in Barbaria confidato a V.R.a; et che la somma che se dava di quei depositi delle Capelle non se piglia usura ; ma solamente la pia et devota recognoscenza che ne daranno gli Christiani che l'Haveranno pigliata in prestito. Non soli denari ma ben en la Santa vita consiste la...(?) della Santa Iglesia.

Conserva V R.a appresso di...(?) una chiave d'ognuna Cassetta di deposito delle Capelle di Bagni et che di loro no se piglia cosa veruna senza suo espresso ordine.

A 23 dello spirato mese arivarono in cotesta Citta (56) i Reli-

(54) Le P. Giuseppe Maria da Bologna.
(55) Lire « si è ».
(56) Comprendre « in questa ».

giosi Redemptori dellordine de Nostra Signora della Mercede delle provincie di Castillea et Andalousia con una somma d incirca cento mila peces da otto (57) con la quale hanno liberato della schiavitudine 440 poveri Christiani di diverse natione sexo et conditione tra quali sono 10 sacerdoti secolari et regolari la magior parte di quelli che furono lanno pasto (58) pigliati da cotesti corsanti et andarono a porto farina.

Non mavisa V R.a per la ultima lettera della Ricevuto della Bolla del Jubileo che lui ho inviata ne si l'ha publicata il che io spetto per la prima occasione. Jo me recomando a suoi orationi et sono nell amore di Jesu xpto nostro Signore et di Sua S.ma madre d algeri alli 19 di aprile 1682.

V Affect.mo Servit.re
Jme le Vacher Vicario Apostolico

XIV [5 juin 1682]

Rdo Padre (59) la lettera di V. R. delli X di marzo m ha stata recapitata doppo nove giorni per via del Bastione con sensibile mia consolatione ho sentito per ella di sua salute che conpiace alla bonta Divina conservarli per la consolatione et santificatione delle anime che alla sua cura ha comesse.

Non ho ricevute le lettere per le quale V. Ra mavisa che alcuni sacerdoti facevano taberne in Thunisi V Ra non lo permette nemo potest decobut Dominis in servire ; V. Ra li avisa primo con ogni carita di quanto esto officio es infame alla eminenza dello caracthere sacerdotale ; et qual si sia cessa di esercitare un tale ufficio, o V Ra lo suspende a Divinis, et non lui permette la celebratione dello sacro Sto Sacrificio della missa (60).

Il mal contagiose es doppo un mes encirca in cotesta (61) citta cresce di giorno in giorno. Ja molte persone ne sono morte ne morono ogni giorno tant christiani che infedeli.mincomando alli suoi orationi et sono nellamore di Jesu xjsto et di sua Sma madre d algeri alli 5 di giugnio 1682.

Vro affmo Serv.re
Gio le Vacher Vicario Apostolico

(57) La pièce espagnole de 8 réaux.

(58) Abréviation de « passato ».

(59) Le destinataire n'est pas indiqué, mais il s'agit toujours du P. Giuseppe Maria da Bologna, dernier pro-vicaire nommé par Jean le Vacher.

(60) On doit retenir de cette sévère réprimande que les Capucins ne faisaient pas le commerce des tavernes vers la fin du XVIIe siècle comme au siècle suivant.

(61) « Questa ».

LES MÉMOIRES D'AHMED DERNIER BEY DE CONSTANTINE

Nous connaissons l'histoire de l'Algérie de 1830 à 1848 à peu près comme celle des guerres puniques. La documentation française est abondante, mais les sources indigènes nous font presque complètement défaut. Ont-elles disparu, ou n'a-t-on pas pris la peine de les chercher ? Telle est la question que je me suis posée ces dernières années ; et les recherches que j'ai faites m'ont rendu l'espoir de pouvoir renouveler cette histoire avec des témoignages tirés du milieu musulman.

Dans la documentation indigène que j'ai jusqu'ici réunie, les mémoires d'Ahmed constituent le document le plus important, par son intérêt autant que par son volume. Je n'ai pas retrouvé le texte arabe, mais une traduction française qui semble dater de 1848, ou plutôt deux textes français, l'un d'une rédaction médiocre, qui semble un brouillon, l'autre plus correct et plus détaillé. On peut se demander si ce sont véritablement des traductions (1). Il est possible que le capitaine de Rouzé (2), officier des bureaux arabes chargé de surveiller Ahmed après son internement à Alger, et de recueillir les déclarations de l'ancien bey, les ait rédigées seul. Cependant, le style du document et la tournure d'esprit du rédacteur sont d'une allure tellement barbaresque que je suis obligé d'admettre que le bey El-Hadj-Ahmed a dicté lui-même ses souvenirs. Il est des détails et des réflexions qui ne peuvent surgir sous la plume d'un Français.

Pourquoi ce texte, qui semblait destiné à la publication, est-il resté enfoui dans un carton, sans même figurer au cata-

(1) *Archives Nationales*, F 80 1673.

(2) *Akhbar*, 6 mars 1849.

logue des archives ? La Révolution de 1848 et les préoccupations nouvelles du Gouvernement français y sont pour quelque chose. Mais je crois aussi que certaines révélations sur nos généraux ont inquiété l'autorité militaire, qui a caché le document. Par exemple, Ahmed nous apporte, pour la première fois, des renseignements positifs sur les origines de Yusuf. On se rappelle la légende que s'est fabriquée cet illustre guerrier. Il se disait originaire de l'Ile d'Elbe, insinuant qu'il pourrait bien être un fils illégitime de Napoléon. Pris par des pirates, il aurait été élevé à la cour du bey de Tunis et comblé de faveurs, dont celles d'une fille de son maître. Le secret de ses amours ayant été découvert, le mameluk se serait réfugié sur un bateau français, pour éviter le châtiment d'usage, la peine capitale. Dans ces mémoires, au contraire, le témoignage d'un ancien compagnon de Yusuf indique que ce héros était un jeune juif renégat au service d'un personnage qui n'avait rien de princier, et qu'il s'évada de cette maison à la suite d'un acte malhonnête. On s'explique désormais que les Arabes avec qui il fut aux prises au cours de sa carrière militaire l'aient souvent appelé « le juif », et que certains officiers français, qui avaient bien observé sa physionomie, admettaient cette origine (3). Sa bravoure fait honneur à sa race. Mais nous nous expliquons mieux ainsi les raisons de l'échec de notre politique dans la province de Constantine quand Clauzel imagina de le nommer bey, car les Arabes n'admettaient pas de se faire gouverner par un fils d'Israël.

Les mémoires d'Ahmed ne nous apprennent pas beaucoup de nouveau sur les opérations militaires dans la province de Constantine, mais ils nous permettent de saisir mieux l'ensemble, parce qu'ils constituent un récit coordonné, écrit par un homme qui a lutté contre nous depuis le débarquement de Sidi-Ferruch jusqu'à l'occupation totale de l'Algérie.

El-Hadj-Ahmed était un Koulougli, petit-fils du bey turc Ahmed-el-Kolli et fils d'un kalifa du bey Hassein. Il était apparenté aux plus grandes familles de la province de Constantine : aux Ben Gana, qui devaient leur élévation à son aïeul; aux Mokrani ; aux chefs du Ferdjioua et du Zouara. Par contre il avait à craindre les tribus du Sud (qui, depuis quelques années, obéissaient au grand ennemi des Ben Gana, Farhate ben Saïd), les familles influentes du Ferdjioua et du Zouara rivales de ses protégés, et un parti d'opposants à Constantine même, prêt à s'entendre avec ses adversaires, fussent-ils français. Diplomate rusé et soldat énergique, il sut jouer de l'opposition entre les grandes familles arabes et agir vigoureusement par les armes chaque fois que son autorité fut contestée. Il profitait des rivalités en rançonnant ses adversaires, et son trésor bien garni lui permit de disposer d'une armée forte et de faire construire dans sa capitale un palais magnifique (4). Il avait pour principe de s'assurer la paix extérieure en restant en bons termes avec le dey, maître de la Régence, voire même avec ses successeurs chrétiens, et en manifestant la plus grande déférence à l'égard de son souverain lointain, le sultan de Constantinople (5) ; de cette manière il comptait acquérir un pouvoir analogue à celui du bey de Tunis, dont il était fort jaloux (6).

Les Français auraient pu s'entendre avec le bey de Constantine s'ils avaient eu quelque expérience en matière de politique coloniale, et lui faire admettre le statut qui fut plus tard imposé au sultan du Maroc. Mais il faudra un demi-siècle pour mettre au point la méthode Lyautey. Les généraux de Napoléon, qui gouvernèrent pendant la Monarchie de Juillet nos possessions d'Afrique, n'arrivèrent jamais à bien saisir la psychologie des chefs indigènes.

Avec le recul dont nous disposons, nous comprenons maintenant la différence d'idéal et de méthode entre nos principaux adversaires.

Abd-el-Kader représente un pouvoir religieux émanant du Prophète. Appuyé sur les marabouts et sur l'ordre des Qadria, il proclame la guerre sainte, mais il ne la prêche pas en

---

(3) Compte d'Hérisson : *La chasse à l'homme*, p. 99. Cf. aussi l'article de Grandchamp et Bechir-Mokadem : Une mission tunisienne à Paris, *Revue Africaine*, t. XC, 1946, p. 85, n° 24.

(4) Sur ce palais, cf. L. Féraud : *Le palais de Constantine*, Constantine, Alger-Paris, 1867 (extr. des Notices et Mémoires de la Soc. Archéologique de Constantine).

(5) La question est amplement traitée dans J. Serres : *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de Juillet*, th., Paris, 1925.

(6) Sur la biographie d'Ahmed et son œuvre, cf. l'ouvrage très détaillé d'Ernest Mercier : *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903.

mystique. Il laisse à sa levée d'hommes un caractère aristocratique et n'invoque pas d'autre révélation que celle du Coran. Il n'admet d'autre autorité morale que celle d'un émir, accepté par les vrais croyants, dépositaire de la tradition de Mohamed. Pour lui, le lien qui unit les Arabes, ce n'est pas l'Etat, qui n'est qu'un moyen d'action : son sultanat ne comporte pas de tribus maghzen ; il se sent chez lui aussi bien chez les Berbères que chez les Arabes, aussi bien au Maroc que dans la Régence d'Alger. Cela ne l'empêche pas de faire appel au sentiment national arabe, dont il sent la force, et où il trouve ses plus puissants moyens de guerre. Ahmed, qui est un fils des maîtres ottomans, n'a jamais admis la légitimité d'un pareil pouvoir, et a été l'ennemi irréconciliable de l'émir.

Bou Maza, et les nombreux chérifs qui ont conduit la révolte de 1845, sont l'incarnation d'un pouvoir mystique, démocratique et révolutionnaire. La guerre sainte, pour eux, c'est l'accomplissement d'une prophétie, l'obéissance à la voix de Dieu récemment entendue par les « frères » que leur piété austère a mis en communication avec le Maître du Monde. Ils mènent la guerre des confréries religieuses et militaires contre le christianisme. Ils sont beaucoup moins nationalistes qu'Abd-el-Kader : leurs chérifs, ou prétendus chérifs, viennent du Maroc, et Ouezzan est leur vraie capitale. Leur fanatisme est poussé aux dernières limites et fait contraste avec le sentiment religieux de l'émir, toujours atténué par les besoins de la politique et la méfiance à l'égard de ces prophètes, agitateurs d'une force prodigieuse, qui s'adressent à des éléments démocratiques, surtout à la masse berbère. Ils n'ont considéré Abd-el-Kader que comme un auxiliaire. Ahmed, qui ne voulait reconnaître d'autre pouvoir local que celui des grandes familles, n'a pu voir qu'avec indignation ce déchaînement des forces populaires.

Ahmed a conservé la conception turque de l'Etat. Le pouvoir légitime, sanctionné par la volonté du Grand Seigneur, le maître spirituel et politique de l'Empire Ottoman, se borne à assurer l'ordre dans la province à gouverner, et accomplit le seul devoir qu'il reconnaisse : un devoir de grandeur. La religion ne joue pas un grand rôle dans ce système : c'est un moyen de gouvernement qu'on peut utiliser, à condition

de le mettre au service du bon sens. L'art de gouverner se réduit à des recettes éprouvées : diviser pour régner, s'appuyer sur des tribus privilégiées (maghzen) qui représentent l'autorité de l'Etat et ont mission de razzier les populations récalcitrantes. Les Arabes, il les méprise, et l'avoue très franchement: « L'état de paix rapprocherait les Arabes et les réunirait dans un seul but. Cet état ne doit pas rassurer celui qui veut les dominer, car il peut arriver telle circonstance où ces hommes, tous unis comme des frères, se trouveraient tout organisés pour la révolte. Si la guerre, au contraire, ou les dissensions existent au milieu d'eux, ceux qui veulent les gouverner sont toujours sûrs d'avoir des partisans. D'ailleurs la guerre entre tribus ruine le pays et facilite la domination de tous ceux dont l'autorité s'exerce de loin et n'ont pas sans cesse une grande quantité de troupes ou des garnisons dans les lieux fortifiés pour l'exécution de leurs ordres ».

Cependant, après le débarquement de 1830, il comprend bien qu'il convient désormais de s'appuyer sur la masse des indigènes : il s'empresse d'expulser ou de massacrer les janissaires, affiche un profond respect pour les avis des grands chefs réunis en conseil, cherche à se créer un beylicat purement arabe, puisque son sultan éloigné ne répond à ses appels que par de bons conseils. Mais ses nouveaux moyens de gouvernement ne sont que des recettes succédant à d'autres, et seule la raison d'Etat constitue pour lui un principe directeur.

Avec ce gouvernement turc la France pouvait négocier. Ahmed s'est toujours prêté aux pourparlers et ses mémoires nous renseignent sur des démarches encore insuffisamment connues, en dépit de la publication de la correspondance officielle (7) ; certaines de ses lettres ont été interceptées, détruites, et seul il peut nous en dire la teneur. Le temps a pu altérer la précision de ses souvenirs, mais l'abondance de la documentation déjà publiée nous permet un contrôle facile.

Il est évident que la sincérité des sentiments exprimés par Ahmed est souvent sujette à caution. Ce bey a été présenté

(7) Cf. la *Collection des documents inédits sur l'histoire de l'Algérie depuis 1830*. La Correspondance générale compte actuellement 8 volumes.

par ses adversaires comme un tyran cupide et sanguinaire [8], opinion adoptée par nos généraux. Ici Ahmed se montre un homme pondéré, pacifique, respectueux de la volonté du peuple exprimée par la voix des notables, généreux, autant qu'il est possible, envers ses ennemis. La vérité est sans doute au milieu. Ce Turc n'était pas un ange, mais s'il avait été un tyran détesté, il n'aurait pas pu lutter pendant 18 ans contre nous. Et n'oublions pas que, lorsque, après sa reddition (en 1848), il fut interné quelques jours à Constantine, dans l'attente d'un convoi pour Alger, toute la population se cotisa pour le pourvoir de vêtements et de vivres. L'Autorité militaire, après avoir traduit devant le conseil de guerre les hommes qui avaient eu pitié du bey déchu, fut obligée de reconnaître que leur geste n'avait pas le caractère d'une protestation contre le régime français, mais d'une charité à l'égard d'un prince malheureux qui avait laissé de bons souvenirs dans sa capitale [9].

Manifestement Ahmed cherche à démontrer qu'il n'a jamais été systématiquement hostile aux Français et qu'il a fait tout ce qui était en son pouvoir pour se rapprocher d'eux. C'est peut-être vrai. Mais nous devons penser aussi que l'ancien bey a écrit ses mémoires au cours de sa captivité à Alger et qu'il avait intérêt à atténuer certains mauvais souvenirs, pour pouvoir se faire rendre ses biens et même la liberté. D'où le tableau émouvant de ses malheurs ; d'où l'attitude de fierté chevaleresque qu'il se donne. Il sait bien que cela stimulera la générosité de la France. Cependant, tels qu'ils sont, ces mémoires présentent un certain intérêt pour qui veut connaître l'époque de l'occupation française. Outre les renseignements nouveaux qu'ils nous donnent, ils constituent l'un de ces documents d'ordre psychologique qu'un historien n'est pas en droit de négliger.

MARCEL EMERIT.

---

(8) Nous ne connaissions jusqu'ici que les mémoires d'un homme qui le détestait, *Salah el Antri*, secrétaire du bureau arabe de Constantine, médiocrement informé. Ils ont été traduits par A. Dournon : *Constantine sous les Turcs...*, Constantine, 1930.

(9) Le dossier se trouve dans les archives du Conseil de guerre, récemment versé aux Archives départementales de Constantine.

MÉMOIRES D'AHMED BEY

I

En 1830 je m'étais rendu à Alger pour accomplir le Denouch ou visite obligée que tous les beys rendaient au pacha chaque troisième année. J'étais bey de Constantine depuis quatre ans, et c'était la seconde fois que je m'acquittais de ce devoir. Je ne m'étais donc nullement préparé à combattre les Français. Le dey Hussein m'avait cependant fait connaître leurs projets dans une lettre où il me disait n'avoir à m'occuper que de Bône. Il ne manifestait aucune inquiétude, ni pour lui-même ni pour sa ville capitale. Je venais comme en tems ordinaire apporter la lezma. J'avais avec moi 400 hommes de cavalerie, plutôt moins que plus. Parmi les chefs qui m'accompagnaient se trouvaient Ould Mokran, Ben Hamelaoui agha, le cheikh des Righas, le caïd Smala, El Ardi Kaid ben Achour et le cheikh Bou Chenan.

Je me présentai chez Hussein pacha qui me dit : « Vous n'avez que le tems de partir et de vous porter à la rencontre des Français qui vont débarquer à Sidi Ferredj. Je connais leur point de débarquement par les lettres qui me viennent de leur pays et par un écrit imprimé en France qui m'est envoyé par les espions que j'ai à Malte et à Gibraltar ». Il ajouta qu'il lui arrivait fréquemment des lettres de France, et qu'il était au courant de tout ce qui s'y passait.

Je sortis promptement d'Alger et me portai vers le point où l'armée s'était rassemblée : l'on y tint un conseil pour savoir le parti qu'on prendrait pour assurer la défense du pays, et à ce conseil assistèrent avec moi l'agha Braham, beau-fils du Dey, le bey de Tittery Mustapha, le khodja El Kheib, le khalifa du bey de l'ouest.

La conférence eut lieu près de Sidi Ferredj. Le gendre du Dey commença ainsi : « Il faut construire des redoutes sur le bord de la mer, les armer de batteries formidables, afin d'empêcher les Français de débarquer.

— Cet avis est sage, répondis-je, mais l'on ne peut agir immédiatement comme vous nous le proposez, car vous n'avez pas les moyens d'établir promptement les batteries dont vous parlez. Comment, en effet, transporter ici les canons et les munitions dont vous avez besoin ? Il n'y a à Sidi Ferredj qu'une vieille tour ruinée, et pour la mettre en état de vous servir il vous faudrait des mois entiers. Vous vous y êtes pris trop tard. Mon avis n'est donc pas que vous vous consumiez en efforts pour vous opposer au débarquement des Français. Il est bon cependant que vous fassiez quelque résistance et que vous les attaquiez de manière à gêner la descente. Mais si nous mettons toute notre espérance dans les redoutes et les batteries, vous ne l'emporterez pas, car le feu des vaisseaux français détruirait tous ces ouvrages établis à la hâte, et vous auriez travaillé en pure perte. D'ailleurs vous ne pouvez armer vos batteries sans dégarnir Alger qui doit être le point à la défense duquel vous devez vous attacher.

Si, par le petit combat que nous livrerons aux Français au moment du débarquement, nous rompons leur entreprise, nous bénirons la main de Dieu qui nous aura prêté une aide aussi puissante. Mais si nous ne pouvons nous opposer à leur descente, il faut que l'armée se retire sur les derrières des troupes ennemies, et que nous longions le bord de la mer du côté de l'ouest.

Notez une chose : les Français veulent terminer promptement cette guerre et ramener leur armée en Europe. Ce sont des Beni-Asfer, des hommes à la figure pâle pour qui le climat de ce pays est dangereux. En faisant traîner la guerre en longueur, c'est donc, pour nous, emporter la victoire ; il arrivera à nos adversaires ce qui est arrivé à tous ceux qui ont débarqué ici : Dieu est toujours venu en aide aux vrais croyans contre les infidèles qui viennent attaquer la ville placée sous sa protection, et cette fois encore son aide ne nous manquera pas.

Remarquez que dans le pays que les Français ont à parcourir ils ne peuvent exercer de grands ravages, car les terres n'y sont presque pas cultivées. Il ne s'y trouve que peu de maisons, peu de jardins.

Si vous m'en croyez, dirigeons-nous vers la rivière de

Mazafran, et alors il arrivera une de ces deux choses : ou les Français marcheront sur Alger, ou ils iront à notre rencontre. S'ils prennent le premier parti, nous tomberons sur leurs derrières, prenant leurs vivres, attaquant leurs convois, tuant les trainards, et enfin cherchant à couper la communication avec leurs vaisseaux. Ce dernier point est facile, car la mer est changeante et ne permet pas toujours les débarquemens. S'ils viennent à nous pour nous livrer bataille, notre devoir est d'éviter le combat jusqu'à ce que nous ayons amené leur armée sur un terrain favorable et loin d'Alger qui est le but de leur entreprise.

Pendant le tems qu'ils mettront à notre poursuite, vous concevez combien les Français pourront perdre de monde par suite de la chaleur, de la privation d'eau et du manque d'une foule d'autres choses auxquelles ils sont habitués et que les flancs de leurs vaisseaux ne peuvent contenir, et en outre nous aurons préservé Alger. Partons donc en arrière. Tel est mon avis ».

Le beau-fils du Pacha, poussé par un zèle trop ardent et une confiance présomptueuse dans le succès de l'entreprise, répliqua que ne pas marcher droit à l'ennemi n'était pas d'un homme de cœur, que Dieu ne manquerait pas de soutenir ceux qui ayant confiance en lui, attaqueraient les infidèles à leur débarquement.

Cet appel à Dieu fit une grande sensation sur l'esprit des assistans. J'eus beau employer le même moyen et représenter qu'il fallait laisser Alger sous la garde de Dieu, qui en disposerait comme il lui semblerait, on résista à mes raisons et il fut décidé qu'on marcherait à la rencontre des Français.

En conséquence, on chercha à construire des batteries à Sidi Ferredj, mais on ne put les armer qu'avec des canons légers, à cause du manque de voitures susceptibles de transporter des pièces de gros calibre. Le débarquement eut lieu, et après que les Français eurent triomphé de notre résistance, on résolut de les attendre dans la plaine de Staouéli. On y construisit à la hâte des redoutes que l'on garnit de quelques canons. Le pacha en avait fait distribuer également à tous les grands qui avaient des commandements de l'armée, et à ceux qui, comme moi, étaient venus de pays éloignés. Ces

pièces de canon furent prises dans la bataille de Staouéli que gagnèrent encore les Français. Celle qui m'avait été donnée tomba une première fois entre leurs mains ; mais je réunis mes cavaliers, nous revînmes à la charge, nous perdîmes plus de 200 des nôtres, mais Dieu permit enfin que je pusse me retirer en emportant le canon qui m'avait été donné.

Les Français, après le combat de Staouéli, vinrent attaquer le bordj Muley Hassan. Je m'étais retiré alors à l'endroit appelé Oued Kelaï. Le bordj fut ruiné par la poudre et le pacha fit sa soumission aux Français, qui entrèrent le lendemain à Alger. Je me retirai alors avec les miens vers Ain Rebatt (Mustapha Pacha) ; je continuai ensuite vers Djenan pacha où tous les fuyards vinrent me rejoindre. Je comptais avec moi plus de 1.600 personnes. Le soir de la prise d'Alger, je me retirai vers le kantara de l'Arrach. J'y passai la nuit de l'autre côté de la rivière et je partis le lendemain vers le Khamis et campai au Fondouk (Sel-Fenadek). Pendant la nuit, une alerte eut lieu. On annonça les coureurs de l'armée française. Je montai aussitôt à cheval avec 40 des miens. L'alarme était fausse. Je continuai ma route et me rendis chez les Ouled Zeitoun. J'y reçus une lettre du général français que l'on nommait Bourmont.

Il m'y disait que les Français venaient de succéder à Hussein-Pacha dans le pouvoir, que la dignité de bey de Constantine me serait conservée, si je voulais payer à la France la lezma qu'autrefois je payais au dey, en un mot, si je faisais ma soumission.

Je répondis que le pouvoir m'avait été donné par Hussein du consentement de tous les habitants de Constantine et de la Province, que je me rendais à mon centre de commandement et que, si la volonté des chefs de Constantine était d'accord avec le désir exprimé par le général français, je m'y soumettrais avec plaisir.

Cette négociation n'eut pas d'autre suite. Je me dirigeai sur Constantine en passant par les Ammal et les Bibans. Je regagnai le pays des Amer près de Sétif, et après 22 jours de marche depuis mon départ d'Alger, j'arrivai près de Constantine, à l'endroit qui se nomme Hamma.

II

Pendant mon absence de Constantine, une conspiration s'était formée contre mon autorité. J'avais laissé dans la ville la garnison d'hiver, composée de Turcs et de janissaires. Ces soldats, voulant imiter ce qui s'était passé à Alger, avaient déclaré qu'ils ne voulaient plus me reconnaître pour bey, et avaient nommé à ma place le caid Soliman-el-bey qui, aidé de Ould-Chakal Mahmoud, son khalifa, Abdallah khodja, Stamboli, Djemy-Ali, Ouazan-Ahmed, Zmirli, Bachir et Dabyet Ali, avait dirigé cette conspiration (1).

Ces gens apprenant mon retour voulurent armer contre moi les tribus des environs de Sétif, mais ayant battu les goums venus à ma rencontre, je me portai sur Constantine, d'où les conspirateurs s'avancèrent pour s'opposer à ma rentrée ; mais à peine furent-ils sortis de la ville, que les thaleb et les habitans dirigés par mon bacha amba Kaimain-b-Aissa se réunirent à la hâte, s'emparèrent du caid Soliman et le tuèrent à la porte de la ville. Je n'eus donc pas de peine à rentrer dans mon gouvernement (2), mais voulant donner un exemple, je fis saisir les plus coupables et, conformément aux lois, je les fis condamner à mort et exécuter. Ce fut alors que je pris le parti de mettre fin aux intrigues incessantes des Turcs et des janissaires (3). Beaucoup d'entre eux, crai-

(1) Les janissaires étaient au-dessus des lois ; seul le Dey avait le droit de les juger. Quiconque cherchait un refuge au café qu'ils fréquentaient était, en fait, hors d'atteinte. Il en résultait des désordres, dont le Bey se plaignait souvent à son suzerain. Cf. sa correspondance manuscrite, conservée aux Arch. Nat., f° 80, 1673.

D'après Bouaziz Ben Gana (*Une famille de grands chefs sahariens : les Ben Gana*, Alger, 1930), p. 37, les Turcs étaient mécontents d'Ahmed, Coulougli, qui favorisait les Arabes, particulièrement Ben Gana. Ils auraient pris comme chef Mahmoud, fils de l'ancien bey Tchaker.

(2) A la suite de négociations habilement menées par Ben Gana, si j'en crois Bouaziz Ben Gana, *op. cit.*, p. 38.

(3) Nous avons sur ces événements le témoignage de Salah el Antri (p. 55) : Il nous dit que le mouvement en faveur du Bey fut dirigé par le Cheikh Lefgoun. Salah el Antri fut le premier khodja du bureau arabe de Constantine. Son récit, dont le plan avait été tracé par son chef, le capitaine Boissonnet, a été imprimé en 1852, et utilisé par Mercier et Vayssettes. (Cf. C. Saint-Calbre : Constantine et quelques auteurs arabes constantinois, *Rev. Africaine*, 1913, p. 70 sq). Il a été publié en traduction par A. Dournon (*Constantine sous les Turcs, d'après Salah el Antri*, Constantine, 1930). L'auteur accuse Ahmed d'avoir fait périr son père (p. 78). Il a donc ten-

gnant l'effet de ma juste vengeance, s'étaient réfugiés chez les Arabes ; j'écrivis de tous côtés et dis : « Défaites-vous de ces étrangers qui n'apportent que le trouble chez vous, qui empêchent un souverain d'accomplir le bien qu'il désire pour vous ». Ces paroles furent entendues, et bon nombre de janissaires expièrent cruellement la tyrannie qu'ils exerçaient depuis si longtems sur le pays (4).

Dès que je fus rétabli dans mon pouvoir, je reçus d'Alger une lettre du général français qui s'appelait Clauzel. Il m'offrait aussi de me reconnaître comme bey de Constantine mais à condition de payer la lezma si je faisais ma soumission ; il m'enverrait, me disait-il, le caftan d'honneur au nom du roi des Français.

Je rassemblai aussitôt le divan et lui donnai connaissance de la lettre du général. Les membres qui le composaient me représentèrent qu'à la vérité Constantine avait dépendu du pacha d'Alger et lui devait obéissance, mais qu'Alger, à son tour, dépendait du sultan de Stamboul ; que pour accepter l'arrangement que l'on me proposait, il fallait préalablement obtenir son consentement ; que la seule réponse enfin à faire aux Français était que l'on consulterait le sultan Mahmoud, dont on s'empresserait de faire connaître la sublime volonté au général.

Il y avait dans le divan une vive répugnance pour les Français. La réponse que l'on me conseillait de leur faire avait uniquement pour but de traîner la négociation en longueur et de ne pas attirer, par un brusque refus, des calamités nouvelles pour le pays.

Je répondis dans le sens indiqué par le divan et, peu de tems après, j'appris que le général qui commandait à Alger avait ordonné ma révocation et fait à ce sujet un traité avec le bey de Tunis. Par ce traité, Constantine devait dépendre

dance à nous présenter Ahmed comme un tyran sanguinaire. Cependant, p. 51, il nous dit qu'il fut un homme juste et bon : sous son règne « la tyrannie fut supprimée, les mauvais sujets disparurent ». C'est à la fin de son récit qu'on le voit changer d'avis.

Les mémoires de Salah el Antri sont moins intéressants que ceux d'Ahmed. C'est l'œuvre d'un modeste secrétaire qui voit les choses par leur petit côté.

(4) Salah el Antri signale que le Bey mit fin aux excès des Turcs en organisant une armée de zouaves (Kabyles).

de ce dernier, et la dignité de bey de cette ville transférée à Si Mustapha, frère du souverain de Tunis (5).

Cet acte ne pouvait avoir aucun effet. Il resta même inconnu d'une grande partie des habitans.

Peu de tems après la conclusion de ce traité, des lettres envoyées de Tunis circulèrent dans la province de Constantine. On m'en apporta quelques-unes. Elles étaient écrites au nom du bey. On y disait que dans les tems anciens Constantine avait fait partie du royaume de Tunis. Le bey, disaient ces lettres, se proposait de renouveler cet ancien ordre de choses, de me remplacer par mon propre frère ou par tout autre khalifa de son choix (6). Je remarquai qu'elles ne parlaient en aucune manière des Français. J'y étais représenté comme un homme abusant de son autorité, et elles se terminaient en faisant un appel à la révolte, afin de me chasser du beylik de Constantine.

Dès que j'eus connaissance du contenu de ces lettres, je dis que si un tel changement était la suite de la volonté divine, s'il devait contribuer à la félicité publique, j'étais prêt à m'y soumettre. Puis, voulant connaître l'opinion du Divan sur cette question, je le réunis et lui exposai les prétentions du bey contenues dans les lettres qui circulaient partout à profusion. Après une mûre délibération sur ce qu'il convenait de faire au milieu de ces circonstances, il fut décidé que le Divan écrirait une lettre au bey de Tunis. Elle fut ainsi conçue :

« Ce que vous nous proposez ne nous convient nullement. Nous sommes contens de l'administration du bey Ahmed et nous ne voulons pas changer de souverain. Comment pouvez-vous exiger cela de nous ? N'êtes-vous pas, comme nous, dépendant du khalifa de Stamboul ? A quel titre venez-vous réclamer notre soumission. Le sultan Mahmoud, seul, peut décider le partage de ses possessions et si, en dehors de sa

(5) Il s'agit du traité du 18 décembre 1830, qui ne fut pas ratifié par le gouvernement français.

(6) Une lettre de Berthezène au Maréchal Soult, du 21 février 1831, nous fait croire que ce fut le résultat d'une intrigue du beau-frère d'Ahmed auprès du Bey de Tunis.

légitime puissance, nous avions à changer de maître, nous le déclarons, nous préférerions encore subir la domination des Français, non pas par amour pour les infidèles mais parce que nous savons que tôt ou tard leur voisinage amènera la guerre sur notre pays, que nous serons exposés à leurs attaques et que vous ne pourrez rien pour nous défendre ».

Cette réponse était faite, lorsque les gens de Constantine, non moins blessés que le divan des prétentions du bey, vinrent à moi et me dirent : « Vois : le souverain de Tunis est ton égal et il prend le titre de pacha. Il faut absolument que tu le prennes aussi et que, comme lui, tu fasses battre monnaie ». Je fus forcé de suivre leurs conseils. J'instituai Ben Aissa pour mon Kasnadji, le maître de la monnaie, qui fut frappée, comme c'est l'ordinaire, au nom du sultan de Constantinople. Je me décidai ensuite à donner connaissance de tout ce qui venait de se passer à celui que je regardais comme mon véritable souverain, au sultan Mahmoud, que Dieu lui fasse miséricorde.

Le bey de Tunis, mécontent du refus qu'il venait d'essuyer à Constantine, écrivit alors à Stamboul et insinua contre moi des accusations de tyrannie. Il me représenta comme ayant soulevé la haine de tous ceux à qui je commandais. J'appris cela et me résolus à combattre les impressions de ces calomnies par une manifestation émanée des principaux chefs de la province de Constantine. Je rendis compte de tout ce qui s'était passé à ce sujet et de l'avis qui avait prévalu au sein du divan. Je finissais en disant que maintenant qu'il était instruit de tout, seul il pouvait décider, que j'attendais sa décision, et que je le priais de m'indiquer la route à suivre. Tous ceux qui furent présens à la lecture de cette lettre en approuvèrent le contenu. J'y mis mon cachet. Elle fut ensuite revêtue de celui de tous les grands, qui y ajoutèrent plusieurs annexes exprimant leur opinion sur mon gouvernement, puis ils désignèrent un des leurs pour aller la remettre entre les mains de notre seigneur et maître et lui en confirmer le contenu.

Ce fut Si Ali-b-Adjouz, un des principaux de Constantine, qui fut chargé de cette mission. Je le fis accompagner par un de mes serviteurs, El Hadj Mustapha.

Quatre mois passèrent avant leur retour, et pendant ce laps de tems j'ai à raconter plusieurs événements remarquables et qui me forcent à revenir en arrière de ceux que j'ai racontés.

III

Lorsque les Français s'emparèrent d'Alger, Mustapha bou Mezrag était bey de Tittery (7). Il chercha à nouer des relations avec eux, pour conserver le pouvoir : mais, n'ayant pas réussi à se faire agréer, il voulut se rendre indépendant et prit le titre de pacha. Il m'écrivit en m'annonçant que désormais je lui devais obéissance et que j'eusse à lui payer la lezma ; qu'en retour il m'enverrait le caftan d'investiture. « Comment, répondis-je à l'envoyé de Mustapha, hier Mustapha était mon égal et aujourd'hui, de sa propre autorité, il se nomme pacha ! Qu'il vienne se faire reconnaître lui-même ! Je n'ai rien à lui répondre. La poudre seule peut prononcer entre nous ».

Mustapha bou Mezrag, à cette réponse, poussa le délire jusqu'à me déclarer déchu du pouvoir, et nomma à ma place Ibrahim qui avait été autrefois bey de Constantine, mais qui avait été destitué par Hussein pacha. Cet Ibrahim s'unit contre moi à Ferraht-ben-Saad, ancien cheikh-el-Arab, que j'avais tout récemment remplacé par mon parent Bou Aziz ben Ganah (8). Ainsi Mustapha voulut faire jouer contre moi et l'ambition détrompée de l'un et le ressentiment implacable de l'autre.

---

(7) Bou Mezrag avait administré la province du Titteri de 1819 à 1830. C'était un soldat brave et énergique, qui assista à la bataille de Staouéli. Mais, après la prise d'Alger, personne ne voulut plus lui obéir et les tribus pillèrent ses biens. Il finit par demander l'aman à Clauzel et alla se fixer à Alexandrie. Cf. Aucapitaine et Federmann : Notice sur l'histoire et l'administration du beylik de Titeri, *Rev. Afr.*, t. IX (1865), p. 297 sq.

(8) Ferhat ben Saïd avait été nommé Cheikh el Arab par Braham bey, après désistement forcé de Ben Gana. Personnage ambitieux et brouillon, il se révolta en 1821, mais fut pardonné et continua d'exercer une grande autorité dans le Sud (cf. Ernest Mercier : *Histoire de Constantine*, Constantine, 1903, p. 357). La rivalité de cette famille des Bou Okkaz et des Ben Gana ensanglanta longtemps le désert. — Nous sommes mal renseignés sur les origines des Ben Gana. A ce sujet, le livre de Bouaziz Ben Gana, cité plus haut, qui chante les louanges de la famille, est en contradiction avec les informations recueillies en 1879 par Féraud (*Rapport sur le projet de chemin de fer transsaharien*, Arch. Gouv. Gén. de l'Algérie, 6 × 19).

Ibrahim et Ferraht me déclarèrent donc la guerre. Je leur opposai Bou Aziz et quelques goums [9] ; puis, m'étant porté en personne contre eux, je les battis complètement et je les forçais à prendre la fuite [10]. Ferraht se retira dans les Djellal où il continua son système d'hostilité contre moi, et où il exerça une espèce d'autorité sur les tribus de l'oued Djeddi. Quant à Ibrahim, il parvint à se réfugier à Tunis d'où il revint ensuite à Bône. Il parut d'abord se lier étroitement avec les Français qui alors y étaient établis d'une manière peu solide, mais bientôt, excitant sourdement les passions des musulmans contre les infidèles, il souleva les habitans qui forcèrent les Français à quitter la ville, et il vint s'installer dans la casbah de la place, qui assurait sa domination. Le voisinage de cet ennemi était trop menaçant pour mon autorité. J'envoyai contre lui Ben Aissa, mon bach-amba [11], qui cerna Bône de tous côtés et parvint à se loger dans la ville [12]. Il contraignit Ibrahim à rester étroitement enfermé dans la casbah. Comme les vivres ne lui parvenaient pas, il allait être forcé de se rendre à discrétion, sans une circonstance qui lui permit de s'échapper de la casbah.

Les Français, chassés de Bône, n'avaient pas perdu l'espoir de la reprendre. Ils avaient envoyé dans la rade deux navires de guerre chargés de troupes, commandés par un officier français nommé d'Armandy, qui devaient profiter de l'occasion pour opérer un débarquement. Le nom de l'officier m'est resté en souvenir parce que Ben Aissa, mon lieutenant, avait

(9) Salah el Antri parle de deux campagnes d'Ahmed contre Ibrahim, l'une dans la direction de Sétif, l'autre au Sahara (*op. cit.*, p. 13). Les opérations du désert en 1830-1831 sont décrites dans l'ouvrage de Bouaziz Ben Gana, p. 41-42.

(10) C'est l'expédition du printemps de 1832, marquée par la victoire de Mrah Djazzia et la prise de Biskra (cf. Mercier, *op. cit.*, p. 390-391, et Bouaziz, *op. cit.*, p. 43-44). Mais le Bey oublie de dire qu'il a échoué devant Zaatcha (Bouaziz, p. 45).

(11) Salah el Antri nous dit que le commandement de l'armée avait d'abord été confié à Ammar ben Zagouta, mais que le Bey, le sachant atteint d'une maladie grave, lui avait ordonné de rentrer à Constantine. En réalité il y avait rivalité entre cet Hadj Ammar et Ben Aïssa. Ce dernier aurait emprisonné son rival, que le Bey fit tuer un peu plus tard.

(12) Le 5 mars 1832, sur ces événements, cf. Féraud : Documents pour servir à l'histoire de Bône, *Rev. Afr.*, t. XVII (1873), pp. 4, 81, 165, 254, 341.

entretenu avec lui quelques relations [13]. Placé entre les préparatifs menaçans des Français et les attaques de Ben Aissa, Ibrahim vit qu'il n'y avait pas d'autre parti à prendre que la fuite. Il quitta la casbah furtivement et ceux qu'il y laissa entrèrent en intelligence avec M. d'Armandy et un certain Yousouf, mameluk venu de Tunis, appelé à jouer un rôle dans le pays.

Dans ces circonstances, Ben Aissa s'apprêtant à profiter de la fuite d'Ibrahim, s'approchait de la citadelle lorsqu'il vit les troupes françaises débarquer et se porter aussitôt à la casbah. Aidés par ceux qui y étaient renfermés, ils en escaladèrent les murailles [14]. Ben Aissa ne croyant pas devoir continuer son attaque contre Bône, se borna à en faire sortir les habitans. Les Français, qui reçurent à ce moment-là des renforts considérables, ne se bornèrent plus à la possession de la casbah, descendirent en ville et s'y établirent d'une manière respectable.

Les choses que je viens de raconter se passèrent deux ans après la prise d'Alger.

La prise de Bône fit éclater entre les Français et moi une rupture complète. Dès ce moment je n'eus d'autre pensée que d'apporter à leurs entreprises ultérieures le plus d'obstacles possibles, et Ben Aissa eut ordre, dans ce but, de cerner Bône et d'en empêcher le ravitaillement.

Les Français installèrent le mameluk Yousouf et le mirent à la tête des cavaliers du pays.

Ibrahim, réfugié dans les montagnes, lutta contre moi pendant deux années, et fit également une guerre active aux Français. Enfin, il se réfugia à Médeah, où il mourut [15].

Quant au bey Mustapha ben Mezrag, qui d'abord s'était uni aux Français, il ne tarda pas à les trahir. Aussitôt une expédition avait été dirigée contre lui. Fait prisonnier, il avait été exilé et le fils de mon ennemi, Si Ahmed Ould ben Mezrag

(13) Sur ces négociations, cf. rapport du capitaine d'Armandy au duc de Rovigo, Bône, 5 avril 1832, publ. par Esquer, *Correspondance de Rovigo*, t. III, p. 182 sq.

(14) Le 27 mars 1832. *Ibid.*, p. 187 sq.

(15) Une note du Ministre de la Guerre, conservée aux Arch. Nat., f° 80, 1673, nous indique qu'il a été assassiné à l'instigation d'Ahmed. Son fils se mit au service de la France.

vint se jeter dans mes bras. J'oubliai les torts de son père et son orgueilleuse présomption. Je le nommai mon khalifa. Je le désignai même pour en faire mon gendre ; mais il trompa ma confiance. Il était du côté du Hamza, lorsqu'un jour il quitta son poste, emportant une somme considérable et pillant ceux qui m'étaient le plus attachés. Il se réfugia chez Hadj-Abd-el-Kader, qui d'abord le traita avec distinction mais qui, ensuite, s'étant fait rendre compte des circonstances de sa trahison, et ayant en outre appris quelques détails de sa vie licencieuse, le fit charger de fers. Il parvint à s'échapper et alla chez les Français, continuant plus librement ses intrigues et ses débauches.

IV

La réponse du sultan Mahmoud me parvint enfin, après la prise de Bône. Elle était ainsi conçue :

« La conduite que vous avez tenue à l'égard des Français et la réponse que vous avez faite à leurs propositions me paraissent entièrement conformes à la justice. Persistez dans cette voie ; c'est la seule qui puisse contribuer au bien de la religion et des musulmans. Sans doute je voudrais vous porter secours : en ce moment je suis en paix avec toutes les puissances chrétiennes, et je ne puis rompre avec elles sans le motif le plus sérieux. Continuez à répondre évasivement si l'on vient vous faire de nouvelles propositions. Faites bien remarquer que vous êtes sujets de Constantinople et que vous ne pouvez traiter que par mon intermédiaire. Je vous recommande surtout de me tenir informé de toutes les propositions qui vous seront faites. Maintenez l'obéissance qui m'est due. Ne faites la paix que si je vous en donne l'ordre. Ne vous inquiétez pas. Je m'occupe de vous ».

Cette lettre portait le cachet de Raouf pacha. Elle me fut remise par les envoyés de Constantine qui, débarqués à Tripoli, me l'apportèrent.

La réponse du sultan ne me parut nullement satisfaisante. Je résolus de nouveau d'envoyer à Constantinople un des miens. Je jetai les yeux sur Palhouan et le chargeai d'aller porter au vizir Raouf une lettre ainsi conçue :

« Voyez, O Sultan, combien aujourd'hui je suis voisin des Français. Ils se sont établis à Bône, et chaque jour ils gagnent du terrain et se fortifient. Je puis donc être attaqué d'un instant à l'autre Je suis prêt à me sacrifier pour notre sainte religion et à périr plutôt que de me rendre, si telle est votre volonté ; mais, si vous voulez que nous résistions, envoyez-nous des secours, fortifiez-nous de vos conseils et de vos soldats. Si vous le trouvez bon, ordonnez que nous nous soumettions aux Français : nous le ferons immédiatement, et malheureusement l'état dans lequel nous sommes me paraît indiquer cette manière d'agir ; mais, de grâce sortez-nous de l'incertitude ! ».

Le vizir Raouf reçut Palhouan avec quelque défiance. La réponse fut qu'il fallait patienter, qu'en attendant on allait envoyer à Constantine pour connaître le véritable état des choses.

La cause de cette défiance venait de ce que le bey de Tunis avait fait parvenir au sultan Mahmoud des lettres dont le but était de me faire passer à ses yeux pour un rebelle : « Vous ne savez pas, disaient ces lettres, ce qui se passe à Constantine : Ahmed ne reconnaît plus votre obéissance ; il a pris le titre de pacha ; il s'est déclaré souverain indépendant ; il frappe monnaie en son nom comme s'il était le sultan de Constantinople ».

L'empereur prit alors le parti, comme je l'ai dit, d'envoyer sur les lieux un de ses affidés. Ce fut Kiamil bey [16].

V

Cependant j'étais toujours en guerre du côté de Bône, avec les Français d'une part et Ibrahim bey de l'autre. Yousouf exécutait à cette époque d'incessantes razzias sur les tribus des environs. A la suite d'un naufrage qui eut lieu sur les côtes de Skikda, et par suite duquel je rendis aux Français

(16) Sur ces négociations, on trouve des renseignements dans la thèse de J. Serres : *La politique turque en Afrique du Nord sous la monarchie de juillet* (Paris, 1925). Cet ouvrage est fondé sur les rapports de diplomates souvent mal informés. C'est pourquoi l'auteur nous dit (p. 189) qu'il n'y a pas eu de relations suivies entre Ahmed et la Porte avant 1835.

quatre matelots qu'ils y avaient perdus, de meilleures relations parurent s'établir entre moi et les autorités de Bône. Je l'espérais, quand un jour arrive à Constantine le nommé Si Hamdan natif d'Alger [17]. Il était envoyé vers moi par le nouveau gouverneur, le duc de Rovigo, et me remit une lettre qui contenait à peu près les paroles suivantes :

« Soumettez-vous à la France, à qui Dieu a donné la souveraineté sur le pays d'Afrique. Vous le devez, et nous devons vous avertir des conditions que nous mettons à votre soumission et à votre maintien dans le pouvoir. Vous paierez 3 millions pour les frais de guerre et pour toutes les expéditions dont vous êtes journellement la cause. Vous paierez ensuite chaque année la lezma. Entendez-vous sur tout ce que je vous demande avec Si Hamdan, mon envoyé ; il est chargé de recevoir vos offres et de traiter avec vous conformément à mes instructions ».

Je répondis à Si Hamdan : « Je ne suis pas seul dans le pays, et je ne puis traiter de ma seule autorité ; je vais assembler les chefs de la ville et de la province, car mon habitude est de ne rien faire sans prendre leur avis ».

Je fis aussitôt convoquer tous les grands de la ville et du dehors et, en présence de Si Hamdan, je leur donnai connaissance de la lettre qui renfermait les intentions du gouvernement français. Aussitôt la discussion s'ouvrit ; chacun parla et, après que tous eurent fait valoir leurs opinions, on tomba d'accord sur la réponse à faire à cette lettre. Elle fut conçue en ces termes [18] :

« De la part de tous les grands de la province au gouverneur hakem d'Alger. Nous avons reçu votre lettre, et votre envoyé Si Hamdan nous a expliqué vos intentions. Comment voulez-vous que nous puissions payer 3 millions de boudjoux? Cette somme excède ce que nous possédons. Quant à la lezma, nous ne refusons pas de vous la payer, mais pour cela il faut que vous retiriez vos soldats du pays que vous occupez. Toute notre richesse consiste dans les blés et les laines, que nous

(17) *Corresp. de Rovigo*, t. II, p. 191 sq. Sur Si Hamdan, cf. Esquer : Les débuts de Yusuf à l'armée d'Afrique, *Rev. Afr.*, t. 54 (1910), p. 249, et surtout G. Yver : Si Hamdan Khodja (*Rev. Afr.*, t. 57 (1913), p. 96 sq.).

(18) *Corresp. Rovigo*, t. II, p. 558. Cette lettre a disparu.

vendions autrefois dans le port de Bône. Maintenant vous possédez ce pays. Si vous nous le rendez, nous serons en état d'acquitter les tributs comme par le passé, et nous ne nous y refuserons pas. Vous établirez à Bône un consul, comme cela a existé, et sur cette base nous pourrons traiter ensemble. Toutefois nous vous avertissons que nous ne pouvons rien conclure définitivement sans en avoir donné connaissance au sultan Mahmoud, qui est notre souverain. Déjà nous lui avons rendu compte de tout ce qui nous a été proposé. Si aujourd'hui nous traitons sans son consentement, cette action ne serait qu'un jeu et démentirait nos écrits. Il faut donc que nous en écrivions à Constantinople ».

Si Hamdan partit avec notre écrit, se dirigea sur Bône, d'où il s'embarqua pour revenir à Alger. Quelques temps après il revint à Constantine avec une deuxième lettre du général français [19]. Cette fois les conditions étaient changées. On ne nous demandait plus trois millions de boudjoux, mais seulement 50.000 douros et le paiement annuel de la lezma. La France en échange prenait l'engagement de me faire obtenir le caftan de Constantinople, mais elle y mettait pour condition la faculté de placer des garnisons françaises dans les casbah de Bône et de Constantine. De plus le port de Bône devait appartenir aux Français, qui seuls auraient la liberté d'y commercer. Je répondis à Si Hamdan et lui remis une lettre dans laquelle je disais que je ne pouvais accepter ces conditions, ni payer 50.000 douros, que c'était pour nous une somme considérable, depuis surtout que nous ne possédions plus les ports, source de nos richesses. Je répétai aussi que ce n'était pas avec nous qu'il fallait chercher à traiter, mais qu'il fallait s'adresser à Constantinople.

Si Hamdan me dit alors : « Vous avez tort de faire aux Français un refus aussi positif. Donnez-moi de meilleures paroles, et remettez-moi 5 à 6 mille douros, et j'irai à Paris. Je ferai des démarches en votre faveur et je pourrai arranger votre affaire de manière à ce qu'on vous laisse en repos ».

« O Sidi Hamdan ! lui répondis-je, Dieu m'est témoin que si je pouvais espérer d'obtenir ce résultat par votre entre-

(19) *Ibid.*, p. 308.

mise, je donnerais vingt fois plus, mais je ne saurais croire que vous puissiez réussir ».

Si Hamdan insista sur la possibilité d'exécuter ce dessein. Il m'assura de plus que la somme qu'il me demandait serait bien plus que suffisante. Je fis alors chercher mon khasnadar, et la somme lui fut comptée devant moi. Il alla à Bône puis à Alger. J'appris ensuite qu'il s'était rendu en France et à Constantinople, et voyant que ses promesses n'avaient aucun effet je lui fis écrire. Il me répondit que je ne devais rien craindre, ni pour moi ni pour mon argent. La vérité est que le malheur m'a atteint et que mon argent ne m'a jamais été rendu [20].

VI

Ce fut à l'époque de ces négociations qu'eut lieu l'arrivée à Constantine de Kiamil bey, envoyé par le sultan pour s'enquérir de l'état du pays. Je le reçus avec les honneurs dus à son rang, et j'ordonnai aussitôt la convocation de tous les grands de la province. Quand ils furent réunis autour de nous, Kiamil leur parla ainsi :

« Envoyé du sultan, que Dieu le chérisse ! je suis venu au milieu de vous pour soutenir votre courage et vous engager à conserver la foi et la patience ; car le sultan Mahmoud a daigné jeter un regard sur votre pays, et il ne veut pas qu'il reste plus longtems en souffrance. Il est occupé en ce moment à conclure un arrangement par suite duquel cette province restera définitivement sous son obédience. N'acceptez donc aucune condition sans en avoir référé à votre légitime souverain. Je vous recommande de rester unis et Dieu vous fera triompher ».

(20) Dans son Miroir (*Aperçu historique et statistique sur la Régence d'Alger*, Paris, 1833), p. 213 à 218. Si Hamdan parle favorablement du Bey et montre qu'il a fait tous ses efforts pour s'entendre avec les Français. La vénalité de Si Hamdan a déjà été signalée par M. Yver (*op. cit.*, p. 103). Le personnage avoua, devant la Commission d'Afrique, qu'il avait été l'homme d'affaires du Bey de Constantine. Cela ne l'empêcha pas de déclarer qu'il avait fait de grands sacrifices d'argent pour la cause française, et de réclamer 18.000 frs pour ses frais de mission. Le récit de Hadj Ahmed est très vraisemblable. On sait que Si Hamdan s'est fait ensuite le champion du principe : « l'Algérie aux Algériens ». Certains nationalistes arabes sont, dit-on, tentés d'en faire un précurseur. Il leur sera difficile d'en faire un saint.

* pour les Français. — Mais entre autochtones, est-ce de la vénalité ? et même chez nous !...

Tous applaudirent à ce discours et promirent de l'exécuter de point en point. Kiamil interrogea alors tous les grands sur l'état du pays, sur mon administration, et cet examen le convainquit de la fausseté des accusations du bey de Tunis. Il resta quelque tems chez moi et tint toujours le même langage que les premiers jours. Enfin il voulut aller rendre compte de sa mission au sultan. Lorsqu'il se mit en route pour Constantinople, je le chargeai d'y faire pour moi une grande quantité d'emplettes, particulièrement des châles de cachemire, commission dont à son arrivée il s'acquitta avec empressement et qu'il me fit parvenir par un des gens de sa maison, le nommé Ottman, son kawadji, qui vint me trouver auprès de Constantine. Il me remit aussi une lettre de Kiamil ainsi conçue : « Dès que je fus arrivé aux pieds de notre Souverain, j'éclairai S. M. sur toutes les calomnies que le bey Mustapha de Tunis a répandues contre toi. Le sultan t'engage toujours à t'armer de patience. Sous peu de jours il aura conclu un arrangement en ta faveur ; et, s'il ne réussit pas selon ses espérances, il se décidera alors à venir à ton secours avec des forces considérables. Ne lui laisse rien ignorer de ce qui te concerne, et si tu as quelque chose d'intéressant à lui communiquer, fais-le par l'intermédiaire de Si Tahar pacha qui est à Tripoli. C'est par lui que tu dois faire passer tes correspondances » [21].

VII

automne 1831 ?

Ici je dois parler, en suivant l'ordre des événements, d'un avertissement qui me vint de Dieu et qui m'annonçait les maux qui allaient m'accabler dans un avenir prochain. Nous étions à la saison d'automne, lorsqu'une horrible maladie vint s'abattre sur Constantine. C'était le Riah-el-Asfer (le choléra) auquel on donna le nom d'*ouef* [22]. Cette maladie qui, d'un homme bien portant, faisait dans l'instant même un cadavre,

(21) L'amiral Roussin et le consul Deval n'ont pas cru à des relations entre Ahmed et le sultan. Ils étaient bien mal renseignés. (Serres, *op. cit.*, p. 144).

(22) Salah el Antri (p. 69) parle de cette « peste », qui, dit-il, enleva 500 personnes par jour à Constantine pendant trois jours.

exerça ses ravages dans la ville de Constantine pendant 17 jours. Le premier jour il y eut 220 personnes qui moururent. Il y eut parmi elles 20 négresses de ma maison. Le deuxième jour, il y eut 600 victimes, et le troisième jour 700. A partir de ce moment, le fléau alla en s'affaiblissant jusqu'au dix-septième jour où il cessa complètement. Ce n'est pas seulement à Constantine qu'il sévit : dans toutes les tribus il y eut une mortalité telle que l'on crut que l'ange exterminateur avait marqué notre pays. Un camp était rassemblé ; ceux qui le composaient, n'étant plus assez nombreux pour enterrer les cadavres, s'enfuirent à la débandade. Je fus témoin d'une scène qui me frappa vivement. Deux enfants jouaient sur mes genoux. Ils pâlirent tout à coup et, quelques instants après, je n'avais plus dans mes bras que deux corps inanimés. Je tombai moi-même gravement malade et je ne fus sauvé que par la protection toute spéciale de Dieu. Des prières publiques furent récitées dans toutes les mosquées. Dieu eut pitié de nous et, comme je l'ai dit, le 17e jour, la mort cessa de s'appesantir sur nous.

Je passe sous silence les nombreuses expéditions que je dus faire ordonner pendant les années qui suivirent la prise de Bône [23], contre les tribus du Sahara et celles de l'Oued Ghir, au milieu desquelles Ferraht ben Saïd s'était réfugié et où il entretenait sans cesse contre moi un esprit de révolte tel que la rentrée des impôts de ce côté ne pouvait se faire que par la force. Le cheikh de Touggourt eut plusieurs fois à se repentir de sa désobéissance. Mais ces entreprises n'avaient rien d'inquiétant pour mon pouvoir. La guerre est l'état habituel des Arabes, et l'homme qui veut les gouverner doit peut-être en entretenir le goût parmi eux et exciter des rivalités entre les tribus d'origine et de race différentes. L'état de paix rapprocherait les Arabes et les réunirait dans un seul but. Cet état ne doit pas rassurer celui qui veut les dominer, car il peut arriver telle circonstance où ces hommes, tous unis comme des frères, se trouveraient tout organisés pour la révolte. Si la guerre, au contraire, ou les dissensions existent au milieu d'eux, ceux qui veulent les gouverner sont toujours sûrs d'avoir des partisans. D'ailleurs la guerre entre tribus ruine le pays et facilite la domination de tous ceux dont l'autorité s'exerce de loin et n'ont pas sans cesse une grande quantité de troupes ou des garnisons dans les lieux fortifiés pour l'exécution de leurs ordres.

(23) Détail de ces expéditions dans l'ouvrage cité de Bouaziz Ben Gana, p. 47 sq.

VIII

Après le choléra, ce qui préoccupa le plus notre attention fut le retour de Yousouf, le mameluk, dans Bône. Il avait quitté cette résidence, où nous l'avons vu s'introduire précédemment, pour suivre les Français dans l'ouest. Lorsqu'il y fut revenu, il se mit à répandre une quantité de lettres dans lesquelles il s'exprimait ainsi en parlant aux habitans de la province : « Venez à moi, je suis musulman comme vous et je viens vous soustraire à la domination des Français et à la tyrannie d'Ahmed qui vous opprime. Je ne suis venu ici que pour vous aider à exterminer tous les Français et à vous débarrasser de leur présence. Placez-moi à votre tête et vous verrez que je saurai accomplir mon projet ». Je lus plusieurs de ces lettres qui me furent transmises par Hassenaoui, qui se trouvait à Bône et, suivant ce qui m'avait été recommandé, d'avertir le sultan de tout ce qui se passait dans la province, je les envoyai à Constantinople à l'adresse du vizir Reschid pacha. Je ne sais si ces lettres ont été mises sous les yeux du sultan, mais ce que je puis affirmer c'est que Si Hamdan, qui était alors à Constantinople, fut chargé de les traduire en turc au vizir Reschid [24].

(24) Il n'est nullement question, dans ces mémoires, d'une lettre que Yusuf aurait fait parvenir au Bey pour lui dévoiler l'intention des Français de l'amuser par de vaines négociations, pendant qu'ils préparaient l'expédition armée. Je crois que, si cette lettre avait existé, Ahmed en parlerait. Je ne suis donc pas de l'avis de M. Esquer (*op. cit.*) sur ce point. En revanche, les brutalités et les fantaisies de Yusuf sont attestées par un document nouveau : une *Note confidentielle au colonel Foy* par le capitaine Delcambe (Arch. Nat., F 80 1672), datée de février 1837. Yusuf buvait du vin, mangeait du porc, même pendant le ramadhân, dansait avec des Européennes, captait leurs faveurs. Il pillait les villages environnants, demandait à toutes les tribus de l'argent et des femmes, faisait mourir les chefs sous le bâton, s'ils résistaient à ses exigences.

Les Arabes qui avaient reçu les lettres de Yousouf furent curieux de connaître celui qui les avait écrites ; ils désiraient savoir à quoi s'en tenir sur sa religion. En conséquence, ils lui envoyèrent quelques-uns d'entr'eux afin d'éclaircir ces questions [25]. Yousouf les accueillit avec empressement et les confirma dans la vérité relativement à l'Islamisme. Il fit devant eux la *chehada* (la profession de foi) en répétant à plusieurs reprises : « Il n'y a que Dieu et Mohammed est son Prophète ». Il leur répéta ce qu'il avait dit dans ses lettres : qu'il n'était venu dans le pays que pour en chasser les Français.

Pour m'éclairer de mon côté sur les propos tenus par Yousouf, je dépêchai vers lui le fils du cheikh des Oulad-Zenati. Ce jeune homme alla le trouver à Bône par mon ordre et mit dans son voyage un profond mystère. Il eut avec lui un long entretien qui roula sur tout ce que contenaient les lettres de Yousouf. Ce dernier parut charmé des manières et de la conversation de mon jeune envoyé et, pour gagner sa confiance, il lui fit présent d'un beau fusil, qui fut remis entre mes mains.

Le fils du cheikh lui fit ensuite cette question : « Mais à quelle époque voulez-vous mettre à exécution ce que vous nous promettez de faire à l'égard des Français ? — Je ne le puis, répondit Yousouf, jusque là j'ai besoin d'eux ; mais ensuite vous verrez comment j'exécuterai ce que j'annonce ».

J'étais persuadé, et je le suis encore, que tout ce qu'il avait écrit sur ses projets contre les Français n'était qu'un jeu pour tromper les Arabes, et j'eus d'autant plus lieu de me confirmer dans ce sentiment que le même Yousouf, pour se former un parti dans la province, répandait sur sa vie passée des récits mensongers, dont la fausseté était rendue évidente pour tous.

C'est ainsi qu'il voulait se faire passer pour le frère d'Ahmed bey el Mameluk, ancien bey de Constantine. Mais il est avéré qu'Ahmed bey était géorgien de naissance, tandis que Yousouf n'était qu'un juif renégat d'Italie.

Je connus ces détails par un de ses anciens camarades, le

(25) Yusuf en a rendu compte au Gouverneur général, le 30 sept. 1836 (*Corr. de Clauzel*, publiée par Esquer, t. II, p. 120).

nommé Sélim, qui avait passé de longues années avec lui chez Soliman-el-Kaïa, de Tunis, où ils étaient tous deux mameluks. Il n'est pas vrai qu'il ait jamais été mameluk du bey de Tunis. Il n'a servi que le bach-mameluk du bey. Un jour Yousouf et Sélim s'enfuirent après avoir commis une action coupable envers leur maître. Yousouf alla chez les Français. Quant à Sélim, il vint me trouver. Je le reçus très bien et lui donnai même pour le faire vivre la place de kaid-el-cheirr. Il m'a souvent raconté les particularités qui précèdent, et je suis d'autant plus autorisé à le croire que cet homme m'est resté fidèle dans les malheurs qui m'ont accablé. Il m'a suivi dans l'exil, et quand je lui ai accordé la permission de se retirer, il a écrit à son maître pour rentrer en grâce, mais son maître était mort. Dieu l'avait appelé à lui. Sélim se retira à Tunis. Il a aujourd'hui un rang distingué dans l'armée du bey Ahmed et tous peuvent l'interroger. C'est lui qui m'apprit que Yousouf était juif, et voici dans quelle circonstance. Je le rencontrai au moment où je venais d'apprendre ce qui se passait à Bône. Je lui dis : « O, Sélim, ton frère ne me laissera donc jamais tranquille ! » — « O sultan, me répondit-il, comment cet homme pourrait-il être mon frère ? Je suis né en Circassie, d'un père et d'une mère musulmans et Yousouf est né en Italie, d'un père et d'une mère juifs ».

Après tout cela, je m'étonnais fort que les Français lui prétassent leur concours. Je comprenais bien que tout ce qu'il disait au sujet de leur expulsion n'était que le résultat d'un accord entre eux et lui. Mais ce que je ne pouvais concevoir, c'est que l'on pût avoir l'idée de confier le pouvoir à un homme qui n'avait aucune influence dans le pays. Pour avoir de l'influence, en effet, il faut posséder une grande fortune, avoir de grands talents, être connu par la science, le courage, être d'une famille noble et grande, et Yousouf n'avait aucun de ces titres. Ceux qui n'auraient eu aucune répugnance contre les Français en auraient éprouvé en voyant qu'ils cherchaient à produire à leur tête un homme que l'on avait connu à Tunis dans la plus humble condition. Cette répugnance s'augmentait encore lorsque l'on savait qu'il s'était entouré de gens qui venaient s'abattre sur la province pour en acca-

parer toutes les places. Les gens que je peux désigner étaient le caïd Soliman ben Zekri [26], etc. Ce n'était pas à moi seul, à mon autorité que l'on en voulait ; on voulait remplacer tous ceux qui m'entouraient. C'est ce qui excita l'exaspération des habitans et les attacha si parfaitement à ma cause.

IX

Les choses en étaient là quand j'appris que l'on faisait de grands préparatifs à Bône. J'entretenais des gardes et des espions qui m'informaient de tout. Mais je ne savais pas précisément quel était le projet que l'on voulait mettre à exécution. Voulait-on s'emparer d'une portion du pays, ou bien marcher sur Constantine ? Je l'ignorais. Pour savoir à quoi m'en tenir, j'envoyai secrètement à Bône un homme qui alla trouver Yousouf, et j'appris de lui le véritable motif de ces préparatifs. Il s'agissait d'une expédition sur Constantine. On devait attaquer la ville, me renverser, proclamer Yousouf bey et le mettre à ma place. Je vis aussitôt qu'il ne pouvait plus être question pour moi de traiter avec les Français et je fis en conséquence mes préparatifs de défense. Je laissai à Constantine une garnison de 1.000 hommes sous la conduite de Ben Aissa et du caid Ali Mohammed ben El Bedjaoui. La ville était bien garnie de munitions et d'artillerie. Il y avait trente pièces de canon sur les murailles et dans la casbah ; il y en avait encore plusieurs autres, mais elles étaient sans affût. Les hommes qui servaient ces pièces étaient des canonniers de Constantine, des Turcs et d'anciens Algériens qui s'étaient réfugiés chez moi.

Je convoquai aussitôt les contingens de toute la province. Pas un ne manqua au rendez-vous. Enfin je formai un camp dans lequel se trouvaient 1.500 fantassins et 5.000 cavaliers.

Quand j'eus réuni toute mon armée, je me portai à une demi-journée de Constantine, à l'endroit appelé Oued el Kelab. J'emmenai avec moi quelques petites pièces d'artillerie. J'appris que les Français marchaient sur moi. J'allai à leur ren-

(26) Sur ce personnage, cf. Pellissier de Reynaud (*Annales Algériennes*, t. I, p. 323) et *Corr. Rovigo*, t. III, p. 616.

contre et nous les trouvâmes à Akbet el Achari [27]. Un combat s'engagea entr'eux et nous ; mais, comme je m'aperçus que je ne pouvais lutter, parce que leur armée était de beaucoup plus forte que la mienne, je fis battre en retraite. J'ordonnai de harceler sans cesse l'ennemi, et je me retirai vers Constantine. La prudence me dicta cette conduite. La supériorité des forces des Français était trop considérable pour que je pusse penser à m'opposer directement à eux. De plus mes fantassins n'étaient pas des troupes aguerries et ma cavalerie ne pouvait se mouvoir avec facilité dans le terrain que nous parcourions. « Laissons, dis-je en moi-même, les Français marcher sur Constantine ; n'opposons pas nos troupes à leur passage. Les mêmes hommes qui faiblissent en rase campagne résisteront parfaitement derrière les murailles. D'un autre côté, les Français ont beaucoup de bagages ; leurs mouvements sont difficiles. Ils auront ensuite à attaquer Constantine. L'entreprise est périlleuse ; laissons-les s'avancer au cœur du pays ; je les suivrai de près ; ils seront placés entre la ville et moi et auront à lutter contre deux attaques ». D'après ce plan mon infanterie ne m'était plus d'une grande utilité. J'en fis rentrer dans la ville une certaine portion, et je me retirai avec les goums sur les derrières de l'armée française, n'étant séparé d'elle que par une très courte distance, observant sans cesse ses mouvements [28].

Les Français arrivèrent enfin à Constantine, mais déjà la pluie et la neige, qui étaient tombées avec une violence inouïe et à peu près inconnue à cette époque de l'année, leur avaient fait éprouver des pertes bien sensibles. La boue et la neige s'opposaient aux progrès des équipages de l'artillerie et du matériel de l'armée. Je portai aussitôt toute mon attention sur ceux qui étaient restés en arrière. Je les attaquai, leur tuai beaucoup de monde, pris une partie des équipages. Ce qui put rejoindre le gros de l'armée n'y arriva qu'à la débandade et dans le plus grand désordre.

Quand enfin ces hommes eurent, à grand peine, rejoint

(27) Cf. *Corr. Clauzel*, t. II, p. 300.

(28) E. Mercier : *Les deux sièges de Constantine* (Constantine, 1896), p. 18, parle de l'« inertie » d'Ahmed pendant ce siège. La tactique du Bey fut très raisonnable et lui donna la victoire.

l'armée, on construisit aussitôt sur le Mansourah et le plateau de Sidi Mabrouk des batteries pour attaquer la ville. Les Français se divisèrent en deux corps, descendirent les pentes de Mansourah, traversèrent le Rummel, et vinrent se placer sur le Koudiat Ati, afin d'y former un second point d'attaque contre la ville.

Je revins avec les équipages que j'avais pris, sur Constantine, et me portai à l'endroit appelé M'Sallah. J'établis l'infanterie qui me restait à Ouengatt, avec tout le butin dont nous nous étions emparés. Les Français se trouvaient donc, comme je l'avais prédit, entre la ville qu'ils allaient attaquer et ma cavalerie qui les cernait.

Comme je craignais que la garnison de Constantine ne fût pas assez considérable, et que, d'un autre côté, je pouvais me passer d'une certaine quantité de mes askars, je résolus de les faire entrer dans la ville. Ils y réussirent en traversant la nuit l'armée française et pénétrèrent dans Constantine par un endroit difficile qui se trouve entre la casbah et la porte Djedid. La pente qu'ils gravirent pour y arriver porte le nom d'Akbet el Semara. Il y eut cette nuit-là, entre les Français et la ville, un combat terrible qui se prolongea pendant toute la journée du lendemain. La pluie était un obstacle pour tous les combattans ; mais cet obstacle était moins grand pour nous qui connaissions le terrain sur lequel on opérait, et qui profitions de tous nos avantages sans laisser aux Français une seule minute de repos. Le temps toutefois fut tellement contraire, qu'ayant passé dix jours consécutifs sans me reposer une heure, les fatigues et les souffrances furent telles que j'en ai conservé de vives douleurs dans tout le côté gauche. Cependant je sais endurer la fatigue. Les Français avaient dû épuiser leurs munitions, et je compris bien qu'ils voulaient tenter un effort désespéré pour s'emparer de la ville. Ils avaient formé, comme je l'ai dit, une double attaque, l'une sur la porte El Kantara, l'autre sur la porte Djedid. La première m'inquiétait peu, car pour arriver à la porte El Kantara il faut traverser le pont, qui est étroit, et tous ceux qui gardaient le rempart de ce côté pouvaient facilement s'y opposer. Il n'en est pas de même de la porte Djedid, située à l'extrémité de la partie unie qui se trouve entre le Coudiat Aty et la ville. C'est le véritable point d'où il faut attaquer Constantine, et

le seul sur lequel on peut organiser les travaux ordinaires des sièges.

Le mauvais tems augmentait. On était à la veille du 7ᵉ jour. Les troupes placées du côté de la porte Djedid s'avancèrent, et pendant la nuit vinrent placer une pièce de canon à très peu de distance de la porte. Il s'agissait de détruire à coups de boulet une barre de fer qui la tenait fermée. Les canonniers français établirent avec des cordes un système particulier pour assurer le pointage de leur pièce et atteindre précisément l'endroit de la porte qu'il s'agissait de détruire. Le coup partit et le boulet manqua le but ; mais il fut lancé avec une telle force qu'il traversa trois portes et alla se loger fort avant dans la muraille d'une maison voisine. Aussitôt après l'explosion, les troupes s'élancèrent, mais la porte restait fermée et, du sommet qui était en machicoulis, les défenseurs firent feu et tuèrent seize hommes. Les assaillants se retirèrent, laissant leur pièce de canon ainsi qu'un cheval blessé.

Du côté de la porte El Kantara on avait porté des sacs à terre, des échelles et des caisses de poudre pour placer des pétards et enfoncer la porte. Les troupes s'élancèrent sur le pont et commencèrent leurs travaux ; mais à cet instant, une pièce de canon qui était dirigée de manière à flanquer le pont, fit feu et tua douze hommes. On recommença et, la position n'étant plus tenable, les Français se retirèrent en laissant sur les lieux les échelles, les caisses de poudre et une foule d'autres objets.

Quant à moi j'étais toujours avec mes goums à observer ce qui se passait. J'entendis de grand matin sonner toutes les trompettes des troupes d'El Mansoura, et aussitôt celles de Coudiat Aty se retirèrent. Je me mis à leur poursuite, mais pas assez activement pour exaspérer leur désespoir. Leur volonté de battre en retraite me parut évidente et je crus pouvoir interpréter leurs intentions par les grandes quantités de poudre qu'ils brûlèrent à diverses reprises. Elles ne faisaient pas explosion et ne formaient pas ce que nous appelons une fumada. Au passage du Rummel cependant je les attaquai vivement, mais quand j'entendis tirer de Mansoura deux coups de canon à poudre je compris que l'on ordonnait enfin la retraite sur Bône, et je ralentis la poursuite. Je donnai l'ordre à tous mes contingens de laisser l'armée française se retirer.

Je m'en reposais sur le tems, qui était assez mauvais, pour leur faire subir bien des pertes. Une autre réflexion me guidait également : je me disais que si, par notre poursuite, par nos attaques incessantes, nous avions exterminé toute l'armée, la France, puissance à laquelle rien ne résiste, aurait voulu prendre une éclatante revanche de cette défaite, ce qui m'aurait conduit à ma ruine. Je ne perdais pas non plus l'espérance qu'au milieu de ces événements les Français ne m'envoyassent quelqu'un pour parlementer et faire sortir de cette guerre le germe d'une paix solide. Mais j'espérais en vain. Personne ne vint à moi.

J'aurais voulu, comme je l'ai dit plus haut, empêcher qu'on ne poursuivit les Français, mais les goums étaient répandus sur une telle étendue que mes ordres ne purent parvenir à tems jusqu'à eux. D'ailleurs les Arabes, qui aiment tant le pillage, ne purent être contenus. Enfin des Tunisiens se mirent à pénétrer dans des grottes situées sur le Mansoura et y égorgèrent une grande quantité de Français malades et blessés qui y avaient été abandonnés. Mais tout cela arriva contrairement à mes ordres. Nous poursuivîmes l'armée française jusqu'à Souma. Là se répéta la fumada, que j'interprétai encore comme un signal de retraite.

Dois-je dire ici que le motif principal de la résistance des habitans de Constantine, de ceux de la province et de la mienne en particulier avait été sans aucun doute la présence de Yousouf dans les rangs des Français. Tous l'ont compris.

Si j'avais pensé que je pusse traiter avec l'armée, tout en conservant ma dignité de bey, certes j'aurais pu tenter cette entreprise ; mais quand je vis que l'on amenait un bey pour me remplacer et que l'on me fesait l'affront de choisir dans ce but *un mameluk*, un *Icoglan* de Tunis, il n'y eut plus en moi qu'un sentiment, celui de la résistance la plus énergique. C'est ce que j'ai fait, et c'est ce que j'ai dû faire.

Je suivis donc l'armée française sans l'attaquer trop vigoureusement, ou, si elle eut à souffrir quelques vives attaques de la part des miens, ce fut toujours contre ma volonté.

J'attendais toujours quelque parlementaire, mais personne ne vint à moi. Mon étonnement en fut très grand, car c'était dans l'intention de pouvoir recevoir les paroles du général français que je continuais ma poursuite. Je suivis les Français au delà de Medjez Amar, jusqu'à Guelma, où ils rentrèrent dans leur camp. Pendant la retraite Yousouf se trouvait toujours paradant au milieu de ceux dont il avait causé la défaite. Les Arabes qui le voyaient l'apostrophaient en lui criant : « Comment, toi qui as conduit les Français dans cette position, toi qui as amené sur eux ces malheurs, comment peux-tu rester dans leurs rangs ? Vois ce que leur a coûté la dignité de bey à laquelle ils voulaient t'élever ! » Ils lui disaient encore beaucoup d'autres injures, qui se rapportent à sa naissance et à sa vie lorsqu'il était à Tunis.

Pour moi, quand je vis que les Français ne m'adressaient aucune proposition et qu'ils avaient établi leur camp de manière à faire croire qu'ils ne bougeraient pas de quelque tems, je crus devoir retourner à Constantine et remercier ceux qui m'avaient prêté un si utile concours. Je trouvai sur la route une immense quantité de voitures remplies d'approvisionnements de toute espèce. Il y avait du biscuit, du sucre, du café, des boîtes de chirurgie, des munitions de guerre, du vin, des chaussures et enfin tout ce qui constitue les équipages d'une armée française. Je fis ramasser le tout et promis des récompenses à ceux des Arabes qui me rapporteraient quelques débris. Je payai un canon 2.000 boudjoux, un fusil jusqu'à 50 boudjoux. Je donnai 500 boudjoux pour un prisonnier ramené vivant et 200 à celui qui ne me rapportait que sa tête.

J'ai ainsi racheté aux frais de mon trésor tout ce qui avait été abandonné, et la somme que j'ai employée à cet effet s'éleva à plus de 100.000 douros. Je poussai cette sollicitude si loin que l'on vint me rendre un chien abandonné dans les grottes de Mansoura et qui fut racheté avec le reste. Mon dessein en agissant ainsi était celui-ci. Je me disais : « Les Français ne resteront pas sur un échec. Ils voudront se venger et si je puis leur rendre tous les témoignages de la défaite qu'ils ont subie, les conditions que je pourrai leur proposer seront plus acceptables [29].

(29) Ahmed cherche manifestement à prouver aux Français, dont il est le prisonnier au moment de la rédaction de ces mémoires, qu'il n'a jamais été véritablement leur ennemi. Son récit cependant est vraisemblable.

Après m'être acquitté de ce soin, je revins à Constantine, où je congédiai mes goums et remerciai tous ceux qui étaient venus à mon secours. Je leur distribuai des récompenses proportionnées à leurs services, et chacun s'en alla satisfait.

X

A peine de retour je me fis rendre compte par Ben Aissa et par mon khalifa de tout ce qui s'était passé. J'appris que pendant l'attaque des Français on avait tenu un conseil de guerre, et que le cheikh el Belad avait ouvert l'avis de se rendre et d'arborer en signe de capitulation le drapeau de la France sur la grande Mosquée. Cette proposition était la suite des intrigues que Yousouf avait ourdies et qu'il était parvenu à faire partager par tous ceux qui en voulaient à mon pouvoir. L'homme qui en avait été l'agent principal était un nommé Marabet el Arbi qui, dans cette circonstance, me paya d'une ingratitude bien noire et me prouva une fois de plus la vérité de ce proverbe qui dit : qu'un ennemi est toujours un ennemi et qu'en vain vous le comblez de bienfaits, il cherchera la première occasion pour vous nuire. Voici donc ce qui était arrivé.

Avant mon élévation à la dignité de bey et lorsque je n'étais encore que Kaid el Aouassi, je connaissais El Arbi, originaire de Constantine. Il était renommé par les plaisanteries qu'il dirigeait contre tous et qu'il n'épargnait pas à moi-même. Comme cet homme avait l'oreille du dey Hussein, il insinua contre moi des accusations dont le pacha me fit connaître et l'objet et l'auteur. Elles n'eurent aucun effet, car peu de temps après, et nonobstant mon refus, Hussein m'investit de la dignité de bey de Constantine. La malignité d'El Arbi s'en accrut et l'on me fit savoir les propos qu'il tenait contre moi. Je fis peu de cas de ces injures ; je les avais même oubliées. Sur ces entrefaites les Français prirent Alger. Quand je réunis au Djenan-el-pacha tous ceux qui fuyaient de la ville, El Arbi vint auprès de moi avec toute sa famille et me dit : « O Ahmed ! Je me réfugie vers toi. Je te confie ma femme, mes enfants et tout ce que je possède. Je sais que j'ai des torts envers toi ; je te livre ma tête, mais sauve ma famille et mes enfants ; ramène-les à Constantine, et je mourrai content ». — « Non, lui dis-je, je ne prendrai pas ta tête ; tu me suivras, tu partageras avec moi les fatigues de la route. Tout ce qui est arrivé entre nous est oublié ». El Arbi me répondit par de grandes protestations de dévouement que je crus sincères. Pendant deux ans, à la vérité, il se tint tranquille. Aussi je le récompensai en le nommant caïd des Oulad-Merouan. Mais le pouvoir lui tourna probablement la tête, car il ne s'en servit que pour dresser des machinations contre moi. Il se mit en communication avec tous mes ennemis, il écrivit aux Français et entra enfin en rapport avec Yousouf. C'était lui qui était le chef de tous ses partisans lorsqu'il s'agit d'en faire un bey. Je ne pus lui pardonner ni sa trahison ni son ingratitude. El Arbi fut condamné à mort et exécuté. Notez bien qu'à mes yeux son crime principal n'avait pas été de vouloir se rendre aux Français, car je n'étais pas éloigné de le faire ; mais ce qui le condamna aux yeux mêmes de la population, c'était d'avoir conspiré avec Yousouf pour le faire nommer bey. Quant au Cheikh-el-Belad, coupable aussi, comme c'était un vieillard estimé pour sa science, je me contentai de lui représenter l'énormité de sa faute, et l'estime dont il jouissait dégénéra en oubli [30].

XI

Je songeai ensuite à faire réparer les murailles et les endroits des fortifications de Constantine qui avaient souffert des attaques de l'ennemi. Je fis abattre toutes les maisons entre Coudiat Aty et la ville. Les assiégeants étaient venus s'y loger et, à l'abri des murailles, tiraillaient continuellement et faisaient le plus grand mal aux habitants. En conséquence je ne laissai debout que le minaret qui recouvre la tombe du marabout Farik. J'achetai de grandes quantités de poudre chez les Gheboula et me mis, par ces mesures, en état de me défendre contre une nouvelle attaque que tout me disait

(3o) Clauzel (*Corresp.*, t. II, p. 337) prétend qu'il fut décapité.

devoir être prochaine. Je pensai aussi à prévenir le sultan Mahmoud de tout ce qui était arrivé et à lui demander secours et assistance dans le cas d'une nouvelle attaque [31]. Le sultan me fit répondre par Saraf-Effendi une lettre ainsi conçue : « J'ai appris par votre lettre que m'a transmise Si Tabar, pacha de Tripoli, tout ce qui s'est passé dans votre pays. Nous vous félicitons du courage que vous avez déployé dans cette circonstance et nous avons remercié Dieu de la victoire qu'il vous a accordée. Nous comprenons bien que l'Infidèle vous attaquera de nouveau et nous vous faisons savoir que notre secours ne vous manquera pas. Nous allons vous envoyer des hommes en suffisante quantité et des pièces de canon avec les artilleurs nécessaires pour les servir ». Cette lettre me parvint au printemps de l'année 1253. Bientôt après, je reçus avis de l'arrivée à Tunis de quatre vaisseaux de ligne chargés de troupes turques et de 12 pièces de canon, de 150 canonniers et de tous les attelages.

Le bey Ahmed de Tunis laissa d'abord débarquer les pièces de canon, mais lorsqu'il fut question de faire descendre les troupes à terre et de les mettre en marche, il dépêcha un de ses officiers vers le capitan pacha et lui fit observer qu'aussitôt après l'arrivée des vaisseaux turcs, des vaisseaux de guerre français avaient paru en rade de Tunis [32] et que, si le débarquement des troupes avait lieu ce serait immédiatement le signal de l'attaque de la ville par les Français ; que, voulant épargner ces malheurs aux habitans, il le priait de ne pas laisser descendre à terre ses troupes.

En même temps le bey m'écrivait pour me prier d'excuser sa conduite. Il me disait qu'entretenant de bonnes relations avec les Français, il n'avait pas voulu, en permettant aux troupes turques de débarquer, attirer sur son pays une guerre terrible. Il déplorait la dure nécessité dans laquelle il s'était trouvé d'être obligé d'intercepter les secours qui étaient envoyés à un défenseur de l'Islamisme. « Ce n'est pas, disait-il, de ma propre volonté que j'ai agi ainsi ; je ne l'ai fait que pour le bien ; pardonnez-moi donc Ahmed ! Je rends

(31) Le courrier est signalé dans Serres, *op. cit.*, p. 167.

(32) L'escadre de l'amiral Gallois (28 août 1837), Serres, *op. cit.*, p. 179-180.

compte au Sultan Mahmoud de ce que j'ai été contraint de faire. Je lui ai dit qu'aujourd'hui la terre entière craint la puissance de la France ; je ne pouvais pas exposer mon empire à sa colère. De ton côté donne-lui exactement connaissance de ce qui a été fait et confirme la vérité de ce que j'ai avancé ». La conduite du bey de Tunis en cette circonstance fut pleine d'astuce et de duplicité. Bien qu'il me témoignât, comme on vient de le voir, des sentiments d'affection, il jetait toujours un œil de convoitise sur le pays de Constantine, puis, sous prétexte de me faire passer les canons en temps opportun, il refusa de les faire réembarquer, et ces douze pièces restèrent à Tunis, où elles furent employées à son service particulier. Le capitan pacha crut devoir obtempérer aux prières du bey, car il n'exigea pas la remise des canons et bientôt même remit à la voile. L'abandon dans lequel j'étais laissé me causa un chagrin d'autant plus vif que des lettres particulières de Kiamil bey m'avaient fait concevoir une plus grande espérance.

XII

Je dois rapporter ici ce qui eut lieu à cette époque entre moi et un officier français qui était à Tunis [33]. Un juif de Constantine, le nommé Ben Badjou, qui avait été employé dans ma maison, se trouvait à Tunis où il était venu pour les intérêts de son commerce. Le hasard ou une autre cause fit qu'il se lia avec un capitaine français nommé Foltz. Un jour ce capitaine lui dit : « Je voudrais écrire à ton maître. Tu iras lui remettre ma lettre et tu me rapporteras sa réponse ». Ben Badjou se rendit à Constantine et me remit ce dont il avait été chargé. C'étaient des propositions d'arrangement dont la lecture m'inspira aussitôt deux réponses : l'une fut pour le gouverneur d'Alger et l'autre pour le capitaine. Je les envoyai à Tunis par Ben Badjou. M. Foltz, à la réception de ces lettres, s'embarqua pour Alger et emmena avec lui

(33) Les négociations furent menées d'abord par un ancien oukil marocain à Tunis, El Harichi (Arc. Gouv. Gén. Algérie, E. 120).

Ben Badjou [34]. Ce dernier revint vers moi avec des propositions du gouverneur général [35]. Je les trouvai tellement dures que je ne pus les accepter. Je ne pus répondre que par un refus et ce fut encore Ben Badjou qui en fut porteur. Il ne poussa pas son voyage jusqu'à Alger, car le gouverneur général qui avait succédé à celui qui était venu faire le siège de Constantine venait d'arriver à Bône [36]. Je me rendis de ce côté et, me trouvant au Belad Amar, il dépêcha vers moi un juif nommé Bou Djennah [37], Algérien habillé à la française. Je n'augurai rien de bon de la venue d'un homme de cette religion. Les juifs de ces pays ont troublé de tout tems les affaires politiques auxquelles ils ont été mêlés. Ils ne combattent pas et ils ont toujours intérêt à voir les autres se déchirer. Ils sont comme des chacals qui viennent recueillir les restes du combat des lions. Si l'on me demande pourquoi je m'étais servi d'un juif, de Ben Badjou, je répondrai que ce n'est pas moi qui l'avais choisi, mais le capitaine français qui, ayant probablement des ordres à cet égard, s'ouvrit à la première personne qu'il rencontra, et il se trouva que cette personne était un juif.

Bou Djennah m'était donc envoyé par le général en chef qui, d'après ce que je puis croire, eut dans la pensée que ce juif avait reçu mission de moi pour s'entendre avec les Français. C'était faux. Bou Djennah ne m'était connu ni de nom ni de l'œil avant le jour où il s'approcha de moi pour m'apporter la lettre qui me proposait l'aman aux conditions suivantes :

Une contribution de guerre de 2 millions m'était imposée [38]. Constantine devait recevoir une garnison française qui

(34) Confirmé par Damrémont, le 23 juillet 1837. *Corr. du Général Damrémont* (Publiée par G. Yver), p. 252.

(35) *Ibid.*, p. 262.

(36) Damrémont attribue le refus d'Ahmed à une intrigue d'Abd-el-Kader, ce qui est invraisemblable (au Min. de la Guerre, Mjez-Ammar, 19 août 1837, *Corresp.*, p. 274).

(37) C'est *Busnach.*
La traduction de la lettre d'Ahmed à Damrémont est publiée dans la *Correspondance* citée, p. 619.

(38) On trouvera ce projet de traité dans *Corr. Damrémont*, p. 278. Il n'est pas question dans ce projet de l'occupation de Constantine par une garnison française.

aurait occupé la casbah. En échange on me laissait la souveraineté de tout le pays en deçà de Medjez-el-Amar où l'on construisait à ce moment-là un camp. On ajoutait que toutes les tribus arabes pourraient, si elles le désiraient et sans que je pusse m'y opposer, reconnaître l'autorité de la France. Cette lettre me parvint au Belad-Amar à l'endroit appelé Biar-el-Sel. Je fis aussitôt convoquer tous les grands du pays et lorsqu'ils furent arrivés ils furent unanimement d'avis de ne pas accepter de telles conditions. J'envoyai la lettre aux Ulémas de Constantine qui y firent la même réponse. En conséquence, je répondis au général en chef que ses propositions avaient été refusées, non seulement par moi mais par tous les grands de la Province, que cependant Dieu m'était témoin que je désirais la paix et que, si telle était son intention, il devait me proposer des conditions moins sévères : « Ainsi, disais-je, je paierai la lezma, je paierai aussi une somme modérée pour les frais de la guerre, mais je ne puis consentir à laisser les tribus libres de quitter mon commandement, car alors, ajoutai-je, comment pourrais-je m'acquitter de la lezma si, au moindre mécontentement, les Arabes se joignent à vous ? Retirez-vous de l'endroit où vous êtes, restez à Bône ; laissez-moi le reste du pays, c'est la seule manière de me mettre à même de vous satisfaire ». Bou Djennah partit avec cette réponse et revint peu après avec une autre lettre qui ne modifiait en rien les propositions que j'avais reçues. Il me répétait aussi les mêmes paroles. Je répondis alors : « Les conditions sont trop dures. Je vois que vous n'avez aucun désir de conclure la paix ; car si vous l'aviez vous les auriez changées, et votre deuxième lettre étant semblable à la première, ma seconde réponse ne peut être que conforme à la première. Je vois qu'il n'y a plus entre vous et moi que le combat ».

Le général français, en faisant choix de Bou Djennah, avait bien mal placé sa confiance, car dès que j'eus fait connaître ma détermination à ce dernier, il me dit : « Vous avez bien fait de refuser les limites de Medjez-Amar que l'on vous proposait. Les Français sont des gens qui veulent s'agrandir par tous les moyens possibles. Aujourd'hui ils vous demandent cela ; demain ils vous demanderont autre chose. Au reste, ajouta-t-il, ce n'est pas en Afrique que se décident toutes les

affaires, c'est en France, c'est à Paris. Si vous voulez mettre votre confiance en moi, faites-moi compter 2.000 douros. Je me rendrai de suite dans cette capitale et là j'obtiendrai pour vous une paix convenable. — Mais, m'écriai-je, tu accuses les Français de vouloir me tromper, tandis que toi seul, O juif, as cette intention ! Nos deux armées sont en présence. Il n'y a pas quatre heures de marche entre nous, et tu me demandes de l'argent, tu parles d'aller à Paris pour traiter de la paix ? Crois-tu donc que Dieu a troublé ma raison ? » Il reprit : « O Ahmed, ne croyez pas que je cherche à vous tromper. Je n'ai fait cette proposition que pour le bien. Si vous ne l'acceptez pas, alors cédez aux Français ; payez la somme qu'ils vous demandent. Elle est considérable, à la vérité ; vous ne pouvez la verser entre leurs mains sans vous ruiner. Mais vous avez un moyen facile de vous acquitter. Assemblez les grands du pays, votre bach-hamba, votre khalifa et votre caid-el-Dar, et déclarez-leur que s'ils ne vous mettent pas à même de payer les deux millions de boudjoux, vous leur ferez trancher la tête ! — O juif, répondis-je, je reconnais en ce moment la noirceur de ton âme. Ne vois-tu pas que ceux que tu veux me faire dépouiller sont les plumes de mes ailes ? Ce sont les bras et les jambes de mon corps ; si je les fais couper comment veux-tu que je puisse marcher ? ». Je maîtrisai difficilement ma colère, et si Bou Djennah n'avait pas été protégé par son titre d'envoyé, je l'aurais certainement puni de ses paroles. Je ne doute pas qu'à son retour au camp des Français, il n'ait mal rapporté ma réponse au général et que le traitement qu'il s'était attiré par ses propositions ne lui ait inspiré le désir de se venger en cherchant à animer contre moi son amour-propre (39). C'est pour conjurer cette prévision et pour tenter un dernier effort vers un accommodement que j'envoyai au camp des Français mon khateb avec deux mekhazni. Je lui remis une lettre dans laquelle je renouvelai mes premières propositions. Ils restèrent absents deux nuits et un

(39) Le secrétaire Mohamed ben Antri, qui fut mêlé à ces négociations, mourut peu après. Son fils, Salah el Antri (*op. cit.*, p. 76) accuse Ahmed de l'avoir fait périr parce qu'il avait donné aux habitants de Constantine une idée trop juste de la force irrésistible des Français. Mais Ahmed n'ignorait pas cette force, et avait déjà confié ses inquiétudes au sultan de Constantinople.

jour. Le général demeura inébranlable et ne changea rien à ses conditions (40).

J'avais eu soin de convoquer depuis longtemps tous les contingens de la province de Constantine. Tous les chefs s'empressèrent de répondre à mon appel, et parmi ceux qui se présentèrent il y avait : Messaoud ben Mbarek, cheikh Righa ; Resguy, cheikh el Hanencha ; Hardjeb, cheikh Haractas ; El Arbi bou Diaf, cheikh Aoures ; Mohamed ben bou Aziz, cheikh du Belezma ; cheikh Ouled bou Aoun ; Ahmed Mokrani ; Mohamed ben Abd el Selam Mokrani ; Ould ben Abdallah Mokrani ; le cheikh Oulad el Haddad ; Ben Mohamed Messaoud ; ben el Hafsi Mokrani ; Kaid Sahel el Skikda ; Kaïd ben Ba Hamed, cheikh el Maatla ; Bou Taïeb Badi ; Mohamed ben Merad, kaïd Gherfa ; Bou Aziz ben Ganah, cheikh el Arab ; Mohamed ben el Hadj, kaïd de Telegma ; Bou Akkas, cheikh du Ferdjiouah ; Ben Azzedin, cheikh de Zouagha ; Mohamed ben bou Azziz, kaïd des Abd el Nour. Ils formaient entre eux 5.000 hommes de cavalerie et 2.000 fantassins, sans compter les askars et khiélas qui ne dépendaient que de moi. J'avais laissé dans Constantine à peu près 1.500 hommes et une grande quantité de très bons artilleurs, entre autres Ali el Bombadji Georji, ancien janissaire d'Alger, qui donna pendant le siège une nouvelle preuve de son adresse et dont je parlerai plus tard.

XIII

Cependant mon khateb étant revenu sans avoir pu changer la volonté du général, je me préparai à combattre immédiatement. J'attaquai pendant trois jours consécutifs toutes les troupes qui se trouvaient réunies au Medjez-Amar (41). Je savais que d'autres troupes venant de Bône allaient se réunir à elles. Je cherchai donc à combattre les premières avant que la réunion ne s'opérât. Mon attaque ne réussit pas. Rien n'empêcha plus donc l'expédition de se mettre en marche. Je vis

(40) Cf. Mercier, *op. cit.*, p. 416 ; *Corr. Damrémont*, p. 286.

(41) Damrémont raconte cette attaque, dans son rapport du 27 septembre 1837 (*Corr.*, p. 331).

qu'il fallait se contenter de la harceler. Je laissai le chemin libre, afin de recommencer la manœuvre qui m'avait réussi lors du premier siège de Constantine, c'est-à-dire que je cherchai à placer l'armée française entre deux feux, celui de la place qu'ils voulaient attaquer et celui de mes troupes qui les cernaient. A mesure donc que l'armée française s'avançait, je faisais une marche en arrière. Le premier jour on s'arrêta à Sidi-Tamtam, le lendemain à Oued-Zenati le troisième jour à Souma. Chacune de ces journées fut marquée par des combats continuels. On en livra un tellement vif entre Souma et Mansourah que l'arrière-garde des Français, qui soutint l'action, avait à peine quitté Souma quand les têtes de colonnes arrivèrent à Mansourah. De Mansourah on passa la rivière. La garnison de Constantine fit alors une sortie qui eut peu d'effet. Quant à moi, je m'étais séparé d'une partie de mon infanterie qui était allée renforcer la garnison. Mes cavaliers étaient en nombre suffisant pour ce que je voulais tenter.

Comme au premier siège, l'armée française se partagea en deux corps principaux. La plus forte partie s'établit sur le Mansourah, jusqu'à ce que l'on eût préparé les travaux relatifs au passage de la rivière et à l'établissement des batteries destinées à battre la place en brèche. Les pluies ayant commencé à tomber en abondance gênaient beaucoup ces opérations. Quant à la portion de l'armée française qui se porta sur le Coudiat-Aty, elle s'installa un peu en avant de l'endroit appelé El M'Sallah.

Au moment où elle s'y établissait, Moul el Cheqfa, chef des Kabyles du côté de Djidjelli et de Collo, vint me rejoindre avec plus de 10.000 hommes. Il vint aussi des gens de Milah et de toute la Kabylie. Maoui ben Hekahl, du Djebel Aouach, se porta également au secours de la ville, mais tardivement. Elle était tombée au pouvoir des Français quand il arriva.

J'appris aussi alors l'arrivée dans le camp français d'un fils du roi, qui y exerçait un commandement. J'avais eu à ce sujet des renseignements antérieurs, mais ce ne fut que devant Constantine que je fus assuré du fait. Cette nouvelle me donna à réfléchir. Je pensai que rien n'avait été négligé pour faire réussir l'entreprise. Ce n'était plus en traînant un bey à leur suite que les Français venaient attaquer Constantine.

Ce n'était pas pour donner satisfaction à un seul homme. Il s'agissait de contenter une grande nation. Je ne m'en reposais plus qu'en Dieu du soin de mon salut. Cependant les Français construisaient toujours leurs batteries, et pendant qu'ils y conduisaient des canons, un grand événement arriva dans leur camp. J'étais placé en arrière d'eux, à très peu de distance, et j'observais distinctement avec une lunette ce qui s'y passait. Je remarquai un groupe au milieu duquel se trouvait un officier que tout le monde saluait et respectait. Il était entouré d'un grand cortège. Je compris que c'était la réunion des grands de l'armée. Alors, du haut de la position que j'occupais, je fis faire à Ali-el-Bombadji qui était chef d'une pièce placée à Bab-el-Djedid, un signal convenu pour qu'il dirigeât sur cet endroit quelques boulets. Il monta à la Casbah pour bien voir le but qu'il s'agissait d'atteindre, puis il revint à son poste. Il pointa et fit feu. De mon côté je suivais toujours de l'œil ce qui se passait dans le groupe. Je vis les soldats s'agiter. Une voiture s'approche et on y dépose un corps. Les soldats l'accompagnent en baissant le canon de leurs fusils. Ali-el-Bombadji avait donc tiré avec justesse. Il avait atteint un des grands de l'armée. Je voulus profiter de ce moment pour attaquer les Français et faire coïncider avec mon attaque une sortie des assiégés. Mais partout nous éprouvâmes la même résistance que les Français nous avaient déjà opposée. Je ne pus réussir qu'à faire contourner à une partie de mes fantassins le Koudiat-Aty. Ils pénétrèrent en ville par Bab-el-Djedid et par les pentes de la Kasbah. Ils allèrent grossir les troupes que commandaient dans la ville Ben Aissa le Khalifa et Mohamed-el-Bedjaoui caïd el Dar. Elles étaient fortes alors de plus de 4.500 hommes bien armés.

Dans le système de défense adopté pour la ville, j'avais ordonné la construction de plusieurs mines, mais l'ignorance de ceux qui les firent rendit ce moyen presque inutile. Une seule réussit pendant le siège, et encore fit-elle presque autant de mal à la ville qu'aux assiégeants.

Le lendemain de la mort du grand de l'armée, que j'ai appris depuis être le général en chef, l'artillerie des Français redoubla de fureur. Ils s'avancèrent et, battant la muraille, ils eurent bientôt pratiqué une brèche considérable. Quoiqu'on

ne pût la gravir qu'avec difficulté, ils s'y élancèrent pourtant et s'établirent au sommet, prêts à entrer dans la ville. Tout à coup la mine dont j'ai parlé éclata, tua un grand nombre d'assaillants mais fit en même temps périr beaucoup des nôtres. Les autres manquèrent leur effet, et je dus regretter plus tard, lorsque ces circonstances me furent racontées, l'absence de gens experts dans cette partie de l'art de la guerre. Tous les Français se précipitèrent dans la ville par différentes issues que les premiers venus leur ouvrirent. Ben Aissa voyant que toute résistance était désormais inutile, fit sortir du côté du rocher tous les habitans de la ville, femmes, enfants, vieillards. Il sortit lui-même par cette voie difficile, dont le passage coûta la vie à beaucoup de victimes qui tombèrent au fond du précipice creusé en cet endroit. Les Français, s'apercevant de la sortie des habitans, craignirent une surprise et détachèrent de Koudiat-Aty plusieurs colonnes qui dispersèrent les fuyards du côté du Rummel.

La ville tomba donc au pouvoir de l'ennemi. J'avais fait des pertes immenses (42). Mes meilleurs serviteurs avaient été tués, entre autres Mohamed ben el Bedjaoui, le Kaid el Dar, que Dieu leur fasse miséricorde ! Il ne me resta plus que mes équipages de campagne. Longtems avant le siège, les principaux de Constantine étaient venus me proposer de faire sortir de la ville tous les objets précieux ; mais, bien convaincu que la résistance des habitans serait d'autant plus énergique qu'ils auraient plus de biens à conserver, je m'opposai fortement à ce projet et, pour leur donner l'exemple et ne pas exciter de mécontentement, je donnai des ordres formels pour que rien ne fût enlevé du palais, et je dis aux habitans : « Puisque j'expose aux coups de l'ennemi tout ce que j'ai, vous ne devez pas craindre pour vos richesses ; votre sort sera le mien et vous devez le partager ».

(42) Mais les troupes françaises furent incapables de le poursuivre. Valée évaluait les pertes à 100 morts et 506 blessés (*Revue des Armées*, nov. 1937, p. 21), mais ces chiffres étaient très inférieurs à la réalité. Bresson écrivait d'Alger, le 28 octobre, au Ministre de la guerre (confidentiellement) : « nos vivres ont suffi juste jusqu'au 13 ; nos munitions étaient épuisées au moment de l'assaut ; si l'attaque, ébranlée un moment par l'explosion d'une mine, n'avait pas réussi, si l'ennemi avait ramené nos troupes sur nos batteries éteintes, ce qui a failli arriver, l'armée était perdue ; pas un soldat ne serait peut-être rentré à Bône ». Arch. Nat., F 80 1672.

Le butin fait dans la ville dut donc être considérable. J'appris que les juifs entre autres avaient profité du moment de trouble et de confusion inévitable dans un assaut pour se saisir d'objets précieux dont ils connaissaient les places secrètes. Ben Aissa entre autres fut dépouillé de presque tout ce qu'il possédait. Mais la perte de tous mes biens me touchait peu. Nous n'avions pas souffert. Les troupes que j'avais avec moi étaient intactes, et leur courage au niveau des circonstances malheureuses dans lesquelles nous étions plongés.

XIV

Je pensai immédiatement à réparer cet échec, car Dieu n'abandonne complètement que ceux qui s'abandonnent eux-mêmes. Je rassemblai donc tous les chefs des goums qui étaient venus autour de moi ; je leur dépeignis la situation et leur proposai de former une smala avec tous ceux qui étaient sortis de la ville, de la porter au Sud dans un endroit sûr, de la mettre sous la garde de nos fantassins. Quant à nous, nous devions tourner immédiatement la ville et nous placer sur la route de Bône de manière à intercepter le passage. Nous savions que outre le Général en chef, l'ennemi avait perdu plusieurs autres chefs considérables et que les vivres devaient commencer à manquer. « Or, disais-je, si nous venons à nous porter entre la route de Bône de manière à couper toute communication avec le point par où les renforts peuvent arriver, nous avons le plus grand espoir de reprendre le dessus ». Mon projet fut approuvé, et il allait être mis à exécution, lorsque Bou Aziz ben Ganah s'écria : « Qu'allez-vous faire ? Vous allez vous éloigner de votre pays, vous porter vers la mer ! Ne savez-vous donc pas que Ferraht ben Saïd s'approche à grandes journées des Zibans, et tandis que vous vous apprêtez à défendre le pays de Constantine, vous vous exposez à être chassés du vôtre. Allons immédiatement vers le Sahara, établissons nos familles et toutes celles qui vous ont suivi dans nos villes, et marchons unis à la rencontre de l'ennemi dont l'attaque est le plus à craindre. Les Français n'avanceront pas, tandis que Ferraht vient à nous. Nous devons donc le

combattre d'abord. Plus tard nous nous réunirons et nous attaquerons les Français ». Ce conseil ne me parut pas bon. Mais je n'avais pas, après mes enfants, de parent plus rapproché que Bou Aziz. Je le croyais incapable de me rien proposer qui ne fût à mon avantage. Je me rangeais donc à son avis. Si Dieu m'avait éclairé en ce moment, j'aurais dû comprendre qu'il ne voulait m'attirer dans le Sahara que pour me dépouiller plume à plume. Mais quand le Seigneur a prononcé la perte d'un homme, il le rend aveugle, et ce qu'il croit devoir être favorable le conduit à sa ruine. Je suivis, je le répète, l'avis de Bou Aziz, et ce fut mon malheur.

Ce Ferraht ben Saïd, dont j'ai déjà eu l'occasion de parler et dont l'agression venait changer mes projets, était l'ennemi et le compétiteur de Bou Aziz qui l'avait remplacé dans la charge de cheikh el arab. Il cherchait tous les moyens de le renverser et de reprendre le pouvoir qu'il avait occupé autrefois. C'est ainsi qu'il s'était uni jadis à Ibrahim bey et qu'après la défaite de ce dernier il s'était adressé à tous ceux qui voulaient agiter le pays. Il avait écrit à Abd-el-Kader, aux Français et, espérant que malgré leur première défaite, ceux-ci seraient peut-être plus heureux, il marcha sur Constantine. Mais il eut soin de ne pas se presser et d'attendre que la fortune de la guerre eût prononcé. Si les Français avaient été vaincus, il se serait peut-être rangé de notre côté et aurait demandé une récompense. Je dois cependant justice à Ferraht : c'est un homme de poudre et de bras ; pendant sept ans il lutta contre moi ; dans un combat il en vaut cent à lui seul. Bou Aziz ben Ganah auprès de lui n'est qu'une femme.

Après avoir pris la détermination de nous rendre au Sahara nous nous dirigeâmes vers le Sud.

C'était deux jours après la prise de Constantine. Je me trouvais à l'endroit appelé El Essnam, lorsqu'un cavalier arabe vint m'apporter une lettre de la part du général qui commandait les Français [43]. Elle était très courte et contenait

(43) Nous pourrons prochainement confronter les souvenirs imprécis d'Ahmed avec la *Correspondance de Valée*, qui sera publiée cette année par les soins de M. Yver. Un résumé des négociations, accompagné d'extraits de la correspondance, est conservé aux Arch. Nat., F 80 1673. Il m'a servi pour contrôler le récit d'Ahmed, bref et peu exact.

ces mots : « Venez réclamer l'aman. Rendez-vous à discrétion. Nous vous enverrons en France ». C'était la seule offre qu'on me faisait. Je n'y pouvais consentir et je répondis par un refus. Trois jours après, deux autres personnes vinrent me trouver. C'était Bel Athar de Constantine, et El Hadj el Bey, de Bône [44]. Ils me répétèrent les mêmes paroles en ajoutant que le bras des Français s'étendait partout et que je n'avais d'autre parti à prendre que celui de me soumettre sans condition [45]. Cette fois ils ajoutèrent que les Français me traiteraient avec la générosité qui est le caractère de cette grande nation. Je répondis : « Je veux bien faire ma soumission, mais au lieu de me forcer à aller en France, qu'on me laisse embarquer et me diriger vers un pays musulman, vers la chambre de Dieu ». Quand j'eus exprimé ce désir, Bou Aziz me dit : « Que faites-vous ? Vous voulez donc manquer à votre promesse ? N'avez-vous pas dit que vous alliez nous accompagner au Sahara ? N'acceptez-donc pas cette proposition ». Dieu

(44) D'après la version officielle française, c'est Ahmed qui les a envoyés.

(45) Au contraire Valée dit qu'il a proposé à Ahmed de lui rendre son beylicat. Ahmed aurait seulement payé un tribut annuel de 100.000 francs. Les Français n'auraient gardé que les ports. La France ne conserverait même pas une garnison à Constantine, et rendrait au Bey ses canons, ses munitions et ses provisions de bouche. Ahmed a essayé encore une fois d'ergoter, déclarant nécessaire l'approbation du Sultan, refusant tout abandon de territoire (*Valée au ministre*, 25 octobre 1837). Les négociations ont continué en 1838, et Valée offrait encore de rendre le beylicat, mais estimait que désormais il était impossible d'évacuer Constantine (*au ministre*, 6 avril 1838). Il croyait encore pouvoir opposer le Turc Ahmed à l'Arabe Abd-el-Kader. Le projet Valée, plus bienveillant que celui de Paris, fut accepté par le ministre le 6 juin. On le fit connaître au Bey par l'intermédiaire de Bou Aïssa, qui avait fait sa soumission et nous offrait de soumettre toute la Kabylie orientale, si on lui en confiait le gouvernement. Ahmed n'a pas reçu la lettre de Bou Aïssa, le courrier ayant disparu, et n'a pu y répondre.

Le général Négrier, qui commandait la province en mai 1838, n'eut pas les mêmes ménagements à l'égard du vaincu : « Ta soumission complète, lui écrit-il le 19 mai, peut seule te sauver des désastres qui t'attendent, et tu ne peux te confier qu'à l'honneur et à la générosité de la France, qui sont connus du monde entier. A cette condition je te garantis la sûreté de ta personne, de ta famille et de tes biens. Il est inutile que tu m'en proposes d'autres ; je ne les écouterai pas ». Cette lettre, qui n'était nullement conforme aux instructions du Gouvernement, froissa Ahmed. Les négociations languirent. Le 24 septembre Valée reçoit encore une lettre du Bey. Mais le maréchal n'est plus aussi conciliant : il lui offre de se soumettre et de faire confiance au roi Louis-Philippe, qui lui rendra peut-être le pouvoir. Ahmed ne peut accepter cette humiliation (*Lettre de Valée au ministre*, 4 octobre 1838). C'est sans doute à ces derniers pourparlers que le Bey fait allusion ici.

obscurcit encore ma volonté et je répondis aux envoyés par un refus positif.

Peu de tems avant la prise de Constantine, Hadj Abd-el-Kader avait écrit aux Arabes et leur avait fait savoir qu'il venait de faire la paix avec les Français, qui avaient reconnu sa souveraineté sur tout le pays, et qu'en conséquence ils devaient secouer le joug de mon autorité et se ranger sous son obéissance. « Si vous ne le faites pas, ajoutait-il, je saurai bien soulever les Français contre vous et vous serez bientôt écrasés par mes forces et les leurs ». Ces lettres ne firent que peu d'effet sur les Arabes de Constantine. Ferraht ben Saïd seulement, dont l'intention était de saisir tout ce qui pouvait servir ses projets contre Bou Aziz ben Ganah, répondit aux ouvertures d'Abd-el-Kader qui le nomma khalifa du Sahara et lui donna des lettres de recommandation. Cependant, avant de se compromettre entièrement avec lui et de faire usage de ces lettres, Ferraht résolut de se rendre du côté de Constantine où allaient se débattre de grands intérêts ; et, comme je l'ai déjà dit, de n'y arriver que lorsque la victoire aurait prononcé.

Il n'y arriva, en effet, que sept jours après la paix, et comme il vit que je me dirigeais vers le Sahara, il chercha à s'unir aux Français et leur fit des propositions d'alliance. Il demanda à être reconnu comme cheikh-el-Arab et qu'on lui accordât des secours en troupes pour aller me combattre, ainsi que Bou Aziz. « Voyez, leur disait-il, je dispose de sept nedjas des Arabes, et Bou Aziz n'en a plus qu'un seul avec lui. Si vous me donnez ces troupes, j'irai en finir avec eux et je vous apporterai la tête d'Ahmed bey ». « Mais, lui répondirent les Français, comment peux-tu venir réclamer du secours ? Tu nous dis que tu as sept nedjas pour toi, et qu'il n'en reste plus qu'un seul à Ben Ganah. Marche donc contre lui avec confiance et, quand tu l'auras vaincu et que tu lui auras fait reconnaître seul la puissance de la France, nous t'accorderons au delà de ce que tu demandes. Mais en ce moment ne compte pas trop sur des troupes françaises ». Ferraht s'en fut, et vint à ma poursuite. A quelques jours de là Dieu m'accorda une rencontre glorieuse avec lui, dans laquelle les miens furent vainqueurs. Je marchais vers le Sahara, lorsque au détour d'une route, mes goums se trouvèrent face à face avec ceux de Ferraht. Ils étaient là, me barrant le chemin, croyant déjà me faire prisonnier, mais je donnai sans hésiter l'ordre à mes cavaliers de charger et de franchir l'obstacle que l'on nous opposait. Le combat s'engagea avec vigueur. Le sang coula de part et d'autre. Ferraht perdit plus de trois cents des siens, tant morts que blessés. Je me dégageai et Ferraht, malgré tout le courage qu'il déploya, fut obligé de prendre la fuite, en laissant en mon pouvoir tout ce qu'il possédait. Il se réfugia à Souf, entre Djérid et Tuggurt.

XV

Quand j'arrivai dans un lieu à peu près sûr, j'écrivis au sultan Mahmoud pour l'instruire de tout ce qui s'était passé. Je ne pus m'empêcher d'exhaler des plaintes très vives sur l'abandon dans lequel on m'avait laissé. « Voyez, lui disais-je, je n'ai pas voulu traiter avec les Français. J'ai toujours attendu le secours que vous m'avez promis. Je n'ai rien fait sans vous en avoir rendu juge, sans avoir réclamé vos conseils, et aujourd'hui je suis chassé de Constantine, errant au milieu des Arabes. Est-ce donc là ce que méritait ma confiance en vous ? Et avez-vous tenu les promesses que vous me faites depuis sept ans ? N'est-ce pas pour vous avoir obéi que je suis réduit au malheur ? Me laisserez-vous dans cet état ? Je vous ai informé ; c'est à vous à prononcer ».

Cette fois j'envoyai ma lettre par Tunis. Elle était accompagnée d'une autre pour le bey, qui reçut mon envoyé avec les plus grands égards et lui donna la plus large hospitalité. La conduite du bey n'était pas sans doute dictée par des sentiments d'affection pour moi. Pendant que nous étions au pouvoir nous avions eu de fréquentes occasions d'inimitié, d'abord lorsqu'il retint les troupes envoyées à mon secours, et dans beaucoup d'autres circonstances où il se montrait jaloux de mon autorité. Mais le motif de l'accueil extérieur qu'il me faisait était qu'il songeait à se rendre souverain indépendant de Constantinople et qu'il craignait que la Sublime Porte m'appelât à lui succéder. Il m'eût été facile à cette époque de faire soulever le pays. Le bey me répondit donc

aussitôt, et me fit les offres les plus gracieuses. Il me disait que si je ne trouvais pas de sûreté dans le pays, je n'avais qu'à venir me réfugier dans celui de Tunis, qu'il me recevrait comme un frère. Je le remerciai des bons sentiments qu'il me témoignait, je refusai tout ce qu'il m'offrait personnellement et me contentai d'appeler sa sollicitude sur mes serviteurs. Je me retirai sur les confins du Tell, à l'endroit nommé Bouacif. Tous les Arabes qui étaient autour de moi avaient fait des pertes considérables et cherchaient à vivre le plus économiquement possible. Ayant appris que les blés étaient à un prix modique dans la Régence de Tunis, ils me prièrent d'écrire en leur faveur afin d'obtenir la permission pour eux d'aller s'y approvisionner. Je le fis, et le bey donna aussitôt des ordres pour que nos gens pussent venir faire leurs achats avant tous les autres. Dans sa réponse à ce sujet, le bey insistait encore pour que je vinsse dans son gouvernement.

J'ai ici le regret de dire que les gens qui se rendirent à Tunis ne s'y conduisirent pas comme ils le devaient. Cédant à un conseil perfide qui leur fut donné par Bou Aziz ben Ganah, ils oublièrent qu'ils n'étaient que des hôtes dans le pays de Tunis, qu'ils y étaient l'objet d'une mesure de faveur et de préférence. Ils manquèrent aux devoirs de l'hospitalité et allèrent faire une razzia sur la zaouia d'Abd-el-Kerim, qui sert de dépôt de grains à tout l'Est de Tunis. Aussitôt le kiaia du Kef m'écrivit pour me reprocher la conduite des miens. Je lui répondis que je me portais garant du dommage qui avait été causé. Je fis faire des perquisitions et il fut établi que le montant de ce qui avait été volé était de 80.000 réals de Tunis. Le kiaia m'écrivit de nouveau pour m'engager à faire payer cette somme par les coupables, mais je lui fis observer que je n'étais plus qu'un souverain détrôné, que je n'avais presque aucun pouvoir, mais qu'il ne serait pas dit que quelques-uns des miens auraient commis une mauvaise action sans que je l'eusse réparée. Je lui offris de lui payer 80.000 réals de ma bourse ; mais le kiaia me répondit qu'il ne le souffrirait pas, que je n'étais astreint à aucune indemnité. Je fis alors prendre 50.000 réals et je les donnai à ceux qui avaient souffert. Bou Aziz ben Ganah, en donnant un conseil aussi perfide, avait eu l'intention de susciter contre moi le bey de

Tunis. Il voulait achever ma ruine et s'emparer de tout ce que je possédais, mais, comme ce n'est pas un homme assez courageux pour le faire ouvertement, il employait toutes les voies détournées pour arriver à son but. Avide d'argent, il a tout sacrifié à sa passion dominante. J'avais aussi à cette époque refusé de condescendre à ses désirs ; il en fut tellement mécontent qu'il résolut de me quitter. Voici le motif de cette discussion. La tribu des Hanencha [46], dans laquelle je me trouvais, avait autrefois pour cheikh l'oncle de Hassenaoui qui, ayant formé des complots contre moi, fut mis à mort et remplacé par Resguy, qui avait été mon secrétaire et me portait le plus vif dévouement. Pour satisfaire la famille d'Hassenaoui [47], je fis nommer celui-ci khateb du cheikh ; mais il conservait contre moi des sentiments d'inimitié qui le forcèrent à se retirer. Il se réfugia à Tunis d'abord, ensuite à Bône auprès de Yousouf et conserva cependant quelques relations avec moi. Il s'adressa à Bou Aziz et le pria de le faire nommer cheikh des Hanencha en remplacement de Resguy. Il lui offrit dans ce but une grosse somme d'argent. Bou Aziz accueillit bien vite cette ouverture et vint me trouver, me demandant en grâce d'accomplir ce changement. « Mais, lui dis-je, comment avoir confiance dans celui qui est mon ennemi ? Resguy m'a toujours bien servi, et tu veux que je le destitue ? Ce que tu me conseilles n'est pas juste ». Je résistai longtemps, mais en ce moment j'étais presque à la merci de Bou Aziz et je fus contraint de céder. Hassenaoui fut investi et Resguy s'éloigna de moi. Mais, ayant connu le motif de sa révocation, il alla trouver à son tour Bou Aziz et lui fit des promesses d'argent pour rentrer en place, et, dans la crainte que je soupçonnasse ses machinations, il lui dit : « Va trouver le bey Ahmed. Propose-lui de se défaire de Hassenaoui et de le faire assassiner. Puis il nommera ton gendre Ali ben Mohamed, cheikh des Hanencha. Je serai son khateb, son conseiller ». Bou Aziz ne recula pas devant cette

(46) Grande tribu berbère, arabisée à la fin du XIVe siècle. Son territoire s'étendait de Tébessa à l'Aurès. D'après un rapport du général Négrier en date du 12 mai 1842, elle pouvait mettre sur pied 2.500 à 3.000 cavaliers et 6.000 fantassins (Arch. Nat., F 80 1674).

(47) Cette famille pouvait disposer de plus de 500 cavaliers.

proposition. Il vint à moi et me parla de réaliser ce projet. Mais mon indignation ne put se contenir : « Comment, lui dis-je, c'est toi qui as intercédé pour mon ancien ennemi, c'est toi qui l'as fait investir, et aujourd'hui tu viens me demander sa mort ! Mais tu sais qu'il a été notre hôte, que je l'ai reçu sous ma tente. Sache donc que si j'ai puni ceux qui m'ont trahi, moi je n'ai trahi personne ». Ma réponse offensa Bou Aziz. Ce fut lui qui conseilla à mes gens de faire une razzia sur ceux d'Abd-el-Kerim, afin d'éloigner de moi le souverain de Tunis, et comme je lui en témoignai mon mécontentement, il me quitta pour retourner au Sahara, et je me dirigeai vers les Haractas.

Bou Aziz, depuis, s'est rendu aux Français [48]. Ce ne fut pas cependant sans m'avoir consulté. Il me dit lui-même dans la lettre qu'il m'écrivit à ce sujet : « J'irai aux Français et je te servirai d'intermédiaire si tu m'y autorises ». Ce qui s'était passé entre nous ne me permit pas d'accepter cette offre, mais je ne désapprouvais pas le parti qu'il avait pris. Il succéda au pouvoir à Ferraht, mais il ne put jouir de son commandement que longtems après.

Quant à moi, je restai deux mois à peu près chez les Haractas. Il y avait un an que Constantine était au pouvoir des Français. J'appris qu'une expédition allait se diriger contre moi. L'armée sortit et vint à très peu de distance de mon camp. Le général qui la commandait m'écrivit pour réclamer ma soumission [49]. Je répondis encore comme je l'avais fait tant de fois précédemment : que j'avais écrit à Constantinople, et que j'attendais la réponse. Croyant être attaqué, je levai mon camp pendant la nuit ; mais les Français ne continuèrent pas leur poursuite et revinrent à Constantine.

Je me retirai alors vers le Rhir, où je passai l'hiver. Au printemps une colonne partit de Constantine et se porta vers les hauteurs.

(48) Bouaziz Bengana fut reconnu par la France comme Cheikh el Arab et Khalifa du désert. Il combattit Hassen ben Azzouz, khalifa d'Abd-el-Kader, qui subit une sanglante défaite à Salsou. Dans l'ouvrage cité plus haut sur les Ben Gana (p. 70 à 77) on décrit amplement cette victoire. Féraud prétendait cependant que Bouaziz n'y avait pas même assisté : il se trouvait alors avec ses troupes aux environs d'Aïn-Yagout, à 25 lieues plus au Nord, dans le Tell. Qui pourra faire l'histoire critique du désert ?

(49) Il s'agit de l'expédition de Négrier (voir plus haut, note 45), en mai 1838.

Mais je dois auparavant raconter toutes les intrigues qui s'agitèrent à cette époque contre moi. Un homme tombé du pouvoir est comme le lion mourant. Tous ceux qui, pendant qu'il était puissant, auraient craint la portée de son regard, s'abattent sur lui comme des oiseaux de proie pour lui arracher un lambeau de sa chair.

XVI

J'avais appris que le nommé Ould Younès, cheikh du Rhir, avait concerté avec les Ouled sidi Yahia et les Zeralna, sujets de Tunis, une trahison contre moi. Il écrivit au commandant français qui était à Constantine et lui avait dit : « Donnez-moi 40.000 douros que je distribuerai aux Arabes, et je vous apporterai la tête de Hadj Ahmed bey ». Puis il vint me trouver et me dit : « Je viens d'écrire au général qui commande à Constantine. Je l'invite à sortir de la ville avec ses troupes. Je lui ai demandé 40.000 douros. Quand il sortira nous l'attirerons dans un piège et nous prendrons toute sa colonne ». Lorsque j'entendis ce misérable oser ainsi m'avouer et confirmer de sa bouche son infamie, que je connaissais déjà, je le fis mettre en jugement. Il fut condamné à mort ainsi que son fils, et je nommai à sa place son neveu Ahmed ben el Zin. Peu de jours après, l'armée française se portait vers les Haractas. Ceux-ci s'adressèrent aussitôt à moi pour m'engager à venir à leur secours. J'étais à cette époque très souffrant. Je pensai d'abord à me réfugier vers la montagne, mais je ne pus résister à leur prière, ni les abandonner alors qu'ils s'exposaient pour moi.

Je vainquis ma douleur et je me rendis chez eux. Mais déjà les Français étaient arrivés et avaient fait une razzia immense [50]. Un grand nombre des Haractas furent faits prisonniers. Le reste prit la fuite. Je fus obligé de battre en

(50) Il fait allusion à la campagne du général Galbois, au printemps de 1840. On prit aux Haractas 80.000 têtes de bétail. Sur la fuite d'Ahmed et son séjour dans l'Aurès, cf. A. Papier : *Histoire d'un soulèvement kabyle en 1804, suivi de considérations historiques et politiques sur les insurrections de l'Aurès...*, Bône, 1879, p. 28 sq.

retraite. Mais le lendemain les Français ne continuèrent pas leur poursuite. Nous revînmes sur eux et nous reprîmes une grande partie des troupeaux.

Après cette expédition, je retournai au Rhir, où je fixai ma demeure. Peu de temps s'était écoulé quand le cheikh Mourad, cheikh des Dreda, qui sont sujets de Tunis, me vint voir. Il coucha chez Ahmed ben el Zin, où il fut reçu comme hôte ; mais pendant la nuit Ahmed ben el Zin se leva et lui vola son cachet d'or qui était contenu dans sa djebira. Puis il écrivit au bey de Tunis en lui disant : « Apprenez que le cheikh Mourad est venu ici à votre insu trouver le bey Hadj Ahmed. Il conspirait contre vous, et je vous en donne la preuve en vous envoyant son cachet que j'ai soustrait dans sa djebira ». Le lendemain le cheikh Mourad vint me trouver et se plaignit du vol qui avait été commis. Je pris des renseignements et je connus la trahison d'Ahmed ben el Zin, qui n'avait d'autre but que d'exciter contre moi la colère du bey. Je le fis saisir, et, convaincu de sa trahison, il fut condamné à mort.

Il n'était pas le seul qui cherchât à conspirer contre moi. Je fus obligé de châtier sévèrement tous ceux qui avaient participé aux machinations qu'il tramait, entre autres les Zéralmas. Une année se passa ainsi, et j'étais toujours dans le Rhir. Un jour les Zéralmas y vinrent avec des forces considérables. Ils venaient, disait-ils, pour faire paître leurs troupeaux, mais en réalité pour accomplir une trahison et se venger, ainsi que les Oulad Younès. J'avais été prévenu de leurs projets quelques jours auparavant. Ils arrivèrent au coucher du soleil. Je les attaquai. Ils perdirent 25 hommes pendant le combat. Ils prirent la fuite. Je me mis à leur poursuite sans pouvoir les atteindre.

Il se passa ensuite une autre année qui ne fut marquée par aucun événement. A l'expiration de cette année, je me transportai du Rhir au pays des Hanencha, et j'y passai deux mois. Puis je me mis en route pour le Djebel Aurès afin d'y réunir tous les gens de ma famille et les effets que j'avais envoyés lors de la prise de Constantine.

Une colonne à cette époque s'était dirigée contre moi dans

le Rhir, mais, apprenant que je m'étais jeté dans l'Aurès elle rentra à Constantine.

Je restai un an dans cette montagne, et un jour les Ouled Djerradj vinrent me trouver et m'engagèrent à les accompagner dans le Hodna. Je leur dis : « J'y consens, mais je veux être suivi de tout votre goum ». Ils se joignirent donc à moi, et je fis si bien que je les forçai à marcher contre Ahmed ben el Hadj, khalifa d'Hadj Abd-el-Kader, qui était à Biskra. Je l'attaquai, et dans le combat qui eut lieu entre nous, je lui enlevai 30 fusils et lui tuai 40 des siens. Le reste se réfugia dans la ville dont ils fermèrent les portes, et je ne pus y pénétrer.

J'avais appris qu'Ahmed ben el Hadj avait, de concert avec les Oulad Derradj, comploté une expédition contre moi ; mais j'agis avec assez de bonheur et d'habileté pour me servir contre lui de ceux qu'il avait voulu armer contre moi. Après cette expédition, nous allâmes, comme ils nous le demandaient, dans le Hodna (51) et, m'y étant établi, je reçus un message du cheikh Messaoud des Righa (52), qui m'avertit qu'une colonne venant de Sétif se dirigeait contre moi, que je devais réunir mon goum et passer chez lui. Je distribuai 4.000 boudjoux à mes cavaliers et allai rejoindre Messaoud.

Nous eûmes une rencontre avec la colonne française et j'y perdis six hommes et neuf chevaux (53). Nous nous séparâmes et je rentrai dans le Hodna, où je passai quatre mois, puis je le quittai pour me rendre chez les Ouled Solthan, où je passai un an et demi. Pendant mon séjour chez eux, une deuxième colonne, partie de Sétif, vint s'arrêter chez les Ouled Ali. Je rassemblai les Ouled Solthan, qui allèrent à la rencontre de la colonne. L'on se battit pendant deux jours, puis la colonne revint à Sétif. Je n'assistai pas à ce combat. Près de huit jours après, la colonne revint une seconde fois. Nous attaquâmes encore les Français, qui ne persistèrent pas dans leur entreprise. Ces deux sorties de Sétif contre moi eurent

(51) En août 1841.
(52) Riehia, caïdat de Mila ?
(53) Le général de Sillègue l'a battu à Aïn Roumel, au Sud de Sétif.

lieu à l'époque où le fils du roi [54], qui avait été mis à la tête de la province de Constantine, s'était rendu dans le Sahara. Au retour de l'expédition qu'il avait faite dans ce pays, il alla passer quelques jours à Constantine, puis il fit marcher contre moi les tribus nomades et les Tellia.

Mes forces consistaient en 700 cavaliers et fantassins et les Ouled Solthan. Je fus bientôt entouré de toutes parts par les troupes françaises et les Arabes qui marchaient avec elles. Nous combattîmes pendant deux jours avec une ardeur et un acharnement tels que je puis dire que c'est le combat le plus sanglant auquel j'aie jamais assisté, et Dieu m'est témoin que, depuis mon enfance, j'ai entendu la poudre parler bien des fois. Les Français formèrent six colonnes pour arriver au sommet de la montagne ; mais notre ardeur ne fut pas moindre, et, lorsqu'ils furent arrivés à moitié de la pente qu'ils devaient gravir, nous chargeâmes avec fureur. Les Français furent contraints de céder et de rejoindre leur camp.

Ce jour-là nous fûmes favorisés par la pluie qui tombait à torrents et par un brouillard tellement épais que l'homme ne voyait pas son voisin. Cet inconvénient était bien moins grave pour nous, qui étions sur le terrain, que pour l'ennemi. Enfin, le samedi suivant, l'armée ennemie aborda de nouveau la montagne, parvint à s'établir à l'endroit appelé El Bir, y passa la nuit ; ensuite elle franchit l'Aurès, rentra dans Bathna, où elle passa une nuit, se ravitailla, et, après avoir contourné la montagne pour chercher probablement des pentes plus aisées, revint une troisième fois dans l'Aurès. Je remarquai que ces trois attaques eurent lieu en quinze jours d'intervalle, et toujours le jour de Harbâ. A la troisième ascension de l'armée française, j'étais accablé par la maladie. J'étais près de la mort ; je ne fus sauvé que par le dévouement des miens, qui me transportèrent sur un brancard comme l'on fait d'un cadavre. Pendant le plus fort de la mêlée, j'avais été déposé dans un bois d'où j'entendais tous les coups de fusil. La plus vive de mes douleurs était de ne pouvoir prendre part à un combat dont mes intérêts étaient le motif. Je ne pouvais me résoudre à m'éloigner de mes fidèles serviteurs ; et, quand

(54) Le duc d'Aumale (avril 1844).

l'armée française parvint à l'emporter, je n'étais pas séparé d'eux par un quart d'heure de marche. Quand il fit nuit et que je vis que Dieu ne m'avait pas favorisé, on m'emporta et je passai si près de l'armée française que je voyais distinctement les sentinelles. Nous marchâmes toute la nuit, nous dirigeant à l'ouest d'El Bir. Le matin on découvrait nos traces ; on nous suivit jusqu'à El Bir. L'on m'emporta au mont Metlili, où nous restâmes un jour et une nuit, et le lendemain nous nous dirigeâmes vers El Daya. Pendant tout ce temps, j'étais tellement malade que je ne pouvais ni marcher ni me tenir à cheval. Je voyageai porté dans une litière sur les épaules de mes fidèles serviteurs.

Après un court séjour à El Daya, nous nous mîmes en route vers les Beni Ferradj. Arrivés près de chez eux, nous y passâmes la nuit, et le lendemain j'entrai dans leur dachera (village), où je restai quelques jours. Puis j'allai à El Mana dans la maison d'Ebn el Abbas. J'y réunis mes effets, et les gens de ma famille. Je n'ai pas besoin de faire observer que dans cette fuite je perdis tout ce que je possédais ; mes bagages, mes papiers, mes tentes, presque tout était tombé au pouvoir de l'ennemi. J'étais accablé par la maladie et je n'avais pu prendre aucune disposition. Dieu m'avait frappé avec rigueur. Je restai à El Mana pendant près d'un an.

A cette époque une colonne française fut dirigée sur les gens de l'oued Abdi [55]. Quand elle fut sur le point d'arriver chez eux, le général envoya pour les inviter à se soumettre, mais ils refusèrent énergiquement et députèrent vers moi pour que je vinsse à leur secours. En conséquence, je rassemblai tous ceux qui suivaient ma triste fortune, et je passai chez eux. A mon arrivée, je vis que rien n'était préparé pour soutenir la lutte, qu'ils n'étaient pas d'accord entre eux. Je leur dis : « Je ne puis combattre avec vous ; je ne puis m'exposer à un échec certain, et j'ai un conseil à vous donner, c'est de faire votre soumission et d'aller vers le général lui dire que vous acceptez ce qu'il vous a offert. Voilà le conseil qui m'est dicté par votre intérêt. Quant à moi je vais vous quitter ». Mais ils me répondirent : « Cela est impossible.

(55) Expédition du général Bedeau en mai 1845.

Nous ne nous soumettrons à personne. Nous combattrons, et nous ne vous laisserons pas partir ». Je sentis en mon âme que ce serait un grand déshonneur de les abandonner, et je restai avec eux jusqu'au jour où le combat eut lieu. Mais, au moment où l'affaire s'engageait avec vigueur, ils lâchèrent pied et s'enfuirent de toutes parts. Je rentrai à El Mana. Les Français continuèrent leur marche pour tomber sur les Toualas et les Beni ben Sliman, et ils s'arrêtèrent à l'endroit appelé El Medina.

Or, il arriva qu'Ahmed ben el Hadj, khalifa d'Abd-el-Kader, était campé avec son armée chez les Touabas, et ayant appris l'approche des Français, il leva son camp et s'enfuit dans le Belad-el-Souf. Les Français, après quelques jours de poursuite, rentrèrent à El Medina, s'y reposèrent deux jours et en sortirent ensuite divisés en deux corps particuliers, dont l'un se porta sur les villages des Touabas et l'autre suivit le cours de la rivière. Ils y furent attaqués, mais le second corps ayant tourné la position sans être aperçu. ce ne fut qu'à la clarté des feux que les Touabas s'aperçurent qu'ils n'avaient plus d'autre parti à prendre que celui de la soumission, et allèrent demander l'aman. Quand je vis ce qui s'était passé, je partis d'El Mana et montai au Djebel Hammar Kaddou [56].

L'armée française descendit de chez les Ouled Abdi à la demeure de Bel Abbas où j'avais demeuré. On s'informa de moi et l'on dit que j'étais dans le Djebel Hammar Kaddou. L'armée prit quelques jours de repos, puis se partagea en deux divisions. L'une se dirigea vers les Beni Ferrah et de là à Bathna. L'autre division rentra à El Medina, à la poursuite d'Ahmed ben el Hadj ; elle alla jusqu'à un endroit qui est situé entre El Khanga et El Touaba. C'est un pays entièrement dépourvu d'eau. L'armée y souffrit beaucoup, et un grand nombre de soldats y moururent de soif. Elle se dirigea ensuite vers Khaga, d'où elle alla au Djebel El Amamera, et les troupes se séparèrent et revinrent dans leurs garnisons. Les bagages, laissés à El Médina, furent rapportés à Constantine par El Arbi ben Diaf.

(56) Sur les derniers actes de résistance d'Ahmed, dans la sombre tanière qu'il avait choisie sur le flanc escarpé de l'Ahmar Khaddou, il existe une étude (avec photographie de la guelaa) par A. Papier : *La guelaa de Kebach et l'oasis de Méchouenech (Aurès méridional)*, Paris, 1894.

XVIII

Quant à moi, je me fixai au Djebel Hammar Kaddou, et j'y fus à peu près deux ans ; lorsqu'un jour le commandant français de Biskra m'écrivit pour me représenter qu'il conviendrait de faire cesser la longue hostilité qui existait entre nous. Nous échangeâmes plusieurs correspondances et je compris qu'une pacification devait être une chose méritoire devant Dieu, et cette proposition me fut agréable.

Le commandant de Bathna m'écrivit dans le même sens et me promit un accueil sincère, de me faire accorder l'aman et de me faire chérir désormais l'autorité de la France, qui m'aurait rendu mes biens et mes propriétés. Ces ouvertures me comblèrent de joie et j'échangeai encore à ce sujet plusieurs correspondances.

Le commandant de Bathna sortit quelques jours après avec une colonne considérable, et se porta vers les Beni-Oudjana. Je lui dépêchai un de mes fidèles serviteurs, le seul que je voulusse employer à une négociation de cette importance. Il avait été frappé d'une grave maladie, et ne voulant pas faire entrer un autre confident dans le secret de ma soumission aux Français, j'attendis son entier rétablissement pour continuer les démarches que j'avais entamées. Ce secret m'était indispensable, car les Arabes ne m'auraient pas laissé accomplir mon projet et on aurait saisi cette occasion pour achever de me ruiner.

J'envoyai donc celui qui avait toute ma confiance vers le hakem de Bathna, lui demander de m'envoyer un homme avec qui je pourrais traiter définitivement et qui me rapporterait exactement ses paroles. Après deux jours, cet envoyé arriva chez moi, et son langage me plut. Je lui fis bien comprendre que la plus grande discrétion devait être observée en cette circonstance, qu'on devait faire avancer des goums comme pour me cerner de toutes parts, pour ôter aux Arabes l'idée d'une résistance. Il se retira, revint ensuite après s'être concerté avec celui qui l'avait envoyé, et je vis avec satisfaction que mes propositions avaient été agréées. Je fis faire secrètement des préparatifs de départ. Toute ma famille se tint prête et je me dirigeai de ma personne vers un endroit

qui m'avait été désigné à l'avance et où je savais devoir rencontrer le commandant de Bathna, qui s'y était rendu à la tête d'un goum considérable ([57]).

Je l'y trouvai en effet, et à mon arrivée il se porta vers moi avec empressement et me fit l'accueil le plus honorable. Il me répéta les promesses qui m'avaient été faites et qui avaient décidé ma soumission, c'est-à-dire la restitution de mes biens et propriétés particulières et la permission d'aller vivre, sous la protection de la France, dans une terre musulmane.

Si je n'avais pas cru à la pleine et entière exécution de ces conventions, la fuite m'était encore facile. C'est donc de plein gré que je suis venu aux Français, et dans la ferme volonté de faire cesser la longue guerre qui régnait entre eux et moi par un accord solide et un aman honorable.

La première entrevue avec le commandant de Bathna ne dura que peu de tems, et nous nous dirigeâmes vers Biskara, où je fus reçu avec honneur et distinction, entouré de respects et d'égards. J'y séjournai trois jours et la même réception me fut continuée. Nous partîmes ensuite pour Bathna. Le commandant prit à tâche de me rendre agréables les moments que je passai près de lui. Il me promit, au nom de la France, la sincérité, l'aman et la satisfaction de mes espérances. Nous passâmes deux jours avec lui, et le troisième nous nous mîmes en route pour Constantine.

Dirai-je ici toutes les pensées qui m'assaillirent pendant ce trajet ? J'allais vers la ville qui m'avait vu naître, qui m'avait vu au faîte de la puissance, où j'avais exercé l'autorité souveraine. J'y rentrais sans bien, sans puissance... Dieu m'avait fortifié l'âme ; sa volonté s'était manifestée. Quel est l'homme qui peut se soustraire à ses décrets ! Son nom est toujours adorable.

A l'approche de Constantine, je vis arriver vers moi tous les grands de la province. Ils avaient compris sans doute les sentiments qui devaient m'animer, et ils s'empressaient de diminuer l'amertume de mes sensations en me rendant quelques honneurs, en venant à ma rencontre avec un certain

(57) Après de longues négociations, c'est le 5 juin 1848 que le bey Ahmed se rendit au commandant de Saint-Germain (Arch. Ministère de la Guerre, Algérie, carton 125).

nombre de cavaliers, au milieu desquels je fis mon entrée dans la ville.

Un accueil des plus honorables m'y fut encore continué. Les habitans de Constantine n'avaient jamais oublié leur ancien bey, et, je dois le dire avec une reconnaissance bien vive, pendant tout le tems que j'ai vécu en exil, il n'y a pas eu un seul habitant, pauvre ou riche, dont je n'aie reçu quelques marques de bon souvenir : les uns m'envoyaient des vêtements, des provisions de bouche, du miel, du beurre, des fruits, d'autres, en proportion de leur fortune, m'adressaient quelques produits de leur industrie, des souliers, des tezma, des tellis, etc..., et ce qu'ils regardaient comme un devoir envers leur souverain fut accompli par tous, par les enfants mêmes de ceux dont, aux jours de ma puissance, j'avais dû ordonner la mort, et plusieurs d'entre eux me firent passer tout ce dont je pouvais manquer ([58]).

Nous ne demeurâmes que trois jours à Constantine, et le quatrième nous partîmes pour Skikda ([59]), où je fus reçu avec une honorable hospitalité. Nous y attendîmes deux jours l'arrivée d'un bateau à vapeur qui devait me conduire à Alger. Le capitaine de ce navire eut pour moi et les gens de ma maison qui m'accompagnaient les plus grands égards, les attentions les plus délicates. Après deux jours de traversée, nous abordâmes à Alger. C'était le mardi 27 redjeb 1264. J'y fus de même reçu avec distinction. On m'assigna pour logement une maison dans laquelle je pus installer ma famille et mes serviteurs. Je fus présenté au gouverneur général, qui me fit entendre, au nom de la France, des paroles dignes de cette grande nation, que Dieu la glorifie, car elle le mérite.

Et je suis en ce moment à attendre l'effet des promesses qui m'ont été faites, confiant et soumis à la volonté de Dieu ([60]).

(58) L'autorité militaire locale ne comprit pas ces sentiments, et fit arrêter les notables qui avaient manifesté leur pitié à l'égard de l'ancien bey. Le Directeur des Affaires Arabes signalait au ministre cet excès de rigueur (7 juillet 1848, *ibid.*, N° 126). Les pauvres gens passèrent en conseil de guerre.

(59) Philippeville.

(60) On lui fit une pension de 12.000 frs par an, et il mourut à Alger en 1850. Son tombeau est dans l'enceinte de la zaouïa de Sidi Abderrahman, en haut du jardin Marengo, dominant le lycée.

126

Le tir à la cible et le " nif " en Kabylie

Un des jeux favoris des Kabyles est le « tir à la cible » qui permet à leur fameux *nif*, ou point d'honneur, de se manifester.

Le tir à la cible. — De tout temps les Kabyles ont aimé faire parler la poudre. Tout événement heureux (naissance d'un garçon, circoncision, mariage) survenu dans la famille est accompagné par des coups de feu et des cris de joie (des you you).

Autrefois, la *djemaa'* obligeait les hommes de la tribu, sous peine d'amende, à acheter un fusil (1) pour pouvoir défendre leur honneur personnel ou celui de la collectivité. Celui qui, malgré la forte amende, n'achetait pas de fusil était mis à l'index, méprisé de tous et considéré comme « une femme », — ce qui est la pire injure pour un Kabyle.

Avant l'arrivée des Français en Algérie, les villages kabyles étaient constamment en guerre : il fallait donc des hommes courageux et bons tireurs. Afin de former cette élite les gens du village s'exerçaient, dès leur jeune âge, à tirer à la cible et à chasser.

En guise de cible, ils tiraient sur n'importe quoi, sur de jeunes arbres et, les jours de fête, sur des œufs frais et de petites pierres disposés à une certaine distance, le plus loin possible. Les bons tireurs étaient loués et respectés par la population. C'étaient ceux-là qui prenaient la tête lors d'une attaque ou que l'on choisissait pour amener la fiancée au foyer conjugal. La coutume veut en effet que l'épousée soit escortée

(1) Voir S. Rahmani. *Notes ethnographiques et sociologiques sur les Beni-M'hammed du Cap-Aokas et les Beni-Amrous* (Recueil des Notices et Mémoires de la Société archéologique du département de Constantine. Vol. LVII, fasc. I, 1934, p. 33).

par des gens bien armés qui puissent au besoin la défendre, et cela en souvenir des rapts effectués dans les temps anciens.

Depuis l'insurrection de 1871, il est défendu aux Kabyles — sauf de rares autorisations préfectorales — de détenir une arme à feu et toute infraction est sévèrement punie : c'était la plus grande humiliation que l'on pût leur infliger.

Comme le nombre de personnes autorisées à acheter un fusil est très restreint, la plupart n'ont pu se résigner à rester sans arme : d'où des ports d'arme illégaux.

La naissance d'un garçon. — La naissance d'un garçon chez les Kabyles est un événement marquant dans la famille. Elle est accueillie avec joie tandis que la plupart considèrent la naissance d'une fille comme une calamité.

Si Dieu prête vie au nouveau-né, c'est un futur défenseur de l'honneur familial et, autrefois, de toute la tribu. Sa venue en ce monde est signalée aussitôt aux parents et aux villages voisins, amis ou ennemis, par des cris de joie et des coups de feu. C'est le père de l'enfant ou un homme de la famille qui tire le ou les premiers coups de fusil. Les détonations, provenant de parents et d'amis, ne tardent pas à se succéder de proche en proche et cela quelle que soit l'heure de la naissance. C'est une espèce de prêt qui devient une obligation pour tous les alliés et amis. Le lendemain, ou le jour de marché, l'heureux père offre le café à tous ceux qui ont tiré des coups de fusil en l'honneur de son fils.

Dans les familles riches ou d'un rang élevé, les fusillades se succèdent, très nombreuses, si bien qu'on peut croire à une attaque armée.

C'est ainsi qu'en février 1918, à 1 heure du matin, pareil fait mit en émoi la population tant européenne que musulmane du centre de colonisation de T... — Un jeune fonctionnaire, nouvellement nommé dans cette localité, avait eu un fils. Un compatriote, fonctionnaire lui aussi, prévenu de l'heureux événement s'empressa d'accourir avec sa famille et, pour ne pas déroger à la coutume ancestrale des Kabyles, tira des coups de feu malgré l'heure indue et la gravité de l'époque (guerre mondiale). Enhardi, le père, à son tour, prit son fusil et brûla quelques cartouches.

Gardiens de nuit, administrateur, gendarmes et gens de s'affoler ! Attaque nocturne ? D'où provient-elle ? On cherche partout mais vainement car la demeure du délinquant — si l'on

peut dire — se trouvait à l'extrémité du village et les coups de fusil tirés dans une cour entourée d'une enceinte. Deux jours après, l'Administrateur, qui avait déjà exercé en pays kabyle et qui en connaissait les coutumes, rencontra « le père » et lui fit cette réflexion : « Croyez-vous être en Kabylie ? ».

Depuis la dernière guerre (1939-1945) plus d'une naissance s'effectue sans bruit pour plusieurs raisons : deuil infligé par la guerre (le père ou des membres de la famille du nouveau-né étant au front, sont prisonniers ou morts), absence de toute arme à feu dans la maison, manque de munitions ou crainte d'une dénonciation à l'autorité locale.

La circoncision. — C'est de 6 à 10 ans que doit être circoncis tout enfant musulman du sexe masculin. Chez les Israélites, la circoncision a lieu le huitième jour. La guérison est d'autant plus rapide que l'enfant est plus jeune. La circoncision est une *sunna*, obligatoire pour tous les Musulmans : elle est prescrite par le Prophète.

Elle donne lieu, suivant la richesse ou la pauvreté de la famille de l'enfant, à une fête avec ou sans musiciens (*iṭe‘a-len-iḍferrḥen*) moyennant une contribution payée à la Commune sous forme de droits dits *‘ars*. Ces droits sont de deux sortes : grande réjouissance avec musique et coups de feu à volonté ou petite fête intime (*sakuti*) sans coups de fusil. Actuellement ces droits sont de deux cent cinquante francs pour la grande fête et de cent francs pour la petite fête. (Avant-guerre : soixante et trente francs).

Les fêtes données à l'occasion de la circoncision et des mariages ont lieu au Cap-Aokas (Petite Kabylie) de la mi-août à novembre, de préférence du dix au vingt du mois lunaire pour profiter du clair de lune. A cette époque les Kabyles ont rentré leurs récoltes, les fruits à offrir aux convives sont abondants et les gens ont quelque argent à dépenser sans penser au lendemain ... D'autre part il fait assez chaud pour donner leur « bal » (*urar*) en plein air. Les spectateurs qui ne trouvent pas de place sur les nattes peuvent s'asseoir par terre sans crainte de se salir. Pour les enfants que l'on veut circoncire, c'est la saison idéale, propice à leur rétablissement.

Quelques instants avant l'opération, des filles vont, en chantant, chercher, dans une assiette en poterie, de la terre

qu'elles enlèvent soit des fondations du mausolée du patron du village (s'il n'en est pas trop éloigné), soit de la limite de deux champs, soit encore d'un pied de figuier produisant des figues noires. On prétend que cette terre a la vertu de hâter la guérison du jeune patient et de le préserver des génies malfaisants.

Après l'opération (la circoncision), les jeunes filles qu'on avait envoyées chercher cette terre rapportent, en chantant, à l'endroit d'où elles l'ont retirée, l'assiette qui la renferme ainsi que le prépuce coupé. Par la suite cette assiette, débarrassée de son contenu, sert de cible ; placée assez loin, on doit la casser en tirant à balle. Le gagnant, fier de son adresse, reçoit en récompense un poulet ou une petite somme d'argent (autrefois un douro ou pièce de cinq francs). Bien souvent c'est un mouton qui sert d'enjeu. Lorsque les parents du circoncis n'ont pu donner une grande fête avec autorisation de tirer des coups de feu, l'assiette sert de cible aux enfants qui la cassent à coups de pierres, mais à une assez grande distance.

Le fait de briser le récipient qui a servi à recevoir le sang et le prépuce de l'enfant est un moyen d'éloigner de ce dernier tout démon et tout sortilège.

La cible du jour de mariage. — Pour chercher la nouvelle mariée on choisit les gens du cortège (huit à vingt hommes, — un nombre pair) parmi les bons tireurs, car leur adresse doit être soumise à une dure épreuve. Deux à six femmes, bonnes chanteuses et d'esprit éveillé, les accompagnent. Tandis que ces hommes tirent plusieurs salves au départ et à leur arrivée — au crépuscule — devant la demeure de la jeune fille, les « ambassadrices » (*tiqeffafin*) chantent et poussent des you you.

Le lendemain, pendant que les gens complimentent le père et que les femmes préparent le départ de la mariée, les hommes du cortège nuptial (*iqeffafen*) exécutent le tir à la cible sous les regards narquois d'une foule venue assister à cet exercice. Ils doivent, avant leur retour et pour avoir le droit de conduire la fiancée chez son mari, casser, en tirant à balle seulement, des œufs frais encastrés dans de petits trous pra-

tiqués dans le talus ou dans des troncs d'arbres installés le plus souvent en des endroits difficiles et à une assez grande distance. Dans certaines régions on dispose, comme cible, des pierres plates de la grandeur de la main ; ailleurs, des pierres et des œufs en même temps.

Il arrive que des sorcières cherchent à enchanter ces œufs et ces pierres : par là elles tiennent en échec les envoyés du fiancé que l'on sait être de bons tireurs, elles retardent leur départ et, en cas d'insuccès, les humilient et leur font payer une amende.

Voici comment opèrent la plupart des sorcières :

La veille, elles mettent les œufs qui serviront de cible dans la tombe d'un inconnu, en prononçant des mots magiques. Le lendemain, de très bonne heure, elles les retirent et elles prennent en même temps de la terre qu'elles pétrissent en la mélangeant avec de la bouse de vache pour fixer ces œufs dans des alvéoles préparées à l'avance.

D'autres procèdent d'une autre façon. Toujours la veille, une femme place une pierre du foyer (*ini*) dans le trou du kanoun (le foyer) ; elle tourne par-dessus et tout autour les œufs destinés à la cible, trois fois dans un sens et trois fois dans l'autre ; elle souffle dessus et dit :

« Je vous (les œufs) ai fait passer la nuit aux étoiles ;
Les balles peuvent tomber sur vous comme des abeilles ;
Elles ne vous atteindront pas. »

senser' i-kumt i-iṭra
rrṣaṣ r'as id ir'li fell-akumt am tzizwa :
ul kumt i-tsir'i kra.

Ensuite elle les expose aux étoiles sur le toit de la maison jusqu'au lendemain.

Certaines, au moment de livrer les œufs au tir, les font passer à trois reprises et de haut en bas, sous la robe d'une jeune fille. Ces œufs, dans leur esprit, demeureront intacts comme la jeune vierge.

Lorsque les tireurs ne parviennent pas à toucher le but, ils envoient quelqu'un percer les œufs avec une aiguille ; ils

rompent ainsi l'enchantement et ne tardent pas à casser tous les œufs.

Ceux qui croient à ces sortilèges prétendent que seul un étranger au village et aux hommes chargés de conduire la mariée peut ôter le charme et briser les œufs.

Je me permets de citer, à ce sujet, un fait typique et authentique :

Il y a plus de trente ans de cela, aux B.-A. (commune mixte d'Oued-Marsa), un indigène aisé, bon chasseur, vint trouver, après onze heures, un jeune homme que je connaissais, pour lui faire part de l'embarras dans lequel se trouvaient plusieurs personnes qui n'arrivaient pas à casser un œuf depuis sept heures du matin. Ce Kabyle lui confia que cet échec était dû aux sortilèges de sa tante, une veuve réputée dans la région. C'est en vain que les munitions s'étaient épuisées et que des hommes avaient tiré avec du plomb et des chevrotines, ce qui n'était pas de règle, et le temps passait ! — La coutume veut que les parents ne permettent le départ de leur fille que lorsque les envoyés du marié ont satisfait à l'épreuve de la cible. C'était donc très grave !

Pris au dépourvu, le jeune homme sollicité prépara à la hâte quelques cartouches à balles et il accompagna le chasseur. Il trouva une multitude de personnes qui continuaient à tirer sans résultat. Il fut accueilli par des sourires ironiques. Il se fit indiquer immédiatement l'emplacement des œufs qui étaient à peine visibles dans une pièce de bois, tout à fait en contre-bas. A son premier coup de fusil la balle alla se loger dans la terre qui retenait l'un des six œufs exposés. Au deuxième coup un œuf vola en éclats. Le charme était rompu. Au bout de quelques minutes, il ne resta plus un œuf intact. Car ceux qui avaient brûlé inutilement plusieurs boîtes de poudre avant l'arrivée de l'« étranger », s'empressèrent de réparer leurs échecs.

Des cas analogues se sont produits dans différents douars.

Lorsque les gens du cortège ont subi un affront durant l'épreuve du tir, ils peuvent, une fois parvenus au domicile conjugal, exiger que la fiancée reste sur sa monture tant que ses parents et leurs amis n'ont pas satisfait à leur tour au tir à la cible. C'est un point d'honneur qu'un bon Kabyle doit respecter, le *nif* kabyle étant proverbial.

Conclusion. — Ainsi les événements importants (naissance d'un enfant mâle, circoncision, mariage) sont pour les Kabyles l'occasion de réjouissances où entrent pour une bonne part

des divertissements belliqueux au cours desquels ils peuvent s'enivrer tout leur saoul du bruit et de l'odeur grisants de la poudre.

D'autre part, on a vu apparaître une des caractéristiques essentielles de la mentalité des Kabyles : le *nif* ou point d'honneur. Poussé jusqu'à l'absurde il leur fait souvent entreprendre des choses insensées.

Fait étrange : le point d'honneur qui, semble-t-il, est d'ordinaire l'apanage des sociétés aristocratiques, se retrouve chez les Kabyles dont l'esprit et l'organisation démocratiques sont bien connus.

Aussi, ne faut-il pas s'étonner si, dans le passé, le *nif* — cette susceptibilité presque maladive — fut maintes fois le point de départ des guerres intestines des tribus kabyles.

S. RAHMANI.

NOTES ET DOCUMENTS

L'ESCLAVAGE CHRÉTIEN EN BARBARIE AU XVIII[e] SIÈCLE,

par le Docteur Albert SACERDOTI.

Tous ceux qu'intéresse l'histoire des Régences barbaresques n'ont certainement pas oublié l'impeccable publication par le Dr Albert Sacerdoti, en 1937, à Padoue, de la relation adressée au Doge de Venise par le drogman Jean-Baptiste Salvago après le voyage mouvementé à Alger et à Tunis qu'avait effectué celui-ci pour le compte de la République en 1625. Le même érudit, vient de faire paraître dans les Acta Ordinis S. S. Trinitatis *(vol. IV, n° 7) deux documents sur l'esclavage chrétien dans les Régences d'Alger et de Tunis durant la seconde moitié du XVIII[e] siècle, qui méritent d'être signalés.*

Le premier est une lettre du Père Lazariste Théodore Groisselle (1)*, alors provicaire apostolique d'Alger et de Tunis, adressée d'Alger le 24 mai 1758 au « magistrat des provéditeurs sur les hôpitaux et lieux pies de Venise », magistrat à qui il appartenait entre autres d'effectuer avec les fonds provenant de la charité publique, le rachat des Vénitiens esclaves des Infidèles. Dans cette lettre, le P. Groisselle fait connaître qu'il ne peut, comme on l'en a prié, se charger de racheter les sujets vénitiens à Alger de la façon indiquée, parce que celle-ci est pratiquement impossible, et il indique le coût de certains rachats à ce moment-là.*

Le second document est un mémoire présenté le 25 février 1762 au même « magistrat » par le Père Trinitaire Carlo di S. Antonio, fondé de pouvoir (procuratore) de la Rédemption pour la Lombardie autrichienne, domicilié dans le couvent que l'Ordre Trinitaire avait alors à Milan. Le P. Carlo di S. Antonio explique de quelle façon les Trinitaires rachetaient et assistaient pendant leur captivité les Chrétiens tombés en esclavage à Alger et Tunis.

Ces deux documents, rédigés en Italien et conservés à l'« Archivio di Stato » de Venise, fournissant des précisions particu-

(1) Théodore Groisselle, né à Amiens le 5 octobre 1721, décédé à Montmorillon le 22 octobre 1765. (Renseignement aimablement fourni par M. Combaluzier, secrétaire général de la Congrégation de la Mission).

lièrement intéressantes sur cette question de l'esclavage, encore si mal et si peu connue, ainsi que sur le rôle des Rédempteurs, nous donnons ci-après la traduction de leurs principaux passages.

I

THÉODORE GROISSELLE, PROVICAIRE APOSTOLIQUE D'ALGER ET DE TUNIS, AU MAGISTRAT DES HÔPITAUX, LIEUX PIES ET RACHAT DES ESCLAVES DE VENISE.

Alger, 6 mai 1758.

La dernière lettre que son correspondant lui a écrite en septembre a mis cinq mois pour lui parvenir, et il ne lui a pas été possible d'y répondre en raison des gros armements corsaires qui ont été faits (ce qui entraîne pour les navires de commerce chrétiens l'interdiction de quitter le port).

Le Magistrat précité et les supérieurs du P. Groisselle ont insisté pour qu'il fixe lui-même le prix des rachats et en fasse verser le montant par Jacob Bouchara. On a attribué, d'autre part, la hausse des rançons, à la négligence de ceux qui ont été chargés de ces transactions.

En ce qui concerne la hausse il y a en effet négligence de la part de celui qui rachète, mais ce n'est pas la seule raison ; il y en a d'autres : la prise et le sac de Tunis par les Algériens (en 1756) qui a amené l'abondance ici et rempli la ville de sequins ; la légèreté de certains esclaves qui avaient de l'argent et ont donné pour leur liberté tout ce qu'on leur a demandé ; le caprice du dey et le peu de bonne volonté qu'il met à accorder cette liberté même à ceux qui offrent un prix exorbitant ; l'espérance qu'a le Gouvernement d'Alger d'obliger les Pères Trinitaires espagnols à accepter pour la Rédemption d'Espagne un passeport prévoyant une somme considérable. Telles sont les causes qui ont contribué à l'augmentation dont on se plaint avec raison.

Touchant le mécanisme des rachats à Alger, il faut envisager deux classes d'esclaves : ceux qui appartiennent au beylik et ceux qui appartiennent à des maîtres particuliers. L'esclave du beylik du rang le plus modeste (matelot, domestique, déchargeur de navire), coûte jusqu'à 300 sequins vénitiens ; s'il est capitaine, pilote, écrivain, passager ou s'il a un emploi élevé comme par exemple appartenir à la maison du dey, s'il est calefat, maître-charpentier, maître-voilier, canonnier, le prix est en proportion et est majoré selon la volonté du dey.

Les esclaves des particuliers peuvent être également rangés dans deux classes : ceux qui ont pour maîtres les chefs de la Régence, et ceux qui n'ont que des maîtres de second rang. Les premiers coûtent autant et parfois plus que ceux du beylik ; par

contre, ceux qui n'ont que des maîtres ordinaires coûtent 150, 200 sequins vénitiens, selon le caprice du vendeur.

Bien que le prix de ceux du beylik soit exorbitant, il ne semble pas qu'il soit possible de le faire réduire pour le moment; le plan est réglé. Le dey considère comme une gloire et une manifestation de grandeur le fait d'avoir un grand nombre d'esclaves ; il ne baissera donc jamais son prix et il n'a aucune envie d'autoriser des rachats. C'est là sa fantaisie et comme le Gouvernement est despotique personne ne le fera changer d'idée.

Il y aurait bien un moyen de remédier à ces inconvénients, mais il est très difficile dans la pratique. Il consisterait à ne racheter aucun esclave, de quelque nation que ce soit, pendant quelques années, et de mettre les Turcs et Mores qui tombent en esclavage dans les Etats chrétiens au même prix que celui imposé ici. Mais il faudrait que la mesure fût absolument générale ; la Régence ouvrirait peut-être alors les yeux. On ne craint guère ici que les cris des soldats, parce qu'ils peuvent être l'occasion d'une révolution. S'il y en avait une, le prix des esclaves baisserait peut-être.

Pour ce qui est de fixer lui-même le prix du rachat et d'en faire verser le montant par le Juif Jacob Bouchara, correspondant de la Confrérie vénitienne de la S^me^ Trinité pour le rachat des esclaves, il ne faut pas tabler là-dessus, l'homme étant très intéressé et plus porté à favoriser la Régence que les Chrétiens. Il ne consentirait certainement pas à faire ce que l'on suggère et le P. Groisselle risquerait forcément de se trouver dans l'embarras. Bouchara doit du reste 150.000 pataques au dey.

Il faudrait éviter de passer par l'intermédiaire de ce Juif : que le magistrat des « Proveditori sopra Ospitali » s'assure des bons correspondants à Livourne et à Marseille, et quand il voudra que le P. Groisselle effectue un rachat il devra mettre les fonds nécessaires à la disposition du correspondant. Dès que l'esclave arriverait dans un des deux ports précités, le négociant choisi paierait le prix convenu du rachat et s'occuperait de faire conduite l'intéressé à Venise. Si le magistrat précité persiste à exiger que l'esclave arrive à Venise avant de payer et s'il ne veut payer qu'à Venise, il ne trouvera personne en dehors du Juif (Bouchara) pour se charger de ces affaires. Dans le cas contraire et s'il donne l'ordre de payer à Livourne ou à Marseille dès que l'esclave sera arrivé dans une de ces deux villes, comme il existe un commerce pratiqué ouvertement entre Alger et celles-ci et qu'elles sont presque les seules villes de chrétienté d'où viennent des navires, le P. Groisselle n'aura aucune difficulté pour trouver des négociants chrétiens disposés à se charger des rachats. Ou bien il s'en chargera lui-même et les choses n'en iront que mieux.

Il y aurait encore un autre moyen qui consisterait à envoyer les fonds du rachat à quelque négociant de confiance à Livourne

ou à Marseille. Le négociant assurerait l'argent et l'enverrait à Alger ; d'où gain de 15 % (somme versée d'habitude à l'intermédiaire) et le magistrat aurait tout au plus à payer une commission ; il va de soi que les services du P. Groisselle sont gratis et pour l'amour de Dieu. Dans le dernier cas envisagé, il y a cependant le risque maritime, car si l'esclave venait à mourir en mer, il mourrait pour le compte de la Confrérie vénitienne.

La liste demandée de tous les esclaves vénitiens a déjà été fournie à Bouchara qui l'a envoyée à Venise, où elle doit être parvenue à l'heure actuelle.

*

Le Dr Sacerdoti précise dans une note que Jacob Bouchara, juif livournais domicilié à Alger, importait dans cette ville des marchandises de Venise et rachetait des esclaves pour le compte de tiers. Il fut nommé consul de Raguse à Alger en 1762, puis emprisonné l'année suivante sur l'ordre du dey Baba Ali comme complice du trésorier de la Régence que ledit bey avait fait étrangler. Rentré en grâce au bout de quelques mois, il continua à s'occuper du rachat des esclaves vénitiens. Il payait le rachat et assurait le passage à Venise moyennant une « provision » de 14 % sur le prix de la rançon, provision qui était payée à Venise à l'arrivée du captif libéré, en même temps qu'était remboursé le montant du rachat.

II

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LE PÈRE TRINITAIRE CARLO DI S. ANTONIO, FONDÉ DE POUVOIR DE LA RÉDEMPTION POUR LA LOMBARDIE AUTRICHIENNE, A PROPOS DE CE QUI SE FAIT POUR LE RACHAT DES ESCLAVES ET LEUR ASSISTANCE PENDANT LEUR CAPTIVITÉ -- 25 février 1762.

Le Père commence par rappeler que l'ordre possède à Alger comme à Tunis un hôpital où sont admis les esclaves malades sous la garantie des Religieux. Ils y sont soignés aussi bien physiquement que spirituellement. Compte exact est tenu des nom, prénoms, nationalité, âge des malades entrants ; les décès dans ces hôpitaux sont dûment signalés aux « Princes » qui y ont envoyé les esclaves.

Quand les corsaires arrivent à Alger et à Tunis, le Père administrateur de l'hôpital se rend immédiatement au port et dresse une liste des esclaves capturés, liste qui est transcrite ensuite sur le registre de l'établissement et dont il est envoyé des extraits aux Pères fondés de pouvoirs de la Rédemption dans les provinces dont sont originaires les captifs. On signale en même temps l'état des intéressés, le danger plus ou moins grand de les voir apostasier et on demande l'argent nécessaire à leur rachat. Si un esclave meurt à l'hôpital on envoie immédiatement l'attestation du décès, toujours extraite du registre de l'établissement.

Dès réception, par les Pères administrateurs des hôpitaux, de l'argent pour les esclaves que l'on désire racheter, on a recours au drogman de l'hôpital, qui est Turc et qui, moyennant sa commission, choisit le moment le plus favorable pour parler de l'affaire au Roi et traiter le rachat. Celui-ci est réalisé avec tous les avantages possibles et payé en présence de l'esclave et de deux témoins contre reçu et certificats ratifiés par le Consul de France. Il ne peut y avoir ni fraude ni tromperie.

Une fois rachetés, les esclaves sont expédiés sous pavillon chrétien au Père rédempteur à Livourne. Celui-ci va les voir au lazaret, les assiste pendant leur quarantaine puis, celle-ci terminée, les fait conduire au couvent. Après confession générale, communion et bénédiction ils sont envoyés à leurs Souverains.

Il est beaucoup plus avantageux de confier les rachats aux Religieux que Dieu a choisis à cette fin, que de s'adresser à des marchands hérétiques et Juifs qui ne le font que par intérêt et qui, en outre de payer des rançons plus élevées, se font verser une commission de 14 pour cent qui pourrait être employée plus utilement à d'autres rachats.

Don Francisco Erizzo, prêtre, capturé en mer à bord du navire vénitien *Madonna del Carmelo*, en 1755 en revenant de Londres, a été racheté par le Père administrateur d'Alger pour 645 sequins seulement alors qu'il aurait dû en payer 1.100 plus les droits. Le prix du rachat avait été arrêté en réalité à 795 sequins et demi, mais la Caisse générale des Trinitaires à Rome a versé 150 sequins.

Que l'on se garde avec soin de charger plusieurs personnes d'un même rachat, et surtout des Consuls, car les maîtres des esclaves se voyant sollicités de différents côtés s'empressent de majorer leurs prix et d'exiger des sommes considérables. Le Père Carlo di S. Antonio joint à son mémoire des listes d'esclaves rachetés par son Ordre, relativement à bon compte, de 1756 à 1761.

En ce qui concerne l'assistance donnée aux esclaves catholiques l'Ordre trinitaire a fixé la méthode générale suivante : les provinces d'Espagne et de Portugal doivent s'occuper des Rédemptions des Royaumes de Maroc, Fez et Méquinès ; les provinces de Catalogne, Navarre, France et Italie de celles d'Alger, Tunis et Tripoli ; les provinces d'Allemagne, de Hongrie, de Bosnie et d'Autriche de celles de Constantinople, d'Alexandrie et d'Asie ; les provinces de Pologne, de Russie Rouge (Galicie) et de Lituanie de celles de la Tartarie et de la Crimée.

Les Pères Rédempteurs des provinces respectives doivent présenter tous les six ans au Chapitre général de l'Ordre un état de tous les esclaves rachetés par eux avec indication des nom, prénoms, nationalité, âge et montant de la rançon payée.

Le Père administrateur d'Alger et le Père rédempteur de Livourne ont été chargés par l'Ordre trinitaire de racheter un chirurgien et un écrivain tous deux esclaves du Roi d'Alger. Les 230 sequins envoyés à Livourne pour chaque captif sont très insuffisants, car il faut tabler environ sur 400 sequins de premier rachat. Le Père administrateur fera tout son possible et on épargnera quand même les 11 ou 14 pour cent alloués d'habitude aux Juifs.

Les esclaves malades sont reçus à l'hôpital, comme il a été dit, mais on y reçoit également ceux qui sont bien portants et qui peuvent, pour obtenir cette faveur, verser une petite somme au gardien du bagne. Si ces esclaves ont une maladie quelconque on les fait visiter par le médecin du Roi qui les reconnaît malades. En lui donnant un petit cadeau en argent, ledit médecin parle au Roi son maître en faveur du patient et obtient un prix de rachat avantageux en laissant supposer que l'esclave est en danger de mort. C'est ce qui s'est passé pour Don Alessandro Visconti, gentilhomme milanais, racheté par le Père administrateur de Tunis. Le « roi barbare » exigeait 3.000 sequins sur un renseignement fourni par un Juif livournais et d'après lequel il se serait agi d'un prince. Faute de pouvoir se procurer cette somme exorbitante le pauvre gentilhomme a dû rester huit ans en esclavage. Mais il a été moins malheureux car le Père administrateur l'a accueilli à l'hôpital. Il a été racheté à la fin pour 530 sequins, y compris tout l'argent dépensé pendant sa captivité et le prix de son voyage jusqu'à Milan.

Il est absolument nécessaire d'observer un silence rigoureux quand on envoie des fonds pour un rachat. Si le maître de l'esclave est informé du montant envoyé, il majore aussitôt la rançon et tracasse le Père administrateur. Les Trinitaires sont espionnés d'une manière continuelle, en particulier par les Juifs qui vivent des rachats.

En terminant le P. Carlo di S. Antonio se déclare prêt à partir pour Alger avec son collègue, le Fr. Ignazio di S. Giuseppe ; ils y deviendront volontairement esclaves pour soulager les captifs frères qui ne peuvent recouvrer leur liberté faute d'argent et de moyens, pour les préserver ainsi de graves dangers, en particulier de l'âme, et les rendre à leur patrie, à leurs parents et au Prince. C'est ce qu'ont fait en Barbarie tant d'autres religieux qui ont donné leur vie et répandu glorieusement leur sang pour la charité et le soulagement des pauvres frères esclaves. Tel a été le cas de notre Père administrateur actuel à Tunis, qui est aujourd'hui esclave à Alger avec cinq autres religieux Trinitaires depuis 1756. Il supporte avec un héroïque courage le poids des chaînes barbares.

⁂

Le Dr Sacerdoti suppose que ce religieux était le Père Emmanuel Lopez Pintor. Son départ de Livourne pour Tunis avait été signalé dans le journal *Ragguagli di vari paesi* du 27 octobre 1762 qui précisait que ce Père devait remplir les fonctions d'administrateur de la Rédemption. Mis à la chaîne comme esclave par les Algériens, il reçut le montant de son rachat, mais il le distribua pour aider d'autres esclaves alors qu'il menait lui-même une existence misérable. Enfin racheté et rentré en Espagne, il fut une fois de plus envoyé comme supérieur à Tunis.

⁂

Les rédacteurs des deux documents que l'on vient de lire sont plutôt durs pour les intermédiaires juifs qui s'occupaient des rachats. Il y a évidemment là un peu de naïveté. Le rachat d'un esclave étant une pure opération commerciale non dénuée de risques et de risques sérieux, il était naturel qu'elle comportât un bénéfice aussi important que possible. Les Rédempteurs qui, eux, se dévouaient corps et âme « gratis pro Deo », voyaient évidemment la chose sous un jour très différent. Ils n'envisageaient au fond qu'un but : racheter le plus possible d'esclaves aux moindres frais, en supprimant notamment les intermédiaires, et effectuer davantage de rachats avec les sommes qui étaient mises à leur disposition sans trop d'empressement, semble-t-il. Et ce manque d'empressement était assez naturel, car les rachats d'esclaves chrétiens constituaient un véritable trou sans fond : l'on y aurait englouti des fortunes en pure perte et pour le seul bénéfice des corsaires et armateurs barbaresques ; ceux-ci auraient en effet d'autant plus redoublé d'efforts pour capturer des Chrétiens s'ils avaient été sûrs à l'avance que tous leurs captifs seraient grassement rachetés. On tournait en réalité dans un cercle vicieux et le problème était insoluble.

Pierre Grandchamp.

LES ENFANTS NATURELS MUSULMANS ET L'ÉTAT CIVIL A ALGER

La loi musulmane ne traite des enfants naturels que tout à fait en passant : bien qu'elle s'apesantisse avec complaisance sur le crime de fornication, elle ne s'étend guère sur ce qui en est la conséquence.

Un point est, en tout cas, bien établi: un enfant est toujours rattaché à sa mère par un même lien, qu'il soit, ou non, illégitime, et cela s'explique puisqu'il ne fait pas partie de la famille de son grand-père maternel ; par contre, un individu, ayant engendré un enfant, celui-ci est ou son enfant légitime, ou ne lui est rien : il n'existe rien qui puisse juridiquement faire apparaître un lien illégitime : reconnaissance, ou recherche de la paternité naturelle.

Dans les mœurs aussi, et je crois très généralement dans tout l'Islâm, les enfants naturels sont extrêmement rares, et ceci parce que les conditions sociales de leur naissance ne s'y prêtent pas : les filles sont toujours pourvues d'un époux et on les marie très jeunes ; le travail hors du foyer familial est à peu près inexistant ; les veuves et répudiées se remarient le plus souvent ; la théorie juridique « de l'enfant endormi » permet de rattacher à un mariage dissous des enfants nés très longtemps après cette dissolution. Enfin, plus encore qu'ailleurs, on évitera de faire apparaître une naissance irrégulière, en s'efforçant de provoquer un mariage quelconque, ou... un avortement, voire la mort de la coupable.

Voilà les causes pour lesquelles les enfants naturels sont si peu nombreux en Islâm. Il est intéressant de constater qu'il en est encore ainsi, même à Alger, grande ville moderne, où les indigènes sont depuis plus d'un siècle en contact avec les milieux européens, où la femme du peuple n'est pas cloîtrée, où la population ne passe pas pour particulièrement religieuse.

Les relevés statistiques que j'ai opérés à l'état civil l'établissent très clairement : c'est ainsi qu'en 1946, sur 6.103 naissances indigènes, je n'ai trouvé que 44 naissances illégitimes, et, en 1947, 68 naissances de ce genre, sur un total de 6.440 (pour

11 mois de 1948, 47 naissances illégitimes). En somme ce chiffre est de l'ordre de 1 %.

Pour les Européens, ces chiffres sont respectivement, en 1946, 310 enfants illégitimes contre 4.397 légitimes et, en 1947, 322 contre 4.408.

En gros, il y a donc, dans des circonstances défavorables à l'Islâm, 1 % de naissances illégitimes à Alger, contre 8 % chez les Européens, ce chiffre de 8 % pour une grande ville n'étant pas très élevé.

On voit donc bien l'exactitude de ce que nous avancions plus haut : les enfants illégitimes sont extrêmement rares en Islâm : si l'on consulte par exemple le tableau statistique, publié par l'*Encyclopédie Britannique* (11e édit. s. v°. « illegitimacy »), on constate que, pour 25 pays européens de 1876 à 1905, seuls les Pays-Bas (pour 1901-05) et la Nouvelle-Zélande (pour 1876-80), ont des pourcentages un peu au-dessus de 2 % ; les autres chiffres sont bien plus hauts.

Dans l'ensemble, ces enfants doivent être issus de relations entre indigènes, mais ce n'est pas une règle absolue. Un cas remarquable du contraire m'a été signalé par le chef de division du service compétent.

Un Européen a récemment demandé de pouvoir reconnaître un enfant naturel indigène mort-né, en vue de lui donner la qualité d'Européen et de pouvoir le faire enterrer au cimetière européen,— ce qui lui fut accordé après quelques hésitations (j'ignore s'il y a une jurisprudence sur ce point), en considération de ce qu'il est bien permis de reconnaître un enfant dont une femme est simplement enceinte.

Ce qui m'a paru plus extraordinaire, c'est que les musulmans, contrairement au fiqh, reconnaissent des enfants naturels issus, non pas de leurs relations avec des Européennes, ce qui ne peut souffrir de difficultés, mais avec des femmes soumises, comme eux, au statut coranique.

Ceci se produit, m'explique l'employé de l'état civil, dans deux circonstances. La première ne nous intéresse pas ici : il s'agit d'enfants légitimes, nés à l'hôpital, de mères sans papiers et mariées *bel fat'ha* malgré nos lois et règlements ; ils sont donc provisoirement déclarés sans le nom du père mais passent ensuite dans la catégorie des enfants légitimes.

Mais les véritables enfants naturels font l'objet de reconnaissances soit de la mère, soit du père, soit des deux. Le premier cas ne nous intéresse pas (1), le second (pour la moitié des nais-

(1) En droit musulman, les liens juridiques qui unissent un enfant à sa mère sont toujours les mêmes dès que le fait matériel de la filiation est établi.

sances, paraît-il) est remarquable, puisque c'est absolument contraire au droit musulman que nous appliquons ; j'estime que ces reconnaissances ne peuvent en aucune façon modifier le statut de l'*ouled ez-zina,* de l'enfant de la fornication. On y a recours sans doute assez souvent à cause des allocations, suppléments de rations, etc., auxquels les naissances donnent droit.

Il n'y a pas moins là une petite mais remarquable divergence entre les enseignements de la doctrine et la pratique sociale et administrative qu'il fallait souligner, alors qu'en ce qui concerne le nombre des enfants naturels nos observations ont entièrement confirmé la règle générale.

G.-H. BOUSQUET.

Décembre 1948.

COMPTES RENDUS

Jean DESPOIS. — *L'Afrique du Nord,* Presses Universitaires de France (coll. Géographie de l'Union française, t. I), in-8°, 1949, 624 p., 39 fig., 3 cartes et VIII pl. hors-texte.

M. Despois a placé son nouvel ouvrage, comme les précédents, sous la bannière de la géographie. Les idoines ne lui en feront certainement pas grief, car sa valeur de spécialiste ne se dément pas dans ce livre. Mais il a entendu la géographie dans un sens suffisamment large pour qu'un profane comme l'auteur de ces lignes n'ait pas trop de scrupules à les écrire...

A vrai dire, il s'agit bel et bien d'un bréviaire de l'Afrique du Nord, où l'on trouve quantité de renseignements à jour sur la géographie bien sûr, mais aussi sur la démographie, l'économie, la sociologie du pays, avec de nombreuses allusions à l'histoire et même, quoique fort discrètement, à la politique. A une très grande précision dans l'exposé, à une documentation étendue et variée, à un style volontairement dépouillé et d'une irréprochable netteté, M. Despois ajoute un souci constant d'objectivité : ce qu'il entend apporter à ses lecteurs, ce sont des faits solidement établis avec la part d'interprétation qu'autorise et que recommande une vue scientifique des choses ; mais il se refuse à prendre parti : ce n'est point son propos et l'on ne peut que l'en louer.

Ainsi ce livre ne sera pas seulement indispensable à quiconque veut s'initier de manière approfondie aux problèmes actuels de l'Afrique du Nord, mais aussi à ceux qui, les connaissant peu ou prou, ont trop facilement tendance à prendre position, parce qu'ils se laissent emporter, dans un sens comme dans l'autre, par leurs sentiments ou leur idéologie et méconnaissent aisément les faits qui ne s'accordent pas avec leurs conceptions trop vite faites. Puissent-ils, ceux au moins qui sont de bonne volonté et de bonne foi, lire attentivement cette nouvelle *Afrique du Nord* et réfléchir sur la riche documentation qu'elle contient.

L'ouvrage est divisé en cinq parties. La première traite des *Conditions naturelles :* c'est la partie proprement géographique sur laquelle je ne saurais insister faute de compétence suffisante, si ce n'est pour en louer la clarté et la richesse. Dans la seconde, l'auteur aborde les *Conditions humaines :* après avoir retracé à grands traits, mais en homme qui la connaît bien, l'histoire du Maghreb, il indique les problèmes d'ensemble que pose la cohabi-

tation de communautés humaines fort dissemblables. Dans une troisième partie, il étudie l'*Evolution des genres de vie indigènes:* nomades et semi-nomades des steppes (1), montagnards pasteurs et paysans, sédentaires des campagnes et des villes. Puis vient l'*Œuvre de la colonisation* où sont examinés les principaux traits de l'économie moderne en Maghreb : production agricole et forêts, ressources minérales et énergétiques, industrie, pêche, échanges. La cinquième partie est consacrée à une vue d'ensemble de *l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc* et se termine par une conclusion où M. Despois regroupe les observations précédemment faites autour de trois thèmes : le poids du passé, les conséquences de la colonisation française, le problème humain.

L'illustration se compose de 39 figures dans le texte (cartes et graphiques), trois cartes hors-texte et seize photographies hors-texte. On eût souhaité de plus nombreuses photographies, mais l'auteur ne saurait être tenu pour responsable de cette légère déficience. L'éditeur a ses raisons — on ne les comprend que trop — auxquelles l'auteur est bien forcé de se plier. Une bibliographie où l'on trouve même l'indication de quelques ouvrages à paraître et qui s'étend sur 45 pages, des bibliographies spéciales à chaque chapitre et où ne manquent pas les observations critiques, un bon index enfin complètent ce précieux instrument de travail.

L'exposé historique, quoique forcément succinct, met bien l'accent sur les traits essentiels : la première vague arabe a apporté au Maghreb une véritable civilisation, urbaine avant tout, et apparaît comme au moins autant orientale qu'arabe ; puis une seconde vague, purement arabe celle-là, celle des Hilaliens, a disloqué les constructions politiques laborieusement édifiées par les Orientaux et auxquelles les Berbères avaient fini par participer, mais surtout a rompu l'équilibre entre agriculteurs et pasteurs qui semblait à peu près assuré aux IXe et Xe siècles. En regard de ce double et contradictoire apport oriental, il conviendrait d'indiquer d'autres influences parce qu'elles ont persisté jusqu'à nos jours, au moins dans l'ouest du Maghreb. La première est l'influence andalouse qui s'exerce dès le Xe siècle sur l'actuel Maroc, lorsqu'il devient le théâtre principal de la lutte entre l'empire fatimide d'Ifrikiya et l'empire omaiyade d'Espagne. Compte tenu de quelques coups de boutoir des Fatimides qui placent pour un temps le Maghreb entier sous l'égide des califes de Mahdia, on peut dire que le Nord du Maroc, jusque vers Tlemcen, reste pendant quatre-vingts ans environ dans la sphère d'influence de

(1) Noter que ce livre traite seulement de l'Afrique du Nord et non du Sahara qui fera, dans la même collection, l'objet d'un volume auquel travaille M. Capot-Rey. Précisons encore que, cette collection étant consacrée à l'Union française, M. Despois ne parle qu'incidemment de la zone espagnole du Maroc et de la zone internationale de Tanger.

Cordoue ; puis, après l'anarchie andalouse du XIe siècle, la civilisation espagnole se répand à nouveau dans le Maroc par l'intermédiaire des Almoravides. C'est bien à elle que les villes du Nord-marocain, auxquelles il faut ajouter Tlemcen et Marrakech, doivent le caractère achevé que nous leur connaissons.

D'autre part, aux XIIe et XIIIe siècles, les montagnards almohades réussissent à unifier pour un temps le Maghreb entier sous leur autorité, après avoir triomphé de tous les particularismes, fait unique dans l'histoire du pays. Ils ne s'en tiennent pas à ce succès politique mais se montrent capables de créer une civilisation originale, austère et rigoriste, dont les traces se remarquent encore non point seulement dans de vénérables monuments, mais dans les mœurs d'aujourd'hui.

On ne saurait trop insister enfin sur l'installation des Turcs en Afrique du Nord : ils ont sensiblement modifié la physionomie de l'Algérie et de la Tunisie et contribué à isoler le Maroc du reste du Maghreb ; c'est indirectement à leur influence qu'est dû cet aspect pétrifié que la société marocaine a gardé jusqu'au début du XXe siècle.

Nous disposons de peu de recul pour juger des conséquences de l'occupation française, et nous sommes sur ce point juge et partie. Nous pouvons néanmoins dire qu'elle constitue le fait le plus important de l'histoire du Maghreb depuis la conquête musulmane et l'invasion hilalienne, car la présence française a amené les autochtones à participer à la vie du monde entier : M. Despois fait très justement observer, par exemple, qu'elle a révélé au Maroc sa vocation atlantique, alors que, pendant des siècles, l'Océan avait constitué pour l'Empire Chérifien une barrière et non une voie de communication. Le prodigieux développement de Casablanca, maintenant la ville la plus peuplée et la plus frémissante de toute l'Afrique du Nord, est le signe même de cette révolution.

⁂

La présence française a donc entraîné quantité de conséquences dans tous les domaines : M. Despois n'en a guère laissé dans l'ombre. Je me bornerai à rappeler avec lui celles qui me paraissent essentielles.

Maints problèmes d'adaptation se sont posés du seul fait de l'introduction de la civilisation occidentale au Maghreb. La plupart ont été résolus sans grandes difficultés ; d'autres attendent encore une solution.

La vie nomade et pastorale qui, depuis les Hilaliens, avait pris le pas sur les autres genres de vie, a été battue en brèche par ces sédentaires renforcés que sont les Français, même lorsqu'ils s'extasient sur le pittoresque et les vertus du nomadisme (p. 249 et suiv.) : leur administration, leur système foncier, leurs

conceptions économiques ne sont pas compatibles avec l'errance et le flou. Aussi la culture a-t-elle repoussé l'élevage au point de s'installer sur des terrains qui lui étaient peu propices et où elle se sent mal à l'aise (p. 375) : l'équilibre a été rompu dans l'autre sens. La formule harmonieuse n'est pas encore trouvée.

Un autre problème d'adaptation s'est tout de suite posé dans les villes : mis en concurrence avec l'industrie européenne, l'artisanat traditionnel s'est trouvé en état de flagrante infériorité. Sans capitaux, sans esprit d'invention, sans cohésion corporative, il est mort ici, il se meurt là (p. 336 et suiv.). Les différents gouvernements ont pris des mesures de sauvegarde ; ils ont ressuscité ou maintenu tant bien que mal certaines industries à caractère artistique (dans ce domaine, l'organisation tunisienne est une réussite à laquelle il convient de rendre hommage), mais ne peuvent faire l'impossible, c'est-à-dire animer une forme d'activité anachronique. Autre formule d'adaptation à trouver : on tâtonne encore.

Ces problèmes se seraient posés en tout état de cause ; il en est d'autres qui résultent de l'énorme poussée démographique observée dans les trois pays du Maghreb et sur laquelle M. Despois insiste à juste titre (p. 181 et suiv.). Bien que la mise en valeur des richesses naturelles ait fait d'immenses progrès, surtout depuis le début du XXe siècle, le nombre des habitants augmente plus vite encore et la misère gagne en dépit des nouvelles ressources que l'on exploite. D'aucuns perdent leur temps à chercher des responsables et à passer condamnation d'un pareil état de choses: M. Despois préfère étudier les moyens mis en œuvre pour y remédier.

La première solution qui vient à l'esprit consiste à accroître les superficies cultivables ou à augmenter leur capacité de production, soit en recourant à la méthode du *dry farming*, soit en développant l'irrigation, soit en procédant à la restauration des sols, soit en asséchant des régions marécageuses. Tous ces moyens sont mis en œuvre : l'olivette de Sfax est le triomphe du *dry farming* (p. 385) et l'on tente de rééditer ce succès dans le Hodna; plusieurs grands barrages de retenue sont en activité, en construction ou en projet, sauf en Tunisie où les ressources en eau de ruissellement ne permettent pas de travaux d'envergure (p. 401 et suiv.) ; les ressources hydrauliques du sous-sol sont activement prospectées (l'on sait les espoirs que suscite en Algérie la région du Chott ech-Chergui : p. 406) ; des expériences de restauration des sols se poursuivent, particulièrement en Algérie où elles font naître beaucoup d'intérêt parmi les autochtones ; de grands travaux d'assainissement sont en voie d'exécution ou en projet à l'Est de Bône, dans la plaine inférieure de la Medjerda et dans la plaine du Gharb au Maroc (p. 405).

Cette œuvre ne peut atteindre sa pleine efficacité que si la population rurale en comprend l'utilité, sait mettre en œuvre les nouvelles méthodes de culture qui lui sont offertes et a la possibilité de se procurer le matériel nécessaire. D'où l'effort de modernisation rurale entrepris dans les trois pays. Il avait débuté avec le développement des Sociétés Indigènes de Prévoyance et l'appui de plus d'un colon européen, mais, vu l'urgence des problèmes, il est apparu que les initiatives locales devaient être coordonnées sur le plan gouvernemental et embrasser l'ensemble des activités rurales : c'est ainsi qu'à partir de 1944 sont nés les Secteurs de Modernisation du Paysannat du Maroc, lancés avec un peu trop de hardiesse et dont la formule a dû être amendée, et les Secteurs d'Amélioration rurale d'Algérie, plus prudents et probablement plus efficaces ; en Tunisie, on s'est contenté, semble-t-il, d'améliorer et d'étendre un système déjà existant avant la guerre (p. 407 et suiv.). Il s'agit là d'une œuvre de très longue haleine, qui a donné des déboires et en donnera encore, mais présente un intérêt vital : au cas où l'agriculture indigène continuerait à donner des rendements très faibles la situation deviendrait rapidement tragique.

Si l'accroissement de la production agricole constitue le principal moyen de résoudre l'équation ressources-population et le mieux adapté aux possibilités actuelles du pays, l'industrie peut aussi fournir un appoint sensible. De nombreuses mines sont depuis longtemps en exploitation, plusieurs ont vu leur activité croître depuis 1940 (p. 433 et suiv.) ; les industries de fabrication existaient avant la guerre, mais la crise de 1940-1945 a cruellement révélé leur insuffisance. Aussi l'action gouvernementale et l'initiative privée unissent-elles leurs efforts pour augmenter le potentiel industriel du Maghreb (p. 447 et suiv.).

Cependant une industrialisation raisonnable n'est possible que si l'on peut disposer sur place de ressources énergétiques suffisantes. On sait que l'Afrique du Nord n'est pas très favorisée en ce qui concerne les combustibles solides (p. 440) ; aussi, se tourne-t-on vers l'énergie hydroélectrique (p. 442 et suiv.) et le pétrole (p. 442). Pour la première, les possibilités du Maroc sont importantes : d'ici peu ce pays pourra exporter de l'électricité vers l'Est. En ce qui concerne le pétrole, il n'y a guère que des espoirs, assez limités pour le moment ; cependant, depuis qu'est écrit le livre de M. Despois, ces espoirs se sont précisés dans la région de Sidi-Aïssa en Algérie et les recherches ont été organisées en Tunisie par un accord entre le Gouvernement du Protectorat et de puissants groupements pétroliers américain et anglais.

Les ressources énergétiques ne suffisent pas: il faut aussi à l'industrie une main-d'œuvre experte et des cadres techniques. Jusqu'ici la population autochtone les a fournis en très petite quantité ; les établissements de formation technique ne sont peut-être pas aussi nombreux qu'ils pourraient l'être, mais, tels quels, ils

attirent peu la clientèle musulmane à laquelle ils sont pourtant largement ouverts : l'Ecole industrielle de Casablanca, le Collège technique Emile Loubet de Tunis par exemple ne comptent qu'une très faible proportion d'élèves musulmans ; de même les étudiants maghrébins installés en France fréquentent bien plus souvent les Facultés de Droit, de Médecine et de Lettres que les Ecoles techniques (p. 343) ; on note en ce moment, parmi les Marocains, une légère tendance à renverser la vapeur, mais encore trop peu marquée pour que l'on puisse conclure à une orientation nouvelle.

⁂

Traitant des conditions géographiques dans lesquelles se trouve présentement l'Afrique du Nord, M. Despois n'a dit que quelques mots des données psychologiques et idéologiques du problème. Sa position est parfaitement défendable ; je me demande néanmoins s'il n'aurait pas heureusement complété sa belle synthèse en posant de manière plus nette et plus poussée la question sous cet angle. Après avoir étudié les impératifs du sol et du climat, les correctifs qu'y a apportés l'histoire, l'interaction des économies, la traditionnelle et la moderne, il aurait mis la dernière touche à ce tableau de maître en traitant du conflit des deux civilisations en présence. Car l'Afrique du Nord, comme certains pays d'Extrême-Orient, offre cette particularité d'abriter une civilisation vigoureuse sous des dehors somnolents. La conquête militaire a été dure, malgré la disproportion des moyens techniques mis en œuvre, parce que les Maghrébins défendaient âprement leur vie traditionnelle. Un moment, on put croire à la doctrine de l'assimilation, mais les événements de ces vingt dernières années ont prouvé qu'elle n'était qu'un leurre. Fidèles dans l'ensemble à leurs mœurs, à leur langue, à leur culture traditionnelle et à leur foi, les Musulmans d'Afrique du Nord témoignent sans cesse de la vitalité de leur civilisation. Pour un certain nombre d'entre eux, les problèmes culturels et politiques priment tous les autres : conception discutable en bonne logique, mais que l'on doit admettre comme un fait. On ne saurait négliger non plus les problèmes sociaux auxquels le développement d'un prolétariat urbain et parfois rural, surtout en Algérie, commence à donner une certaine acuité. M. Despois connaît toutes ces questions et y a fait allusion ; on aurait souhaité qu'il les mît en pleine lumière, quelque délicate que soit la tâche. Tout cela pour dire que ce livre de 550 pages est encore trop court et laisse dans l'esprit du lecteur le désir d'une suite.

R. Le Tourneau.

Santillana (David), *Istituzioni di diritto malichita*, 2 vol., 471 et 808 pp., Roma, 1943.

Le deuxième volume, tant attendu, de l'œuvre maîtresse de Santillana a paru au cours de la dernière guerre, grâce à des soins diligents. Cette publication est, par la force des choses, passée alors inaperçue du plus grand nombre des juristes et des arabisants ; et elle reste encore, semble-t-il, inconnue de beaucoup d'entre eux. L'auteur est décédé en mars 1931, cinq ans après que le tome premier de ce travail magistral eut consacré sa renommée de grand spécialiste européen du droit mâlikite. Ce premier volume a été réédité en même temps que le deuxième voyait le jour, l'un et l'autre sous le millésime volontairement erroné de 1938, en l'an de grâce 1943, le prénom significatif de David obligeait, dans la capitale de la chrétienté, à camoufler jusqu'à la production scientifique d'un mort.

Il faut complimenter l'*Istituto per l'Oriente* (dirigé d'abord par feu Nallino, aujourd'hui par le professeur Ettore Rossi) d'avoir assuré, dans des conditions difficiles à bien des égards, cette publication posthume. Santillana n'avait pu mettre tout à fait au point le livre XVI et dernier qui traite de l'organisation judiciaire et de la procédure. S'il avait vécu davantage, nous ne serions point, sans doute, privés du droit pénal, qui n'est traité, dans le Livre XIII, que sous ses aspects patrimoniaux. Mme Laura Veccia Vaglieri a eu le mérite de munir l'ouvrage d'une liste biographique des juristes cités, ainsi que d'un copieux index alphabétique comprenant à la fois les termes arabes et, en italien, les matières de droit. Les transcriptions de l'arabe sont fort correctes, à un très petit nombre d'erreurs près.

Les qualités exceptionnelles de science et de clarté qui avaient fait la réputation du premier volume se retrouvent dans le second. Et nous sommes heureux de posséder à présent ce vaste ensemble, qui embrasse la totalité du droit civil de l'Islam mâlikite traditionnel. L'information de l'auteur était très vaste. Il a exploré tous les ouvrages du rite publiés jusqu'à lui, et les études modernes faites sur eux. Les comparaisons avec l'école châfiite sont, sous sa plume, très fréquentes ; et il ne s'est point fait faute, à l'occasion, de marquer des rapprochements ou des différences avec les solutions du rite hanafite ou avec les conceptions du droit romain. Pour chaque institution, il a pris soin de faire précéder l'exposé dogmatique d'une mise en place historique sommaire, substantielle le plus souvent.

Est-ce porter atteinte à la grandeur incontestée de l'œuvre que d'énoncer maintenant, à son propos, deux réflexions d'ordre critique ?

Santillana, manifestement, s'est efforcé de faire cadrer le plus possible les notions et les classifications mâlikites avec celles des droits européens : quelques lignes de son « Avertissement prélimi-

naire » étaient significatives à cet égard. Une pareille tendance, même chez un auteur aussi averti des catégories de la pensée juridique musulmane, ne laisse point parfois d'être dangereuse : il y a lieu de craindre qu'elle ne favorise ou ne provoque d'inconscientes déviations. Peut-être est-elle, notamment, responsable de quelques inexactitudes affectant la définition et la nature même de certains concepts : l'une d'elles, sur la vente à option, a été judicieusement relevée par le professeur D'Emilia dans sa communication au dernier Congrès International des Orientalistes, tenu en 1948.

Il est une autre observation que me paraît appeler la méthode adoptée par Santillana. Malgré la présence des notices historiques auxquelles il a été fait allusion tout à l'heure, je ne crois pas possible de considérer que la perspective de l'histoire soit pleinement respectée dans son ouvrage, à l'intérieur du rite malikite qui en est le sujet essentiel. La contre-partie d'une érudition qui recourt aussi bien aux sources les plus anciennes qu'aux plus récentes est de risquer de les mettre sur le même plan, de suppléer aux carences des unes par les données que fournissent les autres, de faire complet au détriment d'une rigueur chronologique à laquelle, du reste, on ne songeait point à priori, parce qu'on visait à une exposition synthétique, à la présentation d'un « système », non point à la découverte de couches successives dans le temps, à l'appréhension véritable d'un processus d'évolution.

Cette recherche de l'évolution accomplie, voilà la tâche primordiale qui, après Santillana, demeure. Les éléments accumulés, ordonnés, en quelque sorte « prédigérés » par lui seront des matériaux pour les édifices futurs. L'histoire du mâlikisme est encore à faire. Mais, dans la mesure où, à travers les temps, il y a un « système » mâlikite, ce système est désormais accessible à tous les juristes dans une étude qui surpasse en ampleur et en précision scientifique tout ce qui avait pu être écrit, dans une autre langue que l'arabe, jusqu'à ce jour.

R. Brunschvig.

Sweetman (J. W.), *Islam and Christian Theology*, part I, volume I, 216 pp., London (Lutterworth Press), 1945.

Je ne signalerai ce volume qu'en peu de mots, parce qu'il convient d'attendre les tomes suivants — dont un au moins a dû paraître à l'heure actuelle — avant de formuler sur l'ensemble une opinion fondée.

L'entreprise paraît intéressante, si elle est menée jusqu'au bout avec une suffisante objectivité. Pour le moment, contentons-nous d'enregistrer les prémices de cet effort comparatiste que le titre, à lui seul, indique. On trouvera ici deux « sections » qui se succèdent, complétées, à la fin du livre, par des index soigneusement dressés. La première, fort méthodique et abondamment documentée, collecte et classe les influences chrétiennes qui se manifestent dans la pensée et dans la terminologie de l'Islam primitif ; nous sommes dans la ligne des recherches de Bell, de Mingana, de Tor Andrae. La deuxième section, qui s'intitule « Introduction de la philosophie dans l'Islam », comprend essentiellement, sur près de cent pages, la traduction anglaise, accompagnée de quelques notes, du petit traité théologique d'Ibn Miskawaih, *al-Fawz al-Asghar*, édité depuis longtemps à Beyrouth (et au Caire, faut-il ajouter). Tout cela, en soi, est assez utile. On ne peut qu'être curieux de connaître les développements ultérieurs.

R. B.

Yver (Georges), *Correspondance du Maréchal Valée*, Gouverneur général des possessions françaises dans le Nord de l'Afrique, t. I (octobre 1837 - mai 1838, Collection des documents inédits sur l'histoire de l'Algérie après 1830, t. VI, Paris, Larose, 1949, XXI + 467 pages in-8°.

M. Yver, qui, par ses patients travaux, a beaucoup contribué à débrouiller l'histoire de l'Algérie française, nous donne le premier volume de la correspondance d'un gouverneur trop décrié. Dans une excellente introduction, il nous présente ce maréchal, bon officier de parc d'artillerie, homme rude et honnête, autoritaire et têtu, qui ne manquait pas de bon sens, mais seulement d'audace et peut-être d'agilité d'esprit. Valée voulait accomplir une pénétration méthodique et, sans être un « colonisateur ardent », il ne méconnaissait pas la nécessité de développer les ressources de l'Algérie. La réussite de sa méthode dans la province de Constantine semblait justifier son espoir. Il appliquait scrupuleusement les instructions du Gouvernement soucieux d'éviter de ruineuses aventures. Mais il ne semble pas avoir bien compris les forces morales qui se groupaient autour d'Abd-el-Kader, et sa diplomatie ne fut pas à la hauteur de ses qualités d'administrateur.

La présente publication permet de préciser celle de Girod de l'Ain. M. Yver n'a utilisé malheureusement que la correspondance officielle conservée au Gouvernement Général de l'Algérie et au Ministère de la Guerre. Bien plus utiles sont les documents qui ont été soustraits à ces dépôts, puis versés aux Archives Nationales, série F80. Bien plus précieux encore sont sans doute ceux des collections privées. Espérons que notre savant confrère les publiera dans les volumes qu'il nous promet.

Je souhaite aussi que, pour la suite de cette collection, la critique des éditeurs ne se borne plus à reproduire en note les états

de services des officiers dont ils rencontrent le nom. Ce sera d'autant plus nécessaire que ces archives algériennes, qui semblent parfaitement innocentes, ont subi, à mesure qu'on se rapproche de l'époque du Bugeaud, une épuration évidemment opérée par l'état-major de ce dernier, très soucieux de se ménager l'admiration de la postérité. Si nous nous en tenions aux recueils publiés par M. Yver, nous pourrions croire, par exemple, que le seul grief d'Abd-el-Kader fut l'interprétation donnée par Valée à la partie du traité de la Tafna où étaient obscurément fixées les limites de notre territoire, alors que l'émir dénonçait avec une particulière véhémence l'inexécution du *traité secret* signé en 1837 par Bugeaud et dont ce général nia effrontément l'existence. Seulement... ce n'est pas dans les archives officielles qu'il faut chercher le texte des compromettantes conventions, et ce n'est pas dans les mémoires de Léon Roches qu'il faut lire les lettres de l'émir au roi et aux ministres, puisque l'interprète du maréchal a bien eu soin de les falsifier.

Je suis sûr que le Professeur Yver, que sa retraite empêche maintenant de puiser aux grandes sources d'information, approuvera ma conclusion. Si l'on veut faire progresser la connaissance du passé de l'Afrique du Nord il ne faut pas se borner à publier des documents officiels mais organiser la recherche. Il faut faire besogne d'historien, et non plus besogne d'archiviste.

Marcel EMERIT.

Général Paul AZAN, *Franchet d'Espérey*, Flammarion, Paris, 1949, 305 p. in-8°, 2 cartes hors-texte.

Un livre vivant et très utile. Sobre aussi, bien qu'on le sente fondé sur une documentation très abondante, tirée des archives du Service historique de l'Armée et de celles de la famille du maréchal ; à quoi s'ajoutent les souvenirs de l'auteur, qui fut l'un de ses collaborateurs immédiats.

Sous prétexte de replacer le personnage dans son milieu, les biographes des généraux éprouvent trop souvent le besoin de retracer toute l'histoire militaire du temps. Le Général Azan ne tombe pas dans ce travers, et n'a voulu retenir que ce qui est nécessaire pour nous faire comprendre l'œuvre de son héros. Je ne dis pas qu'une admiration, fort légitime, pour le vainqueur de Macédoine ne le conduise pas à une apologie contre laquelle le lecteur trop méfiant réagira, surtout lorsque d'autres grands chefs, comme Foch, et même Lyautey, sont égratignés ; mais le Général Azan est un historien trop éprouvé pour se laisser entraîner hors du chemin de la vérité.

J'apprécie surtout la vigueur des portraits dont le livre est

agrémenté, et qui, par le jeu des comparaisons, permettent de mieux dégager les traits de Franchet d'Espérey, homme laborieux, toujours désireux d'apprendre du nouveau, de soigner le détail sans perdre de vue l'ensemble, homme de décision, qui eut plus que tous les autres généraux français de son temps ce qu'il appelait l'« esprit d'imagination », entendant par ces mots l'art de surprendre l'adversaire par l'exécution d'un plan original et audacieux. En 1936, dans un article de la *Revue militaire générale*, le vieux combattant de la Marne, du Chemin des Dames et du front balkanique dénonçait l'esprit de routine et montrait que l'engin blindé allait bouleverser les conditions de la guerre prochaine.

En la matière qui est la nôtre, ce livre est particulièrement précieux. Car Franchet d'Espérey, qui avait déjà servi en Algérie et en Tunisie, fut l'un des pacificateurs du Maroc en 1912 et exerçait les fonctions d'inspecteur général des troupes de l'Afrique du Nord au moment des grandes opérations contre Abd-el-Krim. Après 1933, lorsqu'un accident d'automobile dans le Sud-tunisien l'eût rendu infirme, il consacra sa claire intelligence aux travaux de la Société de Géographie et aux *Amitiés africaines*, grande œuvre d'assistance matérielle et morale aux soldats indigènes.

Ce maréchal, qui était catholique et méprisait les parlementaires, eut la sagesse de ne jamais faire de politique. La gloire d'avoir été l'un des principaux artisans de la victoire de 1918 lui suffisait.

M. EMERIT.

CHRONIQUE

L'ARCHEOLOGIE ALGERIENNE EN 1948.

Dans le domaine de l'Anthropologie et de la Préhistoire, le Service des Antiquités a reçu en M. L. Balout, Professeur à la Faculté des Lettres, chargé de mission à la Direction des Antiquités, un précieux collaborateur.

Après avoir regroupé un certain nombre de documents anthropologiques et préhistoriques déposés jusqu'ici à la Faculté des Sciences, M. Balout a commencé dans un local du Musée du Bardo l'installation d'un laboratoire où les objets seront examinés et traités selon les méthodes les plus scientifiques.

Le Musée du Bardo, trop longtemps fermé au public, pourrait être réinstallé dans ses locaux primitifs si une partie de ceux-ci n'était encore immobilisée. M. Reygasse a cependant poursuivi le reclassement des collections récupérées des divers endroits où elles avaient été mises à l'abri.

En ce qui concerne l'archéologie classique, la fouille du site archéologique de Saint-Leu (département d'Oran) a été, comme chaque année, poursuivie par Mme Maurice Vincent, qui continue à dégager des habitations de Portus Magnus sur la terrasse dominant la mer.

A la limite du département d'Oran et d'Alger, le site de Kalaa, près de Paul Robert, a été exploité par MM. Marion, Professeur au Lycée d'Oujda, et Camps, Etudiant à la Faculté d'Alger. Aidés par une subvention du Gouvernement Général, ils ont procédé à quelques fouilles et sondages, dont les résultats seront publiés prochainement par les soins de la Direction des Antiquités.

Dans le département d'Alger, le chantier de Tipasa a connu une activité nouvelle et renforcée : Le Colonel Jean Baradez y a été installé comme Directeur de fouilles, dans les intervalles de ses missions de prospection aérienne et de recherche sur le *limes*.

Délaissant le théâtre romain qui appelle seulement désormais quelques travaux de présentation et de restauration, l'effort du chantier s'est porté sur l'amphithéâtre, situé en arrière du petit Temple du Parc Trémaux.

Les premiers sondages ont révélé l'existence, à une profondeur de 2 à 3 mètres, des vestiges du mur de pourtour de l'arène ; le podium, et la grande porte Ouest ont été retrouvés. Dès l'antiquité trois murs successifs ont barré celle-ci, sans doute pour faire du monument un bastion défensif. L'édifice a beaucoup souffert au cours des siècles de divers remaniements et de l'exploitation de ses vestiges en carrière de pierre. Une fois dégagé, il offrira cependant, surtout dans sa partie Nord-Est, des vestiges encore majestueux.

Des sondages, effectués au Nord du petit Temple sur le passage des voies de dégagement des déblais de l'amphithéâtre, ont mis au jour le dallage de la voie romaine Icosium-Caesarea, bien conservée sur quinze mètres de large et plus de cinquante mètres de long. De l'autre côté de la voie, on a commencé le dégagement, derrière un portique élevé de deux marches par rapport à la rue, d'un édifice de forme rectangulaire, qui donnait sur la voie par trois portes, comprenait à l'intérieur un portique à colonnade, et semble avoir été dallé dans sa totalité. Les murs de façade, en pierre de taille, ont de 3 à 4 mètres de hauteur.

Il faut encore attendre pour se prononcer sur l'identification de ce vaste édifice, bien situé en bordure du *decumanus* et d'un *cardo*, qui se croisent à son angle Sud-Ouest. Pour la première fois la structure même de la ville antique de Tipasa commence à se dessiner, et on possède des alignements certains.

Des inscriptions, de nombreux fragments d'architecture provenant notamment du petit Temple, divers objets ont été découverts. On doit considérer que les recherches à Tipasa sont entrées dans une ère nouvelle.

A Cherchel, un Directeur de fouilles a également été nommé en la personne de M. Léon Gazagne. Son premier soin a été de remettre en ordre les édifices antiques, de clôturer le théâtre, les thermes de l'Ouest, les thermes de l'Est ; grâce au concours de la Municipalité, le Musée a été remis en état, surtout à l'extérieur, où des réparations s'imposaient. Des relevés ont été faits dans l'amphithéâtre romain. Un grand plan de Cherchel indiquant tous les vestiges antiques et l'emplacement des principales découvertes réalisé par M. Gazagne a été exposé au Musée.

L'année 1949 verra, il faut l'espérer, sur le site de Césarée, la reprise des fouilles trop longtemps différées par les circonstances.

Dans le département de Constantine l'effort entrepris en Octobre 1947 sur le site d'Hippone par M. Marec, Directeur des fouilles, a porté ses fruits d'une façon remarquable.

Deux points ont été explorés : A proximité de la propriété Chevillot et des villas romaines déjà connues de longue date, M. Marec a repris des recherches interrompues depuis plus de vingt ans. Il a retrouvé les restes d'une nouvelle villa, pas encore entièrement fouillée jusqu'ici, avec sa cour à portique, des salons, des chambres, le tout décoré de mosaïques. Un salon notamment est orné d'un charmant pavement représentant des Amours ailés vendangeant une vigne aux pampres symétriquement disposés. Une autre salle renferme une mosaïque où des médaillons hexagonaux contenaient les effigies des neuf Muses. Plusieurs ont malheureusement disparu. Contigü à ces monuments, s'étend un vaste édifice dont une partie à peine est découverte et qui lui, est assurément chrétien. En effet, les mosaïques qui le décorent portent, avec des symboles chrétiens, des médaillons où sont inscrites des épitaphes de fidèles. On ne saurait parler d'époque byzantine, car l'épitaphe en marbre, insérée postérieurement dans cet ensemble, d'une femme d'origine germanique (Suaba) fait penser à une inhumation d'époque vandale. Une fouille y a découvert, avec des ossements en mauvais état, un vase en terre, grossier et brisé. Les mosaïques chrétiennes dans leur ensemble paraissent donc bien dater du IVe siècle. La fouille, ici, n'est d'ailleurs qu'à son début, car l'effort principal a porté sur un autre point.

Le Forum dont on avait naguère exhumé l'angle Nord-Est a été attaqué sur tout son flanc Est. Sur une longueur totale de 75 m. 60, 23 bases de colonnes ont été retrouvées et deux de ces colonnes, cannelées, en marbre, gisaient sur le sol auprès d'elles. Une inscription métrique et acrostiche, une belle tête en marbre de l'empereur Vespasien, une effigie féminine mutilée, un fragment d'un relief représentant un captif sont également sortis de terre. Un trophée en bronze (composé d'une cuirasse complète suspendue à un tronc d'arbre) de 2 m. 46 de hauteur, était couché sur le dallage en marbre blanc de la place. Non loin, deux grandes inscriptions en lettres de 0 m. 30 de hauteur ont été gravées dans ce même dallage. L'une d'elles mentionne le Proconsul *C. Paccius Africanus*, patron du municipe.

La variété et l'intérêt de ces trouvailles justifient l'effort qui va être fourni en 1949 pour le dégagement rapide de la totalité du Forum.

Le progrès réel des expropriations et des achats de terrains permettra désormais d'orienter les recherches de la façon la plus pratique et la plus féconde.

Le petit Musée lapidaire d'Hippone a été soigneusement remis en ordre ainsi que l'ensemble des vestiges anciennement exhumés.

C'est aussi à une méticuleuse remise en ordre des antiquités de Tébessa qu'ont été consacrés les efforts de M. Sérée de Roch. La présentation de la Grande Basilique a reçu tous ses soins, tandis qu'il poursuivait dans les alentours et à l'intérieur de l'enceinte byzantine du sanctuaire une série de sondages : ils ont révélé sur le flanc Est de la Basilique, une accumulation de tombes : tombes à caissons, sarcophages païens, tombes en tuile d'époques diverses. Au Temple qui sert de Musée, des rangements nouveaux ont été faits. Le problème qui se pose pour le moment à Tébessa est celui de la conservation et de l'entretien des galeries souterraines des abords de la Basilique.

A Timgad, M. Godet a achevé la fouille de l'intérieur du fort byzantin et les relevés des vestiges d'époques différentes qui s'y sont accumulés sont en cours. La porte principale est entièrement dégagée avec ses deux seuils. Une herse et deux portes successives fermaient le passage. En avant du Forum, sur sa face Nord la vaste esplanade du IIIe siècle est en cours de dégagement. On a retrouvé sur toute sa longueur l'aqueduc qui, partant de la piscine du fort, allait alimenter les thermes du Sud de la ville. Le beau dallage de la voie conduisant aux monuments des Sévères que le fort a recouverts a été retrouvé en grande partie.

En poursuivant les sondages dans le Monastère de l'Ouest M. Godet a constaté une superposition de trois églises et retrouvé des reliquaires dans la plus profonde : un beau vase en verre à personnages, malheureusement brisé, y avait été déposé. Plusieurs objets de parure en or ont été exhumés de tombes placées dans le sol de ces églises. Dans le cimetière sud une belle ampoule en verre, avec motifs et inscriptions en or a été découverte dans une tombe.

La pose des mosaïques dans le nouveau Musée a bien progressé au cours d'une campagne de printemps. Ce travail qui va de pair avec une meilleure présentation des documents sera poursuivi en 1949.

A Lambèse, la modicité des crédits a interdit de faire autre chose que l'entretien courant des ruines, un curage des égouts du Capitole et quelques réfections de murs dans le camp légionnaire. Les relevés de l'amphithéâtre ont été achevés par M. Vandel, géomètre à Constantine.

A Djemila, Mlle Allais, Directrice des fouilles, a occupé son chantier pendant toute l'année à fouiller le ravin situé à l'Est de la ville et en contre-bas du Forum des Sévères. Outre un certain nombre de maisons, l'établissement thermal abordé, l'an dernier, par la salle à la piscine froide a été complètement dégagé. Le sol était entièrement mosaïqué et des pilastres aux bases très ornées, ainsi que des peintures

murales mal conservées, décoraient les murs. Deux salles chaudes, deux salles tièdes, des chaufferies bien conservées complètent l'édifice. Construits sans doute au IIIe siècle, ces bains ont été en partie recouverts plus tard par une maison d'habitation. La ruelle qui y conduisait se trouvait dallée sur une grande longueur par des pierres sculptées et inscrites, retournées contre terre : c'étaient des stèles à Saturne, des inscriptions funéraires, une dédicace à *Liber* et à *Libera*. Parmi les objets retrouvés, il faut citer deux intailles et surtout de nombreux plats à figures, malheureusement brisés et demeurés incomplets. Dans le théâtre où les travaux de protection contre les eaux sont achevés et de façon excellente, des sondages ont mis au jour des piliers qui supportaient la scène. Celle-ci n'avait jamais été fouillée. Des murs de basse époque révèlent que l'intérieur du théâtre a été habité après l'abandon de l'édifice. Ces travaux permettront une consolidation du *pulpitum*.

Le chantier de Tiddis sous la direction de M. André Berthier, Directeur du Musée Gustave Mercier, a dégagé la face Est de la ville sur une longueur de 44 mètres, permettant ainsi de préciser l'emplacement des monuments et édifices aux alentours de la grande porte. Une autre fouille importante a été poursuivie au Nord et à l'Est du Château d'eau. Des maisons, une terrasse de 15 mètres de longueur et large de 6 mètres ont été mises au jour. Une rue longeait le Château d'eau au Nord. D'autres voies ont été reconnues. La topographie de Tiddis, si curieuse à cause du relief et du mode de construction des édifices, disposés sur des terrasses et creusés en partie dans le rocher, se précise de jour en jour. Des relevés d'ensemble ont pu être faits qui devront être tenus à jour. De nombreux objets ont été exhumés : inscriptions libyques, néo-puniques et romaines, poteries et surtout monnaies d'époques diverses viennent enrichir notre connaissance de ce site toujours fertile en découvertes.

Des trouvailles fortuites dans le sol de Constantine ont amené au jour des coffrets funéraires accompagnés de nombreux objets qui sont vraisemblablement des vestiges d'un cimetière romain du Ier siècle de notre ère, époque où l'on pratiquait encore l'incinération.

Les recherches sur le « limes » ont été poursuivies par le Colonel J. Baradez, d'une part par air, au cours de reconnaissances aériennes effectuées en avion léger et également par des vols à grande distance, le long de la frontière romaine, d'autre part, au moyen de fouilles sur un des sites principaux du système défensif romain, à Gemellae. Entreprises en 1947, ces dernières fouilles ont reçu un grand développement en 1948. Dans le camp, le *praetorium* dégagé en grande partie, a livré outre le plan des édifices, qui modifie les conclusions des premières investigations d'Audollent et Letaille, une grande quantité de documents : inscriptions gravées sur des bases honorifiques ou sur l'entablement d'un portique, textes peints sur des murs, graffiti, sujets peints ou gravés, colonnes stuquées et peintes.

L'histoire du camp de Gemellae commence à se préciser et on sait dès maintenant que ses origines remontent à l'époque d'Hadrien. Des sondages sur l'enceinte ont mis au jour une tour bien conservée et découvert des fragments épigraphiques nouveaux. D'autres fouilles, guidées par des photographies aériennes, ont retrouvé deux sanctuaires et une nécropole qui ont livré une riche moisson de documents : Dans les sanctuaires, restes de sacrifices déposés dans des vases en terre de formes multiples, nombreux fragments de statuettes, l'une d'elles semble une « Africa » assise sous un dais en pierre, tenant un *vexillum* et une corne d'abondance, avec un lion à ses pieds. Des chevaux en plâtre, des statuettes diverses, certaines enfouies dans des fosses profondes creusées dans le sol, ont été retrouvées et ramenées à Alger pour être étudiées et restaurées. Autour des édifices religieux s'étendaient des bûchers aux formes étranges dont le but n'est pas entièrement défini, nécropole ou sanctuaire ?

Une communication sur ces trouvailles a été faite par le Colonel J. Baradez à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en Septembre 1948. On en trouvera le texte dans le présent fascicule de la *Revue Africaine*. Les travaux interrompus par l'été reprendront en 1949. En ce qui concerne le *limes*, le résultat des travaux paraîtra au printemps de 1949.

M. M. Leglay, Membre de l'Ecole de Rome, boursier du Gouvernement Général, a été chargé de reprendre sur le site de Rapidum (Masqueray, département d'Alger) les fouilles du camp romain dont l'origine remonte à Hadrien. Une première campagne d'un mois a dégagé deux des portes du camp et recueilli divers objets. Les travaux reprendront l'année prochaine.

M. Albert Grenier, Membre de l'Institut, Directeur de l'Ecole de Rome a inspecté les Antiquités et les Musées archéologiques d'Algérie en Juin 1948. Les résultats de sa visite ont été communiqués à l'Académie des Inscriptions au mois de Septembre. Il a, en outre, préfacé une note sur l'Ethnographie, la Préhistoire, l'Archéologie, l'Art Musulman et les Beaux-Arts en Algérie, éditée de façon élégante par la Direction de l'Intérieur et des Beaux-Arts du Gouvernement Général et qui est une mise au point des efforts faits par l'Algérie dans un domaine où l'archéologie occupe une place importante.

En Septembre, M. P. Salama a présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres une étude des voies romaines de l'Afrique du Nord ainsi qu'une carte du réseau routier dans l'Antiquité dressée sur ses indications par le Service Cartographique du Gouvernement Général. Une communication de M. Marec sur les premières trouvailles d'Hippone a été lue en Décembre à l'Institut.

L'ouvrage de M. Gilbert Picard sur ses fouilles à Messad (*Castellum Dimmidi*), quatrième volume de la Collection des Missions Archéologiques de la Direction des Antiquités, a enfin paru.

Le compte rendu des fouilles de M. Cintas dans la nécropole punique de Tipasa a été publié en cours d'année dans la *Revue Africaine*.

La médaille Paul Blanchet décernée par l'Académie des Inscriptions pour des découvertes relatives à l'Archéologie de l'Afrique du Nord a été attribuée au Colonel Jean Baradez pour ses travaux sur le *limes*.

Louis LESCHI,
Correspondant de l'Institut,
Directeur des Antiquités de l'Algérie.

Le Gérant : GABRIEL BOUTAREL.

Tome XCIII

3[e] et 4[e] Trimestres 1949

REVUE AFRICAINE

BULLETIN TRIMESTRIEL

publié par la

SOCIÉTÉ HISTORIQUE ALGÉRIENNE

Quatre-vingt-quatorzième Année

ALGER

au Siège de la Société : FACULTÉ DES LETTRES

(INSTITUT DE GÉOGRAPHIE)

HANNON AU MAROC

Le Maroc atlantique a-t-il été jalonné de comptoirs phéniciens ? Carthage les a-t-elle reconnus et relevés ? L'absence de vestiges significatifs, phéniciens ou puniques, oblige-t-elle à conclure au caractère fabuleux des récits antiques ? ou faut-il seulement regretter l'insuffisance des fouilles ?

Autant de questions qu'après les remarquables travaux de Gsell, Marcy et Carcopino (1) on hésite à se proposer encore. Où tant d'érudition, de sagacité et d'ingéniosité n'a abouti qu'à des solutions divergentes et conjecturales, un profane risque d'obtenir peu de crédit.

Il nous a semblé pourtant que telles hypothèses, avancées sous la garantie de grands spécialistes de l'histoire, de la géographie ou de la philologie, n'interdisaient pas des suggestions, inspirées à la fois d'un nouvel effort critique à l'égard des textes anciens et de quelques investigations au long de la côte marocaine.



I. — LES THESES

Rappelons d'abord rapidement les principales thèses françaises en présence.

Pour Gsell, l'existence de comptoirs phéniciens antérieurs aux établissements carthaginois paraît probable ; mais il hésite à affirmer que Carthage, au temps du Périple d'Hannon, les ait retrouvés vivants. L'audacieuse navigation, qui, des Colonnes d'Hercule, conduit les pentécontores libyco-phéniciennes jusqu'à la lointaine Cerné, puis aux limites habitables

(1) St. Gsell, *Histoire ancienne de l'Afrique du Nord*, I, p. 472-523 ; G. Marcy, dans *Hesperis*, 1935, p. 21-62 ; Id. *Le « Périple d'Hannon » dans « le Maroc antique » de M. Jérôme Carcopino*, Journal asiatique, 1943-45, p. 1-57 ; J. Carcopino, *Le Maroc antique* (1943), p. 49-163 (2e éd., 1947).

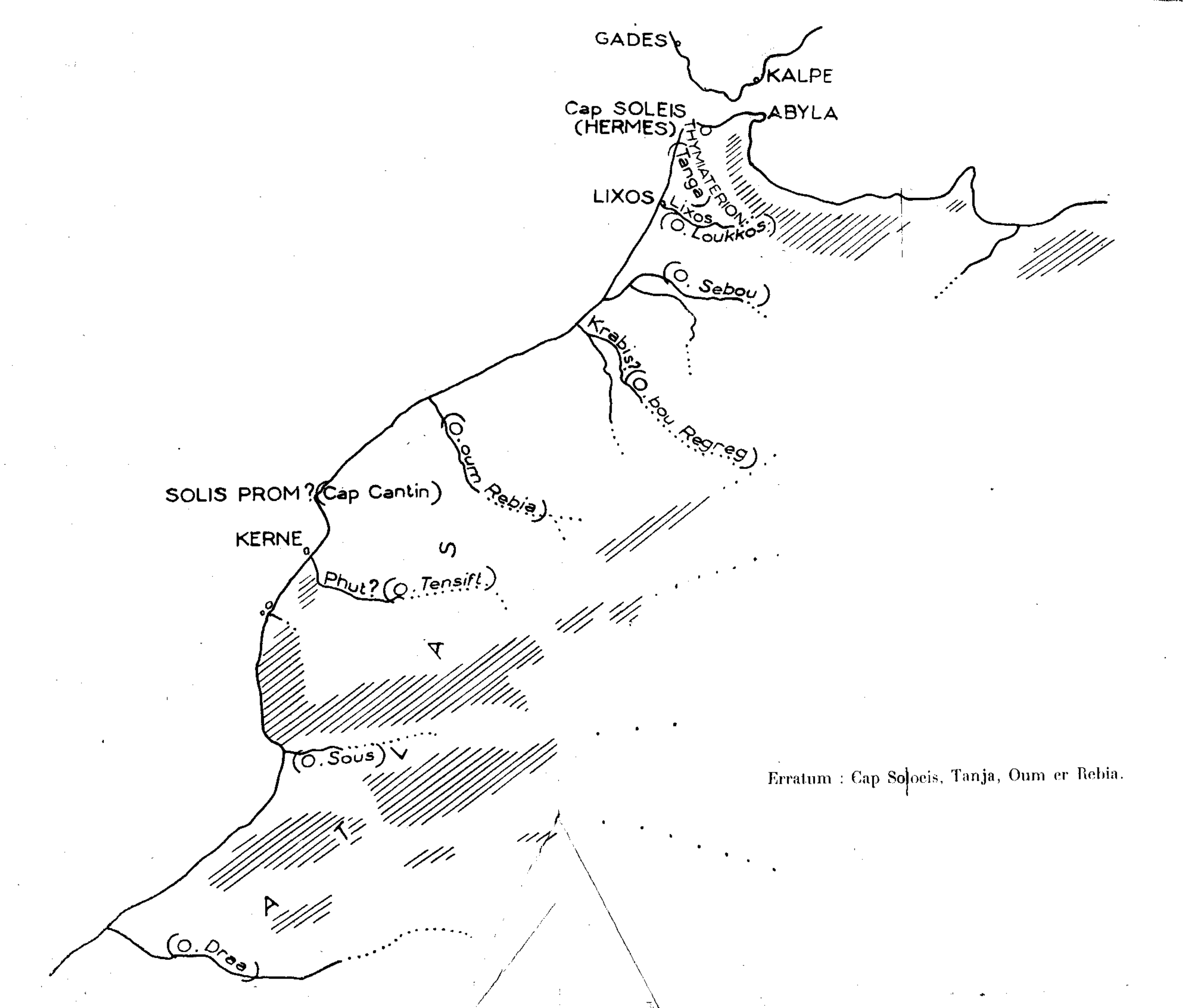
de l'Afrique mystérieuse, aurait seulement bénéficié aux divers mouillages d'un accueil sympathique auprès des populations indigènes, autrefois initiées par Tyr à la civilisation du monde oriental et demeurées par là plus naturellement perméables à des influences indirectement phéniciennes.

Pour M. Carcopino, la sûreté avec laquelle Hannon accomplit sa mission, c'est-à-dire dépose ses colons aux sept emplacements désignés par le texte, puis reconnaît la côte sud, depuis le Sénégal jusqu'au fond du Golfe de Guinée (?) où aboutissent les Routes de l'Or ; enfin telles lacunes ou réticences calculées dans la narration, sont autant de preuves que les Carthaginois savaient parfaitement où ils allaient, mais voulaient donner le change. Cette connaissance de la côte, ils la devaient aux relations commerciales et sans doute politiques, renouées auparavant par Carthage avec Gadès (Cadix) et Lixos (auprès de Larache), c'est-à-dire avec les deux postes avancés de la Thalassocratie tyrienne abattue. Hannon ne « fondera » pas de villes, hors Thymiatérion : il consolidera les bases lixites en les repeuplant de Sémites moins abâtardis ; il les incorporera, avec ou sans leur adhésion, au vaste Empire de la Ville Nouvelle, fondée par Didon.

Quant à M. Marcy, dans un substantiel article consacré à la toponymie du Périple, il avait adopté en gros les conclusions de Gsell, mais substitué aux étymologies sémitiques, des interprétations tirées du berbère ; ce qui équivaut, semble-t-il, à reconnaître aux indigènes une réalité ethnique plus irréductible et, par voie de conséquence, à restreindre la part d'influence phénicienne dans l'organisation commerciale de la côte marocaine au temps d'Hannon.

Pour fonder leurs conclusions, nos trois auteurs s'appuient essentiellement sur le Périple d'Hannon, retenu entre les autres témoignages comme représentant une relation de première main (encore que traduite du punique en grec et peut-être abrégée).

Ils sont d'accord en gros sur la détermination des deux premières étapes de l'itinéraire. Le convoi de 60 navires à 50 rameurs, avec ses 30.000 personnes des deux sexes, les vivres et le matériel nécessaires, part de Carthage, mais fait évidemment escale dans les comptoirs méditerranéens et peut-



Erratum : Cap Soloeis, Tanja, Oum er Rebia.

être même à Gadès (Pline : « Circumvectus a Gadibus »). Un rassemblement dans cette vieille et puissante colonie tyrienne paraît indispensable à M. Carcopino ; pour expliquer le silence du texte à son endroit, il suppose une volonté de dissimulation, dont nous apprécierons plus loin les causes et la plausibilité.

ETAPE I

Hannon double les Colonnes d'Hercule et navigue deux jours au delà, puis fonde une ville qu'il nomme Thymiatérion. Des commentaires de Gsell, Marcy et Carcopino, il résulte que pour eux, c'est à la hauteur du Cap Spartel qu'il convient de localiser le départ.

Premier postulat à notre avis. Nous y reviendrons.

Ils évaluent d'un commun accord la distance parcourue pendant ces deux premiers jours de navigation à environ 200 kms. Distance considérable, dira-t-on, pour une flotte que ralentissent des transports lourds (γαῦλοι), que préoccupe le souci de rester « groupés ». Mais cette vitesse s'autorise d'un texte d'Hérodote ; ce texte dont on a abusé manifestement (nous l'examinerons plus loin) fixe à 126 km. par jour et 121 km. par nuit environ les possibilités d'un navire au Ve siècle.

Quoi qu'il en soit, Hannon aura dû couvrir en deux jours une première étape de 200 km. avec ses 30.000 colons ; car Thymiatérion qu'il va fonder, doit se situer à l'embouchure du Sebou, si l'on en croit un texte du Grec Scylax qui place une ville du nom de Thymiateria (avec a, notons-le en passant) près d'un certain fleuve Krabis, mentionné au sud de Lixos, et qu'on identifie, *sans preuve aucune et au jugé*, avec le Sebou.

ETAPE II

« Reprenant la mer dans la direction du couchant, dit le Périple, nous arrivâmes au Soloeis, promontoire libyen, hérissé de forêts ». Là, l'expédition élève un autel à Poseidon.

Hannon est muet sur la durée de cette deuxième étape. Omission regrettable, mais commode. Tous les commentateurs

situent le Soloeis au Cap Cantin, soit à 330 km. environ de Thymiatérion (du Sebou). Identification discutable. Ils reconnaissent pourtant que la roche y est complètement nue aujourd'hui et que la disparition de la forêt est fort ancienne. Ils font bon marché de l'objection et y répondent par une série de considérations dont on peut contester la solidité.

1° Scylax, disent-ils, situe le Soloeis à 3 jours de bateau du Cap d'Hermès, lequel doit correspondre, selon Gsell au Ras el Kouas, selon Carcopino à Aïn Bellita (ancien poste romain « Ad Mercuri »?), soit à un point éloigné d'une trentaine de kilomètres du Spartel. Cette étape de 3 jours serait donc de 500 km. environ, soit de 166 km. par jour ; vitesse excessive, mais acceptable à la rigueur, si l'on admet des vents et des courants favorables.

Nous croyons cette vitesse proprement *impossible*. Hérodote dit en effet : 126 km. « au maximum ». Et en Méditerranée, où l'amplitude des vagues ne gêne pas la progression ! Comme par ailleurs les circonstances interdisent absolument ici une navigation nocturne, on doit honnêtement, ou récuser ce témoignage de Scylax, ou renoncer à en tirer une telle interprétation quant au Soloeis, quelle que soit par ailleurs l'identité exacte du Cap Hermès sur laquelle nous reviendrons.

2° Hérodote signale le Soloeis comme « le point extrême de la Libye ». On veut voir là, un argument en faveur du Cantin. Mais cette qualité, que d'ailleurs les caps Sim et Ghir disputeraient à bon droit au Cantin, ne ressort guère qu'à la lecture d'une carte moderne du littoral marocain ; elle échappait sûrement à un navigateur ancien, serrant la terre de près, et progressant au jour le jour, de baie en avancée, sans boussole. A preuve les monumentales erreurs d'appréciation, cautionnées par des géographes de profession comme Strabon et Ptolémée.

3° Scylax souligne le « saillant important » que fait le Soloeis dans la mer (ἀνέχει μάλιστα). De cette information plutôt vague, on déduit que c'est là, et là seulement, que s'explique une précision embarrassante, au § 4 du Périple d'Hannon : .... « (du Soloeis) nous mîmes le cap *au levant* pendant une demi-journée..... ». La côte du Cantin ne file pas à l'Est, mais c'est la première fois qu'elle s'infléchit au Sud-Est, direction qui a pu être confondue par Hannon avec le levant.

Sans doute, mais cette inflexion de la côte ne dépasse pas une douzaine de kilomètres ! Les Carthaginois, depuis le Cantin, apercevaient à l'œil nu le saillant suivant, juste à la même hauteur que le Cantin. Il est à peu près certain que leur navigation, loin d'épouser l'échancrure du littoral, les a conduits droit sur le Cap Safi et que cette orientation provisoire de la falaise ne leur a pas paru digne d'être ainsi soulignée dans un compte rendu général.

4° Enfin, Pline et Ptolémée mentionnent un « Promontorium Solis » (Ἡλίου ὄρος) à la hauteur approximative du Cantin : on peut voir là une transposition par étymologie fantaisiste du mot libyen « Soloeis » en « Solis ».

Conjecture simplement plausible ; mais Pline et Ptolémée sont par ailleurs si mal renseignés sur cette région qu'on peut se demander, si pour eux déjà cette identification n'était pas une conjecture, au même titre et sans autre valeur que la nôtre.

5° Reste une présomption en faveur du Cantin, que M. Marcy croit pouvoir tirer, par le berbère et le touareg, du mot Soloeis : « sul-weis » = empreinte du sabot du cheval : le cap aurait la forme d'un sabot (?) et une vieille légende des alentours attribuerait à un étalon sorti de la mer, la régénération de la race chevaline dans la contrée...... Il y a là, plus de poésie que de vraisemblance.

Etapes III - IV - V

Ici commencent les divergences entre nos trois commentateurs.

Les étapes III, IV et V du Périple conduisent successivement Hannon :

1° En une demi-journée à un « lac » (λίμνη).

2° En une journée à une portion de la côte où, assez bizarrement, il fonde coup sur coup (la simple conjonction *et* relie

les noms) cinq « villes » : Karikon Teikhos, Guytte, Akra, Melitta et Arambys.

3° En un laps de temps indéterminé à « un grand fleuve, le Lixos, qui coule de la Libye ».

Pour chacune de ces trois étapes, que proposent MM. Gsell. Marcy et Carcopino ?

GSELL :

1° Comme il n'y a ni lac, ni marécages à une demi-journée au sud du Cantin, il faut que la région se soit desséchée (?)

2° Les cinq colonies massées assez anormalement « à une journée » du prétendu lac n'offrent guère de vraisemblance. Hors Safi, où les placer ? A moins qu'une altération du texte ......? !

3° Quel est ce Lixos ? Hannon y rencontre des « bergers paissant leurs troupeaux » et ce caractère pastoral convient au Lixos traditionnel, celui que Scylax, Pline et Ptolémée connaissent et que nous appelons Loukkos. En revanche, les « Ethiopiens inhospitaliers » qui habitent « au delà », ces « grandes montagnes » où le fleuve prend sa source, les étendues « désertiques » qui le séparent de l'île de Cerné à l'étape suivante ; tout cela invite à le chercher vers le Sud, au delà du Sous : au Dra .

Gsell distinguera donc un Lixos-Loukkos, qu'Hannon d'ailleurs, fait singulier, ne mentionnerait pas, et un Lixos-Draa, seul reconnu par lui.

Embarrassante dualité, *qu'aucun autre texte ne confirme !*

Si, pourtant ; mais au prix d'une correction, tout arbitraire : Scylax, dans son Périple, cite entre le Soloeis et Cerné, un certain fleuve Ξιῶν. Pourquoi n'en pas faire Λιξιῶν ?

Evidemment, il reste encore une étrangeté : ces troupeaux qu'évoque Hannon, paissant ...... au delà de Tiznit et d'Ifni, à l'orée du désert......!

Disons tout de suite que ces solutions ne satisfont pas vraiment le sens critique du grand historien et qu'il préfère avouer son incertitude.

MARCY :

1° A une demi-journée du Cantin, il y a le Tensift, fleuve il est vrai et non lac ni marais ; mais le Tensift est très large à son embouchure et il l'était plus encore en un temps où l'irrigation ne l'épuisait pas et où il remplissait son lit.

2° Les cinq villes se distribueraient de la façon suivante : *Karikon Teikhos* à *Mogador*, parce que située à une journée du Tensift - lagune (les deux termes signifieraient : « grand enclos fortifié », de *karakon* « grand » en canarien, et τεῖχος, synonyme de *gadir*, « emplacement retranché » en berbère ; d'où également : Gadès, Agadir) ;

Guytté à *Funti*, près d'Agadir, parce que le mot signifie « éminence » (?) et que Funti est sur une dune. M. Marcy signale, cependant, qu'en berbère il signifie en général « pointe » d'où *piquet de vigne*, treille. Il en rapproche le mot Cotès, Κώτης, qui chez Scylax et Ptolémée désigne le Spartel ou la région voisine, *couverte de vignes*. (Etymologie caractéristique sur laquelle nous reviendrons) ;

Akra, corrigée assez conjecturalement en Agla, à *Aglou* sur l'Oued Adoudou ;

Melitta, trasformée en Mésita, au bénéfice d'une faute de copiste supposée (?) auprès de l'Oued Massa, représentant peut-être le Masatat de Pline ;

Enfin *Arambys*, sans raisons bien claires, non loin du mouillage d'Aséké et de l'embouchure du Noun.

Qu'en penser ? D'abord c'est placer bien loin ce noyau de colonisation à près de 500 et jusqu'à 800 kms, soit au moins cinq jours sans escale, de la première colonie, Thymiatérion du Sebou ; ensuite plusieurs de ces identifications paraissent bien interchangeables ou problématiques.

3° Quant au Lixos-Draa, M. Marcy se rallie à l'opinion de Gsell, et s'efforce de la justifier par un assez laborieux rapprochement : le Draa serait baptisé Lixos, soit « rivière envasée » (?) à cause de son analogie avec le Lixos-Loukkos. Chose surprenante si l'on en croit les géographes qui prêtent au Draa depuis les temps historiques un lit à sec bien avant la côte, et si, comme le veut M. Carcopino, son estuaire est aujourd'hui occupé par des champs d'orge.

CARCOPINO :

La thèse est ici originale et fait l'objet d'une bonne partie

de l'étude consacrée au « *Maroc punique* » dans le « *Maroc antique* ». En voici l'essentiel :

1° Le texte d'Hannon dit au § 4 : « Πάλιν ἐπέβημεν πρὸς ἥλιον ἀνίσχοντα ἡμέρας ἥμισυ ».

M. Carcopino traduit, non plus comme on fait d'ordinaire : « Nous mîmes ensuite le cap au levant », traduction où le mot πάλιν s'entend comme « rursus » (nous reprîmes la mer en direction du levant), mais par « Nous rebroussâmes chemin vers le levant ». Dès lors, en remontant la côte vers le N.-E., confondu aisément par Hannon avec le levant, le lac ou marais « à une demi-journée » du Cantin coïncide plausiblement avec la merdja d'Oualidia.

Interprétation séduisante. On se permettra ici une seule réserve : cette lagune, qu'aucune eau douce n'alimente et qui communique en revanche, et de façon permanente, avec la mer par deux passes (cf. Gruvel : « Etude sur les lagunes de la côte occidentale du Maroc ») peut-elle avoir été « pleine de roseaux » et avoir servi de pacage à des troupeaux d'éléphants selon le texte ? On le croira difficilement.

2° Les cinq villes, fondées par Hannon au cours de cette étape, se répartissent où l'on voudra en remontant vers le Nord, du Cantin jusqu'au Lixos-Loukkos ; région assurément plus propice que celle que proposait M. Marcy, de par ses embouchures et sa fertilité. L'indication du texte « à une journée de ce lac-marais » est un peu sommaire ; mais on peut penser que cette distance concerne la première des cinq colonies. Hannon aurait négligé de préciser les autres distances : ce qui ne laisse pas de surprendre dans un compte rendu officiel, consacré précisément à un enracinement massif de colonies, mais que M. Carcopino explique d'une façon que nous verrons plus loin.

3° Le Lixos reprend alors sa vraie place, au Loukkos actuel. C'est de là qu'Hannon, ayant fondé 6 villes et presque rempli la première partie de sa mission, repartira vers le Sud, vers Cernē et le pays de l'Or.

L'hypothèse se tient fort bien dans ses grandes lignes. Il reste à expliquer, d'une part, la raison de ce singulier va-et-vient, d'autre part, le pourquoi de certains détails assez inattendus dans le récit. C'est par là que la démonstration de M. Carcopino nous paraît sujette à caution.

A) Dans cette pointe, poussée sans escale de Thymiatérion au Soloeis-Cantin, où les Carthaginois s'arrêtent pour dresser un autel à Poseidon, M. Carcopino voit une sorte de pèlerinage à un lieu déjà consacré par des Liby-Phéniciens de Lixos. Mais les objections viennent en foule.

1° La préexistence de comptoirs libyens dans cette région n'est qu'une supposition, ici trop utile pour être probante et par ailleurs rejetée par Strabon.

2° Si on l'admet, pourquoi ces Phéniciens avaient-ils choisi pour le consacrer, ce cap que ne recommandait spécialement ni sa position (arrière-pays sans le moindre intérêt), ni son altitude (60 m., mais sa hauteur, à l'aplomb, est d'une vingtaine de mètres) ?

3° Ne serait-il pas plus naturel pour Hannon d'honorer Poseidon, Dieu des tempêtes (quelle que fût la déité punique, d'ailleurs incertaine, que représente ce substitut grec), *avant* de se risquer ainsi vers le sud, avec ses navires encore surchargés des colons destinés à 6 villes futures ?

4° Et surtout, quel gaspillage de temps, d'efforts, de vivres, pour des gens aussi réalistes, aussi peu mystiques que ces commerçants sémites ! Etrange promenade de près de 350 kms, au large des lieux mêmes qu'on occupera *seulement au retour !*

B) Il y a aussi, à la lecture, des points qui se concilient mal avec l'hypothèse de M. Carcopino.

1° Pourquoi, leurs dévotions achevées, ces Carthaginois qu'on nous a dit pilotés par des spécialistes de la côte atlantique, embarqués à Gadès, s'arrêtent-ils en touristes curieux (§ III) dans ce « lac-marais » (Oualidia) à une demi-journée du Soloeis-Cantin ? Pourquoi cette précision inattendue dans l'horaire, pour une étape dénuée d'intérêt, sinon cynégétique, alors que, de Thymiatérion au Soloeis, étape essentielle, le narrateur n'a fourni aucune indication de durée ?

2° Pourquoi Hannon, ayant installé ses cinq colonies et parvenant à destination dans sa remontée vers le Nord, note-t-il : « Nous arrivâmes à un *grand* fleuve, le Lixos » ?

Certes le Loukkos n'est pas négligeable, mais Hannon qui a longé de près le rivage et choisi les emplacements des cinq villes, a-t-il pu ne rien dire de ces fleuves à l'énorme débit, (gigantesque pour un Carthaginois) que nous nommons aujourd'hui l'Oum er Rebia et le Bou-Regreg ? Et le Sebou, qu'il n'a même pas mentionné, lors de la fondation de Thymiatérion, ville à laquelle il conférait pourtant sa raison d'être et son importance ?

Non. Le texte est clair et traduit ici la surprise reconnaissante de navigateurs, peu habitués à trouver à des fleuves africains un pareil débit. Le Lixos est bien le premier « grand » fleuve que rencontre l'expédition. Aussi s'empresse-t-elle d'y relâcher un peu et de s'aboucher avec des gens de l'endroit, bergers et chasseurs fortunés.

Il est vrai que, pour M. Carcopino, cette évocation pastorale est mensongère et que ces Lixites « nomades » sont en réalité, par un camouflage subtil, des « Numides », groupés autour d'une ville phénicienne antique, puissante, d'accord avec Hannon sur les plans d'expansion de Carthage.

Il faut ici préciser la thèse, soutenue avec érudition et autorité, mais, croyons-nous, quelque subtilité et beaucoup d'à priori, par M. Carcopino.

Bien qu'*aucune allusion* à la « ville » de Lixos ne se rencontre avant le Périple de Scylax, soit vers 340 (Gsell), bien après la date probable du Périple d'Hannon (450 ?) il suppose qu'à Gadès, fondée vers 1.100 (?) correspondit dès la même époque un comptoir tyrien, son pendant sur la côte africaine. Ces deux forteresses, gardiennes du Détroit, devaient entretenir selon lui avec Utique, relais méditerranéen, et Tyr, la mère patrie, des relations régulières.

Carthage, fondée vers 813, remplace Utique et le réseau commercial avec les deux filiales de l'Extrême occident se serait resserré, tournant au monopole oppressif, dès que la « Nouvelle ville » se fut tirée à son avantage de débarquements en Sardaigne, en Sicile, aux Baléares, en Espagne du Sud; c'est-à-dire précisément vers l'époque où l'on place communément le Périple d'Hannon, vers 450.

Des colonies Tyro-lixiennes se seraient installées peu à peu vers le Sud, plus ou moins affranchies par la distance, mais toujours vivaces. Hannon aurait été chargé de reprendre contact avec ces comptoirs sud-africains plus ou moins berbérisés et d'aviser aux moyens d'y faire reconnaître Carthage et son Empire.

L'hypothèse, dans son ensemble, est ingénieuse et plausible.

Mais pourquoi, dira-t-on, ce prétendu voyage à caractère *d'exploration* relaté par le Périple, si les Carthaginois se bornent à renforcer des établissements déjà connus d'eux et presque alliés ? Pourquoi cette narration pleine d'omissions, de renseignements obscurs ou inexacts dans un rapport officiel ? M. Carcopino répond : *C'est justement pour égarer le lecteur !*

En effet, Carthage se soucie peu de renseigner ses concurrents. Elle les abuse par des « fausses confidences ».

On voit ce que cette position offre à la fois de commode et de dangereux. Tout détail gênant pourra être tenu pour invention mensongère, propre à dérouter les curieux.

La thèse d'abord séduit ; elle ne devient inquiétante qu'à force d'opportunité, et l'extraordinaire subtilité psychologique prêtée au narrateur, ce mélange trop « carthaginois », à la manière de la fameuse *fides punica*, de ruse et de franchise alternées, apparaissent souvent bien romanesques.

On relit alors le texte du Périple, si peu littéraire, hors quelques réminiscences vers la fin, si « naïf » au sens où on applique le mot à Hérodote, si gauche au demeurant, et l'on a peine à croire qu'il y ait tant à deviner entre les lignes. Et on se dit que l'énigme doit avoir une solution plus simple.

Tout bien considéré, l'interprétation proposée par M. Carcopino pour les étapes III, IV et V du Périple, dépend d'un système de conjectures qui, pour harmonieusement coordonné qu'il soit, réclame une « mise de fonds » préalable, disons même un « découvert » excessif. Plus respectueux de la lettre que certains, c'est en revanche, l'esprit du texte qu'il sollicite.

Le problème de ces 3 étapes reste à résoudre.

Etape VI : Cerné

Nous touchons dans la narration du Périple aux confins du Maroc. Du Lixos, Hannon pousse à l'Ile de Cerné, d'où il s'aventurera le long du désert. Ses notes, de plus en plus

fragmentaires, donneront aux commentateurs plus de tablature encore.

Où faut-il donc situer cette Cerné qu'Hannon atteint après « 2 jours de navigation vers le Sud le long du désert (παρεπλέομεν τὴν ἐρήμην), puis 1 jour vers l'Orient » ? Cette Cerné qu'il considère comme « symétrique » de Carthage, c'est-à-dire à la même distance des Colonnes d'Hercule ?

a) Pour Gsell, à partir du Lixos-Draa, ces temps conduisent à la Séguia-el-Hamra, oued ou plutôt déversoir à cours intermittent du Rio de Oro. Notons que pour ne couvrir que 350 kms en 3 jours, Hannon, pourtant allégé de tous ses colons, a dû modérer on ne sait pourquoi cette vitesse régulière de 130 kms et plus, qu'on justifiait au départ au moyen d'Hérodote ; que de plus le 3e jour, à en croire la carte, la côte tourne au Sud-Ouest et non au Levant.

En dépit de ces difficultés, un fragment de Scylax paraît légitimer un recoupement probant : selon lui, la distance des Colonnes à Cerné, soit 1.400 kms si on place Cerné à la Séguia-el-Hamra, se couvre en 12 jours. Or il a dit ailleurs que le trajet Carthage-Colonnes d'Hercule, soit 1.500 kms, peut s'effectuer « dans les circonstances les plus favorables » il est vrai, en 7 jours et 7 nuits. Cela paraît confirmer, par une équivalence suffisante de 12 périodes diurnes à 7 périodes diurnes augmentées de 7 périodes nocturnes, la position de Cerné à la Séguia-el-Hamra.

Voilà qui va fort bien, mais....... à cette latitude, il n'y a pas le moindre îlot !

On devine la réponse : l'île a pu disparaître !

b) Cette difficulté amène M. Carcopino à proposer après Muller un emplacement plus favorisé ; car la baie de Villa-Cisnéros, au Rio de Oro, à 350 kms au Sud de la Séguia-el-Hamra, recèle effectivement, non pas seulement une île, mais deux îles, dont l'une justement au fond de la baie (ἐν μυχῷ) porte précisément le nom de « Herne » ! Croire à une survivance étymologique séduit M. Carcopino ; mais il reconnaît loyalement que le terme a pu venir, par le fait de quelque navigateur anglais, de l'abondance des oiseaux de mer et de passage, en particulier des « hérons » dans les parages.

D'ailleurs l'identité exacte de l'île compte peut-être moins que la destination de l'escale. Pourquoi en effet, s'arrêter là ? pourquoi établir là une sorte de garnison, renforçant un hypothétique poste lixite antérieur (c'est ainsi que M. Carcopino interprète Κατοικίζειν) ? Pourquoi, après avoir repris la mer jusqu'à un « fleuve grand et large, plein de crocodiles et d'hippopotames », faire demi-tour sans raison explicite et revenir à Cerné ?

L'explication, il faudrait la chercher, selon M. Carcopino, dans la nature même de la mission secrète, confiée à Hannon par Carthage : l'Or de l'Afrique, cet Or, dont la légende est parvenue, à travers les solitudes désertiques, aux rivages méditerranéens, ces trésors fabuleux que les orpailleurs noirs du Sénégal et du Niger cèdent contre les pacotilles, Carthage veut se le réserver. Pour assurer son encaisse métallique, Hannon, aidé par les pilotes et les interprètes lixites, jettera les bases d'une exploitation méthodique de la côte sud-africaine. Les produits en seront entreposés à Cerné, choisie comme constituant un relais à distance convenable des Colonnes et à proximité relative des régions aurifères.

Thèse logiquement satisfaisante à priori, mais qui soulève dès l'abord une grave objection : hors un fragment d'Hérodote, *aucun texte antique ne fait allusion au trafic de l'or dans cette région, à l'époque* (2).

On conçoit évidemment qu'Hannon, dans un rapport public, n'ait pas dévoilé son objectif ni proclamé ses résultats : toute quête de l'or s'entoure de discrétion. On admettra même à la rigueur, qu'assez ingénument il ait cru, par ses fleuves enflammés, ses montagnes hantées et autres épouvantails, (§ § 14 à 18), dissuader les rivaux d'y aller voir. Mais le raisonnement paraît captieux, qui tire argument positif .... de son silence même quant aux Pactoles africains !

Si par ailleurs on se souvient que *l'existence* même de Lixos comme métropole atlantique des intérêts libyco-phéniciens à l'époque ne repose, jusqu'à plus ample information que sur d'ingénieux, mais très aléatoires rapprochements (et M. Carcopino avoue lui-même qu'à part l'antiquité d'un Mel-

---

(2) Hors une laconique allusion de Palaiphatos.

qarth lixien, affirmée par Pline, *on ne sait exactement rien, ni de sa fondation, ni de l'évolution de sa puissance*), on reconnaîtra que cette flatteuse construction s'appuie sur des fondements bien fragiles.

A ces deux objections majeures, on en peut ajouter d'autres.

D'abord, si les indications de l'itinéraire quant à la durée des étapes ont un sens, comment concilier les 3 jours de l'étape VI avec l'interminable ruban de côte qui va du Lixos-Loukkos à la Cerné-Herne, soit plus de 1.600 kms ? Précisions mensongères, escamotages astucieux, bien sûr ! Mais une telle explication ne satisfait pas longtemps.

Il y a ensuite les développements que Scylax, souvent nommé déjà, consacre au rivage et à l'hinterland de Cerné. Ils méritent une analyse détaillée, mais en passant notons que M. Carcopino, fidèle à sa thèse préalable, écarte ironiquement toutes les précisions qui cadrent mal avec sa Cerné subdésertique. Des indigènes de haute stature et cavaliers redoutables ? Simples croquemitaines, inventés à plaisir par quelque Carthaginois, désireux de duper un Grec crédule. De la vigne, dit Scylax, au point que les Carthaginois font là-bas le plein de leurs amphores ?. « Qui croira jamais que la vigne ait jadis prospéré dans le désert au point d'alimenter l'exportation...! » — Evidemment, mais à condition qu'on accorde que Cerné est bien en face du Rio de Oro ; ce qui n'est pas prouvé.

Nous ne suivrons pas au delà de Cerné Hannon et ses commentateurs. La détermination des étapes jusqu'aux différentes « Cornes » où l'on a voulu voir certains accidents majeurs de la côte, du Sénégal au Cameroun, tient beaucoup plus de la divination que de la déduction. Aussi bien la première partie du Périple, des Colonnes à Cerné, intéresse-t-elle seule le Maroc, et se prête-t-elle davantage à vérifications. C'est celle-là que nous tenterons maintenant d'éclaircir.

Mais auparavant, nous croyons indispensable de nous y préparer en nous affranchissant de quelques préjugés assez courants.

***

II. — MIRAGES ?

Nous n'aimons pas voir attenter à la sacro-sainte majesté des anciens. Nos humanités les ont rendus presque tabous à nos yeux d'enfants. Au long des traductions patientes, des maîtres passionnés se sont appliqués à nous convaincre que ces hommes ne pensaient pas seulement, ne sentaient pas seulement comme nous, mais que leur univers équivalait bien souvent à celui que l'effort scientifique a créé pour nous depuis peu.

Nous croyons volontiers que les Egyptiens en savaient plus que nous en astronomie ; que les bains et appareils sanitaires des Grecs l'emportaient sur les nôtres ; que les Romains restent nos maîtres en matière de ponts et chaussées, etc...

N'est-ce pas un mirage ? On ne querelle plus à propos des Anciens et des Modernes ; mais est-on bien sûr que les Modernes aient triomphé ? La preuve que les Anciens tiennent encore des positions solides, au tréfond de nous, c'est que nous acceptons sans discuter les reconstitutions les plus avantageuses du passé, depuis les héros de Corneille, nés chez Tite Live du nationalisme le plus « méridional » jusqu'aux galères à 5 rangs de rames et plus, tenues aujourd'hui pour impossibles.

Quelques historiens se sont attaqués à ces mirages du sentiment. A leur école, tâchons, dût la chose nous coûter, d'être sceptiques et peut-être de dessiller nos yeux.

Pour en revenir au Périple, les Liby-Phéniciens connaissaient-ils l'Afrique en long et en large ? Drainaient-ils déjà, avec plus de méthode que nos modernes organismes de prospection, les placers du Niger, après avoir installé à demeure le long de la côte marocaine leurs factoreries et leurs métropoles commerciales ?

Osons en douter. L'exemple vient de loin. Pline écrit au Livre V, § 8, de son Histoire Naturelle : « Hannon, commandant à des Carthaginois, reçut mission, au temps où s'épanouissait la puissance punique, de reconnaître le pourtour de l'Afrique ; il a laissé des notes (« commentaires ») qu'ont suivies la plupart des écrivains grecs et romains ; ceux-ci veulent, entre autres affirmations tenant du conte, qu'il ait

fondé là-bas maintes villes ; mais il n'en reste ni souvenir ni traces ».

C'était poser déjà, et résoudre négativement, il y a près de 2.000 ans, le problème des comptoirs puniques, au Maroc et au delà. Vers l'An 70 après J.-C., le vieux compilateur, rapprochant les textes d'Hérodote, d'Hannon, d'Eratosthène, de Polybe et de combien d'autres, constatait que la plupart d'entre eux se pillaient sans vergogne ; qu'ils accueillaient des fables à dormir debout, comme celles d'Antée et du Jardin des Hespérides, sans le moindre effort critique ; qu'à s'en tenir aux témoignages contemporains et sûrs, il ne restait à peu près rien de ce mirifique passé.

Ce scepticisme, hérité sans doute de Polybe et de Strabon, s'appuyait-il sur une enquête suffisante ? Il est malaisé de la savoir. Quoi qu'il en soit, le litige après Pline n'apparaît pas tranché et 18 siècles plus tard, la curiosité archéologique se donne carrière à propos de la Province Romaine, puis des Maurétanies. La substantielle édition des Géographes grecs, offerte par Muller dans la Collection Didot, fait le point quant aux sources grecques, relatives aux circumnavigations atlantiques ; ses conclusions sont déjà intrépides, malgré l'ignorance où l'on est à l'époque, du détail de la côte.

Cette ignorance même a l'avantage de laisser le champ libre à l'imagination et les fouilleurs de textes n'en manquent pas. Déjà tous les points du parcours d'Hannon ont été identifiés et repoussés audacieusement vers le Sud. C'est à qui fera davantage crédit, par une surenchère indifférente aux humbles réalités, à la marine carthaginoise et au dynamisme de ses négociants.

La tradition est fondée. Le respect des grands prédécesseurs empêchera de remettre en cause des identifications de lieux qui n'ont pour elles que leur ancienneté, au mépris de toute vraisemblance.

Nous voudrions oublier un instant tous les systèmes entassés sur les trois malheureuses pages du texte d'Hannon et les gloses souvent gratuites qui en ont brouillé les contours.

Toutefois, avant de relire le Périple avec des yeux neufs, rappelons quelques idées assez banales, mais de nature à éclairer cette lecture.

Les données de l'Histoire

Quand les Tyriens, vers la fin du 2e millénaire avant J.-C. (?) franchirent le détroit de Gibraltar et fondèrent Gadès sur une île du littoral andalou, que représentaient-ils exactement dans le monde oriental ? Une poignée d'insulaires, de race sémitique, partis du Rocher de Sidon et accrochés à un autre « Rocher » (en phénicien « Sour », devenu Tyr) à quelques encablures du Ras el Aïn.

Ces gens singuliers ont occupé ainsi tous les îlots de la côte phénicienne. Ils y ont bâti des remparts caractéristiques, allant en s'amincissant vers le sommet ; ils y ont creusé des citernes qu'alimentait par un système de déversoirs, l'eau tombée sur les terrasses ou sur des aires maçonnées en plan incliné ; ils y ont installé des entrepôts où s'entassaient les réserves alimentaires, indispensables en cas de blocus et les marchandises dont ces insulaires étaient les distributeurs à travers le monde méditerranéen.

En face de Tyr s'étendaient des faubourgs et dépendances, où les Seigneurs de l'île prenaient contact avec leurs clients immédiats : indigènes ou voyageurs, maraîchers, fournisseurs, mercenaires ; toute une population bigarrée qu'entretenait cette région du Proche orient, une des voies de passage les plus fréquentées du monde antique.

Sur leurs « barques rondes » (γαῦλος) ou leurs pentécontores plus rapides, ces insulaires, comme des mouettes dont la mer est l'élément, prenaient leur vol vers le Nord ou le Sud-Ouest, fréquentaient et razziaient à l'occasion les marchés égyptiens ou grecs : ils avaient repéré très vite les mouillages commodes, installé des relais contre la tempête et des cachettes en cas de poursuite.

La mer est vraiment leur domaine, si les îles de la côte sont leurs berceaux. Rarement les conditions géographiques ont plus évidemment modelé une race.

Ce vaste empire maritime, comment en assureront-ils la cohésion ? La routine et la logique les conduisent à occuper d'abord presque exclusivement des îlots ou à défaut des promontoires, isolés par des marais comme à Carthage : ils sont facilement reperables de loin, aisés à défendre, pratiques enfin

dès le moment qu'il ne s'agit que de troquer rapidement une pacotille, après un transbordement en canot jusqu'au rivage.

Ces îlots souvent ne sont même pas sur nos cartes ou n'ont pas reçu de nom officiel, tant ils sont exigus. (Nous nous en souviendrons à propos de Cerné). Ruine de falaise isolée en mer, amoncellement de rocs accessible à marée basse, ils suffisent, même sans eau de source, à peine recouverts d'une terre mêlée de sable et stérile, à ces sortes de « colporteurs des mers », qui y plantent pour ainsi dire leurs tréteaux légers ou du moins y installent un camp provisoire de toiles, comme dans nos foires provinciales, mais auprès de leurs barques tirées à sec.

« Lorsque les Carthaginois, dit Hérodote (IV. 196) arrivent chez les peuples qui vivent au delà des Colonnes d'Hercule, ils débarquent leur pacotille et la disposent le long de la grève; puis étant remontés à bord, ils font de la fumée » (peut-être en allumant des herbes humides à même le plancher de leur barque ? ou plutôt, s'ils campent dans un îlot, comme le suggère un texte analogue de Scylax, sur quelque éminence rocheuse ?). « Les indigènes voient la fumée et viennent au rivage, puis en échange des marchandises, déposent de l'or (seule mention vraiment concluante) et se retirent vers l'intérieur. Les Carthaginois descendent à terre pour voir et si l'or leur semble équivaloir aux marchandises, ils le prennent et s'en vont ; sinon ils remontent à bord et attendent ; les indigènes alors reviennent et déposent un peu plus d'or, jusqu'à ce qu'ils soient d'accord. Ni les uns ni les autres ne se font tort... ».

Cabotage prudent ; installations éphémères sur des points de la côte en marge du continent, où on ne peut ni les assaillir nuitamment, ni les bloquer ; troc à la muette, sous des formes convenues qui dispensent d'interprètes (les dialectes africains sont déjà une multitude), et qui garantissent la sécurité réciproque ; tels sont les trois caractères du commerce carthaginois avec les peuplades de l'Atlantique au V[e] siècle.

On peut estimer à plus forte raison que les Tyriens, leurs lointains prédécesseurs, s'en tenaient eux aussi à ces installations de fortune en fait de « comptoirs », mot beaucoup trop moderne, évocateur pour nous d'établissements à demeure.

Autant que de ce mot « comptoir » nous nous méfierons des concepts νῆσος et πόλις, quand la traduction grecque du Périple nous parlera pompeusement de l'« île » de Cerné et de la « ville » qu'y fonda Hannon.

Si nous savons nous garder des illusions d'optique, loin d'évoquer là-bas dans un Sud déjà désertique une Capitale de l'Or, puissant entrepôt d'où de véritables galions cinglent régulièrement vers Lixos, la métropole carthaginoise de l'Océan, nous remarquerons que, sans jactance aucune, Hannon *évalue le pourtour de Cerné à .... 5 stades, soit 800 à 900 m. !*

Un récif aussi exigu n'a pu évidemment servir à autre chose qu'à de brèves escales (à moins qu'on ne modifie gratuitement, comme on l'a fait parfois, les chiffres du texte).

Ajoutons que malheureusement ces camps légers, décrits par Hérodote, ne devaient pas laisser beaucoup de traces ; ce qui explique la vanité des recherches archéologiques.

Autre conséquence : il faudra beaucoup de ces brèves apparitions sur les îlots ou les promontoires de la côte pour que l'influence civilisatrice de Carthage pénètre les peuplades riveraines et laisse sur eux une empreinte indélébile.

Nous verrons pourtant que le mimétisme indigène aura gardé parfois quelque chose de cet humble trafic.

Mais Tanger et Lixos, dira-t-on ? De quel droit réduire ces cités au rang de marchés périodiques ? Précisons qu'il ne s'agit ici que des établissements présumés de Carthage et non de la Tingé et du Lixus de Pline et Ptolémée.

Que sait-on au demeurant de leurs origines et de leur évolution ? *Exactement rien.* Toutes les hypothèses du monde n'empêcheront pas qu'on doive s'en tenir à leur sujet aux seules indications suivantes :

Selon la légende (Pline), Tingé reçoit l'existence et son nom de la fille ou de la femme du géant Antée, vaincu par Héraklès. — Selon Strabon, Mela et Pline, Lixos possède un temple dédié à Melquart-Héraclés, plus vénérable encore que celui de Gadès. — *C'est tout !* C'est plutôt vague ! Et c'est écrit au I[er] siècle après J.-C. Aucun écrivain antérieur ne fait la moindre allusion utilisable à Tingé ou Lixos, sauf Hécatée de Milet, à en croire Etienne de Byzance. Nous verrons

plus loin quel crédit méritent ces fragments, en fait anonymes, d'un lexique géographique, postérieur de 12 siècles au géographe mis en cause !

Cette carence de renseignements est au moins troublante, surtout pour Tingé. Nous n'en concluerons pas, bien sûr, qu'avant le siècle d'Auguste, le littoral du détroit est resté désert. Faut-il croire alors qu'aucune agglomération notable, dépassant le village de pêcheurs ou le campement de nomades, trafiquants de peaux et d'ivoire, ne s'est développée dans ce site extraordinaire ? N'est-ce pas plutôt que dans les textes antérieurs à la chute de Carthage (-146), chez Hérodote, Hannon et le pseudo-Scylax, *Tingé porte un autre nom ?* Nous reviendrons sur cette possibilité qui nous paraît à priori une probabilité. Car comment admettre qu'une colonisation digne de ce nom ait pu s'installer sur la côte atlantique, sans que ses pionniers eussent assuré leurs communications avec le monde oriental par quelque poste fortifié, commandant le détroit ?

Quant à la prétendue « ville » de Lixos dont M. Carcopino croit pouvoir assurer qu'elle correspondait symétriquement à Gadès, pour des raisons logiques et géographiques (cf. « Le Maroc Antique », p. 50) qu'elle était puissamment retranchée et trafiquait par Cerné avec l'Extrême Sud, nous cherchons vainement son nom dans Hérodote ; nous trouvons bien dans Hannon, un fleuve Lixos, où vont boire les troupeaux des Nomades, mais rien qui suggère le moindre centre urbain ; Scylax, lui, mentionne une Lixos, « ville phénicienne » (πόλις Φοινίκων); mais son Périple, difficile à dater, ne remonte guère au delà du IIIe siècle (vers 337 ?) soit 750 ans après la fondation prétendue de Gadès et 100 ans après l'expédition d'Hannon. Encore les paragraphes qui traitent de l'Afrique Occidentale sont-ils probablement un appendice, ajouté au manuscrit par un anonyme à une date sans doute plus récente encore.

Malgré ces incertitudes, c'est essentiellement sur ce mot Φοινίκων que M. Carcopino fonde sa croyance en l'existence de comptoirs *tyriens*, antérieurs à Carthage, sur la côte atlantique. Comme si, de la part d'un grec, ce n'était pas là simplement une abréviation pour Λιβυφοινίκων et un équivalent de « puniques », phonétiquement explicable si le φ en grec classique se prononçait π, comme le veut Meillet. Le Dictionnaire Bailly donne le terme pour synonyme de « Carthaginois » dans 3 passages d'Hérodote, 1 de Platon, et son « etc. » prouve que ce ne sont pas là des références exhaustives. Les passages d'Hérodote en tout cas ne laissent aucun doute (3).

En résumé, il faut probablement renoncer au mirage d'un empire phénico-punique vraiment organisé sur l'Océan. Si Hannon s'est arrêté quelque temps chez les Lixites, il n'y a rien fondé de durable ; s'il a noté les avantages de la position pour un établissement futur, cet établissement tard venu disparaît vite et ne dépassera jamais les dimensions d'un modeste municipe, même au temps des Romains, si l'on en juge par les vestiges exhumés à Tschemmisch, près de Larache.

Prenons-en notre parti, malgré le prestige trompeur d'un passé que magnifient et poétisent nos humanités.

Les données de la Géographie

Le récit d'une circumnavigation dépend à la fois de la façon dont le navigateur s'attend à voir et voit réellement la côte, c'est-à-dire des préjugés et des possibilités d'observation de ce navigateur, autant que des caractères extérieurs de cette côte.

Cette vérité banale nous mettra en garde contre certains jugements hâtifs auxquels nous expose notre habitude des cartes modernes. Notre représentation figurée d'un contour littoral n'a aucun rapport avec la notion qu'en acquiert un marin qui, au ras de l'eau, se guidant sans boussole au soleil (quand il est visible) tâche, d'heure en heure, à faire la somme rectifiée des multiples zigzags, auxquels l'astreint son cabotage, même le long d'un rivage en apparence rectiligne sur nos cartes.

D'où la nécessité de fortes réserves dans l'appréciation des directions, des distances et des temps de navigation, notés par le Périple.

1. *Directions.* — Hannon connaît le Nord, le Levant, le

(3) Hérodote II, 32 - IV, 97 - VII, 165.

Midi, le Couchant et néglige les orientations intermédiaires. N'ayant ni boussole, ni montre, ni points de repère connus sur le continent, il commettra des erreurs importantes dans la détermination de la hauteur maxima du soleil sur l'horizon, comme dans les estimations de ce qu'il appelle le Levant ou le Couchant, si variables avec les saisons et qui sont loin de coïncider automatiquement avec ce que nous dénommons l'Est et l'Ouest. M. Marcy a justement insisté sur ce point dans son article d'« Hespéris ».

Prendre au pied de la lettre les indications, d'ailleurs rares et discontinues, du Périple est anachronique et trompeur.

2. *Distances.* — Nous disons aujourd'hui : « Oran est à 30 heures de Port-Vendres ». Et si le paquebot en met 32, nous parlons de retard. Tout autre est l'oriental pour qui « le temps ne compte pas » ; ce qui veut bel et bien dire qu'il ne le compte pas, qu'il est indifférent à sa mesure exacte, l'estimant en général sans valeur. On citerait cent exemples de cette complexion, que l'occidental, avare de son temps, supporte à grand'peine.

Quant à la distance, elle se transpose par voie de conséquence en périodes proportionnellement indéterminées ou approximatives.

La chose une fois rappelée, on est surpris de voir tous les commentateurs d'Hannon prêter à sa chronologie une valeur rigoureuse.

C'est là, commettre une double erreur.

a) Quand le texte dit 2 jours, il est abusif de traduire : 2 périodes *complètes* de navigation diurne, soit environ 2 fois 12 heures, comme si chaque étape était exactement divisible en jours ou demi-journées.

b) On ne saurait déterminer valablement la latitude d'une station du Périple en multipliant simplement par les temps du parcours, la distance théorique et uniforme de 126 kms par jour, arbitrairement tirée d'un texte d'Hérodote.

Une méthode aussi sommaire confond, mais elle a été si généralement employée qu'il est prudent de se justifier, si on veut la récuser.

Pouquoi 126 kms ?

Hérodote dit (IV. 86) : « Νηῦς ἐπίπαν μάλιστα κὴ κατανύει ἐν μακρημερίῃ ὀργυιὰς ἐπτακισμύριας, νυκτὸς δὲ ἐξακισμ ύριας.. » « Un navire fait au grand maximum, pendant la saison où les jours sont longs, 70.000 orgyes (soit 280.000 coudées ou 126 kms environ) le jour, et 60.000 orgyes (soit 240.000 coudées ou 108 kms) la nuit ».

Mais avant d'utiliser ce renseignement, il faut prendre garde que c'est une performance (επιπαν μαλιστα), possible seulement vers le solstice d'été ('εν μακρημερίη), que l'observation vaut en Méditerranée, c'est-à-dire sur des routes connues des pilotes et en période favorable, ce que prouve l'allusion à la navigation nocturne, usitée seulement en cas de sécurité complète.

En définitive, une telle navigation ininterrompue de 24 heures, couvrant 234 kms en ligne droite, devait représenter pour les contemporains d'Hérodote une possibilité plutôt abstraite.

Les conditions du Périple sont bien différentes. La houle atlantique gênante même au large, la « barre » traîtresse qui oblige à des détours prudents, la sollicitation des courants, assez violents dans les parages marocains, le régime des vents, inconnu pour ces marins de Méditerranée, la perspective de mouillages quotidiens, réclamés au moins des Colonnes à Thymiatérion par l'entassement de 30.000 personnes sur 60 grandes barques, la nécessité de l'aquatio sur une terre présumée inhospitalière ; tout cela entraîne de toute évidence une vitesse moyenne beaucoup plus modeste et surtout moins régulière.

Hannon n'a pu aller si vite qu'on l'a dit. Ses premières étapes en particulier ont été sûrement *très lentes*, même dans l'hypothèse d'un plan préconçu. Or, on constate avec étonnement que ses commentateurs lui imposent la même vitesse au début qu'à la fin ; qu'il ait guidé vers ses havres l'imposante théorie des 60 bâtiments ou cinglé avec quelques pentécontores, armées en course, vers les confins du monde africain.

La commodité d'une telle uniformité ne doit pas nous dissimuler son inconséquence.

Avant d'abandonner la géographie pour l'analyse des textes, essayons d'imaginer ce que ces Carthaginois, marins

ou colons, ont dû remarquer de leurs navires, ou plus raisonnablement *ce qu'il n'ont pas pu ne pas remarquer.*

En schématisant à l'extrême, il nous semble que, jusqu'au cap Malabata où s'amorce la baie de Tanger, ils ont navigué pendant 200 kms sous l'impression écrasante du Rif. Partis depuis une vingtaine de jours au moins, c'est la première fois que ces gens de conditions diverses et dont beaucoup sans doute en étaient à leur premier voyage, aperçoivent de si près un massif aussi imposant, couronné de vastes forêts de cèdres, de thuyas, de chênes et de sapins, lançant ses contreforts dénudés presque jusqu'à la grève. Abords peu rassurants d'un continent qu'ils sont appelés à coloniser.

Les 50 premiers kilomètres du détroit, tranchée « héracléenne », les ont sûrement emplis d'une crainte religieuse, que les collines de Tanger ont ensuite calmée : la plaine n'était pas loin !

Le Spartel, au profil si aigu que Pline le compare selon une tradition grecque à un glaive, n'a pas manqué d'être pour eux, le commencement de l'aventure. Au delà, c'était le royaume d'Antée, le monde des légendes, la terre des Hommes à la face noire et « brûlée » (Ethiopiens).

Le cap une fois franchi, l'appréhension se calme. C'est une succession bientôt monotone de plages et de falaises d'une trentaine de mètres, de cordons de dunes et de baies, avec, de temps en temps une échancrure où brille à travers les roseaux une eau venue de la terre : une de ces embouchures particulières au Maroc, où entre une avancée sablonneuse au Nord et un à pic rocheux au Sud, s'insinue un oued, parfois considérable, en tout cas alimenté d'eau vive en toutes saisons.

Un miracle pour ces Sémites de Tunisie aux torrents de cailloux ! Aussi, y vont-ils généreusement de l'épithète μέγας pour les premiers « fleuves » qu'ils rencontrent (notons qu'il serait vain de chercher un de nos véritables « fleuves » chaque fois que ces enthousiastes parlent de la « grandeur » d'une rivière.... ; encore une relativité à retenir !

Mais ces λίμναι qui reviennent à trois ou quatre reprises ? En dépit des traductions habituelles du Périple, le Maroc ne possède pas de « lacs » (hors les aguelmanes de l'Atlas). Il s'agit évidemment de lagunes ou de marécages. La côte marocaine en offre quelques-uns, répartis en 3 zones : l'embouchure du Mharhar (limite entre le territoire de Tanger et le Maroc espagnol) ; les 3 merdjas qui, derrière un cordon de dunes, commencent à Moulay-Bou-Selham ; et la lagune actuellement presque asséchée d'Aïr, comprenant la cuvette de Sidi Moussa et la dépression de Oualidia.

En avant du rivage, quelques rares îlots : un dans l'estuaire du Lixos, un à Skrirat, un à Fédala, puis, beaucoup plus loin, un à l'embouchure du Tensift, enfin deux dans la rade de Mogador. C'est tout jusqu'au Rio de Oro.

En arrière du rivage, la plaine à perte de vue, où alternent la savane, le chêne-liège, puis l'arganier. Aucune éminence notable, du Spartel au cap Sim. Mais là, c'est la vraie montagne qui recommence. Au premier plan, des sommets de 1.500 mètres dont certains rappellent aux Carthaginois le Rif. Au delà, des cimes lointaines vont se perdre dans les nues. Des taches de neige les blanchissent.

Après une échancrure où s'étale le Souss, les pentes montagneuses reprennent. Puis voici le désert ! Pour Hannon et les quelques compagnons qu'il emmène à la découverte, c'est comme s'ils retrouvaient soudain l'Egypte. Les yeux fixés sur les estuaires dès qu'ils semblent s'élargir, ils s'attendent à quelque chose qui ressemble au Nil ; ils cherchent sûrement des crocodiles dans le Draa, s'ils le trouvent en crue de printemps.

Tels sont les aspects du rivage marocain qui n'ont pu manquer de frapper ces marins et ces passagers carthaginois, massés au bordage, anxieux de connaître cette Libye lointaine où ils vont essaimer.

Les Témoignages

Ils devraient être de deux sortes : Ruines et Textes. Mais le sol marocain a livré si peu de vestiges antérieurs aux Romains, hors quelques sépultures vides, présumées phéniciennes, à Tanger et quelques monnaies carthaginoises ou débris épigraphiques assez informes, qu'il faut bien se contenter jusqu'ici des témoignages littéraires.

Ils se répartissent en deux groupes :

A) Dans le premier figure tout ce qu'on possède sur l'Afrique atlantique entre le V[e] et le III[e] siècle avant J.-C. : des citations d'Hécatée de Milet, des fragments d'Hérodote, le Périple d'Hannon et le Périple de Scylax.

Leur chronologie relative est très incertaine.

1. D'Hécatée, rien sur quoi l'on puisse se fonder. Son œuvre écrite vers 500 avant J.-C. est perdue. Sa « Description de la Terre » n'embrassait d'ailleurs que l'Europe et l'Asie. A cette dernière, il rattachait comme ses contemporains l'Egypte et la Libye ; d'où les quelques brèves allusions au sujet qui nous intéresse, dans son deuxième livre, lequel, détail fâcheux, était considéré comme apocryphe par Callimaque et Arrien. Ce qui a subsisté de ce recueil déjà sujet à caution, est cité par Etienne de Byzance, grammairien, qui a, semble-t-il, vécu au VI[e] siècle après J.-C., soit 12 siècles après Hécatée ! Encore n'avons-nous pas ses « Ethniques » en 60 livres, mais un choix de citations, abrégées et groupées en lexique.... par un inconnu !

On voit quel crédit on peut accorder au commentateur d'Hannon qui invoquerait, pour établir l'antiquité de Tanger, le témoignage d'Hécatée de Milet.

2. Hérodote représente un témoignage infiniment plus sérieux.

Il aurait publié son œuvre vers 430. Il ne semble pas avoir connu le Périple d'Hannon, qu'on suppose pour des raisons d'ailleurs très générales (prospérité croissante de Carthage) avoir eu lieu vers la même époque. Rien ne prouve cependant que le texte authentique du Périple ne soit pas antérieur à la publication des Histoires : on constate que l'information d'Hérodote sur la Libye est très limitée, bien que Carthage existe alors depuis 4 siècles au moins.

3. Le Périple d'Hannon fera l'objet d'une analyse ultérieure.

4. Le Périple dit de Scylax, itinéraire le long des côtes d'Europe et d'Asie, paraît devoir être attribué non à Scylax de Caryanda, amiral de Darius et auteur d'une Description de l'Inde, mais à un anonyme du IV[e] siècle, dont on ignore les sources. Les quelques paragraphes consacrés à la Libye ont

été, nous l'avons vu, considérés parfois comme une addition bien postérieure, émanant d'un copiste inconnu ou d'un voyageur, peut-être carthaginois (l'Asarubas de Pline ?).

Quoi qu'il en soit, cet appendice se rattache étroitement aux textes d'Hérodote et d'Hannon, que le scripteur utilise manifestement, au moins dans la 2[e] partie du fragment.

5. Quant aux livres où Polybe, après la destruction de Carthage par Scipion Emilien, avait raconté sa mission d'exploration vers le Sud, ils sont malheureusement perdus. On en retrouve des échos confus chez Pline 250 ans plus tard.

B) Le second groupe de témoignages est nettement postérieur à la chute de Carthage. L'hiatus entre les premiers textes et ceux-ci surprendra par son importance et par sa situation.

Entre 264 et 146, Rome attaque avec des succès divers et anéantit finalement sa rivale, dont elle rase la métropole. Mais elle se garde de détruire ses Emporia. Elle sait qu'en se substituant à Carthage, elle recueillera son héritage africain ; ce qui prouve que les particularismes indigènes n'avaient pas désarmé et que sans doute les prétendues colonies libyphéniciennes étaient ou redevenaient vite plus libyennes que phéniciennes.

Au sujet de ces colonies, Strabon (XVII 3) et Pline (V. 4,) au 1[er] siècle après J.-C. affichent un scepticisme résolu, à l'encontre de leurs prédécesseurs, Eratosthène ou C. Nepos. Ce qu'ils croient pouvoir conserver de leurs assertions est maigre. C'est ainsi que Strabon s'avoue impuissant à dénommer exactement « cette petite bourgade qui domine la mer près du cap Kotès : Trix, selon les barbares, Lyx selon Artémidore, Lixos selon Eratosthène...... ». Le contexte, on le voit, prouve qu'on en est à l'époque, à confondre Lixos avec des agglomérations voisines du Spartel. La pénurie des informations trahit probablement l'insignifiance des réalités, en l'espèce du centre de colonisation le plus anciennement enraciné en Afrique par les Phéniciens.

Pour trouver un véritable travail d'ensemble sur la question il faudra attendre le II[e] siècle, où Ptolémée édite ses Tables fameuses. Bien que d'une lecture controversée, elles donnent avec une précision et une exactitude en général suffisantes,

la latitude sinon la longitude des principaux points de la côte fréquentés par les voyageurs : le Kotès (Spartel), Lixos, le Sebou, Sala (Salé), Rousibis (Mazagan), le Mont du soleil (Le Cantin ?), le Phouth (Oued Tensift) l'Atlas, puis le Noun, le Darat (Draa), etc...

Tous ces témoignages ont ici leur prix. Ptolémée et Hérodote éclairent Hannon, l'un par les résultats positifs d'une enquête méthodique, l'autre par sa synthèse pittoresque des connaissances de son temps sur l'Afrique et la Libye en particulier.

Les erreurs mêmes de cette synthèse la rendent précieuse. Elles nous renseignent indirectement sur Hannon, autant que les conjectures extravagantes du XV[e] siècle sur les Indes nous expliquent les projets, les déboires et les découvertes de Colomb.

Hérodote et l'A.O.

a) Hérodote connaît le Soloeis. D'après ce qu'on lui en a dit, c'est « la pointe extrême de la Libye », région qui représente à ses yeux la seule bande côtière, habitée et habitable, à partir de l'Egypte (cf. II 32 - IV 42 et 43) (4). De toute évidence, pour lui et pour ses informateurs, c'est du cap Spartel qu'il est question, quand il montre Sataspès « franchissant les Colonnes (Gibraltar) et après avoir viré de bord autour du promontoire de Libye qu'on nomme Soloeis, faisant voile *vers le Sud* ».

La conjonction *κάι* relie, comme deux opérations immédiatement consécutives, les mots *διεκπλώσας* et *κάμψας* ; ce

(4) « La Libye, pour la partie qui touche la Mer Septentrionale (c'est-à-dire l'Atlantique) offre sur toute sa longueur en commençant à l'Egypte et jusqu'au cap Soloeis qui la termine, des Libyens et toutes sortes de races libyques, sauf sur les points qu'occupent des Grecs et des Carthaginois ».

Après cette Libye maritime, Hérodote évoque la Libye des fauves : *ἡ Θηριώδης Λιβύη*. On remarque que *Φοινίκες* représente ici les Carthaginois, ce que prouve le présent *ἔχουσιν*. Par ailleurs l'expression *κατὰ τὴν Βορείην Θάλασσαν* trahit dans la pensée de l'auteur un redressement imaginaire de la Méditerranée, d'où découleront un effilement accentué du cap Spartel et la translation de la ligne littorale atlantique vers le Sud-Est en vue de la raccorder avec l'emplacement présumé des sources du Nil, au Sud d'Alexandrie.

dernier évoque admirablement le mouvement presque circulaire du bateau autour de ce cap acéré (les coques s'y éventraient, disait-on), dont la face atlantique (c'est l'important) passait pour se profiler non vers le S.S.W., comme nous le savons aujourd'hui, mais vers *l'E.S.E. !*

En effet, comme Eratosthène et, beaucoup plus tard encore, Strabon, Hérodote croit que l'Afrique est un triangle rectangle : un angle très aigu au Spartel ; un angle droit à Canope, une perpendiculaire à la Méditerranée suivant le cours du Nil ; et du Spartel aux sources du fleuve, une ligne à peine incurvée et oblique *du N.W. en E.S.E.* (5).

Cette figure imaginaire a longtemps tyrannisé la pensée des chercheurs et des navigateurs antiques et ses conséquences fausseront encore les Tables de Ptolémée puisqu'il orientera sensiblement la côte atlantique du Maroc N.W. - S.E.

Nous mettons en fait que malgré ce qu'Hannon a vu, de ses yeux vu, il a partagé les conceptions de son temps ; d'où des erreurs toutes naturelles dans sa relation.

b) Hérodote cite le Soloeis, mais il ignore Thymiatérion, Lixos et Cerné. N'est-il pas étrange, si le Périple lui est antérieur, que cet infatigable questionneur, curieux des choses de Carthage, n'ait pas même soupçonné ses prétendues tractations avec les anciens comptoirs de Tyr ? Admettra-t-on qu'aucun des nombreux matelots et « dockers », indispensables au trafic avec cet occident passionnant, pour les rêveurs autant que pour les réalistes, n'ait « bavardé » aux escales méditerranéennes ?

Si par contre on veut voir, dans ce silence d'Hérodote, la preuve que le Périple est postérieur à ses Histoires, il devient impossible de laisser à Lixos le prestige de son antiquité, si nécessaire à la thèse de M. Carcopino, et à Cerné l'universalité de sa légende dorée.

En dépit de l'hypothèse de M. Carcopino, ni les solidarités raciales ni les mots d'ordre n'expliquent cette ignorance : il faut bien conclure qu'au temps d'Hérodote, l'Afrique fréquen-

(5) Cf. Strabon XVIII. 3.... *κατὰ τὸ σχῆμα τὸ τριγωνοειδές, ὃ ὑπέγραψα νοείσθω μᾶλλον ἐπὶ τὴν μεσημβρίαν ἅμα καὶ τὴν ἕω λαμβάνουσα τὴν αὔξησιν ἡ ἤπειρος.*

tée et connue est *méditerranéenne*. Hannon le premier en découvrira vraiment l'autre face après les hypothétiques navigations de Nechao et de Sataspès. Lui seul en a décrit la frange littorale.

Quant au continent, dans sa masse, il apparaît divisé chez Hérodote en zones, on dirait concentriques : en dedans de la zone côtière, c'est d'abord la zone des fauves (ἡ Θηριώδης) ; à l'intérieur se trouve la zone des sables (ἡ ψαμμώδης). Personne ne se risque loin de la mer tutélaire ; les fleuves les plus engageants du Maroc offrent en vain leur voie de pénétration à ces orientaux, fils de la Plaine salée.

⁂

III. — LE PERIPLE D'HANNON

Reprenons maintenant le Périple d'Hannon et scrutons-en le détail.

Première question qu'il ne semble pas qu'on ait encore soulevée : Où commence exactement le document dont on nous dit « qu'il fut gravé sur le bronze et déposé dans le temple de Baal - Kronos, à Carthage », en manière sans doute d'ex-voto reconnaissant ?

Certainement pas au début du texte que nous possédons, bien qu'il rappelle le style des inscriptions.

Nous proposons la traduction suivante :

« Comment Hannon, magistrat suprême des Carthaginois, contourna au delà des Colonnes d'Hercule cette partie de la terre où s'étend la Libye. C'est le récit de ce Périple qu'il consacra dans le temple de Kronos. Voici ce qu'il y racontait.

....(Carthage avait décidé qu'Hannon, avec une flotte, franchirait les Colonnes d'Hercule et fonderait des cités libyphéniciennes. Il partit donc à la tête de 60 pentécontores, chargées d'une importante colonie des deux sexes, au nombre de 30.000, des vivres et du matériel nécessaires)....

....« Alors, quand ayant pris la mer, nous eûmes doublé « les Colonnes et navigué au delà pendant deux jours, nous « fondâmes une première ville à laquelle nous donnâmes le « nom de Thymiatérion ; une grande plaine s'étendait « au delà.... ».

Seule la première partie du premier paragraphe a pu constituer un titre. Le reste représente évidemment une adjonction explicative du traducteur et n'a pas figuré sur la stèle.

Le deuxième paragraphe (N° 1 dans les éditions) n'appartient pas encore au récit : c'est ce que prouve l'emploi de la 3e personne ἔπλευσε, à laquelle succède au paragraphe 3 (n° 2 des éditions) la première personne ἐπλεύσαμεν que le récit conservera jusqu'à la fin. Il y a solution de continuité mal déguisée par le δὲ entre ces renseignements généraux que le traducteur tire sans doute de ses informations personnelles ou peut-être du début aujourd'hui perdu de l'inscription et la narration suivante à forme dramatique : « Quand nous eûmes doublé les Colonnes, etc... ».

Cette remarque entraîne les conséquences suivantes :

1° Si le § 1 n'est plus incorporé au récit, comme on l'admet habituellement, le terme Λιβυφοινίκων s'explique très simplement : le copiste grec l'a substitué à Καρχηδονίων, afin d'éviter une répétition déplaisante à une ligne de distance. Seul un étranger au monde punique pouvait utiliser ce mot composé, qui souligne la dualité raciale de ces Carthaginois, Phéniciens mâtinés d'Africains, de ces créoles en tout cas.

2° Si l'on trouve excessifs les chiffres du § 1, on a licence de les imputer à l'exagération d'un scholiaste crédule ou désireux d'étonner.

3° Enfin la triple mention des Colonnes dans le titre et dans les §§ 1 et 2, insistance où M. Carcopino voit la preuve qu'on veut lancer le lecteur sur une fausse piste et lui cacher qu'on est parti de Gadès, devient on ne peut plus naturelle : c'est une simple maladresse, trahissant les raccords entre un fragment de titre, une parenthèse explicative et le début de la narration.

Rien de précis à tirer de ce début, quant aux desseins de Carthage. Cette mission officielle fut confiée sans doute à un suffète, revêtu ici du titre de βασιλεύς (roi) par le traducteur embarrassé ou ignorant de la constitution carthaginoise ; à

moins que βασιλέυς ne rende un terme punique, précisément appliqué au Chef de ces sortes d'essaimages orientaux et grecs, à destination mi-religieuse, mi-commerciale. Ce serait alors un de ces « printemps-sacrés » par lesquels les antiques collectivités feignaient de « sacrifier » à la mer ou à quelque Némésis obscure une partie de leur descendance, assurant en fait au moyen de ces expéditions colonisatrices, leur propagation raciale et leur impérialisme mercantile.

Les villes à fonder devaient-elles, selon le plan initial, s'échelonner en escales raisonnablement distantes ou former un groupe de cités confédérées ? On adopte d'ordinaire, et sans raison, la première hypothèse. Le texte nous conduira à la seconde.

Thymiatérion

La première ville sera Thymiatérion. Où la situer ? A l'embouchure du Sebou, selon la tradition ? Nous ne le croyons pas. On a vu comment ce point avait été déterminé : parti de Gadès, selon un postulat généralement admis, Hannon sera en une demi-journée au large du Spartel, soit « à la sortie des Colonnes » et deux jours après à la hauteur de Mehdia. On remarquera que si les 2 jours mentionnés par le texte s'appliquent à l'étape entière Gadès-Mehdia (près de 300 kms) la vitesse sera de 150 kms par jour, alors qu'Hérodote dit « 126 kms », et dans les conditions les meilleures.

Pour rendre l'étape plausible, il faut admettre, par un subterfuge auquel a recours M. Carcopino, que la distance qui sépare Gadès du débouché du détroit, soit environ 90 kms, ne compte pas, pour la raison que le narrateur cherche à créer la confusion.

Mais d'abord, ce départ de Gadès est-il nécessaire ?

Non, car la flotte pouvait et même devait normalement se rassembler *avant* d'affronter le détroit dangereux, dans l'un des derniers comptoirs carthaginois de la Méditerranée.

Rien n'oblige par ailleurs à croire que Gadès, au moment du Périple, était dans l'obédience de Carthage, ou même en bons termes avec elle. Ces ex-Phéniciens, enrichis par leurs mines, pouvaient voir d'un œil hostile ces nouveaux venus,

sans doute issus d'une branche collatérale du vieux tronc sémitique, mais par là d'autant plus dangereux comme rivaux.......Bon sang ne peut mentir !

Une chose est sûre, c'est qu'Hannon ne fait pas la moindre allusion à Gadès ou à tels prédécesseurs, installés dans ces lieux, qu'il paraît bien découvrir. Il les décrit, comme on fait quand on est livré à soi-même, soit que les Gaditans n'y aient jamais ou n'y aient plus à l'époque entretenu de relations, soit qu'ils aient refusé, ne pouvant couper la route à l'expédition, de la faire profiter d'une expérience, acquise au cours de pêches au thon dans les eaux du Lixos ou de prospections quelconques.

En dernière analyse, si l'on veut bien voir dans l'expédition une sorte de printemps sacré, il est naturel qu'elle aille droit à son séjour nouveau, portant sans détours inutiles, les Dieux de la mère patrie aux lieux qu'ils protégeront désormais.

Si Hannon n'amorce son Périple ni de Gadès, ni du Spartel, comment faut-il entendre le § 2 : « Quand nous eûmes doublé les Colonnes d'Hercule....» ?

Il ne paraît pas qu'il y ait là la moindre incertitude : *C'est de l'entrée méditerranéenne qu'il s'agit.* Le texte dit très clairement : « Ὡς...."εξω πλοῦν δυοῖν ἡμερων ἐπλευσαμεν.... ». « Après une navigation de deux jours dans la mer *extérieure* (aux Colonnes) ».... Or nous savons par une foule de témoignages que les « Colonnes » s'appellent Abyla et Kalpé, et correspondent à la pointe de Ceuta et à celle de Gibraltar (cf. Strabon, III. 170) Scylax dit comme Hannon (§ 112) : « Μετὰ δὲ Ἡρακλείους στῆλας εἰς τὸ 'εξω πλεόντι.... ». « Quand, après les Colonnes d'Hercule, on pénètre dans la Mer Extérieure...... (et non pas « On va vers », comme on traduit quelquefois) ».

L'Océan commence bien pour les anciens au premier étranglement où ils quittent « leur mer ». Un coup d'œil sur la carte montre que le goulet ne se prolonge pas plus d'une vingtaine de kilomètres. Au delà, les côtes d'Espagne fuient vers le Nord ; le détroit s'évase rapidement : c'est l'Océan et ses risques nouveaux.

C'est donc bien en face du Djebel Mousa (Abyla) que com-

mence pour Hannon l'inconnu, malgré la côte d'Espagne où il sait bien que Carthage trafique ; c'est là, à sa gauche, que s'amorce le continent dont il va explorer les bords. C'est de là que soigneusement il note le départ de sa première étape.

Conséquence essentielle : cette étape comportera déjà les quelque 80 kms du Détroit (Hannon pour échapper au courant d'O. en E. autant que par prudence suit les sinuosités de la côte). Il devient impossible de la pousser en deux jours jusqu'à Mehdia, ce qui entraînerait pour 280 kms une vitesse de 140 kms par jour, soit 14 kms de plus que ne le dit Hérodote.

Mais surtout on se souviendra que le convoi est lourdement chargé et louvoie probablement contre les vents du détroit, attentif à ne pas se disperser, malgré écueils et courants.

Revenons maintenant à Thymiatérion.

Si nous écartons l'hypothèse d'un Lixos-Draa (Gsell) et celle d'un circuit Gadès-Sebou-Cantin-Lixos (Carcopino), il nous reste 150 kms de côte entre l'entrée du détroit et le Lixos-Loukkos. Encore nous faudra-t-il ménager là-dessus de quoi étoffer deux autres étapes !

C'est possible, si nous situons Thymiatérion *sur le détroit même*, exactement *à l'emplacement de Tanger.*

Si paradoxal que cela paraisse, il y a à cela de bonnes raisons.

Ecartons d'abord l'objection cruciale : Hannon a-t-il vraiment mis deux jours pour faire 60 ou 70 kms ? Sans revenir sur les difficultés de cette progression dans des eaux dangereuses, où la circonspection des 60 pilotes se complique de la nécessité de naviguer de conserve, nous opposerons simplement à l'argument tiré d'Hérodote (126 kms par jour) un texte de Scylax, *adapté cette fois aux circonstances* et où il dit des Colonnes d'Hercule, Calpé et Abyla : «..... 'απέχουσιν 'αλλήλων πλοῦν ἡμερας .....». « Leur distance est d'une journée de navigation ».

Or cette distance est de.... 25 kms en ligne droite ! Ligne idéale, évidemment, pour des barques à voiles et dans un tel détroit, si fréquemment embrumé dans sa partie orientale (voir V. Bérard).

Refusera-t-on à Scylax tout crédit ? Mais nous allons voir que Gsell et Carcopino se fondent sur ses indications, considérées comme sûres, pour la détermination d'étapes postérieures.

Il faut bien reconnaître que cette lenteur anormale trouvait son explication dans les faiblesses de la navigation à voiles, elles-mêmes aggravées ici par la nature du trajet à effectuer.

La situation d'Hannon doit s'apprécier en fonction des mêmes impédimenta.

Si nous tâchons de « minuter » son étape, nous lui concéderons une pleine journée pour aller du promontoire de Ceuta à l'Oued el Liam, en face duquel il a pu passer la nuit (car on ne navigue que de jour dans le détroit). Il emploiera la matinée du lendemain à réembarquer son monde et à atteindre le cap Malabata, puis le fond de la baie de Tanger. Les manœuvres de débarquement occuperont bien la deuxième moitié de ce deuxième jour, car c'est là que la flotte dépose le plus fort contingent de colons.

L'objection préalable une fois écartée, quels arguments positifs invoquer en faveur de Thymiatérion - Tingi ?

1° On ne connaît aucune mention d'un établissement notable sur le détroit à l'époque. Or comment admettre qu'Hannon n'ait pas estimé d'emblée à sa juste valeur ce site extraordinairement avantageux comme « tête de pont » ? S'il installe là son premier groupe massif de colons (il n'emploie le mot κτίζειν « fonder » que pour Thymiatérion, et partout ailleurs κατοικίζειν, qui implique seulement une « occupation ») c'est qu'il aura ainsi la clef du passage. Et l'on avouera que la position est bien plus heureuse que celle de Lixos, promue par M. Carcopino au rang de citadelle avancée, sans qu'on voie bien contre quelles agressions.

2° L'étymologie même du mot Thymiatérion peut conduire à cette identification. Ici nous nous bornerons à de simples suggestions.

Etant admis que le mot grec Thymiatérion qui signifie « Brûle-parfums » n'est pas la traduction d'un mot punique correspondant, c'est sans doute qu'il en est la transcription phonétique plus ou moins exacte.

M. Marcy propose un composé du berbère : *Thumya-tärya*, « Débouché de la vallée », qu'il applique à l'estuaire du Sebou.

La ville en question (avec finale en *a* dans Scylax) aurait occupé l'emplacement de Mehdia.

Qu'en penser ?

De *imi*, bouche, il semble qu'on ne puisse tirer que le diminutif *thimith*, usité au sens de nombril. La forme *thimia* (avec *a*) reste assez inexplicable. Quant aux sens dérivés de *imi* (cf. Laoust. « Mots et choses berbères », p. 113), soit « entrée, ouverture, fente, orifice, défilé », ils s'appliquent difficilement à l'embouchure du Sebou, dont le large cours paresseux se confond lentement avec les eaux de l'Océan dans un paysage de molles collines.

Le deuxième terme *tärga* (*tärya* en rifain, du latin riga ?), signifie proprement canal d'irrigation, rigole artificielle, et convient mal au lit d'un fleuve.

Il resterait encore à expliquer ce qu'est devenu le signe d'annexion *n.* marquant au féminin la fonction déterminative

Enfin on peut être surpris qu'Hannon, installant une ville sur un estuaire et la dénommant de façon imagée en raison même de sa situation fluviale, ne songe pas à mentionner le fleuve en question, si majestueux, et réserve ses premières admirations pour un Lixos modeste, d'une identité d'ailleurs incertaine.

Comme cette appellation pittoresque irait mieux à Tanger et à sa position, à cet étranglement de vallée marine par où la Méditerranée « débouche » dans la « Mer Extérieure » !

Quoi qu'il en soit, dans ce domaine de l'hypothèse, risquons-en une à notre tour :

Pourquoi le nom de Thymiatérion, dont la situation coïncide selon nous avec celle de Tanger, ne nous ramènerait-il pas étymologiquement à Tingi ? Si l'on veut bien admettre que cette région bordée par une mer poissonneuse a pu être baptisée primitivement par une race de pêcheurs ; si l'on se souvient que de Gadès à Lixos (Larache), des barques phéniciennes traquaient déjà des bandes de thons migrateurs, célèbres dans toute l'antiquité, on ne découvrira pas sans intérêt que le nom actuel de ce poisson est en *portugais* Atum (avec un *m*), malgré le grec θύννος.

L'origine berbère de cette forme est attestée par l'A initial,

pseudo-article caractéristique du genre masculin dans les divers dialectes berbères.

Le spirantisme des dentales en dialecte rifain explique le Thêta de θύννος, où la consonne initiale équivaut à peu près au *TH* anglais ; l'υ actuellement prononcé *y* oscillait entre *ou* et *i* ; le ν conservé dans toutes les formes méditerranéennes du mot permutait avec *M*, selon un phénomène phonétique, fréquent en rifain.

« Thymiatérion » transcrit du punique, qui transcrivait lui-même un vocable gaditan ou préhellénique, a pu signifier avec son suffixe « pêcherie de thons » ; à moins qu'on ne préfère retrouver dans cette terminaison la racine τηρῶ (guetter) et en tirer un *τηρεῖον analogue au *σκοπεῖον, inclus dans le θυννοσκοπεῖον de Strabon (223) ; si bien que Thymiatérion signifierait « guette du thon », vocable on ne peut plus justifié par la position de Tanger sur l'itinéraire de ces poissons migrateurs ; à moins encore qu'on n'admette un composé Thym - Ayadir (ion) pour Thymagadir(ion), le gamma se vocalisant en Y, selon la tendance du rifain. Thymiatérion représenterait alors le « réduit fortifié du Thon » (?)

Dans ce dernier cas, le terme conduirait à Τίγγις (Strabon, Ptolémée, Dion Cassius), ou Tingi (Mela, Pline, Solinus, Anonyme de Ravenne), au départ de la forme hellénisée Thynn(os), en passant par les formes Tenga, Tinga, attestées par la numismatique (cf. Encyclopédie de Pauly).

La graphie française « Tanger » trahirait un retour inconscient vers une forme Tenjadr, contenant encore la finale *-dir*, assez inexplicablement disparue dans la forme latine courante.

Mais tout cela est trop problématique pour qu'on s'y attarde. Passons à des arguments plus solides.

3° Une page de Scylax fortifie notre hypothèse tendant à identifier le Thymiatérion d'Hannon et Tanger.

....« Après les Colonnes d'Hercule, dit-il, si l'on pénètre dans la Mer Extérieure, avec la Libye à gauche, *il y a un golfe important qui s'étend jusqu'à la pointe d'Hermès.* Car là aussi il y a une pointe d'Hermès. Vers le milieu du Golfe, se trouve la région et la ville de Pontion (ou des Pontiens ?) ... Ποντίων

τόπος καὶ πόλις .... Autour de la ville, il y a une grande lagune, et dans cette lagune beaucoup d'îlots ».

Suit un passage où Scylax évoque les plantes aquatiques du lieu et les oiseaux qui y vivent : les Méléagrides, qui, en dépit de l'interprétation traditionnelle, ne sont sûrement pas des pintades, gibier de savane et non de marais, et que les Grecs connaissaient trop bien pour que Scylax ait pu dire : « On ne les trouve pas ailleurs ».

Puis il précise en informateur sérieux et renseigné : « Cette lagune s'appelle Képhesias, ce « golfe » Cotès ; il est entre les Colonnes d'Hercule et la pointe d'Hermès. De ce cap d'Hermès s'étendent de grands écueils, de la Libye vers l'Europe ; ils ne dépassent pas la surface de l'eau, mais la mer y brise par endroits. Cette chaîne d'écueils s'étend vers la pointe de l'Europe qui fait vis-à-vis ; cette pointe porte le nom de Cap Sacré ».

Ce cap d'Hermès est visiblement un point géographique essentiel au temps de Scylax, puisqu'il sert de repère, comme les Colonnes d'Hercule. Le placer au Ras el Kouas (Gsell), si insignifiant qu'il est introuvable sur les cartes, ou à Aïn-Bellita (Carcopino), où l'on situe, mais sans aucune preuve, le poste Ad Mercuri de l'Itinéraire d'Antonin, est une conjecture dénuée de vraisemblance. Gsell et Carcopino y sont réduits par le fait qu'ils ont admis comme postulat initial, une identité entre les Colonnes d'Hercule et le Spartel ; d'où la nécessité de découvrir au plus vite sur la côte filant vers le Sud, un point saillant où accrocher la précision de Scylax, avant l'interminable descente rectiligne sur Larache et Mehdia.

Aucun doute n'est possible : *ce cap d'Hermès est le Spartel.* L'homonymie et la position symétrique des deux caps d'Hermès, l'un tout près de Carthage, l'autre à l'extrémité occidentale de la Libye, confirment déjà cette identification. En voici des preuves supplémentaires :

A) Ptolémée appelle le Spartel « Cap Cotès », dénomination appliquée par Scylax au golfe entier, c'est-à-dire à toute la côte sud du Détroit, plutôt qu'à la baie proprement dite de Tanger. Les Grecs désignent par κόλπος une portion de

littoral, même à peine incurvée pourvu que deux saillants la limitent à l'extrémité.

B) Un seuil sous-marin ici (les Instructions Nautiques signalent des hauts-fonds avec brisants) prend toute sa signification à l'éperon de ce continent présumé triangulaire, dont il constituait comme le prolongement et au voisinage immédiat de ce domaine d'Antée, où, après des luttes gigantesques, Hercule avait tranché l'isthme, laissant peut-être ici et là des roches à peine émergées. La géographie rejoint ici la légende dans l'esprit des anciens.

C) Enfin l'étymologie nous apporte encore ici un argument appréciable : « Hermès » en grec paraît venir de ἕρμα, dont les acceptions variées (pierre, borne, jalon de piste, limite) correspondent aux attributions du Dieu : symbolisé par une pierre dressée ou une colonne surmontée d'un buste, parfois par un tas de pierres, signal auquel chaque passant ajoute la sienne en témoignage reconnaissant, Hermès protège ceux qui vont par les routes, voyageurs et commerçants. Le peuple vénère en lui le patron des déplacements et des lointaines migrations. On connaît l'indignation des Athéniens quand Alcibiade et ses jeunes amis en goguette mutilent une belle nuit les Hermès de la Cité.

Or Soloeis signifie justement en phénicien (cf. aussi le berbère *i-sli*) *la Roche*. Dès lors, l' Ἑρμαία ἄκρα de Scylax traduit sans doute de la façon la plus littérale le vocable sémitique, appliqué communément dans cette Libye occidentale à ce Promontoire rocheux par excellence : le Soloeis, que nous nommons Spartel. Scylax souligne d'ailleurs cette filiation, consciemment ou non, en insistant par deux fois sur une « barrière d'écueils » (ἕρμα précisément) qui caractérise l'Hermès.

Ajoutons que la station romaine Ad Mercuri, voisine de Spartel, perpétuera cette assimilation en latinisant la divinité au mépris de l'étymologie désormais incomprise du terme.

D) Les temps de navigation obligent à confondre l'Hermès et le Spartel. En effet Scylax résumant son Périple au delà des Colonnes d'Hercule écrit : « La traversée des Colonnes

au Cap d'Hermès dure 2 jours... ». C'est la première des trois étapes bien tranchées qui conduisent à Cerné.

Or d'une part, si on admet avec Gsell et Carcopino que les Colonnes sont au Spartel et l'Hermès au Ras el Kouas ou Aïn Bellita, c'est-à-dire à une trentaine de kilomètres au sud du Spartel, comment croire que Scylax ait mis 2 jours pour cette étape insignifiante et dans une zone bien plus favorable que le Détroit ?

Un rapprochement s'impose par contre entre ces 2 jours et les 2 jours que met Hannon des Colonnes à Thymiatérion-Tanger, au voisinage immédiat du Spartel, si la localisation que nous proposons plus haut est exacte.

Si dès lors, le Spartel et l'Hermès ne font qu'un dans Scylax, il reste à situer cette ville « entourée d'une lagune avec beaucoup d'îlots ».

Le nom de cette lagune (Κηφήσιας) qui revient dans Pline (XXXVIII. 37.) à propos d'ambre qui y surnagerait par l'effet de la chaleur (?) paraît synonyme d'Africain, puisque Céphée est l'ancêtre mythique des Ethiopiens. Rien d'autre à en tirer.

Quant à la ville, pourquoi les traducteurs l'appellent-ils Pontion ? La transcription pure et simple apparaît ici erronée. Aucune raison valable de voir là un nom propre (comme Muller qui, le premier, a mis au mot une majuscule). Nous proposons de traduire en considérant ποντίων comme un génitif pluriel : « Vers le milieu du golfe se situe une région et une agglomération de *gens de mer* ». Ces pêcheurs, un peu trafiquants, sont installés juste comme à Carthage, sur une lagune poissonneuse, peu profonde mais suffisante pour les bateaux à fond plat, tirant le plus souvent moins d'un mètre et se glissant dans les passes connues des « îlots », νῆσοι ou plages irrégulièrement émergées selon les saisons et les marées.

Mais, dira-t-on, Tanger n'est pas sur une lagune ? Aujourd'hui non, mais on n'a jamais prouvé que la ville antique occupait comme la moderne les pentes N.W. de la baie. La découverte de quelques tombes peut-être phéniciennes au plateau du Marchan n'exclut pas l'hypothèse que d'autres emplacements aient été utilisés. Qu'on se souvienne à ce sujet, des vicissitudes de Salé !

De ce qu'un archéologue imprudent a pris un jour pour des ruines puniques des vestiges, peut-être romains ou byzantins ou berbères, exhumés au lieu que la tradition indigène appelle Tanger le Vieux (Tanja el Balia), peut-on inférer que ce lieu *n'a pas pu* recevoir des occupants antérieurs aux Vandales ou aux Légions de Rome ?

Nous dirons au contraire : la complexité de ces vestiges démontre l'opportunité du site. Or, Tanger le Vieux domine précisément, au milieu de la baie, l'embouchure lagunaire de l'Oued es Souani, gonflé de l'Oued Mgoura et de l'Oued Melaleh, avec ses salines naturelles ; site idéal pour des spécialistes des choses de la mer.

Faute de témoignages antiques sur cette première Tinji, voici celui d'un Portugais du XVI[e] siècle (Valentin Fernandez. Description de la côte d'Afrique, 1506-1507, p. 28 — Trad. Cernival et Th. Monod) :

« De l'autre côté se trouvent des édifices anciens, en un endroit où fut autrefois une ville très grande, et ce lieu s'appelle Tanger le Vieux. Les Maures disent qu'au temps ancien, il y avait là trois villages et ils les nommaient en leur langage : « Tange », à savoir le Neuf et « Angée », à savoir le Vieux, et « Tange » était *une ville en bas sur la plage, que la mer envahit et elle est couverte de sable* ; mais on y trouve encore beaucoup de vestiges de la ville ancienne ».

Texte obscur, certes ; et toutes les présomptions ne valent pas une preuve. Mais tant que les fouilles n'auront pas permis de trancher la question, pourquoi refuser de voir dans cette ville noyée et ensablée au XVI[e] siècle, ce qui restait d'une antique cité, située sur la lagune du Souani ; celle même que Scylax appelle « ville de marins » et qu'Hannon avait fondée pour garder le Détroit et servir de capitale à ses comptoirs (6).

---

(6) L'étymologie de Tanger est incertaine. La plus plausible nous paraît procéder de la forme actuelle Tanja (Tanja el Balia, Tanger le Vieux, agglomération indigène, située sur la pente d'une colline, au Sud de la baie), où survit la forme Tindja, usitée chez les auteurs arabes au XVI[e] siècle (cf. *Atlas de l'Afrique du Nord*. Textes de Hardy, 1939).

Cette forme Tindja se retrouve en Tunisie et désigne à la fois une agglomération voisine du Lac de Tunis et un Oued. servant de déversoir à la Garaat el Achkel et débouchant dans le Lac de Tunis. Le terme est

Le Soloeis

Ayant fondé Thymiatérion en un laps de temps qu'il ne précise pas, Hannon poursuit au § 3 :

......« Ensuite, reprenant la mer vers le couchant, nous arrivâmes au Soloeis, promontoire hérissé de forêts ».

Ce court paragraphe a fait couler beaucoup d'encre. Nous ne reviendrons pas sur les raisons qui, pour nous, empêchent d'assimiler le Soloeis au Cantin. Au risque de surprendre encore, nous situerons ce cap controversé *au Spartel.*

1° D'abord, on l'a vu, Hérodote, sans doute contemporain d'Hannon et renseigné sûrement aux mêmes sources, ne mentionne qu'un cap à l'Ouest de la Libye, et ce cap essentiel qui s'appelle chez lui Soloeis, représente bien dans le contexte le Spartel.

2° Ensuite la région de Tanger est encore aujourd'hui naturellement boisée, en particulier sur les pentes nord du Djebel Kébir, c'est-à-dire du promontoire. Au XVIIIe siècle, les forêts de la « Montagne » sont un repaire de Maures. Sans compter les chênes-lièges qui subsistent, on peut croire que les actuelles forêts de cèdres et de thuyas qui couronnent le Rif, s'étendaient autrefois assez près de la mer et intéressèrent

berbère et signifie en Tunisie marécage alimenté ou traversé par une eau vive.

Cette notion précise a son équivalent en berbère marocain sous la forme tanda ou tamda, définie par Laoust, (*Cours de berbère. Dialecte du Sous*, p. 150) : « mare-étang (en communication avec une rivière) » pour la distinguer de « ifard : étang fermé ».

On reconnaît là aisément la forme antique Tamuda, (Pline), ou θαμούδα (Ptolémée), ville et fleuve identifiés avec un premier site de Tétouan dans la vallée même du marécageux rio Martin. Quant au passage de Tamda à Tindja, il est compatible avec la phonétique du berbère, où M et N permutent parfois et où D, par sa forme spirante Z (th en anglais) peut passer à dj et à j, d'où Tanja.

Si cette étymologie est exacte, Tanger signifie le marécage ; ici la lagune, formée par la stagnation du Souani dont une barre de sable accumulée par le vent dominant N.E.-S.O., a toujours obstrué l'embouchure. Cela confirme notre hypothèse, relative à l'emplacement premier de la ville, qui a pu être le Thymiatérion d'Hannon avant d'être rebaptisée plus simplement par les indigènes en fonction de son site.

La présence d'une Tindja aux deux extrémités de l'Afrique du Nord, dans deux positions clefs symétriques, n'implique évidemment pas que l'une soit filiale de l'autre, mais que le terme appartient à un fond berbère, primitif et commun.

ces Carthaginois en quête de bois de charpente pour leurs cités futures et leurs chantiers navals.

Rien de pareil au Cantin. Il y a longtemps qu'il est nu : en 1506, Valentin Fernandez, dans sa « Description de l'Afrique » écrit : « Du cap Cantin jusqu'au cap Blanc, le long de la côte, il n'y a pas de village. La région est sablonneuse, blanche et sèche...... Il n'y a ni arbres, ni plantes herbacées...... ». Un aspect aussi désertique ne succède pas naturellement à une forêt qu'Hannon a vue touffue (λάσιος = velu, hérissé).

D'ailleurs l'étude des zones de végétation (cf. Célérier) montre que la région du Cantin a connu autrefois tout au plus la savane, mais aucune plantation de nature à retenir ces émules des Tyriens de jadis, architectes et armateurs de la Méditerranée, spécialistes du cèdre.

3° Hannon ne précise pas le temps qu'il a mis de Thymiatérion au Soloeis. On en profite pour lui faire accomplir des étapes de longueurs variées. Mais la raison de son silence est très simple : la distance de Tanger au Spartel réclame moins d'une demi-journée de bateau, mesure minima dans le récit.

Si l'on s'étonne qu'il n'y soit pas allé par terre, nous répondrons que pour la consécration solennelle d'un autel au Dieu de la Mer, il importait que la flotte avec ses colons encore presque au complet, fût de la fête.

4° Cet autel à Poseidon s'explique fort bien sur cette pointe avancée du continent, si frappante et si importante en un moment où l'expédition, virant au Sud, se lançait vraiment dans l'aventure ; beaucoup mieux en tout cas, qu'au Cap Cantin qui n'offre rien de remarquable, à quelque égard que ce soit.

5° Scylax ajoute quelques détails à la sèche mention de l'autel dans le Périple d'Hannon. Il souligne « le caractère sacré et la grande célébrité » du Soloeis ; ce qui se justifie par les fables d'Hercule et du jardin des Hespérides, alors que ce prétendu étalon fécondant les juments stériles aux alentours du Cantin, (cf. Marcy) d'après une obscure légende arabe, fait un peu Deus ex machina, si l'on prétend en tirer l'explication de la sainteté du lieu...

Objections

1° Mais, dira-t-on, si le Soloeis n'est autre que le Spartel, comment comprendre le § 4, où nous voyons Hannon poursuivre sa route « vers le levant » ?

Si l'on imagine à l'époque une Afrique triangulaire, dont l'extrémité occidentale remonte exagérément vers le Nord, le tranchant du Cap Spartel (cf. le « Glaive » de Pline) peut donner l'impression au navigateur, sans repères ni boussole, qu'après avoir vogué « vers le couchant » jusqu'à la pointe (§ 2), il prend une direction presque inverse. L'insuffisance de la terminologie, quand il s'agit de l'orientation, la tendance à simplifier, à accentuer une impression paradoxale en elle-même, ont conduit à cette singularité.

Insistons en outre, sur le fait que la direction mentionnée a été déterminée *au départ*, sans doute sur une des plages qui s'étendent en dessous des grottes du Spartel (face Ouest). L'orientation « au soleil », rendue malaisée par l'heure et la brume matinale, si fréquente en été, reste momentanée, loin qu'elle représente, comme un esprit moderne aurait tendance à le croire, la direction générale du littoral marocain, dont Hannon n'avait assurément pas la moindre idée. L'erreur en devient plus compréhensible.

2° Une autre difficulté, plus grave à première vue, se trouve découler du texte de Scylax dont on a fait usage plus haut.

En effet après avoir déterminé avec précision le Cap d'Hermès, il cite du Nord au Sud le fleuve Anidès et sa lagune (le Mharhar), le fleuve Lixos et une cité du même nom, une autre ville libyenne et un port (sur l'autre rive du Lixos ?), puis il écrit : « Après Lixos, il y a le fleuve Krabis, un port et la ville phénicienne de Thymiatéria (*a*). *De Thymiatéria, on va au Soloeis,*......etc.

Le Spartel, dira-t-on, ne peut être à la fois l'Hermès et le Soloeis. Et si la « ville des gens de mer » représentait Tanger, que vient faire ici Thymiatéria ?

La solution est simple : l'auteur a combiné deux sources en omettant de les confronter.

Scylax décrit en effet avec une abondance de détails qui sent l'observation directe, l'itinéraire africain dès avant les Colonnes jusqu'au cap Hermès, puis à une cité du nom de Thymiatéria (*a*). S'agit-il nécessairement, comme on l'a cru d'ordinaire, de la Thymiatérion (*on*) d'Hannon ? La chose est plausible mais non évidente. Il y a bien eu 2 Ryssadir, l'une à Melilla, l'autre près d'Agadir, pour la simple raison que Ryssadir veut dire : « le grand cap », et qu'il y a beaucoup de caps sur la côte africaine.

Les inconvénients de l'assimilation ont été examinés plus haut. Si Thymiatérion équivaut à « Ville de la pêche aux thons », rien n'empêche qu'une autre localité ait reçu même dénomination (au pluriel ou au féminin).

Peu importe au reste l'identité exacte du Krabis et de Thymiatéria (*a*). En rencontrant ce nom au delà du Lixos, Scylax à qui les renseignements font défaut pour la côte Sud, greffe sur son propre Périple les renseignements de celui d'Hannon, à partir du moment où les deux sources lui paraissent se recouper, c'est-à-dire à Thymiatérion.

Dès lors le Cap Soloeis, qui chez Hannon vient après Thymiatérion, représente aussi bien chez Scylax, le Cap Blanc, le Cap Cantin ou le Cap Safi : Scylax en ignore la situation exacte « Après (?) Thymiatéria, on va au Soloeis » dit-il, puisqu'il démarque Hannon en le rebrodant de détails pittoresques, mais qui ne l'engagent guère ; car de son temps, le terme Soloeis a disparu ou plutôt cessé d'être un toponyme déterminant.

Nous touchons ici à un phénomène qui intéresse la géographie historique en général. « Soloeis » vient selon les philologues de la racine sémitique Sélo, roche. Le Spartel a été évidemment au temps d'Hérodote et de Hannon, le « Promontoire rocheux » par excellence en Libye atlantique. Mais cette appellation générique se retrouve couramment dans le parler indigène de la côte : Salé, de la même racine Selo, selon Movers, a certainement occupé le « Rocher » des Oudaïas avant d'émigrer sur la colline de Chella, puis sur la dune amoncelée à l'embouchure du Bou-Regreg, mais cette fois rive droite.

Si le Cantin a lui aussi été « la Roche », c'est sans doute

beaucoup plus tard ; par exemple quand les marins de Scipion Emilien reconnurent l'Empire de Carthage vaincue. C'est alors que, fixant des repères sur la côte Sud, ils ont pu, s'informant auprès des naturels, recueillir et aussitôt latiniser par calembour le vocable Soloeis en « Solis promuntorium » (Pline), retraduit en Ἡλίου ὄρος par Ptolémée qui d'ailleurs, poussant au delà encore ses investigations, situera une Σολοέντια ἄκρα à la hauteur du Cap Noun.

Tel est le destin de certaines dénominations en géographie. En dépit du progrès des sciences, qui seules donnent aux notions humaines une relative fixité, leur instabilité reste grande jusqu'au XVIIIe. siècle.

Scylax ne s'en préoccupe guère : il mentionne la grande réputation du cap, attribue la décoration de l'autel au mythique Dédale, élimine le fragment d'Hannon où se fondent cinq villes, déjà disparues sans doute, si elles ont eu vraiment une réalité ; il arrive au Lixos, fort embarrassant ici puisqu'il l'a déjà placé plus haut, le remplace par un certain fleuve Xion dont on ne trouve aucune autre mention, mais qu'une mauvaise leçon d'un manuscrit a pu lui fournir et se hâte d'aboutir à Cerné, où il résume les temps de son itinéraire.

Mais justement, dira-t-on, ces temps sont ils conciliables avec ceux d'Hannon dans son Périple ? — Non, dans l'hypothèse de Gsell et Carcopino, — Oui, dans la nôtre.

Si l'on place le Cap Hermès au Ras el Kouas, on ne peut plus, nous l'avons vu, situer les Colonnes au Spartel, car Hannon n'a pas fait en deux jours (Scylax)...... 30 kms ! Si on repousse les Colonnes à l'entrée méditerranéenne du détroit, Hannon selon ses propres dires aurait couvert d'Abyla à Thymiatérion-Mehdia 280 kms au moins en deux jours (ce qui est beaucoup pour une telle Armada) alors que pour Scylax, qui parle non plus d'un convoi de vaisseaux de charge, mais d'une navigation normale, on met deux jours à faire 100 kms (Abyla-Spartel-Ras el Kouas). Il y a là une impasse dont on ne peut sortir qu'en abandonnant soit certaines identifications, soit certaines données de temps.

La difficulté disparaît, dans l'hypothèse formulée plus haut. On admettra une équivalence approximative entre l'étape : Colonnes (Abyla) - Thymiatérion (Tanger) d'Hannon

et l'étape : Colonnes (Abyla) - Cap d'Hermès (Spartel) de Scylax : 2 jours de part et d'autre. Puis de Thymiatérion (Tanger) au Soloeis (Spartel), Hannon vu la faible distance, néglige de chiffrer l'étape ; Scylax qui est déjà au Spartel (Cap d'Hermès) décrit d'abord la côte jusqu'au Lixos, puis au grand fleuve Krabis (Sebou ou Bou-Regreg). Là, les documents lui faisant défaut, il utilise Hannon. Et alors de deux choses l'une ; *ou bien* il a entendu parler d'une Thymiatéria du Sud et il admet que pour avoir mis deux jours jusque là, Hannon est parti, lui des Colonnes - Spartel (200 kms jusqu'au Sebou, 230 kms jusqu'au Bou-Regreg) ; comme selon notre hypothèse, il ignore la situation exacte du Soloeis, il ajoute à ces deux jours, une journée de mer pour couvrir l'étape Thymiatérion - Soloeis, sur laquelle Hannon est imprécis, paraissant la considérer comme peu importante ; ...... *ou bien*, il recopie servilement Hannon : ne connaissant pas Thymiatérion (ou Thymiatéria, simple variante de manuscrit) qui ne se rencontre que chez Hannon, il la repousse avec le Cap Soloeis qui paraît l'avoisiner, au delà de la portion de côte qu'il connaît bien et où il ne sait trop comment les localiser. Cette portion, de l'Hermès - Spartel au Krabis-Sebou (ou Bou-Regreg) se couvrant en un peu plus de deux jours, il arrondit à 3 (comme plus haut) l'étape jusqu'au Soloeis, et *à 3 seulement* parce qu'il aura, comme nous le verrons plus loin, à faire cadrer ses estimations avec un maximum d'une douzaine de jours pour le parcours des Colonnes à Cerné.

Si l'on répugne à admettre chez Scylax une telle méthode où se mêlent le plagiat et les fausses précisions, qu'on se souvienne qu'à l'époque, on ignore la probité scientifique, indispensable à nos géographes s'ils veulent se faire lire. A l'inverse, le plus beau mensonge plaisait davantage, même s'il était peu vraisemblable. A beau mentir qui vient de loin.... et même sait profiter des « beaux voyages » d'autrui.

Scylax, on le verra dans sa description de Cerné, sait faire quelque chose de rien et emprunte habilement à tout le monde.

Fondations

En règle avec Poseidon, Hannon découvre à une demi-journée « vers le Levant » une lagune non loin de la mer. Il y fait escale, ce que paraît indiquer le verbe 'εκομίσθημεν. Pourquoi ? C'est que les roseaux très abondants y nourrissent une énorme quantité (πάμπολλα) d'éléphants et de bêtes de toutes sortes. Précision essentielle pour deux raisons :

1° Elle interdit de penser à une lagune comme celle d'Oualidia, que n'alimente aucune eau douce, condition d'une végétation abondante (autre que les joncs), comestible pour la gent qui broute à l'état sauvage : des éléphants surtout, mais peut-être aussi ces bubales et ces « rhizes » dont parle Strabon, « semblables à des taureaux extérieurement, mais comparables aux éléphants pour leurs mœurs, leur taille et leur puissance au combat ».

Où sommes-nous ? A une demi-journée du Spartel, c'est-à-dire à une trentaine de kilomètres (la flotte va encore lentement, étant presque au complet) ; aux marécages du Mharhar, doublé de l'Oued Tahaddart. La région forme aujourd'hui encore, une dépression où persistent toute l'année des étangs, dont l'un, communiquant avec la mer, reçoit les eaux de l'Oued Bougnaddou (c'est là que Tissot situait la prétendue Pontion de Scylax). La salure du sol n'est perceptible que dans les dépressions ou à proximité immédiate du littoral. Les vases y favorisent la végétation herbacée et arborescente.

Aucune autre lagune marocaine, même celle de Moulay Bou Selham ne correspond mieux à la description d'Hannon.

2° Si ce marais mérite 3 lignes de texte contre 2 seulement au Soloeis sacré, c'est que les Carthaginois connaissent la valeur marchande de l'éléphant domestiqué, auxiliaire inestimable du bâtisseur de villes, bête de somme plus précieuse que l'or. Cette race, résiduelle déjà, mais dont Pline signalera 500 ans plus tard des échantillons encore nombreux dans la vallée du Bou-Regreg, près de Salé, a dû vivre en abondance aux alentours du Spartel. Le gibier de toutes sortes, les fauves dont les peaux sont si appréciées, y pullulent : la région est propice ; Hannon y fondera un établissement spécialisé dans la pelleterie.

Mais est-ce bien une « ville » qu'il fonde ?

§ 5 : « Ayant dépassé cette lagune d'une journée de bateau, nous déposâmes des colons dans des cités proches de la mer, aux lieux nommés Karikon Teikhos, Gytté, Akra, Melitta et Arambys ».

Le texte est amgigu. Nous l'interprétons de la façon suivante : — La journée représente non la distance du marais à la première « ville », mais la portion de la côte en face de laquelle s'échelonneront les cinq agglomérations. Si on laisse le Lixos à sa place et qu'on n'accepte pas l'hypothèse de M. Carcopino, il faut bien considérer que les cinq villes sont *en grappe*. Les 40 kms environ qui séparent le Mharhar du Lixos, représenteront pour des vaisseaux encore nombreux et chargés une étape suffisante.

Le terme κατῳκίσαμεν préféré ici à κτίζειν marque une nuance intéressante. A Thymiatérion - Tanger, Hannon « fonde » une ville, avec tout ce que le terme entraîne de solennité religieuse, de travaux matériels et de pérennité en puissance. C'est un enracinement majeur du rameau carthaginois en terre d'Afrique, à l'extrême-Ouest de la mère patrie.

Il en va tout autrement des 5 agglomérations secondaires, simples noyaux de peuplement établis entre le marais du Mharhar et le Lixos. Appuyées sur la métropole Thymiatérion, elles forment un réseau de postes avancés, d'où partiront les traqueurs de gibier et par lesquels s'établira le contact avec les indigènes de l'arrière-pays.

Ces « villes » sont πρὸς τῇ θαλάττῃ, sur la côte, mais pas forcément au rivage même. Elles sont reliées par la mer, mais aussi par des pistes. Avec Thymiatérion, elles ont absorbé la presque totalité des colons : beaucoup plus loin, l'île de Cerné en accueillera encore quelques-uns, mais leur organisation et leurs tâches seront tout autres. On voit que le bastion de la nouvelle Carthage d'Afrique Occidentale se circonscrira bien dans cette sorte de parallélogramme, admirablement situé sur deux mers, défendu par la montagne à l'Est et au Nord, protégé par la flotte à l'Ouest, par une dépression marécageuse et le Lixos au Sud ; riche en bois, en mines peut-être, en

cheptel d'éléphants et de bovins ; favorable sinon aux céréales du moins à la vigne.

Rome n'ira guère plus loin. Cette portion tingitane de la Maurétanie lui apparaîtra seule vraiment « rentable » du point de vue colonial. Il faudra du temps pour qu'elle se risque jusqu'à Sala et Volubilis, limite de la brousse à fauves, mais clef du long couloir Fez-Taza et du Moyen Atlas, riche en cèdres.

Fait à retenir : Carthage est arrivée d'emblée aux mêmes conclusions que Rome.

Maintenant, où situer les cinq nouvelles colonies ?

On a le choix. Mais l'étymologie fournira pour quelques-unes d'entre elles des probabilités. On sait que Tyr et Carthage ont propagé l'olivier, le grenadier et particulièrement la vigne. Or la viticulture était si développée dans la région du Spartel que le Cap lui-même avait reçu le nom libyque de Cotès ou des Vignes, traduit en grec par Ampelousia (Mela). Rien d'étonnant dès lors à ce que la toponymie des environs en conserve les traces.

Selon M. Marcy, « Guytte » et « Cote » ne font qu'un et son vignoble se serait développé sur ce promontoire lui-même ou plutôt entre les deux vallées des Ouadi Médiouna et Achaddar, orientés E.W. et aboutissant près des excavations, depuis longtemps carrières, appelées grottes d'Hercule.

Arambys, (Ar-Ambyn) selon Bochart, est sémitique et signifie « Mont des Vignes ». N'importe quelle colline a pu recevoir, entre le Spartel et Arzila, ces colons viticulteurs. Or il se trouve qu'Arzila, la Zilis des Romains tire son nom de « Zili », la petite treille en berbère (dhilith). L'identification est plausible ; à moins qu'on ne préfère reporter Arambys jusqu'au Lixos et en faire le poste le plus méridional du groupe, à l'embouchure de ce fleuve où Hannon va stationner et où se fondera plus tard Larache : el Araïchi, c'est-à-dire justement ...... la treille.

Ces dénominations pittoresques prouvent-elles que ces lieux étaient déjà couverts de vignobles à l'arrivée d'Hannon et faut-il en tirer argument en faveur de comptoirs tyriens antérieurs ? En aucune façon. Le verbe κατοικίζειν peut désigner contrairement à ce qu'en dit M. Carcopino, un peuplement

nouveau, orienté d'emblée vers l'exploitation vinicole et baptisé en raison même de cette destination, de noms libyco-berbères ; ce qui n'interdit pas d'ailleurs d'admettre l'existence dans la région de ceps sauvages, peut-être même importés par des Phéniciens et persistant dans cet habitat favorable, comme le feront telles vignes au tronc énorme, abritant une place entière dans la zone de Safi par exemple, jusqu'à Marrakech. Mais l'importation de quelques vignes ne signifie pas colonisation durable.

Restent trois « villes ». L'une Akra survivrait peut-être dans l'Aghla voisine de Tanger (cf. Marcy); Mélissa représenterait la Mélissa d'Hécatée, que Pline situe aux alentours du Détroit sous la forme amputée de Lissa (rien n'empêche de croire que son nom signifie l'Abeille : plusieurs monnaies puniques, trouvées à Melilla, sont frappées à son image et l'apiculture est encore assez vivante dans le Gharb pour figurer sur la carte des productions naturelles du Maroc).

Enfin Karikon Teikhos reste plus énigmatique. Teikhos traduit probablement Agadir, « l'enceinte fortifiée » qui protégeait tous les comptoirs phéniciens et carthaginois. Mais Karikon a suggéré des interprétations très diverses. Nous y verrions volontiers, au sens le plus littéral du mot, un contingent Carien de mercenaires, la Carie ayant de tout temps fourni à l'Egypte et aux roitelets d'Orient d'excellents soldats. Dans ce cas, Karikon Teikhos constituerait un camp militaire, installé dans quelque position stratégique, avec mission de protéger la zone soumise à la colonisation.

Ainsi groupées, à proximité des matières premières, assurées d'un trafic en vins, peaux, bois précieux, etc... les 5 villes confédérées, à moins de deux jours de Thymiatérion, seront bientôt prêtes à étendre leurs opérations vers l'intérieur et vers le Sud. Mais auparavant, Hannon va s'arrêter sur les bords du Lixos, un véritable grand fleuve, qu'il paraît choisir comme limite de la colonie. Il consacre deux longs paragraphes aux particularités de son arrière-pays.

......« Le Lixos coule de la Libye......» dit-il. Détail un peu vain au premier abord, mais très significatif : ce n'est plus un de ces ouadi côtiers comme le Médiouna, le Bou-Kalf ou même le Mharhar, dont on atteint rapidement les sources

sans même perdre de vue la mer. Le Lixos vient du cœur même du Continent libyque ; il est représentatif de ses ressources et de ses dangers. Aussi donne-t-il son nom à tout un peuple.

......« Sur ses rives, des nomades, nommés Lixites, poussaient leurs troupeaux......». C'est cette unité à la fois géographique et ethnique, qui mène sans doute Hannon à s'entendre dès l'abord avec les voisins immédiats de sa colonie.

......« Nous demeurâmes auprès d'eux quelque temps, étant devenus leurs amis......». Rome plus tard attachera beaucoup d'importance, elle aussi, à avoir dans ces régions peu sûres et lointaines des « amici » et des « socii » parmi les indigènes.

Hannon s'informe auprès d'eux des difficultés que rencontreront ceux d'entre ses colons qu'il destine à une investigation hardie vers le Sud : « Au-dessus (καθύπερθεν) du Lixos habitaient des Ethiopiens qui eux, sont inhospitaliers......».

En principe l'Ethiopien est noir. Pour le Lixite, berbère blanc sans doute, c'est le type du sauvage (d'où ἄξενοι) un peu stylisé : il habite un « pays à fauves » (la 2e zone africaine, selon Hérodote, entre la Libye habitable et le désert).

Comment faut-il entendre : « au-dessus du Lixos » ? Evidemment « dans l'intérieur ». En effet le pays de ces Ethiopiens est « isolé par de grandes montagnes dont on dit que descend le Lixos ». Ces montagnes sont une combinaison très explicable, vu l'insuffisance des renseignements d'Hannon, du Rif et de l'Atlas ; d'une chaîne voisine, accessible par la vallée du fleuve (les Carthaginois pour le moment n'iront pas voir, d'où φασι) et d'une autre, plus importante encore, dont on s'entretient jusqu'en Egypte : de l'Atlas, mystérieuse colonne du Ciel.

Ces deux massifs n'en font qu'un dans l'imagination des anciens. Strabon dira encore (XVII - 3-2) : « Quand on franchit les Colonnes, avec la Libye à gauche, on rencontre une montagne que les Grecs appellent Atlas et les indigènes Dyris. Là s'avance un promontoire, point extrême aux confins de la Maurétanie et qu'on appelle Cotès.... ».

C'est bien du Rif qu'il est question près du Spartel, mais du Rif considéré comme l'extrémité septentrionale d'une chaîne, épine dorsale du *continent qui s'étend vers le Sud-Est*

(ἐπὶ τὴν μεσημβρίαν ἅμα καὶ τὴν ἕω λαμβάνουσα τὴν αὔξησιν).

Cette citation qui explique certaines erreurs d'orientation chez Hannon (après le Soloeis et plus loin) aidera à comprendre, pourquoi, du Lixos au Cantin, les Carthaginois, hantés par les récits fantastiques des Lixites sur les nègres sauvages de la montagne, se croiront au large du désert.

Vers Cerné

Nous touchons aux étapes véritablement marocaines du Périple. Car jusqu'au Lixos, on perçoit encore l'influence du Détroit. Les plans de colonisation de Carthage étaient fonction de ce passage et de ses abords stratégiques. Hannon, après un séjour dont il ne précise pas la durée, se pourvoit d'interprètes et sûrement de guides auprès des Lixites et il reprend la mer.

D'une seule traite, « en 3 jours » il atteint l'île de Cerné. Or la latitude la plus septentrionale proposée pour cette station nouvelle, est celle de la Séguia el Hamra, au Rio de Oro (Gsell). Du Lixos à Cerné, l'expédition aurait parcouru près de 2.000 kilomètres.

Laissons pour le moment la longueur anormale de l'étape et le problème des temps. Peut-on concevoir qu'ayant débarqué sur 70 kms de côtes (du Spartel au Lixos) presque tous ses hommes, Hannon néglige l'énorme portion de littoral où s'est développé le Maroc proprement dit, jalonné de ports prospères depuis les Portugais, déjà connu pour sa richesse au temps de Ptolémée, au IIe siècle ?

La plupart des commentateurs s'y refusent et pour esquiver la difficulté, nous l'avons vu, refoulent le Lixos jusqu'au Draa (Gsell) ou situent le groupe des cinq colonies entre Agadir et Ifni (Marcy). Expédients inutiles. La logique devait conduire Hannon à concentrer d'abord ses effectifs de colonisation sur une base réduite, mais judicieusement choisie, plutôt qu'à les égailler sans aucune sécurité le long d'une côte hostile et d'un rendement forcément incertain.

Il sent pourtant la nécessité de sonder sans plus attendre

cette côte qui fuit, monotone, vers le Sud. Il emmène avec lui assez d'hommes et de matériel pour fortifier, si l'occasion s'en présente, un point avancé, position clef d'un champ d'exploration plus risqué. Comment évaluer ces forces ? Bien qu'il ne précise guère, on voit par l'exiguïté de l'île où il se retranche et par telle aventure postérieure *où des sauvages à coups de pierres* leur interdisent tout débarquement, qu'il ne soustrait à l'entreprise principale qu'une poignée d'hommes. Il n'emmène probablement pas de femmes.

Et voici le problème le plus obscur du Périple : où se trouve Cerné ?

A la Séguia el Hamra ? Mais Gsell reconnaît qu'il n'y a pas d'île.

A Villa Cisnéros, comme le veut M. Carcopino ? Mais l'îlot de Herne est à plus de 2.000 kms du Lixos, distance déjà énorme en soi et que par surcroît les barques d'Hannon auraient couverte ...... en 3 jours !

Faut-il alors corriger 3 en 15 comme le fait Muller ? C'est arbitraire.

Faut-il conclure à une lacune ? à une altération mensongère ? C'est trop commode.

D'ailleurs l'invraisemblance saute aux yeux d'une telle installation pour le stockage de l'or indigène, sur un îlot si exigu, en face d'une côte aride et brûlante, à près de 15 jours sans escale de la dernière colonie du groupe (à Safi selon M. Carcopino), à la merci de n'importe quelle horde nomade coupant sans risques de la terre, c'est-à-dire privant d'eau potable et d'aliments frais, donc condamnant à mort ou contraignant au départ, la garnison assez folle pour s'accrocher là.

Faut-il rappeler enfin que selon les géographes, le Rio de Oro, malgré son nom, n'a jamais produit d'or ? Et que les caravanes de l'or, loin d'attendre des offres de service ont de tout temps et jusqu'au XVe siècle, apporté leur précieux métal jusqu'à Mogador, comme nous le verrons plus loin ?

On avouera qu'Hannon dans un tel choix aurait été plutôt mal inspiré !

POUR UNE CERNÉ MAROCAINE

Comment alors interpréter le Périple, afin de ramener Cerné dans les eaux marocaines ?

1° D'abord Hannon longe pendant deux jours ce qu'il appelle « le désert » (τὴν ἐρήμην). Assurément pour nous, aujourd'hui, le Désert en Afrique, c'est le Sahara. Mais traduire ainsi la pensée d'Hannon constitue un choquant anachronisme. Il sait, comme Hérodote, qu'au cœur de la Libye, après la zone des fauves, il y a du sable. Mais pourquoi veut-on qu'il n'ait pu appliquer le mot ἐρήμη qu'aux sables sahariens ?

D'abord il n'est pas sûr qu'ici le terme traduise dans l'esprit des Carthaginois une immensité sablonneuse. Il évoque aussi bien une solitude pierreuse ou simplement une plaine vide d'habitants aux herbes brûlées par le soleil. Or la saison s'avance : le séjour au bord du Lixos, après l'installation répétée des colons, a pris du temps.

Ensuite, au sortir de cette vallée pastorale et boisée, ce que les marins aperçoivent de leurs navires, le long d'une côte qu'ils n'ont plus à serrer de près ni à scruter puisqu'ils n'ont plus de villes à fonder, c'est la ligne basse et continue du rivage, bordée ici et là de cordons de dunes, que l'estuaire des fleuves les plus importants comme le Sebou et le Bou-Regreg marque à peine d'une encoche. Qu'on fasse, même en juillet, la piste côtière de Moulay Bou Selham à Mehdia ou de Mazagan à Safi, et on comprendra pourquoi Hannon a trouvé la région « désertique ».

En vérité, le mot ne peut conduire à situer, comme on l'a fait, Cerné à la lisière du Sahara.

2° A quelle vitesse progresse Hannon et à quelle hauteur sera-t-il au bout de 2 + 1 jours, selon le texte ?

On accordera ici qu'avec quelques navires, choisis pour leur rapidité et légèrement chargés, comme il convient pour cette pointe vers le Sud, il se rapproche de la vitesse maxima, définie par Hérodote ; d'autant que son habitude déjà longue du littoral marocain l'enhardit.

Pourtant en 3 jours, s'il ne navigue pas la nuit, ce qui est

probable dans ces eaux inconnues, il ne sera guère que dans les parages de Mazagan, soit à environ 300 kms. Et jusque là, pas d'île (hors le rocher de Skrirat).

Il faut admettre qu'il allonge les étapes en naviguant au moins jusqu'aux heures crépusculaires : les Lixites qu'il a embarqués et qui connaissent le profil de la côte lui éviteront tout avatar. Il aura couvert ainsi dans les 2 premiers jours les 300 kms du Lixos à Mazagan. Là, ou au Cap Blanc, se termine l'immense sinus régulier, amorcé au Spartel et orienté S.S.W.

Mais on se souvient qu'Hannon a commis au début, en supputant sa direction, une erreur de près de 90°. Aussi croit-il voguer pendant 2 jours « vers le Sud » approximativement.

Au Cap Blanc, la côte s'infléchissant plus franchement vers le Sud vrai il note un retour (πάλιν) à l'orientation générale présumée du littoral « vers le Levant ». Une troisième journée prolongée de navigation le conduit au Cantin, au Cap Safi et à l'embouchure du Tensift (soit environ 140 kms).

3° Qu'y trouve-t-il ? Selon les termes du § 8, une île toute petite (μικράν, suivi de la mesure exacte et dérisoire du pourtour : 5 stades, soit 1 km à peine).

Elle est dans un enfoncement du golfe (ἐν μυχῷ).

Ils s'y installent, après l'avoir dénommé Cerné : « ἥν κατῳκίσαμεν, Κερνην 'ονομασαντες ».

Les termes sont clairs ! Le participe aoriste indique bien qu'en mettant le pied sur l'île, ils lui donnent un nom ; nom qui selon les étymologistes signifie « pointe avancée » (le Périple aboutira à plusieurs « Cornes » analogues par le sens, peut-être par la racine). Puis, mais seulement alors, ils « l'occupent ». Le terme a ici pour complément l'île de Cerné et non plus, comme au § 5, le mot πόλις. En effet Hannon ne « fonde » rien sur cet îlot. L'installation est provisoire.

Et maintenant où la trouver, cette île légendaire ? Beaucoup de cartes du Maroc omettent à l'embouchure de l'Oued Tensift un rocher dont les caractéristiques coïncident avec celles de Cerné dans le Périple et chez les écrivains qui l'ont citée avec précision.

Les Instructions Nautiques de 1944 disent, p. 199 : « Cette localité (il s'agit d'une agglomération à l'embouchure du Tensift connue sous le nom de Soueira Kédima), est débordée

(vue du large), par un récif qui, à 0,3 mille de la côte, *s'étend sur une longueur de plus de 1 mille*, de part et d'autre du fort (portugais). *On débarque à terre de ce récif* ».

Dimensions et éloignement du rivage sont en gros du même ordre dans l'évaluation moderne et dans celle des anciens, avec une marge qu'explique suffisamment l'incertitude de toutes les mensurations antiques.

Dans les I. N., le récif, en fait très allongé, mesure « plus de 1.850 m. » dans son axe principal ; pour Hannon, il ne fait pas 500 m. dans sa plus grande dimension, mais Pline qui cite Polybe (VI. 35) lui attribue « moins de 2 milles de tour », soit moins de 1.480 m. × 2 = 2.960 m., d'où l'on peut induire que son axe principal pouvait avoir environ 1.200 mètres. L'essentiel est qu'il est *petit*.

Pour la distance entre la côte et l'îlot, elle est, selon les I. N. de 550 m. environ. Pline la porte à 8 stades (1.600 m.). On trouvera sans doute l'écart notable. En fait, vu le caractère toujours très aléatoire des appréciations de distance au jugé, on retiendra surtout du texte de Pline que l'îlot est *tout près de la terre*. Cela seul compte.

Hannon est muet sur ce point, mais Scylax qui lui ne précise pas le périmètre de l'île, nous fournit un texte précieux impliquant la proximité du continent. Dans cette région, dit-il, « les commerçants sont Phéniciens », (c'est-à-dire pour lui comme pour Hérodote des ἔμποροι carthaginois) ; « quand ils arrivent à l'île de Cerné, ils amarrent leurs vaisseaux ronds, *s'étant dressé des tentes dans l'île* ; ayant déchargé leur pacotille, ils *la transportent eux-mêmes sur le continent dans de petites embarcations*.

Il y a là des Ethiopiens et c'est avec eux qu'ils font des échanges. Le troc se fait contre des peaux de cerfs, de lions, de léopards, des cuirs et des défenses d'éléphants, des dépouilles de bestiaux ».

Ce va-et-vient rapide et sans danger prouve que l'îlot est proche de la grève et fournit un abri contre les vents dominants : comme le disent les I. N., « *On débarque à terre de ce récif* ».

4° Cette identification de Cerné s'accommode-t-elle de certaines indications d'Hannon et de Scylax sur son éloignement des Colonnes ?

Hannon dit : « Nous conjecturâmes, d'après notre circumnavigation, que l'île était à la même longitude que Carthage (exactement : « juste en face ») : 'Ετεκμαιρόμεθα δ'αὐτην 'εκ τοῦ περίπλου κατ' εὐθὺ κεῖσθαι Καρχηδόνος ».

Ils ont mis en effet, dit-il, autant de jours de navigation des Colonnes à Cerné, que de Carthage aux Colonnes. Et le « périple » s'est déroulé, on l'a vu, selon une série de déviations, *présumées en direction du « levant »*.

Scylax plus laconique écrit : « On met 7 jours du Soloeis à Cerné ; 12 en tout des Colonnes à Cerné ».

Que penser d'abord du texte d'Hannon ? Il y a assurément beaucoup plus de Carthage au Spartel que du Spartel au Tensift. Mais sur quoi se fonde la « conjecture » ('ετεκμαιρόμεθα) des Carthaginois, quant à cette équivalence entre les distances, pour ne rien dire de la longitude commune (?) des deux points ? Hannon avait-il un livre de bord au cours de ce périple, long de plusieurs mois, si l'on tient compte des escales et des fondations de villes ? Et comment a-t-il pu comparer deux formes de navigation aussi différentes : l'une en Méditerranée, relativement régulière et dans des parages assez sûrs pour permettre des étapes nocturnes ; l'autre sur l'Océan, tâtonnante, hachée de haltes, de retards provoqués par la dispersion des navires, de retours en arrière ou de mouillages bien avant la nuit, quand le temps ou la côte ne laissaient rien augurer de bon ; accélérée enfin à partir du Lixos ? On n'additionne pas des vitesses aussi disparates, ou du moins le total risque de n'offrir aucune signification.

La méthode de Scylax paraît encore plus aléatoire. Nous avons vérifié la solidité de ses renseignements jusqu'à l'Hermès-Spartel et même sans doute au Krabis-Bou Regreg. Là ses emprunts indiscrets et maladroits au Périple d'Hannon le mettent en difficulté, si bien que l'insuffisance et l'obscurité de sa description trahissent son embarras. Il est prolixe de détails sur les mœurs des Ethiopiens qui vivent en face de Cerné parce qu'il leur prête les mœurs traditionnelles des Ethiopiens en général. Il prend ici et là, nous le verrons, pour étoffer sa narration trop grêle. Mais il est catégorique et précis sur les temps de parcours et l'on peut en être surpris.

Bien qu'il ne cite pas ses sources, il paraît avoir raisonné de la façon suivante : Hannon a eu l'impression d'avoir mis à peu près le même temps des Colonnes à Cerné que de Carthage aux Colonnes. Or, (Scylax le dit par ailleurs) on met « dans les conditions les plus favorables » 7 jours et 7 nuits de Carthage aux Colonnes. En prenant comme base les indications d'Hérodote, soit le rapport des deux vitesses, diurne et nocturne, d'un vaisseau à la belle saison, on s'aperçoit que 7 jours et 7 nuits équivalent à peu près à 13 périodes de navigation diurne. Scylax dit : 12 jours : écart très admissible, étant donnée l'incertitude de nos connaissances sur les mesures antiques, orgyes, stades, etc..., qui varient d'un peuple à l'autre et d'une époque à l'autre.

On sait par quelles astucieuses déductions Scylax avait fixé à 2 + 3 le nombre de jours de navigation, nécessaires des Colonnes au Soloeis. Des 12 jours déterminés comme on vient de le voir, il ôte 5. Restent 7. Et il écrit : « Du Soloeis à Cerné, on met, le long du rivage, 7 jours ».

Méthode contestable. Mais que sait-on de Scylax ? Les 2 pages consacrées au Maroc dans le Périple couvert de son nom, sentent la rhapsodie d'une lieue. Information et supercherie s'y mêlent sans vergogne.

5° La suite du Périple exclut absolument une Cerné subdésertique. En effet, le § 9, résumant une nouvelle étape de courte durée (ce que prouve l'absence de précisions numériques, comme pour les étapes Thymiatérion-Soloeis et Arambys-Lixos) cite le fleuve Chrétès et ses îles dominées par de « *grandes montagnes* » (ὄρα μέγιστα). Croit-on possible que Hannon, longeant pendant au moins 24 heures les formidables escarpements du Cap Ghir n'ait pas un regard, une remarque pour cette impressionnante rencontre d'une montagne fabuleuse, et qu'il ait réservé la mention des « grandes montagnes » pour on ne sait quelles vagues collines qui, au dire de Gsell, bordent le lac de Guier au Sénégal ? L'orographie du Rio de Oro et de la Maurétanie se réduit, selon les I. N., d'une part à un « plateau central de formation volcanique et

d'une altitude d'environ...... 300 m. », d'autre part, à un « massif central, l'Adrar Tinar qui s'élève *à une altitude d'environ...... 200 m.* » ! Autant dire que de la grève à des centaines de kilomètres à l'intérieur, le pays est plat comme la main, pour un observateur qui longe la côte. Quant à placer Cerné à la hauteur de la Guinée, où culmine le Kakoulima, personne n'y a songé sérieusement.

La conclusion s'impose : la Cerné d'Hannon ne peut se décaler au delà des contreforts atlasiques qui dominent l'Océan.

6° Malgré cette difficulté majeure, on a voulu voir au § 10 le Sénégal dans ce fleuve « *grand et large, plein de crocodiles* » d'où sans explications, Hannon décide de remonter à Cerné. Il referait donc, si l'on place Cerné au Rio de Oro, 1.000 kms environ (2.000 kms avec l'aller, soit 15 à 20 jours de navigation) pour repartir aussitôt après (§ 11) vers le Sud pour une étape de 12 jours ! Tentative avortée ? Mais on nous a dit que les Lixites étaient installés à Cerné et connaissaient fort bien la côte ! Ici encore les faits cadrent mal avec une Cerné exagérément décalée vers le Sud.

7° Revenons aux particularités des textes qui militent en faveur d'une Cerné, modestement située *avant* la barrière atlasique, *sans doute au Tensift.*

L'îlot proposé est « petit », à distance adéquate de la côte. Mais est-il « ἐν μυχῷ τοῦ κόλπου » ? Quand on vient en barque du Nord, on observe en effet qu'après une avancée rocheuse, des dunes concaves conduisent au fleuve. Plus d'enfoncement à proprement parler, mais ces dunes sont récentes et d'ailleurs l'estuaire, large de 1 km. est dominé par les berges de telle sorte qu'il dessine une lagune en retrait.

Cette lagune n'est plus aujourd'hui que mares et sables mouvants, car le fleuve est depuis fort longtemps épuisé en amont par les irrigations qui le ponctionnent. Mais la position et les détails d'une énorme Kasbah construite en bordure, prouvent qu'autrefois, on avait accès de la mer dans la rivière. Au 16e siècle, un recueil d'I. N. portugaises (voir Hespéris VII - 1927) dit : « Il n'y a que les barques qui puissent y entrer et par conséquent nous ne parlerons pas de la marée en cet endroit ». Au temps d'Hannon, le Tensift, qui aujourd'hui encore a de l'eau en toutes saisons à la hauteur de Marrakech se déversait entier dans l'Océan, et faisait dans le rivage un « cran » assimilable à ce que le Périple appelle μυχός.

Dira-t-on que l'îlot du Tensift n'a ni eau douce, ni terre végétale en suffisance et n'a pu retenir Hannon ? Nous avons déjà répondu à cette objection. Qu'on relise Scylax et la description qu'il fait du genre de trafic saisonnier auquel se livraient et dont se contentaient les Carthaginois.

Ce trafic était fructueux. On va voir, toujours d'après Scylax, que ce qui l'alimentait ne s'est certainement jamais rencontré au Rio de Oro, où (I. N., p. 76) « la végétation est extrêmement rare et manque tout à fait dans les régions de dunes et dans une grande partie de la presqu'île de Villa Cisnéros ». Voici le passage entier où l'on reconnaîtra des analogies probantes avec les productions naturelles et les mœurs des Chiadma, entre Safi, Mogador et l'Atlas...

......« Les Ethiopiens (en face de Cerné) *se parent de tatouages*, usent de coupes en ivoire ; leurs femmes portent des bijoux ciselés dans l'ivoire ; leurs *chevaux même ont des harnachements rehaussés d'ivoire*. Ce sont *les plus grands* des hommes que nous connaissions : ils dépassent quatre coudées, parfois même cinq ; *ils sont barbus et chevelus* ; ce sont les plus beaux des hommes. La royauté chez eux appartient au plus grand. Ce sont des cavaliers, des lanceurs de javelot, des archers ; leurs traits ont la pointe durcie au feu. Les marchands phéniciens leur apportent des parfums, de la pierre d'Egypte (pierres d'aigris ? verre ?) des poteries démodées et ébréchées (? ici le texte est altéré. Cette correction, proposée par H. Tauxier, soulignerait la médiocre qualité de ces pacotilles destinées à des sauvages ?) de la céramique attique et des conges.... (toutes ces poteries qu'on « brade » à la fête des Conges, a ajouté (?) un scholiaste, dont l'explication a été incorporée au texte). Ces Ethiopiens *mangent de la viande, boivent du lait, fabriquent beaucoup de vin de leurs vignes ;* Ce vin est chargé par les Phéniciens...... ».

Remarquons avant tout que le terme Ethiopiens ne désigne pas forcément des nègres (cf. déjà les Ethiopiens d'Asie, dans l'Odyssée et les Ethiopiens blancs (Λευκαιθίοπες) de Strabon

et qu'il est souvent étendu abusivement à tous les habitants du Sud africain, naturellement brunis par le soleil. Scylax d'ailleurs n'y a pas été voir.

La question reste entière de savoir si ce que Scylax prête ici aux indigènes de la région de Cerné les caractérisait vraiment où s'il leur attribuait des mœurs communes à tous les Libyens de l'Océan. Ce qu'il dit de leur taille, de leur beauté, de l'élection de leurs rois, de leur adresse à cheval, relève d'une tradition un peu conventionnelle. Mais certains détails font plus vrai.

L'importance donnée à l'élevage des chevaux et à la culture de la vigne particularise nettement à notre avis cette population du Sud-Ouest marocain. Quiconque a circulé dans la vallée du Tensift, entre Safi et Mogador, reconnaîtra dans ces « beaux et grands Ethiopiens » de Scylax ces Berbères, magnifiques de stature, cavaliers émérites, à la grande barbe noire, largement étalée. Ils n'ont rien de commun avec les Arabes, d'ailleurs rares dans la région, ni avec les nègres, dont on ne peut dire qu'ils soient « chevelus ».

Si depuis qu'ils sont islamisés, ils ne boivent théoriquement plus de vin, leurs épiciers en vendent sans répugnance. Comme ils élèvent les porcs, ils cultivent volontiers la vigne dont de gigantesques spécimens, de très vieille souche, sont encore signalés à l'état sauvage par M. Célérier.

L'ivoire a disparu depuis que Rome en a exploité les gisements fossiles jusqu'à la dernière défense (voir Pline) mais il a pareillement disparu de la côte du Rio de Oro et de la Maurétanie, dès longtemps desséchées et impropres à l'éléphant.

Mais les Maures ? Ne ressemblent-ils pas eux-mêmes étonnamment aux Ethiopiens de Scylax ? C'est vrai ; mais d'abord leur diffusion en Maurétanie a été conditionnée par l'importation du chameau en Afrique au IIe siècle après J.-C. ; au moins 700 ans après le Périple d'Hannon. Ce sont peut-être ces Maures que le Carthaginois a vus au pied de l'Atlas, mais au temps où ils y élevaient encore des chevaux et y plantaient des vignes ; chevaux et vignes qu'ils ont dû abandonner quand ils furent refoulés au désert, où personne n'admettra volontiers qu'on puisse rencontrer ni le vif coursier du Numide, paralysé par les sables, ni les ceps miraculeux en provenance du « pays de Canaan ».

8° Aux témoignages antiques, nous ajouterons quelques observations faites sur le terrain.

On est frappé de découvrir un peu partout entre Safi et Mogador des murs de pierre, dont la base est notablement plus large que le sommet. Ce profil quasi-pyramidal caractérisait les remparts carthaginois et rendait, paraît-il, l'escalade plus difficile, les échelles adhérant trop exactement aux versants.

On trouve aussi dans la contrée des aires cimentées, qui pendant les pluies alimentent les citernes. L'île principale de Mogador en offre un exemple de dimensions importantes. De quand date-t-il ? On voit bien qu'il a été réparé souvent depuis l'installation des bastions portugais et d'une prison arabe (que d'ailleurs les Instructions nautiques appellent lazareth) ; mais le prototype en doit être cherché sans doute à Carthage et à Tyr. Ces ensembles collecteurs et ces citernes, chères à Flaubert, se rencontrent ailleurs qu'en Tunisie où ils abondent encore aujourd'hui, mais leur rareté au Maroc et leur présence dans ces parages précisément qu'ont fréquentés les Carthaginois, méritent de retenir l'attention.

Autre coïncidence : la tribu installée à l'embouchure du Tensift, en face de notre Cerné, se désigne elle-même du nom des terres fécondes de la vallée : Ouled Hamrah, les fils des terres rouges, comme si les Himyarites, les Rouges d'Orient, Phéniciens peut-être, puis Puniques (les « Rouges » encore) avaient laissé une empreinte dont ont vaguement conscience leurs lointains descendants indirects.

Tout cela reste conjectural ; mais il y a de telles convergences dont on ne peut nier la signification.

9° Avant de quitter Cerné, épuisons ce que dit Scylax des au delà.

....« Les bateaux n'y peuvent plus naviguer à cause des fonds insuffisants, de la vase et des algues. Ces algues ont la largeur d'une palme et sont aiguisées à l'extrémité au point de se ficher comme des aiguillons ».

M. Carcopino voit ici une histoire à faire peur, soufflée à

Scylax par un émissaire de Carthage, jalouse de ses mines d'Or. Mais il n'y a vraiment pas là de quoi trembler et ces détails sont traditionnels, chaque fois qu'un navigateur parvient aux limites du monde connu et cherche un dénouement pour un récit de voyage interrompu. Si l'on tient à tirer quelque chose du fragment, on remarquera que le Tensift a encore dans son estuaire des sables mouvants et que les « têtes de roches » signalées par les Instructions nautiques à 0,5 mille de la côte ont pu produire dans les coques fragiles d'autrefois des perforations, imputées à des algues d'une longueur et d'une raideur insolites.

Scylax conclut de façon assez obscure : « Ces Ethiopiens ont une grande ville où vont les bateaux des négociants phéniciens. On dit même que cette population éthiopienne s'étend sans interruption de Cerné jusqu'en Egypte et que cette mer se prolonge sans discontinuité, la Libye étant une bande côtière ».

Cette grande ville, où on a voulu reconnaître Tombouctou (pourquoi Tombouctou ?), nous ne tenterons pas de la situer. L'insuffisance de renseignements de Scylax l'autorise seulement à dire que les peuplades du littoral se réclament d'une métropole importante. Si on tient à préciser, pourquoi n'y pas voir Marrakech, certainement très vieille cité, de par l'opportunité de son site ? Des bateaux plats ont pu remonter assez loin, au temps où le Tensift recevait encore toute l'eau de ses affluents. Le verbe εἰσπλέουσιν paraît en tout cas impliquer une cité continentale plutôt qu'un port.

Quoi qu'il en soit, Scylax, malgré les algues et les hauts fonds dont il a entouré Cerné, croit à la possibilité d'un véritable « Périple ». Pour lui comme pour Hérodote, la Libye, c'est-à-dire la zone périphérique habitable, cerne le continent depuis l'Egypte jusqu'à la mer Rouge. *Mais il ne connaît rien au delà de Cerné, c'est-à-dire du Maroc.*

Au dela de Cerné

Laissant des hommes à Cerné, Hannon reprend la mer. « De là, dit-il au § 9, nous arrivâmes à une grande lagune, après avoir franchi (ou suivi ?) un grand fleuve, du nom de Chretes ; cette lagune contenait trois îles plus grandes que Cerné ».

Le texte devient épineux. Cette « grande » lagune, ce « grand » fleuve ne doivent pas nous en imposer : le Lixos-Loukkos lui aussi était « grand ». Aucune raison de recourir au Sénégal pour identifier ce « grand » fleuve. D'ailleurs, comme pour le Soloeis, Hannon s'abstient de précisions sur la durée de l'étape. Nous pensons que pour cette raison même, elle a été courte.

Les « grandes montagnes » permettent au moins de s'orienter. C'est la première fois depuis le Rif, que les Carthaginois rencontrent un relief digne de ce nom. Il ne peut être question ici que de l'Atlas et de ses contreforts qu'on aperçoit de très loin. Les I. N. (p. 199) disent : « (Quand on se rend à Mogador en venant du Nord)... Par beau temps les premiers points remarquables.... seront les sommets de l'Atlas, dont les cimes souvent couvertes de neige, contrastent avec les montagnes sombres, sises près de la côte ».

C'est au pied de ces derniers contreforts, dominant un repli lagunaire de la côte, qu'Hannon va se heurter à des indigènes à l'état sauvage (des montagnards évidemment), armés de pierres. On voit alors avec surprise les Carthaginois renoncer sous la menace au débarquement.

Avant tout soulignons ce dernier trait, bien caractéristique de la faiblesse de la troupe. Nous sommes loin de l'Armada suggérée par M. Carcopino. Croira-t-on sérieusement que cette misérable lapidation des fiers rouliers des mers soit destinée à effrayer des concurrents éventuels ? Elle donne plutôt à penser qu'on ne réduira jamais assez les performances, grossies à plaisir, de ces « fondateurs d'empire » et de leurs pentecontores, muées en « croiseurs » de l'Atlantique.

Mais où sommes-nous exactement ? *A Mogador sans doute*, en dépit d'un texte assez délicat.

On objectera que la baie de Mogador n'est pas une lagune ; que l'Oued Ksob est au Sud de la baie, après les îles et non avant, et que par conséquent Hannon n'a pu le remonter, ni même le traverser avant d'aborder aux îles ; que ces îles enfin, sont deux et non trois.

La côte ici a dû subir des modifications importantes.

Dans une étude approfondie des estuaires marocains, M. Pobeguin (« *Le Maroc, côte Ouest* ») montre comment dans nos oueds, l'action combinée des vents et du courant fluvial décale rapidement les accidents du littoral vers le Sud : les vents dominants N.W. amoncellent les sables en dunes qui empâtent la falaise Nord et progressent jusqu'à engorger le chenal ; celui-ci se déplace continuellement vers le Sud par affouillements et écroulements de la falaise, quand le débit est suffisant (Bou-Regreg) ; ou se transforme en une lagune, plus ou moins complètement coupée de la mer en période de basses eaux (Oued Yquem).

Ce processus généralisé permet de penser que les dunes qui obstruent actuellement l'Oued Ksob et l'embouchure du fleuve elle-même étaient à plusieurs centaines de mètres au Nord au temps d'Hannon. Toute une partie lagunaire du littoral a été vraisemblablement colmatée par un mélange de sables éoliens et d'alluvions.

Les dunes de Mogador, popularisées récemment par le cinéma, et qui ont, en 60 ans, couvert 14.000 hectares de thuyas et d'arganiers ont profondément modifié le paysage depuis 25 siècles. La ville occupe aujourd'hui une sorte de presqu'île plate, trop souvent balayée par les vents de sable soufflant du Nord-Ouest, « entourée d'eau de presque tous les côtés pendant les fortes marées d'hiver ». (Guide Bleu du Maroc). L'emplacement a dû être autrefois rattaché au continent par un isthme assez étroit, dont l'empâtement, au Nord et au Sud, a formé les deux belles plages actuelles.

Il ne paraît même pas impossible, à considérer le relief de cet isthme ensablé, que la presqu'île ait été autrefois une île à peine séparée de la terre, en face de laquelle l'Oued Ksob poussait ses alluvions dans une baie lagunaire.

C'est cette étendue d'eau très variable selon la marée et où se fondaient sans contours définis la mer et le fleuve, que traverse Hannon, se glissant entre les îles et le rivage, disposé, semble-t-il, à aborder le continent plutôt qu'à s'installer dans les îles ; sans doute pour reconnaître ce pays forestier d'une physionomie toute nouvelle.

Mais le texte d'Hannon mentionne trois îles ; or on n'en compte plus aujourd'hui que deux ?

A cela deux explications semblent possibles. Ou bien, selon l'hypothèse précédente, l'île principale du temps d'Hannon est devenue presqu'île et porte Mogador ; ou bien l'une des trois îles est maintenant sous les eaux. Voici qui donnerait corps à cette seconde explication.

Tissot, vers 1860 (« Recherches sur la géographie comparée de la Maurétanie tingitane », 1864) cite le témoignage de vieux habitants de Mogador, selon lesquels la mer se serait autrefois beaucoup moins avancée dans la rade. On pouvait, d'après eux, aller à pied sec, à marée basse, jusqu'à la plupart des écueils, maintenant accessibles seulement en barque. Tissot croit à un affaissement du rivage.

L'hypothèse est reprise par MM. Basset et Terrasse (*Hesperis* VII, p. 122) à propos de la portion de littoral qui sépare Mazagan et Safi. Des tombeaux antiques, creusés dans la table rocheuse où s'ouvre la crique de Tit (Moulay-Abdallah) sont maintenant noyés par le flot, sauf à marée basse.

Enfin, un texte des Instructions Nautiques (éd. 1944) paraît confirmer les dires rapportés par Tissot et suggère les linéaments de la lagune à laquelle Hannon fait allusion. « Dans le Sud de la rade, *une chaîne de hauts fonds, couverts de moins de 4 m. d'eau,* s'étend depuis l'île de Mogador jusqu'à la hauteur d'un fort portugais, bâti sur la plage...... ». Ce fort est même aujourd'hui à demi ruiné par l'assaut des marées.

Ce seuil, actuellement recouvert par suite de l'affaissement du rivage, pouvait autrefois émerger partiellement, délimitant une lagune en communication avec la mer à marée haute et servant de déversoir à l'Oued Ksob et à ses limons. L'île principale (point culminant 29 m.) n'a pas dû changer sensiblement de superficie ; l'îlot Firaoun (nom significatif qui prouve habituellement une occupation antique) non plus ; mais un récif supplémentaire a disparu. C'est lui peut-être que signalent les I. N. : « L'îlot Firaoun, presque réuni à l'île de Mogador, gît sur son côté Nord ; *il est débordé lui-même par une roche à fleur d'eau.*

L'explication des textes obscurs par des modifications physiques des lieux manque assurément d'élégance, mais elle nous paraît ici légitimée par les faits.

Quoi qu'il en soit, Hannon qui a déjà adopté Cerné comme

relai, ne juge pas à propos de s'installer dans les îles de Mogador. Pourquoi ? Peut-être simplement parce que Cerné lui suffisait. Peut-être aussi parce que les îles de Mogador étaient trop proches de la côte, donc moins sûres.

Hannon les voit « plus grandes que Cerné » et le détail ne laisse pas d'être embarrassant. Car, si l'estimation erronée du Carthaginois quant au pourtour de Cerné la ramène à peu près à la dimension réelle des deux îles actuelles de Mogador, l'îlot du Tensift, tel que nous le mesurons, est plus important que ces deux îles. La remarque d'Hannon ne se confirmerait que par comparaison avec la presqu'île couverte aujourd'hui par la ville...., si l'on admet que cette presqu'île était alors une île.... Il faut avouer que le point reste litigieux.

Observons, avant de quitter Cerné et la région, que le choix d'Hannon se justifiait par les dimensions de l'île, aisément défendable avec une poignée d'hommes, assez spacieuse pour servir d'entrepôt à quelques cargaisons d'un encombrement négligeable, mais à distance suffisante pour éviter toute attaque par surprise.

Quant à l'or dont la recherche était probablement un des buts de l'expédition, il devait remonter de l'Afrique Noire, bien avant les Arabes et les itinéraires caravaniers qu'ils n'ont pas inventés mais repris, jusqu'à Mogador et au Tensift (emplacement d'Agouz au Moyen âge), comme il y afflua au XVI[e] siècle, à en croire Pacheco Pereira (Esmeralda de Situ orbis, 1521, dans *Hesperis* VII, 1927) : « (A Safi) on trouve aussi de l'or que les Arabes apportent de Guinée ».

Le Draa ?

Avec le § 10, nous voici vraiment aux confins du Maroc : Hannon parvient à un fleuve « grand et large, plein de crocodiles et d'hippopotames... «.

......« De là, ayant fait demi-tour, nous remontâmes jusqu'à Cerné...... ».

Pas plus que pour l'étape précédente, Hannon ne chiffre la durée de son déplacement ; ce dont on peut conclure encore qu'il n'a pas mis très longtemps. Or le Draa est à près de

400 kms de Mogador, soit à 4 jours de bateau ; et l'étape la plus longue a été de 3 jours. Nouveau problème.

Assurément cette faune tropicale suggère immédiatement l'idée que seul le Draa, né sur l'Atlas, château d'eau du continent et hardiment lancé en bordure du désert, a pu, au temps où son cours soutenait sa puissance jusqu'à l'Océan, faire une telle impression sur les Carthaginois qu'ils rebroussent chemin avant de se risquer dans ce monde nouveau.

Mais faut-il vraiment, à cause des crocodiles, identifier ce fleuve anonyme avec celui que mentionnent Vitruve (Dyris), Pline (Darat), Ptolémée (Darados) ? Au temps de Pline on trouvait encore dans le Noun, donc peut-être dans le Draa, bien qu'aujourd'hui souterrain dans la dernière partie de son parcours, de petits crocodiles dont l'un, empaillé, se voyait à Césarée dans le temple d'Isis. Les géographes nous assurent que le fait n'est pas extraordinaire, puisque l'espèce a survécu longtemps presque en plein Sahara (Gautier).

Il est vrai qu'on n'y a pas trouvé d'hippopotames, mais on n'en trouve pas davantage dans le Sénégal (au moins jusqu'à plusieurs centaines de kilomètres de la mer). Si bien qu'il n'y a aucune opportunité à recourir, comme M. Gautier, au Sénégal, pour identifier ce premier fleuve à caractère tropical.

Pourquoi, au demeurant, ne pas s'en tenir à l'Oued Sous, beaucoup plus proche de Mogador ?

La régression vers le Sud d'une faune, déjà affaiblie par une profonde modification du climat, aurait subi ici un arrêt, dû au fait que la vallée du Sous, enclavée entre le mur de l'Atlas au Nord, et les contreforts de l'Anti-Atlas au Sud, bénéficiait d'une température privilégiée. La chaleur de serre, propice aux plantations de bananiers et qui communique à la région, abritée des vents du Nord, un caractère si particulier, a permis certainement à quelques espèces comme le crocodile et même l'hippopotame, fréquent à l'état fossile en Afrique du Nord, de persister anormalement.

Hannon a cru que cette faune, spécifiquement égyptienne pour les anciens, corroborait l'hypothèse d'une correspondance souterraine entre les eaux du Nil et le légendaire Atlas (7). Or,

(7) Strabon, 5 siècles plus tard, dit encore : « *τοὺς δὲ ποταμοὺς ἔχειν φασὶ καὶ κροκοδείλους καὶ ἄλλα γένη ζῴων ἐμφερῆ τοῖς ἐν τῷ Νείλῳ τινὲς δὲ καὶ τὰς τοῦ Νείλου πηγὰς πλησιάζειν οἴονται τοῖς ἄκροις τῆς Μαυρουσίας* » (XVII, 4).

l'Atlas dressait là, en face de lui, sa monstrueuse muraille, « appui » (τλᾶν) du firmament. Il était près du but, puisque les fleuves se peuplaient de crocodiles.

Aussi éprouve-t-il, avant d'aller plus loin, le besoin de se ravitailler à Cerné, où il a laissé un dépôt. Il y retourne donc. Et le § 11, nous le montrera, sans transition, partant pour une étape de 12 jours d'affilée, sans aucune mention de halte notable, vers cette Egypte qu'il croit tenir et qui fuit devant lui ; une Egypte qu'il n'atteindra pas dans cette direction, mais dont le mirage lui inspirera un récit fabuleux, aux péripéties naïves et mélodramatiques, destiné à colorer l'avortement de sa tentative et à tromper sa désillusion.

⁂

CONCLUSIONS

Il reste à conclure.

Au terme de cette longue étude du Périple, quelques faits saillants apparaissent.

1° Hannon est un homme d'action ; le rédacteur de ces notes en tout cas ignore, quoi qu'on en ait dit, les artifices de plume. La monotonie des adjectifs, l'indifférence au pittoresque, l'honnête et plate continuité de la narration, à peine dramatisée de quelques incidents, écartent l'hypothèse d'un rapport minutieusement truqué, comme le voudrait M. Carcopino. Il y a décidément des maladresses qu'on ne simule pas.

2° L'effort de Carthage, déléguant Hannon autour de l'Afrique, ne répond ni de près ni de loin à ce que nous appelons aujourd'hui la fondation d'un Empire.

Partant, il semble imprudent d'en induire la puissance désormais stabilisée de Carthage à l'époque. Rien ne prouve que la succursale tyrienne de Didon était à l'époque assez sûre de ses destinées en Afrique pour accepter, sinon souhaiter qu'un trop plein d'habitants allât au loin établir le monopole de son pavillon.

La colonisation carthaginoise et plus généralement orientale a toujours été sporadique, assez discontinue et même incohérente. Là, résida sans doute sa faiblesse en face de l'effort romain.

On veut que le départ d'Hannon et de ses 30.000 colons représente une volonté unanime d'expansion, alors qu'il traduit peut-être la division. Une crise intérieure a pu déterminer une migration prématurée : de là sa précarité et la disparition rapide des cités océanes, dont l'acte de naissance, prétendûment gravé sur bronze, est après tout fort sujet à caution.

De toute façon, Carthage paraît s'être toujours bornée de ce côté à occuper des îlots ou des presqu'îles, escales temporaires d'une marine attachée beaucoup moins à une mère patrie qu'à un entrepôt central. Ce « Peuple de la mer » appréhende la terre ferme et les soucis d'un établissement permanent. Aussi faut-il qu'on vienne à lui de l'intérieur.

Carthage ne pénètre pas les peuplades africaines. Son influence civilisatrice s'exerce par la diffusion des marchandises qu'elle transporte, alors que Rome, même fort tard, implante de véritables missionnaires de l'idée nationale au plus profond des continents.

L'aristocratie militaire qu'est la Légion romaine sous l'Empire, discipline les « barbares » (nous disons les « sauvages ») par la force et romanise l'occident. Carthage, organisme international d'échanges économiques, est au fond antimilitariste ; elle n'impose aux Africains aucune de ces contraintes qui marquent vraiment les peuples. Est-ce pour cela que son œuvre a disparu tout entière ?

3° Hannon a-t-il trouvé en Afrique Océanique des vestiges du commerce tyrien ?

Il n'en dit pas un mot. Tous les termes de sa relation évoquent au contraire un voyage d'exploration en pays inconnu et vierge d'influences orientales.

La chose est naturelle ; à la fois parce que Tyr entendait déjà la colonisation comme plus tard Carthage et parce que la terre africaine a un prodigieux pouvoir d'absorption. Aucune race importée, si dominatrice qu'elle ait paru d'abord, ne l'a vraiment modelée. Son arabisation elle-même est vivement contestée. L'islam berbère, presque autant que l'islam nègre, est profondément hétérodoxe.

Comme le Romain de Volubilis devenait vite libyen, les Carthaginois d'Hannon et, avant eux, les Phéniciens se sont fondus dans la masse indigène. Aussi reste-t-il peu d'espoir d'enrichir nos musées de reliques phénicopuniques. Le troc dispensait des monnaies. Les tentes de ces marchands, forum de quelques jours, laissaient aussi peu de traces que nos souks hebdomadaires. Comme enfin la religiosité de ces Sémites se contentait de pierres à peine gravées et de tombes sans apparat, la Carthage marocaine paraît bien avoir disparu sans recours.

Résignons-nous. Si le Maroc a sûrement connu les Puniques, ils est douteux qu'il ait jamais *été punique*. Il a oublié sereinement ses hôtes de passage. Et le récit d'aventures atlantiques, dédié par Hannon à Kronos, a bien des chances de rester toujours un témoignage passionnant, mais une énigme.

M. ROUSSEAUX.

Une description des Côtes barbaresques au XVII[e] siècle[1]

Le texte publié ci-dessous est tiré d'un manuscrit français de la Bibliothèque Nationale (ancien fonds franç. 471) intitulé « Portulan ou description des ports de la mer Méditerranée, œuvre fort nécessaire à tous navigans. 1669 ». *En dehors de cette date et du fait que le volume provient de la bibliothèque de Colbert, je n'ai pu trouver aucune indication capable d'éclairer sur l'origine de l'ouvrage et les circonstances dans lesquelles il a été composé. Il me paraît toutefois certain qu'il utilise des sources italiennes ou espagnoles (comme en témoignent de nombreuses altérations de toponymes qui, toutes, proviennent de fautes de lecture) et d'autre part que les préoccupations d'ordre militaire n'ont pas été étrangères à sa composition. En effet, l'insistance caractéristique avec laquelle — du moins dans cette section — le texte revient sur les ressources offertes par la côte à des « armées » et sur le nombre de navires qui pourraient trouver place dans les havres qu'il signale est inconnue des portulans rédigés à l'intention des marins du commerce : il se peut donc que la compilation de ce document ait été en rapport avec les opérations menées par la marine de Louis XIV contre les Barbaresques, à moins qu'elle n'ait simplement tiré parti d'observations faites à la faveur de ces opérations.*

Je livre ici ce texte à l'état brut, me bornant à y insérer une ponctuation et des titres qui jalonnent l'itinéraire, à expliquer quelques mots désuets ou spéciaux et à donner quelques identifications ; celles qui concernent la Tunisie sont dues à M. P. Grandchamp ; M. Despois a complété celles de l'Algérie. Je me réserve de revenir sur certaines des questions qu'il soulève lorsque je présenterai, à une date que je crois prochaine, un document similaire : la description des côtes barbaresques de l'amiral turc Piri-reïs.

Paris, mai 1949. † J. SAUVAGET.

(1) N.D.L.R. — Au moment de donner le bon à tirer nous apprenons la mort, survenue le 5 mars, de M. J. Sauvaget. Professeur au Collège de France et Directeur à l'Ecole des Hautes Etudes, M. Sauvaget, qui a longtemps véeu et travaillé en Syrie, était l'un des plus éminents spécialistes de l'histoire de l'Orient musulman. Sa disparition, à l'âge de 49 ans, est une perte irréparable. Les épreuves de cet article ont été revues, en l'absence de M. Sauvaget déjà gravement malade, par MM. A. Basset et Blachère.

[519. Djerba]. L'île des Gerbes est basse, étendue à ponant et levant [1], ayant 20 milles de circuit ou environ, bien habitée de Mores, et bien cultivée partout, n'ayant presque point de séparation d'avec la terre ferme, car avec la mer basse on passe à pied sec et avec la haute mer sur un pont de bois, comme un plancher sur des paux [2]. Au côté de siroc elle est un peu rocheuse, et au devant on peut ancrer avec vaisseaux et galères en 8 brasses d'eau. Du côté de tramontane est la ville avec une tour appelée Roglien, et de la tour jusqu'à la fin de la côte de ponant il y a bon lieu pour ancrer avec une armée [3], car là en faisant des fosses vous trouverez force eau douce tout proche un château vieil, et de la part de tramontane dudit château il y a 5 ou 6 puits de bonne eau.

[Gabès]. Partant dudit château suivant la côte de terre ferme, allant par midi et lebeche quelque 30 milles, tu iras dans un petit golfe au fond duquel se débouche la rivière de Caps, pays de peu de compte, car il n'y a pas de fond. Au dessus de la pointe de ponant dudit golfe il y a un casal [4] de Mores, qui porte le nom de Casal des Mores. Par ponant environ à 30 m. sont [520] les Alfax de Barbarie.

[Sfax]. Les Alfax est un petit bourg, qui a autrefois été pris par des galères des Chrétiens, dedans le fond d'un golfe où se débouche une grande rivière en deux parts, avec deux îlots au devant la bouche dudit golfe, qui est devers ponant fort étroite, mais après dedans elle est grande, et on y pourrait loger une quantité de galères. Les dits îlots qui sont à la bouche sont appelés les îlots des Fazids [5], bas comme langue de sablon, quelque peu rocheux. Des dits îlots par la

(1) Dans tout le texte, l'orientation est conforme à l'usage méditerranéen : entre les points cardinaux (tramontane = N. ; levant = E. ; midi = S. ; ponent = O.), la direction est indiquée par le nom du vent correspondant (grec = N.E. ; lebeche = S.O. ; meistre, maistral = N.O.). On interprétera sans peine le nom des rhumbs intermédiaires : midi et lebeche = S. et S.O., etc...

(2) Pieux.

(3) Entendre, comme plus loin, une « armée navale » (*armata*), une flotte.

(4) Village, agglomération.

(5) L'île Kneis.

quarte de tramontane vers grec à 70 m. est le cap de la Capalle.

Et par ce chemin tu trouveras la tour de l'Amandier [6], et avant que d'arriver du dit cap du côté de midi il y a lieu pour galères.

[Iles Kerkena]. Du cap de la Capalle aux îles des Querguieres par levant il y a 15 m. de canal [7], dans lequel il n'y a que 3 à 4 brasses d'eau.

Les îles des Querguines sont deux îles basses, n'ayant presque point de séparation l'une de l'autre, ayant toutes deux environ 75 m. de circuit, étendues à midi et tramontane, avec quantité de sequants [8] et [521] bancs de sablon autour d'icelles ; principalement au côté de siroc il y a une pointe de sablon qui sort dehors 20 m., une autre au côté de grec qui sort 30 m., et une autre qui sort à ponant 25 m., et l'autre tout au devant de la Capalle qui va jusqu'à demi canal. Et au-dessus ces pointes et bancs de sablon il y a 2 et 3, jusqu'à 4 brasses d'eau, et parfois il y a eu des vaisseaux qui s'y sont pris et en déchargeant se sont relevés et sauvés. Les dites [îles] sont basses à fleur d'eau, avec quantité de dattiers et palmiers. Dessus, au côté de ponant, devant la Capalle [9], il y a une vieille tour rompue.

[Mehdia]. Du cap de la Capalle par tramontane à 25 m. est Afrique, et par ce chemin tu trouveras la tour de Scarlate [10], au-dessus une côte rousse où on peut faire aiguade avec galères.

Afrique est une petite ville au bord de la mer, fort ancienne, avec une bonne forteresse qui lui sert de garde. Au

(6) La tour de la Mendola, sur le cap el Louza actuel.

(7) Chenal.

(8) Aucun dictionnaire ne m'a éclairé sur ce mot qui revient à maintes reprises dans le texte. Il faut évidemment le considérer comme une forme francisée de l'italien *segatore*, qui coupe (voir Monchicourt in *Revue Africaine*, LVI, 1925, 492, note 5) ; son sens est très net d'un bout à l'autre du texte : « brisants, bancs de rochers à fleur d'eau sur lesquels la mer vient se briser » (cf. 49 : « une plaine de séquents dessus et dessous l'eau » ; 64 : « des séquents qui quelquefois avec bon temps sont dessus l'eau » ; 499 : « une plaine de séquents... qui de loin se voit toute blanche ».

(9) La tour Khadidja actuelle qui signale le Ras Kapudia.

(10) Sur le Ras Salacta.

devant d'icelle il y a lieu pour ancrer avec vaisseaux et galères en été, à cause que les vents de tramontane y sont traversiers (11).

Partant d'Afrique par tramontane à 40 m. sont les îles de Conillières (12).

Des Conillières par ponant et lebeche à terre ferme est le cap Olive environ à 8 m., où au côté de midi il y a ancrage assez assuré, comme aussi de l'autre part du cap. Et dudit suivant la côte devers ponant à 2 m. est le Monestier.

[MONASTIR]. Le Monestier est un petit bourg dessus un petit mont de sable, ayant une petite cale (13) au côté de ponant, mais sans abri.

Du Monestier par ponant à 10 m. tu trouveras Susse.

[SOUSSE]. Susse est un petit village à la marine avec un château, et il y a lieu pour ancrer aux navires et galères, et il y a des écueils au devant qui y font le port.

[HAMMAMET]. De Susse allant devers ponant et lebeche environ à 40 m. tu iras au golfe de Mahomete.

Le golfe de Mahomete est assez grand et tient en longueur depuis où nous sommes partis du susdit lieu de Susse, ayant sa bouche devers grec, pays tout de plage avec quantité de bas-fonds de sablon et fange. Au fond du golfe est la ville de la Mahomete, tout proche le bord de la mer. [523] Et partant de la susdite ville suivant la côte et sortant dudit golfe devers grec, à 100 m. est la Callipie.

[KELIBIA]. Et par ce terrain, le long de cette côte, tu trouveras Naples de Barbarie, petit bourg à la marine ; et à la pointe de midi de la Callipie il y a un petit écueil, et entre cette pointe et la Callipie il y a lieu pour ancrer galères avec les vents de dessus.

De la Callipie au cap Bon par meistral il y a 30 m., et le long de cette côte ce sont toutes montagnes hautes sans aucun lieu pour demeurer.

(11) « Vent qui entre directement par l'embouchure d'un port ou d'une rade où l'on est mouillé et contre lequel on se précautionne, étant ordinairement le plus à craindre » (Jal, *Glossaire nautique*, s.v.).

(12) Les îles Conigliere ou Kouriat.

(13) Calanque, « lieu entre deux pointes... qui rabaissent le vent et font calme », abri, petit port (Jal, *Glossaire nautique*, s.v.).

[CAP BON]. Le Cap Bon est un cap, ou bras de montagne haute et droite jusqu'à la mer, avec une petite vieille tour dessus. Par la quarte de meistre vers ponant dudit Cap Bon à 15 m. est l'île de Zimbalo.

L'île de Zimbalo (14) est petite, n'ayant qu'environ 10 m. de circuit, avec trois petits îlots alentour : un de ponant, l'autre de tramontane et l'autre de levant. Et à la part de midi il y a un peu de cale où l'on peut demeurer à l'abri de l'île, et au côté de ponant et lebeche on peut aussi ancrer, mais on n'est pas assuré. On peut mouiller entre les Imbous et le Zimbalo et faire aiguade [524] à la plage.

Du Cap Bon au Cap Safran (15) par lebeche il y a 40 m.

Au devant le Cap Safran il y a des écueils dont tu t'aviseras.

[TUNIS]. De Cap Safran par le même chemin à 20 m. est la Goulette.

La Goulette est une forteresse à la marine, à l'embouchure de l'étang qui va à Thunis, et au devant d'icelle dans le golfe on peut ancrer avec navires et galères en 6 et 7 brasses d'eau, bon fond et net. Et de la dite Goulette par étang à la ville de Tunis il y a 9 m. Au milieu du dit étang il y a un îlot sur lequel on fait du sel.

Partant de la Goulette, allant devers tramontane quelque 4 ou 5 m., proche la marine il y a des puits et fontaines où on peut faire aiguade. Le traversier dudit golfe est le siroc. Et de là à 5 ou 6 milles par la même route est le cap Cartage.

Cap Cartage est tout rond en mont, où anciennement était le château et citadelle de Cartage, et sur le pays bas la ville qui a tant été renommée par les historiographes, et même [525] à présent se voient encore beaucoup de ruines.

[PORTO FARINA]. Du Cap Cartage au Port Farine par côte devers meistral il y a 30 m., et par cette côte c'est tout plage dont il faut s'éloigner.

Le Port Farine est assez grand et bon, mais son entrée est petite car il y a des sequants au côté gauche en entrant, ayant la bouche ouverte devers midi à cause que la pointe de levant

(14) Ile de Zembra ; un peu plus loin les « Imbous » est évidemment Zembra : l'auteur a mélangé Zembra et Zembretta.

(15) Le cap Zafrane, cap Fartas actuel.

va en forme de figure d'un D à L, avec une forteresse neuve qu'on a faite pour garde dudit port, à cause que les vaisseaux des corsaires et galères des Chrétiens y allaient faire aiguade, y ayant quantité de puits où les armées pourraient faire aiguade. Sortant dudit port, la côte est assez haute, contournant de levant à tramontane. Puis, allant devers ponant et meistre, tu trouveras une petite cale et au devant la pointe de levant de la dite, dehors par levant à deux milles, il y a un petit îlot tout bas, plan, appelé l'île Plane, et parfois dans ce canal avec les vents de terre les galères demeurent à l'abri du cap ; et ce cap est appelé le cap des Zebibos.

[BIZERTE]. Du cap de Zebibos par côte devers ponant et meistre à 30 m. est le cap de levant de Bizerte [526]. Et par ce chemin tu trouveras de petites cales et un îlot pointu appelé le Pellau avec beaucoup de villages le long de cette côte.

Le cap de levant de Bizerte est une montagne assez haute et ronde au-dessus, avec une petite tour de garde. La garde dudit cap par ponant et meistre à 10 m. sont les îlots de Canis.

Les îlots de Canis sont deux petits îlots bas, étendus, avec force bas-fonds autour d'iceux, mêmement du côté de tramontane, car ils sortent plus d'un mille dehors, fort dangereux pour être au passage. De la garde de levant à la fosse de Bizerte, il y a 10 m.

Bizerte est une petite ville au-dedans d'une fosse d'une rivière où est le séjour d'une galiote ; parfois l'hiver la bouche se serre, quand il fait mauvais temps, ayant une forteresse un peu relencé [16]. Au côté de ponant de cette bouche, dans la baie, on peut ancrer avec navires hors du canon, en danger de vos câbles.

De Bizerte au cap de ponant appelé cap Blanc il y a 8 m.

Et par ce chemin il y a des cales où les galères peuvent demeurer. Au-dessus le cap Blanc il y a une autre tour de garde, y ayant abri pour galères [527] d'une part et d'autre avec les vents de terre. Du cap Blanc par ponant à 6 m. sont les îlots des Frères.

(16) Sur une hauteur, plus haute que le terrain avoisinant.

Les îlots des Frères sont éloignés de terre tous deux de 3 m. car ils sont étendus ponant et levant, y ayant passage dans iceux avec bon temps. Et par tramontane de celui qui est plus à levant, un mille loin, il y a une sèche [17] qui n'a que 4 pans d'eau dessus, toute blanche. Des dits Frères à 10 m. plus à ponant à la côte de Barbarie est la rivière Salée ; par ponant à 10 m. est le cap Noir.

Au côté de ponant du cap Noir il y a un peu de cale, lieu pour barques et tartanes avec bon temps d'été.

[ILE DE LA GALITE]. Du cap Noir par tramontane à 30 m. est l'île de la Galite.

L'île de la Galite a 10 m. de circuit ou environ, haute et pointue. Au côté de midi il y a lieu pour galères avec un peu d'eau douce qui sort d'un rocher au sud. Au côté de ponant il y a deux faraillons [18], un proche de l'autre, y ayant passage entre iceux, et l'île étant éloignée une mousquetade de la dite. Et par la quarte de ponant vers lebeche à 15 m. il y a une mauvaise sèche [528] y ayant 6 pans d'eau dessus, et par la quarte de ponant vers maistral il y en a une autre qui a 10 pans d'eau dessus, fort dangereuse, car elle est à 40 m. de la dite île. Du cap Noir à Tabarque par côte par lebeche il y a 20 m.

[TABARCA]. Tabarque est une île bien fortifiée par les Génois, y ayant lieu pour y demeurer assuré avec 5 ou 6 galères, et au côté de levant d'icelle on peut demeurer avec navires dans la baie, car le fond est beau et net. Son traversier est tramontane et grec, et il se faut perdre avec ce temps-là.

De Tabarque au cap de Rosset par côte il y a 12 m.

(17) Italien *secca*, « nom donné à des parties du fond de la mer qui s'élèvent à une hauteur assez grande pour paraître à découvert au-dessus du niveau de l'eau à l'époque de la basse mer ou dans des temps calmes ». (Jal, *Glossaire nautique*, s.v.).

(18) Le *Dictionnaire* de Trévoux donne ce mot au sens de « phare » et aussi de « petit banc de sable que quelque passage ou fil d'eau tient séparé du grand banc ». Mais il note en outre que *faraglioni* est le nom de « trois petits écueils de la mer de Sicile ». C'est cette dernière acception qui est à retenir ici : cf. aux abords de Marseille les deux rochers des *Farillons* (cap Croisette) et, au cap des Trois Fourches, la Punta de los Farallones, débordée par trois écueils dont le plus considérable est appelé Farallon Grande.

[La Calle]. Et par cette côte tu trouveras la Calle et le bastion de France, petits lieux pour demeurer avec bon temps dans des écueils avec galères.

[Bône]. Le cap de Rosset [19] est le cap de levant du golfe de Bonne qui va dessus 10 m., et au fond d'icelui est la ville de Bonne avec un château, et dans ce golfe on peut entrer avec des vaisseaux et des galères. Le traversier est levant et tramontane. Proche de Roze il y a les Canies où l'on peut demeurer en tout temps avec bon ormeich [20]. Il y a une rivière pour faire de l'eau.

De Bonne au Port Génois par ponant et meistre [529] il y a 30 m.

Le port Génois (que les italiens appellent Porto Genovese) [21] est bon pour 8 galères. Son traversier est le grec, levant et siroc, mais avise-toi qu'au-devant la pointe de midi dudit port il y a des secquants à 2 m. par levant. Les corsaires défiants n'y viennent pas mouiller.

Sortant dudit port par grec à 2 m. il y a un îlot ayant passage de terre assuré.

Dudit port Génois au cap de Fer il y a 15 m., toujours par côte.

Au devant le cap de Fer à 1/2 m. il y a deux îlots sans passage. On peut y mouiller avec grec à tramontane du côté de ponant.

[Stora]. Du cap de Fer à le Store par midi il y a 20 m.

Le Store est un petit golfe où il y a 3 îlots assez grands qui font bons lieux pour vaisseaux et galères. Son traversier est grec et levant.

[Collo]. De le Store au Colle par ponant et meistre il y a 30 m.

Le Colle est une grande cale avec un peu de bourg à la marine, ayant bon abri pour vaisseaux et galères. Son traversier est le grec et levant. Un peu à ponant du Colle il y a un

(19) Le cap de Rosa.

(20) Ormeg, ormeig : « ce qui servait au mouillage d'un navire, câbles et ancres ». (Jal, *Glossaire nautique*).

(21) A côté d'Herbillon.

écueil tout [530] contre terre. On peut faire aiguade 3 m. par meistre d'une rivière, mais à coup de canon.

De là à 30 m. est le cap Bugarnon [22], autrement les Sept Caps.

Les Sept Caps sont ainsi appelés pour avoir sept pointes, et en iceux il y a quantité de vallons et cales pour demeurer à l'abri des vents de terre, avec force eau douce pour faire aiguade. Et mêmement au côté de ponant il y a un ruisseau où on la fait ordinairement, avec une bonne cale. Le ponant, meistre et tramontane y sont traversiers.

[Djidjelli]. Partant dudit cap devant ponant et lebeche à 30 m. est le bourg de Gigery.

Gigery est un petit lieu de plage ayant 3 îlots au-devant, mais ils font abri pour le traversier. A 4 m. de Gigery il y a une rivière ou deux où on peut faire aiguade, et à 10 m. tu trouveras les îles du Balafre où on peut mouiller avec les levants et vents de dessus. Et par la même route à 30 m. est Bougie.

[Bougie]. A Bougie il y a bon port, avec un bon village et forteresse à la marine, au devant un château. A midi il y a une rivière qui porte ce nom.

Environ à 5 ou 6 m. de ponant du [531] cap il y a deux îlots appelés les Maillorquins, où en nécessité se sauveraient 4 galères. Sortant Bougie et Tadeles tu trouveras le cap Marabout : tu peux demeurer avec les vents levant et grec.

Du Marabout à cap Carbon il y a 15 m. Cap Carbon a ancrage pour le maistral et tramontane. Il y a une rangée d'écueils qui font abri. Allant à cap Carbon, à demi chemin tu verras un écueil à 2 pans d'eau dessus l'eau ; on peut passer entre le dit et la terre, car il est 4 m. au large.

[Dellys]. Partant de là, allant devers ponant et meistre à 50 m. est le cap de Tadeles.

Et par ce chemin tu trouveras le cap Bremond qui a 3 îlots au côté de levant, mais pour cela il n'y a point d'abri.

Le cap Tadeles est un cap forain faisant la forme d'une

(22) Cap Bougaroun.

fleur de lys, y ayant abri d'une part et d'autre. Mêmement, au côté de levant il y a de l'eau douce à un petit ruisseau.

Partant du dit cap, allant devers ponant et lebeche à quelque 30 m. tu trouveras le Port Ganette [23] qui a au devant la bouche un îlot, mais pour cela il n'y a point d'abri du levant jusqu'à lebeche. Sortant de Tadeles à Port Ganette il y a une rivière [24].

Du susdit port par ponant et meistre à 10 m. est le cap Matifou.

Le cap Matifou est un cap bas, avec une sèche tout au devant sortant plus d'un mille dehors, ayant 7 pans d'eau dessus, et aussi deux petits écueils dont tu t'aviseras en passant par là et t'en éloigneras, crainte de t'échouer.

En doublant ledit cap, à un mille de ponant il y a un peu de port assez grand car il y pourrait demeurer au besoin quelque 30 galères, avec une rivière pour faire aiguade. Le traversier est la tramontane.

[ALGER]. Du cap Matifou on y compte quelque 12 m. de chemin, et avant que d'arriver en Alger le long de la plage tu trouveras une grande rivière [25] où une armée pourrait faire aiguade par force.

Alger est une bonne ville, bien peuplée de Turcs et Mores, proche la mer avec un port tout au devant, fait par artifice, à cause qu'il y a un petit écueil où dessus est une forteresse, avec un môle qui vient de terre, et une autre de l'autre part tirant de ponant, et allant devers levant icelui y fait le port pour vaisseaux et galères, mettant les [533] provis dessus ce môle et les ancres devers midi. Et mêmement dans le golfe on peut demeurer aussi avec navires dans la baie : le traversier est tramontane.

Sortant du port d'Alger, allant devers tramontane, à 4 m. tu trouveras les îlots des Frères, déserts, loin de terre quelques mousquetades. Et des dits îlots par maistral à 20 m. est le cap Caxine.

Le cap Caxine est bas, avec une tour dessus et un peu de cale au côté de levant, comme aussi au côté de ponant il y a

(23) Cap Djinet.
(24) Le Sebaou.
(25) L'Harrach.

un autre ; et quelque 2 m. devers ponant il y a un îlot où il y a abri pour tramontane.

Partant de là, suivant la côte devers ponant et lebeche, à 30 m. tu trouveras le cap d'Albatel.

Et le long de cette côte il y a quantite de ruisseaux d'eau douce où galères peuvent faire aiguade.

[CHERCHEL]. Du dit cap d'Albatel à Sercelles par la même route il y a 12 m.

Sercelles est un bourg avec une tour tout contre, au dessus un rocher qu'il y a tout au devant le dit bourg, qui fait un peu d'abri, assez bon pour galères. Son traversier est grec et tramontane. De [534] Sercelles par ponant et lebeche à 20 m. est Briscard [26].

Briscard est un petit bourg où il y a un peu de cale, avec un îlot de la grandeur d'une galère, tout devant, mais il n'y a point d'abri.

[TÉNÈS]. Du dit lieu par la même route à 30 m. est le cap de Tenes.

Et par ce chemin tu trouveras quantité de petits îlots tout proche de terre qui n'ont point de passage que pour bateaux et frégates, et tout contre le cap de Tenes il y en a deux qui ont passage pour des galères, encore que dedans, plus avant que d'arriver aux dits îlots, il y a lieu pour loger 40 galères. Au dessus le cap il y a une tasse, ou pierre [27], une mousquetade loin de terre, n'ayant que 5 pans d'eau dessus. Au côté de ponant du dit cap est la ville de Tenes, peu éloignée de la marine. Par ponant et meistre il y a un îlot éloigné 3 m. de terre. Tout au devant, à la plage, il y a un petit ruisseau avec quantité de jardinages, et là on pourrait faire aiguade.

De là à 20 m., par ponant et meistre, le long de la côte il y a un grand îlot, appelé l'îlot des Pigeons.

(26) Ancienne agglomération berbère de Bresk, à 4 kms à l'Est de Gouraya.

(27) L'italien *sasso* paraissant exclu pour des raisons de phonétique, j'avais pensé reconnaître le turc *tach*, « pierre, roche », mais le mot est bien italien et figure avec cette acception dans les portulans médiévaux à côté de *sasso* : par exemple Portolano Rizo, 271 (*certi sasi sotto aqua*) et 273 (*tasi da ligar*, « des rochers où s'amarrer »).

[535] L'îlot des Pigeons [28] est assez grand, ayant quantité de pigeons dessus, et pour cela porte le même nom, et la dite n'est séparée que d'un mille. Au devant la dite île, à terre, est le cap de Montfin, lequel a abri au côté de ponant avec quelques pierres et séquants assez éloignés, dont tu t'aviseras.

Du dit cap par côte à 2 m. est Mogobis [29], lieu où se chargent quantité de blés.

[MOSTAGANEM]. De Magabra par la côte de ponant vers lebeche à 40 m. est la ville de Mestagan.

Au milieu du chemin il y a une rivière où on peut faire aiguade avec galères [30].

De Mestagan à ponant un mille il y a abri pour galères et de là à 4 m. tu trouveras un château.

[ARZEU]. Dudit château par ponant et lebeche à 30 m. est Arzeou.

Arzeou est une ville à la marine, ayant un ancrage tout au devant avec toutes sortes de temps.

D'Arzeou à 10 m. est le cap de A.

Le cap d'A, anciennement cap de Fer [31], cap assez haut, et dehors icelui à une mousquetade il y a un îlot.

Au côté de ponant du dit îlot, à terre ferme dans la côte est Canette, et d'icelui par [536] tramontane à 40 m. il y a une tasse qui a 15 pans d'eau dessus, et sur icelle s'est échoué des vaisseaux. De Canette à 20 m. est Oran.

[ORAN]. Oran est un château dans une plage, appartenant au roi d'Espagne, bien fortifié, avec bonne garnison.

D'Oran à 2 m. plus à ponant est Marsalquibir [32].

Marsalquibir est bon lieu pour navires et galères. Son traversier est le siroc, vent de terre, et avec les forts vents de lebeche.

[CAP FALCON]. De Marsalquibir par ponant à 10 m. est le cap Faucon, hors duquel, par meistre et tramontane à 2 m.,

(28) Ilot Colombi.

(29) Dans la baie entre l'îlot Colombi et le cap Magroua.

(30) Le Chélif.

(31) Cap Ferrat.

(32) Mers-el-Kébir.

il y a un îlot appelé les Alibos [33], où il y a demeure pour brigantins, barques et galères, avec bon temps, attendant qu'il passe des vaisseaux marchands. Au cap Faucon il y a abri pour les vents de ponant et meistre.

Du cap Faucon par ponant et meistre à 20 m., est l'île de Tremisse, qui est haute avec quantité de séquants autour, éloignée de terre quelque 2 m. Au côté de ponant et meistre il y a abri pour galères tournant [537] l'île comme le vent. A terre ferme est [une] cale blanche avec un îlot au milieu de la bouche. Au côté de levant il y a une grande montagne haute, où il y a bon lieu pour ancrer avec vaisseaux et galères. Son traversier est meistre et tramontane. Au côté de levant de la dite cale il y a des écueils et sequants appelés les Chevaux [34]. Au côté de lebeche est le Cap Noir. Au côté de levant est le Vergallet [35], avec des canniers [36], et là on peut faire aiguade.

De là par midi est Zereni, ou golfe de Zereni, autrement Zigan, dans lequel il y a une grande rivière, et au dedans 30 m. à la montagne est la ville de Tremisen [37].

A 3 m. de ponant de la dite rivière est Troye vieille, où esparment [38] les galères d'Alger. Il y a deux îlots appelés les Janissaires, dans lesquels il y a un abri pour 12 galères [39], avec les rats au dessus iceux, et en mettant les provis [40] dessus ils les rongent et coupent tous les câbles. A terre ferme d'iceux il y a une maison blanche qui sert de signe [41].

De là à 10 m. est le cap d'Onne par la quarte de lebeche

(33) Il ne peut s'agir que de l'île Plane ; l'île Tremisse, citée un peu plus loin, correspond à la grande Habibas qui culmine à 105 mètres.

(34) Sans doute la petite rade de Mersa Ali bou Nouar.

(35) Cap Figalo (?).

(36) Cannaies, roselières.

(37) La grande rivière est la Tafna, près de l'embouchure de laquelle sont les ruines de Siga ; la grande ville est Tlemcen ; l'île Rachgoun n'est pas signalée.

(38) Esparmer (plus couramment espamer) : « enduire le dessous d'un vaisseau avec du suif, depuis la quille jusqu'à la ligne d'eau, pour le faire voyager avec plus de facilité. Ce mot se dit particulièrement des galères ». (*Dictionnaire* de Trévoux).

(39) Petite baie de Sidi Samegram.

(40) Vénitien provese (de prova, « proue ») : « amarre de proue, amarre à terre ». (Jal, *Glossaire nautique*).

(41) Point de reconnaissance, amer.

vers ponant, où il y a abri d'une part et d'autre. Au côté de ponant est le village d'Onne (42), tout proche de la marine, avec de [538] grandes montagnes dessus et bien hautes.

[ILES ZAFFARINES]. Du cap d'Onne par la quarte de ponant vers lebeche à 30 m. sont les îles Afferniez.

Les Afferniez sont îlots dans lesquels il y a bon ancrage pour toutes sortes de temps, étant à 3 m. d'icelle. Par lebeche d'icelle à 6 m. il y a une grande rivière appelée Tabaco où on peut faire aiguade (43).

[MELILLA]. De cette rivière à 20 m. par lebeche est Mellite.

Mellite est une petite ville ayant assez bon port, encore qu'à la bouche il n'y ait guère de fond, mais puis dedans est bon lieu. Au côté droit en entrant il y a des sequants, à cause que la pointe est basse avec un ancien édifice tout ruiné, où il n'y peut ancrer que barques.

De là à Mellite la neuve il y a 12 m. dans une plage, mais la demeure n'est guère bonne. La ville est dessus un monceau entouré d'eau, où on passe avec un pont pour aller à terre.

[CAP DES TROIS FOURCHES]. De Mellite par meistral à 12 m. est le cap des Trois Fourches.

Le cap des Trois Fourches est haut, avec 3 ou 4 faraillons au côté de levant, ayant passage [539] pour galères dedans.

[ALHUCEMAS]. Du dit cap aux îles des Albuzemes par ponant il y a 70 m.

Du cap Trois Fourches par meistre et tramontane il y a une petite île appelée Alboran à 30 m. à la mer. On peut mouiller du côté de lebeche en 15 brasses d'eau, bon fond.

Et par ce chemin tu trouveras, ayant passé le cap, à une mousquetade loin de la côte il y a une sèche qui a 4 pans d'eau dessus ; et au long de cette côte il y a d'autres îlots dans lesquels il fait bon ancrer avec galères, et les dits îlots sont à un mille de la côte, avec une rivière tout à l'opposite où on peut faire aiguade. De là est le golfe de Boufric, bon pour pouvoir ancrer en tout temps, et au fond dudit tu trouveras les Albuzaines.

(42) L'ancienne Honaïn.
(43) La Moulouya.

Les Albouzaines sont quantité d'îlots au devant d'une cale, et au milieu d'iceux on peut ancrer avec galères.

[PEÑON DE VELEZ]. Des dites îles par ponant à 30 m. est le Pignon de Velez.

Le Pignon de Velez est un îlot appartenant à l'Espagnol, dans une cale, avec une forteresse dessus l'îlot, éloigné de terre la longueur [540] d'une galère avec ses rames, ayant fort peu de lieu pour demeurer, sinon que pour 4 galères en s'ormisant (44) en quatre et mettant les provis devers ponant ; mais son traversier est le maistral et tramontane.

Du Pignon de Velez au château des Pêcheurs (45) par côte il y a 20 m. Au château des Pêcheurs il y a demeure avec les levants.

[TARGHA]. Du château des Pêcheurs par ponant à 40 m. est Tarque.

Au côté de ponant de Tarque il y a une rivière où on peut faire aiguade.

De Tarque à la rivière de Lamon (46) par ponant il y a 20 m.

A la rivière de Lamon il y a ancrage pour 6 galères avec les tramontanes.

[TÉTOUAN]. De cette rivière à Tetuan par la même il y a 5 m.

Tetuan est une grande rivière dont le château est à 10 m. de l'embouchure. A demi il y a bon ancrage pour petits vaisseaux.

[CEUTA]. De Tetuan par meistral à 24 m. sont las Monas de Ceuta.

Et par ce chemin tu trouveras le Cap Noir (47) où il y a ancrage pour galères avec les ponant [541] et meistre, et à la pointe de midi est cale Figuier, avec d'autres petits vallons où peuvent ancrer galères avec les vents de terre.

De las Monas à 8 m. par meistral est la ville de Ceuta (que les Provençaux appellent Cisté), et avant que d'y arriver est Port du Roi, bon abri avec les vents de levant.

(44) Voir la note 19.
(45) Puerto Capaz à l'abri de la Pointe des Pêcheurs.
(46) Oued Lao.
(47) Le cap Nègre.

A Ceuta il y a ancrage pour vaisseaux et galères, mais le traversier est grec et tramontane.

De Ceuta par ponant à 3 m. est la tour de Bormeza, où au devant il y a des écueils qui ont passage entre la terre et iceux avec des galères, étant éloignée un mille de la côte.

[AL-KASR EL-KEBIR]. Et peu à ponant de Bormeza [48] est Bulouée, petit village sans retraite. De Bulouée par ponant à 10 m. est l'Alcazar Guibie.

L'Alcazar Guibie est un château ruiné, au pied duquel il y a une rivière ayant abri pour navires.

Du château susdit au cap Malavotte [49] il y a 12 m.

Au cap Malavotte il y a lieu pour ancrer avec navires, et il y a une tour au dessus le dit cap, qui y sert de signe.

Avise-toi que le long de la côte entre l'Alcazar guebie et le cap Malavotte il y a une [542] tasse, ou pierre, éloignée de la longueur d'un demi-câble, fort dangereux pour être au passage.

[TANGER]. Du cap Malavotte à Tanger il y a 8 m.

Tanger est une ville avec un château appartenant au roi d'Angleterre, où il y a demeure pour navires.

Un peu de levant il y a une sèche dont tu t'aviseras, car elle est la longueur d'un câble éloignée de la côte, et à 3 m. par ponant il y en a une autre, mais elle n'est que la demi-longueur d'un câble.

De Tanger au cap Despartel [50] il y a 15 m. droit par ponant et ce cap est le dernier du détroit de Gibraltar et la fin de la description de la mer Méditerranée. Au devant du susdit cap il y a ancrages pour navires devant la tour ruinée, mais garde-toi du traversier, car les vents et les mers y sont impétueux.

---

(48) Pointe bou Maaza.

(49) Cap Malabata.

(50) Cap Spartel.

Les crises des finances tunisiennes et les origines du Protectorat *

L'étude des origines de la colonisation française en Tunisie est maintenant possible, les archives commençant à s'entr'ouvrir [1] et les Gouvernements n'ayant plus peur de laisser s'exprimer la vérité sur les causes de notre présence en Afrique du Nord. Jusqu'ici seule l'histoire diplomatique avait pu bénéficier d'importants éclaircissements. C'est l'aspect économique et social de la question que j'essaye de préciser [2] parce qu'il nous permet de comprendre mieux la réalité vivante, avec les luttes d'intérêts, les passions, la prépondérance successive de plusieurs éléments de la colonie française, les réactions de la population tunisienne et celles du Bey, fidèle au système turc de gouvernement, les maladresses surtout de ministres qui, pour faire sortir leur pays de l'apathie, se décident à faire appel aux capitalistes étrangers, sans craindre assez leurs prétentions. L'histoire des crises financières, qui ont plongé la Tunisie dans une grande misère, peut déjà nous faire comprendre pourquoi la Régence, à la fin du XIXe siècle, subit une transformation qui ne fut pas le produit d'un autodynamisme, mais d'une discipline imposée du dehors.

(*) J'ose employer le mot *origines* après la subtile critique du grand historien Marc Bloch. Il est clair qu'il ne s'agit pas ici de « commencements » et bien plutôt de causes, mais aussi d'autre chose, et particulièrement d'une accumulation lente d'éléments pondérables qui aboutit un jour brusquement à un changement qualitatif.

(1) La plus grande partie des documents utilisés pour cet article provient des Archives du Consulat général de France à Tunis, conservées à la Résidence. Elles comprennent des registres appartenant à deux séries : Direction Politique et Direction Commerciale et des « Dossiers Divers ».

(2) Marcel Emerit : *Aux origines de la colonisation française en Tunisie. — L'affaire de Sidi Tabet*, *Revue Africaine*, Nos 405-406, 3e et 4e trim., 1945. Je consacrerai un troisième article à la pénétration industrielle.

Les difficultés des finances tunisiennes

Pendant la première moitié du XIX[e] siècle la Tunisie n'a pas connu de graves difficultés financières. Les revenus du Bey étaient ceux des domaines de l'Etat, les douanes, la capitation (*medjba*), la dîme en nature sur les produits du sol et des taxes de moindre importance, auxquelles s'ajoutaient les amendes infligées aux rebelles. Le commerce extérieur était fait surtout par des commerçants marseillais, qui exportaient vers la France l'excédent des productions du pays, particulièrement l'huile d'olive. Ils avaient l'habitude d'acheter et de payer une année d'avance aux cultivateurs leur production entière et se la faisaient livrer au moment de la récolte. Le gouvernement était l'un de leurs meilleurs fournisseurs, car il leur vendait à l'avance la dîme à percevoir sur les produits du sol ; les exportateurs lui achetaient des bons (*teskérés*) d'huile ou de céréales, qu'ils échangeaient, après la récolte, contre la marchandise entreposée dans les magasins de l'Etat. Ce trafic fonctionna régulièrement jusqu'en 1864 et la colonie française de Tunis était prospère. Elle était défendue par son consul général « chargé d'affaires de France », qui veillait à l'application des Capitulations. Le groupement de nos nationaux, qu'on appelait officiellement la Nation Française, était organisé : il élisait un premier et un second député, discutait, pétitionnait, entretenait des relations suivies avec la Chambre de commerce de Marseille. Les autres nations n'avaient pas d'organisation analogue ; il est vrai qu'elles ne groupaient qu'un très petit nombre de membres.

La situation financière de la Régence fut satisfaisante jusqu'au moment où le Bey Ahmed, jaloux de la gloire du pacha d'Egypte, entreprit la modernisation de son pays. Il voulut entretenir une armée forte, construisit un port de guerre, Porto Farina, vite envasé, et se ruina en bâtisses. Il eut son Versailles, la Mohammedia. Déjà, en 1853, ses prodigalités créèrent des embarras au gouvernement : on n'arrivait plus à solder les troupes et le Bey fut obligé de les licencier en majeure partie. Mais il fallut les rappeler l'année suivante pour les envoyer remplir leur devoir envers la Turquie engagée dans la guerre de Crimée.

Son successeur, Mohammed, dépensa beaucoup d'argent pour le harem du Bardo où il entretenait ses 1.200 femmes. Le khaznadar [3] Mustapha lui procurait les ressources nécessaires, tout en développant sa propre fortune. Il devait rester le principal ministre jusqu'en 1873.

Après 1859 le nouveau Bey, Mohammed Sadok, eut aussi l'ambition d'effectuer de grands travaux. Le principal était la reconstruction de l'aqueduc qui devait amener à Tunis les eaux du massif du Zaghouan. Un traité venait d'être signé avec un entrepreneur pour exécuter cette grande tâche. Or les impôts rentraient mal et le khaznadar abusait des traites sur le produit des récoltes à venir. Cependant, jusqu'en 1863, la dette fut purement intérieure : le Bey empruntait à son receveur général des finances, le caïd juif Nessian-Scemama. En 1862 la dette était de 28 millions, pour lesquels le gouvernement servait des intérêts de 12 ou 13 %. Le khaznadar faisait observer qu'on trouverait de l'argent à meilleur compte en concluant un emprunt à l'étranger. Il lança un appel aux financiers. Les offres les plus avantageuses furent celles qui lui furent présentées par la maison Erlanger de Paris.

L'emprunt souscrit en 1863 fut de 39.346.000 francs (valeur nominale), représentés par 78.692 obligations émises au cours de 480 frs, portant 35 frs d'intérêt annuel et remboursables en 15 ans 1/2 au pair (500 frs). Comme garantie, le Gouvernement tunisien affectait l'impôt personnel, dont le produit s'élevait à 5 millions. L'annuité exigée pour les intérêts et l'amortissement n'étant que de 4.200.000 frs, l'émission fut accueillie avec faveur. 40.000 obligations furent souscrites en Tunisie, les autres trouvèrent acquéreurs en France. Le Gouvernement tunisien destinait le produit de l'emprunt à rembourser les 25 à 30 millions de dette flottante et à développer la prospérité industrielle et agricole, programme qui n'avait rien que de raisonnable. Mais des événements imprévus bousculèrent ses projets.

En 1864 une grande révolte des Arabes nomades de l'intérieur faillit balayer le gouvernement.

A la suite de la révolte de 1864, le Bey, pour calmer ses

(3) Ministre des Finances.

sujets, fut obligé de diminuer la *medjba*. La réduction de ses revenus fut accentuée aussi par la crise économique issue des troubles. Ses dépenses cependant augmentaient, car, pour prévenir une nouvelle révolution, le Bey voulut renforcer l'armée et même (luxe inutile) se constituer une marine. Il fut en difficultés pour tenir les engagements contractés envers ses prêteurs de 1862. Pour se tirer d'affaire, il souscrivit de nouveaux bons à court terme. Puis il imagina de vendre à moitié prix de leur valeur réelle 600 mesures d'huile à valoir sur l'impôt en nature qui devait être perçu après la récolte suivante. Ces *bons d'huile* se négocièrent comme les autres titres. Mais, la récolte ayant été mauvaise, le Bey ne put livrer la marchandise vendue et négocia une transaction. Il reprit ses bons pour la valeur nouvelle de la marchandise, qui avait doublé, c'est-à-dire qu'il accepta une augmentation de charges de 100 % ; ses bons furent remplacés par des obligations remboursables en trois ans.

Cet expédient ne lui procura que quelques mois de répit. Pour tirer la Régence de sa situation difficile, le khaznadar s'adressa de nouveau aux capitalistes étrangers. Il reçut la visite de plusieurs négociateurs, particulièrement de M. Morpurgo, qui lui proposa un prêt de 5 millions, et de M. Schmidt, représentant de la maison Erlanger de Paris.

Ces financiers n'avaient point l'intention de fournir eux-mêmes le capital convenu, mais se réservaient le droit de placer leurs titres dans d'autres établissements. Leurs affaires étaient liées à celles de la maison Oppenheim et à des banques anglaises (4). En dépit des sentiments de méfiance exprimés par le consul de France, un contrat fut signé, en novembre 1864. La valeur nominale de l'emprunt était de 15 millions de francs et représentée par des obligations de 500 frs remboursables en 15 ans. L'amortissement serait progressif et opéré par tirage semestriel. Le taux de l'intérêt était de 7 % sur le capital nominal.

Belle opération d'usuriers ! Les contractants prenaient l'emprunt à forfait au cours de 72 frs pour 100 frs de capital, c'est-à-dire qu'ils payaient au Gouvernement tunisien 10 mil-

(4) Dir. Com., N° 82, 17 décembre 1864.

lions 800.000 frs contre des obligations d'une valeur de 15 millions. Ils s'engageaient à verser la somme en cinq termes, avec le droit d'anticiper et, dans ce cas, de jouir d'un escompte de 7 %. Ainsi le Gouvernement se trouvait débiteur avant d'avoir reçu un acompte sérieux. En outre, les Erlanger recevaient 300.000 frs à titre de « gratification pour leurs peines et soins », sans compter 9.000 frs par an pour commission sur le paiement des coupons (5). Ils se réservaient le droit de décider à leur gré, avant la fin de chaque paiement des coupons semestriels, si le Gouvernement devait se libérer en or de France ou en livres sterling. Cette dernière monnaie étant très rare dans la Régence, les concessionnaires pouvaient se charger de la fournir ; l'opération devait être la source de beaux bénéfices. Enfin, « si le Gouvernement tunisien trouvait à sa convenance de retarder en partie ou en totalité le paiement d'un semestre, les banquiers contractants en feront l'avance avec un mois de préavis pour en être remboursés au plus tard au prochain semestre. Ils percevront pour cela, sur la somme avancée, l'intérêt de 8 % l'an, et le Gouvernement devra leur remettre comme gage la valeur de la moitié de ladite avance en *teskerets* d'huile et l'autre moitié en permis de douane. A l'échéance du prochain semestre le Gouvernement paiera à la fois et la somme en retard avec ses intérêts et le montant du semestre échéant... » (6).

Tout compte fait, à l'expiration des opérations d'amortissement, le Bardo aura versé 27 millions pour un emprunt qui aura fait entrer à peine 10 millions dans ses caisses.

Cependant les risques des prêteurs n'étaient pas excessifs, l'emprunt étant garanti par des droits de douane.

Le khaznadar avait frappé à une autre porte. Morpurgo, d'Alexandrie, qui représentait sans doute la maison Oppenheim, avait accordé de son côté 10 millions, garantis par la taxe des oliviers. Par prudence, Erlanger et Morpurgo s'entendirent et confondirent dans la même opération leurs droits et les garanties et privilèges qui y étaient attachés. C'est donc une dette de 25 millions que le Gouvernement tunisien con-

(5) *Ibid.*, et Duchesne de Bellecourt, N° 18, 14 février 1865.
(6) Contrat, Doss. Div., art. 13.

tracta en février 1865, aux conditions prévues par le premier contrat. Mais les prêteurs, après s'être assuré la part du lion, étaient très pressés de faire verser par d'autres les capitaux promis [7]. C'est sur le marché financier de Paris qu'ils pouvaient le plus facilement trouver des bailleurs de fonds. Ils décidèrent le Gouvernement français à approuver l'opération.

Suivit une série d'opérations fort obscures. Par l'entremise des Erlanger, le *Comptoir d'escompte* [8] se chargea de l'émission, et, peu après, on constate que l'emprunt n'est plus de 25 millions, mais de 36.784.000 frs (valeur nominale) représentés par 73.568 obligations de 500 frs, rapportant en fait 35 % d'intérêt et amortissables en 15 années [9]. Il est impossible de savoir où ont été placées en réalité les obligations : la maison Erlanger avait autant d'intérêts en Angleterre qu'en France, et ses collaborateurs, les Oppenheim, avaient conservé des attaches en Allemagne ; certains associés paraissent représenter des intérêts italiens. Il s'agissait en réalité d'un groupe international de financiers à l'affût de grosses affaires leur permettant d'encaisser d'énormes commissions, en rejetant sur les prêteurs réels tous les risques.

La mainmise des financiers sur les productions de la Régence

Ces banquiers, peu soucieux de lancer des industries, sont trop avisés pour se contenter des gages purement fiscaux qui leur ont été accordés par le Gouvernement tunisien. Ils ont le désir de s'incruster dans la Régence, en usant de l'influence acquise, des pots-de-vin qu'ils distribuent aux grands personnages et des complaisances qui leur seront sans doute demandées quand le Trésor beylical ne pourra plus faire face à ses engagements. C'est pourquoi ils cherchent à se faire octroyer des concessions et à attendre l'heure favorable pour les céder à de véritables producteurs.

En avril 1865, M. Morpurgo débarqua à Tunis, affirmant

(7) Duchesne de Bellecourt, Dir. Com., N° 18, 14 février 1865.
(8) *Ibid.*, N° 40 bis, 9 avril 1865.
(9) Doss. Div. Note Ms sur les emprunts, s.d., et Dir. Pol. Rég. Bellecourt, N° 53, 4 mai 1865.

qu'il avait été reçu à Paris par le Ministre des Affaires Etrangères et le Ministre de la Marine et des Colonies, dont il s'était assuré la bienveillance. Il demandait la concession de grandes forêts de chênes-lièges aux environs de Bizerte et dans la région de Tabarca. Notre consul ne voyait pas l'affaire d'un bon œil : il soupçonnait ce financier, officiellement sujet autrichien, de représenter des capitalistes anglais [10]. La région de Tabarca était proche de la frontière algérienne ; il était bon d'être circonspect. Heureusement la compétition était vive. Le Gouvernement tunisien avait déjà reçu les offres d'une compagnie espagnole. Un marocain, Ahmed Bennami, protégé anglais, s'était mis aussi sur les rangs [11]. Enfin de redoutables concurrents se présentaient : Talabot et Frayssinet. Le gigantesque trust Talabot était alors le maître de la vie économique de l'Algérie. Son chef, ancien saint-simonien, n'était pas un vulgaire spéculateur ; il cherchait à mettre en valeur les pays d'outre-mer et s'intéressait particulièrement aux richesses minières [12]. Or ses mines d'Oum Teboul, en Algérie, se trouvaient à la frontière, et il voulait se réserver la possibilité de pousser ses galeries en territoire tunisien. C'est pourquoi il réclamait lui aussi la forêt de chênes-lièges, pour ne pas la laisser aux mains d'une société rivale, qui, à la faveur d'une contestation de frontières, pouvait avoir la malice, plus tard, de gêner ses travaux [13]. Il ne fallut pas plus de huit mois pour mettre Morpurgo hors de cause ; ce financier fit une faillite de 500.000 piastres, dont pâtirent surtout d'honnêtes commerçants français [14].

En revanche, la puissance des Erlanger restait incontestée. Ils sollicitaient la concession d'un chemin de fer, au grand émoi du consul de France. Leurs représentants étaient couverts de décorations beylicales ; le principal d'entre eux était revêtu du titre de « lieutenant-colonel » [15]. La maison se

(10) Dir. Pol., 11 et 25 avril 1865.
(11) *Ibid.*, N° 13, 21 juillet 1865.
(12) Sur l'œuvre de Paulin Talabot en Algérie, voir : Marcel Emerit, *Les Saint-Simoniens en Algérie*, p. 175 sq et 305 sq.
(13) Dir. Pol., N° 27, 29 août 1865.
(14) Doss. Div., N° 3, note de Moulin, Tunis, 15 mai 1866.
(15) Dir. Pol., 31 mai 1865.

fit octroyer pour neuf années la concession d'une fabrique de draps, que le Bey avait montée avec la collaboration de spécialistes français, et qui avait cessé de fonctionner. Le Bey prenait à sa charge toutes les réparations nécessaires à la remise en marche de l'entreprise et accordait à la fabrique le privilège de la fourniture de tous les draps d'habillement et des couvertures nécessaires aux besoins de ses troupes. Il n'en coûtait aux concessionnaires qu'un loyer annuel de 50.000 piastres.

Ils réussirent une opération encore plus fructueuse ; la fabrication d'une *monnaie de cuivre*, dont la valeur réelle était inférieure de 250 % à la valeur nominale, ce qui rendit les transactions très hasardeuses et fit enchérir considérablement la vie. Les commerçants français eurent beau protester auprès de notre chargé d'affaires et de la Chambre de commerce de Marseille ; on les laissa crier (16).

Cependant le Gouvernement tunisien faisait preuve d'une magnifique insouciance. Il ne diminuait pas ses dépenses militaires et constituait sa marine. M. Morpurgo lui avait suggéré d'acheter deux navires appartenant à un armateur marseillais qui, comme par hasard, était associé à la maison Oppenheim (17). Il les paya 750.000 francs et on ne fut pas long à constater qu'ils étaient impropres à tout service. Il acheta aussi des canons rayés. Un de nos officiers d'artillerie estimait leur valeur à 1.500 frs ; on les paya 10.000 frs (18). Ils étaient « rayés au dehors », dit M. d'Estournelles de Constant. Je ne sais si l'anecdote est authentique, mais ce qui est certain c'est qu'ils étaient mauvais, et que le baron Erlanger, qui les avait fournis, dut faire un voyage à Tunis pour plaider sa bonne foi (19). Le Bey voulait aussi effectuer de grands travaux au port de La Goulette et restaurer les citernes de Carthage. Les contributions de guerre qu'il avait imposées aux tribus révoltées lui paraissaient suffisantes pour couvrir

(16) Doss. Div., N° 3, note de Moulin, Tunis, 18 mai 1866. Cette émission provoqua une exportation très inquiétante d'or et d'argent.
(17) Dir. Pol., 22 avril 1865.
(18) *Ibid.*, N° 63, p. 65, 2 décembre 1867.
(19) Dir. Pol., N° 27, 10 août 1866.

toutes ces dépenses ; mais, en 1866, cette ressource exceptionnelle était tarie (20).

Cette année-là, le Trésor ne pouvait plus compter que sur une recette de 20 millions de francs, et les dépenses prévues étaient les suivantes (21) :

1° pour les annuités des emprunts Erlanger de 1863 et 1865	8.400.000 frs
2° pour les intérêts des bons du trésor de l'année précédente	2.600.000 »
3° pour la dette flottante	30.000.000 »
4° dépense d'une armée de 20.000 hommes	12.000.000 »
5° dépenses administratives	4.000.000 »
6° frais divers	5.000.000 »
Total	62.000.000 frs

Le déficit était donc de 42 millions.

Le khaznadar se tira d'affaire aux premières échéances en émettant des bons et en vendant à découvert de grandes quantités d'huile, de blé et d'orge, à des conditions désastreuses pour le Trésor, sans même songer que la quantité de ces denrées dépassait le rendement de l'impôt en nature prévu pour l'année, et que cet impôt appartenait aux obligataires de l'emprunt de 1865. Aux commerçants qui essayaient de lui ouvrir les yeux, il répondait qu'il songeait aussi à vendre la quantité d'huile qui lui reviendrait sur la récolte de 1868. Ce fut un beau concert de protestations ! Le consul de France se chargea d'exprimer les inquiétudes de nos nationaux ; le khaznadar lui répondit avec tranquillité qu'il ne pourrait faire face aux prochaines échéances, mais qu'il espérait bien pouvoir conclure un nouvel emprunt à l'étranger.

Ce n'était plus très facile, car les grands pays d'Europe subissaient une crise financière, et les Erlanger eux-mêmes hésitaient à tenter de nouvelles opérations de grande envergure.

Le khaznadar multiplia les sollicitations. Tunis devint une

(20) *Ibid.*, N° 4, 8 juillet 1865.
(21) *Ibid.*, N° 27, 10 août 1866.

sorte de foire financière où une nuée de candidats-prêteurs présentaient des offres alléchantes, mais toujours sous condition de pouvoir transmettre la créance à de naïfs épargnants, si l'on en trouvait encore, et de rompre le contrat, si la maison d'émission ne pouvait se défaire de ses titres. MM. de Vernoux et de Bonnaire offraient 72 millions de francs effectifs contre 120 millions nominaux remboursables en 31 ans, avec intérêts de 5,60 % et une commission de 5 % (le tout sur le capital nominal). D'autres propositions, sans doute aussi onéreuses, furent faites par M. Portier, représentant de Mossel mann et d'une maison anglaise et par l'italien Traverse, de Genève, représentant de M. Carteret, qui se disait soutenu par les ministres Fould et Drouyn de Lhuys ; avec Charles Laffitte, avec Halphen d'Ibri, avec les Rothschild. Nous ne les connaissons pas tous (22). Le 24 mai, Portier accepta de fournir 75 millions de capital effectif sur un nominal de 100 millions, à 10 % d'intérêt, auquel s'ajouterait une commission de 5 % (sur le nominal, il va sans dire), emprunt garanti par la dîme des céréales et le revenu des propriétés du gouvernement (23). Mais pouvait-on placer les titres, même à ce taux usuraire ? Les banquiers avaient les moyens de se dégager en cas d'échec, ce qui advint, car on ne parle plus de cet emprunt dans la correspondance ultérieure.

Les commerçants subirent les conséquences de ces mécomptes. Le 1er juin 1866 le Gouvernement du Bey ne put faire face à l'échéance de ses bons. Il paya en traites et obligations, qui risquaient beaucoup de rester elles-mêmes impayées. Sourd aux réclamations de ses créanciers, il gagnait ainsi quelques mois, mais les consuls lui faisaient observer que, dans l'année qui allait suivre, il allait avoir à faire face à un total d'échéances de 47.500.000 piastres. Il objectait qu'il était sûr de régler tout cela par un gigantesque emprunt, et que tout le monde serait satisfait.

De nouveau le khaznadar fit appel aux Erlanger. Un contrat fut signé, le 9 février 1867, pour un nouvel emprunt

(22) Par exemple, je n'ai trouvé aucune trace d'une opération qui aurait été menée par Cernuschi, d'après Leti, *Henri Cernuschi*, trad. Lachat, 1936, p. 141. Le fameux révolutionnaire Lombard y aurait gagné 600.000 francs.
(23) Doss. Div., N° 3.

remboursable en 30 années. La banque acceptait de le placer et d'avancer au Gouvernement tunisien 4 millions à retenir sur les premières souscriptions sous condition du versement immédiat de 25.000 obligations provisoires. Les revenus de certains impôts devaient être affectés au service du nouvel emprunt.

Le Gouvernement tunisien encaissa les 4 millions. Mais, quelque temps après, la maison Erlanger était informée par son représentant à Tunis que le khaznadar venait de détourner au profit d'une conversion des dettes intérieures (comme nous le verrons plus loin) les droits de sortie sur les huiles, les laines, les savons et les dattes, c'est-à-dire les plus importants des revenus promis aux souscripteurs du nouvel emprunt. Elle protesta. Les autres garanties furent peu à peu enlevées. Les banquiers demandèrent alors le remboursement de leur avance, mais la somme était déjà dévorée. D'autre part, ils durent rembourser les souscripteurs. Après une telle opération, la Tunisie ne pouvait plus espérer conclure un emprunt à l'extérieur. Elle suspendit le paiement des coupons. Les prêteurs étaient trop dispersés pour que cette banqueroute pût entraîner une mesure de rigueur de la part de leurs gouvernements respectifs.

La spoliation des commerçants marseillais

Restait le problème de la dette intérieure. Si les consuls voyaient de mauvais œil les opérations de la grande finance internationale, ils ne pouvaient rester sourds aux plaintes de leurs nationaux ruinés par la mauvaise administration du khaznadar. Des négociants, avant la ruine du crédit, avaient acheté de bonne foi des produits à livrer par le Gouvernement tunisien (huile, blé, etc.), opération purement commerciale. D'autres, depuis la dévaluation des bons, s'en étaient procuré à bas prix à la bourse de Tunis.

Il y avait donc deux catégories de détenteurs de bons : les véritables commerçants, presque tous français, qui avaient payé d'avance des marchandises, surtout de l'huile achetée 20 ou 25 frs le métal (*mitqal*), et qui n'avaient en mains que du papier dévalué, et des spéculateurs (italiens, maltais sujets

britanniques, juifs ayant adopté une nationalité conforme à leurs intérêts), qui avaient acheté des bons à moins de 7 piastres le métal. En 1867 le mitqal d'huile se vendait 40 à 45 piastres, ce qui aurait donné un beau bénéfice ([23 bis]) si le Gouvernement avait été en mesure de tenir un jour ses engagements. Le consul soutenait les intérêts des vrais négociants qui, obligés de remplir leurs obligations envers leurs clients de France, se trouvaient acculés à la faillite.

Les marchands d'huile écrivaient lettre sur lettre aux représentants du gouvernement de l'Empereur ou à la Chambre de commerce de Marseille. Pour faire honneur à l'échéance du 13 juin, les grands personnages de la Régence s'étaient cotisés et avaient réuni 2 à 3 millions de piastres — une misère. Depuis ce temps on ne payait plus qu'en promesses ([24]).

En juillet, le khaznadar, affolé, trouva un nouvel expédient. Un sujet italien, le sieur Moïse Molco, lui offrit ses services. Moyennant un acompte de 2 millions de francs, ce spéculateur offrait de faire payer à l'échéance, par sa maison de Marseille, les traites tunisiennes si celles-ci étaient endossées par le ministre « comme particulier ». Mustapha khaznadar remit les 2 millions et signa les papiers. Puis Molco refusa de payer lesdites traites. Il se justifia en évoquant une vieille affaire. Les princes de la famille du Bey avaient emprunté autrefois plus de 4 millions à divers bailleurs de fonds. Ces usuriers, ne pouvant se faire rembourser, rendirent le Bey responsable de la créance. Celui-ci avait répondu qu'aucune loi tunisienne ne pouvait contraindre les princes à acquitter des dettes contractées sans son consentement, que celles-ci, n'étant pas revêtues de son sceau, n'avaient aucune validité. Les consuls avaient protesté au nom de leurs nationaux et le Bey avait consenti, quelques mois auparavant, à faire verser 2.461.000 francs par son khaznadar à titre de « donation personnelle et particulière ». Le ministre, habitué à ces solutions orientales, avait accepté de faire ce sacrifice à son bon maître

(23 bis) Le *métal* de Tunis valait 16 kilogs ; la piastre tunisienne 0 fr. 60 à 0 fr. 65.

(24) Dir. Pol., N° 27, 10 août 1866.

et seigneur, mais, bien entendu, n'avait encore rien payé ([25]). Or Molco prétendit que cette affaire des princes était la cause de la faillite de sa maison, qui y avait engagé 3 millions. C'est pourquoi il répondit au khaznadar : « Je garde ce que vous avez avancé comme une indemnité de dommage que votre mauvaise administration a causé ». Le ministre dupé alla se plaindre de cette mésaventure au consul d'Italie, qui ne voulut pas s'intéresser à son sort, puis aux autres consuls, tous très réservés. Néanmoins il réussit à tirer son épingle du jeu. Un accord fut conclu avec la maison Molco, aux termes duquel le Gouvernement tunisien reprenait ses traites et Molco s'engageait à rembourser en cinq ans les bons qu'il avait reçus, avec 6 % d'intérêts. Ce n'était pas une mauvaise affaire pour l'Italien, qui avait ainsi soumis à un emprunt forcé à 6 % un gouvernement qui empruntait à plus de 15 %. De toutes façons la Tunisie s'enfonçait de plus en plus dans le gouffre.

« On est fatigué, écrivait le Premier député de la Nation française, de propositions n'offrant au paiement de valeurs échues que du papier sans aucune espèce de garanties réelles » ([26]). La Régence devait déjà à nos commerçants 125.000 métaux d'huile. Les traites endossées par le khaznadar et protestées s'élevaient à un total de 25 millions de piastres ([27]).

Le cas du plus gros exportateur, Van Gaver, second député de la Nation française, est caractéristique. Il a acheté des obligations d'huile à livrer en juillet par le Gouvernement. Celui-ci, sachant qu'il pourra se procurer la marchandise, a racheté les bons, en s'engageant à en verser le prix à la fin de juillet. Le terme échu, il ne paie pas. En conséquence Van Gaver ne peut désintéresser les négociants qui lui ont cédé les bons. Ces derniers s'adressent au tribunal consulaire et obtiennent un jugement en leur faveur. Ainsi le consul de France condamne son compatriote, alors qu'il n'a pas la force de le faire payer par le Bardo. Van Gaver clame sa détresse

(25) Marcel Gandolphe : *Trois documents inédits sur l'histoire de la Tunisie. — Règlement des dettes des princes beylicaux* (La vie tunisienne illustrée, juillet 1924).

(26) Doss. Div., N° 3, Carcassonne à Bellecourt, 29 octobre 1866.

(27) *Ibid.*, 19 octobre 1866.

aux oreilles du président de la Chambre de commerce de Marseille, de notre Ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics et du Ministre des Affaires Etrangères. Le Gouvernement impérial prie notre consul d'éviter la banqueroute de cette honorable maison. Mais tout ce qu'on peut faire c'est de lui délivrer pour un million de bons d'huile échus, sur lesquels elle pourra emprunter 260.000 francs. Et le consulat perçoit 2 % sur tous les recouvrements, alors qu'il ne fait qu'user de son autorité auprès d'un débiteur récalcitrant ([28]).

A l'échéance d'octobre, il n'y a plus un sou dans les caisses beylicales pour faire honneur aux obligations de la dette flottante. C'est l'annonce d'une faillite générale qui peut avoir à Marseille des répercussions désastreuses.

Le khaznadar savait bien que la répudiation d'une grosse dette commerciale pouvait provoquer une intervention militaire de la France. Pour éviter le châtiment, il essaya de profiter de la lassitude des négociants et de traiter séparément avec les deux catégories de porteurs de traites. En donnant satisfaction aux spéculateurs anglais et italiens, il espérait pouvoir semer la division entre les consuls et annihiler l'influence du chargé d'affaires de France. Les Anglais d'ailleurs semblaient plus résolus que les autres à prendre des gages. A La Valette ils avaient retenu l'un des bateaux du Bey, qui fut séquestré jusqu'au paiement des créances maltaises.

Laissant de côté la question des emprunts conclus en Europe, le khaznadar proposa aux consuls de Grande-Bretagne et d'Italie d'affecter toutes les ressources disponibles aux porteurs de la dette intérieure, dont le montant, grossi des intérêts capitalisés, paraissait s'élever à près de 50 millions. On convertirait le tout en une dette à long terme. La combinaison ne faisait pas l'affaire des commerçants marseillais. Ils ne voulurent pas participer à une opération qui ferait d'eux les banquiers de la Régence à une époque où ils étaient incapables eux-mêmes de faire face à leurs engagements. Mais elle était bien vue des spéculateurs, qui avaient profité des

(28) Dir. Pol., N° 43, p. 27, et Arch. Chambre de Com. de Marseille, Lettre de Van Gaver, 11 janvier 1867.

difficultés des négociants pour acheter à bas prix une grande quantité de bons.

Un groupe de créanciers se réunit donc et accepta une *conversion* de titres, dont la valeur nominale était de 12 millions, en 24.000 obligations de 500 francs portant 12 % d'intérêt annuel et remboursables en 3, 6 et 9 années. Le Gouvernement tunisien garantissait les nouveaux titres de la façon suivante : il délivra une somme équivalente à 27 millions de francs en permis d'exportation d'huile, de laine, de savon et de dattes. Sur chaque permis le Bey déclarait avoir reçu la valeur au comptant. Ces 27 millions représentaient l'intérêt à 12 % et le remboursement en 9 années des 12 millions capitalisés. C'était abolir la garantie la plus importante de l'emprunt de 1867. On a vu plus haut quelle en fut la conséquence. Un syndicat des créanciers nomma quatre commissaires chargés du contrôle. Sans la permission de ces quatre négociants il n'était plus possible d'exporter les principales marchandises du pays.

Les Français refusèrent d'adhérer à ce groupement et de se dessaisir de leurs bons. Le nouveau régime risquait de leur interdire toute opération commerciale. On les laissa crier.

Puisque les Anglais et les Italiens étaient contents, le khaznadar n'avait pas de raisons pour s'arrêter sur une voie aussi facile. Pendant l'année 1867 on fit successivement *quatre conversions.*

La seconde, le 1er août, transforma pour 10 millions de bons en 20.000 obligations de 500 francs auxquelles on affecta comme garantie les droits de timbre, la taxe des oliviers et les droits de sortie autres que ceux qui avaient été attribués par la première. Cette fois-ci on utilisait les garanties de l'emprunt de 1865.

Le 1er septembre, la troisième conversion fut aussi en principe de 10 millions. On lui affectait la capitation de 14 tribus (garantie de l'emprunt de 1863) et encore les droits de sortie sur les huiles, les laines, les savons et les dattes dès que les porteurs de titres de la première conversion seraient remboursés. Nous n'insistons pas sur cette opération, car elle échoua, les contractants n'ayant pu réunir un nombre de bons suffisant.

Enfin, le 1er janvier 1868, la quatrième conversion, au montant nominal de 8 millions, recevait pour garantie les droits de sortie sur les tissus de laine, les bonnets rouges (chéchias) et autres produits manufacturés.

En tout 30 millions furent donc convertis cette année-là.

Nos commerçants continuaient à rester à l'écart de ces opérations. Ils savaient que les bons retirés de la première conversion, et qui auraient dû être détruits, avaient été remis en circulation par le gouvernement et qu'ils figuraient de nouveau dans les conversions ultérieures. On s'attendait à une déclaration de banqueroute partielle. On craignait que l'Etat ne diminuât de 60 à 70 % la valeur des bons. Comme ils étaient tous au porteur, les joueurs de bourse auraient pu se présenter avec leurs titres achetés à vil prix, en concurrence avec les commerçants sérieux. Ils auraient été même dans une position meilleure, car, par suite des conversions, leurs titres jouissaient désormais d'une sorte d'hypothèque sur les revenus de l'Etat, avantage que n'avaient pas les autres [29].

Pour comble de malheur les récoltes de 1867 avaient été très mauvaises. Plus d'huile ; plus de blé. La Tunisie ne trouva plus à exporter que les peaux des animaux morts victimes d'une grande épizootie. Les familles arabes vendaient leurs ornements d'argent, c'est-à-dire leur capital. D'effroyables épidémies faisaient périr la population affamée [30]. A bout de ressources, le Trésor dut multiplier les assignats : on distribua des bons pour toute espèce de comptes, aussi bien pour ceux des employés que pour ceux des fournisseurs. Les sommes les plus minimes ne pouvaient souvent être payées en monnaie : on vit apparaître des « *teskérets* » de 3/4 de piastre.

Alors, traqué de partout, le Gouvernement se perd de plus en plus en louches combinaisons. Il traite avec le directeur de la *Banque Internationale de Paris* en promettant de soumettre ses finances à une Commission franco-tunisienne, moyennant quoi, cette banque essaye de convertir les obligations de 1863 et de 1865. On ne réussit qu'à créer un titre nouveau, que la bourse de Paris refuse de coter, dont personne ne veut, mais, au prix d'un gros pourboire (payé il est vrai en bons !) le khaznadar a réussi à gagner quelques mois. La maison en question n'a pas perdu grand'chose, car elle s'est empressée de céder ses titres sans valeur à un autre établissement, la *Banque franco-italienne*. Celle-ci, pour rentrer dans ses fonds, offre un nouvel emprunt, dont elle se propose sans doute de placer les titres chez des financiers un peu moins avisés. Mais elle exige le droit d'encaisser par priorité les impôts perçus dans la Régence. Le Gouvernement beylical, qui a déjà vendu ces revenus deux ou trois fois, ne verrait pas d'inconvénient à en disposer une fois de plus. Mais les porteurs de titres convertis ont vent du projet et se fâchent. Leurs consuls, l'anglais Wood et l'italien Pinna, menacent le Bey des sanctions les plus graves. Cette fois, les voici d'accord avec leur collègue de France. Et le Bey bat en retraite.

(29) Dir. Com., N° 13, p. 237.
(30) *Ibid.*, N° 30, p. 260.

Alors c'est la ruée des chacals. Il n'y a plus de revenus d'Etat à concéder, mais la Tunisie a encore son sol, son sous-sol. L'un réclame 30.000 hectares de terres ; l'autre une mine de plomb à Hammam-Lif. Les hommes d'affaires offrent des centaines de millions, mais, comme ils ne les ont pas, ils réclament préalablement des concessions dont ils trafiqueront sans tarder. Quant au khaznadar, il n'a qu'un désir ; éviter à tout prix l'envoi à Tunis d'une Commission qui contrôlera ses étranges finances.

Il n'y a plus qu'un moyen de duper les étrangers et les sujets tunisiens, c'est de créer une monnaie que le Gouvernement maniera à son gré. C'est pourquoi l'objet principal des tractations devient la création d'une *Banque tunisienne*, pourvue du privilège d'émettre du papier-monnaie [31]. La planche à billets servirait à payer tout le monde, anciens souscripteurs des emprunts extérieurs, acheteurs des titres de la dette intérieure convertie, négociants qui réclament leurs bidons d'huile. Mais tous ces créanciers rivaux se trouvent soudain d'accord quand ils entendent parler de la constitution possible de cet instrument de faillite. MM. Wood et Pinna sont aussi

(31) D'après Couvert : *Etude sur la Tunisie au point de vue financier*, Paris, 1875, in-4°, p. 10.

menaçants que M. de Botmiliau, représentant de l'Empire français. Il est probable aussi que de puissantes influences agissent à Londres et à Paris. Les Puissances comprennent enfin que seule une réforme complète de l'administration financière de la Régence peut permettre d'éviter l'annulation de la dette et la ruine complète du commerce extérieur de ce pays.

Depuis longtemps les Marseillais avaient signalé les causes profondes du mal ; la corruption des gouvernants, l'incapacité du khaznadar, le désordre de son administration. « Un père de famille qui gérerait ses affaires comme ce ministre a géré depuis plusieurs années l'administration de l'Etat tunisien serait immédiatement interdit » (32)... « La Tunisie est riche. Elle possède des ressources qui guériraient promptement les plaies causées par une administration imprévoyante et dilapidatrice ». On pourrait sauver le pays par l'esprit d'économie, un contrôle sévère, une infatigable répression des abus, la justice dans l'établissement de l'impôt, l'honnêteté dans la perception. A la fin de 1867 tout le monde parle du « contrôle nécessaire », qu'il faut imposer à la Régence. Pour le faire accepter, on déploiera la force, au besoin. Botmiliau préconise une démonstration navale. L'occupation militaire d'une partie du pays le long de notre frontière n'aurait comme résultat que l'accentuation de la turbulence des tribus arabes (33). Mais l'empereur Napoléon ne répond pas. Il a de grandes inquiétudes du côté du Rhin, et se montre peu disposé à tenter en Méditerranée une aventure de nature à soulever l'hostilité de l'Angleterre et de l'Italie. Cependant, quand la faillite devient inévitable, ces deux puissances se montrent assez favorables à une action concertée.

Le contrôle international

En janvier 1868, le Gouvernement français se décide à présenter un projet précis de contrôle. Il propose l'institution d'une commission, siégeant à Tunis, dont la tâche consisterait

(32) Doss. Div., N° 3, Carcassonne à Bellecourt. 1866.

(33) Dir. Pol., Botmiliau au ministre des Affaires Etrangères, 23 septembre, p. 5.

à exercer une surveillance générale sur la perception des revenus affectés au paiement des dettes du pays, à en recevoir le montant, à tenir une comptabilité régulière et à prendre enfin toutes les précautions utiles pour éviter le détournement des fonds. Cette commission serait composée de deux fonctionnaires désignés par le Bey, de deux notables élus par le corps des négociants, du premier délégué de la Nation française et de deux employés du Comptoir d'escompte (34). Notre consul est chargé de prendre une attitude menaçante. Le khaznadar fait mine de céder. Le 4 avril, par arrêté beylical, le projet français est accepté.

Dès qu'ils eurent connaissance de ce plan, les consuls d'Angleterre et d'Italie protestèrent. Ils dénoncèrent « la tendance de la France à dominer le pays ». Car nos nationaux obtenaient la majorité à la Commission, la représentation de chaque pays étant proportionnelle à l'importance de chaque créance. Bonne occasion pour le Gouvernement tunisien de revenir sur ses engagements. Notre consul déclara la rupture des relations diplomatiques. Mais la France, ne pouvant aller plus loin, dut négocier avec Londres et accepter de modifier son projet.

Il fut convenu que la Commission aurait un caractère international. Moyennant quoi, le Bey fut sommé d'accepter ce nouveau régime financier. Le 3 mai 1868, le Premier ministre vint, en grand uniforme, présenter au consul de France la ratification de son gouvernement. On releva le pavillon français, et la Commission fut constituée, sous l'égide des trois Puissances intéressées, France, Angleterre et Italie.

Elle comprenait deux organes : un comité exécutif, chargé de diriger l'administration financière de la Régence, et un comité de contrôle. L'exécutif était composé de trois personnes, le général Khérédine, président, un ministre du Bey et un inspecteur des finances français — ce dernier prenant en réalité la totalité de la lourde tâche. Le comité de contrôle fut composé de six membres, deux Italiens, deux Anglo-maltais, élus à Tunis par les porteurs de la dette intérieure, et deux Français délégués des obligataires de la dette extérieure ; en

(34) *Ibid.*, N° 83, p. 95.

réalité il formait l'organe législatif et considérait l'exécutif comme son mandataire, chargé de la partie technique des opérations. On voit que les Français de Tunis n'étaient pas représentés, ce qui explique que leurs intérêts furent moins bien défendus que ceux des banques de Paris ou de Londres. Heureusement l'inspecteur des finances Villet, homme intègre, chargé de l'inventaire et de la répartition des créances, veilla à ce qu'ils ne fussent pas sacrifiés. Tout en rongeant leur frein, ils se tinrent pour satisfaits de voir la Tunisie échapper à la faillite complète.

On décida la fusion des intérêts en présence. Villet demanda à tous les créanciers de produire leurs titres, établit le chiffre du revenu de la Régence pour l'année écoulée et les présomptions de recettes pour les années suivantes. Ces opérations terminées donnèrent le résultat suivant :

Total de la dette générale unifiée ..	153.000.000 frs
Revenu présumé de la Régence la première année	11.830.000 frs
Chiffre minimum des dépenses d'administration publique	5.330.000 frs
Il ne restait donc que	6.500.000 frs,
à répartir entre les créanciers. La dette extérieure était de 69.584.000 frs. On réduisit l'intérêt à 5 %, ce qui exigea.	3.476.225 frs [35].

Puis on s'occupa des *conversions*, formant un capital nominal de 30 millions, auquel on affecta globalement un intérêt de 5 %, ce qui retint 1.500.000 frs. Mais, ce chiffre établi, Villet fit une distinction entre les quatre conversions suivant l'importance du gage qu'on leur avait affecté. C'est ainsi qu'on considéra la première comme ayant droit, dans la répartition de l'intérêt global, à un revenu de 12 %, les autres à un revenu moindre, c'est-à-dire que, dans la pratique, les obligations nouvelles devant être uniformément au capital nominal de 500 frs, à 5 % d'intérêt, on donna un nombre différent

(35) *Traité financier entre S. A. le Bey de Tunis et ses créanciers*, imprimé à Cagliari en 1870. Je me fonde surtout sur un exposé manuscrit fait par Villet lui-même, Doss. Div.

d'obligations de la *Dette unifiée* aux porteurs d'obligations de chacune des quatre conversions de 1867.

Restait à répartir une somme de 1.660.800 frs pour les porteurs de la dette flottante, d'une valeur nominale de 54.416.000 frs et comprenant des bons divers, depuis les *teskerés* d'huile, représentant une marchandise payée d'avance, jusqu'à de misérables billets négociés à des prix infimes. Il fallut créer des catégories : 5 % furent affectés comme intérêt aux titres reposant sur des contrats, 3 1/2 % aux fournisseurs ; enfin 2 et 1 % aux plus mauvaises créances. Les titres de la Dette unifiée correspondant à ce revenu admis furent distribués aux ayants droit.

Il n'y avait donc plus qu'une seule catégorie de titres, tous gagés sur les impôts directs et indirects de la Régence. A peu de chose près, il ne restait à la disposition du Bey que les taxes levées en nature dans les provinces, sur les nomades (fort difficiles à percevoir) et l'impôt personnel, ramené à 45 piastres. Une misère !

Les porteurs des titres de la dette extérieure étaient en somme les plus favorisés, puisque les derniers acquéreurs n'avaient pas payé l'obligation de 500 frs plus de 130 frs, pour lesquels ils percevaient annuellement 25 frs, soit 19,23 %. Nos commerçants, au contraire, perdaient l'espoir de se faire livrer de la marchandise ou du numéraire et se trouvaient soumis en fait à un emprunt forcé portant 5 % d'intérêt.

Dans les années qui suivirent, on s'aperçut d'ailleurs que les recettes de la Régence avaient plutôt tendance à diminuer, contrairement aux prévisions de Villet. Les années de mauvaises récoltes, le Trésor ne pouvait payer les intérêts et une lutte âpre s'engageait entre notre Inspecteur des finances et le Comité de contrôle, le premier montrant qu'on ne pouvait recourir à des versements supplémentaires du Bey sur les revenus infimes qui lui restaient, les membres du Comité s'opposant cependant à tout emprunt nouveau. Il fallait s'arranger pour obtenir de petites avances en frappant à la porte d'usuriers, au risque de retomber dans la situation du débiteur insolvable si, les années suivantes, les revenus n'augmentaient

pas. A la veille de notre occupation, la Tunisie, saignée à blanc, était presque un cadavre [36].

Quoiqu'en pense le public, les questions budgétaires sont simples en elles-mêmes. Mais on ne peut jamais séparer les finances de la vie économique du pays. La Commission de Tunis réduisait tout à des questions de comptabilité. Elle était satisfaite de son œuvre et, chaque fois que des questions de production se posaient, elle brandissait son Traité. C'est dire qu'elle s'opposa de toutes ses forces à toute tentative pour confier à une grande Puissance la surveillance de l'administration du pays et la direction de son économie générale.

Les intérêts du Commerce et les origines du Protectorat

Les difficultés financières de la Régence ne sont donc pas la cause de l'occupation française et de l'institution d'un régime de contrôle politique. Cependant il faut reconnaître qu'elles ont été pour beaucoup dans la naissance de l'idée de protectorat.

Jusqu'en 1866 nos nationaux, ici comme en Afrique Occidentale, avaient toujours été partisans de simples rapports de commerce, excluant toute intervention violente. Ils croyaient à la possibilité d'une entente avec le gouvernement local. La

(36) La première année (1871), les revenus concédés ont donné 5.101.548 francs. Le Bey a dû faire l'appoint. La seconde, les recettes ne furent que de 3.737.995 francs, et les coupons ne purent être payés que par acomptes et grâce à une avance faite par un banquier sur les droits de sortie à percevoir sur des huiles prêtes à expédier.

Le 1er janvier 1872, le Bey ne put compléter le paiement du coupon que par une nouvelle combinaison financière basée sur des impôts futurs.

Grâce à une bonne récolte, les exercices 1873 et 1874 se soldèrent par des excédents assez considérables, qui permirent de liquider l'arriéré et d'affermir le crédit. L'obligation tunisienne, cotée 160 frs à la fin de 1871, valait 280 frs en 1875 (Couvert, *op. cit.*, p. 23 sq).

A chaque crise, les porteurs des obligations anciennes accusaient notre Inspecteur des finances de ne pas prendre en mains les intérêts français, et de n'être plus qu'un « employé tunisien », avare des piastres du Bey. Ils avaient fondé un comité qui se réunissait à la *Banque des provinces* et défendait âprement ses droits (Cf. *Comité des obligataires français des emprunts tunisiens*, 1863-1865. Procès-verbaux des séances et pièces annexes à consulter, Paris, 1872).

Le général Khérédine, qui avait succédé en 1873 à Mustapha Khaznadar, défendait habilement sa gestion dans des articles ou brochures anonymes (ex. : *La dette générale tunisienne — Etude financière*, Marseille, 1876).

protection que leur assuraient les traités, et les interventions de leur consul lorsque le Bey violait ses promesses, leur paraissaient suffisantes. Mais, lorsqu'ils eurent constaté que la meilleure volonté de la Régence était incapable de régler les questions financières, que le mal dont souffrait la Tunisie c'était le gaspillage, l'absence de budget, l'anarchie politique, ils en vinrent à diriger des attaques contre le khaznadar et même contre le régime gouvernemental, allant jusqu'à admettre le principe d'une expédition militaire [37].

En 1867, le consul Botmiliau exprimait leurs idées en signalant au Quai d'Orsay que la France avait le devoir d'intervenir pour éviter la ruine complète du pays. Il faudra, écrivait-il [38], « ou nous emparer de la Tunisie et l'annexer à nos possessions algériennes, ou en occuper, à titre de gages pour les sommes qui nous sont dues, les points les plus importants et nous assurer en même temps une influence prépondérante... ». Il notait que la première solution aurait l'avantage de mettre fin à la contrebande d'armes qui alimentait les révoltes en Algérie, mais entraînerait de grandes dépenses. La seconde lui semblait préférable. On renverserait le gouvernement existant et on imposerait au nouveau Bey « une sorte de suzeraineté morale ». Nous aurions ainsi « tous les avantages de la conquête elle-même sans en avoir les inconvénients et les charges ; nous deviendrions les maîtres réels du pays, nous habituerions la population arabe, plus lentement peut-être, mais aussi plus sûrement, à notre présence comme à notre administration... ». C'est déjà la formule du protectorat tel qu'il a été réalisé en 1881.

Sous le régime de la Commission financière l'idée fit des progrès. Les papiers de cet organisme n'étant pas encore à la disposition des historiens, nous ne sommes pas en mesure actuellement de dresser un tableau de son activité et nous devons nous contenter du chapitre, assez vague, que lui a consacré d'Estournelles de Constant. Mais ce qui paraît se

(37) Cor. Pol., 23 septembre. Doss. Div. Le Premier député de la Nation française, Carcassonne, à M. de Bellecourt, chargé d'affaires de France à Tunis, doss., N° 3. — Arch. Chambre de Commerce de Marseille, dossier « Tunisie ». Van Gaver : *Mémoire sur la situation du commerce français à Tunis, adressé par le Premier député*, Tunis, 8 février 1867.

(38) Cor. Pol., N° 57, p. 52, 12 novembre 1867.

dégager des rapports des consuls et de quelques lettres que nous avons pu voir aux Archives de la Chambre de commerce de Marseille, c'est, au bout de quelques années qui suivirent l'application du contrôle international, la profonde déception de nos négociants. Ils continuent de vivre dans la crainte de voir le Gouvernement tunisien cesser ses paiements et font observer que l'action morale de la Commission ne sera, dans ce cas, d'aucun effet [39]. Et surtout ils éprouvent de grandes difficultés pour développer leur commerce, à cause de la concurrence italienne, favorisée par un traité avantageux et par la proximité des ports de Sicile et de la péninsule, à cause de l'anarchie qui règne dans les tribus de l'intérieur, à cause surtout de l'absence de bonnes voies de communication. Le chemin de fer, dont la construction finit par être concédée au *Bône-Guelma*, va transporter les produits du Nord de la Régence plus vers l'Algérie que vers Tunis. Les ports de La Goulette, de Sousse et de Sfax n'ont pas l'outillage nécessaire, et seule est solidement organisée une douane féroce, au service de la Commission, qui d'ailleurs est impuissante à combattre les malversations des employés. Des courtiers indigènes trop nombreux s'interposent entre le producteur tunisien et l'exportateur français. La Commission ne pense qu'aux intérêts des créanciers de l'Etat et ne laisse à peu près rien au gouvernement pour effectuer les travaux publics et pour stimuler la production. Déjà, à cette époque, la Tunisie n'est plus indé-

(39) Arch. Chambre de Com. de Marseille, doss. cité, particulièrement : Lettre des porteurs d'obligations tunisiennes à la Chambre de Commerce, Marseille, 15 janvier 1872, et Pétition de plusieurs habitants de Marseille, 18 décembre 1877.

Edmond Outrey (*Avenir financier de la Tunisie*, Paris, 1879, p. 26) rappelle que, « depuis sa création, à l'exception des deux exercices 1873 et 1875, la Commission n'a jamais eu le bonheur de payer entièrement le coupon avec le produit des revenus concédés, et elle a dû recourir au gouvernement qui, pendant les trois derniers exercices, a dû subvenir pour une somme de 7.324.250 piastres ». Pour les six dernières années c'est un déficit moyen de 1.080.700 francs par an. Les charges imposées à la Régence sont donc au-dessus de ses forces.

En 1880, 360 obligataires des emprunts tunisiens écrivirent une lettre ouverte « *A Messieurs les sénateurs et députés des Bouches-du-Rhône* » (imprimée à Marseille, le 27 janvier 1880), pour rappeler que trois coupons restaient dus et qu'une dette nouvelle était ainsi créée en fait. Pour augmenter le produit des droits concédés, le *Sémaphore de Marseille* du 31 décembre 1879 avait proposé la substitution du fermage à la gestion directe pour la plupart des revenus concédés ; il attendait de l'opération un excédent supplémentaire de 608.500 francs.

pendante, mais le régime de la Commission n'est qu'une corde passée au cou du malheureux Bey. Le régime français au contraire doit être un jardin, où l'on surveille les enfants qui peuvent commettre des déprédations et se blesser eux-mêmes. Et il serait absurde de croire que ces enfants ne grandiront pas.

Comme je l'ai écrit autre part [40], lorsqu'on étudie l'histoire des origines, assez complexes, du protectorat tunisien, il faut mettre en bonne place l'influence des colons d'Algérie, devenus très entreprenants, qui désiraient profiter de leur expérience coloniale en fondant de nouvelles exploitations en Tunisie. Il faut évoquer les intérêts des commerçants de Bône, très inquiets de voir s'épuiser les gisements de fer de Mokta-el-Hadid, qui avaient fait la prospérité de leur port, et appâtés par la présence de richesses minières dans la Tunisie occidentale. Un commerce de transit des produits tunisiens, agricoles et industriels, facile à organiser, grâce au Bône-Guelma prolongé vers la Medjerda, pouvait rendre la prospérité à leur port déjà bien outillé. Je soupçonne un petit impérialisme bônois qui mériterait d'être étudié.

Mais surtout il faut évoquer l'état d'esprit des commerçants marseillais installés dans la Régence. Ils n'espèrent plus pouvoir faire de bonnes affaires suivant le système en usage jusqu'aux troubles de 1864. Ils savent qu'ils ne reconstitueront leur fortune qu'en exerçant une activité plus variée, en pratiquant une pénétration plus profonde. Il leur faut de bons ports, de bonnes routes, une sécurité absolue et la possibilité de placer des capitaux dans un pays où les ressources ne manquent pas, où la population est intelligente et qui ne souffre que d'un gouvernement incapable et d'un réseau d'entraves habilement agencé par la haute finance [41]. Ces hommes

(40) *L'affaire de Sidi-Tabet*, *Revue Africaine*, tome LXXXIX, 3e et 4e trim. 1945, p. 201 sq.

(41) Outrey (*op. cit.*, p. 28) montre qu'il faut absolument augmenter les revenus de la Régence en développant le commerce et l'industrie : « Dans ces temps derniers l'on avait parlé de l'annexion de la Régence à l'Algérie comme moyen radical de sauvegarder les intérêts des créanciers français et même étrangers... », mais il faut craindre des difficultés internationales. Pour le moment, selon lui, (p. 42), « le nœud de la question est dans l'autorisation par la loi, aux Européens, de posséder des terres dans la Régence et dans celle d'élever des usines sur toute l'étendue du territoire,

honnêtes, actifs et pleins de ressources ont vivement souhaité l'institution d'une Tunisie française appelée à de brillantes destinées.

La crise financière en Egypte et en Tunisie

L'histoire financière de la Tunisie et celle de l'Egypte présentent des analogies qui sautent aux yeux. Les deux pays ont conclu, de 1864 à 1871, une série d'emprunts ruineux, à long et à court terme. Tous deux ils ont fini par se placer à la merci de certaines banques, qui sont parfois les mêmes (par exemple Oppenheim, ou l'Anglo-Egyptian bank, cette dernière dissimulant principalement le Crédit Foncier de France), tous deux ils ont été obligés d'accepter un contrôle financier international, tous deux ont eu ensuite à subir l'action politique et militaire d'une puissance colonisatrice. Cependant la position de chacun est souvent différente. L'action de l'Empire Ottoman est parfois sollicitée pour régler les affaires d'Egypte, tandis que la France ne l'a jamais admise en Tunisie. L'influence politique de la colonie européenne semble beaucoup plus considérable à Tunis qu'au Caire et à Alexandrie. La prudence du Bey est beaucoup plus grande que celle du Khédive, parce que son pays, limitrophe de la plus évoluée des colonies françaises, est facile à envahir en cas de conflit, parce qu'il se sent d'ailleurs visé par un certain impérialisme algérien. Le problème stratégique est différent des deux côtés, l'Angleterre, installée à Malte, base suffisante pour la marine de l'époque, n'étant pas tentée de fonder un établissement en Tunisie et s'ingéniant seulement à ne pas se

comme aussi l'affranchissement de tout impôt des marchandises à leur sortie... ».

Dans une « *Note sur le rôle et les attributions de la Commission financière tunisienne relativement à l'établissement de voies de communication dans la Régence de Tunis* (Sept. 1875, 35 pages in-4°), A. Desouches propose, en dérogation à l'une des clauses de la convention de 1870, de consacrer la moitié de l'excédent au-dessus de 6.500.000 francs à l'établissement de voies de communication. Le prix de transport des blés de Béja à Tunis était de 90 frs la tonne (pour 120 kms). De bonnes voies permettraient de le faire baisser considérablement, ce qui permettrait de payer le blé plus cher au producteur, de stimuler l'exportation et d'augmenter les revenus des droits concédés. On provoqua une consultation juridique à Paris, qui fut en faveur du projet ; mais la Commission s'en tint à la lettre de la convention.

laisser encercler par les Italiens ; tandis qu'en Méditerranée orientale la question du canal de Suez provoque une surveillance plus vigilante. D'autre part, les intérêts économiques ne sont pas les mêmes : la Tunisie, considérée surtout à cette époque comme le pays de l'huile, n'intéresse fortement que les Marseillais tandis que l'Egypte, pays du coton, est plus âprement convoitée par les filateurs britanniques. La dette égyptienne a servi à financer de grands travaux d'utilité publique, tandis que les emprunts tunisiens ont été presque entièrement dilapidés. Enfin le nationalisme égyptien, qui a des bases profondes, n'a rien de comparable, à cette époque, en Tunisie, où les révoltés sont toujours des bédouins hostiles au gouvernement turc ou à des caïds qui font trop suer le burnous. Ils agiront contre la France, mais dans l'année qui suivra l'occupation, tandis qu'en Egypte c'est l'action violente de l'armée, de quelques intellectuels et de la populace qui a provoqué une action de force de la part de l'Angleterre. Bien que, au point de vue qui est le nôtre, les études sur l'Egypte ne soient pas encore très satisfaisantes et celles sur la Tunisie parfaitement insignifiantes, si l'histoire comparée n'était qu'un catalogue d'analogies et de différences, il me serait facile d'ajouter un chapitre à cette étude.

Mais je ne vois pas la nécessité de s'attacher à ce jeu de l'esprit. Pour faire de l'histoire comparée, il ne faut pas perdre de vue son but, qui est l'explication des événements : il s'agit d'étudier les idées régnantes à chaque époque donnée, les besoins à satisfaire, les intérêts en cause, et d'essayer de comprendre le lien entre les grands phénomènes d'expansion en Méditerranée, cette Méditerranée qui est une *route* (avec tout ce que ce fait comporte de conséquences stratégiques) mais aussi la mer bordant d'importants pays de production, enfin l'un des principaux domaines de l'Islam.

La réussite apparente de la *Commission* en Tunisie a créé en France l'illusion que, dans tout autre pays en proie à une crise financière analogue, la même mesure pouvait procurer les mêmes satisfactions. C'est pourquoi, en 1876, le duc Decazes a proposé la création en Egypte d'une Caisse de la Dette publique et, le 18 novembre, ont été institués les contrôleurs généraux, chargés d'assurer le service des emprunts, de

tracer un plan de réformes et de contrôler le budget. Ces deux agents ont rencontré une vive résistance, et le Khédive, deux ans après, a préféré constituer un ministère où les finances et les Travaux publics étaient confiés à des Européens, reportant sur ceux-ci la responsabilité des mesures impopulaires. L'année suivante il fallut rétablir les contrôleurs généraux, puis constituer une Commission internationale des Finances. Cette expérience malheureuse a eu ses répercussions sur la politique française en Tunisie. En démontrant l'impossibilité de la constitution d'un gouvernement mixte dirigé par l'ancien Pouvoir, elle permettait l'élaboration de la théorie du gouvernement indirect, en vertu duquel l'autorité musulmane est subordonnée à l'organe européen du « Protectorat ». Si Gabriel Hanotaux, à la recherche d'un précédent, a pu admettre celui du gouvernement des Trois Evêchés sous Henri II [42], je doute qu'il se soit pris lui-même au sérieux. Pour que la doctrine prît corps, l'expérience égyptienne suffisait.

Il serait souhaitable de pouvoir suivre les courants de financement dans les pays musulmans de la Méditerranée, de saisir leur coordination, si elle existe, et de découvrir les plans d'action des groupements qui les firent surgir. Quant aux répercussions économiques et sociales des divers systèmes de contrôle et de colonisation qui dérivent des crises financières en Egypte et en Tunisie, elle peut faire l'objet d'études intéressantes, dont je ne puis, pour le moment, que signaler l'utilité.

Marcel EMERIT.

---

(42) G. Hanotaux : *Notre organisation coloniale*, discours reproduit dans « *La politique coloniale de la France* », Paris, 1924, p. 173.

Le rituel du Culte des Saints

(A propos du livre de T. Canaan)

I. Le rituel musulman en général. — Si nous nommons « rituels », l'ensemble des actes qu'un individu accomplit en vertu de ses sentiments religieux, il convient, comme je l'ai déjà montré ailleurs, de classer les actes rituels exécutés par les musulmans, en trois catégories : les actes conformes à la Loi musulmane (*fiqh*), ceux qui sont acceptés par la communauté musulmane et ne sont pas absolument contraires à son esprit, ceux qui sont nettement contraires à son esprit et sont en dehors donc de l'Islâm ; nous nommerons ces derniers néanmoins actes « rituels », car ils s'expliquent par une mentalité « religieuse », dans le sens large du mot.

Une division du même genre pourrait être effectuée, par exemple, pour le catholicisme ; ainsi, dans une première catégorie, nous placerions, entre autres, la participation aux sacrements et aux sacramentaux, qui a été fixée pour tous, par l'Eglise ; dans une seconde, par exemple, les exercices pieux des confréries, ou le rituel des processions dans les lieux de pèlerinages ; dans une troisième, les actes magiques ou de sorcellerie, auxquels se livrent par exemple des paysans grossiers, qui se considèrent cependant comme catholiques, ou même des citadins qui consultent la somnambule, possèdent une « gemme porte-bonheur », font tourner des tables, etc...

Bien entendu, cette distinction n'existe que pour nous : dans l'esprit des intéressés, il n'y a là qu'un ensemble inanalysable, et qu'ils ne distinguent pas plus que l'origine (par exemple, latine, grecque, etc.) des mots dont est fait leur vocabulaire. D'autre part, si une distinction très nette existe entre les actes de la première et ceux de la seconde catégorie,

puisque les premiers sont fixés par le *fiqh* qui s'impose à tous, on passe par degrés de la seconde à la troisième, cette seconde comprenant des actes de moins en moins orthodoxes [1], en quelque sorte, et, à la limite, on se trouve en présence d'actes nettement hétérodoxes. C'est ce qui va apparaître plus clairement, si nous portons attention sur l'ensemble rituel de l'Islâm :

a) Il n'y a pas lieu de s'étendre ici sur le rituel orthodoxe, bien connu par les textes des livres de fiqh. On sait que ce rituel est, en quelque sorte, fondu avec le droit musulman et la morale islamiques, qu'il comprend, non seulement les cinq obligations fondamentales de l'Islâm (Profession de foi, Prière, jeûne, impôt rituel, pèlerinage), mais encore toutes sortes d'autres prescriptions soit religieuses (pureté rituelle, Prières diverses), soit relatives à ce que *nous* nommons les bons usages, l'étiquette, etc. (formules de salutations, habillement, et bien d'autres choses), qui, cependant, sont considérées comme rattachées à la religion.

Seulement, et ceci est essentiel, les prescriptions relatives à ce rituel ont été très vite fixées à titre définitif, cependant que les populations où l'Islâm s'était implanté étaient loin d'adopter ces règles théoriques. Elles ont donc continué à pratiquer des usages préislamiques, cependant que la religion continuait à se développer. Ceci explique l'existence, à la fois, d'un rituel para-légal, et de pratiques antimusulmanes, c'est-à-dire des seconde et troisième catégories que nous avons distinguées.

Nous ne parlerons pas davantage ici de la dernière catégorie qui comprend les usages superstitieux relatifs à la magie, à la sorcellerie, au culte des djinns, ou des morts, aux rites agraires, aux carnavals, etc., etc. Il semble difficile pour l'ensemble de la communauté musulmane d'en traiter d'un point de vue synthétique, puisque nous rencontrons ici un rituel préislamique, donc très variable, de nature en grande partie folklorique, et dont la seule caractéristique est

(1) J'essaye d'éviter le plus possible le mot d'orthodoxe, car, pour ce qui est du rituel des hérétiques musulmans, la même distinction, la même classification peut être établie ; chez eux aussi, il y a des actes rituels « non-orthodoxes ».

d'être contraire à la religion, de constituer une *bid'a* (innovation) blâmable, ou interdite : ces pratiques, très importantes pour comprendre la religiosité effective d'une population musulmane donnée, ne le sont pas lorsqu'il s'agit de juger l'Islâm lui-même ; elles ne nous intéressent alors qu'en quelque sorte négativement et par leur seule masse, s'opposant à celle des pratiques conformes à l'esprit de cette religion.

La seconde catégorie au contraire est très importante à ce point de vue ; elle n'a jamais fait l'objet d'une étude systématique et d'ensemble ; ce n'est même pas le cas, comme nous allons le voir, pour certains de ses aspects présentant une unité indiscutable, c'est là une chose fort regrettable. Le but du présent article est d'attirer précisément l'attention sur une tentative de classification de ce rituel, dans le cas du seul culte des Saints et à l'occasion d'une étude monographique d'un très petit pays musulman, la Palestine, ce travail ayant cependant, à mon sens, un intérêt général considérable.

Avant d'en aborder l'examen, il est pourtant désirable de continuer notre tentative de classification du rituel de la seconde catégorie, ce qui n'a jamais été fait jusqu'ici. Il est, je crois, bon en cette matière de ranger les divers aspects de ce rituel, selon qu'ils s'éloignent plus ou moins, des prescriptions du fiqh.

a) C'est pourquoi, je rangerais dans une première classe, tout le rituel qui lui ressemble beaucoup ; comme par exemple, et au premier chef, c'est le cas pour la Prière de l'*istikhâra*, ou encore, à peu près au même titre, pour ces nombreuses cérémonies pieuses qui ont lieu dans les mosquées, telles que récitations du Coran, ou d'El-Bokhârî ; le pèlerinage à Médine, etc.

b) L'Islâm a, peu à peu, fini par admettre aussi qu'il y aurait d'autres fêtes que les deux fêtes canoniques : à cet égard, la célébration de la Nativité du Prophète et de son ascension nocturne, celle du 10 Moh'arram aussi, sont des cérémonies para-orthodoxes, dans le sens que nous donnons ici à ce mot, étant bien entendu, toutefois qu'à l'occasion de ces fêtes, la population musulmane procède à des céré-

monies dont l'origine préislamique n'est pas douteuse, et qui rentrent dans notre troisième catégorie.

c) Il y a ensuite le rituel du culte des Saints, qui fait l'objet du présent article.

d) Il y a également celui des confréries.

En réalité, en ce qui concerne les trois dernières classes (2), on sera, sans doute souvent, en présence (dans l'examen détaillé des choses) d'actes rituels peu conformes à la notion d'Islâm orthodoxe. Ainsi, la récitation du *dhikr* par les membres des confréries est sans doute quelque chose auquel l'Islâm orthodoxe a peu à redire ; mais il est évident que certaines manifestations de l'extase mystique chez les derviches danseurs, ou hurleurs, ne bénéficient pas d'un tel brevet d'orthodoxie, pour ne rien dire des exercices spectaculaires des 'Aissaouas, par exemple. En ce qui concerne le culte des Saints, certaines manifestations de dévotion dont ils sont l'objet, s'adressent aussi bien à eux qu'aux génies et sont d'origine visiblement préislamique.

D'ailleurs, si l'orthodoxie a admis, dans sa théologie, l'existence des Saints, elle n'en a jamais canonisé aucun et n'a pas non plus fixé le moindre rituel en ce qui les concerne. Ce dernier est donc d'origine purement coutumière.

Telles sont les quelques observations systématiques et d'ordre méthodologique que nous voulions formuler, avant d'entretenir le lecteur d'une monographie remarquable relative aux Saints musulmans.

2. L'ÉTUDE DE T. CANAAN. — En 1927, paraissait, à Londres, chez Luzac, un ouvrage intitulé *Mohammedan Saints and Sanctuaries in Palestine*, dont le texte avait paru d'abord dans le *Journal of the Palestine Oriental Society* ; son auteur est Tawfik Canaan, Docteur à l'hôpital des Diaconesses allemandes de Jérusalem, et, à cette époque, Président de la dite Société Orientale de Palestine. A mon sens, les mérites de ce travail n'ont pas assez retenu l'attention et le présent article sera ainsi partiellement un compte rendu, quelque peu tardif, du livre.

(2) Il est bien entendu que mon essai de classification n'a rien d'exhaustif et est tout à fait provisoire.

Il n'est d'ailleurs pas sans quelques faiblesses. Bien entendu, ni comme originalité, ni comme science, il ne peut rivaliser avec le mémoire fondamental d'I. Goldziher (publié dans ses *Muhammedanische Studien*) sur les Saints Musulmans en général, mais il faut le citer tout de suite après ce dernier. On regrettera, d'autre part, sans pouvoir s'en étonner, que ce médecin ne soit pas islamologue, ni sociologue de profession, car son livre y eut beaucoup gagné. Il faut donc le prendre comme il est, c'est-à-dire comme une monographie des Saints de Palestine.

Par contre, il a comme mérité d'être extrêmement bien documenté par l'information directe et d'être d'une clarté admirable. Il est peu d'ouvrages dont le plan soit plus clair. Canaan examine dans une première partie le site du sanctuaire et le type de celui-ci ; ensuite les rites et pratiques qu'on observe en liaison avec le culte des Saints, enfin la nature et le caractère de ceux-ci.

Ce qui m'a particulièrement frappé, c'est l'analogie très profonde qui existe, à beaucoup de ces points de vue, avec ce que l'on peut observer, à ce sujet, en Afrique du Nord, et il serait extrêmement désirable que l'on disposât pour nos régions d'un travail semblable. Bien que cette analogie ne soit pas une identité absolue, l'ouvrage de T. Canaan peut servir de modèle à toutes les monographies en cette matière.

Nous allons, au paragraphe suivant, revenir à notre propre sujet, celui du rituel, nous inspirant de très près de ce louable exemple, mais auparavant, il faut dire quelques mots des deux autres parties de son livre.

Il expose, d'abord, quel est l'emplacement de ces innombrables sanctuaires. Ils sont en général situés en des hauts lieux ; et « placés au milieu de cimetières ». (L'auteur prend la cause pour l'effet !).

Il en examine ensuite les particularités de structure architecturale, dans la mesure où il y a effectivement une construction, cette restriction n'étant pas inutile, puisque les types de sanctuaires sont variables au possible. L'auteur, en effet, n'en distingue pas moins de neuf, à savoir : les sanctuaires comprenant à la fois une tombe et un édifice, ou *maqâm* ; un *maqâm* sans tombe ; une tombe sans *maqâm* ; une grotte,

avec ou sans tombe ; une simple enceinte de pierres ; une source ou une citerne ; un arbre isolé ; un tas de pierres ; une grande pierre isolée, ou un rocher.

Il y aurait eu lieu ici de montrer la continuité de vieux cultes préislamiques jusqu'à nos jours que recouvrent le plus souvent les sanctuaires « musulmans » ; malheureusement l'auteur, nous l'avons dit, ne s'élève pas assez au-dessus de son beau sujet. La même observation peut être faite quant à la troisième partie de son livre.

C'est là, avons-nous dit, qu'il traite de la nature et du caractère des Saints. Tout d'abord, il y a des Saints et des Saintes, mais ces dernières beaucoup moins nombreuses ; ils apparaissent, parfois, aux hommes sous forme d'animaux ; ils laissent souvent leurs empreintes dans les rochers. Au point de vue moral, on fait une distinction curieuse entre eux, il y a d'une part ceux qui ont le tempérament patient (*t'awîlîn er-rouh'*) et, de l'autre, ceux qui sont irritables (*nizqîn*). Des phénomènes mystérieux et surnaturels s'observent sur leurs tombes : on y voit une lumière verdâtre, on y respire une odeur d'encens, on y entend de la musique et des prières.

Canaan explique que, selon la population, il existe un antagonisme en Palestine entre deux espèces de Saints, les « étrangers » (*'adjâmis*) et les derwiches ; ces étrangers persécutent les descendants vivants des derwiches. Il y a là un trait, sans doute purement local, des Saints de ce pays, car je n'ai jamais entendu parler de quelque chose d'analogue, ni pour l'Afrique du Nord, ni en Indonésie.

On peut négliger ce qui concerne les miracles de ces personnages, dont parle alors l'auteur, lequel étudie ensuite leur rôle, comme voisins, comme protecteurs, comme juges et comme êtres surnaturels. Selon la théologie populaire, les Saints peuvent être rangés comme suit, quant à leurs rapports avec Dieu : *a*) Les prophètes ; *b*) les compagnons de l'Envoyé de Dieu ; *c*) les *walis*, qui se subdivisent par ordre d'importance décroissante en « pôles » (sing. *qut'b*), *abdal* qui changent d'apparence, comme il leur plaît, *aç'h'ab el-khat'mih*, qui se déplacent instantanément, *machaîkh*, qui vivent d'une existence purement contemplative, *khalîfas*, ou fondateurs de *zaouiyas* ; les martyrs ou guerriers de la guerre sainte, les *bahâlils*, ermites à la psychologie anormale ; *d*) enfin les *'adjâmis* dont nous avons parlé ci-dessus.

Dans la religion populaire, la situation théologique des Saints est particulièrement élevée : la véritable religion, socialement parlant, est en grande partie celle qui consiste à adorer le Saint local ; ceci n'a rien qui doive nous étonner : c'est un trait général de l'Islâm populaire.

Dans cette religion, trois catégories d'êtres ont des pouvoirs surnaturels : les esprits, les Saints, et les âmes des morts. Quant à l'origine des Saints, elle est triple, selon Canaan :

Il y a d'abord les saints qu'il nomme « historiques », c'est-à-dire ceux d'origine biblique, ceux qui ne sont cités que par le Qorân, et ceux qui figurent dans l'histoire musulmane. Il y a ensuite ceux dont les descendants sont encore vivants à l'heure actuelle ; enfin, il y a les derwiches, dont l'esprit est dérangé. Cette classification n'est pas ce qu'il y a de plus satisfaisant dans l'ouvrage, en particulier en ce qui concerne les Saints correspondant à des lieux de culte préislamiques.

3. Le rituel du Culte des Saints [3]. - *a*) Rituel individuel. — Abordons donc la partie principale (presque la moitié) du livre. Nous noterons d'abord les marques de respect, dont le sanctuaire est entouré : il n'est pas un pieux paysan palestinien, qui ne s'approche d'un *maqâm* sans en demander la permission au *walî* ; lorsqu'on mentionne même simplement le nom d'un saint considérable, on ajoutera la formule : « Avec ta permission, ô Monseigneur, un Tel », et ces invocations sont très fréquentes dans la vie quotidienne. Ensuite, en pénétrant dans le sanctuaire, l'intéressé récitera la *fâtih'a* (ou première sourate du Coran) ; cela se fait aussi en passant à proximité. Presque toujours, et s'agissant d'un sanctuaire notable, on se déchausse à l'entrée ; et une femme en état d'impureté menstruelle n'y pénètre pas. Elle ne doit pas d'ailleurs s'approcher non plus alors de certaines sources fréquentées par les démons. D'autre part, l'homme souillé par

(3) Dans ce qui suit, il me paraît inutile de faire ressortir spécialement dans quelle mesure j'ai remanié légèrement la classification de l'auteur.

des relations sexuelles, commencera par se purifier rituellement.

Ceux qui pénètrent dans un sanctuaire important restent silencieux et observent une attitude humble ; on ne parle qu'à voix basse, et on ne saurait y fumer, y rire, y parler.

Que vient-on faire au sanctuaire ? Il est bon de distinguer entre les manifestations individuelles et les manifestations collectives du culte, mais cette distinction n'est guère applicable aux cas où il sert de mosquée, ce qui n'est pas fréquent, mais s'observe néanmoins parfois ; il y existe alors un *mih'rab* et on y fait la Prière rituelle, individuellement ou en commun. C'est ici le cas le plus net d'une manifestation rituelle qui n'a rien de commun avec un culte préislamique.

a) Ceci dit, on se rend tout d'abord au sanctuaire pour y recueillir de la *baraka*, c'est-à-dire de cet effluve bienfaisant qui profite à ceux qui s'en approchent. Pour cela, on touchera la tombe, ou d'autres objets sacrés et on se passera les mains sur le visage ou le reste du corps. On peut aussi baiser ces objets, recueillir l'huile des lampes, ou l'eau des citernes, pour y trouver la *baraka* ; l'auteur passe rapidement sur la *baraka* des saints vivants qui joue un rôle si important en Afrique du Nord. A ma connaissance, cette *baraka* est un phénomène très général dans le culte des saints musulmans.

b) Canaan confirme pour la Palestine, un usage déjà relevé de façon plus générale par Goldziher, à savoir que l'on place parfois en dépôt auprès du sanctuaire, certains objets. Ils s'y trouvent en parfaite sécurité, car nul n'oserait violer la protection ainsi accordée. Par contre, il ne parle pas des sanctuaires comme de lieux d'asiles [4].

c) Un usage qui n'est sans doute pas général en Pays d'Islâm, mais qui est, chez nous aussi, fort répandu consiste à attacher des chiffons, par exemple, aux barreaux des fenêtres du sanctuaire, ou aux branches d'un arbre sacré, etc. La chose se fait : soit pour laisser un souvenir du passage du pèlerin ; soit en vue de rappeler au saint la demande du visiteur ; soit à titre de rite d'expulsion du mal. Dans ce dernier cas, le patient arrache un petit morceau de ses vêtements et l'attache, en disant : « J'ai jeté sur toi ma charge, ô Saint de Dieu », et on croit fermement que ce dernier le débarrassera du poids de sa maladie.

(4) Voir pour l'Afrique du Nord, l'exemple du *h'orm* de Moulay Idriss au Maroc, étudié ici même : *Rev. Africaine*, 1947, page 171 et s. par Acquaviva et Lapanne-Joinville.

Parfois, mais cela est rare, on remplace le chiffon par des pierres, placées sur la tombe, ou sur l'arbre.

d) Ce que nous venons de dire n'est, à la vérité, qu'un rite spécial de quelque chose de beaucoup plus général, le fait que le fidèle vient chercher la guérison auprès du tombeau sacré ; ceci s'observe sans doute dans le monde entier pour un peu toutes les religions. Ceci peut se faire de deux façons :

1° Il est des objets que l'on va chercher au sanctuaire à titre de médicament, curatif ou préventif. Ces objets peuvent être extrêmement divers et être d'origine « végétale, minérale, ou liquide ». Par exemple : l'herbe qui entoure le sanctuaire, les feuilles des arbres ; le plâtre, les pierres, les balayures de la tombe ; l'eau des puits sacrés, ou des sources, etc., etc. [5].

2° Le malade accomplit à la tombe même des actes rituels pour obtenir la guérison. Ceux-ci varient bien entendu selon le sanctuaire et il n'y a pas lieu de les examiner ici en détails. Les maladies les plus souvent guéries sont, dans l'ordre décroissant de leur fréquence : la fièvre, la stérilité, la folie, la rétention d'urine, les maladies de peau ; la fièvre et toute maladie qui donne un état fiévreux.

Comme dans le reste du monde, les Saints sont souvent spécialisés dans la guérison d'une maladie donnée [6].

e) Le sanctuaire est l'endroit par excellence où l'on prête serment (on peut aussi, pour les cas moins importants, pren-

(5) On peut faire rentrer dans cette catégorie les talismans qui y sont fabriqués et que l'on porte ou que l'on brûle à titre de fumigation.

(6) L'auteur donne des détails très curieux, en ce qui concerne le sanctuaire chrétien de St Georges à Bêt-Djâlâ, sur la façon de guérir les malades de l'esprit. Il y a là aujourd'hui un sanatorium relativement moderne, mais le bâtiment est encore rattaché à l'église par un fil de fer : « ainsi le pouvoir curatif du saint est encore transmis aux malades ».

Il y a, bien entendu, des rapports étroits entre le culte des saints mahométans et celui des saints chrétiens, dans cette région où la population appartient aux deux cultes.

dre le saint à témoin loin de sa tombe, mais ceci est de bien moins de conséquence). On peut ainsi se disculper ; c'est ainsi que de nombreux litiges seront tranchés. Ceci n'a rien pour étonner ceux qui connaissent l'Afrique du Nord. Le serment est prêté au sanctuaire, mais au nom de Dieu ; le nom du saint pouvant être mentionné à la suite, mais il ne l'est jamais seul pour des serments importants. On n'osera guère se parjurer sur une tombe vénérée.

f) Nous rencontrons maintenant une pratique extrêmement répandue dans toutes les religions, celle par laquelle on s'oblige à un acte quelconque envers la divinité, si celle-ci exauce le fidèle pour la guérison d'une maladie, le sauve d'un danger, lui donne un héritier, le fait réussir dans une entreprise, etc.

Ces vœux ne sont pas faits seulement (comme semble-t-il, les actes rituels antérieurs) auprès des sanctuaires importants, où existe un *maqâm*, mais même là où il n'y a que des pierres sacrées, des grottes, des arbres, des sources, etc. (7) ; mais alors le cadeau promis est beaucoup moins considérable en règle générale. Dans ces cas, nous avons à faire, visiblement, à des survivances préislamiques. Le vœu peut même être prononcé en faveur de personnes vivantes (descendant d'un saint ; cheïkh très pieux ; ministre du culte ; fous sacrés). Canaan examine en grands détails ce qui fait l'objet de la promesse :

1° Il y a d'abord tout ce qui peut servir à l'entretien et à l'embellissement du sanctuaire (huile, encens, joyaux, bannière ; matériaux pour le réparer ; travail personnel depuis la construction jusqu'au simple balayage).

2° Vœux de nourriture, qui comprennent diverses classes :

I. Sacrifice d'animaux. Ceci (comme d'ailleurs ce qui précède) est bien connu aussi en Afrique du Nord. On sait combien sont fréquents chez nous, en particulier le sacrifice des poules, tant en l'honneur des saints que des génies ; en Palestine, c'est en général un mouton qui fait l'objet du vœu.

(7) L'auteur cite un cas de sacrifice fait à la mer.

Celui qui l'a prononcé doit être présent, ou représenté, au moment du sacrifice (8). Ce sacrifice est souvent suivi d'un repas communiel ; nous rentrons alors dans une pratique de culte collectif.

II. Vœu de nourriture non animale. Cela paraît très rare dans nos régions ; par contre ce sacrifice, comme les offrandes de fleurs m'a paru très fréquent en Indonésie. Il n'est pas inconnu en Palestine.

3° Il est des vœux faits en faveur des pauvres, des veuves et orphelins, des prisonniers, des malades et des fous.

4° Les vœux, que l'auteur nomme « religieux », obligent l'intéressé à accomplir des actes religieux surérogatoires. Il est très curieux de noter que les musulmans s'engagent parfois à exécuter des rites chrétiens (baptême d'un enfant, jeûne chrétien), et *vice versa* pour les fidèles chrétiens (jeûne du Ramadhân, circoncision, etc.). Bien qu'en tous lieux, on connaisse des saints d'une religion, adorés par les fidèles d'une autre, ceci me paraît assez particulier à la Palestine. Quant aux autres vœux qui rentrent dans cette catégorie, il n'y a rien de spécial à en dire : récitations pieuses, jeûnes surérogatoires. Notons le sacrifice de la chevelure, le vœu de faire nu-pieds tel ou tel pèlerinage, ou le « sacrifice » d'un malade, ou d'une fraction de celui-ci, à tel saint : cela consiste à donner au sanctuaire, s'il guérit, tout, ou fraction, de sa *diya* (ou prix du sang), parfois de sa dot s'il s'agit d'une jeune fille.

L'auteur, à juste raison, rapproche certains de ces vœux des offrandes et sacrifices en l'honneur des morts et des génies, car il y a là, comme nous l'avons déjà noté, des rapprochements certains à effectuer avec les cultes préislamiques.

(8) L'auteur, p. 165, signale une curieuse superstition : le mouton sacrifié servira de monture au fidèle au jour du Jugement Dernier ; je la signale à mon tour parce que les Musulmans d'Indonésie en ont une tout à fait analogue.

D'autre part, à propos d'une digression sur le sang, l'auteur, p. 173, rapporte des cas, de fraternités par le sang. Je les cite ici parce que je me suis étonné ailleurs (*Hesperis*, 1946, article en collaboration avec le Bâtonnier Bruno) que cette pratique si répandue dans le monde, semblerait être inconnue en Afrique du Nord.

4. Le rituel du Culte des Saints. - b) Cérémonies collectives. — Nous distinguerons entre la fête annuelle du saint, et les processions à des occasions spéciales.

1° La fête du saint se nomme, comme chez nous, *moûsem,* c'est-à-dire la « saison pour visiter le saint ». Un grand nombre de sanctuaires ont leur *moûsem* à époques régulières ; la fête est parfois très importante, marquée par de nombreuses cérémonies, tandis que, dans certains cas, elle est très simple et ne dure qu'un seul jour : cela dépend de l'importance du sanctuaire. A l'époque de la fête, les gens s'assemblent, en nombre, pour visiter le sanctuaire et prendre part aux réjouissances. A cette époque, on accomplit, de préférence, les vœux que l'on a formulés, on circoncit les enfants, etc.

A l'occasion des fêtes les plus importantes, on organise des processions, accompagnées, à l'époque turque, d'une garde d'honneur et de la musique militaire. On y porte solennellement des bannières et les notables prennent part à cette cérémonie. Les jeunes chantent et dansent durant la procession, et on frappe des mains pour scander le rythme (9). Des repas publics sont servis aux frais des fondations pieuses (c'est-à-dire des *waqfs*) dépendant du sanctuaire, au cas où il en possède : on distribue du pain et de la viande ; parfois on la cuit au sanctuaire.

Une partie des visiteurs est logée dans le sanctuaire même : certains ayant, de père en fils, un logement qui leur est réservé à cet effet ; d'autre se logent dans des tentes aux alentours. Ces foules attirent des marchands de toutes sortes : fête et foire vont de pair ; on installe des cafés improvisés et des réjouissances diverses sont organisées ; parmi celles-ci des combats pour rire et des courses de chevaux.

Quant aux rites religieux proprement dits, ils comprennent la Prière canonique que l'on observe avec zèle, dans le sanctuaire, ou aux environs. Des récitations pieuses ont lieu. Très souvent, on circoncit les enfants à l'occasion du *moûsem.* La fête du Prophète Moïse que l'auteur étudie avec détails

(9) L'auteur renvoie à 2 Sam. 6. v. 5 et s., 2 Rois 11, v. 12 ; Ezek. 25, v. 6 et 7 ; pour montrer que les processions de l'Ancien Testament ressemblaient à celles de la Palestine contemporaine.

dure toute une semaine, pendant laquelle les cérémonies et les réjouissances ne cessent pas.

2° Quant aux processions qui ne sont pas liées à la fête du saint, ce sont des tournées rituelles effectuées autour d'un sanctuaire, ou dans celui-ci à certaines occasions, qui sont les circoncisions et les rogations.

Il est assez usuel de promener l'enfant à circoncire autour du sanctuaire local, ou du plus important de celui-ci, au cas où il y en a plusieurs.

D'autre part des processions de ce genre ont lieu pour demander de la pluie. On sait qu'il existe un rituel orthodoxe pour les rogations, c'est la Prière, dite *istisqâ,* mais que celui-ci, bien qu'observé dans les divers pays musulmans, n'a pas fait, très loin de là, disparaître les cérémonies préislamiques. Les processions, dont l'auteur nous parle, rappellent à certains égards, celle de la poupée dite Boû-Ghoundja, bien connue en Afrique du Nord : mais ici, on vient visiter le sanctuaire.

5. Conclusions. — Il nous reste à conclure rapidement. Nous ne reviendrons pas sur le livre même de T. Canaan, dont nous avons déjà dit tous les mérites, mais seulement sur ce rituel du culte des Saints.

Ce qui frappe d'abord, c'est la complexité des manifestations de ce culte et qui contraste avec la simplicité (10) du culte orthodoxe : la récitation de la profession de foi, l'accomplissement de la Prière, même précédée de l'ablution, le payement de la zekâa, le jeûne, et même le pèlerinage, me paraissent choses plus simples que les nombreux aspects du culte des Saints.

On notera, ensuite, l'origine (11) purement coutumière de ce rituel, qui est, certes, en grande partie préislamique ; bien que, par ailleurs, on soit frappé par une certaine uniformité qui y règne, lorsqu'on passe de pays aussi différents que la Palestine d'une part, l'Afrique du Nord, voire l'Indonésie

(10) Je parle de la simplicité effective du culte et non de la façon dont il en est traité casuistiquement dans les livres de *fiqh.*

(11) Mais, pour les sanctuaires principaux, il existe des guides qui donnent le rituel (voir Canaan, p. 100, 101). J'ai relevé ailleurs que, dans un livre de fiqh moderne, le rituel du pèlerinage à Médine figurait pareillement (Moh. el-Gazîrî, *Kitâb el-fiqh ʿala el-madhâhib el arbaʿa*).

de l'autre [12]. Pourquoi en est il ainsi ? La réponse à cette question ne m'apparaît pas très clairement.

Il est possible qu'au cours des temps, une uniformisation partielle ait été réalisée, sous des influences musulmanes orthodoxes, puisque aussi bien il est arrivé que des Docteurs de l'Islâm se soient penchés sur ce rituel pour le tolérer, ou pour le blâmer [13] ; il y a là une question très intéressante que des spécialistes devraient examiner. Mais il est aussi une autre considération : puisqu'en partie notable, ce culte des Saints a remplacé les vieux cultes préislamiques, il est fort possible que certaines de ses manifestations, s'observaient très généralement dans l'humanité avant l'apparition de nos grandes religions. Il y a, là encore, une très belle étude à faire, mais qui est alors de la compétence, non plus d'un islamisant, mais d'un ethnographe, spécialisé dans le folklore.

En ce qui concerne enfin l'avenir de ce rituel, il est à peu près certain qu'il n'est pas susceptible de se développer encore beaucoup, puisqu'il s'agit de vieilles formes rituelles, que l'Islâm orthodoxe n'a jamais beaucoup approuvées. Quel que soit l'avenir des peuples musulmans, qu'ils s'européanisent, ou qu'ils s'islamisent sans cesse plus, on ne voit pas comment le culte des Saints pourrait donner naissance à des formes rituelles nouvelles. Par contre, ce culte qui correspond à de très vieux instincts de l'humanité, n'est pas près de disparaître ; il s'amenuisera sans doute lentement [14], mais durant des siècles, sinon des millénaires, les croyants frustes rendront hommage aux Saints, successeurs des antiques divinités.

G.-H. BOUSQUET.

---

(12) Cf. le petit résumé de ce culte que j'ai donné dans mon *Islâm Maghrébin*, ainsi que dans mon « Introduction à l'étude de l'Islâm Indonésien » (*Rev. Et. Islamiques*, 1939).

(13) Cf. W. Marçais, *Textes Tanger*, p. 163, n. 2 et 165 n. 2.

(14) Cette disparition progressive est notée pour la Palestine par Canaan, p. 234.

Sur berbère *yir* "mauvais" chez les Irjen [1]

Si l'on s'en tient aux notations encore insuffisamment variées et trop dispersées regroupées dans *Quatre études de linguistique berbère* (*Journal Asiatique*, juillet-décembre 1940, p. 161 sq.), on a en Kabylie :

1° *yir* « mauvais » comme premier élément de composé [2] ou comme élément préposé à un nom ;

2° En emploi absolu, précédé de la particule de proposition nominale : *d'-ir*, et de la préposition *n* : *n-d-ir* à l'ouest et *d'-iri*, *n-d-iri* à l'est, *d'-ir*/*d'-iri* pouvant être suivi du pronom personnel affixe régime direct, ainsi *d'-ir-it'* « c'est mauvais lui » = « il est mauvais ».

---

(1) A notre grand regret, nous avons dû détériorer la graphie des termes berbères dans le corps même de l'article pour en permettre la composition. On notera expressément :

1° Que, en dehors de *h'* où elle caractérise la pharyngale, l'apostrophe a été uniformément utilisée, après *b*, *t*, *d*, *dh* et *k* pour marquer le spirantisme (à tendance chuintante pour *k*) ;

2° Que *h* a été utilisé comme lettre d'appoint, suivant l'usage, après *c* pour la chuintante, après *g* et *k* pour les vélaires sonore et sourde, mais uniformément après *t*, *d* et *z* pour marquer l'emphase ;

3° Que quand un son bref est rendu par deux lettres, en cas de quantité longue les deux lettres sont toutes deux répétées sauf pour *tts* et *ddj;*

4° Que *â* a été repris pour la spirante pharyngale sonore.

Au demeurant, toutes les notations en question se retrouvant dans l'appendice I où notre graphie originale a pu être maintenue, on voudra bien, s'il en est besoin, s'y reporter.

Dans les citations (Hanoteau, Vidal, Olivier) et dans l'appendice II (Boulifa), c'est la graphie, point toujours superposable, de l'auteur, qui, chaque fois, a été reproduite.

(2) A moins que, en raison de l'absence de toute voyelle initiale devant *yir*, on ne veuille considérer, ici, *yir* comme suivi d'un nom masculin singulier à l'état d'annexion sans préfixation de sonante. On sait en effet qu'il n'y a pas de préfixation de sonante à l'état d'annexion des noms masculins en touareg. Mais il s'agirait alors d'une survivance qui n'apparaîtrait strictement qu'en ce cas en kabyle. Et sans parler des autres problèmes, tels que ceux de la chute — si elle est possible — de la voyelle constante et inversement de la présence de l'état libre après *yir*, la notation féminine ancienne du Djebel Nefousa, publiée par Bossoutrot, *t-ir-mejju-t* « péché, adultère », en regard de *tamejjut* « action » (*Quatre études*, p. 166 et note 3), garantit la composition.

Toutefois, Huyghe et, surtout, Boulifa donnent, sous réserve de leur graphie, le premier toujours *ir*, le second parfois *yir*, le plus souvent *ir* dans le premier cas et Boulifa, dans le second, pour son parler occidental d'Adni, toujours, au moins dans ses exemples, *d'-iri* et *n-d-iri*.

Or, Boulifa écrivant dans sa langue maternelle et Adni faisant partie des Irjen, fragment de la confédération des Ait Iraten, dans la région de Fort-National, l'un de nous a été amené, au cours de ses enquêtes depuis 1943, à vérifier les exemples de Boulifa et à en recueillir de nouveaux. Et nos conclusions sont formelles : tous nos informateurs ne nous ont donné que *yir* dans le premier cas, et *d'-ir, n-d-ir* dans le second, sous une légère réserve cependant (voir p. 8). Pourquoi cette opposition flagrante en un même point à quelque trente ans de distance ? Assurément, dans le premier cas, celui de *yir*, on peut penser qu'il ne s'agit que d'une question de graphie, Boulifa, peu sensible à ces choses, ayant pu écrire indifféremment *ir* et *iir* pour *yir*. Et dans le second, plus délicat, on peut envisager que, Berbère évolué, ayant reçu une instruction grammaticale berbère, dominée par l'enseignement de Hanoteau, il a substitué artificiellement, sinon dans sa langue, du moins dans ses écrits, par souci de « correction » à *d'-ir* et *n-d-ir*, *d'-iri* et *n-d-iri* dont il connaissait évidemment l'existence en d'autres parlers. Quoi qu'il en soit, ce sont toujours pour l'instant, localement, les notations de Boulifa qui sont isolées, les nôtres confirmant celles des autres enquêteurs régionaux de son temps.

***

Et maintenant, nous aimerions, à la lumière de notre supplément de documentation, revenir sur certains problèmes et ajouter quelques compléments à ce qui a déjà été dit.

Il est typique que, d'après tous les exemples réunis jusqu'ici, les nôtres compris, *yir* n'apparaît, en premier élément de composé, qu'avec un nom masculin singulier : *yir-ergaz* « un mauvais homme », etc., et, peut-être même, avec un nom masculin singulier à voyelle non constante, l'exemple de Hanoteau *yir-wal* « de mauvaises paroles », (*Quatre études*, p. 184, N° 29), n'ayant pu être confirmé. Tous ceux de masculin pluriel, de féminin singulier et pluriel sont à *yir* préfixé : *yir ib'erd'an* « de mauvaises voies », *yir t'ameththut'* « une mauvaise femme », *yir t'ineqlin* « de mauvais figuiers », etc. On soulignera en particulier l'opposition entre *yir-eqchich* « un mauvais garçon » et *yir t'aqchicht'* « une mauvaise fille ». Quelle que soit la constitution de *yir*, dont nous n'arrivons pas encore à déterminer le rapport formel exact avec *ir*, non plus qu'avec *gar* (*Quatre études*, pp. 161-162 et 167-176) et peut-être même *erk* (*ibid.* pp. 194-201), il est évident que kabyle *yir* répugne absolument, en quelque emploi que ce soit, élément préposé ou premier élément de composé, à être précédé de la voyelle initiale et du préfixe féminin *t*. Mais pourquoi, alors que le masculin singulier s'accommode parfaitement de la composition sans voyelle initiale du complexe, n'en est-il pas de même du masculin pluriel ? Serait-ce que cette voyelle initiale a plus de valeur, pour le sujet parlant, ici que là ? ou plus simplement que le masculin singulier doit à une plus grande fréquence d'emploi d'avoir seul conservé un tour archaïque et rare ? Quoi qu'il en soit, si la répartition des diverses notations dont nous disposons est bien l'expression de la réalité, il existe, de ce fait, sur ce point, une première et singulière dissociation entre les genres et entre les nombres.

Il est typique également que, malgré son isolement, *yir* avec nom masculin singulier paraisse être le plus souvent premier élément de composé que préposé, soit, selon nos documents,

> *yir-serd'un* « mauvais mulet », *yir-segguas* « mauvaise année », *yir-eghyul* « mauvais âne », *yir-khenfuch* « mauvais museau » = « sale gueule », *yir-eqchich* « mauvais garçon »,

en regard de :

> *yir ab'rid'* « mauvais chemin », *yir amghar* « mauvais vieillard »

et de :

> *yir-ergaz* et *yir argaz* « mauvais homme »,
> *yir-ekhkham* et *yir akhkham* « mauvaise maison »,

pour négliger ici : *yir ass* « mauvais jour », *yir awal* « mauvaises paroles » à voyelle constante, *yir arrach* « mauvais enfants », *yir ulli* « mauvaises brebis », également à voyelle constante, singuliers formels devenus pluriels, l'un masculin, l'autre féminin, par emploi, *yir meththu* « mauvaise femme », *yir leqqim* « mauvais greffon » sans voyelle initiale et *yir mulu* « sale individu » qui n'a pu être relevé en dehors de ce complexe.

A part de rares termes qui ne le prennent jamais, tels *b'n-ad'em* « individu », le nom arabe non berbérisé précédé de *yir* comporte toujours l'article, assimilé ou non : *yir lh'al* « mauvaise période », *yir eththir* « oiseau de malheur », etc., ce qui peut être considéré comme un indice de préposition et non de composition.

Le nom précédé de *yir* est à l'état libre : *yir amghar* « mauvais vieillard », *yir t'ameththut'* « mauvaise femme ». Selon des informations non contrôlées, conformes à une notation, fém. sing., de Huyghe (*Quatre études*, p. 182, n° 25 A¹ c γ), dans certains parlers, au moins au féminin, il pourrait être également à l'état d'annexion, le sujet parlant allant même jusqu'à considérer cette dernière construction comme la seule correcte, la première étant défectueuse. Ceci témoignerait, s'il en est bien ainsi, d'une tendance à éviter l'état libre après mot préposé, sous l'influence, évidemment, de termes comme pl. *ayt* « fils de » et plus encore des prépositions. Et si le phénomène est limité au féminin, soit singulier et pluriel, soit surtout seulement singulier, cela prouverait que, l'intervention au masculin de la sonante vélaire, la vitalité du procédé de composition créant un certain obstacle à l'extension de l'état d'annexion à ce genre, on s'efforcerait néanmoins, consciemment ou non, de réaliser entre la composition au masculin et l'état d'annexion au féminin une symétrie par chute et seule chute de la voyelle initiale.

Quoi qu'il en soit, le problème tel qu'il s'est posé à nous par contrôle confirmatif d'une notation de Boulifa (*Quatre études*, n° 34, B c γ, p. 189) et notations nouvelles, est tout différent. Dans les exemples en question, le nom à l'état d'annexion — en l'occurrence féminin singulier, et l'on

conçoit qu'ici encore il puisse y avoir différenciation selon le genre, le nombre et la qualité de la voyelle initiale — est à l'état d'annexion, sans souci de *yir*, parce qu'après verbe comme sujet. On en jugera par les deux rapprochements suivants :

a) *win u-ghur t'ella yir t'emeththut'*
« celui chez qui est une mauvaise femme »,
akhkham u-ghur t'ella yir t'emeththut'
« la maison où il y a une mauvaise femme »,

mais :

akhkham yesâan yir t'ameththut'
« la maison qui a une mauvaise femme »,

b) *win u-ghur t'ella yir zzit'ma* (< *t'ezit'ma*), *khas ula wumi yeqqen*
« celui qui possède une mauvaise courroie, ce n'est pas la peine qu'il attelle »,

mais :

zenzn-iyi-d yir t'azit'ma
« on m'a vendu une mauvaise courroie ».

yir, commençant sur sonante, est précédé, comme attendu, des formes *g*, *d'eg*, *seg* de ces prépositions (voir André Basset et André Picard, *Eléments de grammaire berbère*, p. 59, § 143, 144, 145) et, comme attendu également, sous l'influence de la gutturale précédente, *y* passe ou peut passer à *g*, avec constitution de consonne longue, susceptible de s'abréger : *g-gir/gir*, *d'eg-gir*, *seg-gir*. Toutefois, on a pu noter aussi *si* et non *seg* : *si-yir* et enfin *si-gir*. Par ailleurs, une altération de l'initiale sous l'influence d'une labiale ne serait pas impossible. Nous avons noté cependant, sans accident, avec *ghef* : *ghef-yir-ennas* et avec *am* « comme » :

am-yir-eghyul « comme un mauvais âne »,
ikhed'm am-yir-eqchich
« il a agi comme un mauvais enfant ».

Aucune remarque pour *s* : *s-ỹir-ergaz*.

Le fait que *yir*, premier élément de composé ou élément préposé, peut être, le complexe étant attribut, précédé de la particule de proposition nominale et que *d'-ir*, en emploi absolu, précède normalement et directement, en attribut, le

sujet, détermine d'apparentes confusions susceptibles, au demeurant, de devenir confusions réelles, soit :

d' yir-eqchich ag gttsakren
« c'est un mauvais garçon celui qui vole »

et :

d'ir aqchich ittsakren
« c'est mauvais un enfant qui vole ».

Il y aurait lieu sur ce point en particulier, de réviser le classement de *Quatre études* (voir appendice III).

On dit également :

yir-ergaz (ou : *yir argaz*) et *argaz en-d-ir*
« un mauvais homme »,

argaz en-d-ir étant, selon toute vraisemblance, plus récent que *yir-ergaz*. Ce pourrait donc avoir été à l'origine, et quel que soit le rapport actuel, une variante surexpressive, résultant d'un fléchissement d'expressivité de *yir-ergaz*. Mais il pourrait également s'être agi d'un simple changement de tour, le premier rare et archaïque, le second s'insérant dans la vivante catégorie des compléments de nom. Quoi qu'il en soit, s'il y a jamais aujourd'hui une différence de valeur, c'est, nous a-t-il semblé, au profit de *yir-ergaz* (*yir argaz*).

d', particule de proposition nominale, est spirant : *d'-ir*, occlusif simplement par position, ainsi après préposition *n* immédiatement précédente: *n-d-ir*. Ceci étant, nous avons nettement perçu avec *dd* (occlusif) et anticipation caractérisée :

dd-ir, ssnen-t ak medden
« le mauvais (le mal), tout le monde le connaît ».

Une notation d'Olivier, au demeurant insuffisamment claire, parce que sans contexte, pourrait laisser croire que *n-d-ir* normalement complément de nom, pourrait se trouver, en emploi absolu, en tête de proposition :

en dir srira k, s (s. v. agir [mal]).

Et de là on pourrait concevoir que *n-d-ir* devenu *d-d-ir* par assimilation, au moins en position particulière, pourrait aller jusqu'à concurrencer *d'-ir*, au moins en certains cas et avec plus ou moins de succès. Mais la notation isolée d'Olivier n'a pu ni être confirmée, ni susciter le moindre écho chez nos informateurs et nous pensons que, dans notre exemple, les éléments du complexe étant étroitement soudés et tendant à constituer un nom de type emprunt arabe non berbérisé, il s'agit toujours de la particule de proposition nominale et de la seule particule de proposition nominale, mais frappée d'une intensité initiale.

d'-ir, absolument, avec la même occlusion de la dentale initiale, peut précéder immédiatement *d'-ir* suivi du pronom personnel affixe régime direct (avec spirante, cette fois) :

d-ir d'-ir-it' « pour être mauvais, il est mauvais »,
argaz-agi, ssnegh-t' si-zik' ; d-ir d'-ir-it' ; meâna yesâa ennif « cet homme, je le connais depuis longtemps ; pour être mauvais, il est mauvais (= il a mauvais caractère) ; mais il a le sens de l'honneur. »

Evidemment, il y a ici quelque chose qui tient à la fois du redoublement et de l'anticipation, voire du verbe accompagné de son nom d'action (cf. *Eléments de grammaire*, p. 130, § 312) et qui, avec l'occlusion par intensité initiale, offre des indices concourants d'expressivité.

Quand *d'-ir* est suivi du pronom personnel affixe régime direct, aux 2[e] et 3[e] personnes, sing. et pl., masc. et fém., l'élément pronominal est toujours précédé de voyelle *i* ; les formes se superposent donc toujours exactement par toute la Kabylie, qu'elles soient senties *d'-ir-it'* ou *d'-iri-t'*, etc., étant bien entendu que *d'-iri-t'* procède de *d'-ir-it'* par fausse coupe. Le pronom de 1[re] pers. com. sing., commençant par voyelle *i*, ne fait pas plus difficulté, que l'on décompose *d'-ir-iyi* ou, secondairement, *d'-iri-yi*, mais n'est pas plus instructif.

Il en est tout autrement pour la 1[re] pers. du pl. où la seule notation que nous possédions jusqu'ici, celle de Hanoteau (*Quatre études*, n° 18 A[1] d, p. 178), reproduite par René Basset (*ibid.*, n° 21, A[1] d, p. 180) était *d'iriar'*.

Et tout d'abord, les informateurs nous ont distingué un féminin, chose curieuse, non par réfection interne, mais par utilisation de la forme du pronom affixe après préposition ou nom, (*e*)*ntegh* :

nukelti s-t'ilawin d-ir-entegh, mezhzhiyet' ththeb'iâa-ntegh.

« nous autres femmes, nous sommes mauvaises (= imparfaites), notre caractère est petit (= faible, influençable, changeant) ».

Qu'il y ait là un phénomène accidentel ou non, que l'emprunt à une série voisine d'une forme déjà existante ait été ou non une solution de moindre effort, facilitée ou non par le caractère déjà aberrant de la forme commune désormais spécialisée pour le masculin, il n'en reste pas moins qu'il y a ainsi introduction d'un nouvel élément anormal et singulier dans la série, réalisée en fonction de *d'-ir* et non de *d'-iri*, renforçant la position de *d'ir* et, partant, en dehors de tout esprit de régularisation et de tendance à la régularisation. Par ailleurs, même si l'utilisation de la forme en question s'est faite sans idée préconçue, la communauté de pronom peut créer, secondairement, un lien entre les deux séries et réagir sur la conception du complexe *d'-ir* qui pourrait tendre à être senti comme une préposition ou un nom. Inversement on peut aussi se demander si ce n'est pas parce que cette conception était en puissance que l'emprunt, déterminé, l'a emporté sur la réfection interne. Quoi qu'il en soit, s'il est exact que c'est justement dans les cas délicats comme celui-ci, que les évolutions s'amorcent et se décèlent, il n'en reste pas moins que les possibilités d'influence de *d'-ir-entegh* ne sauraient être comparées à celle de *d'-ir-it'*, *d'-ir-itts*, *d'-ir-it'en* et *d'-ir-it'ent*, évidemment, infiniment plus usuels.

D'autre part, avec spécialisation, en conséquence, pour le masculin, de la forme commune du pronom régime direct, objet de confusion, à cette personne, avec le pronom régime indirect, c'est, pour le masculin, *d'-ir-anegh*, parfaitement attendu dans ce parler, qui nous a été donné comme étant l'expression courante. *d'-ir-agh*, sans sonante palatale également, n'aurait pas la même autorité. Mais nous avons eu aussi *d'-iri-y-agh*, considéré, paraît-il, comme fautif. La valorisation locale, même relative, de cette dernière forme a son importance.

Assurément, on peut penser ici encore à un emprunt, en ce cas à un autre parler, mais on peut également, et plus encore, se demander s'il n'y a pas eu extension analogique

de la sonante palatale, la 1re pers. du pl., sans cette sonante, ayant, comme nous l'avons dit, une allure aberrante dans l'ensemble de la série.

Nous pensons d'autre part que *d'-iri*, *n-d-iri* est inséparable de *d'-lâali* « c'est bien » avec qui *d'-ir*, *n-d-ir*/*d'-iri*, *n-d-iri* forment paire sémantique, comme en témoigne, entre autres, ce nouvel exemple :

ma d'-lâali-tts, a-tts-eddjegh ; ma d'-iritts, a-tts-zenzegh.
« si elle est bonne, je la laisserai (= je la garderai) ; si elle est mauvaise, je la vendrai. »

S'il en bien ainsi, là où l'on a *d'-iri*, *n-d-iri*, c'est l'action de *d'-lâali* qui serait déterminante, celle, éventuelle, de la régularisation de *d'-ir* + pronom affixe étant accessoire. Au contraire là où l'on continue, comme chez les Irjen, à employer *d'-ir*, *n-d-ir*, même avec *d'-iri-y-agh*, l'action de *d'-lâali* serait nulle, le problème restant limité à un phénomène de régularisation à l'intérieur du groupe *d'-ir* + pronom, ceci pouvant aboutir, sous l'action conjuguée de *d'-iri-y-agh*, de *d'-lâali* et des parlers orientaux à une généralisation de *d'-iri*, *n-d-iri* dans toute la Kabylie, mais, tout aussi vraisemblablement, à un dédoublement régional entre *d'-ir*, *n-d-ir* employés absolument et *d'-ir* + pronom affixe. Quoi qu'il en soit, actuellement, chez les Irjen, l'un ou l'autre mouvement ne peut être qu'à peine amorcé, puisque *d'-ir-anegh* l'emporte toujours et en outre avec *d'-ir-entegh* d'autres possibilités se font jour.

Si l'on en croit Vidal (*Quatre études*, p. 185, n° 31, A¹ c σ), *d'-ir* pourrait être suivi directement du pronom personnel affixe régime indirect :

dir ak atiniged oueh'edek « il est désagréable de voyager seul » litt. : « c'est mauvais à toi (que) tu voyages seul ».

Mais nos vérifications n'ont pas été confirmatives et à la phrase précédente nous a été substitué :

d'-ir-it' fell-ak' ma t'unagedh' weh'd'-ek'
litt. : « c'est mauvais lui sur toi si tu voyages seul », *d'-ir-it' fell-ak'*, *fell-as*, etc. « c'est mauvais pour toi, pour lui », etc. étant courant. En somme, nous retombons dans l'emploi de *d'-ir* + pronom personnel affixe régime direct.

Le terme, nom ou pronom démonstratif, représenté par le pronom affixe, peut être exprimé dans la même proposition. En ce cas, s'il le précède, il reste à l'état libre, en somme en anticipation ; s'il le suit, il se met à l'état d'annexion, comme un sujet de verbe :

aghyul-ik' d'-ir-it' « ton âne est méchant »,
d'-ir-it' weghyul-ik' « méchant est ton âne ».

On connaissait déjà un exemple du second cas, recueilli par Hanoteau : *d'irith oubrid'* « le chemin est mauvais » (*Quatre études*, n° 18 A' d, p. 178). Et la chose a d'autant moins lieu de surprendre qu'il en est ainsi également après *ha-t'* etc. (*Eléments de grammaire*, p. 165, § 173, etc.). Les deux tours rentrent évidemment dans des cadres grammaticaux bien connus qui les dépassent ; d'autre part, l'utilisation de l'un plutôt que de l'autre peut être fonction de tendances personnelles, mais, en base, le déplacement des termes entraîne un déplacement de valeur des nuances, la position forte étant au début. Le problème est d'ailleurs plus complexe encore puisque l'on dit également avec, en outre, discrimination ou concurrence de *d'-ir* employé absolument ou suivi du pronom personnel affixe :

d'-ir ayagi « ceci est mauvais »
ayagi d'-ir-it' » »
d'-ir-it' wayagi » »

***

Quoi qu'il en soit au demeurant des divergences entre nos notations et celles de Boulifa, l'essentiel du procès ne porte que sur une situation locale et les bases du problème régional, en particulier, l'opposition *yir/d'-ir*, demeurent. D'autre part nos propres matériaux n'ont pas seulement contribué à confirmer ou à redresser des situations, mais ont fait apparaître également des cas jusque là non encore signalés. Il reste évidemment des lacunes dont l'une des principales, celle de la répartition exacte de *d'-ir*, *n-d-ir/d'-iri*, *n-d-iri* exigerait une enquête de géographie linguistique, avec un réseau de notations très serrées, au moins dans la zone frontière.

Appendices

I

On trouvera ici, regroupés et classés d'après la situation locale et l'esprit de cette étude, nos matériaux personnels, encore inédits. Ils concernent les Irjen. Pour les correspondances entre ce tableau et celui de Quatre études, voir ci-dessous III.

A : yir

a/ premier élément de composé :

(noms masculins singuliers à voyelle non constante) :

1	yir·ərgaz	"un mauvais homme"
2	yir·sərdun	"un mauvais mulet"
3	yir·səggʷas	"une mauvaise année"
4	yir·ḫənfuš	"mauvais museau" = "sale gueule"
5	yir·əqšiš	"mauvais garçon"
6	ḍ·yir·ərgaz	"c'est un mauvais homme"
7	ḍ·yir·ərgaz ag·gəlla	"c'est un mauvais homme qu'il est"
8	ḍ·yir·əḫḫam ag·gəzdəγ	"c'est une mauvaise maison qu'il habite"
9	ḍ yir·əγyul ay·d·uγəγ	"c'est un mauvais âne que j'ai acheté"
10	ḍ·yir·əqšiš ag·gəttakʷrən	"c'est un mauvais garçon que celui qui vole"
11	ḍ·yir·əḫḫam wanda yəzdəγ	"c'est une mauvaise maison que celle où il habite"

12 ȧnda yǝzdǝγ ḋ-yir-ǝḫḫam "là où il habite c'est une mauvaise maison"

13 am-yir-ǝγyul "comme un mauvais âne"

14 iḫǝdm am-yir-oqšiš "il a agi comme un mauvais enfant"

6/ préposé à un nom :

masc. sing. (morphologique) :

15 yir abrid "mauvais chemin"

16 yir amγar "mauvais vieillard"

17 yir amγar, daim iḫǝddǝε "le mauvais vieillard trompe toujours"

18 yir argaz, daim iḫǝddǝε "le mauvais homme trompe toujours"

19 yir amγar ḋ-win iḫǝddǝεn daim "le mauvais vieillard c'est celui qui trompe toujours"

20 yir argaz ḋ-win iḫǝddǝεn daim "le mauvais homme c'est celui qui trompe toujours"

21 ḋ-yir amγar "c'est un mauvais vieillard"

22 ḋ-yir aḫḫam yǝzdǝγ "c'est une mauvaise maison qu'il habite"

23 ḋ-yir alim a-yi-ḋ-dǝfkid

"c'est de la mauvaise paille que tu m'as donnée"

24 ḋ-yir aεwin ai ḋ-wǝqmǝn "ce sont de mauvaises provisions qu'on m'a données"

25 yir ass "mauvais jour"

26 yir awal "mauvaises paroles"

27 yir arraš "mauvais enfants"

28 ḋ-yir awal "ce sont de mauvaises paroles"

29 ḋ-yir ulli "ce sont de mauvaises brebis"

masc. sing. de situation indiscernable soit qu'ils soient inusités en dehors de l'expression, soit qu'ils soient sans voyelle initiale :

30 yir mulu "sale individu"

voir également 67 et 69.

masc. pl.

31 ṭ-ṭimγarin ag-gṭṭamalǝn yir ibǝrdan i-tǝslatin "ce sont les vieilles qui montrent les mauvais chemins aux jeunes femmes (fiancées ou mariées)"

32 yir imdanǝn "mauvaises gens"

33 ḋ-yir aman ai swiγ "c'est de la mauvaise eau que j'ai bue"

34 ḍ-yir irdən ay-d-uɣəɣ

"c'est du mauvais blé que j'ai acheté"

fém. sing. :

35 aḫḫam yəεan yir tamǝṭṭuṭ...

"la maison qui a une mauvaise femme..."

36 zənzən-iyi-d yir taẓitma

"on m'a vendu une mauvaise courroie"

37 yir tamǝṭṭuṭ təṭuqqut awal

"la mauvaise femme abonde en paroles (= parle beaucoup)"

38 yir tamǝṭṭuṭ ṭ-ṭin yəṭṭuqutən awal

"la mauvaise femme, c'est celle qui parle beaucoup"

39 ḍ-yir tamǝṭṭuṭ nəṭṭat

"c'est une mauvaise femme, elle"

40 ḍ-yir taqšišt ag-gəṭṭakərən

"c'est une mauvaise fille celle qui vole"

fém. sing. à l'état d'annexion après verbe comme sujet :

41 aḫḫam u-ṭṭur təlla yir təmǝṭṭuṭ...

"la maison où il y a une mauvaise femme..."

42 win u-ṭṭur təlla yir təmǝṭṭuṭ...

"celui chez qui est une mauvaise femme..."

43 win u-ṭṭur təlla yir təẓitma, has ula wimi yəqqən

"celui qui possède une mauvaise courroie, ce n'est pas la peine qu'il attelle"

fém. pl. :

44 ḍ-yir tibḫirin "ce sont de mauvais jardins potagers"

45 ḍ-yir tinəqlin " " " figuiers"

46 ḍ-yir tinəqšin " " " champs"

47 ḍ-yir tiḫdayin " " mauvaises filles"

48 ḍ-yir tistan " " " vaches"

49 ḍ-yir tiɣəṭṭən " " " chèvres"

50 tigi ḍ-yir tilawin "celles-ci sont de mauvaises femmes"

emprunts arabes non berbérisés :

51 yir lḥal "mauvais temps (période, époque)"

52 yir əṭṭir "mauvais oiseau (oiseau de malheur)"

53 yir əṣṣəbuḥ "matin de mauvais augure"

54 yir ššəla "mauvaise espèce, variété, graine"

55 yir ššɣəl "mauvais travail"

56 yir ddərya ihir ulaš

"une mauvaise progéniture, il vaut mieux rien (mieux vaut rien qu'une mauvaise progéniture)"

57 a yir ddərya "ô mauvaise progéniture"

58 a yir ššəla "ô mauvaise variété, graine" (se dit couramment à des enfants mal élevés)

59 ď-yir ssrfa "c'est une vilaine figure"

60 ď-yir ššətla "c'est une mauvaise espèce"

61 ď-yir ššətla winna ẓriɣ

"c'est de la mauvaise graine celui que j'ai vu"

62 ď-yir ššɣəl aị tḥəďməď

"c'est un mauvais travail que tu as fait"

63 winna ẓriɣ ď-yir ššətla

"celui que j'ai vu c'est de la mauvaise graine"

64 winna ẓriɣ ď-yir bn-adəm

"celui que j'ai vu est un sale individu"

65 ď-ssənça tuǒmitt, ala yir bn-adəm a-ṭṭ-iḥəddəmən

"c'est un vilain métier que seul fait un homme de peu"

66 ak-yəmnəɛ rəbbi dəg gir (ou səg gir) ərrai

"que Dieu te préserve d'une mauvaise influence"

voir également 68.

masc. sing et emprunt arabe non berbérisé :

67 yir ləqqim, ur-ttələqqim ;

68 yir əẓẓaila, ur-ttdəqqim ;

69 yir məttu, əhdər nəɣ qim.

"le mauvais greffon, ne l'emploie pas;

"la mauvaise bête de somme, ne la presse pas;

"la mauvaise femme, parle ou reste

(il n'y a rien à faire)"

B- ď-ir

c/ absolument, en attribut :

70 ď-ir aɣyul-ik "c'est mauvais ton âne" = "ton âne est mauvais"

71 ď-ir aqšiš yttakʷrən

"c'est mauvais un enfant qui vole"

72 ď-ir ayagi "ceci est mauvais"

73 ď-ir aịn tḥəďməď

"c'est mauvais ce que tu as fait"

74 ď-ir winna ẓriɣ

"celui que j'ai vu est mauvais"

d/ absolument, en anticipation :

75 dd-ir, ssnən-t akʷ məddən

"le mauvais (le mal), tout le monde le connaît"

e/ suivi du pronom affixe régime direct :

1ère sg. c. :

76 ulamma-ď-nəkk ď-ir-iyi,

ḥəmmʷl-iyi s-wuǝəm n-mmi-m.

"même si je suis mauvaise,

"aime-moi pour le visage (l'amour) de ton fils"

(il s'agit d'une jeune femme s'adressant à sa belle-mère).

2ème sg mas. :

77 aɣyul·ik, ď·ir·it "ton âne est méchant"
78 ayagi, ď·ir·it "ceci est mauvais"
79 ain thədmsəd, ď·ir·it "ce que tu as fait, c'est mal"
80 winna zriɣ, ď·ir·it "celui que j'ai vu est mauvais"

81 ď·ir·it wəɣyul·ik "méchant est ton âne"
82 ď·ir·it wəqzun·agi "ce chien est méchant"
83 ď·ir·it wayagi "ceci est mauvais"
84 ď·ir·it wain thədmsəd "c'est mal ce que tu as fait"

85 ď·ir·it fəll·ak, fəll·as, etc.
"c'est mauvais pour toi, pour lui" etc
86 ď·ir·it fəll·ak ma tunagəd wəḥd·ək
litt. "c'est·mauvais·lui sur toi si tu voyages seul"
= "c'est mauvais pour toi de voyager seul"

3ème sg. fém.:
87 ma d·lɛali·tt, a·tt·əggəɣ;
ma ď·ir·itt, a·tt·zənzəɣ.
"si elle est bonne, je la laisserai (= je la garderai);
si elle est mauvaise, je la vendrai"

1ère pl. masc.:
88 ď·ir·anəɣ, ď·ir·aɣ (accidentel ?), ď·iri·y·aɣ (fautif ?)
"nous sommes mauvais"
89 nəkni, s·lɛibad d·ir·anəɣ; win yərwan yəḥdəz rəbbi

"nous autres humains, nous sommes mauvais; celui qui est repu trahit Dieu (= l'oublie, le méconnaît)".
voir également 93.

1ère pl. fém.:
90 ď·ir·əntəɣ "nous sommes mauvaises"
91 nəkənti s·tilawin d·ir·əntəɣ; məzziyət ttəbiɛa·ntəɣ.
"nous autres femmes, nous sommes mauvaises (= imparfaites); notre caractère est petit (= faible, influençable, changeant).

1ère pl. masc., 3ème pl. masc.:
92 qqarn irumyən d·ir·itən; i·nəkni, nəlha zni? ď·ir·aɣ
93 (ď·ir·anəɣ, ď·iri·y·aɣ) ula ď·nəkni.
"on dit : les Français sont mauvais; et nous, sommes-nous bons ? nous sommes mauvais, nous aussi."

3ème pl. masc.:
94 ď·ir·itən waman t·tala
"l'eau de la fontaine est mauvaise"
voir également 92.

f/·
95 d·ir ď·ir·it "pour être mauvais, il est mauvais"
96 argaz·agi, ssnəɣ·t si·zik; d·ir ď·ir·it, məɛna yəɛa nnif
"cet homme, je le connais depuis longtemps; pour être mauvais, il est mauvais (de caractère), mais il a —

sens de l'honneur ".

g/- en complément de nom : n-d-ir :

97 argaz ən-d-ir "un mauvais homme"

98 ď-ššəťla n-d-ir "c'est de la mauvaise graine"

99 ain n-d-ir, sənən-t ak̂ʷ məddən

"ce qui est mal, tout le monde le sait"

100 ď-ain n-d-ir a wumi ťəsnəḍ

"c'est ce qui est mal que tu connais".

II

Les exemples de Boulifa ayant déjà été réunis et classés dans *Quatre études* sous les n[os] 26, 34, 35 et 36 (pp. 183, 187 et 190), on ne signalera ici que ceux qui ont été alors omis ou négligés — au demeurant sans conséquence — compte non tenu toutefois du *Recueil de compositions*. Pour les modifications à apporter au classement de *Quatre études* et pour la correspondance avec celui adopté ci-dessus en I, voir ci-dessous III.

Recueil de poésies kabyles

ir echcher'oul oula oumi « d'un travail vil je n'ai que faire » (p. 362, l. 4).

ir lehd'our am lh'entith « une mauvaise parole est comme lh'entit » (428, 4).

Première année de kabyle

aq'chich n diri, mis pour : *aq'chich n d'iri* « un mauvais enfant » (14, l. 20).

d'iri « c'est mauvais » (avec pronoms régime direct) (p. 86, l. 22).

laq'lam agi ii therdheledh d'irith « ce porte-plume que tu m'as prêté est mauvais » (p. 116, l. 17).

d'ir « pire, plus mauvais » (p. 173, l. 21).

Méthode de langue kabyle

d'ir segouass d'i mkoull tamourth « c'est une mauvaise année dans chaque pays » (p. 50, l. 3).

a'lmer's ezzeher iou d'irith « je sais que mon sort est détestable » (148, 20).

d'iri « c'est mauvais » (se décline avec les pronoms régime direct), ex. : *d'irith* « il est mauvais » (glos. p. 460, s. v. *ir*).

ichba ir idoû « il ressemble à un vilain singe » (glos. p. 530, s. v. *thichbourd'a*).

III

En interprétant les notations des différents enquêteurs à la lumière des observations précédentes, il y a lieu vraisemblablement d'apporter au classement de *Quatre études* (p. 176 sq.) les modifications suivantes.

Sont à maintenir en A (*ir*) :

A^1 a (*d'-ir* isolé), y compris peut-être A^1 c ρ, voire φ (*d'-ir-n-*) si l'exemple est confirmé, mais non sans doute σ (*d'-ir* + régime indirect attributif, n° 31, — surtout la grande catégorie A^1 d (*d'-ir* suivi de pronom régime direct) susceptible d'être interprétée par le sujet parlant comme une subdivision de A^3.

A^2 : *n-d-ir*, en complément de nom (ρ), capable, si l'on en croit une notation d'Olivier (n° 19) de se substituer à *d'-ir* à l'initiale, en emploi absolu (υ) ;

A^3 et A^4 : *d'-iri* et *n-d-iri* (sous réserve des notations de Boulifa, à reclasser respectivement en A^1 et A^2).

A a (*ir*) ne peut résulter que de la décomposition de *d'-ir* : c'est un fait de lexicographe ou de grammairien.

A b et A c (*ir*, premier élément de composé ou devant nom) sont à reclasser intégralement en B c (*yir*), les indices α, β, γ, ζ et α' ne changeant pas, α' concernant *yir* premier élément de composé, le deuxième élément étant un nom masculin singulier, — α, *yir* préposé à un nom masculin singulier à l'état libre. — β, *yir* préposé à un nom masculin pluriel, en l'occurrence d'état indiscernable, — γ, *yir* préposé à un nom féminin singulier à l'état libre, le cas de l'état d'annexion, s'il ne s'agit pas, après verbe, d'un sujet, restant en suspens, — enfin ζ, *yir* préposé à un nom arabe non berbérisé, tout ceci compte tenu des modifications phonétiques que *yir* peut subir (voir page 5).

Les données réunies en A^1 c sont à répartir, les unes en A^1 a (*d'-ir*) :

ainsi sans doute :

n° 19 *dir adhriq is* « la voie qu'il suit est mauvaise »
dir srira ou, k, s « se mal conduire ».

n° 22 *a'la khat'er... d'ir el't'ebia'a n sen.*
n° 25 *dir essebuh' iu !* « je joue de malheur ! ».
n° 31 *dir lh'al* « il fait mauvais temps »
ma dir lekhebour « les nouvelles sont-elles mauvaises ? ».

les autres en B c (*yir*) :

ainsi sans doute :

B c α' n° 34 *d'ir ergaz.*
B c γ (libre) n° 34 *d'ir thamet't'outh* « c'est une mauvaise femme ».
B c γ (annex.?) n° 25 *d-ir tegunit ag tânam* « c'est un mauvais moment que vous avez choisi ».
B c ζ n° 25 *argaz agi d-ir cetla* « c'est un homme de mauvaise origine »
n° 34 *d'ir lfal i ouass ichban assa.*

C et C^1 (*yir* > *gir* après prépositions *g, d'eg, seg*) ne sont que des cas particuliers de B c, à répartir selon le cas entre α', α, β, γ et ζ.

De ce fait le tableau se trouverait notablement simplifié, ne comprenant plus que les rubriques A^1 a (c ρ, σφ?), d ; A^2 ρ, υ ? ; A^3 ; A^4 ; Bc α', α, β, γ, ζ, et les correspondances avec celles de l'appendice I étant :

B c α'	=	a
B c α, β, γ, ζ	=	b
A^1 a	=	c
A^1 d	=	e
A^2	=	g

André BASSET et André PICARD

BIBLIOGRAPHIE des PUBLICATIONS qui ont été faites sur TLEMCEN et sa région

On trouvera une bibliographie, qui était complète à l'époque, dans la deuxième édition du guide d'Alfred Bel, *Tlemcen et ses environs, Guide illustré du touriste*, Toulouse, A. Thiriat et Cie, 1919. Les publications y étaient recensées dans l'ordre chronologique de l'édition. Nous avons jugé préférable d'adopter ici un ordre méthodique. Nous avons classé séparément les ouvrages en langue française, les ouvrages en langue arabe, les ouvrages en langue hébraïque.

Dans la 1re classe, qui contient le nombre le plus considérable de publications, nous avons distingué les catégories suivantes : Géographie, Préhistoire, Histoire ancienne, Histoire du Moyen Age, Histoire moderne, Tlemcen française, Vie religieuse, Vie intellectuelle, Vie économique, Coutumes, Région de Tlemcen. A l'intérieur de chaque catégorie, nous avons suivi l'ordre alphabétique par noms d'auteurs, qui est d'une consultation commode et rapide.

La plupart des ouvrages qu'on trouvera mentionnés dans la présente bibliographie sont aujourd'hui épuisés en librairie. Ils peuvent se trouver encore chez les bouquinistes. Quelques-uns se rencontrent dans des bibliothèques publiques ou privées de Tlemcen.

Les dates données ici sont, sauf indication contraire, celles de l'ère chrétienne.

⁂

I

OUVRAGES EN LANGUE FRANÇAISE OU DANS UNE LANGUE EUROPÉENNE

A) Géographie.

M. Alengrin. — *Tlemcen et sa région. Histoire et géographie. Cours moyen et supérieur*, Tlemcen, Imprimerie régionale, 1944.
Ch. Barbet. — *La perle du maghreb (Tlemcen)*, Alger, 1907.
A. Barbin. — Lalla-Maghnia, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afr. du N.*, 1921, 23 p.
Alfred Bel. — La population musulmane de Tlemcen, *in Rev. des Etudes Ethnographiques et sociologiques*, Paris, Geuthner, 1908.
— Tlemcen, porte orientale du Maroc, *in France-Maroc*, 1920.

— Tlemcen pages illustrées (2 séries), *in Afrique du Nord Illustrée*, Alger, Fontana, 1921.
— *Une métropole de l'Islam algérien : Tlemcen*, conférence faite à Alger et publiée par les soins de la Cie P.L.M., 1925.
— Tlemcen : *in Encyclopédie de l'Islam.* Leyde ; E. J. Brill, 1934, p. 843 à 847.
— Tlemcen, *in l'Oranie biographique*, 1934-1935.
Augustin Bernard. — En Oranie (contient une bonne description du pays tlemcénien), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1901.
— L'Algérie (contient des photographies et de bonnes pages de renseignements historiques sur Tlemcen), *in Anthologies illustrées*, Paris, 1931.
Camus (Fernand). — Muscinées récoltées en Algérie pendant la session de la Société botanique de France, *in Bull. de la Soc. botanique de France*, Paris, 1906, p. ccvi à ccxvii.
J. J. Clamageran. — *L'Algérie, impressions de voyage*, Paris, Alcan, 1904. (Les pages 82 à 96 sont consacrées à Tlemcen et à ses environs).
M. Dalloni (Prof. Faculté des Sciences d'Alger). — Esquisse de l'évolution géologique de l'Oranie, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*. N° spécial du cinquantenaire, 1928, p. 99 à 108.
Donop. — *Lettres sur l'Algérie* (consacre un chapitre entier à Tlemcen), Paris, Plon-Nourrit, 1908.
Dureau de la Malle. — *Voyages* (de Peysonnel et Desfontaines) *dans les Régences de Tunis et d'Alger*, 2 vol., Paris, 1938.
M. Gaudefroy-Demombynes. — *Promenades en Algérie* (15 pages sont consacrées à Tlemcen ; l'auteur a été Directeur de la Médersa de Tlemcen de 1898 à 1900).
L. Gentil. — Rapport sur les recherches faites en 1903 dans la région de Nédroma-Nemours (géographie), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1908, p. 263.
L. Geslin (Docteur). — Note sur la présence du crave dans les monts de Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1944, p. 35 à 37.
R. Jeannel (Directeur du vivarium du muséum d'histoire naturelle à Paris). — La grotte des Beni Add, près d'Aïn Fezza, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1919, p. 175.
F. Jelenc (Professeur à la Médersa de Tlemcen). — Les formations végétales des environs de Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, années 1945-1946.
P. Jourdan. — Flore murale de la ville de Tlemcen, *in Gazette Médicale de l'Algérie*, Alger, 1866.
Léon l'Africain. — *Description de l'Afrique* (excellentes pages sur Tlemcen), édition Schefer, Paris.
F. Llabador (Pharmacien à Nemours). — Notice historique sur Nemours et Taount, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. 56, fasc. 199, mars 1935.

— Notice sur la faunule malacologique du massif des Msirdas au Sud-Ouest de Nemours, *in Bull. de la Soc. d'Hist. naturelle de l'Afr. du Nord*, t. 26, juin 1936, p. 200 à 203.
— Les richesses hydro-minérales de l'Ouest algérien. — Les eaux bicarbonatées sodiques, hypotoniques, hyperthermales d'Hammam Bou Ghrâra (près de Lalla-Maghnia), *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, Alger, 1936, t. II, p. 313 à 333.
— Les richesses hydro-minérales de l'Ouest algérien. — Les eaux chlorurées sodiques, hypotoniques, hypothermales d'Hammam Sidi Chiger (près de Lalla-Maghnia), *in Actes du 3e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, Alger, 1937, t. II, p. 619 à 639.
— Sur l'existence du Pollicipes cornucopia Leach sur le littoral de l'Ouest algérien, *in Bull. des Travaux publiés par la Station d'aquiculture et de pêche de Castiglione*, Alger, 1937.
— Les richesses hydro-minérales de l'Ouest algérien. — Les eaux chlorurées sodiques, hypotoniques, homéothermales d'Hammam Sidi Bel Kheir (près de Lalla-Maghnia), *in Actes du 4e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 279 à 295.
— Les échinodermes de l'Oranie occidentale, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. 62, fasc. 216, mars-juin 1941.

G. de LOMBAY. — *Alger, Oran, Tlemcen*, Paris, E. Leroux, 1893.

E. de LORRAL. — Tlemcen, *in Le Tour du monde*, 1875, p. 305 à 368.

O. MAC CARTHY. — Excursion de Tlemcen à Rachgoun, *in Rev. de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, mai, sept. et oct. 1850.
— *Voyage dans la Régence d'Alger par le Docteur Shaw*, traduction annotée, Paris, 1830.
— Les antiquités algériennes : II, Liste des principales villes des trois provinces de la Numidie, de la Maurétanie sétifienne et de la Maurétanie césarienne, avec leurs synonymes actuels d'après les dernières recherches, *in Rev. Africaine*, t. 29, 1885, p. 216 à 221.
— Afriqua Antiqua. Lexique de géographie comparée de l'ancienne Afrique, *in Rev. Africaine*, t. 30, 31 et 32. années 1886 à 1888.

PESTEMALDJOGLOU. — Contribution à l'histoire de la colonisation de l'Algérie : la série M des archives départementales d'Oran. (Les pages 155 à 156 sont consacrées à la banlieue de Tlemcen), *in Rev. Africaine*, 1er et 2e trim. 1938, p. 138 à 158.

PIESSE et CANAL. — Les villes de l'Algérie : Tlemcen, *in Rev. de l'Afrique française*, Nos 30 à 55, 1888 ; tirage en un vol., Paris, 1889.

DE PIMODAN (Commandant). — *Oran, Tlemcen, Sud Oranais* (1899-1900), Paris, H. Champion, 1903.

Ary RENAN. — Tlemcen, *in Gazette des Beaux-Arts*, 3e période, t. 7, 1893, p. 175 à 193. Réédité en un vol. intitulé *Paysages historiques.*

L. SOUGUENET. — Le sanglot de Grenade, *in « L'éventail » de Bruxelles*, 25 décembre 1912.

R. THOUVENOT. — La côte méditerranéenne du Maroc d'après le géographe Ptolémée (2e siècle après J.-C.) : il est question de la côte du Nord de l'Oranie, *in Rev. de Géogr. marocaine*, N° 4, 1944, p. 3 à 13.

R. TINTHOIN. — Le régime des oueds d'Oranie : Tafna, *in Actes du 3e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 573 à 576, Alger, 1937.
— Le processus d'érosion fluviale en Oranie, *in Actes du 4e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 453 à 467, Alger, 1938.
— *Colonisation et évolution des genres de vie dans la région Ouest d'Oran, de 1830 à 1885*, Fouque, Oran, 1943.
— *Les aspects physiques du Tell oranais*, Fouque, Oran, 1948.

C. N. et A. M. WILLIAMSON. — *The golden silence.* (Les pages 162 à 182 du vol. I sont consacrées à Tlemcen), Leipzig, 1911.

E. VILLETARD. — Souvenirs d'Afrique, *in Rev. de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, 15 octobre 1864, 15 novembre 1864 (récit d'une excursion de Sidi Bel Abbès à Tlemcen ; le 2e article est consacré à la description de Tlemcen).

B) PRÉHISTOIRE.

A. BARBIN. — Fouilles des abris préhistoriques de la Mouillah (près de Marnia), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. 30, fasc. 112, 1910, p. 77.
— Nouvelles Fouilles, 2e campagne, *ibid.*, 1912, p. 389.

D. ESTAUNIÉ (Conservateur du Musée de préhistoire de Tlemcen). — Découverte de stations préhistoriques à Ammi-Moussa, *in Bull. de la Soc. préhistorique française*, 1912.
— Note sur un galet paraissant avoir fait aux temps néolithiques l'usage d'un dé à coudre actuel (trouvé à Montagnac), *in Bull. de la Soc. préhistorique française*, t. 10 (X), N° 4, avril 1913.
— Note sur les grattoirs pédonculés oranais, *in Bull. de la Soc. préhistorique française*, 1916.
— La préhistoire de l'arrondissement de Tlemcen (titre sans texte), *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, Alger, 1936.
— Stations préhistoriques inédites du département d'Oran (titre sans texte), *ibid*, Alger, 1936.
— Le polissoir néolithique de Bab el Qarmadin à Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er et 2e trim. 1941, p. 24 à 29.

C) Histoire ancienne.

Albertini. — Milliaire des environs de Tlemcen (découverte à 3 kms 500 de Négrier), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, juin 1931, p. 229 à 233.
— Deux inscriptions nouvelles (latines) d'Oranie (découvertes à Aïn Temouchent et à la sebkha d'Oran), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er trim., 1936, p. 7 et 8.

Audollent. — Sur un groupe d'inscriptions de Pomaria (Tlemcen), *in Mélanges Rossi, Public. de l'Ecole française de Rome*, 1892, p. 127 à 135.

Azéma de Montgravier. — Une excursion archéologique d'Oran à Tlemcen, *in Mémoires de la Soc. archéologique du Midi de la France*, t. V, p. 317, 1846.

Bargès (l'abbé). — Notice sur la ville de Tlemcen, adressée à M. Garcin de Tassy, *in Journal Asiatique*, janv. 1841, p. 5 à 46.
— Lettre à M. Garcin de Tassy sur un ouvrage inédit attribué à l'historien arabe Yahia ibn Khaldoun, *in Journal Asiatique*, novembre 1841, p. 483 à 497 (il s'agit de l'histoire des Beni Abd el Wâd, traduite par A. Bel en 1913).

Alfred Bel. — Lettre sur une inscription romaine de Tlemcen (inscription de l'oued Metchkana), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1903, p. 139 à 141.
— Quatre inscriptions nouvelles (latines) du Musée de Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1906, p. 491 à 496.

A. Berbrugger. — Epigraphie de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, t. II, 1857, p. 62.
— Une inscription découverte près de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, t. IX, 1865, p. 214.

Ch. Brosselard. — Au sujet d'une inscription latine de Tlemcen découverte par le Docteur Maillefer, *in Rev. Africaine*, t. III, 1859, p. 480.

J. Canal. — Pomaria, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1889, p. 256.

A. Cherbonneau. — Au sujet d'une inscription latine découverte par M. Ferrié, de Bréa, près de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, t. IX (1864), p. 214.

L. Demaeght. — Inscriptions inédites découvertes à Pomaria (Tlemcen), *in Bull. des Antiquités Africaines*, t. I, p. 59 à 397. *In Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*: 1888, p. 90; 1890, p. 99; 1891, p. 269.

Stéphane Gsell. — Le christianisme en Oranie avant la conquête arabe, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, N° spécial du cinquantenaire, 1928, p. 17 à 33.

O. Houdas. — Inscription romaine donnant le nom de Pomaria, *in Bull. archéologique*, 1900.

O. Mac Carthy. — Algeria Romana. Subdivision de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, t. I, 1856, p. 88, 165, 346.

Maillefer (Docteur). — Inscription latine de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, t. III, p. 391 (à propos de la même inscription, cf. Brosselard, *Rev. Africaine*, t. III, p. 480).

G. Marcy. — L'inscription libyque bilingue de Lalla-Maghnia, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 453 à 465, Alger, 1936.

X. Sackebant. — Un saint évêque de Tlemcen au 5e siècle, Longinus de Pomaria, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1896, p. 33.

D) Histoire du Moyen Age.

Bargès (l'abbé). — *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen* (traduction d'un chapitre de l'histoire de Mohammed Abdeljalil et Tenessi, de la 2e moitié du 15e siècle), Paris, Benjamin Duprat, 1852.
— *Tlemcen, ancienne capitale du royaume de ce nom*, Paris, Duprat-Challamel, 1859.
— *Complément de l'histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen*, Paris, E. Leroux, 1887.

R. Basset. — Développement historique de l'art maghribin, *in l'Algérie par ses monuments*, t. II, Paris, 1900 (une large place y est consacrée à l'étude des monuments tlemcéniens).
— Une inscription coufique relevée à Nédroma, *in Académie des Inscriptions*, 1900, p. 327 à 329.

Alfred Bel. — La Djazya, chanson arabe, précédée d'observations sur quelques légendes arabes et sur la geste des Beni Hilal, *in Journal Asiatique*, 1902-1903.
— Trouvailles archéologiques à Tlemcen, *in Rev. Africaine*, 1905, p. 228 à 236.
— Note sur une inscription de habous du Musée de Tlemcen, *in Bull. archéologique*, 1910.
— Quelques monuments de céramique trouvés à Tlemcen, *in Bull. archéologique*, 1911.
— Fouilles faites sur l'emplacement de l'ancienne Mosquée d'Agadir (1910-1911), *in Rev. Africaine*, 1913, p. 27 à 47.
— 'Abd-al-Wâd, 'Abdalwâdides, *in Encyclopédie de l'Islam*, Leyde, E. J. Brill, 1913, p. 66.
— *Un atelier de poteries et de faïences au Xe siècle de J.-C. découvert à Tlemcen*, Constantine, Braham, 1914.
— Vestiges d'une villa royale musulmane du début du XIVe siècle de J.-C. dans la banlieue de Tlemcen, *in Actes du 5e Congrès International d'Archéologie*, Alger, Carbonel, 1933.
— Contribution à l'étude des dirhems de l'époque almohade (il s'agit d'une trouvaille de dirhems faite à Tlemcen et comprenant plusieurs pièces frappées dans cette ville), *in Hespéris*, 1933.

— Une épitaphe tlemcénienne du XV[e] siècle de J.-C., *in Actes du 1[er] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* Alger, 1935, p. 239 à 259.

— Vestiges de deux mosquées sur l'ancienne route de Tlemcen à Honaïn, *in Actes du 2[e] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* t. II, p. 531 à 551, Alger, 1937.

A. Berque. — *L'Algérie, terre d'art et d'histoire,* Alger, Imprimerie V. Heintz, 1937.

Ch. Brosselard. — Les inscriptions arabes de Tlemcen, *in Rev. Africaine :* t. III (1858-1859), p. 81, 161, 241, 321, 401 ; t. IV (1859-1860), p. 1, 81, 161, 241, 321 ; t. V (1860-1861), p. 14, 161, 241, 321, 401 ; t. VI (1861-1862), p. 11, 161.

— Au sujet de la coudée royale (découverte à Tlemcen), *in Rev. Africaine,* t. IV, 1859, p. 66 à 68.

— Epitaphe d'un roi de Grenade, Boabdil, *in Rev. Africaine,* t. IV (1859), p. 68 à 71.

— Au sujet d'un chapiteau arabe provenant des ruines de Mansoura, *in Rev. Africaine,* t. V (1860), p. 148.

— Tombeaux des émirs Beni Zeiyan et Boabdil, 1 vol., Paris, 1876, extrait du *Journal Asiatique.*

C. Brunel. — Guerre de Tlemcen et conquête de cette ville par les Espagnols sous le commandement de dom Martin de Cordoue, comte d'Alcaudete, en 1543 (traduit de l'espagnol), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1890 à 1893.

A. Cherbonneau. — Lettre à M. Defrémery sur Mohammed 'Abdeljalil et Tenessi et son histoire des Beni Zeiyan, *in Journal Asiatique,* nov.-déc. 1851, p. 585 à 591 ; reproduite apud Bargès, Complément de l'histoire des Beni Zeiyan, p. 602 à 605.

Darmon. — Origine et constitution de la communauté israélite de Tlemcen, *in Rev. Africaine,* t. XIV, 1870, p. 376 et sq.

L. Demaeght. — Contribution au recueil des monnaies frappées sous les dynasties musulmanes du Nord de l'Afrique, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1857, p. 63 et sq.

R. Dozy. — Traduction de l'histoire des Benou Ziyan d'Abou Mohammed ibn el Ahmar, *in Journal Asiatique,* mai 1844.

H. Duveyrier. — Inscriptions arabes du Musée de Tlemcen, *in Bull. Archéol. du Comité des Travaux historiques et scientifiques,* 1889, n° 3, p. 396-397.

Guiter (Lieutenant). — La mosquée de Mansoura et le siège de Tlemcen (deux légendes), *in Rev. Africaine,* t. IV, 1860, p. 229 à 310.

O. Houdas. — Communication sur un quart de dinar frappé à Tlemcen en 974, *in Bull. archéologique,* 1900.

E. Janier. — La légende du sultan noir, son substrat historique, *in Forge N° 4,* Alger, 1947.

F. Llabador. — Recherches d'archéologie musulmane. Les ruines de Taount, bourgade berbère du Maghreb central, *in Rev. Africaine,* 3[e] et 4[e] trim. 1944, p. 181 à 201.

De Longpérier. — *Œuvres complètes, édition Schlumberger* (à propos de l'inscription dite de Boabdil), t. I, p. 492.

Mahdad (Abdelkader). — Les poètes de la cour royale de Tlemcen (titre sans texte), *in Actes du 2[e] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* t. I, p. 57, Alger, 1936 (il s'agit des poètes qui florissaient à Tlemcen sous le règne d'Abou Hammou Moussa II, de la dynastie des Beni 'Abd el Wâd. Cf., sur le même sujet, Bargès, *Complément de l'histoire des Beni Zeiyan,* Paris, Leroux, 1887, chapitre IX).

Georges Marçais et Ghaoutsi Bouali. — Note sur l'épitaphe d'un savant tlemcénien, Abou Mousa « fils de l'imam », *in Rev. Africaine,* 1918, p. 115 à 130.

Georges Marçais. — *Manuel d'art musulman, l'architecture,* 2 vol. (nombreuses pages consacrées à Tlemcen), Paris, A. Picard, 1926-1927.

— L'Algérie zénatienne et le royaume de Tlemcen, *in Gsell, Marçais, Yver, Histoire de l'Algérie,* Paris, Boivin, 1929.

— L'héritage des Almohades : l'Afrique du Nord du 13[e] au 16[e] siècle, *in Albertini, Marçais, Yver, L'Afrique du Nord française dans l'histoire,* Lyon, Paris, 1937.

— Tlemcen, ville d'art et d'histoire, *in Actes du 2[e] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* t. I, Alger, 1936.

— L'Algérie musulmane, *in Atlas historique, géographique, économique de l'Algérie,* Paris, Horizons de France, 1934, p. 16 à 21.

— Sur les poteries estampées du Moyen Age en Berbérie, *in Actes du 4[e] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* Alger, 1938.

— L'urbanisme musulman (plusieurs passages consacrés à Tlemcen), *in Actes du 5[e] Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* p. 13 à 35, Alger, 1939.

— Le makhzen des Beni 'Abd-el-Wâd à Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran,* 1940, p. 1 à 11.

— Remarques sur les Médersas funéraires en Berbérie, à propos de la Tachfiniya de Tlemcen, *in Mélanges Gaudefroy-Demombynes,* Le Caire, 1945, p. 259 à 278.

— Tlemcen, *in Documents algériens,* série culturelle, 20 mars 1948, Alger, Impr. Officielle.

William Marçais. — Note sur trois inscriptions arabes du musée de Tlemcen, *in Bull. archéologique,* N° 1, 1900.

— Six inscriptions arabes du musée de Tlemcen, *in Bull. archéologique,* 1903.

— Une épitaphe trouvée à Tlemcen, *in Bull. archéologique,* 1904.

— *Catalogue du musée de Tlemcen,* Paris, 1906.

William et Georges MARÇAIS. — Les monuments arabes de Tlemcen, Paris, A. Fontemoing, 1903.

DE MAS LATRIE. — Bulle inédite de l'an 1290, relative à la ville de Tlemcen en Algérie, *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, t. III, p. 517 à 520, 1846.

MEZIANE ('Abdesselam). — Ibn Khamis, poète tlemcénien du 13e siècle, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 1057 à 1065.

PIESSE et CANAL. — Quelques inscriptions arabes du musée de Tlemcen. Rapport de Duveyrier sur une communication de Collignon, *in Bull. archéologique*, N° 3, 1889, p. 396-397.

F. PROVENZALI. — *El Bostan, ou jardin des biographies des saints et savants de Tlemcen, par Ibn Maryem* ; traduit et annoté, Alger, Fontana frères, 1910.

RAGUENET. — *Petits édifices historiques*, août 1895 (à propos de la mosquée de Sidi bel Hasen).

P. RICARD. — *Pour comprendre l'art musulman dans l'Afrique du Nord et en Espagne* (nombreuses pages consacrées à Tlemcen), Paris, Hachette, 1924.

— Note sur un « tebi' » hispano-mauresque, d'après une porte du musée de Tlemcen, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 511 à 517, Alger, 1936.

Moïse SCHWAB. — Rapport sur les inscriptions hébraïques de la France, *in nouvelles archives des missions scientifiques*, t. XII, Paris, 1904 (donne des inscriptions des anciens cimetières juifs de Tlemcen, p. 30 et sq) ; t. XIV, fasc. 3, 1907 (donne la généalogie du Rabb Anqaoua, p. 358-359).

H. TERRASSE. — *L'art hispano-mauresque des origines au XIIIe siècle*, Paris, Van Oest, 1932.

G. THÉRY (o. p.). — *Tlemcen, évocation sur son passé*, Heintz frères, Oran, 1945.

M. Van BERCHEM. — L'art musulman au musée de Tlemcen, *in Journal des savants*, Paris, 1906.

E) HISTOIRE MODERNE.

F. de la CUEVA. — *Relation de la guerre avec le royaume de Tlemcen et soumission de cette ville, par le capitaine général, comte d'Alcaudete, 1845*, en espagnol, t. XV de la Coleccion de libros españoles, raros y curioses, Madrid, 1881.

G. Faure BIGUET (Général). — *Les vêtements de soie fine au sujet d'Oran et de la péninsule espagnole* (traduction d'Abou Râs en-Nasri, Alger, Fontana, 1903.

P. GAFFAREL. — *L'Algérie, histoire et colonisation.* (Les pages 659 à 664 sont consacrées à une description de Tlemcen), Paris, Firmin Didot et Cie, 1883.

DE GRAMMONT. — Quel est le lieu de la mort d'Aroudj-Barberousse ? *in Rev. Africaine*, t. XXII, 1878, p. 388.

G. JACQUETON. — L'expédition de Martinez de Angulo contre Tlemcen (juin-juillet 1555), *in Rev. Africaine*, t. XXXVI, 1892, p. 140 à 165.

E. JANIER. — Trouvaille archéologique au Méchouar de Tlemcen, *in Rev. Africaine*, année 1946, p. 208 à 210.

Léon ROCHES. — *Trente-deux ans à travers l'Islam.* (Tout le livre IV, chapitre 27 à 35, p. 205 à 251, du tome I est consacré à Tlemcen et s'intitule « exil à Tlemcen »), Paris, Firmin Didot, 1884.

Walsin ESTERHAZY. — *De la domination turque dans l'ancienne province d'Alger.* (4e époque : Beys de la province d'Oran), Paris, Ch. Gosselin, 1840.

F) TLEMCEN FRANÇAISE.

ANONYME. — *La contribution de Tlemsen*, 21 p., Paris, 1836.

— *Nouvelles officielles d'Alger* (du rapport du Maréchal Clauzel au ministre de la guerre sur... la prise de Tlemcen), Paris, 1836.

— *Explications du Maréchal Clauzel* (affaire de Tlemcen), Paris, 1837.

Alfred BEL. — Note sur une inscription arabe de 1846 figurant sur le pont de Négrier, *in Rev. Africaine*, 1911, p. 160 à 170.

A. COUR. — L'occupation marocaine de Tlemcen (septembre 1830-janvier 1836), *in Rev. Africaine*, 1908, p. 29 à 73.

G. DELAYEN (Me). — *Les deux affaires du capitaine Doineau*, Paris, édition des jurisclasseurs, 1924.

L. DEMAEGHT (Commandant). — De la nécessité d'un entrepôt franc à Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. I, 1878-1880, p. 198.

F. DUCHÊNE. — *Les fantaisies du docteur Mysti.* (Les pages 153 à 193 sont consacrées à Tlemcen ; l'auteur a été juge au Tribunal de cette ville), Alger, Soubiron, 1934.

DUTHOIT. — Rapport sur les monuments de Tlemcen, *in Archives des missions scientifiques*, 3e série, t. I, 1873, p. 305 et sq.

G. GANGLOFF. — Relation de l'occupation de Tlemcen par les Français en 1836, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1893, p. 135.

JACQUIER. — *Lettre sur l'expédition de Tlemcen*, Paris, 1836.

E. JANIER. — Note sur une inscription arabe de 1846 trouvée dans le mur du Méchouar à Tlemcen, *in Rev. Africaine*, 3e et 4e trim. 1943, p. 269 à 272.

— Article nécrologique à la mémoire d'André Lecocq (Avoué à Tlemcen, président des « Amis du Vieux Tlemcen » de 1937 à 1944), *in l'Ouest oranais*, juillet 1944.

— Article nécrologique à la mémoire d'Alfred Bel (directeur de la Médersa de Tlemcen de 1905 à 1935, président des « Amis

du Vieux Tlemcen » de 1936 à 1937), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, année 1944.

— Armes de Tlemcen, ville française, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1950.

A. Lecocq (Avoué à Tlemcen). — L'occupation de Tlemcen en 1836, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 645 à 665, Alger, 1936.

— *Tlemcen, ville française* (1842-1871), t. I, *L'administration militaire* (1842-1852). Editions internationales, Tanger, 1940.

Georges Marçais. — *Tlemcen*, collection « Les villes d'art célèbres », Paris, Laurens, 1950.

C. Martin. — L'affaire Doineau, *in Rev. Africaine*, 2e trim. 1937, p. 171 à 199.

G) Vie religieuse.

I. Achel (Dr). — *Le Rabb de Tlemcen*, Imprimerie Benayoun, Tlemcen, 1939.

E. Barclay. — The mosques of Tlemcen, *in English illustrated Magasine*. Fév. 1892.

Bargès. — *Aperçu sur l'Eglise d'Afrique en général et en particulier sur l'Eglise épiscopale de Tlemcen*, Paris, J. Leroux et A. Jouby, 1848.

— *Visite à Hubbed et visite au tombeau de Sidi Bou Medyn. Souvenir de la province d'Oran*, Paris, s.d. (1849).

— *Vie du célèbre marabout Cidi Abou Medyen*, Paris, 1884.

Alfred Bel. — Sidi Bou Médiène et son maître Ed-Daqqaq à Fès, *in Mélanges René Basset*, Paris, Leroux, 1923.

Delpech. — Résumé du Bostan, *in Rev. Africaine*, 1883, 1884, (traduction abrégée du recueil de biographies tlemcéniennes d'Ibn Maryem mentionné ci-après).

E. Doutté. — *Les Aissaoua à Tlemcen*, Châlons-sur-Marne, 1900.

Godard. — Réponse à l'abbé Bargès. Aperçu historique sur l'Eglise d'Afrique, *in Rev. Africaine*, 1858 et 1860.

E. Janier. — Les saints musulmans de Tlemcen, *in Communications faites aux « Journées oraniennes »* (décembre 1946), Oran, 1950.

Abraham Meyer. — *Etude sur la communauté israélite de Tlemcen et ses anciens chefs religieux*, Alger, 1902.

Trumelet (Colonel). — *L'Algérie légendaire*. (On trouve sur Tlemcen des légendes concernant Sidi Abou Médiène, Sidi Bou Djemâa, Sidi l-Haloui, Sidi Ibrahim et-Tazi, Sidi Maamar ben Sliman ben Aliya), Alger, Jourdan, 1892.

F. Dermenghem. — Choûdzi le marchand de bonbons (il s'agit de Sidi l-Halwi), *in Rev. de la Méditerranée*, sept.-oct. 1948, p. 576-87.

H) Vie intellectuelle.

Alfred Bel. — De l'enseignement réservé aux indigènes musulmans dans les écoles qui leur sont spéciales (on y trouve notamment l'historique des médersas tlemcéniennes jusqu'en 1907), *in Bull. de l'enseignement des indigènes de l'Académie d'Alger*, Nos 184-185, année 1908; et *in Actes du Congrès de l'Afr. du Nord*, t. II, 1908.

— L'enseignement professionnel des filles en Algérie (contient des indications sur l'école de tapis indigènes de Tlemcen), *in Rev. générale des sciences*, 30 avril 1912.

— Les bibliothèques des médersas algériennes, *in « La lecture publique »*, Paris, E. Droz, 1931.

— Médersa, *in l'Oranie biographique*, 1934-1935.

— Les Médersas algériennes, *in Algeria*, 1935.

A. Cour. — *Catalogue des manuscrits de la Médersa de Tlemcen*, Alger, 1907.

Hammidou (Abdelhamid), (Professeur à la Médersa de Tlemcen). — Les deux poètes populaires de Tlemcen, Ibn Amsaïb et Ibn Triki, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 1007 à 1047, Alger. 1936.

— Devinettes populaires de Tlemcen, *in Actes du 3e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, p. 357 à 373, Alger, 1937.

— Le plus célèbre poète moderne de Tlemcen, le cheikh Mostefa Bendimered (titre sans texte). *Communication au 5e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, p. 42, Alger, 1940.

E. Janier. — Bibliographie complète des travaux d'Alfred Bel, *in Bull. des Etudes arabes*, Alger, Carbonel, N° 22, mars-avril 1946 ; *in Rev. Africaine*, 1er et 2e trim. 1945.

— Lettre-préface au livre du R.P. Théry, intitulé : *Tlemcen, évocation sur son passé*, Heintz frères, Oran, 1945, p. 9 à 13.

Georges Marçais (Directeur du Musée des Antiquités algériennes à Alger). — *L'art en Algérie*, Alger, Imprimerie Algérienne, 1906.

— *L'exposition d'art musulman d'Alger* (grande partie consacrée à des objets tlemcéniens), Paris, 1905, p. 380 à 401.

— *Art musulman d'Algérie* (album et dessins), Alger, Jourdan, 1906.

— *L'art de l'Islam* (plusieurs planches et plusieurs pages consacrées à Tlemcen), Paris, Larousse, 1946.

William Marçais. — Un siècle de recherches sur le passé de l'Algérie musulmane, *in Histoire et historiens de l'Algérie*. Collection du centenaire, Paris, Alcan, 1931.

— Discours prononcé à la séance de clôture du 2e Congrès de la Fédération des Sociétés savantes de l'Afrique du Nord, *in Actes du Congrès*, Alger, 1936, t. I, p. 61 à 65.

— *Lettre-dédicace aux Mélanges Gaudefroy-Demombynes* (souvenirs concernant la Médersa de Tlemcen), Le Caire, 1945.

I) VIE ÉCONOMIQUE.

BARGÈS (l'abbé). — Mémoire sur les relations commerciales de Tlemcen avec le Soudan sous le règne des Beni Zeiyan, *in Rev. de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, Paris, 1853.

P. CARDONNE (Directeur de la Maison du Colon à Tlemcen). — Tlemcen : quelques notes sur son agriculture et son avenir, *in Bull. de l'Office du Gouvernement Général de l'Algérie*, supplément N° 13, Paris, 1906.

P. CARDONNE et J. RABOT. — *La colonisation dans l'Ouest oranais*, Alger, Imprimerie V. Heintz, 1930.

M. HENRY. — Possibilité d'utilisation de la source de la Tafna, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 277 à 285, Alger, 1936.

Ch. LALLEMAND. — *Réseaux exploités par la Compagnie de l'Ouest algérien.* (L'auteur décrit dans ce livre les villes et les pays qui sont traversés par les lignes de la Cie de chemin de fer de l'Ouest algérien. Les pages 56 à 108 sont consacrées à Tlemcen), Paris, 1891.

M. LARNAUDE. — Déplacements des travailleurs indigènes en Algérie (la carte jointe montre les déplacements des travailleurs de la région de Nédroma en 1936 ; la situation est sensiblement différente en 1948), *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 207 à 217, Alger, 1936.

A. LECOCQ (Avoué à Tlemcen). — La transformation de l'habitat indigène sur le plateau de Terni, *in Actes du 3e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, p. 285 à 309, Alger, 1937.

— Le séquestre de 1842 et l'établissement de la propriété à Tlemcen (titre sans texte), *in Actes du 5e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, p. 39, Alger, 1939.

O. MAC CARTHY et RIMBAUD. — Les sauterelles à Sebdou en 1849, *in Rev. de l'Orient, de l'Algérie et des Colonies*, mai, septembre et octobre 1850.

P. RICARD. — *Dentelles algériennes et marocaines* (beaucoup de planches reproduisent des dentelles de la région de Nédroma), Paris, Larose, 1928.

— L'artisanat indigène en Algérie (il y est question principalement de Tlemcen), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er et 2e trim. 1940, p. 97 à 148.

A. Van GENNEP. — Notes d'ethnographie algérienne, *in Rev. d'ethnographie et de sociologie*, 1911 (contient des indications sur le décor tlemcénien, le tissage et la broderie sur tulle à Tlemcen).

J) COUTUMES.

ABOU BEKR 'ABDESSELAM. — La « tebia' », ou mauvais génies ravisseurs des enfants en bas-âge, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1905, p. 295 et sq.

— Er-rebat, ou moyen de nouer l'aiguillette, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1906.

— *Répertoire de jurisprudence musulmane et tunisienne*, Alger, Carbonel, 1923.

— Usages de droit coutumier dans la région de Tlemcen, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, Alger, 1936.

BARGÈS (l'abbé). — Extrait d'un ouvrage intitulé « Souvenirs de la province d'Oran ou voyage à Tlemcen », relatif à la prononciation de l'hébreu usitée chez les Juifs de cette province, *in Journal Asiatique*, 1848, p. 472 à 485.

Alfred BEL. — Quelques rites pour obtenir la pluie en temps de sécheresse chez les musulmans maghribins (une place spéciale est réservée aux cérémonies en usage à Tlemcen), *in Recueil de mémoires et textes publiés en l'honneur du XIVe Congrès des Orientalistes par les professeurs des lettres et des Médersas*, Alger, Fontana, 1905.

— Les fêtes patronales à Tlemcen, *in l'Illustré*, Lyon, 1921.

— A Tlemcen, mariage musulman, *in Terre d'Afrique illustrée*, 1928.

— Les fêtes du Rabb à Tlemcen, *in Outre-Mer*, Paris, 1935.

CERTEUX et CARNOY. — *L'Algérie traditionnelle*, t. I, p. 34, 119 à 121, Paris, Maisonneuve et Challamel, 1884.

M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES. — Les cérémonies du mariage chez les indigènes d'Algérie, *in Mélanges traditionalistes*, Paris, 1901.

M. GAUDEFROY-DEMOMBYNES et 'ABD EL 'AZIZ ZENAGUI. — Récit en dialecte tlemcénien, *in Journal Asiatique*, juillet-août 1904, p. 45 à 117.

William MARÇAIS. — *Le dialecte arabe parlé à Tlemcen*, Paris, E. Leroux, 1902.

— L'euphémisme et l'antiphrase dans les dialectes d'Algérie (observations faites principalement sur le dialecte arabe parlé à Tlemcen), *in Mélanges Th. Nöldeke*, Giesen, 1906.

K) RÉGION DE TLEMCEN.

ANONYME. — *L'œuvre de la municipalité Bellat par la presse. 6 ans d'histoire bel-abbésienne*, Imprimerie Méneau, Sidi-bel-Abbès. 1935.

L. ADOUE. — *La ville de Sidi-bel-Abbès*, Imprimerie Roidot, Sidi-bel-Abbès, 1927.

Bargès (l'abbé). — Excursion à Sebdou, porte français sur la frontière du Maroc, *in Journal Asiatique*, 1849, p. 213 à 236.

R. Basset. — Voyage dans le Sud-oranais, *in Bull. de la Soc. de Géogr. de l'Est*, 1888.

— *Nédromah et les Traras*, Paris, Leroux, 1901.

A. Basset. — Situation actuelle des parlers berbères dans le département d'Oran, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 1001 à 1007, Alger, 1936.

Léon Bastide. — *Sidi-bel-Abbès et son arrondissement* (monographie), Imprimerie Roidot, Sidi-bel-Abbès, 1880.

— *Sidi-bel-Abbès de nos jours*, Imprimerie Roidot, Sidi-bel-Abbès, 1904.

Alfred Bel. — Les Beni Snous et leurs mosquées, *in Bull. archéologique*, 1920.

— Les fractions de la tribu berbéro-arabe des Beni-Hédiyel (Sebdou-mixte) dans une légende hagiographique, *in Actes du 2e Congrès national des Sciences historiques*, Alger, Carbonel, 1932.

— Nédroma, *in Encyclopédie de l'Islam et Bull. de la Soc. de Géogr. d'Alger et de l'Afr. du Nord*, 1935.

Marguerite Bel. — A propos d'un fragment de chaire à prêcher trouvé à Mascara en 1935, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 497 à 503.

J. Calzaroni (Directeur de l'école d'Hennaya). — Hennaya — Eugène Etienne, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1923, p. 87.

G. Camps. — Inscriptions d'Altava (Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, années 1945-1946, p. 35 à 39.

J. Canal. — Le littoral des Traras (côte de l'Oranie), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1883, p. 6.

— Les ruines d'Honaïn, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1884, p. 134.

— Note sur la découverte d'un ancien barrage romain à Remchi (Montagnac), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1886, p. 46.

— Monographie de l'arrondissement de Tlemcen, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1886 à 1891.

— Note sur une découverte archéologique faite à Nemours, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1887, p. 59.

— Nemours, 1 vol. de 48 p., Paris, Barbier, 1888, collection « Les villes d'Algérie », *extrait de la Rev. de l'Afrique française*.

J. Cantineau. — Les parlers arabes du département d'Oran, *in Rev. Africaine*, 3e et 4e trim. 1940, p. 220 à 231.

P. Courtot. — Essai historique sur Altava (Lamoricière) d'après l'épigraphie, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord*, t. II, p. 401 à 431, Alger, 1936.

— Deux nouvelles inscriptions d'Altava (Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 3e et 4e trim. 1931, p. 371 à 373.

— Quatre nouvelles inscriptions d'Altava (Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 3e et 4e trim. 1933, p. 393 à 397.

— Une nécropole d'Altava (Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 3e et 4e trim. 1934, p. 351 à 360.

— Une dédicace en l'honneur des empereurs Constance et Constant, trouvée à Altava (Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 2e trim. 1935, p. 193 à 198.

— Une nécropole romaine d'Altava (Lamoricière) (suite), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er trim. 1936, p. 9 à 21.

— Note sur trois inscriptions latines anciennement connues (une milliaire de Tlemcen, deux inscriptions de Lamoricière), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er trim. 1939, p. 43 à 48.

V. Déjardins. — Deux inscriptions chrétiennes d'Albulae (Aïn-Témouchent), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1er trim. 1939, p. 48 à 50.

L. Demaeght. — Inscriptions inédites découvertes à Albulae (Aïn-Témouchent), *in Bull. des Antiquités africaines*, t. I, p. 36 et *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran* : 1886, p. 38-155 ; 1888, p. 92-300 ; 1889, p. 83-86-347 ; 1890, p. 100 ; 1892, p. 135 ; 1893, p. 113 ; 1894, p. 133 ; 1897, p. 277-409.

— Inscriptions inédites découvertes à Hennaya, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1890, p. 223.

— Inscriptions inédites découvertes à Numerus Syrorum (Lalla-Maghnia), *in Bull. des Antiquités africaines*, t. I, p. 385 et *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*: 1886, p. 303; 1888, p. 91; 1890, p. 222-399 ; 1891, p. 141.

— Inscriptions inédites découvertes à Altava (Lamoricière), *in Bull. des Antiquités africaines*, t. I, p. 53 ; t. II, p. 286 ; t. III, p. 4 et *Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*: 1886, p. 34; 1887, p. 285-298 ; 1890, p. 399 ; 1891, p. 564 ; 1892, p. 131.

E. Destaing. — L'ennayer chez les Beni Snous, *in Rev. Africaine*, 1905, p. 51 à 70.

— Fêtes et coutumes saisonnières chez les Beni Snous, *in Rev. Africaine*, 1906, p. 244 à 260, 362 à 385.

— *Etude sur le dialecte berbère des Beni Snous*, 3 vol., Paris, Leroux, 1907 à 1914.

V. A. Dieuzaide. — *Histoire de l'Algérie*, 2 vol., Imp. V. Heintz, Oran, 1880-1882.

Fabre (Chanoine). — Inscriptions romaines d'Aïn-Témouchent, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1901, p. 32.

— Trois inscriptions funéraires trouvées à Albulae (Aïn-Témouchent), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1923, p. 212.

S. Fabre. — Eugène Etienne, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1921, p. 97.

E. Flahaut. — Fouilles archéologiques à Albulae (Aïn-Témouchent), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1901, p. 32.
— Notes archéologiques. A propos d'une inscription trouvée à Aïn-Témouchent. Pétrin de boulangerie à Aïn-Témouchent, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1905, p. 205.

George (Médecin aide-major à l'hôpital de Tlemcen). — Inscription découverte à Aïn-Témouchent, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1904, p. 306.

J. Grimaud. — *Monographie de Pont de l'Isser*, Oran, L. Fouque, 1929.

Henri Robert (Me). — *L'empoisonneuse d'Aïn-Fezza, Jane Daniloff.* Collection « Les procès célèbres », Paris, Albin Michel, 1934.

E. Janier. — Les industries indigènes de la région des Trara, *in Rev. Africaine*, 1er et 2e trim. 1944, p. 43 à 66.
— Les Bettiwa de Saint-Leu (tribu berbère originaire du Nord du Maroc), *in Rev. Africaine*, 3e et 4e trim. 1945, p. 236 à 280.
— Inscriptions arabes de Nédroma, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1945-1946, p. 1 à 8.
— Nemours et sa région, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1950.

A. Lecocq (Avoué à Tlemcen). — *Histoire des débuts de la colonisation dans la subdivision de Tlemcen* (1842-1870), t. I, *Conditions et développement historique*, Oran, L. Fouque, 1941. (Les tomes II et III de *Tlemcen, ville française*, ainsi que le tome II de l'*Histoire des débuts de la colonisation dans la subdivision de Tlemcen, sont restés manuscrits*).

Le Frotter de la Garenne. — Le port de Nemours, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1888.

F. Llabador (Pharmacien à Nemours). — Notice historique sur Nemours et Taount, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. 56, fasc. 199, mars 1935.
— Le tragique épisode du combat de Bab el Assa (27 novembre 1907), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, t. 59, fasc. 209, mars 1938.
— *Nemours, Djemâa-Ghazaouât : Monographie illustrée*, Alger, Imp. La Typo-Litho, 1948.

Georges Marçais. — La chaire de la grande mosquée de Nédroma, *in Rev. Africaine*, 1932.
— Honaïn, *in Rev. Africaine*, 1938.

J. J. Marcel. — Tableau statistique des principales tribus du territoire de la province d'Oran, *in Journal Asiatique*, vol. 16, 1835.

F. G. de Patchère. — Inscriptions romaines d'Aïn-Témouchent, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1911, p. 564.
— Les origines romaines d'Albulae (Aïn-Témouchent), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1913, p. 231.

— Les origines romaines d'Albulae (Aïn-Témouchent) et la frontière de Maurétanie césarienne au 2e siècle, *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1913, p. 340.

Feyret-Dortail (Docteur). — Borne milliaire à Remchi (Montagnac), *in Bull. de la Soc. de Géogr. d'Oran*, 1903, p. 135.

L) Guides.

Il existe deux *Guides* spéciaux à Tlemcen et à son arrondissement :

1) *Guide illustré du touriste : Tlemcen et ses environs*, par Alfred Bel. 1re éd., 170 pages, L. Fouque, Oran, 1908 ; 2e éd., 156 pages, A. Thiriat, Toulouse, 1919.

2) *Guide du Syndicat d'Initiative* (La notice historique, rédigée par A. Bel, est un abrégé de celle qui est contenue dans le précédent) :
Tlemcen et sa région. Livret-Guide publié par le Syndicat d'Initiative de Tlemcen, 84 pages, A. Thiriat, Toulouse, 1921.
Tlemcen. Guide officiel du Syndicat d'Initiative, 74 pages, Heintz, Oran, 1932.

Les Guides de l'Algérie et de l'Afrique du Nord contiennent aussi d'excellentes pages consacrées à Tlemcen. Les anciennes éditions de 1903 à 1916 des *Guides Joanne* pour l'Algérie et la Tunisie (Hachette, éditeur à Paris) sont les plus intéressantes du point de vue historique. Ces éditions sont couramment appelées les *Guides bleus* : avant-dernière éd., 1930 ; dernière éd., 1938.

II

OUVRAGES EN LANGUE ARABE

On a indiqué ici le texte arabe (quand il y en a une édition) et la traduction des principaux ouvrages de Géographie et d'Histoire d'auteurs arabes ayant consacré à Tlemcen et à sa province, aux centres et aux tribus de son arrondissement, des pages instructives.

Anonyme. — *Chronique du Beylik d'Oran*, par un secrétaire du Bey Hasan, trad. A. Rousseau, Paris (s. d.), 1857.
— *Description de l'Afrique* (l'auteur vivait à la fin du XIIe siècle), trad. Fagnan. — Braham, Constantine, 1900, réédité à Alger, Fontana, 1913.

El 'Abderi. — *Voyages*, trad. Rousseau, Paris, 1854.

Abou l-Fida. — *Géographie.* Texte et trad. (ne contiennent en général qu'une partie de l'œuvre totale) : trad. Ch. Solvet, Alger, 1839 ; trad. Reinaud et de Slane, 4 vol., Paris, 1840 ; trad. Schier, Dresde, 1846 ; trad. Reinaud, Paris, 1848 ; trad. S. Guyard, Paris, 1883.

ABOU HAMMOU II. — *Traité de politique.* Texte arabe, éd. de Tunis, 1862. Trad. espagnole Mariano Gaspar, *El collar de perlas,* Saragosse, 1899.

EL 'AYYACHI. — *Voyages.* Trad. Berbrugger, Paris, 1846.

EL BAÏDAQ. — *Histoire des Almohades.* Texte et trad. dans « Documents inédits d'histoire almohade », par E. Lévi-Provençal, Paris, Geuthner, 1928.

EL BEKRI. — *Description de l'Afrique septentrionale.* Texte arabe, éd. de Slane : 1re éd., Alger, Imp. du Gouvernement, 1857 ; 2e éd., Alger, Jourdan, 1911 ; trad. de Slane, *in Journal Asiatique,* févr. à sept. 1859.

EL IDRISSI. — *Description de l'Afrique et de l'Espagne.* Texte arabe et trad., par R. Dozy et J. de Goeje, Leyde, E. J. Brill, 1866.

IBN ABI DINAR EL KAIRAWANI. — Histoire des Hafsides. Texte arabe, éd. de Tunis, Imp. du Gouvernement, 1286 de l'Hégire. Trad. Pellissier et Rémusat, *in Exploration scientifique de l'Algérie,* Paris, 1845.

IBN 'ABD EL HAKAM. — *Conquête de l'Afrique du Nord et de l'Espagne.* Texte et trad., par Albert Gateau, Bibliothèque arabe-française, Alger, Carbonel, 1942.

IBN ABI ZAR'. — *Rawd al Qirtâs, Histoire de Fès.* Trad. française par Beaumier. Paris, 1860; trad. latine, 2 vol., C. J. Tornberg, Upsal, 1843-1845 ; trad. portugaise par Fr. José de Santo Maura, Lisbonne, 1924.

IBN ABOU SAID FARADJ. — Histoire des Beni Ziyan de Tlemcen. Trad. R. Dozy, *in Journal Asiatique,* années 1844 et 1845.

IBN EL AHMAR. — *Histoire des Beni Marin.* Texte et trad. par Georges Marçais et Ghaoutsi Bouali, Paris, 1917.

IBN EL ATHIR. — *Annales du Maghreb et de l'Espagne.* Texte en 14 vol., Leyde, 1851 à 1876 ; trad. Fagnan, Alger, 1901.

IBN BATOÛTA. — *Voyages.* Texte et trad. par Defremery et Sanguinetti, 4 vol., Paris, 1853.

IBN DJOBAIR. — *Voyages.* Trad. C. Schiaparelli, Rome, 1906.

IBN EL FAQIH. — *Le livre des pays.* Texte arabe édité par J. de Goeje, Leyde, E. J. Brill, 1885.

IBN HAWQAL. — *Le livre des routes et des royaumes.* Trad. de Slane, Paris, 1842.

IBN 'IDARI. — *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne.* Texte et trad. en 2 vol., par Fagnan, Alger, 1901-1904. Le 3e vol. a été édité par E. Lévi-Provençal (Paris, 1930), mais n'a pas été traduit encore.

'ABDERRAHMANE IBN KHALDOÛN. — *Histoire des Berbères.* Texte arabe : éd. de Slane, 2 vol., Alger, 1847 ; éd. du Caire, 7 vol., 1284 de l'Hégire. Trad. de Slane, 4 vol., Alger, Imp. du Gouvernement, 1852 à 1858. (L'histoire de Tlemcen se trouve au t. III). Réédition chez Geuthner, Paris, à partir de 1929, 3 vol., parus sur 5 annoncés.

YAHIA IBN KHALDOÛN. — *Histoire des Beni 'Abd el Wâd, rois de Tlemcen.* Texte et trad. par Alfred Bel, 2 vol., 3 fasc., Alger, Fontana frères, 1913 : vol. I, XIV p. introduction, 122 p. texte, 235 p. traduction ; vol. II, 1er fasc., III p. avertissement, 315 p. texte ; vol. II, 2e fasc., 475 p. traduction.

'ABD AL BASIT IBN KHALIL. — Voyages. Texte et trad., *in R. Brunschvig, Deux récits de voyages inédits en Afrique du Nord au XVe siècle,* Paris, Larose, 1936.

IBN KHAMIS. — Recension de ses œuvres poétiques par Meziane 'Abdesselam, *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* t. II, p. 1057 à 1065, Alger, 1936. *Anthologie,* éditée en arabe par 'Abdelwahab ben Mansour, Tlemcen, Imp. Ibn Khaldoun, 1947.

IBN EL KHATIB. — *Raqm el Houlal.*

IBN KHORDADBIH. — *Le livre des routes et des royaumes.* Trad. Barbier de Meynard, Paris, 1865.

IBN MARYEM. — *El Bostan, ou jardin des biographies des saints et des savants de Tlemcen.* Texte édité par Mohammed ben Cheneb, Alger, Fontana, 1908 ; trad. F. Provenzali, Alger, Fontana, 1910.

IBN MARZOUQ. — Histoire du règne du Mérinide Abou l-Hasân. Texte et trad. partielle, *Hespéris,* 1925, p. 1 à 82.

IBN MESSAÏB (18e siècle). — Itinéraire de Tlemcen à la Mekke. Texte et trad. par Mohammed ben Cheneb, *in Rev. Africaine,* t. 44, 1900, p. 261 à 282.

EL MAQQARI. — *Analectes sur l'histoire et la littérature des arabes d'Espagne.* Texte arabe publié par R. Dozy, G. Dugat, L. Krehl, W. Wright, à Leyde, chez E. J. Brill, de 1855 à 1860 (5 vol.) ; éd. du Caire, 2 vol., 1302 de l'Hégire. Cf. H. Pérès : Al-Makkari ou Al-Makri ? Note sur le nom de l'auteur du Nafh at-tîb (titre sans texte), *in Actes du 2e Congrès de la Fédération des Soc. savantes de l'Afr. du Nord,* t. I, p. 58, Alger, 1936.

'ABD EL WAHID EL MARRAKOUCHI. — *Histoire des Almohades.* Trad. Fagnan, Alger, 1893.

EL MAS'OUDI. — *Les prairies d'or.* Texte et trad. par Barbier de Meynard et Pavet de Courteille, 9 vol., Paris, 1872 à 1877.

EL 'OMARI. — *L'Afrique moins l'Egypte.* Trad. Gaudefroy- Demombynes, Paris, Geuthner, 1927.

AHMED ES-SLAWI. — *Chronique de la dynastie alaouite au Maroc.* Trad. en 4 vol. : t. I, trad. Graulle, Paris, 1903 ; t. II, trad. Graulle et Collin, Paris, 1925 ; t. III, trad. Ismaël Hamet, Paris, 1927-1934 ; t. IV, trad. Fumey, Paris, 1907.

MOHAMMED 'ABD EL JALIL ET-TENESSI. — *Histoire des Beni Zeiyan, rois de Tlemcen.* Trad. partielle par l'abbé Bargès, Paris, Benjamin Duprat, 1852. Trad. partielle par Alice Hatoun, *Un collier de perles,* Alger, Imp. Angélis, s. d.

ET-TIDJANI. — *Voyages*. Trad. partielle par Rousseau, Paris, 1852. Un extrait a été publié par Alfred Bel en appendice à ses *Benou Ghaniya*, Paris, 1903.

EL YA'QOÛBI. — *Le livre des pays*. Texte arabe édité par Th. Juynboll, à Leyde, chez E. J. Brill, 1860. — *Description du Maghreb* (extrait du livre des pays). Texte arabe édité par J. de Goeje, Leyde, E. J. Brill, 1860 ; trad. G. Wiet (Les pays), Imp. de l'Institut français d'archéologie orientale, Le Caire, 1937.

YAQOÛT. — *Dictionnaire géographique*. — Texte arabe édité par F. Wustenfeld chez Brockhaus à Leipzig, 1866.

III

OUVRAGES EN LANGUE HEBRAIQUE

MOÏSE ABOULAFIA. — *Guédolé Haggola*, « *Les grands de l'Exil* ». Jérusalem, Touchia, XVe siècle.

ISRAËL ACHEL. — *Margarrita Demaaraba*, « *La perle du Maghreb* » (il s'agit de Tlemcen), Vienne, Schlesinger, 1935.

DAVID AZOULAI. — *Schem Haggedolim*, « *Les grands en Israël* », Vienne, Schlesinger, 1864.

HAÏM BLIAH. — *Petakh Hachaâr*, « *La porte du ciel* », Tunis, Castro, 1902.

EPHRAÏM EL-ENKAOUA (écrit aussi El-Anqaoua). — *Kebod Hachem*, « *Gloire à l'Eternel* », Levov, Moria, 1900.

JOSUÉ HALÉVI. — *Darké Haggemara*, « *Les sentiers de l'étude* », Paris, Sion, 1850.

ISAAC MARALY. — *Atzar Israël*, « *Trésor d'Israël* », Vienne, Menora, 1924.

ABRAHAM MEYER. — *Zékher Larab*, « *En souvenir du Rabb* », Alger, Solal, 1902.

Tlemcen, le 31 décembre 1948.

EMILE JANIER.

Promenades Sociologiques [1]

III

Les noms patronymiques féminins des douars Tacheta et Zougerra

Il y a peu de temps, il m'était signalé qu'il existait dans la commune mixte des Braz (arr^t^ de Miliana) des « traces de matriarcat ». Bien qu'assez sceptique, j'ai pu faire une rapide enquête sur ce sujet qui, sans me faire découvrir de matriarcat, m'a cependant mis sur la trace de quelques faits peu connus (2).

Les douars Tacheta et Zougerra (en tout 7.500 âmes) se trouvent tout à l'ouest de cette commune, au nord de Carnot, entre le Chéliff et la mer, dans une région montagneuse, où la langue berbère n'a pas disparu ; plusieurs fractions parlant encore cette langue. Or, on y rencontre des noms patronymiques d'origine féminine :

Tacheta :	Aïcha	*Zouggera :*	Aïchouba
	Aïche		Fetmi
	Benzaïda		Ouchat
			Tamza
			Taouci
			Ouriga
			Aouchiche.

Comment expliquer ce fait ?

Il faut tout d'abord éliminer l'idée d'un régime juridique matriarcal ; d'abord parce que ces patronymes ne sont pas d'origine indigène, mais d'origine administrative, ensuite et surtout parce que je n'ai pas pu découvrir qu'il y eût dans les institutions juridiques, une trace de système matriarcal quelconque.

Par contre un autre fait doit retenir notre attention : les deux douars en question fournissent à eux seuls presque autant d'enfants naturels que tout le reste de la commune (23 sur 50). A la vérité ce chiffre en lui-même est très bas car il porte sur 20 ans. On sait que les enfants naturels sont très peu nombreux en Islâm, à cause des mariages précoces, de la théorie de l'enfant endormi, de ce que l'on s'efforce de trouver un mari complaisant ou, comme en Kabylie, parce que l'on met l'enfant à mort, etc. Mais ceci nous importe peu ici, ce qui est essentiel c'est que dans les deux douars, le nombre relatif des S.N.P. (sans nom patronymique) soit plus considérable qu'ailleurs.

(1) *Revue Africaine*, XCI, 1947, p. 305.

(2) J'ai le devoir de remercier les autorités administratives de leur appui et, en particulier, M. Olive, administrateur de la commune.

En effet, l'enfant d'une fille-mère n'a pas de nom patronymique, il est Moh'ammed ben Fat'ma, par exemple, et son fils se nommera 'Omar ben Moh'ammed, également sans nom patronymique, c'est aussi un S.N.P.

Pourquoi dans les deux douars, ces nombreux S.N.P. ? C'est parce que les mœurs y sont étrangement dissolues.

Un caïd, qui avait les raisons les plus personnelles de le bien savoir, me disait qu'à son avis plus de la moitié des naissances y était le résultat de la fornication ou de l'adultère. Un grand nombre de femmes y mènent la plus libre des vies, qu'elles soient jeunes filles, répudiées, veuves, ou mariées; elles sont alors souvent nommées sans distinction, *hadjalâtes* (veuves). Même mariées, elles vont de fêtes en fêtes, à titre de danseuses, avec tout ce que ceci implique, soit dans leur région, soit en descendant dans la plaine, par exemple à Duperré. C'est en particulier la fraction des Oulad Maafa (ou Oulad Allal) du douar Tacheta, qui semble la plus dissolue (3).

Tout ceci se passe d'ailleurs en plein accord avec des époux complaisants. Le mari invite volontiers des étrangers chez lui, même à titre gracieux et, le moment psychologique arrivé, va faire une opportune promenade, ou une visite chez un voisin.

Dans ces conditions, l'hypothèse d'un matriarcat primitif peut être écartée. Comment, en effet, les noms patronymiques ont-ils été donnés ? L'administration convoque les intéressés et donne le même nom de famille à tous ceux qui se souviennent descendre d'un même ancêtre. Il est évident que, dans le cas de nos deux douars, on a dû retrouver souvent et rapidement une femme : la fille-mère, la h'adjalâte non-mariée, et on a donné à des descendants un nom de famille à consonnance féminine.

Si aujourd'hui on voulait faire la même opération administrative, pour les S.N.P., on arriverait au même résultat, à condition que le nom de l'ancêtre femme ne soit pas oublié déjà.

Ce qui confirme l'exactitude de cette façon de voir, c'est qu'il en va exactement de même en Aurès. Voici, en effet, ce qu'écrit Mme Mathéa Gaudry (4) :

« L'enfant de l'*'azriya*, l'enfant né hors mariage (*akabboûl*) est rattaché à la famille de sa mère (5) et porte le nom de celle-ci. *Si c'est un garçon, ses descendants eux-mêmes conservent le nom de l'ancêtre commune.* C'est ainsi que l'on rencontre des familles qui portent le nom de : Ben Afia, B. Ahmâma, B. Aljiya, B. 'Azîza, B. Fat'ma, B. Fettouma, B. Fiyâla, B. Houria, B. Meriem, B. Mes'oûda, B. Zineb, B. Zouza, etc. »

(3) Il en va de même au Douar voisin de Bni Mileuk, qui dépend de Cherchell, et que je n'ai pas étudié.

(4) *La femme chaouïa de l'Aurès*, p. 126.

(5) Ceci ne semble pas être le cas dans notre région.

Tâchons maintenant de tirer de cette enquête quelques conclusions d'ordre plus général.

1° La liberté sexuelle qui règne dans les deux douars, n'est pas quelque chose d'absolument inconnu dans nos régions. Mais ce fait se présente sous des aspects très divers.

Chez les Oulad Naïls, les filles se prostituent ouvertement et par émigration, pour rentrer ensuite dans la vie régulière. Dans l'Aurès, la 'Azriya est la femme libre, non mariée, veuve ou répudiée, mais qui ensuite « se montre ordinairement honnête épouse et toujours excellente mère » (Gaudry, 125).

Ici, il s'agit de mœurs, en quelque sorte familiales, où le foyer lui-même n'est pas respecté. Le cas ne paraît pas absolument isolé. On me signale, en effet, le village d'Oumdadja, dans la commune mixte de la Soummam, où règne une semblable licence (6). Ainsi, à l'étranger, on y pose la question : « Veux-tu l'hospitalité de la djema'a, ou l'hospitalité à domicile ? » et chacun peut entrer librement dans les maisons.

2° Il y aurait, je pense, lieu d'étudier plus à fond cette région, où existent certainement de multiples particularités. Ainsi, le mariage mechrouth, dont j'avais signalé jadis l'existence dans le même massif, du douar Aghbal et qui est si contraire à l'esprit du droit musulman, y est également pratiqué (7). Malheureusement, pour toutes sortes de raisons, il ne m'est pas possible d'approfondir ces études. Cela est d'autant plus regrettable que cette liberté sexuelle, surtout depuis une dizaine d'années, est, me dit-on, en assez nette régression.

3° La complexité des phénomènes est remarquable, puisque de notre région jusqu'à l'Aurès, en passant soit par la Grande Kabylie (où il n'y a pas d'enfants naturels) et le village d'Oumdadja, soit par les Oulad Naïls, nous trouvons des habitudes très différentes entre elles, et d'ailleurs très différentes de l'esprit du droit musulman. D'où le danger de tirer des principes généraux de faits si différents et sporadiques.

Ceci doit nous inciter à être très prudents lorsque nous voulons reconstituer les institutions du temps passé et lorsque nos

(6) L'exemple le plus connu est celui que signale Masqueray, à Guifser (environs de Bougie), dans ses *Souvenirs et visions d'Afrique*, 2e éd., Alger, 1914, pp. 227-235. — Note de M. H. Pérès.

(7) *Rev. Algér. de Lég. et Jurispr.*, 1933. Le Caïd me signale aussi qu'aux Oulad Allâl (O. Ma'afa), les plus vieux possèdent un casque, qu'ils posent devant le premier sillon. Ils refusent de le montrer aux non-initiés, et le caïd n'avait pu réussir à se le faire montrer. Dans les Beni Hindel, au Sud d'Orléansville, il y aurait une tribu, des Oulad Allâl également et qui aurait le même usage. Je crains que l'explication de cet usage fournie par le caïd (« il s'agit d'un casque et d'un usage romain ») ne doive rejoindre le « matriarcat » dont j'ai parlé plus haut.

renseignements sont peu nombreux, ne s'appliquent pas à la même région. ni à la même époque (8).

Certes rien n'est plus important que les idées générales elles seules justifient le travail d'analyse des détails, mais encore doivent-elles être solidement fondées, et cela n'est pas toujours le cas.

Qu'on me permette donc de terminer cette modeste note par les réflexions que j'ai formulées il y a peu de temps à propos de questions bien différentes (9), mais la méthode est toujours la même, si l'objet de nos études est variable.

« Je ne suis certes pas suspect de m'opposer à la théorie. Je l'ai défendue âprement à une époque où il y avait quelque mérite à le faire, mais cela a toujours été avec une réserve que je veux encore formuler : la théorie ne suffit pas, il faut nous tourner aussi vers la réalité concrète... Il est nécessaire d'effectuer toujours ce rapprochement... Pour comprendre la réalité physico-chimique les équations d'un Willard Gibbs sont bonnes, mais les expériences d'un Lord Rutherford of Nelson ne le sont pas moins. »

Wattignies-Carnot-Miliana, 26-28 avril 1948.

G.-H. BOUSQUET.

---

(8) Je songe en particulier à Robertson-Smith. Les exemples que je viens de donner confirment entièrement les critiques que j'ai formulées à ce sujet dans Peltier-Bousquet, *les Successions agnatiques mitigées*, p. 91 et s.

(9) « Maurice Allais et l'Economie Pure », *Rev. d'Ec. Pol.*, 1947, p. 485.

Un Président de la République Portugaise enterré en Algérie

Les événements du 8 novembre 1942 m'ont fait oublier à l'époque de publier la présente petite note ; mon passage à Bougie 7 ans plus tard m'a permis de la faire un peu plus complète.

Durant la brève période qui sépare la chute de la monarchie, de la prise du pouvoir par le dictateur Salazar, le Portugal compta plusieurs Présidents de la République. L'un d'eux, Teixera Gomes, alors Ministre du Portugal à Londres, fut élevé à cette dignité en août 1923, et il donna sa démission le 10 décembre 1925.

Quelques années après il prit la route de l'exil. Dans les onze dernières années de sa vie, il s'était fixé à Bougie, en exilé volontaire, car il aurait alors pu rentrer dans son pays, mais sa fierté se révoltait contre une telle humiliation, et il ne voulait pas non plus que les siens, avec lesquels il était resté en correspondance, vinssent l'y voir.

D'août 1937 au 17 septembre 1942, il vécut dans la chambre n° 13 de l'Hôtel de l'Etoile, au deuxième étage, avec vue sur la place.

Il y menait la vie la plus retirée, dans une aisance fort modeste; il ne sortait de sa chambre que pour se promener, parfois, sur la place. En dehors du consul de son pays, il ne recevait personne ou à peu près. Ce fut voici une douzaine d'années par une faveur extraordinaire que le vieillard consentit à m'accorder un bref entretien où il se montra très poli, mais encore plus réservé. Son temps se passait à écrire des œuvres littéraires, qu'il lisait parfois à ses hôtes en les traduisant pour eux en français. Elles ont, à ma connaissance, été publiées dans son pays.

Lorsqu'il mourut, à 82 ans, après une maladie de quelques semaines, il fut enterré dans le caveau de la famille Berg, propriétaire de l'Hôtel et de la Brasserie de l'Etoile. Il avait été soigné par le patron de l'hôtel, Charles Berg, et sa femme, avec le plus grand dévouement, et ils évoquent encore le souvenir de celui qui était devenu comme un membre de leur famille. A la demande expresse du défunt, anticlérical farouche, les obsèques furent purement laïques.

Il m'a paru bon pour la petite histoire de l'Algérie d'évoquer en quelques lignes les dernières années de celui qui fut durant un bref instant de sa vie si longue le successeur lointain de Don Sebastien, mort lui aussi sur la terre d'Afrique et qui comme la reine Ranavalo et le Prince d'Annam mourut chez nous en exil, mais, dans son cas, volontairement.

Bougie, 17 juin 1949.

G.-H. BOUSQUET.

A PROPOS DE JULES FERRY

J'ai souvent déploré l'absence de bons livres d'ensemble sur l'histoire de la colonisation. Le regretté C. Bloch et l'éminent professeur P. Renouvin ont ranimé mon espoir en écrivant, dans leur *Guide de l'étudiant en histoire moderne et contemporaine* (p. 25) que « l'ouvrage fondamental sera l'*Histoire de l'expansion et de la colonisation française* en cours de publication aux Presses Universitaires ». Heureux auteurs qui se voient décerner, plusieurs années avant d'avoir écrit leur œuvre, un prix d'excellence!

Ce n'est pas à moi, humble professeur de province, qu'il convient de mettre en doute la valeur de ce jugement, et c'est avec avidité que je me jette sur les livres de la grande collection d'Etudes coloniales, dès qu'ils sortent des presses. L'intérêt que je prends à leur lecture est particulièrement grand quand j'y trouve un chapitre signé de Ch. A. Julien, le plus savant écrivain en la matière.

On sait quelle est la conception de l'éminent professeur de la Sorbonne. « En histoire coloniale c'est l'étude biographique qui est essentielle. » C'est pourquoi, après avoir décrit la vie des « techniciens de la colonisation », il publie aujourd'hui une suite d'articles sur les hommes d'Etat qui ont entraîné leur pays dans une politique d'expansion (1). MM. Bruhat, G. Bourgin, M. Crouzet et Renouvin nous présente Léopold II, Crispi, Chamberlain, Th. Roosevelt. M. Julien s'est réservé l'œuvre de Jules Ferry.

Au lecteur dont la culture historique se réduit à la lecture des manuels, M. Julien réserve une surprise. Etudié sans préjugé, à la lumière de ses discours, de ses écrits et de ses actes, Jules Ferry nous apparaît comme un indécis, un timide, un ignorant en matière de colonisation et un homme d'Etat retors et peu éloquent, qui a bien mérité ses échecs. Il a été entraîné par les événements et a justifié sa politique impérialiste par de pauvres déclarations mal accueillies par le Parlement et par l'opinion publique. Gambetta avait plus de pénétration et d'audace.

Ceux qui ont quelque peu étudié Ferry avaient déjà la même opinion et n'osaient le dire. D'où vient donc l'illusion d'optique ? M. Julien ne s'aperçoit-il pas qu'en disant honnêtement ce qu'il pense, il détruit sa conception de l'histoire coloniale ? En exposant les « faits », la grande extension en surface de notre empire africain et asiatique après 1880, les historiens de son école ne pouvaient pas ne pas y voir l'œuvre d'un homme, puisque c'est l'action de l'homme, pris isolément, qui doit expliquer cette histoire. Comme il était nécessaire de *trouver l'homme*, on a fait

(1) *Les politiques d'expansion impérialiste*. Paris, 1949.

du Président du Conseil au temps des plus grandes poussées expansionnistes de la France, l'auteur de l'Empire. M. Julien nous dit que c'est faux, et il a raison ; mais, dans ce cas, voilà sa philosophie historique bien malade.

La guérison, l'auteur l'entrevoit. Il faudrait peut-être étudier un peu mieux d'autres faces de l'histoire, particulièrement l'histoire économique. Je trouve dans l'article quelques allusions sur le rôle des grands capitalistes ; mais où est l'étude ? Si l'on nous parle (p. 69) de l'influence des emprunts sur l'intervention française en Tunisie, on néglige de nous dire dans quel sens s'est exercée cette action. Quand je me reporte aux documents, je m'aperçois que les prêteurs avaient trouvé le régime convenant à leurs intérêts avec le système du Contrôle financier et ont fait tout ce qu'ils ont pu pour empêcher le protectorat de mettre fin à l'étouffant régime imposé par les capitalistes étrangers. On nous parle beaucoup de l'action de la Société Marseillaise ou de la Compagnie Bône-Guelma, mais on ne nous donne aucune autre précision que les déclarations des députés de l'opposition. Puisque M. Julien entrevoit anguille sous roche, pourquoi laisse--il la roche en place ? Pourquoi se borne-t-il à un récit d'histoire diplomatique et parlementaire ?

Il n'y a certes pas que des causes économiques, mais n'a-t-on pas exagéré les autres ? M. Julien nous dit (p. 12) que « les acquisitions du Second Empire en Nouvelle Calédonie et en Cochinchine obéirent moins à des ambitions territoriales qu'à des desseins religieux ». Où a-t-il pris ses informations ? Napoléon III a nommé gouverneur de la Nouvelle-Calédonie le saint-simonien Guillain, qui a engagé une lutte énergique contre les frères maristes. En Indochine les évêques ont fait leur possible pour éviter les expéditions militaires françaises, dont la conséquence était le massacre de leurs catéchumènes. Tous nos manuels nous disent que l'expédition de Syrie en 1860 fut faite pour satisfaire les catholiques français ; et, quand on fouille les archives, on s'aperçoit que Napoléon III a fait là-bas sa première tentative d'instauration d'un royaume arabe. Les historiens ont-ils bien sondé la question du coton, de la soie, de l'huile, des métaux ? Quand M. Julien nous parle de la tentative de pénétration faite par Dupuis au Yun-Nan, il ne fait pas la moindre allusion au désir qu'avaient les industriels français de se procurer à bon compte de l'étain : Dupuis descendit le Fleuve Rouge avec une cargaison de ce métal.

Qu'il y ait eu, d'autre part, des forces morales qui ont poussé les Français à coloniser les terres neuves, voilà ce que M. Julien ne peut nier. Mais l'histoire des idées doit-elle consister à rechercher dans un discours politique une phrase d'Auguste Comte ou de Stuart Mill ? Je sais bien que l'histoire littéraire s'est longtemps attachée à ce petit jeu, et, lorsqu'elle s'élève au-dessus des

textes, pense surtout à déceler l'« influence » d'un écrivain sur un autre ; mais c'est une tendance contre laquelle on réagit actuellement avec raison. Si l'on se borne d'ailleurs à cette mécanique, encore faudrait-il y mettre un soin minutieux. M. Julien n'a pas tort de considérer Stuart Mill comme l'un des inspirateurs de la politique d'expansion de Jules Ferry (p. 40, 70), en oubliant qu'il nous dit (p. 19) : « Dans la minutieuse enquête qu'il avait menée à travers les économistes français de Jean Bodin à Stuart Mill (*sic*), Ferry avait rencontré surtout des critiques du régime colonial ». Il a raison aussi de dire que son maître Auguste Comte (qui, on le sait, voulait abandonner l'Algérie aux Arabes) « n'avait pu l'attirer vers la question coloniale ». Mais il ne faut pas oublier que ce n'était plus Auguste Comte qui représentait le positivisme en 1879, mais Littré, qui écrivait : « La France n'a qu'une chance de n'être pas irrévocablement reléguée dans cette catégorie [des puissances stationnaires] c'est le développement des débris de son empire colonial, c'est surtout celui de l'Algérie... Là, dans la direction du Sahara et du centre de l'Afrique sont des espaces immenses qui attirent les regards des hommes entreprenants et soucieux de l'avenir de leur pays ». Et c'était l'opinion de beaucoup d'esprits libres de ce temps, même de Renan, partisan des plus convaincus de la politique coloniale, nécessaire, selon lui, à un peuple de maîtres.

Alors ? Savoir ce que Ferry a pu lire et retenir ne suffit pas. Il est bien plus utile de connaître l'atmosphère morale de l'époque, ce que j'appelle les *idées régnantes* ; et ce n'est pas dans les discours parlementaires, destinés souvent à renverser le ministère par tous les moyens, qu'il faut chercher l'expression des forces collectives entraînant une nation. L'anticolonialiste Clemenceau, le « tombeur » de Jules Ferry, a beaucoup contribué à nous donner le Maroc, quand il fut au pouvoir. A l'époque de Jules Ferry l'idée régnante c'était celle du *protectorat*, et même de la pénétration sans domination. Les Duponchel, les Sanderval, les Borgnis-Desbordes rêvaient d'apprivoiser les indigènes et de les rendre aptes à produire ce que réclamait notre industrie, tout simplement en construisant des chemins de fer, sans prendre la peine de soumettre le pays, un Tunis-Ghardimaou, ou même un « chemin de fer d'exploration », comme le Kayes-Bamako ! Quand on s'est aperçu du danger de pareils projets, on a voulu pratiquer la colonisation à bon marché, par entente avec les chefs indigènes, et le Protectorat est devenu la doctrine officielle. Et chaque explorateur, chaque chef de colonne conclut son petit traité qu'il expédie triomphalement à Paris, sûr de faire plaisir aux ministres. Si l'on ne trouve pas la doctrine du protectorat dans les discours de Jules Ferry, cela ne veut pas dire qu'elle n'existe pas. L'idée est dans l'air et tout le monde la respire, particulièrement les membres du Gouvernement.

Mais je ne conçois pas ces *idées régnantes* sans un support matériel. Pour ne prendre qu'un exemple, quand j'étudie l'évolution de la Guinée française, que vois-je ? Ce pays peut fournir tous les produits tropicaux, et la géographie est hors d'état de donner sur son évolution autre chose que l'indication de ses possibilités. Jusqu'en 1885 on lui demande des arachides. Puis, jusqu'en 1912, surtout du caoutchouc. On finit par le convertir en producteur de bananes. Il produira plus tard autre chose. Ces transformations entraînent des conséquences administratives et sociales considérables. Quels sont les grands hommes qui ont imposé successivement ces diverses productions ? Ne cherchez pas ; vous ne les trouverez pas dans l'histoire diplomatique et et parlementaire chère à la Sorbonne. Mais fouillez un peu à Bordeaux, à Marseille, à Clermont-Ferrand, à Paris, dans les centres de production industrielle ou de grand commerce, et suivez les courants économiques, nationaux et mondiaux. Cela est difficile, ah ! oui. Mais qui a jamais dit que l'histoire n'était pas difficile ?

Marcel EMERIT.

COMPTES RENDUS

Raymond THOUVENOT, *Volubilis*. Les Belles-Lettres, Paris, in-4°, 88 pages, XVI planches. (Le Monde Romain. Collection publiée sous le patronage de l'Association Guillaume Budé).

Avec son plus récent volume, la collection « Le Monde Romain », aux Belles-Lettres, fait peau neuve.

De sa première apparence, il ne subsiste que l'élégant profil de la Victoire de Cirta, en frontispice sur la couverture. Délaissant son ancien format et la couverture rouge des éditions latines de Budé, elle s'est mise au goût du jour — et ce nouveau caractère me paraît convenir admirablement à l'esprit et au but de la collection que Stéphane Gsell inaugura avec ses « Promenades Archéologiques aux environs d'Alger ».

Les villes antiques, en effet, dont elle veut donner une image, sont des villes d'art autant que des villes d'histoire, et leurs Musées parfois méritent d'être illustrés plus que leurs ruines, encore que celles-ci ne soient ni sans charme, ni sans poésie : C'est bien le cas pour Cherchel et Tipasa, Djemila et enfin Volubilis pour ne parler que des villes africaines qui ont reçu une place dans la collection. Donner aux ouvrages qui les décrivent l'aspect d'un livre d'art plutôt que d'un travail d'érudition, idée qui manifestement a inspiré la présentation du Volubilis, est donc heureuse.

Sur ses devanciers, l'ouvrage a gagné une présentation élégante dans sa sobriété, un format plus pratique pour l'illustration, en particulier, de beaux caractères, des images agréables à l'œil. On doit en féliciter les éditeurs et reconnaître que, de ce point de vue, le Volubilis est une jolie réussite.

De son côté, M. Thouvenot a voulu composer une monographie exhaustive de la ville qu'il connaît bien, dont il a, pendant des années, dirigé personnellement les fouilles et qui, dans la partie explorée à l'heure actuelle, n'a plus de secrets pour lui. Puisqu'il s'offre à nous guider à travers son histoire, ses monuments et son Musée, suivons-le dans son projet. Nous en retirerons du plaisir et du profit. Il ne nous en voudra pas, si, chemin faisant, nous nous arrêtons pour discuter avec lui sur tel ou tel point — comme il nous est arrivé bien des fois de le faire dans la réalité matérielle d'une promenade archéologique.

L'ouvrage débute par un aperçu général destiné à situer la cité antique dans son cadre géographique et historique : voies d'accès, situation par rapport aux centres modernes, situation physique

sont minutieusement décrites. M. R. Thouvenot a l'esprit géographique et tire un excellent parti de remarques fort pertinentes, mais nous ne pourrons nous empêcher de regretter qu'une carte du relief, des cours d'eau, des voies de communication, des lieux habités, ne vienne éclairer sur ce point l'esprit du lecteur et faciliter cette prise de contact avec le sujet, utile même pour le spécialiste et indispensable pour le profane. Toutes les remarques si justes de l'auteur sur le caractère de cet habitat « à la limite de la plaine et des hautes terres, au point de départ d'une vallée qui mène à la grande plaine du Maroc occidental et à la côte océanique » en auraient acquis plus de force et de portée.

Des débuts de la cité, il faut bien dire que nous savons vraiment peu de chose. Le site fut habité dès l'époque néolithique ; sous les rois maures il devint sans doute une bourgade à en juger par quelques monnaies des rois indigènes et des villes du littoral. Trois inscriptions néo-puniques en fragments, ainsi que le titre de suffète porté par un de ses magistrats municipaux, offrent-ils la preuve d'une pénétration carthaginoise ? Jusque là rien qui diffère de ce qui se passe dans bien d'autres cités africaines, sinon la quasi-certitude qu'on est ici en présence d'un habitat très ancien et non d'une création romaine.

L'histoire véritable n'en commence toutefois qu'avec l'intervention de Rome dans le Maghreb. C'est à Juba, roi « protégé » de Maurétanie que, selon une idée émise par M. J. Carcopino et reprise par M. Thouvenot, Volubilis doit son destin de grande ville — et vraisemblablement de capitale. Nous attendrons que la poursuite des fouilles nous apporte quelques indices sur cette période et sur le caractère de la *regia Jubae*, mais sans trop l'espérer. Par contre ce qui frappe dans les débuts de la période romaine, c'est l'aspect militaire. La révolte d'Aedémon, affranchi de Ptolémée, à la mort de son maître, la répression par les armes romaines et la pacification de la Maurétanie, telle fut l'occasion pour les Volubilitains de prouver leur attachement à Rome. Ils reçurent de celle-ci — nous le savons par l'inscription de M. Valerius, fils de Bostar — document essentiel — les avantages qu'on accordait précisément aux soldats auxiliaires pour récompenser leurs bons et fidèles services : le droit de cité, le droit de conclure des mariages légitimes, sans parler de certains avantages tels que concessions de terres et immunités fiscales.

L'organisation municipale de Volubilis est donc contemporaine des mesures de romanisation prises par Claude au début de son règne, de la création en particulier des centres municipaux de la vallée du Chéliff. L'empereur ne faisait que suivre en cela la politique première d'Auguste interrompue pendant soixante ans par la création du protectorat de Maurétanie et, ici comme dans l'Est, le nouveau municipe se trouvait voisin d'une colonie d'Octavien : Julia Valentia Banasa.

On peut d'ailleurs s'étonner de voir Volubilis demeurer pendant la plus grande partie de son histoire un simple municipe — il est vrai de droit romain — et ne pas accéder au rang de colonie. La présence des *incolae*, mentionnée dans l'inscription de M. Valerius, en est peut-être l'explication. Ne faut-il pas voir dans le statut initial de Volubilis un exemple de ces organismes doubles, composés d'un noyau de citoyens latins ou romains et d'une agglomération indigène : *gentes* ou tribus qui se rattachent pour l'administration à la commune romaine et fournissent à celle-ci des ressources en hommes et en services ? C'était une façon d'assimiler les populations restées indépendantes, c'était aussi créer un solide point d'appui à proximité de régions difficiles. Si, pour Banasa l'origine de la colonie romaine est purement économique et sociale, à savoir le désir de donner de bonnes terres à d'anciens soldats dans une contrée fertile, et cela dès la fin des guerres civiles entre 31 et 27 avant J.-C., la création de Volubilis répond, elle, au désir d'établir un poste solide, sentinelle militaire aux abords immédiats d'une région à surveiller et, si possible, à pénétrer et à assimiler. Le voisinage des Baquates, cette puissante tribu, qui au cours de l'histoire a donné bien du mal aux gouverneurs romains avant de traiter avec eux — et précisément à Volubilis —.est à l'origine de la destinée romaine de la ville.

Veut-on chercher dans le reste de l'Afrique du Nord une histoire presque semblable ; c'est vers Lambèse qu'il faut tourner les yeux. Lambèse, vieux centre indigène à proximité du massif de l'Aurès, devint un municipe de droit latin, mais après avoir abrité le Quartier Général de la IIIe Légion, armature de l'appareil militaire romain en Afrique. Tout comme Volubilis, Lambèse devenu pourtant un chef-lieu de province, demeura longtemps municipe et n'obtint le titre de colonie que très tardivement. On ignore même si Volubilis atteignit ce grade élevé dans la hiérarchie des villes. M. Thouvenot se le demande à propos du Capitole et suppose que la ville devint colonie sous les Sévères. Ce n'est jusqu'ici qu'une hypothèse.

Tout comme Volubilis et bien que n'ayant pas servi de résidence à un souverain éclairé, philhellène et amateur d'art tel que Juba, Lambèse fut une ville riche en œuvres d'art : les plus beaux bronzes de l'Algérie en proviennent ainsi que de belles mosaïques ; mais Lambèse, victime de l'attention portée sur son camp Légionnaire, n'a pas été fouillée comme Volubilis et les œuvres d'art qu'elle possède sont encore ensevelies sous des habitations modernes ou des cultures agricoles. La raison profonde de cette richesse en monuments et en œuvres d'art, je crois qu'il faut la chercher non seulement dans la présence de Lambèse et à Volubilis d'une bourgeoisie enrichie dans l'agriculture et le commerce, du genre de celle que décrit M. Thouvenot, et cela, c'est vrai d'à peu près toutes les cités africaines, mais aussi d'officiers et de fonctionnaires, certains venus d'autres régions de l'Empire et surtout d'Italie, qui créèrent dans ces centres africains un milieu favorable à la culture romaine et ayant le goût des belles choses.

Mais s'agissant de villes à peine fouillées comme Lambèse, en partie exhumées seulement comme Volubilis, il faut se garder d'une illusion d'optique. Il y a vingt ans la ville de Cuicul passait pour être, au sein d'une région peu fertile, mais à une altitude qui lui valait une température un peu plus clémente en été, une résidence estivale pour de riches propriétaires des plaines voisines, une sorte de ville de plaisance où n'existaient que des demeures luxueuses autour d'édifices, théâtres, thermes consacrés aux divertissements. Le développement des fouilles permet de voir aujourd'hui qu'à côté des quartiers riches, aux maisons luxueuses décorées de marbre et de mosaïques, il y avait des quartiers entiers de maisons modestes, habitats de petites gens, artisans, petits commerçants, agriculteurs, journaliers qui s'activaient à la vie matérielle de la cité. La prospérité de la ville venait de son terroir, que les recherches actuelles ont montré parsemé de fermes et où la culture de l'olivier était en faveur.

M. Thouvenot n'a pas voulu céder à une illusion semblable et lorsqu'il décrit les habitations aujourd'hui connues, il prend grand soin d'indiquer que l'éperon méridional est tout entier recouvert de maisons modestes qui lui paraissent correspondre à la période où la civilisation gréco-romaine n'avait pas encore pénétré à fond les populations maures. On pourrait se demander si, comme à Djemila où le quartier chrétien occupe la hauteur dominant la ville des IIe et IIIe siècles, ce quartier méridional de Volubilis n'est pas celui où la cité, probablement évacuée par les autorités romaines au cours du IIIe siècle a continué, jusqu'aux VIe et VIIe, une vie modeste et ralentie, mais attachée encore au christianisme et aux apparences romaines. Il reste, en effet, à trouver où vivaient ces chrétiens qui, au VIIe siècle encore, attestaient leur existence par les pieux hommages rendus à leurs morts.

Ici j'exprimerai à l'adresse de M. Thouvenot — mais en est-il responsable ? — la déception qu'on éprouve lorsqu'en lisant son ouvrage, on veut revivre avec lui la vie de la cité : c'est de ne pas avoir sous les yeux un plan, même sommaire, de la ville.

Pour les maisons, qu'il décrit avec beaucoup de soin et de précision, il a donné dans les Publications du Service des Antiquités du Maroc des relevés excellents et auxquels on n'aurait en somme qu'à se reporter si cette collection n'était en raison de son caractère scientifique, peu accessible au grand public. Mais ce qui manque, avant tout, c'est un plan de la ville indiquant comme celà a été fait dans les autres ouvrages de la collection, et de façon extrêmement précise dans le Djemila de Mlle Allais : la disposition générale de la ville, de ses différents quartiers, de ses édifices. Je mets au défi quiconque n'est pas allé à Volubilis et

qui n'est pas très familier avec ses ruines de bien suivre les descriptions, pourtant excellentes, qu'à partir de la page 31, M. Thouvenot donne des quartiers de la ville. Ce qu'il dit en particulier, du raccordement du quartier méridional au reste de la cité, la façon dont les rues ont dû, à cause de la pente ou de constructions existantes, modifier leur tracé et abandonner leur caractère rectiligne, les incidences possibles de la construction du rempart sur la structure de la ville, tout cela qui eût intéressé l'urbaniste autant que l'archéologue, ne se dégage pas assez à la lecture du texte faute d'une représentation graphique. On regrette aussi que les descriptions de monuments qui tiennent comme il est naturel, une place importante dans l'ouvrage ne soient pas, elles aussi, accompagnées de plans et de relevés auxquels les photographies, d'ailleurs très bien choisies qui illustrent l'ouvrage, ne suppléent qu'en partie.

On comprendrait mieux le caractère de ce Forum si curieux avec sa forme triangulaire, comme celui de Pompéi, et sur lequel on cherche, en vain semble-t-il, la Curie municipale. Car je ne pense pas que la Basilique ait servi également de lieu de réunion aux édiles comme le suggère M. Thouvenot. Ce serait une particularité rare dans une ville d'Afrique où Basilique et Curie sont toujours distinctes. On dégagerait mieux aussi l'intérêt du Capitole, érigé en bordure d'une grande place dallée bordée de portiques, et de locaux à destinations variées. Ne serait-ce pas ici le véritable Forum ? A Djemila aussi le Capitole donne sur le Forum, et la Curie, petite et exiguë, ouvre au pied du grand escalier. Il en est de même à Lambèse et à Tipasa.

Les locaux dont M. Thouvenot reconnaît qu'ils n'offrent aucun caractère commercial, les portiques qui bordent la place à l'Est et à l'Ouest, les différentes portes qui donnaient accès à la place, tout cela concourt à faire reconnaître ici plutôt les dispositions d'un Forum que d'un simple péribole de Temple.

Le plus intéressant et le plus rare assurément des monuments officiels est l'édifice appelé traditionnellement Palais de Gordien. Remarquable par ses vastes salles, ses dégagements, ses cours à péristyle, son ornementation, cette maison luxueuse, ce véritable palais, en effet, fut reconstruit entièrement sous le règne de Gordien par le Procurateur M. Ulpius Victor. En faire la résidence officielle du gouverneur de la Province est une hypothèse bien séduisante et justifiée. Y voir peut-être l'ancien palais résidentiel du temps des rois de Maurétanie ? L'hypothèse est plus hardie. Suggérée à la page 15 de son ouvrage par M. Thouvenot, elle aurait besoin de s'appuyer sur des preuves plus nombreuses que l'existence de chapitaux ioniques. A eux seuls ils ne sont pas une marque suffisante d'antiquité, comme on le voit à Djemila par exemple, mais d'un goût pour l'archaïsme que l'Afrique exprime bien souvent.

Les maisons particulières que M. Thouvenot se complaît à décrire et qu'il a d'ailleurs étudiées en détail dans les Publications du Service des Antiquités du Maroc (on regrettera que la référence détaillée n'en figure pas à la Bibliographie de la page 83), sont très intéressantes, mais à Volubilis comme en Algérie se pose le problème de l'*atrium* : est-il admissible de qualifier d'*atrium* la cour à péristyle qui est, en quelque sorte, le noyau central de la maison nord-africaine.

L'*atrium* romain est couvert, avec une simple ouverture carrée, le *compluvium*, qui recueille la pluie ruisselant sur les toitures vers cette ouverture.

Rien de tel, pas plus à Volubilis qu'à Timgad. à Djemila, à Dougga. Ce qu'on appelle ici *atrium* est un espace plus ou moins grand; carré ou rectangulaire, entouré sur les côtés d'une colonnade formant portique, et supportant vraisemblablement parfois une galerie à l'étage. La cour mauresque des maisons musulmanes de l'Afrique du Nord en serait la représentation la plus exacte. Voilà bien le type de la maison gréco-romaine d'Afrique — et c'est aussi celui des maisons de Volubilis. Il n'apparaît pas nettement qu'ici plus qu'en Algérie, on rencontre le plan de la maison romaine classique dont l'*atrium* constitue le centre : à Volubilis comme en Algérie lorsqu'on se trouve en présence d'une maison aisée elle comporte une cour à péristyle ornée d'un bassin. Plutôt que l'*atrium* véritable qui me paraît étranger à l'Afrique du Nord, c'est la cour qui caractérise l'habitation africaine : cour à colonnade assez vaste pour renfermer un bassin et parfois quelques plates-bandes, cour exiguë ouvrant au cœur de la petite maison ramassée sur elle-même un puits d'air et de lumière. C'est là qu'à la belle saison, dans les familles pauvres, vivent la femme et les enfants, là, sans doute qu'on faisait la cuisine.

Avec la description du Musée, M. Thouvenot aborde la partie la plus riche de son sujet. Le Musée de Volubilis, en effet, renferme des pièces admirables dont les illustrations du volume donnent une bonne idée. Ce ne sont pas tant les marbres qui méritent l'attention, bien que la tête de jeune homme où M. Thouvenot verrait volontiers Valerius Severus, fils de Bostar, soit un très beau portrait du Ier siècle. Le reste est banal, qu'il s'agisse de la Vénus au Dauphin, du Silène, du Bacchus et de ce jeune faune couché, où, je ne sais pourquoi, M. Thouvenot veut voir une divinité aquatique : le pedum, les glandes caprines, les oreilles pointues, la couronne de fleurs, indiquent un faune au repos auprès d'une outre vide et la statue fait partie du cycle dionysiaque dont Volubilis offre tant de monuments. Rien ici qu'on puisse comparer aux marbres de Cherchel ; il n'en est pas de même pour les bronzes.

De tous les Musées de l'Afrique du Nord, si on met à part la collection des bronzes sous-marins du Musée du Bardo, qui n'est

africaine que par accident, c'est Volubilis qui offre aux visiteurs les pièces les plus rares et les plus nombreuses.

Les Musées d'Algérie s'enorgueillissent de la Victoire de Cirta, de l'Enfant à l'aiglon de Lambèse, de la Vénus à la sandale de Cherchel, de l'Orante du Guelta, du Trophée d'Hippone. Mais Volubilis possède, à elle seule, le Cavalier, le Chien, l'Ephèbe verseur, le Vieux Pêcheur, le Lampadophore surtout, et outre une grande quantité de bronzes décoratifs, ornements de meubles, de lits en particulier, les admirables bustes de Caton d'Utique et du jeune prince. Sur le premier, qu'une inscription gravée dans le bronze même identifie de façon certaine, il a bien fallu se mettre d'accord. On se trouve en présence d'une effigie, datant de l'époque Flavienne ou même Antonine, du défenseur de la cause républicaine contre César, qui préféra stoïquement à Utique une mort volontaire à la servitude.

Pour l'autre portrait, on discute encore. M. Charles Picard, avec sa haute autorité, a vu en lui une effigie du roi de Syracuse Hiéron II, qui devint, comme le roi Juba lui-même, un auxiliaire dévoué des Romains et un souverain protégé. Une ressemblance entre la destinée de ces deux princes justifie, selon lui, la présence de ce buste, copie d'une œuvre hellénistique du IIe siècle avant J.-C., dans une des capitales de Juba. M. F. Poulsen n'est pas du même avis. Il s'agit, pour cet excellent connaisseur en matière d'iconographie antique, d'un prince hellénistique, contemporain de Juba II, d'un prince alexandrin peut-être. Ce portrait daterait de la deuxième moitié du Ier siècle avant J.-C. Si l'on se souvient que Juba devint roi de Maurétanie en 25 avant J.-C., on voit qu'au point de vue de la chronologie rien ne s'opposerait à considérer ce buste comme un portrait du jeune souverain, à son avènement.

La place manquerait ici pour entamer une discussion sur les ressemblances entre ce beau portrait de bronze et les autres effigies du Juba que nous possédons, en marbre et mutilées souvent, hélas ! et surtout les profils monétaires du début du règne. Sans doute y verrait-on plus d'un trait commun, dans la chevelure, le modelé du front, la forme du nez, des sourcils et des yeux, les lèvres épaisses et cet air, moins de mépris que d'amertume, qui s'atténuera avec l'âge pour laisser au souverain, l'expression débonnaire des portraits de la fin du règne.

Je ne pense pas en tout cas, et M. Ch. Picard l'a bien démontré, que ces deux bustes ont été faits pour la maison où on les a trouvés. Ils proviennent soit d'une collection d'amateurs, soit plutôt d'un édifice officiel. Lorsque j'ai publié, il y a près de quinze ans, le beau buste de Cherchel où j'ai cru pouvoir reconnaître Domitia Lucilla, la mère de Marc-Aurèle, j'ai souligné qu'il avait été trouvé non loin d'une tête de Juba, et d'autres belles statues dans un quartier d'où proviennent la plupart des dédicaces faites en l'honneur de gouverneurs — tout récemment encore le *Cursus* de Marcius Turbo. Là s'élevait probablement la résidence des gouverneurs romains, qui avait peut-être succédé au Palais Royal.

A Cherchel, malheureusement, des constructions modernes empêcheront toujours de fouiller sur cet emplacement. On peut espérer qu'à Volubilis on retrouvera un jour l'édifice — peut-être était-ce la maison dite de Gordien, comme le suggère M. Ch. Picard — où auprès de l'effigie royale et de quelques belles œuvres rassemblées au temps de Juba, le buste de Caton aurait été placé par un procurateur contemporain de Nerva ou de Trajan, les restaurateurs de la liberté, et de cet ami de Pline le Jeune, qui avait recueilli dans sa demeure les portraits de Caton, de Brutus et de Cassius, les derniers républicains.

On le voit, tout en nous montrant les beautés de Volubilis et le puissant intérêt de ses ruines et de son Musée, le livre de M. Thouvenot excite notre curiosité sans toujours la satisfaire entièrement.

Décrivant un site en plein développement de fouilles pouvait-il faire davantage ? Et puis, n'est-ce pas une suprême habilité que de donner au lecteur le désir d'aller voir par lui-même ce dont on dit tout juste ce qu'il faut pour l'inviter au voyage. Nul ne pourra en tout cas, s'il veut bien voir et bien comprendre, parcourir, sans ce livre, les vestiges de la cité.

Si l'ouvrage de M. Thouvenot attire de nombreux visiteurs à Volubilis, ce dont je ne doute pas, il aura parfaitement atteint son but ; mais dès maintenant, nous le remercierons de la belle évocation qu'il nous apporte de la ville du lointain Maghreb, où pendant plusieur siècles, a brillé un reflet du monde gréco-romain [1].

Louis LESCHI.

J. BERQUE, *Ville et Université. Aperçu sur l'histoire de l'Ecole de Fès.* — Extrait de la Revue Historique de Droit français et étranger, Sirey, 1949, in-8, 54 pages.

Cette étude, très dense et très riche, touche au droit, à la religion, à la philosophie, à la psychologie, à la sociologie, à l'histoire, à l'urbanisme même. La grande mosquée-université Qarawiyin a été vraiment le cœur de la ville de Fès et celle-ci la métropole de l'orthodoxie maghrébine quand commencèrent à

(1) L'ouvrage est d'une grande correction typographique : je noterai seulement, à la p. 23, un *négotians* ; p. 27, Banan pour Banasa ; Aïn Chkour écrit tantôt Aïn Chkour (p. 11) et tantôt Aïn Schkour (p. 30) ; p. 33, il faut lire *défoncées* au lieu de dénoncées ; p. 42, Galien et non Gallien ; p. 59, *catillus* et non catilus, enfin, parmi les légendes des figures il faut rétablir *diadémé* au-dessous de l'effigie du jeune prince, erreur qui reparaît p. 88 dans la table des illustrations.

s'estomper et à se dissocier politiquement les centres d'Andalousie et d'Ifriqiya ; elle le resta malgré l'effort temporaire de Marrakech au XIIe siècle, au temps du cadi Iyad, d'Ibn Tofaïl et d'Averroès.

Au XIe et au XIIe siècle, Fès attire des savants, des çoufis et des saints dont la vogue fut grande plusieurs siècles après : Ibn 'Arabî, Avempace, Ibn Hirzihim, propagateur de Ghazzâlî, Abou Wadian l'andalou, Ibn Rachich, Abou Ya'za le berbère. Les *foqaha* malikites, tout puissants sous les Almoravides, sont écartés par les premiers Almohades et triomphent de nouveau sous les derniers. Après avoir brûlé les œuvres de Ghazzâlî, on avait brûlé les *fourou'* des casuistes et la vénérable *moudawwana;* voici maintenant qu'on proscrit les philosophes. Ce tournant marque un triomphe et un épanouissement du *fiqh* malikite aux techniques minutieuses et subtiles, mais aussi un coup d'arrêt à la spéculation indépendante ainsi qu'à la métaphysique mystique des çoufis de la grande époque.

Au XIIIe siècle, Fès devient capitale. Les Mérinides vont « conférer à cette équation urbaine : science-manufacture-négoce, son assise définitive », avec les médersas, les habous effectés aux étudiants et aux maîtres, les exportations, l'abondance d'eau et de hammams, condition matérielle d'une vie religieuse intense « La population a déjà pris sa couleur : spiritualité et sens pratique, aptitude aux belles affaires et au beau langage. » C'est en 1350 qu'est fondée la Bibliothèque avec conservateur appointé.

Dès lors se précise l'Ecole de Fès. On en connaît les principaux maîtres et les caractéristiques, même si, en l'état actuel des dépouillements, on ne peut écrire l'histoire détaillée de ses doctrines, controverses et jurisprudences. « Le docteur de Fès commence à prendre, dans le monde musulman, sa figure caractéristique : malikisme insistant, hypertrophie de la mémoire. » Les références à la *moudawwana* sont incessantes et l'on apprécie volontiers le juriste au volume de ses citations. Puis triomphent pendant quatre siècles les recueils mnémotechniques : le *Mukhtaçar* de Sidi Khalîl et la *Tohfa* d'Ibn 'Acîm. Le droit devient de plus en plus affaire de spécialistes et dans le fiqh même l'accent se déplace de l'étude des principes à celle des cas d'espèces. De même le çoufisme se sépare de plus en plus de la philosophie « pour revêtir une couleur piétiste, initiatique et d'affinité populaire. »

Le XVe et le XVIe siècle ne sont pas les moins intéressants. Ibn Khaldoûn perçoit un glissement de l'histoire maghrébine et enchâsse son intuition géniale dans une sociologie toute nouvelle basée sur l'antithèse cité-nomades et une conception « catastrophique » des cycles dynastiques.

De pays méditerranéen, à petits bourgs agricoles, le Maroc est devenu un pays à contrastes accusés : civilisation des villes devenues des enclaves et dont la vie bédouine vient battre les murs, réduits montagneux villageois. Le fiqh devient comme « un irrédentisme urbain à l'égard des campagnes ». Le cadi l'applique en rusant pour gagner du terrain en sauvant l'essentiel ; et l'Ecole de Fès se met à codifier l'amal, le droit pragmatique.

C'est également l'époque d'une poussée de mysticisme rustique qui s'étend à l'Algérie. Le çoufisme des théosophes comme Ibn 'Arabî devient un mouvement populaire, qui ne s'expliquerait pas seulement par les circonstances de la guerre sainte communément invoquées, mais aussi par une sorte de réaction spirituelle des régionalismes submergés par les invasions et l'instabilité. « Le clan rustique disparaît dans la tribu bédouine mais survit par son saint. » Les recueils d'hagiographie généralement assez naïve fleurissent, en contraste avec les anciens traités de *taçawwuf*. Mais, du point de vue sociologique, J. Berque est tenté de voir là moins un signe de décadence qu'un signe de vitalité. « Alfred Bel, écrit-il, a été fort sévère pour le çoufisme rural. Il l'accuse d'avoir ravalé et vulgarisé la pensée religieuse au point que celle-ci ne s'en relèvera plus. C'est méconnaître, à mon sens, l'un des traits constitutifs du çoufisme : l'étagement de la doctrine par paliers successifs entre la pratique extérieure qui fanatise les humbles et l'arcane pour hauts initiés. Tout au contraire, l'ésotérisme s'est avéré depuis plusieurs siècles au Maghreb l'outil le plus efficace d'action populaire des idées. Le rite visuel, la prébende et l'expansion foncière coexistent avec une spéculation de plus en plus haute à mesure que l'audience s'en restreint. Ce n'est pas ici le lieu de rechercher si une fatalité d'embourgeoisement n'enlise pas la doctrine dans ses victoires concrètes et ne rend pas nécessaire par période ce réformisme brutal et autochtone qu'incarnèrent la plupart des fondateurs de confréries. » On pourrait aussi se demander, dit J. Berque, — et seule une investigation monographique poussée pourrait en décider, — si la contre-partie critique, si l'opposition aux confréries a des origines anciennes, locales, orientales.

Les siècles suivants lui donnent l'occasion de notes sur les principaux maîtres et ouvrages, de réflexions sur l'évolution politique du Maroc, les oppositions qui s'élèvent parfois entre les souverains et les ulémas fasis toujours strictement attachés à la défense citadine, à la défense familiale et à la défense de l'orthodoxie malikite. Il a réussi à dresser un tableau des principales chaînes d'enseignement de l'Ecole de Fès, où figurent des juristes tlemcéniens, soudanais, algérois, dilaïtes, et dont la figure centrale est le grand Abdelqader el Fasî (XVIIe siècle).

L'étude se termine par la querelle des anciens et des modernes, l'effort de normalisation de l'université et une analyse rapide mais nuancée de la psychologie et des tendances des maîtres et

étudiants d'aujourd'hui : apprentissage encyclopédique du monde, romantisme, valorisation de l'homme de lettres, de l'orateur, du publiciste, au détriment du juriste et du moraliste méticuleux et subtil des siècles passés.

Emile DERMENGHEM.

COINDREAU (Roger), *Les Corsaires de Salé*, préface d'Henri Bosco, Publications de l'Institut des Hautes Etudes Marocaines, t. XLVII, Paris, 1948, 240 p., in-8°.

Pourquoi faire de l'histoire ? Voilà la question que je me pose une fois de plus en lisant ce livre. Car je n'ai pas de raison pour diriger ma curiosité vers les pirates ou corsaires de Salé, pas plus que vers ceux d'Alger, de Tunis ou de Tripoli. Mais si l'étude de la course barbaresque me permet de comprendre l'un des grands traits de la physionomie de l'Afrique du Nord, vers eux, ardemment, je dirigerai ma lorgnette.

Des géographes ont voulu expliquer le retard de la civilisation dans cette région du monde par la lutte ruineuse entre nomades et sédentaires. Mes récentes recherches ne m'ont pas conduit aux mêmes conclusions. Je place au premier rang le fait que, depuis la conquête de la Sicile par les Normands, la Méditerranée a été dominée par la puissance maritime des peuples chrétiens. Je suis en train de faire marcher sur cette piste des explorateurs de bonne volonté (1) (qui n'emploieront pas la méthode de Paul Masson), et il aurait été utile de coordonner leurs recherches avec celles des érudits du Maroc si ces derniers n'avaient pas dédaigné jusqu'ici d'utiliser ce qui a déjà été écrit sur les mêmes questions en Algérie et en Tunisie (2).

Je regrette donc des forces perdues au bénéfice des « curieux » que ne préoccupe pas l'histoire conçue comme la science de l'évolution de l'humanité. Mais je me garde de méconnaître les mérites de chercheurs patients et impartiaux qui cherchent à savoir « ce qui s'est fait » dans l'ancien Maroc. M. Penz consacre son activité aux captifs ; M. Caillé a écrit une énorme thèse sur Rabat, actuellement à l'impression ; M. Coindreau s'attache aujourd'hui à préciser l'histoire maritime de Salé, en un livre sobre et bien écrit, qui n'utilise aucun document inédit, mais tire profit d'un riche matériel imprimé.

(1) Ils auront un excellent point de départ en lisant la thèse magistrale de Braudel sur la Méditerranée à l'époque de Philippe II, qui vient de paraître, et l'exposé, moins aéré, mais très solide, de Brunschvig sur la Tunisie au temps des Hafçides, t. II.

(2) Saint Vincent de Paul esclave à Tunis (p. 26, n. 2) ? Même les cineastes n'osent plus le dire (voyez *Monsieur Vincent*). M. Coindreau sait-il que M. Grandchamp a quelque peu travaillé sur la piraterie tunisienne ?

Les reïs de Salé, comme ceux d'Alger, de Tunis et de Tripoli, ne sont pas des musulmans du pays. Ce sont à peu près tous des renégats, qui utilisent des connaissances nautiques acquises dans les ports d'Europe dont ils sont originaires, ainsi qu'un matériel lui aussi européen, habilement remployé. Mais ils ont des traits originaux, imposés par la géographie et l'histoire :

1° Leur port est couvert par une *barre*, qui les protège très efficacement contre les représailles des marines ennemies, mais les oblige à n'utiliser que des bateaux de dimensions modestes, incapables de s'attaquer à des navires puissamment armés, comme ceux qui transportent les richesses d'Amérique. En lisant le livre de M. Coindreau, je remarque que, si les Salésiens ont pris beaucoup de barques de pêche ou de bateaux chargés de vivres, ils n'ont pas réussi à couper les routes de l'or et de l'argent ;

2° En Méditerranée les exploits des corsaires ont le caractère d'opérations de guerre ; leur plus ou moins grande activité est en relations avec la politique extérieure des Etats musulmans. A Salé la piraterie est surtout l'œuvre de *Maures d'Espagne*, expulsés par les Rois Catholiques au XVII° siècle et pressés d'assouvir de puissantes rancunes : Hornacheros, venus d'Estramadoure, maîtres absolus de la ville-double en 1627, puis Moriscos (Andalous principalement), qui finissent par obtenir des premiers une participation au pouvoir et la constitution d'une république tripartite. Si les luttes intestines font tomber les Salésiens, en 1644, sous la domination du marabout de Dila, puis, en 1668, sous l'autorité du sultan, il n'en est pas moins vrai que Salé est une cité de pirates qui se soucient peu des questions de politique générale, mais cherchent, la cupidité aidant, toutes les occasions de piller et de rançonner l'Espagnol persécuteur, et le chrétien en général. Dire, comme M. Coindreau (p. 48), que les corsaires d'Alger et de Tunis sont « sans foi ni loi » est excessif, car ils subissent le contrôle des régents, généralement respectueux des traités (3). C'est ce qui arrivera aussi à Salé quand, au milieu du XVIII° siècle, la course deviendra une affaire d'Etat. Mais au XVII° siècle, les Salésiens sont plus des pirates que des corsaires et les négociations diplomatiques sont entravées par les capitalistes européens qui leur fournissent leur armement et collaborent avec eux pour l'écoulement des prises (4). Les gouvernements chrétiens refusent d'ailleurs l'échange des prisonniers, leur marine ayant besoin de nombreux esclaves musulmans pour leurs chiourmes ;

(3) Est-il impossible de décrire le mécanisme des ventes et de la répartition du butin, sous le contrôle de l'autorité locale, à Rabat-Salé, comme Le Roy l'a si bien fait pour Alger ? (*Etat général et particulier du royaume et de la ville d'Alger*... La Haye, 1750).

(4) Le Roy nous dit qu'en 1716 le consul de Hollande à Alger *était intéressé sur plusieurs vaisseaux corsaires* (p. 133).

ils deviennent plus accommodants au XVIII[e] siècle, quand disparaissent les galères.

Sous la domination des sultans, la course a changé de caractère. En pleine décadence, elle constitue encore une menace dont le gouvernement chérifien use pour percevoir les tributs des Puissances signataires de traités garantissant à prix d'or la sécurité de leurs nationaux — un revenu sûr et appréciable pour le Trésor marocain. M. Coindreau ne parle pas de ces tributs ; il aurait pu rappeler qu'il a fallu la bataille de l'Isly et le bombardement de Tanger et de Mogador, en 1844, pour abolir les derniers.

Est-ce à dire que les opérations des Salésiens sont sans relations avec la politique européenne ? Evidemment non, et l'auteur pourrait nous retracer les grandes lignes de cette politique, ainsi que l'évolution des courants commerciaux, au lieu d'isoler ses corsaires. Le lecteur regrette souvent l'absence d'une toile de fond qui nous ferait mieux comprendre cette intéressante tragédie.

Il nous rend cependant un très grand service en nous faisant connaître le matériel, les procédés de navigation et les méthodes de combat aux XVII[e] et XVIII[e] siècles [5]. M. Coindreau est officier de marine et sa compétence, jointe à ses qualités d'ordre et de précision, nous est très précieuse. J'ai rarement lu un exposé plus clair et plus attachant que les cinq chapitres qu'il consacre à cet ordre de connaissances. Et comme ils forment les trois quarts du livre, c'est dire toute l'importance de la contribution que l'auteur apporte à l'histoire et le plaisir qu'on éprouve à le lire.

Que reste-t-il à désirer ? Que de pareilles œuvres, si estimables qu'elles soient en elles-mêmes, s'encadrent un peu mieux dans l'histoire générale et qu'elles contribuent à la solution de quelques grands problèmes. Je le répète : l'histoire de la civilisation dans les pays musulmans qui ont façade sur la Méditerranée ou sur l'Atlantique paraît dominée par une oppression économique dont les capitalistes des grands ports chrétiens sont en majeure partie responsables. Jamais les pays barbaresques n'ont pu entretenir une marine de commerce. Malheur aux renégats, qui conduisaient leurs bateaux, s'ils entraient dans un port espagnol, même en temps de paix : l'Inquisition veillait ! Et ceux qui ont eu la naïveté de vouloir commercer dans les ports des pays amis et liés par des traités, ne purent débarquer leurs marchandises. Quant à ceux qui se bornaient à caboter en zone musulmane, combien de fois ont-ils été victimes de la piraterie chrétienne, celle dont l'exposé quantitatif reste à faire ? Ainsi le commerçant

(5) M. Mémain a longuement étudié le matériel de la marine de guerre au temps de Louis XIV. Son livre ne figure pas dans la bibliographie de M. Coindreau.

chrétien pouvait acheter à vil prix aux échelles de la Barbarie ce qu'il revendait fort cher dans son pays. Pour mesurer les effets de ce monopole de fait, de toute évidence, une étude s'impose, celle des *prix*. Elle est difficile, certes, mais elle ne décourage pas un historien américain comme M. E.-J. Hamilton. Pourquoi les historiens de l'Afrique du Nord resteraient-ils en retard sur les chemins ardus et se contenteraient-ils éternellement du récit attrayant des « événements » ?

M. Emerit.

Caillé (Jacques), *La petite histoire de Rabat*. Préface de H. Terrasse, C.E.P., Casablanca, sd (1949), 222 pages in-12.

L'histoire locale commence à intéresser le public de l'Afrique du Nord, et des érudits se mettent à étudier leur région ou leur ville. L'histoire générale profitera de leurs investigations si le travail est quelque peu coordonné.

M. Caillé s'est attaché au passé de Rabat et, pendant que s'achève l'impression de sa grosse thèse, il a eu la bonne idée de réunir en volume de nombreux articles de journaux sur les événements les plus importants ou les plus pittoresques dont cette ville a été le théâtre. Ainsi le résultat de ses recherches est mis à la portée de tous. En le lisant nous comprenons mieux le sens profond des beautés architecturales. Avec lui, nous pénétrons dans la société du vieux Maroc et nous assistons aux tentatives faites par les Européens pour franchir les barrières que leur opposaient le fanatisme ou la simple méfiance.

Les rapports des consuls français, qu'utilise M. Caillé, sont loin de répondre à toutes les questions que nous nous posons actuellement. Signalons cependant le tableau de l'activité économique de Rabat en 1856, brossé par le drogman Claude de Laroche (p. 193 sq) — activité assez considérable, compte tenu de la pauvreté de l'empire chérifien à cette époque. Il semble qu'elle ne fut pas inférieure au XVIII[e] siècle ; mais les agents des pays chrétiens ne nous renseignent que sur le commerce maritime. D'après le D[r] Peyssonnel, et aussi d'après un voyageur russe, la caravane de Salé, qui traversait toute l'Afrique du Nord, était attendue avec impatience à Tunis, où elle provoquait un notable mouvement d'échanges. Qui pourra nous renseigner plus amplement sur cette grande caravane ?

M. Emerit.

Trois livres sur le Maroc. — J. Célérier, *Maroc*. Berger-Levrault, Paris, 1948, petit in-8°, 180 p., 5 cartes et 19 photos h. t. Coll. « L'Union Française ». — F. Joly, A. Ayache, J. Fardel et L. Suech, *Géographie du Maroc*. Delagrave, Paris, 1949, in-16, 168 p., 69 fig. et cartes. — R. Coindreau et Ch. Penz, *Le Maroc. Maroc français. Maroc espagnol. Tanger*. Soc. d'Ed. géogr., marit. et col., Paris, 1949, petit in-8°, 334 p., 3 cartes, XVI pl. h. t. Coll. « Terres lointaines ».

Les lecteurs soucieux de s'instruire sur le Maroc n'ont que l'embarras du choix parmi les livres qui leur sont proposés. Après la 3e édition du petit ouvrage devenu classique de J. Célerier, *Le Maroc* (A. Colin, 1945), après une nouvelle édition (la 3e également) de l'*Initiation au Maroc* due à l'Institut des Hautes Etudes Marocaines (Ed. d'Art et d'Histoire, 1945) et après une édition récente, *Maroc,* de l'Encyclopédie coloniale et maritime (1948), voici trois nouveaux livres, parus à quelques mois d'intervalle, qui s'offrent à la curiosité des lecteurs. On se bornera ici à dégager les caractères essentiels de chacun d'eux.

Voici d'abord un nouveau *Maroc* de J. Célerier (1). On retrouve, dans ce livre dense et bref, mais élégant et écrit d'une plume alerte, toute l'expérience du géographe qui a consacré 30 ans de sa vie à l'étude du pays, sa compréhension si large et si réfléchie des choses et des hommes, son talent d'écrivain aussi. C'est, pour ce qu'il est convenu d'appeler le « grand public », une excellente mise au point de la géographie du Maroc, avec ce qu'il faut d'histoire pour la rendre pleinement intelligible. Petit livre attachant dont on ne saurait assez recommander la lecture.

Voici d'autre part une *Géographie du Maroc* due à la plume d'un jeune et actif géographe, F. Joly, associé à trois collègues, Ayache, Fardel et Suech. C'est « avant tout un manuel destiné à l'enseignement » ; mais, comme l'espèrent les auteurs, « le cercle de ses lecteurs peut être beaucoup plus large ». Il le sera en effet : bien au courant des dernières études, il reste cependant toujours très clair dans l'expression comme dans la présentation. Coupé de paragraphes, bien illustré, terminé par une table analytique des matières et un petit glossaire arabe et berbère, il se lit facilement et se consulte aisément. Il rendra les plus grands services à ceux qui étudient comme à ceux qui enseignent, — également, grâce à sa précision et à sa concision, à tous ceux qui s'intéressent au pays.

Le Maroc de R. Coindreau et Ch. Penz, dans la collection

(1) Ont déjà paru dans la même collection, que dirige A. Charton chez Berger-Levrault, *Tunisie*, de P. Hubac ; *Madagascar*, de H. Deschamps ; *Côte de Somalis. Réunion. Inde*, par H. Deschamps, R. Decary, A. Ménard ; *Afrique Occidentale française*, par J. Richard-Molard.

« Terres lointaines » (2), est bien différent des deux précédents. Pas — ou si peu ! — de géographie ; peu d'histoire, sauf l'histoire récente ; mais des chapitres développés sur l'organisation politique et administrative, l'œuvre sociale et la vie culturelle, la vie économique et les finances, le Maroc espagnol et Tanger. Ce livre présente moins d'unité que les précédents, à la fois par sa composition d'ensemble et par le ton adopté. Les auteurs ont cherché, semble-t-il, à développer des chapitres ou des paragraphes qu'on ne trouve pas ailleurs : le lecteur ne s'en plaindra pas. Mais l'exposé prend tantôt le tour léger du journalisme, avec des appréciations discutables (3), tantôt un ton plus sérieux et plus objectif, plus conforme à ce genre d'ouvrage.

J. Despois.

Annuaire statistique de l'Algérie. Nouvelle série. 1er volume. 1938-1942, Alger, s. d., in-4°, 290 p., — et *Bulletin de statistique générale* (depuis 1947). Service de Statistique générale, 7, rue Jules-Ferry, Alger.

Signalons aux historiens qui poussent leurs études jusqu'à la période actuelle ces deux indispensables instruments de travail qui témoignent d'une heureuse reprise et d'une grande amélioration dans les statistiques algériennes.

Le *Bulletin,* avec des suppléments mensuels, permet d'avoir des graphiques et des chiffres très à jour. *L'Annuaire* récapitulatif des années 1939 à 1947 inclus inaugure une nouvelle série qui s'annonce fort bien.

J. D.

---

(2) La collection « Terres lointaines », publiée sous la direction du Gouverneur G. Spitz, a déjà fait paraître six ouvrages outre *Le Maroc* : *L'Ouest africain français*, de G. Spitz, *La France équatoriale*, de E. Trezenem et B. Lambezat, *L'Algérie*, de G. Blottière (nous n'avons pas reçu ce dernier livre qui est une très utile mise au point), *La France d'Amérique*, par E. Revert et *L'Est africain britannique*, par L. Roux.

(3) Ou même des erreurs, par exemple : « les glaciers (*sic*) du Toubkal », p. 16, ou encore « il n'y a pas eu de recensement complet depuis 1936 ». Le paragraphe sur les arts et les lettres contient des appréciations évidemment discutables ; je n'aime pas, quelle que soit la très haute estime que j'ai pour son auteur, que l'on qualifie de « définitive » une *Histoire du Maroc* qui n'avait pas encore vu le jour au moment où le livre était publié.

Fr. Luchaire, *Manuel de Droit d'Outre-Mer*. Paris, Librairie Sirey. 1949, in-8°, 574 p.

Le Droit d'Outre-Mer a remplacé la Législation Coloniale et cette transformation n'est pas seulement dans les mots. M. Luchaire, jeune professeur de Droit Public à la Faculté de Nancy, a eu le grand mérite de publier ce nouveau manuel au courant des questions nouvelles et très clair.

En employant le qualificatif « jeune », je n'ai pas entendu autre chose qu'un compliment : plus je vieillis, et plus j'estime (ce que je faisais d'ailleurs il y a 20 ans) que les jeunes sont supérieurs aux vieux, et d'autre part, le Professeur Luchaire a devant lui une longue carrière, où il deviendra, espérons-le, un spécialiste de la question, comme le fut Girault en son temps.

Il m'a paru que ce *Manuel* est bien composé et nous lui souhaitons d'avoir le succès du Girault, qui à chaque édition nouvelle s'augmentait d'un volume. Il ne m'est pas possible d'entrer ici dans des détails ; en examinant le volume, et en le comparant au Girault, on mesure combien ce dernier est devenu antédiluvien. Félicitons donc notre collègue d'avoir osé aborder de pareils problèmes si vastes et si renouvelés : il faut précisément pour cela le dynamisme de la jeunesse.

Je pense que chaque spécialiste des questions de détails ne serait peut-être pas toujours d'accord sur tout ce que dit l'auteur ; par exemple j'aurais des observations à formuler sur les n°s 184 et 185, relatifs au droit musulman. Mais subjectivement on ne peut pas demander à un professeur de droit public d'être spécialiste des droits musulman, indochinois, canaque même (p. 448), etc.

En souhaitant donc le succès de ce *Manuel*, je formule un triple vœu : 1°) que l'auteur fasse lire aux spécialistes les quelques pages correspondant à leurs spécialités ; 2°) qu'il le complète par une bibliographie, — laquelle existait chez Girault ; 3°) qu'il y figure aussi un Index que Girault n'avait pas.

Quoi qu'il en soit, et déjà sous sa forme actuelle, ce *Manuel* est un ouvrage hautement recommandable. J'ajoute que ses tendances philosophiques, ou nationales, me sont très sympathiques (n. 1, p. 80).

G.-H. Bousquet.

Brunschwig (Henri). *La colonisation française*. Coll. « La liberté de l'esprit », Paris, Calmann-Lévy, 1949, 297 pages in-12.

M. Brunschwig, qui veut se dégager du *substrat événementiel* (sic), a adopté pour cet ouvrage le plan traditionnel : Antilles, Algérie, Tunisie, Afrique noire, Indochine, parce que, selon lui « l'Algérie engendre l'anticolonialisme moderne et la Tunisie le protectorat ; l'Afrique noire est la terre d'élection de la politique d'assimilation et l'Indochine le laboratoire où le système du protectorat s'est décomposé pour donner, avec Gallieni, la méthode du despotisme éclairé » (p. 8). Ainsi la géographie serait en accord avec l'histoire des idées. J'ai soutenu le contraire, dans cette revue et dans une petite brochure qui résume dix années de recherches. Une discussion serait intéressante. Par malheur le livre de cet adversaire de l'événementiel ne nous présente que des événements.

Encore faudrait-il que ces derniers fussent exacts. Il n'est guère de page qui ne soit du domaine de la fantaisie. En veut-on quelques exemples ? P. 22, Bugeaud, en 1837, a laissé à Abd-el-Kader « le contrôle des routes entre la côte et Constantine » ; p. 27, nous apprenons avec surprise que les méthodes dudit Bugeaud ont été « constamment appliquées jusqu'à la IIIe République » ; p. 31, que les projets de colonisation de Guizot furent sacrifiés à la *deuxième* entente cordiale.

La politique coloniale de Napoléon III ? Très simple. Elle n'existe pas. « Il n'a été qu'un velléitaire de bonne volonté » (p. 33). Heureusement l'auteur nous apprend qu'en 1870 on a divisé l'Algérie en trois départements (p. 71), que la loi Warnier a échoué et fut suspendue en 1887 (p. 74), que l'autonomie du pays, « dont les principes s'apparentaient au protectorat », date de 1893 (p. 70)... On croit rêver.

La colonisation en Algérie ? elle aussi n'existe pas. « L'immigration française fut essentiellement urbaine. Quelques grands propriétaires, ruraux firent fortune ; de petits paysans sur lesquels se serait appuyée une politique d'éducation et de démocratisation du paysan indigène, point : l'Algérie a toujours été un terrain d'élection pour les partis monarchistes et pour les mouvements totalitaires » (p. 30). Certes « de 1830 à 1870, les Français émigrèrent volontiers. Ils s'installèrent par milliers en Algérie, mais c'est par dizaines de milliers qu'ils s'y seraient établis si le gouvernement et les autorités locales avaient été capables de les aider » (p. 39). Ces hommes, que l'auteur appelle des « planteurs », sont de bien vilaines gens ; ils ont ignoré les besoins des pauvres indigènes ; ils n'ont pas eu une attitude *humaniste* (p. 42). Cependant, par suite de leur rivalité avec les militaires, « ce sont les gros colons qui ont créé et qui entretiennent l'anticolonialisme » !

La géographie est aussi malmenée que l'histoire. P. 35, M. Brunschwig découvre 24.000 hectares de « magnifiques forêts de chênes-lièges », dans les marais de la Macta.

Si nous passons au chapitre *Tunisie*, nous éprouvons les mêmes surprises. On nous montre, avant 1859, Français et Anglais commençant la mise en valeur du pays (p. 44) et de bien

belles choses sur la politique du Kheredine (p. 45). Comment fut appliqué le protectorat, « dont le principe fut inauguré en 1881 » ? L'auteur n'en a pas la moindre idée. Il n'a même pas lu le traité du Bardo, et affirme gravement que c'est la convention de la Marsa qui institua un résident français (p. 55). J'en passe, et des meilleures...

Je regrette que le cadre de cette revue ne me permette pas de parler des chapitres que l'auteur consacre aux autres colonies françaises. C'est le plus affligeant tissu d'erreurs et de contresens que j'aie trouvé depuis que je m'occupe de la France d'outre-mer.

M. Brunschwig, excellent spécialiste d'histoire allemande, récemment nommé professeur à l'Ecole de la France d'outre-mer, a été un peu trop pressé de publier son premier cours. Je suis sûr que, dans quelques années, il le relira avec chagrin.

M. EMERIT.

La Révolution de 1848 en Algérie, Mélanges d'histoire, par P. BOYER, M. EMERIT, L. GENET, L. KLINGER et P. MÉNÉZO. Paris, Larose, 1949, 1 vol. in-8°, 187 p.

Comme le précise le sous-titre *Mélanges d'histoire,* cet ouvrage, publié sous les auspices du Comité Central pour la Commémoration de la Révolution de 1848 en Algérie, ne prétend pas apporter un exposé d'ensemble des événements de 48 en terre algérienne ; il rassemble une série d'études isolées consacrées à diverses questions historiques de cette époque par cinq auteurs, sous la direction de M. Emerit, professeur à la Faculté des Lettres d'Alger, qui a apporté à l'œuvre commune une contribution personnelle fort importante.

Six articles relatifs à la vie politique et sociale constituent la première partie du volume.

Dans *La vie politique et les élections à Alger,* M. Boyer décrit avec précision la confusion qui règne à l'annonce de la révolution parisienne, la floraison des organisations politiques de toutes nuances, les épisodes des campagnes électorales, les résultats des élections jusqu'à l'élection présidentielle. A noter le calme dans lequel se sont déroulées ces premières consultations électorales.

Les cinq autres études sont dues à M. Emerit.

L'esprit de 1848 en Algérie met en évidence le peu d'intérêt porté aux luttes politiques par la population européenne, bien plus préoccupée par les difficultés économiques qui se font alors sérieusement sentir, et le calme de la population musulmane. Au passage justice est faite d'une erreur trop fréquemment répandue: l'Algérie n'a pas voté « non » au plébiscite ; il y eut une légère majorité de « oui » et, fait peu connu, ce sont surtout les militaires qui ont voté non.

L'abolition de l'esclavage comble heureusement une lacune, la question des esclaves d'Algérie ayant été, jusqu'ici, totalement laissée de côté par les historiens de l'esclavage.

Les Déportés de Juin : autre sujet assez mal connu, sur lequel M. Emerit apporte des indications nouvelles et des précisions pleines d'intérêt, ayant eu la bonne fortune de découvrir les papiers de quelques-uns des hommes déportés à Lambèse, au lendemain des Journées de Juin 1848.

L'article intitulé *Une Société secrète : Les Bons Cousins de la Forêt d'Oran* fait revivre une filiale algérienne des Sociétés secrètes de la Métropole, avec son cérémonial pittoresque, ses réunions clandestines, ses adhérents petits bourgeois et ouvriers, conspirateurs naïfs. Société secrète bien peu dangereuse, du reste, et dont l'existence ne tarda pas à être interrompue à la suite d'un procès retentissant.

La dernière étude de M. Emerit concerne un Belge nommé Cusson, véritable phénomène, successivement soldat à la Légion Etrangère, secrétaire d'Abd El Kader, interprète militaire, journaliste, avocat, membre de la Société secrète d'Oran, explorateur en Afrique du Nord après s'être fait passer pour mort et surtout imposteur et escroc à l'occasion. Ce curieux et douteux personnage nous est révélé comme ayant été un des inspirateurs discrets de la politique algérienne de Napoléon III sous le titre *Un Carbonaro, inspirateur de la Politique du Royaume Arabe.* Une précision de plus est ainsi apportée sur « le curieux entourage d'un empereur méfiant et mal pourvu de sens politique ».

La seconde partie de l'ouvrage réunit les trois travaux consacrés à la colonisation.

L'article de M. Genet sur *Les Colonies agricoles de 1848* met au point cette question de façon magistrale. L'origine de ces colonies agricoles, les modalités de leur recrutement, de leur organisation, de leur fonctionnement, sont présentées avec la plus grande netteté. Les causes de leur échec, scrupuleusement analysées, sont mises en lumière : découragement — malgré leur bonne volonté — des nouveaux colons mis subitement en face de tâches auxquelles ils étaient mal préparés (la plupart d'entre eux sont de petits artisans ou ouvriers parisiens), responsabilité particulièrement lourde d'une administration qui « n'a pas cru à sa tâche » et « a été inférieure à sa tâche », suppression des moniteurs agricoles, manque de crédits, sécheresses et épidémies.

Mlle Klinger, utilisant les Archives inédites de la commune de Saint-Leu (Oran), décrit avec bonheur la fondation, les débuts difficiles, puis la réussite d'une de ces colonies de 48. C'est une excellente monographie.

Quant à la grosse étude de M. Ménézo sur *La Colonisation dans la Basse Vallée du Sebaou,* il est permis de s'étonner de la voir figurer dans ce volume. Non pas que ce travail consciencieux manque de valeur, bien au contraire, mais parce qu'il concerne exclusivement une période postérieure à 1870 et se trouve sans rapport avec les événements et l'esprit de 48.

Au total, ces « Mélanges d'Histoire » sont une contribution particulièrement précieuse à l'histoire algérienne. Ils précisent un certain nombre de questions, apportent du nouveau, font revivre une époque généreuse. Désormais ils seront indispensables pour quiconque voudra connaître l'Algérie de 1848.

R. JOULIN.

TINTHOIN (Robert), *1848-1948 Assi-ben-Okba, Un village de « Parisiens de 1848 »*, Heintz, Oran, 50 p. in-8° plus ill. et facsimile.

Le colon Roger, qui nous décrit ses malheurs par la plume de M. Tinthoin, a beaucoup souffert, comme tous ces ouvriers parisiens à qui Lamoricière avait fait miroiter les avantages d'une vie de « propriétaire » en Algérie. Sa mémoire est parfois en défaut. Il chiffre à 3.000 le nombre des déportés de Juin qui ont débarqué en Algérie ; il n'y en eût que 459. Et le dernier vers de la poésie transcrite à la page 11 est amputé de deux pieds. Son témoignage n'en est pas moins intéressant.

Plus importante est la seconde partie de la brochure, où M. Tinthoin, se rappelant qu'il est géographe, nous décrit l'évolution de ce village d'ouvriers devenus paysans. Les premiers colons ont été grossis d'Espagnols, après 1878, de Musulmans algériens et de Riffains vingt ans après. Mais la petite propriété française a subsisté (50 ha en moyenne), et, quand, après 1881, la grande culture des céréales a fait place à la vigne, la prospérité est venue, interrompue seulement par la crise phylloxérique de 1910. Enfin les colons ont adopté la combinaison « vigne - céréales pour bétail - cultures maraîchères », qui leur permet de vivre décemment. Des graphiques rendent parfaitement claire cette solide et instructive monographie.

M. EMERIT.

Mlle M. ZURCHER, *La pacification et l'organisation de la Kabylie orientale de 1838 à 1870.* Les Belles-Lettres, Paris, 1948, gr. in-8°, 129 p., 8 cartes h. t. (t. XVI des « Publications de la Faculté des Lettres d'Alger »).

Mlle M. Zurcher vient de publier, sous les auspices de la Faculté des Lettres d'Alger, une étude sur la pacification et l'organisation de la Kabylie Orientale de 1838 à 1870.

C'est un ouvrage qui semble, à première vue, clair, bien construit... et fort orthodoxe. Ayant mentionné la dévastation générale du pays qui accompagna la répression de 1865, l'auteur ajoute quatre lignes plus loin : « Dès lors, pendant 6 ans, la Kabylie orientale ne cessa de goûter la paix la plus parfaite... ». Mais je ferai à Mlle Zurcher, des reproches un peu plus sérieux.

Je commencerai par une remarque préliminaire : L'auteur n'a pas pu consulter les Archives départementales de Constantine. (Il s'excuse déjà de n'avoir pas utilisé les Archives nationales de Paris). Il ne semble pas non plus avoir parcouru le *Moniteur Algérien* qui est, de même que toute la presse de l'époque, une mine de renseignements. Enfin il ne fait pas mention des diverses « Correspondances » publiées dans la collection des « Documents inédits », et qui, bien qu'antérieures à 1838, présentent un intérêt certain. Le travail de Mlle Zurcher, malgré tout le mérite, qui est réel, de son auteur, risque donc de paraître incomplet.

Passons à l'ouvrage lui-même. L'auteur s'est cantonné aux opérations militaires. Je crains que ce ne soit une erreur ; on entrevoit de suite les conséquences : une conquête ne se fait pas qu'à coups de fusils. Le côté « diplomatique » du problème n'a été qu'effleuré. L'adversaire nous apparaît flou et sans consistance, exception faite de Bou Akkas et de Ben Azzedin, décrits par Féraud. A côté de considérations générales sur les Khouans et les Djemaâs, un état des tribus au moment de la conquête, accompagné de notices démographiques et économiques, eut été souhaitable.

Mlle Zurcher aborde ce problème à la fin de son ouvrage (p. 114) pour se plaindre de l'absence de documents. C'est certain. Mais peut-être les archives des bureaux arabes intéressés auraient-elles pu fournir quelques renseignements. Les diverses communes mixtes doivent posséder les plans et notices faits en exécution du Sénatus-Consulte de 1863. Bien que ces textes soient postérieurs à 1870 leur consultation n'aurait sans doute pas été inutile. La presse de l'époque pouvait aussi donner des renseignements fragmentaires (Cf., passim, le *Moniteur Algérien* du 14 oct. 1836, l'*Annuaire de l'Algérie de 1848,* etc...).

Il n'est pas jusqu'à Gentil de Bussy qui dès 1835 ne nous apprenne que les Beni Berbach comptaient 700 fusils, qu'ils exploitaient les mines de fer de leur territoire, et que, leur pro-

duction ne suffisant pas à la consommation locale, ils importaient du fer de Suède. (Il est encore plus prolixe sur les Greboula qui, dit-il, fabriquaient presque toute la poudre de la Régence. De 1830 à 1833 cette tribu ravitailla le Bey de Constantine à raison de 20 quintaux tous les 6 mois. Forts de 600 fusils, ils étaient divisés en 6 kharouba et comptaient 9 villages dont un fortifié. Dans celui de Resfa se trouvait la Zaouia de Sidi Aïssa Ben El Abib, foyer de Talebs..., etc...).

Le point de départ (1838) de Mlle Zurcher, qui est justifié si l'on se limite à la chronologie des expéditions militaires, ne l'est pas si l'on veut envisager les différents aspects de la conquête. Il n'est venu à l'esprit de personne de commencer l'histoire de la prise d'Alger au jour du débarquement. Faute d'avoir approfondi ce qui avait été fait avant 1838, l'auteur ne dispose que d'une base fragile qui ne lui permet pas de tirer tout le parti possible de ses documents.

Pourtant l'examen de la politique suivie, les premiers temps, dans nos « présides » kabyles, et en particulier à Bougie ne manquait pas d'intérêt. A la page 31 l'auteur dit que « la petite garnison qui pouvait à peine se défendre ne songeait guère à attaquer ». Or en 1834 la « petite garnison » comptait 4.000 hommes. Elle descendit rarement au-dessous de 3.000. Compte tenu des malades, elle aurait pu faire ce que Wengi et Saint-Arnaud firent plus tard avec des troupes moindres. La grande attaque de novembre 1833 — coalition de dix tribus — fut repoussée avec 250 hommes ! (Cf. *Correspondance de Clauzel*, I, p. 375).

L'explication de cet effacement militaire réside dans notre politique générale. Engagé à l'Ouest, le gouvernement ne voulait à aucun prix mettre le doigt dans l'engrenage kabyle. A plusieurs reprises il désira même abandonner Bougie, non à cause des attaques incessantes (situation normale à l'époque), mais parce que la ville immobilisait un gros contingent de troupes et que la position s'avérait fort insalubre. On envisagea successivement d'y installer une garnison turque, un cheikh « appointé », et même un Bey ! (Clauzel, I, p. 44 et 289). Ayant renoncé à l'évacuation pour des raisons de prestige, on revint au système de la « paix à tout prix ».

Dès 1835 des négociations avaient été entreprises, à l'insu même du Commandant de la Place (Affaire Lowasy). La mort en 1836 de De Musis n'eut pas d'autre origine. (Il périt non pas au combat mais au cours d'une négociation). Valée enfin, en 1838, (Cf. aux Archives du Gouv. Gén., série E, 134, 2, la lettre du 16 mars), écrivant au Ministre de la Guerre, soulignait son désir de voir s'établir une paix durable et des relations commerciales. Ce souci se manifesta dès les débuts : en 1836 les habitants de Collo désirant toujours commercer avec nous, nous passâmes l'éponge sur certains incidents, afin de continuer ces relations (Clauzel, I, 82). Cela semble prouver entre parenthèse que la valeur du port de Collo ne nous était pas inconnue.

Abordons maintenant la période traitée.

Mlle Zurcher a raison de souligner le rôle prépondérant, pris au cours des ans, par la confrérie des Rahmanyia qui fomenta de nombreux soulèvements. Mais elle aurait pu approfondir la question. Car dès 1847 nous utilisâmes l'influence de Si Ben Ali Cherif, chef de la Zaouïa indépendante de Chellata. Ce personnage n'apparaît, chez Mlle Zurcher, que vers 1860.

Il en est de même pour l'action des çofs. La chose paraît importante puisque jamais nous ne nous heurtâmes à de grandes coalitions. Cela aurait conduit Mlle Zurcher à examiner plus longuement la « préparation » des diverses expéditions. Des généraux habitués à la guerre d'Afrique ne se jetaient pas dans la nature sans savoir à quelles forces ils allaient se heurter et s'être ménagé d'utiles défections.

Trop attaché à suivre ses colonnes en marche l'auteur n'a pas songé à inclure notre politique de Kabylie orientale dans celle du Constantinois. Il laisse croire que l'attitude conciliante de Valée à l'égard des grands feudataires locaux découlait de la conjoncture kabyle. Ce n'est là qu'un aspect d'un problème plus vaste.

L'arrêté du 30 septembre 1838 organisait la majeure partie du Beylik de Constantine en Khalifaliks, cela avec l'accord du Ministre de la Guerre (Arch. du Gouv. gén., E, 140, 3, lettre du 27/12/1837). J'ajouterai que Valée voulut même étendre ce système à la Kabylie « démocratique » et il est regrettable que Mlle Zurcher ne l'ait pas mentionné : Un Beylick (pas moins), allant de l'Oued Kebir à la Seybouse devait être créé en faveur de Ben Aïssa, ex-lieutenant du Bey Ahmed. C'est ce projet qui sera repris par Saint-Arnaud en faveur de Si Lahoussine, sur une base plus modeste.

Mais ces critiques — elles-mêmes critiquables — risqueraient de donner une idée fausse de la valeur du travail de Mlle Zurcher. Elle pourrait d'ailleurs me répondre que je suis bien exigeant pour un simple diplôme d'études supérieures. En quoi elle aurait raison. Sur ce plan en effet, il n'y a que des éloges à lui faire. L'écheveau compliqué des expéditions militaires a été fort bien démêlé. Si la conquête du pays nous apparaît comme l'exécution d'un plan rationnel, le mérite en revient à Mlle Zurcher. Des cartes simples et claires nous permettent de suivre la marche des diverses colonnes.

Le chapitre consacré à l'organisation administrative est également bien mené. L'essentiel y est dit et la substitution du bureau arabe à la Djemaâ Kabyle soulignée avec sa conséquence :

l'introduction du Caïdat en Kabylie. C'était en effet le point important. Que c'ait été une « politique habile », ceci est une autre histoire.

La partie se rapportant à la colonisation est surtout consacrée, et pour cause, à Djidjelli. On aurait pu insister un peu plus sur l'évolution de l'état économique des indigènes. Il y a des enquêtes de 1854 à 1864 dans les Archives départementales. Néanmoins ce passage témoigne d'une vue nette du problème.

Tel qu'il est cet ouvrage rendra des services réels. D'un maniement commode il évitera souvent de recourir aux divers « Mémoires » ou aux « Tableaux des Etablissements ». Mais il serait à souhaiter que Mlle Zurcher, qui a montré au cours de ce travail de très sérieuses qualités, reprenne plus tard la question, car un problème aussi important que la conquête et l'organisation de la Petite Kabylie mérite mieux qu'un diplôme de 120 pages.

Certes, je ne suis pas fanatique, loin de là, de la thèse-masse, mais, dans les domaines inexplorés, les raccourcis historiques sont peut-être dangereux. Ils stoppent les recherches ultérieures et le provisoire risque de devenir définitif.

P. Boyer.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-TREIZIÈME VOLUME DE LA « REVUE AFRICAINE »

(1949)

Articles :

Notes et Documents :

Le Gérant : GABRIEL BOUJAREL.

Imprimeries la Typo-Litho et Jules Carbonel réunies